

7186

# Rapport sur le développement dans le monde 1988

JUNE, 1988

La gestion de l'économie mondiale : opportunités et risques  
Les finances publiques et le développement  
Indicateurs du développement dans le monde

**FILE COPY**

(#IRINC#)



---

# *Rapport sur le développement dans le monde 1988*

*Banque mondiale  
Washington, D.C.*

Publié dans sa version originale  
en anglais sous le titre *World Development Report 1988*  
par Oxford University Press pour la Banque mondiale

© 1988 Banque internationale  
pour la reconstruction et le développement/  
Banque mondiale  
1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433,  
Etats-Unis d'Amérique

Premier tirage : juin 1988

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication  
ne peut être reproduite, mise en mémoire ou transmise sous  
aucune forme ni par aucun moyen, électronique ou  
mécanique, par photocopie, enregistrement, ou de toute autre  
façon, sans l'autorisation préalable de la Banque mondiale  
Fait aux Etats-Unis d'Amérique

Les appellations, les classifications, les limites  
et les couleurs figurant sur les cartes  
du Rapport sur le développement dans le monde  
n'impliquent de la part de la Banque mondiale et des institutions  
qui lui sont affiliées aucun jugement  
quant au statut juridique ou autre  
d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance  
ou l'acceptation d'une limite particulière.

ISSN 0271-1710

La Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis a catalogué comme suit  
l'édition américaine de cette publication périodique :  
*World development report. 1978-*  
[New York] Oxford University Press.  
v. 27 cm. annual.

Published for the World Bank

1. Underdeveloped areas — Periodicals. 2. Economic development—  
Periodicals I. International Bank for Reconstruction and Development.

HC59.7.W659

330.9'172'4

78-67086

#### Dépositaires de la Banque mondiale

**Belgique**

Publications des  
Nations Unies  
Avenue du Roi 202  
1060 Bruxelles

**Canada**

Le Diffuseur  
C.P. 85,  
1501, rue Ampère  
Boucherville,  
Québec J4B 5E6

**Côte d'Ivoire**

Centre d'édition et  
de diffusion  
africaines (CEDA)  
04 B.P. 541  
Abidjan 04 Plateau

**France**

Publications de  
la Banque mondiale  
66, avenue d'Iéna  
75116 Paris

**Maroc**

Société d'études  
marketing marocaine  
2, rue Molière  
Bd. d'Anfa  
Casablanca

**Suisse**

Librairie Payot  
6, rue Grenus  
Case postale 381  
CH 1211 Genève 11

Editions Economica  
49, rue Héricart  
75015 Paris



## Avant-propos

Le présent Rapport est le onzième de notre série annuelle de rapports sur les grandes questions de développement. La première partie examine les tendances récentes de l'économie mondiale et ce qu'elles signifient pour les perspectives des pays en développement. La deuxième partie traite du rôle des finances publiques dans le développement. Comme les années précédentes, le Rapport contient en annexe les Indicateurs du développement dans le monde, qui présentent diverses statistiques sociales et économiques sur plus de 100 pays.

L'expansion de l'économie mondiale enregistrée en 1987 s'est poursuivie en 1988, mais deux problèmes caractérisent les tendances récentes : le niveau insoutenable des déséquilibres économiques observés tant à l'intérieur des pays industriels qu'entre ces pays et la forte inégalité des taux de croissance économique des pays en développement. La première partie du Rapport conclut à la nécessité d'axer l'action sur trois objectifs interdépendants.

En premier lieu, les pays industriels doivent réduire les déséquilibres de leurs paiements extérieurs, sans quoi l'économie mondiale dans son ensemble, et en particulier celle des pays en développement, pourrait être gravement menacée d'une récession et de bouleversements financiers. En deuxième lieu, les pays en développement doivent continuer à restructurer leurs propres politiques économiques pour améliorer leur solvabilité et accélérer leur croissance. Les différences constatées dans la façon dont les pays en développement se sont ajustés aux chocs extérieurs des années 80 montrent l'importance d'une bonne gestion de

l'économie. En troisième lieu, les transferts nets de ressources des pays en développement vers le reste du monde doivent être réduits pour relancer l'investissement et la croissance. La poursuite de l'ajustement, dans les pays industriels comme dans les pays en développement, jouera un rôle utile. Cependant, les débiteurs et les créanciers devront aussi continuer à rechercher, cas par cas, les moyens propres à réduire un endettement excessif. Pour faciliter la reprise de leur expansion économique, les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, auront besoin d'allègements de leur dette à des conditions concessionnelles et d'apports d'aide accrue.

L'expansion rapide du secteur public au cours des dernières décennies et l'apparition de crises budgétaires dans la plupart des pays en développement pendant les années 80 ont fait ressortir le rôle crucial que jouent les finances publiques dans le développement et l'ajustement. La deuxième partie du Rapport examine les moyens propres à optimiser la conception et l'application de la politique des finances publiques.

La plupart des pays en développement qui ont pu éviter une crise économique pendant les années 80 avaient maintenu le déficit des finances publiques à un niveau modique et stable, tandis que le déficit de ceux qui ont connu de graves difficultés était le plus souvent intolérablement élevé. Lorsque la crise est là, l'austérité budgétaire est essentielle à une stabilisation efficace, mais cela n'est pas suffisant pour restaurer la croissance. Les moyens utilisés pour réduire le déficit — c'est-à-dire pour accroître les recettes et pour réduire les dépenses — revêtent une importance cruciale.



Le coût de la mobilisation de recettes peut et doit être réduit si l'on veut pouvoir améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et de la croissance. Les réformes fiscales opérées par certains pays en développement montrent qu'il est possible de simplifier des systèmes fiscaux trop complexes et coûteux, d'élargir la base de l'impôt, d'abaisser les taux d'imposition et d'améliorer l'administration de l'impôt, tout en maintenant ou même en accroissant le niveau des recettes. L'allocation des ressources gagnera aussi en efficacité et en équité si l'on recourt davantage à la perception de redevances sur les usagers.

Lorsque le déficit des finances publiques est excessif, il faut réduire l'ensemble des dépenses publiques. Il est tout aussi important de hiérarchiser soigneusement les priorités lorsqu'on doit comprimer les dépenses publiques que lorsqu'il s'agit de les augmenter. De bonnes méthodes de planification des finances publiques, d'établissement des budgets et d'évaluation des projets sont autant d'instruments importants pour faire en sorte que les dépenses publiques soient compatibles avec de bonnes stratégies sectorielles et qu'elles viennent appuyer, et non concurrencer, l'initiative privée.

Il est souvent possible d'accroître l'efficacité des services publics et les possibilités de recettes en déléguant certains pouvoirs de décision aux administrations locales et aux entreprises publiques, en responsabilisant davantage les organismes publics et en améliorant la transparence de

leurs relations financières. L'aptitude des administrations locales à se procurer des recettes devra être accrue et il faudra aussi renforcer leurs moyens administratifs. La réforme des entreprises publiques appellera souvent un élargissement du rôle du marché et de la participation du secteur privé.

La lutte contre la pauvreté reste l'objectif ultime de toute politique du développement. Il est essentiel que la politique de finances publiques soit stable pour maintenir la croissance économique indispensable à la réduction de la pauvreté à long terme. Si elles sont bien orientées, les dépenses publiques permettent d'élargir l'accès des pauvres aux services essentiels, de les protéger des coûts sociaux de l'ajustement et d'appuyer la valorisation des ressources humaines.

Comme les précédents, le Rapport de cette année est une étude des services de la Banque mondiale, et les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de nos Administrateurs, ni des gouvernements qu'ils représentent.



Barber B. Conable  
Président de  
la Banque mondiale

1er juin 1988

Le présent Rapport a été établi par une équipe dirigée par Johannes F. Linn, composée de William R. Easterly, Cheryl Williamson Gray, Emmanuel Y. Jimenez, Govindan G. Nair, Anthony J. Pellechio, Zmarak M. Shalizi, et Eugene L. Versluysen, et assistée par David Dunn, Anastasios Filippides, M. Shahbaz Khan, Fayez S. Omar, Clifford W. Papik, Subramanian S. Sriram, Lynn E. Steckelberg et Deborah L. Wetzel.

Bien d'autres, à la Banque ou hors de la Banque, ont contribué à la préparation du Rapport par leurs commentaires ou par leurs recherches (voir Notice bibliographique). Le Département de l'économie internationale a établi les données et les projections présentées dans la première partie et dans l'Annexe statistique et a assuré la préparation des Indicateurs du développement dans le monde. La production du Rapport a été assurée par Connie Eysenck, Virginia deHaven Hitchcock, Pensri Kimpitak, Joyce C. Petruzzelli, Kathy S. Rosen, Walton Rosenquist et Brian J. Svihart, et la documentation a été rassemblée avec l'aide d'Iris Anderson. Le personnel des services généraux, dirigé par Rhoda Blade-Charest, se composait de Trinidad Angeles, Carlina Jones, María Guadalupe M. Mattheisen et Patricia Smith. Les travaux ont été réalisés sous la direction générale de W. David Hopper et Stanley Fischer, avec le concours de Clive Crook en tant que rédacteur en chef.



# Table des matières

Sigles *x*

Définitions et notes *xi*

## Les finances publiques et le développement : vue d'ensemble 1

- Options pour un ajustement à l'échelle mondiale 3
- Le rôle des finances publiques dans le développement 5
- Les finances publiques en tant qu'instrument de stabilisation et d'ajustement 6
- Réforme des systèmes fiscaux 8
- Amélioration de l'allocation des dépenses publiques 8
- Priorités en matière de dépenses et possibilités de recettes dans certains secteurs 10
- Le financement des administrations locales 11
- Le renforcement des finances publiques par une réforme des entreprises publiques 12
- Les éléments d'une réforme 12

## Première partie—La gestion de l'économie mondiale : opportunités et risques

- 1 Options pour un ajustement à l'échelle mondiale 15
  - L'héritage des années 70 15
  - Politiques et déséquilibres macroéconomiques des pays industriels 17
  - La position des pays en développement dans l'économie mondiale 27
  - Perspectives de l'économie mondiale jusqu'en 1995 43

## Deuxième partie—Les finances publiques et le développement

- 2 Le rôle des finances publiques dans le développement 49
  - Les grands traits de l'évolution des finances publiques 52
  - Le rôle du secteur public : évolution des théories 55
  - Une conception pragmatique de l'action des pouvoirs publics 59
- 3 La politique budgétaire au service de la stabilisation et de l'ajustement 64
  - Politique budgétaire et performance macroéconomique 64
  - Finances publiques et crise de la dette extérieure 73
  - Gestion budgétaire et cycles des prix des exportations de produits de base 82
  - L'ajustement dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne 86
  - La politique budgétaire et l'impératif de croissance 90

<b>4</b>	<b>Les réformes fiscales</b>	<b>91</b>	
	Les régimes fiscaux	93	
	Les réformes fiscales : objectifs et contraintes	96	
	Les impôts indirects	99	
	Les impôts sur le revenu	105	
	L'administration fiscale	115	
	Le champ de la réforme fiscale	117	
<b>5</b>	<b>Amélioration de l'allocation des dépenses publiques</b>	<b>122</b>	
	Structure et tendances des dépenses publiques	122	
	Priorités à assigner aux dépenses publiques	130	
	Planification et établissement des budgets des dépenses publiques	140	
<b>6</b>	<b>Priorités en matière de dépenses et possibilités de recettes dans certains secteurs</b>	<b>153</b>	
	Education et santé	153	
	Les services urbains	167	
	L'infrastructure rurale	174	
<b>7</b>	<b>Le financement des administrations locales</b>	<b>181</b>	
	Structure du financement des administrations subnationales	181	
	La décentralisation budgétaire et le rôle des administrations subnationales	184	
	Renforcement du financement des administrations locales	185	
	Vers une administration locale plus efficace	196	
<b>8</b>	<b>Renforcement des finances publiques par la voie d'une réforme des entreprises publiques</b>	<b>197</b>	
	Interactions entre entreprises publiques et finances publiques	198	
	Renforcement des entreprises publiques par la voie des finances publiques	203	
	Renforcement de la discipline financière	205	
	Réévaluation de l'environnement et du rôle des entreprises publiques	208	
	Comment réformer les entreprises publiques	212	
<b>9</b>	<b>Les éléments d'une réforme</b>	<b>214</b>	
	Application de politiques budgétaires prudentes	214	
	Réduction du coût de la mobilisation des recettes	215	
	Efficacité des dépenses publiques	216	
	Renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des entités publiques décentralisées	217	
	Application de politiques des finances publiques compatibles avec la lutte contre la pauvreté	217	

Annexe statistique 219

Notice bibliographique 230

**Indicateurs du développement dans le monde 245**

### Encadrés

1	La lutte contre la pauvreté : une nécessité persistante	4
2	Les leçons de l'histoire des finances publiques	6
1.1	Les coûts croissants du protectionnisme	19
1.2	Politique fiscale, balance des paiements et mouvements internationaux de capitaux	21
1.3	Le recyclage des fonds du Japon	24
1.4	Progrès économique et réformes en Inde et en Chine	28
1.5	Les réformes en Afrique subsaharienne	32
1.6	Comment réduire l'endettement : les différentes options financières	40
1.7	Comment la Banque mondiale aide les pays à revenu intermédiaire très endettés	42
2.1	Les statistiques de finances publiques : sources et insuffisances	51
2.2	Intérêts politiques et réforme économique	57
2.3	Les lois anti-déficit	58
2.4	Finances publiques et environnement	60

3.1	Mesure du déficit public	65
3.2	Qu'entend-on par déficit « prudent » des finances publiques?	66
3.3	Déficits budgétaires et crises financières	77
3.4	Stabiliser l'inflation : l'expérience de l'Amérique latine	78
3.5	Unification des taux de change et équilibre budgétaire	88
4.1	Les recettes et les redevances d'usagers	92
4.2	La taxe sur la valeur ajoutée dans les pays en développement	100
4.3	L'intégration des impôts sur le commerce extérieur et des impôts intérieurs au Malawi	104
4.4	Les taxes à l'exportation et l'agriculture	106
4.5	La réforme des incitations à l'investissement en Indonésie	110
4.6	La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Jamaïque	114
4.7	La réforme fiscale périodique en Colombie	118
5.1	Dépenses militaires	123
5.2	Classifications diverses des dépenses publiques : utilisations et abus	125
5.3	Tendances démographiques et dépenses publiques	128
5.4	Un exemple d'investissement réussi : les projets cotonniers d'Afrique de l'Ouest	132
5.5	Maîtrise de la masse salariale du secteur public	135
5.6	Répercussions des subventions agricoles sur l'environnement	136
5.7	Un exemple de ciblage des dépenses : les subventions mexicaines aux produits alimentaires	138
5.8	Le rôle d'analyse coûts-avantages dans la sélection des projets	146
5.9	L'analyse économique fait la différence : le Programme thaïlandais de développement de la côte Orientale	147
5.10	Evolution du rôle de la Banque mondiale dans l'examen des dépenses publiques	149
5.11	L'importance d'une approche globale : le groupe de travail kényen sur les problèmes budgétaires de l'agriculture	151
6.1	La tarification des services publics	154
6.2	Le financement de la sécurité sociale	162
6.3	La réforme de l'éducation au Ghana	165
6.4	Le financement public de l'électricité : problèmes et choix	166
6.5	L'action des industriels nigériens face aux carences des services d'infrastructure	169
6.6	La dimension budgétaire occulte de la politique du logement	170
6.7	La coopération dans le secteur de l'irrigation : l'exemple des Philippines	177
6.8	La coopération villageoise en Inde	179
7.1	Le financement des administrations locales en Chine	182
7.2	La décentralisation budgétaire en Colombie	186
7.3	Le financement des avantages procurés : le remembrement en République de Corée et le système de valorisation en Colombie	188
7.4	La réforme fondamentale de l'impôt sur la propriété aux Philippines et au Brésil	191
7.5	Les effets des subventions interadministrations : l'expérience du Nigéria à la fin des années 70	194
8.1	Amélioration du suivi de la dette des entreprises publiques au Kenya	207
8.2	Evaluation de la performance des entreprises publiques au Pakistan	208
8.3	Résultats des sociétés publiques de transport par autobus dans deux villes indiennes	210
8.4	Offre publique de vente d'une entreprise publique sur un marché financier non développé	211
8.5	Cession d'usines textiles publiques au Togo	212
8.6	Une entreprise publique financièrement viable : l'Office malaisien de l'électricité	213

## Figures du texte

1	Ratios de l'investissement au PIB dans les pays en développement, 1970 à 1986	2
2	PIB par habitant pendant la crise de 1929 et la crise actuelle dans certains pays	3
1.1	Croissance effective et projetée du PIB, 1960 à 1990	16
1.2	Inflation, 1973 à 1987	18
1.3	Taux d'intérêt réels dans plusieurs grands pays industriels, 1979 à 1987	20
1.4	Solde des opérations courantes des pays industriels, 1980 à 1987	23
1.5	Taux de change effectifs réels de monnaies clés, 1978 à 1987	23
1.6	Prix réels des produits de base, 1970 à 1987	30
1.7	Volume et pouvoir d'achat des exportations par région en développement, 1965 à 1987	31
1.8	Dette extérieure à long terme des pays en développement, 1970 à 1987	34

1.9	Taux d'intérêt des emprunts extérieurs des pays en développement, 1976 à 1987	34
1.10	Transferts nets de ressources vers les pays en développement, 1973 à 1987	35
2.1	Déficits du secteur public dans certains pays en développement, 1979 à 1985	50
2.2	Relation entre le PNB par habitant et la part des dépenses de l'administration centrale dans le PNB, 1985	53
2.3	Dépenses totales du secteur public en pourcentage du PIB dans certains pays en développement, 1985	54
2.4	Croissance de la dette publique et composition de la dette extérieure totale	55
2.5	Relation entre les dépenses de l'administration centrale en pourcentage du PIB et la croissance du PIB dans les pays en développement	59
3.1	Déficits du secteur public et déficits des opérations courantes de quatre pays, 1977 à 1986	68
3.2	Indices des taux de change effectifs réels de certains pays	72
3.3	Solde budgétaire global et primaire du secteur public de quatre pays débiteurs à revenu intermédiaire, 1977 à 1985	74
3.4	Transferts nets, déficits des opérations courantes et déficits du secteur public de 17 pays très endettés, 1981 à 1985	75
3.5	Production et dépenses globales des pays très endettés et des pays ayant réussi leur ajustement, 1980 à 1986	81
3.6	Recettes et dépenses publiques en période d'essor des prix des produits de base	83
3.7	Flux nets de prêts à moyen et à long terme vers l'Afrique subsaharienne, 1980 à 1986	87
4.1	Part des recettes fiscales et non fiscales dans les recettes courantes de l'administration centrale, 1975 et 1985	92
4.2	Tendances des ratios des recettes fiscales au PIB, 1975 à 1985	94
4.3	Variations de la composition des impôts par groupe de revenu, 1975 et 1985	95
4.4	Variations des impôts par groupe régional, 1985	96
4.5	Coûts économiques marginaux des recettes mobilisées au moyen de droits d'entrée et d'impôts intérieurs sur les biens et services aux Philippines	98
4.6	Pays où les taxes sur les exportations agricoles rapportent plus de 5 % des recettes fiscales (diverses années)	105
4.7	Taux d'imposition marginaux effectifs sur certains avoirs au Malawi, 1974 et 1984	107
4.8	Seuil d'imposition du revenu des personnes physiques et structure des taux d'imposition marginaux, 1984 et 1985	111
4.9	Taux d'imposition marginal maximum et seuil à partir duquel le revenu des personnes physiques est taxé au taux marginal maximum, 1984 et 1985	112
5.1	Dépenses de l'administration centrale en pourcentage du PIB, par région, 1975 à 1985	122
5.2	Ventilation des dépenses de l'administration centrale par catégorie économique, 1980	126
5.3	Parts du PIB allouées par l'administration centrale aux diverses catégories économiques, 1980	126
5.4	Ventilation des dépenses de l'administration centrale par catégorie fonctionnelle, 1980	127
5.5	Parts du PIB allouées par l'administration centrale aux diverses catégories fonctionnelles, 1980	127
5.6	Tendances des versements d'intérêts de l'administration centrale, 1975 à 1985	129
5.7	Dépenses par habitant de l'administration centrale, 1975 et 1984	129
5.8	Réduction réelle des dépenses de l'administration centrale dans 15 pays, au début des années 80	130
5.9	Croissance de l'emploi dans l'administration centrale	134
6.1	Fourchette du coût approximatif de chaque vie supplémentaire sauvée par divers services de santé dans les pays en développement	157
6.2	Coût par élève aux divers niveaux de l'enseignement public en pourcentage du PNB par habitant dans trois groupes de pays, au début des années 80	157
7.1	Taille des administrations subnationales et locales, moyennes pour 1974 à 1986	182
7.2	Dépenses et recettes des administrations subnationales, moyennes pour 1974 à 1986	183
7.3	Décentralisation budgétaire au niveau subnational, moyennes pour 1974 à 1986	184
8.1	Part des entreprises publiques non financières dans la valeur ajoutée et l'investissement	198
8.2	Transferts nets annuels moyens des administrations publiques aux entreprises publiques non financières	199
8.3	Contribution des entreprises publiques à la croissance de la dette extérieure dans les pays en développement, 1970 à 1986	200
8.4	Tendances des soldes des entreprises publiques et du secteur public	202

## Tableaux du texte

1	Croissance du PIB réel par habitant, 1965 à 1995	2
1.1	Soldes budgétaires des principaux pays industriels, 1979 à 1987	17
1.2	Evolution de la balance des opérations courantes et de la balance épargne/investissement pour les principaux pays industriels, 1975 à 1987	22
1.3	Croissance du PIB réel, 1965 à 1987	28
1.4	Indicateurs de l'endettement des pays en développement, 1975 à 1987	36
1.5	Balance des opérations courantes, 1973 à 1987	37
1.6	Croissance du PIB réel, 1973 à 1995	44
1.7	Croissance du PIB réel par habitant, 1973 à 1995	45
1.8	Evolution et financement de la balance des opérations courantes des pays en développement, 1987 et 1995	45
2.1	Dépenses publiques de quelques pays industriels, en pourcentage de leur PNB ou de leur PIB, 1880, 1929, 1960 et 1985	52
2.2	Dépenses totales, recettes courantes et déficit de l'administration centrale, en pourcentage du PNB, 1972 et 1985	53
2.3	Investissements du secteur public en pourcentage du total des investissements pour un échantillon de pays en développement, moyennes pour 1980 à 1985	54
3.1	Recettes tirées de la frappe de la monnaie dans un certain nombre de pays, moyenne pour 1980 à 1985	69
3.2	Statistiques de la dette extérieure pour les pays débiteurs qui ont réussi leur ajustement et pour les pays lourdement endettés, 1980 et 1986	75
3.3	Taux prêteurs réels pour un certain nombre de pays, 1980 à 1986	80
4.1	Taux de protection effective dans certains pays d'Asie de l'Est	103
4.2	Taux effectifs marginaux d'imposition d'un investissement hypothétique aux environs de 1985	108
6.1	Part du secteur public dans la scolarisation et les dépenses de santé dans les pays en développement, par région	156
6.2	Répartition, par groupe de revenu, des subventions à l'enseignement supérieur dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine	159
6.3	Comparaison des conditions d'exploitation et des coûts des services privés et publics d'autobus dans certaines villes des pays en développement, 1985	168
6.4	Rapport entre le tarif demandé par les vendeurs d'eau privés et celui des services publics dans certaines villes, entre le milieu des années 70 et le début des années 80	171
7.1	Parts respectives des dépenses et des recettes publiques locales, par grandes catégories, dans certaines villes	187

## Annexe statistique

A.1	Accroissement passé (1965 à 1986) et projeté (jusqu'à l'an 2000) de la population	219
A.2	Population et PNB par habitant, en 1980, et taux de croissance, 1965 à 1987	219
A.3	Population et composition du PIB, diverses années, 1965 à 1987	220
A.4	PIB, en 1980, et taux de croissance, 1965 à 1987	221
A.5	Structure de la composition du PIB, diverses années, 1965 à 1987	221
A.6	Taux de croissance par secteur, 1965 à 1986	221
A.7	Indicateurs de la consommation, de l'épargne et de l'investissement, diverses années, 1965 à 1987	222
A.8	Croissance du volume des exportations, 1965 à 1987	223
A.9	Variation des prix à l'exportation et des termes de l'échange, 1965 à 1987	224
A.10	Croissance de la dette à long terme des pays en développement, 1970 à 1987	224
A.11	Epargne, investissement et solde des biens, services et transferts privés sans contrepartie, 1965 à 1986	225
A.12	Composition de l'encours de la dette, 1970 à 1986	226
A.13	Apports extérieurs aux pays en développement, par types de financement, 1980 à 1995	227
A.14	La balance des opérations courantes et son financement dans les pays en développement, 1987 et 1995	228
A.15	Evolution du volume des échanges des pays en développement, 1973 à 1995	228



## Sigles

**AMGI** Agence multilatérale de garantie des investissements

**AMF** Arrangement multifibres

**APD** Aide publique au développement

**BIRD** Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

**BNT** Barrières non tarifaires

**BRI** Banque des règlements internationaux

**CEE** Communauté économique européenne, comprend la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni

**FMI** Fonds monétaire international

**FDM** Fonds de développement municipal

**GATT** Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

**G-7** Groupe des sept, comprenant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni

**GFS** *Government Finance Statistics Yearbook* (Annuaire de statistiques de finances publiques), publication annuelle du FMI

**IDA** Association internationale de développement

**IFS** *International Finance Statistics* (Statistiques financières internationales), publication mensuelle du FMI

**IPC** Indice des prix à la consommation

**LIBOR** Taux interbancaire offert à Londres

**NPI** Nouveau pays industriel

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques, dont les membres sont la République fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie

**PAC** Politique agricole commune de la CEE

**PIB** Produit intérieur brut

**PNB** Produit national brut

**SME** Système monétaire européen

**TVA** Taxe sur la valeur ajoutée

**Unesco** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



## Définitions et notes

Les principaux groupes de pays cités dans le corps du Rapport et dans les Indicateurs du développement dans le monde sont définis ci-dessous. Dans la classification générale, le critère principal est le PNB par habitant.

- Les *pays en développement* sont répartis entre *pays à faible revenu*, dont le PNB par habitant était de 425 dollars ou moins en 1986, et *pays à revenu intermédiaire*, dont le PNB par habitant était égal ou supérieur à 426 dollars en 1986.

- Les *pays exportateurs de pétrole à revenu élevé* sont l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Brunéi, les Emirats arabes unis, le Koweït, la Libye et le Qatar.

- Les *pays industriels à économie de marché* sont les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, sauf la Grèce, le Portugal et la Turquie, qui figurent parmi les pays en développement à revenu intermédiaire. Dans le texte, on désigne souvent ces pays sous l'appellation de *pays industriels*.

- Les *pays non membres non déclarants* sont l'Albanie, l'Angola, la Bulgarie, Cuba, la République démocratique de Corée, la Mongolie, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

A des fins analytiques, outre les groupes géographiques, on a utilisé un certain nombre de catégories, qui se recoupent en partie, fondées essentiellement sur les exportations ou sur la dette extérieure.

- Les *pays exportateurs de pétrole* sont les pays en développement à revenu intermédiaire dont les exportations de pétrole et de gaz, y compris les

réexportations, représentent 30 % des exportations de marchandises. Ce sont l'Algérie, le Cameroun, la République populaire du Congo, la République arabe d'Egypte, l'Equateur, le Gabon, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, l'Iraq, le Mexique, le Nigéria, l'Oman, la République arabe syrienne, Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

- Les *pays exportateurs de produits manufacturés* sont les pays en développement dont les exportations de produits manufacturés (CTCI 5, 6, 7 et 8, moins 651, 652, 654, 655, 667, 68) représentent plus de 30 % des exportations de biens et services. Il s'agit du Brésil, de la Chine, de la République de Corée, de Hong Kong, de la Hongrie, de l'Inde, d'Israël, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Singapour et de la Yougoslavie.

- Les *pays très endettés* sont les 17 pays réputés avoir de graves difficultés de service de la dette : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, l'Equateur, la Jamaïque, le Maroc, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, les Philippines, l'Uruguay, le Venezuela et la Yougoslavie.

- L'*Afrique subsaharienne* comprend tous les pays situés au sud du Sahara, à l'exception de l'Afrique du Sud.

- Le *Moyen-Orient et l'Afrique du Nord* comprennent l'Afghanistan, l'Algérie, l'Arabie saoudite, la République arabe d'Egypte, les Emirats arabes unis, la République islamique d'Iran, l'Iraq, Israël, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, l'Oman, la République arabe syrienne, la Tunisie, la Turquie, le Yémen démocratique et la République arabe du Yémen.



- L'Asie de l'Est regroupe tous les pays à revenu faible et intermédiaire d'Asie de l'Est et du Sud-Est et du Pacifique, situés à l'est de la Chine, de la Mongolie et de la Thaïlande incluses.

- L'Asie du Sud est constituée par le Bangladesh, le Bhoutan, la Birmanie, l'Inde, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka.

- L'Amérique latine et les Caraïbes sont formées de tous les pays d'Amérique et des Caraïbes situés au sud des Etats-Unis.

Les termes économiques et démographiques sont définis dans les notes techniques des Indicateurs du développement dans le monde. Les Indicateurs se réfèrent aux groupes de pays définis ci-dessus mais font abstraction des pays de moins de 1 million d'habitants.

Les taux de croissance sont des taux de croissance exponentiels obtenus par la méthode des moindres carrés et sont exprimés en valeur réelle, sauf indication contraire. Les taux de croissance pluriannuels qui sont donnés dans les tableaux portent sur la période allant du début de la première année

indiquée à la fin de la dernière année indiquée.

Le terme «dollar» désigne, sauf indication contraire, le dollar courant des Etats-Unis.

Tous les tableaux et les chiffres reposent, sauf indication contraire, sur des données de la Banque mondiale.

Le symbole .. utilisé dans les tableaux signifie «non connu».

Le symbole — utilisé dans les tableaux signifie «sans objet».

Les données provenant de sources secondaires ne vont pas toujours au-delà de la fin de 1985. Il est possible que les données rétrospectives fournies dans le présent *Rapport sur le développement dans le monde* ne soient pas les mêmes que celles qui figuraient dans les précédents, car elles sont constamment mises à jour à mesure qu'on obtient des données plus exactes, et parce que certains chiffres ont été recalculés pour un échantillon de 90 pays.



## *Les finances publiques et le développement : vue d'ensemble*

Les finances publiques conditionnent le cours du développement. Elles influencent l'utilisation globale des ressources et les structures de financement; conjuguées à la politique monétaire et à la politique de change, elles influencent aussi la balance des paiements, le niveau de l'endettement extérieur, de même que les taux d'inflation, d'intérêt et de change. Les dépenses publiques, les prélèvements fiscaux, les redevances perçues sur les usagers et les emprunts du secteur public agissent sur le comportement des producteurs et des consommateurs et sur la distribution du patrimoine et du revenu à l'échelle du pays. Les crises de balance des paiements et les problèmes d'endettement extérieur sont à tout le moins aggravés, et souvent provoqués, par une politique imprudente au plan des finances publiques. Leur solution exige presque invariablement la combinaison, dans diverses proportions, d'une réduction des dépenses publiques et d'une augmentation des recettes pour libérer des ressources au profit de l'exportation et du service de la dette. Cependant, si l'on ne s'entoure de précautions, l'austérité budgétaire peut conduire à une récession prolongée et infliger une charge démesurément lourde aux pauvres. C'est pourquoi les aspects structurels des finances publiques — c'est-à-dire la façon dont les dépenses sont allouées et les recettes mobilisées — ont tout autant d'importance que l'équilibre macroéconomique global.

C'est sur la toile de fond de perspectives économiques incertaines que le *Rapport sur le développement dans le monde 1988* analyse la question des finances publiques dans les pays en développe-

ment. L'objectif est, avant tout, de déterminer comment une bonne politique des finances publiques peut contribuer à la qualité de l'administration. Deux raisons rendent cet examen particulièrement opportun. En premier lieu, leurs déficits budgétaires et leur endettement extérieur placent de nombreux pays devant un dilemme : comment opérer la stabilisation nécessaire à court terme sans pour autant retarder leur développement à long terme. En deuxième lieu, les opinions ont évolué au cours des dix dernières années quant au rôle des pouvoirs publics que la plupart considéraient autrefois comme des catalyseurs du développement et que beaucoup tiennent aujourd'hui pour un obstacle.

Le Rapport est subdivisé en deux parties. Dans la première, nous analyserons l'évolution récente de l'économie mondiale, et notamment l'apparition de graves déséquilibres macroéconomiques dans les pays industriels et ses effets sur le monde en développement. Une réduction sensible du déficit budgétaire des Etats-Unis, alliée à un renforcement de la demande intérieure en République fédérale d'Allemagne, au Japon et dans les nouveaux pays industriels (NPI), est jugée indispensable pour réduire l'ampleur des déséquilibres actuels des balances des opérations courantes et pour écarter le risque d'un ralentissement de l'économie mondiale. Les pays en développement doivent continuer à réformer leurs propres politiques et on devra parvenir à réduire le transfert net de ressources de ces pays vers le reste du monde pour qu'ils puissent retrouver la voie d'une croissance économique durable.

**Tableau 1 Croissance du PIB réel par habitant, 1965 à 1995**  
(pourcentage annuel de variation)

	Taux effectifs			Taux projeté, 1987-95	
	1965-73	1973-80	1980-87	Hypothèse	Hypothèse
				de base	haute
Pays industriels	3,6	2,1	1,9	1,8	2,6
Pays en développement	3,9	3,2	1,8	2,2	3,6
Pays exportateurs de produits manufacturés	4,8	4,0	4,6	3,4	4,9
Pays très endettés	4,2	2,9	-1,3	1,0	2,5
Pays d'Afrique subsaharienne	3,8	0,5	-2,9	0,0	0,7

Note : Pour les pays en développement, tous les taux de croissance sont fondés sur un échantillon de 90 pays.

La deuxième partie traite des finances publiques dans les pays en développement et débouche sur cinq grandes conclusions.

- Une gestion budgétaire macroéconomique prudente et stable vaut bien mieux que l'alternance de phases aiguës d'expansion et de contraction des finances publiques. Un déficit modique et soutenable des finances publiques favorise la

croissance, tout en épargnant aux pauvres les lourdes charges de l'austérité budgétaire.

- Il est possible d'accroître les recettes publiques et d'atténuer les distorsions économiques en recourant davantage à la tarification des usagers et en simplifiant et restructurant la fiscalité générale.

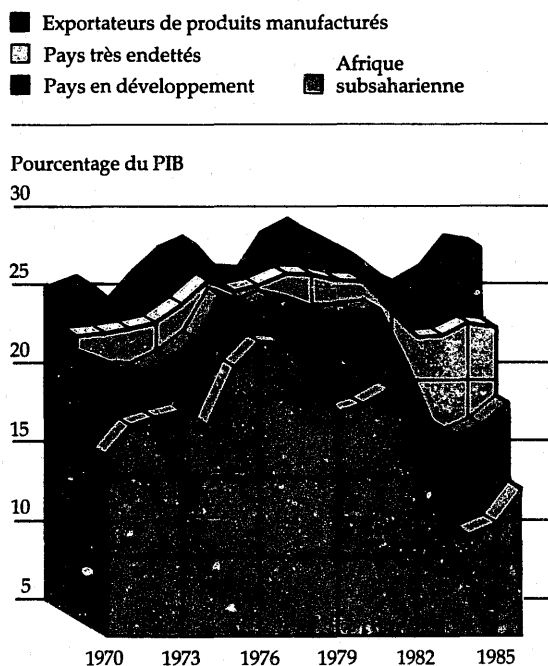
- Pour que les dépenses publiques soient efficaces, il faut définir clairement les priorités et mettre l'accent sur la qualité. Les priorités se dégageront généralement bien mieux si les décideurs sont conscients des limites fixées à leurs ressources et s'efforcent de les respecter dans leurs travaux de planification et l'établissement des budgets.

- Dotées de l'autonomie et tenues responsables de leur gestion, des entités publiques décentralisées, administrations subnationales et entreprises publiques comprises, peuvent contribuer à une amélioration de l'efficacité des dépenses comme de la mobilisation des recettes. Cependant, des contraintes administratives limitent la faisabilité d'une décentralisation rapide; il faudrait donc, chaque fois que possible, envisager d'accroître la participation du secteur privé à la fourniture des services publics.

- Bien conçue, la politique des finances publiques peut contribuer puissamment à la lutte contre la pauvreté.

Bien que l'analyse de la deuxième partie soit centrée sur les pays en développement, un grand nombre des questions qui y sont abordées concernent aussi les pays industriels. Quel que soit le pays, ces problèmes sont toujours difficiles à résoudre. Les réformes doivent répondre à toutes les préoccupations macroéconomiques et micro-économiques et viser tous les éléments du secteur public : administration centrale, administrations régionales et locales, et entreprises publiques. Les relations entre la politique des finances publiques et les autres sont multiples et complexes. La défi-

**Figure 1 Ratios de l'investissement au PIB dans les pays en développement, 1970 à 1986**



Note : Les données reposent sur un échantillon de 90 pays.

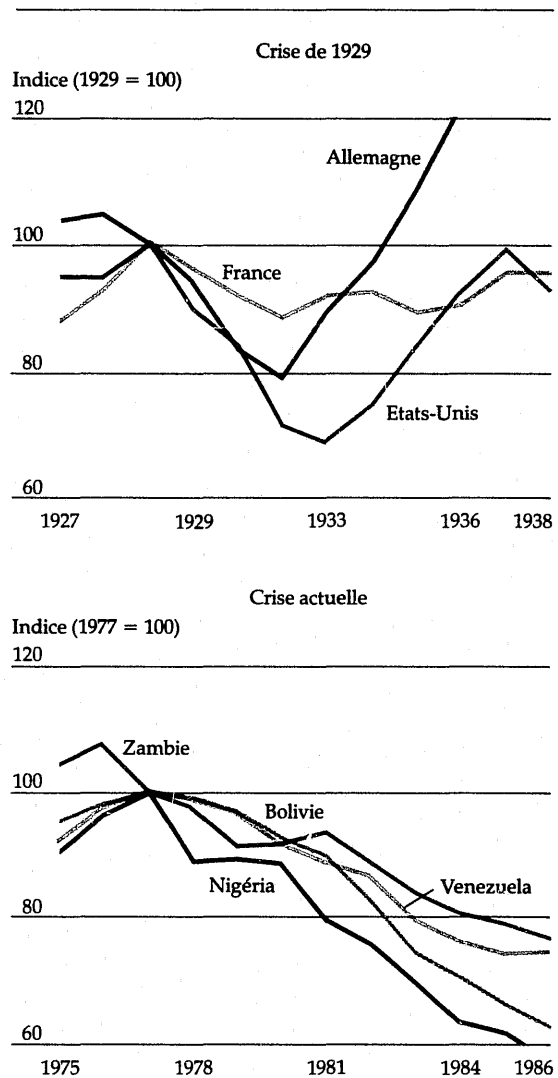
nition de l'action à entreprendre est encore compliquée par le manque de données budgétaires exactes dans les pays en développement. En outre, toute réforme des finances publiques implique habituellement des arbitrages politiquement délicats que la plupart des gouvernements, où que ce soit, préféreraient éviter. Cependant, on peut conclure des nombreux exemples cités dans le présent rapport qu'une réforme des finances publiques est à la fois possible et très profitable.

### Options pour un ajustement à l'échelle mondiale

Alors que les années 80 touchent à leur fin, l'environnement économique reste troublé et incertain. Depuis 1983, les pays industriels ont réussi à abaisser l'inflation et à maintenir un taux de croissance positif. D'importants problèmes n'en demeurent pas moins : niveau élevé des taux d'intérêt réels, diminution des taux d'investissement, instabilité des taux de change, déséquilibres croissants des balances courantes, montée du protectionnisme, plus — dans le cas de l'Europe — un chômage élevé. Ces problèmes résultent avant tout des politiques inflationnistes appliquées antérieurement et des rigidités structurelles de l'économie. Cependant, ils tiennent aussi à la divergence des politiques macroéconomiques — expansionnistes aux Etats-Unis et restrictives en Europe et au Japon — pendant une bonne partie des années 80, et à la combinaison d'une politique budgétaire laxiste et d'une politique monétaire stricte, en particulier aux Etats-Unis. Tout cela a conduit à un tassement de la croissance de la production et du commerce et l'économie mondiale reste donc exposée à des risques.

La croissance s'est aussi substantiellement ralentie dans les pays en développement. Le revenu par habitant de certains pays africains et de certains pays à revenu intermédiaire très endettés a sensiblement diminué (Tableau 1). Le niveau de leurs investissements est devenu si faible qu'il peut ne plus suffire, dans d'importants secteurs de l'économie, à répondre aux besoins minimaux de renouvellement (Figure 1). Malgré un endettement croissant, le transfert net de ressources leur reste défavorable, car leurs obligations de service de la dette dépassent le montant limité des nouveaux financements. Dans certains pays en développement, les effets de ce marasme prolongé de l'économie sont déjà plus graves que ceux qu'avaient eus la crise des années 30 sur les pays industriels (Figure 2) et, dans de nombreux

Figure 2 PIB par habitant pendant la crise de 1929 et la crise actuelle dans certains pays



Note : Les données pour l'Allemagne se rapportent au produit national net.  
Sources : Mitchell, 1975, Gouvernement des Etats-Unis, 1975, et données de la Banque mondiale.

pays, la pauvreté gagne du terrain (Encadré 1).

Pour que s'améliorent les perspectives économiques des pays industriels comme des pays en développement, il faudra progresser vers la réalisation de trois objectifs connexes :

- Réduire les déséquilibres économiques entre pays industriels.
- Restructurer les politiques économiques des pays en développement.

### Encadré 1 La lutte contre la pauvreté : une nécessité persistante

La pauvreté s'aggrave : entre 1970 et 1980, le nombre des mal nourris est passé de 650 millions à 730 millions dans les pays en développement (Chine exclue). Et, depuis 1980, la situation a encore empiré : les taux de croissance économique se sont tassés, les salaires réels ont diminué et la croissance de l'emploi s'est ralentie dans la plupart de ces pays. Les fortes baisses des prix des produits de base ont réduit les revenus ruraux, et les dépenses publiques affectées aux services sociaux ont diminué en valeur réelle.

On manque de données complètes sur la pauvreté, en particulier pour les années les plus récentes, mais des données fragmentaires provenant de divers pays confirment l'impression générale d'une dégradation des conditions sociales dans bien des pays. Les auteurs d'une étude récente ont constaté que le nombre de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté a augmenté au moins jusqu'en 1983-84 au Brésil, au Chili, au Ghana, à la Jamaïque, au Pérou et aux Philippines, et que la tendance à l'amélioration des normes de santé, de nutrition et d'éducation des enfants s'était, dans bien des cas, nettement inversée. Selon d'autres sources, la ration calorique quotidienne par habitant aurait diminué entre 1965 et 1985 dans 21 des 35 pays en développement à faible revenu. Entre 1979 et 1983, l'espérance de vie a baissé dans neuf pays

d'Afrique subsaharienne. En Zambie, le nombre des nourrissons et des enfants morts de malnutrition a doublé entre 1980 et 1984 et, à Sri Lanka, la consommation calorique des 10 % de la population les plus pauvres a diminué de 9 % entre 1979 et 1982. Au Costa Rica, la baisse des salaires réels en 1979-82 a accru le nombre des pauvres de plus des deux tiers. Dans les pays en développement à faible revenu, le montant réel par habitant des dépenses publiques d'éducation et de santé a stagné entre 1975 et 1984. Dans six d'entre eux, le nombre de médecins, rapporté à la population, a diminué entre 1965 et 1981 et, dans 12 pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, les taux de scolarisation dans le primaire ont baissé.

Dans le sillage du deuxième choc pétrolier, de la récession mondiale qui en a résulté et de la crise de la dette, il n'est pas étonnant que les gouvernements aient centré leur attention sur la stabilisation et sur l'ajustement, et que l'austérité budgétaire ait réduit les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. Cependant, face à l'aggravation de l'emprise de la pauvreté, il est essentiel que la lutte contre la pauvreté redéfinisse l'un des objectifs prioritaires de l'action des pouvoirs publics et, en particulier, des programmes de dépenses publiques.

- Réduire le transfert net de ressources financières des pays en développement vers le reste du monde.

#### *Réduction des déséquilibres économiques entre pays industriels*

Si l'on s'attend, en ce milieu de l'année 1988, au maintien d'une modique expansion de l'économie mondiale, trois conditions principales devront être réunies pour améliorer les perspectives de croissance et réduire le risque d'une instabilité accrue du marché des capitaux, voire d'un fort ralentissement de l'activité au-delà du court terme. Premièrement, les Etats-Unis devront prendre des mesures crédibles pour réduire le déficit du budget fédéral, préalable essentiel à une diminution durable du déficit de leur balance courante et à un abaissement des taux d'intérêt réels. Deuxièmement, le Japon devrait maintenir, et l'Allemagne accélérer, la croissance de leur demande intérieure par l'adoption des mesures macroéconomiques et structurelles appropriées. Troisièmement, les nouveaux pays industriels (NPI) d'Asie de l'Est dont

la balance courante est nettement excédentaire pourraient faire davantage encore pour accélérer la croissance de leur demande intérieure, accroître la valeur de leurs monnaies par rapport au dollar, et réduire la protection accordée à leurs producteurs.

Les incertitudes du climat économique actuel rendent inévitablement difficile le choix de la politique macroéconomique appropriée. Cependant, toute évolution concertée et crédible dans les directions indiquées ci-dessus contribuerait à réduire les déséquilibres substantiels des balances courantes des pays industriels (et des NPI d'Asie de l'Est) et à atténuer les risques de récession. Il en résulterait aussi une stabilisation des taux de change. De surcroît, l'expansion de l'économie pourrait s'accélérer, comme l'indique l'«hypothèse haute» du Tableau 1. Ces politiques devraient en outre s'accompagner d'une réduction de la protection. Les négociations engagées en Uruguay dans le cadre du GATT constituent une bonne occasion d'encourager des réductions multilatérales des obstacles au commerce.

En l'absence d'une action concertée des pays

industriels, l'évolution de l'économie mondiale sera plus probablement conforme à l'«hypothèse basse» du Tableau 1. Dans de nombreuses régions du monde en développement, le revenu par habitant continuerait à stagner ou, au mieux, à ne rattraper que très lentement tout le terrain perdu au cours des dernières années. Les échanges commerciaux resteraient peu actifs et les prix des produits de base déprimés. Les ressources financières des pays très endettés continueraient à diminuer sous l'effet de transferts nets de ressources négatifs. Le risque d'évolutions encore plus graves ne serait pas écarté : nouvelles perturbations des marchés de capitaux, hausse des taux d'intérêt, ralentissement plus net encore de l'économie mondiale.

#### *Restructuration des politiques économiques des pays en développement*

C'est aux pays en développement qu'incombera la responsabilité de faire en sorte que la deuxième condition soit remplie. Le rythme de leur développement dépend en grande partie de l'efficacité de leurs politiques économiques respectives. Leur action peut être efficace même si l'environnement international est généralement défavorable, à preuve non seulement les NPI d'Asie de l'Est, dont les performances sont si souvent citées en exemple, mais aussi le Botswana, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et la Turquie. Les excellents résultats économiques qu'ont obtenus tous ces pays aux cours des dernières années peuvent être attribués à la qualité de leurs politiques et ne tiennent pas seulement à des facteurs particuliers comme l'aide extérieure ou leurs ressources naturelles.

#### *Réduction du transfert net de ressources des pays en développement vers le reste du monde*

Il faudra enfin, pour que s'améliorent les résultats économiques des pays débiteurs, réduire le transfert net de ressources des pays en développement vers le reste du monde. L'amélioration des politiques des pays industriels pourrait se traduire par un abaissement des taux d'intérêt réels et ouvrir de meilleures perspectives commerciales aux pays en développement très endettés. Pareille évolution, alliée à de bonnes politiques dans les pays en développement eux-mêmes, rehausserait la cote de crédit des pays très endettés et les aiderait à attirer de nouveaux financements. La combinaison de meilleures politiques et de nouveaux apports

financiers, grâce aux diverses techniques disponibles pour alléger le service de la dette ou étaler les échéances sur une plus longue période, réduirait la ponction exercée sur leurs ressources et leur permettrait d'investir davantage à l'appui de la croissance. Enfin, pour la plupart des pays à revenu intermédiaire très endettés, il faudrait mettre au point de nouvelles options financières, notamment pour faire profiter les pays débiteurs de la décote avec laquelle leurs dettes se traitent sur le marché, en faisant appel, cas par cas, à des formules fondées sur le marché. Pour les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne excessivement endettés, toutes propositions tendant à alléger le fardeau de la dette avec l'appui des créanciers publics devraient être examinées avec le plus grand soin.

Une action concertée sur les trois fronts — politiques économiques des pays industriels, politiques économiques des pays en développement et transferts de ressources — est la meilleure chance d'éviter un repli de l'économie mondiale et d'aider les pays en développement à retrouver une croissance comparable à celle des années 50 et 60. Cependant, il ne faudrait pas que l'absence de progrès dans l'un quelconque de ces domaines serve de prétexte à l'inaction sur les deux autres fronts. Les pays en développement peuvent faire beaucoup pour influencer leurs propres perspectives économiques, quel que soit l'environnement économique international, et il en est tout particulièrement ainsi dans le domaine des finances publiques.

#### **Le rôle des finances publiques dans le développement**

Un grand nombre des problèmes qui se posent aujourd'hui aux responsables des finances publiques n'ont rien de nouveau et il y a des siècles que l'on s'interroge, par exemple, sur les moyens efficaces de mobiliser et d'allouer les ressources publiques tout en limitant les déficits budgétaires, ou de déléguer certains pouvoirs tout en maintenant l'exactitude des comptes et la discipline financière (Encadré 2). Mais ces problèmes ont pris une importance plus grande encore sous l'effet de l'expansion du secteur public au cours des 100 dernières années — depuis 1880 environ dans le cas des pays industriels et depuis 1940 pour les pays en développement. La part des dépenses de l'administration centrale dans le produit national brut (PNB), qui était autrefois de 5 à 10 %, est passée à la moyenne d'environ 25 %

## Encadré 2 Les leçons de l'histoire des finances publiques

Aussi loin que l'écrit nous permette de remonter dans le temps, la gestion des finances publiques était déjà l'un des principaux défis posés à la puissance publique. Dans un ouvrage intitulé *A History of Taxation and Expenditure in the Western World*, Carolyn Webber et Aaron Wildavsky retracent les diverses politiques d'imposition et de dépense appliquées depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; dans le chapitre qui clôt leur étude, ils notent ceci :

Quelle qu'ait été la forme donnée à l'impôt et à la dépense, le financement des pouvoirs publics a toujours été problématique. A cet égard du moins, rien ne distingue le passé du présent.

Il n'est guère d'aspect des pratiques budgétaires modernes que nous considérons comme particulièrement distinctif qui n'ait eu son pendant dans les pratiques anciennes. De la dynastie des Maurya, dans l'Inde antique, aux premiers empereurs romains, des monarchies féodales de l'Europe médiévale aux nouveaux Etats-nations des débuts de l'ère moderne, tous se sont efforcés de tenir le compte de leurs prélèvements fiscaux, et parfois (mais jamais avec un succès total) de leurs dépenses. Les techniques ont varié, mais les résultats sont bien souvent restés les mêmes : comme pour les comptes spéciaux hors budget des administrations modernes, la tenue d'une comptabilité détaillée par poste de dépenses n'a jamais été d'une grande utilité lorsque les recettes d'un compte donné ne suffisaient pas à couvrir les dépenses mandatées.

Les gouvernements de l'antiquité, du moyen-âge et du début de l'ère moderne manquaient sans doute

d'instruments techniques et administratifs efficaces, mais il recouraient alors à des expédients pour rester à flot : taxation de la terre et des produits de première nécessité; dévaluations de la monnaie et toutes confiscations possibles; vénalité des charges, vente des terres domaniales et parfois des bijoux de la couronne; conquêtes et pillages... Lorsque leurs représentants ne pouvaient procéder à des vérifications domiciliaires, ils taxaient les colonnes, les fenêtres et les portes. Ils prélevaient des centaines de taxes sur la production et la vente de biens et de services. Ce faisant, ils s'attiraient l'hostilité de la population, corrompaient la moralité publique et perturbaient gravement le commerce. Mais, le plus souvent, ils en réchappaient. Des siècles de réforme ont aboli pareilles pratiques vénales et inefficaces, mais les pouvoirs publics n'en continuent pas moins à faire face à des crises financières. La principale différence est qu'aujourd'hui les enjeux, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, sont bien plus élevés.

Ce qui ressort le plus clairement des flux et reflux financiers, c'est l'engrenage des problèmes : toute solution à un problème porte en elle le germe d'un nouveau problème. Il n'est pas d'instrument valable en toutes circonstances.

.....  
Que l'Etat reste solvable ou non, notre longue chronique des difficultés qu'ont posées en tout temps et en tout lieu la collecte et la dépense des ressources publiques devrait à tout le moins montrer clairement qu'en matière d'impôt et de dépense, rien n'est jamais simple.

dans les pays en développement et 30 % dans les pays industriels et, dans certains cas, elle dépasse 50 %. Le secteur public influence l'économie non seulement par ses prélèvements fiscaux et par ses dépenses, mais aussi par d'autres interventions comme les mesures de contrôle des prix et le régime des licences. Bien que la situation varie largement d'un pays à l'autre et qu'une évaluation rigoureuse soit difficile, il semble que le secteur public soit désormais aussi important dans les pays en développement que dans les pays industriels.

Cependant, cette expansion du rôle du secteur public comporte à la fois des risques et des avantages potentiels : des risques si les ressources publiques sont mal utilisées et si le secteur public intervient abusivement dans des domaines qu'il vaut mieux laisser à l'initiative privée; des avantages parce que les pouvoirs publics peuvent, en

principe, assurer une allocation efficace des ressources lorsque le marché ne peut le faire et parce qu'ils peuvent venir au secours des victimes de la pauvreté. Il appartient aux finances publiques d'équilibrer ces possibilités et ces risques et, ainsi, d'améliorer la qualité de l'administration. Parmi les composantes des finances publiques qui devraient faire l'objet de politiques pragmatiques, les plus importantes sont la gestion des déficits publics, la mobilisation des recettes, l'allocation des dépenses et la décentralisation de certaines fonctions publiques.

### Les finances publiques en tant qu'instrument de stabilisation et d'ajustement

Des déficits budgétaires élevés sont souvent à l'origine de déséquilibres macroéconomiques tant internes qu'externes. Ces déséquilibres se tradui-

sent, sur le plan extérieur, par une balance courante déficitaire, la fuite de capitaux, et une augmentation rapide de la dette extérieure et, sur le plan intérieur, par des taux d'intérêt élevés, une baisse de l'investissement privé, et une hausse de l'inflation. La stabilisation et l'ajustement exigent une politique de finances publiques prudente — c'est-à-dire un déficit budgétaire compatible avec une inflation: faible et stable, un endettement extérieur soutenable et un climat propice à l'investissement privé. En outre, les réformes engagées dans de nombreux autres domaines — libéralisation financière, dévaluation monétaire, déréglementation des prix, réforme commerciale, etc. — n'aboutiront que si l'on tient compte de leurs conséquences sur les finances publiques.

A quelques exceptions près, les déficits budgétaires des pays qui sont aujourd'hui des «pays débiteurs en difficulté» s'étaient sensiblement aggravés à la fin des années 70 et au début des années 80. Le déficit de leurs balances courantes s'était élargi parallèlement à l'expansion des finances publiques, avec une augmentation correspondante du ratio de l'endettement public au produit intérieur brut (PIB). La fuite des capitaux avait aggravé le problème de la dette, leurs épargnants réagissant au niveau insoutenable des déficits budgétaires par le transfert de leurs actifs à l'étranger. A la différence des pays débiteurs en difficulté, d'autres pays (comme la République de Corée, l'Indonésie et la Thaïlande) avaient appliqué, pendant les années 70, des politiques de finances publiques plus soutenables. Ils n'avaient pas porté l'endettement public à un niveau aussi élevé par rapport à leur capacité de paiement et ils ont aussi rapidement ajusté leur politique de finances publiques au début des années 80 et pris des mesures pour éviter une hausse excessive de leurs taux de change réels. En conséquence, ces pays — qui auraient facilement pu rejoindre les rangs des débiteurs en difficulté — n'ont pas connu de problèmes de la dette.

Le cas des pays ayant bénéficié d'une forte hausse des prix de leurs produits de base illustre particulièrement bien l'importance d'une gestion prudente des finances publiques. Les recettes publiques de beaucoup de pays ont rapidement augmenté lorsque les prix à l'exportation des produits de base se sont envolés dans les années 70. Ces profits exceptionnels ont encouragé les pouvoirs publics à accroître leurs dépenses — parfois dans des proportions supérieures à l'augmentation de leurs recettes, celle-ci ayant servi de base à des emprunts extérieurs. Cependant, ces dépenses sont allées en grande partie à une aug-

mentation des subventions à la consommation ou à des projets d'investissement d'un intérêt économique contestable. Le boom achevé, les dépenses ont continué à progresser alors que les recettes diminuaient fortement. Les déficits budgétaires qui en ont résulté ont entraîné des crises des finances publiques et de la dette extérieure qui ont finalement nécessité une réduction des dépenses. Certains exportateurs de produits de base — comme le Botswana, le Cameroun et l'Indonésie — sont parvenus à éviter l'alternance destructrice de phases d'expansion et de contraction par une utilisation prudente des recettes tirées de la flambée des prix. Ils ont su modérer l'expansion de leurs dépenses lorsque les prix étaient élevés et tirer parti de l'augmentation de l'épargne publique pour accumuler des avoirs à l'étranger ou pour rembourser des dettes extérieures. En outre, ils se sont rapidement ajustés lorsque les prix sont retombés, en réduisant leurs dépenses et en maintenant un faible taux d'inflation, des taux de change stables, et de bons résultats dans les autres secteurs d'exportation. Ce contraste entre l'expérience de divers pays montre qu'il est moins coûteux de pêcher par excès de prudence que de présumer à tort que le boom sera permanent.

Les pays africains à faible revenu font face à plus de difficultés encore que les pays débiteurs à revenu intermédiaire. Ils sont fortement tributaires de flux instables de prêts concessionnels et non concessionnels; l'assiette des recettes publiques est restreinte et changeante. Après avoir beaucoup emprunté pour financer une expansion des finances publiques dans les années 70, ils ont été contraints de s'ajuster face à la diminution des prêts. Cet ajustement a été compliqué par l'existence, particulièrement fréquente dans les pays africains à faible revenu, de régimes de taux de change double qui reviennent en fait à taxer les exportations. L'élimination de cette taxation par une unification du taux de change et une dévaluation favorise le secteur des exportations, mais la perte temporaire de recettes qui en résulte peut ajouter au déficit budgétaire et à l'inflation. Ces pays doivent donc synchroniser la réforme des taux de change et celle des finances publiques.

Une politique de finances publiques prudente protège contre le risque d'un endettement extérieur excessif et d'une surévaluation de la monnaie. Mais il ne suffit pas que la politique macroéconomique soit saine. Beaucoup de pays en développement doivent aussi adapter leurs structures s'ils veulent retrouver une croissance satisfaisante à long terme. Les finances publiques leur offrent de nombreuses possibilités à cet égard. La



façon dont sont mobilisées les recettes publiques peut avoir une grande influence sur l'efficacité économique. De même, la qualité et la composition des dépenses publiques exercent une forte influence sur le développement. Ces deux éléments de l'équilibre budgétaire seront examinés successivement dans les chapitres qui suivent.

### **Réforme des systèmes fiscaux**

Lorsqu'il faut réduire le déficit public, le coût économique de la mobilisation de recettes supplémentaires doit être comparé à celui d'une réduction des dépenses publiques. En règle générale, on devra simultanément accroître les recettes et réduire les dépenses. Pour des raisons de commodité administrative et politique, il est tentant à court terme de recourir à des augmentations ad hoc des recettes. Cependant, dans de nombreux pays, cette approche a abouti à des systèmes de recettes complexes et fortement biaisés qui non seulement ne permettent pas de collecter des ressources suffisantes mais qui, en outre, nuisent à la croissance à long terme. La plupart des systèmes actuels pourraient être restructurés de façon à accroître leur rendement, réduire les distorsions et minimiser la charge imposée aux pauvres.

Les recettes publiques proviennent principalement des impôts généraux (prélèvements obligatoires sans contrepartie directe) et de la tarification des usagers (redevances versées par les bénéficiaires en contrepartie d'une prestation fournie par une entité publique). Les impôts généraux fournissent l'essentiel des recettes de l'administration centrale et la tarification des usagers la majeure partie de celles des entreprises publiques. Les recettes des administrations subnationales et locales proviennent généralement à la fois de l'impôt et des redevances des usagers.

Au cours des dix dernières années, beaucoup de pays en développement ont accru le ratio des recettes fiscales au PNB face à la nécessité d'un ajustement des finances publiques. Les taxes prélevées sur le commerce international restent la principale source de recettes de l'administration centrale dans les pays à faible revenu et, en particulier, en Afrique subsaharienne. Cependant, leur part du total des recettes va en diminuant dans la mesure où la plupart des pays en développement accroissent progressivement la part des impôts intérieurs. Les impôts indirects — comme les taxes sur les ventes, les accises et les taxes sur la valeur ajoutée — occupent une place plus importante, parmi ces impôts intérieurs, que l'imposition des

revenus, alors que, dans les pays industriels, celle-ci constitue souvent la principale source de recettes.

En règle générale, le coût économique de l'impôt augmente parallèlement au taux d'imposition et il est plus élevé lorsque l'assiette est étroite, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. Les réformes récemment appliquées par des pays en développement comme la Colombie, l'Indonésie, la Jamaïque et le Malawi ont à juste titre été centrées sur l'élargissement de la base imposable, de façon à éviter une majoration des taux qui aurait eu des effets dissuasifs. En outre, pour rendre la structure de l'impôt plus transparente et pour en faciliter l'administration et le recouvrement, ces réformes ont aussi comporté une réduction du nombre des taux d'imposition et des exemptions. Elles ont cherché à promouvoir l'équité en renforçant le recouvrement des impôts frappant les riches (par une limitation des exemptions et une amélioration de l'administration de l'impôt) et en évitant d'imposer les pauvres. Le recouvrement d'impôts progressifs sur le revenu pose des difficultés dans les pays en développement.

Les réformes fiscales qui ont donné de bons résultats ont aussi démontré que diverses formes de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) pouvaient générer de substantielles recettes sans introduire autant de distorsions que les taxes sur les importations, le chiffre d'affaires ou la consommation. Une réforme simultanée des taxes sur le commerce extérieur et des impositions indirectes est un moyen particulièrement efficace d'atteindre le double objectif d'une augmentation des recettes et d'une réduction de l'inefficacité.

Les réformes de la fiscalité doivent être compatibles avec les moyens administratifs disponibles; ceux-ci étant souvent limités, il faudra, dans la plupart des pays en développement et surtout dans les plus pauvres, viser à la simplicité. Cependant, les techniques modernes — comme l'emploi d'ordinateurs et de codes d'identification fiscale — peuvent faciliter le recouvrement de la plupart des impôts.

### **Amélioration de l'allocation des dépenses publiques**

Les dépenses de l'administration centrale ont beaucoup augmenté jusqu'en 1982 dans un grand nombre de pays en développement mais, d'une façon générale, elles ont ensuite diminué en pourcentage du PIB jusqu'en 1985, sous l'effet du res-

serrement des ressources. Bien que la répartition de ces dépenses par catégorie varie considérablement d'un pays à l'autre, certaines généralisations restent possibles. Par exemple, les pays industriels dépensent beaucoup plus (en pourcentage de leurs dépenses totales comme de leur PIB) en subventions et en transferts, principalement au titre de la protection sanitaire et sociale, tandis que les pays en développement tendent à affecter une part supérieure de leurs dépenses à l'investissement.

Les pouvoirs publics peuvent promouvoir à la fois la croissance économique et l'équité en mettant en place les infrastructures matérielles nécessaires aux investissements productifs du secteur privé et en fournissant les services sociaux nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels de la population et à l'amélioration de sa productivité. Cependant, parce que la mobilisation de recettes coûte cher, il est essentiel de fixer des priorités et de veiller à la qualité des dépenses publiques. On peut définir les priorités en considérant l'avantage comparatif du secteur public et du secteur privé. Les pouvoirs publics doivent assurer la fourniture des «biens publics» qui profitent à tous les citoyens, comme l'ordre public et la défense nationale. Il est bon aussi qu'ils participent à la fourniture des biens et services qui procurent d'importants avantages externes à la société, comme l'enseignement primaire, les soins de santé de base et les programmes de vaccination. Des investissements directs ou des réglementations sont nécessaires pour contrôler les monopoles dus à l'existence d'une seule source d'approvisionnement ou à l'ampleur des économies d'échelle rendues possibles par la taille du marché, comme c'est le cas, par exemple, pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'électricité. Enfin, il est parfois justifié de subventionner les biens et services consommés par les pauvres mais, pour en limiter le coût, ces subventions publiques devraient être soigneusement ciblées.

Ces critères contribuent à expliquer l'étendue du rôle joué par le secteur public dans la fourniture d'infrastructures pour les secteurs des transports, des communications, de l'électricité, de l'alimentation en eau et de l'irrigation, qui sont tous d'une importance décisive pour la croissance aux premiers stades du développement. Ils justifient aussi les dépenses publiques affectées à la santé et à l'éducation de base, qui ont contribué à accroître les taux d'alphabétisation et les niveaux de compétence, à réduire les taux de mortalité et de morbidité et à abaisser les taux de fécondité. En revanche, ils ne justifient généralement pas

une intervention publique directe dans la production ou la commercialisation des produits industriels ou agricoles, ou dans la fourniture de services de logement ou de transport par autobus.

Le choix des priorités n'est que la première étape. Il faut aussi qu'à tous points de vue — économique, technique, administratif et financier — les projets d'investissement soient bien conçus et qu'ils soient exécutés dans le contexte de politiques propres à favoriser de bons résultats. L'allocation des dépenses ordinaires doit aussi tenir compte de la hiérarchie des priorités et être guidée par un souci de qualité : il sera souvent plus important d'affecter des crédits suffisants à l'entretien et à l'exploitation que de financer de nouveaux investissements, et généralement préférable d'engager moins de fonctionnaires et de leur offrir une rémunération compétitive que de faire du secteur public l'employeur de dernier recours; enfin, les subventions seront plus efficaces si elles sont ciblées sur les pauvres que si elles vont à l'ensemble de la population.

L'amélioration de l'efficacité de la dépense publique exige des réformes au niveau de la planification, de l'établissement, de l'exécution et du suivi des budgets. En ce qui concerne la planification, l'idéal est d'établir un programme d'investissement échelonné, de projeter les besoins de dépenses courantes, et d'évaluer le niveau des recettes et des besoins d'emprunt pour les trois à cinq années suivantes dans le contexte d'un cadre macroéconomique cohérent. Le budget de chaque année devient alors la tranche annuelle correspondante du plan à moyen terme. Pour que le plan et le budget aident les divers agents du secteur public à prendre leurs décisions dans de bonnes conditions d'efficacité, les arbitrages entre organismes, programmes et projets doivent être explicites et les limites fixées au budget de chaque organisme doivent être contraignantes de sorte qu'aucun d'eux ne puisse dépenser davantage de sa propre initiative.

Bien que la plupart des pays en développement disposent de moyens limités pour assurer la planification à moyen terme de leurs finances publiques et la préparation de budgets annuels globaux, certains s'en sortent bien. Ainsi, le Botswana a mis en place les procédures nécessaires pour qu'il soit soigneusement tenu compte des dépenses ordinaires qu'entraîneront les dépenses en capital. Le Chili évalue rigoureusement ses projets d'investissement sur la base d'analyses économiques (généralement, une analyse coûts-avantages). D'autres ont entrepris de réduire le

nombre des agents du secteur public par divers moyens — blocage du recrutement, recensements de la fonction publique et programmes de départ volontaire à la retraite — et quelques-uns s'efforcent de rationaliser la structure des rémunérations de la fonction publique. Le Mexique, pour sa part, accroît la sélectivité de ses subventions aux produits alimentaires. Ces exemples, et on pourrait en citer d'autres, témoignent de la possibilité d'une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

### **Priorités en matière de dépenses et possibilités de recettes dans certains secteurs**

La nécessité d'examiner simultanément les dépenses et les recettes ressort plus clairement lorsqu'on analyse la question des finances publiques dans une perspective sectorielle. Dans beaucoup de pays, les interventions du secteur public dans l'éducation, la santé, les services urbains et les infrastructures rurales posent des problèmes similaires : insuffisance des dépenses affectées à des activités d'un bon rapport coût-efficacité, manque d'efficacité des programmes publics, et accès limité des pauvres. L'action à entreprendre pour résoudre ces problèmes appelle trois types de réforme des finances publiques : réorienter les dépenses vers les activités pour lesquelles une participation publique est la plus critique, accroître la part de ces dépenses financée par les redevances des usagers et d'autres contributions liées aux avantages procurés, et déléguer certaines fonctions publiques à des entités mieux à même d'apprécier la situation et les besoins locaux.

Pour chacun des secteurs susmentionnés, les dépenses devraient être mieux ciblées. S'agissant de l'éducation, il est urgent, surtout dans les pays les plus pauvres, d'élargir et d'améliorer l'enseignement primaire. Dans le secteur de la santé, il faudrait accroître les ressources publiques affectées à des services essentiels, comme les programmes de vaccination et les soins prénatals. Non seulement il est plus avantageux, pour l'ensemble de la société, que les dépenses publiques aillent à pareils services plutôt qu'à l'enseignement supérieur, à la fourniture de médicaments non essentiels ou à de coûteux soins hospitaliers curatifs, mais cela est aussi plus équitable, car ce sont principalement les catégories relativement aisées qui utilisent les services d'un coût élevé. Dans les zones urbaines, la voirie, l'eau, l'électricité et l'assainissement sont autant de domaines où le sec-

teur public a un rôle critique à jouer, tandis qu'il est souvent plus efficace de laisser les services d'autobus et la construction de logements au secteur privé. Pour ce qui est des infrastructures rurales, le secteur public devrait continuer à intervenir, comme il le fait déjà, dans l'aménagement de routes, l'irrigation et la fourniture d'eau potable et d'électricité; cependant, il serait souvent possible, dans chacun de ces domaines, d'orienter les dépenses vers l'emploi de techniques d'un meilleur rapport coût-efficacité. Ces réformes permettraient d'élargir l'accès des pauvres aux services essentiels, tout en renforçant la contribution du secteur public au développement et à la croissance économique.

Dans de nombreux secteurs, les décisions concernant les dépenses et les recettes sont liées par le biais des redevances perçues sur les usagers. A la différence de l'impôt, ces redevances permettent de mobiliser des recettes pour financer l'expansion des services prioritaires sans nuire à l'efficacité, bien au contraire. En effet, les biens et services fournis par le secteur public seront utilisés efficacement si leur prix est fixé de façon à refléter le coût de leur production, ainsi que leurs externalités et d'autres imperfections du marché. En revanche, la fourniture de services subventionnés (c'est-à-dire dont le prix ne reflète pas les éléments susmentionnés) aboutit à une consommation excessive et impose des dépenses additionnelles, et les impôts nécessaires pour financer ces subventions créent des distorsions dans d'autres secteurs de l'économie. Les redevances demandées aux usagers présentent donc, du point de vue de l'efficacité, le double avantage d'assurer une allocation efficace de l'offre de biens et de services publics et d'éviter la nécessité d'impôts qui introduiraient des distorsions.

La justification de pareilles redevances est bien établie pour les services publics comme le gaz, l'eau, l'électricité et le téléphone. Mais il est possible d'étendre sélectivement le prélèvement de redevances même dans les secteurs de la santé et de l'éducation. S'il existe de bonnes raisons économiques et sociales de continuer à subventionner l'enseignement primaire et les programmes de soins sanitaires de base, dont les avantages se répercutent sur l'ensemble de la société, les subventions généreuses dont font si souvent l'objet d'autres services éducatifs et sanitaires dans les pays en développement pourraient être réduites. En recouvrant auprès des usagers le coût des services publics ayant une forte rentabilité privée, comme les soins curatifs ambulatoires fournis par

les hôpitaux et l'enseignement supérieur, on améliorera l'efficacité tant au niveau de l'offre qu'à celui de la consommation. Cela permettra aussi de mobiliser des ressources pour financer l'expansion des services prioritaires dont les pauvres sont souvent les principaux utilisateurs. C'est là un objectif important lorsque les ressources budgétaires sont gravement limitées. Certaines subventions resteront sans doute nécessaires, mais elles devront être soigneusement ciblées sur les pauvres. L'attribution sélective de bourses d'études, par exemple, est l'une des solutions possibles pour permettre aux étudiants pauvres d'accéder à l'enseignement supérieur, tandis que les autres devraient prendre en charge à tout le moins une part du coût de leur éducation.

Pour certains services publics, comme la distribution d'eau d'irrigation et l'entretien du réseau routier local, la délégation de certaines responsabilités aux autorités locales donnera aux autorités centrales la possibilité de focaliser leur attention sur les tâches prioritaires. Bien appuyés par les autorités centrales, au plan de la formation, de la réglementation et du suivi, les responsables locaux sont souvent mieux à même d'identifier les besoins et de mobiliser les ressources nécessaires. Si les services sont déjà décentralisés, les organismes qui en ont la charge devront être renforcés.

### **Le financement des administrations locales**

Beaucoup de pays en développement gagneraient à élargir les attributions des administrations régionales et locales dans certains domaines. Il est bon de décentraliser la fourniture des biens et services à caractère régional ou local plus que national, comme l'alimentation en eau et l'assainissement, les transports, et même certains services sanitaires et éducatifs. Dans ces cas, la décentralisation permet de responsabiliser les entités publiques chargées de ces services et de mieux adapter l'action aux préférences locales. Ce sont les zones urbaines qui offrent le plus de possibilités de décentralisation, mais l'élargissement du rôle des collectivités rurales en matière d'alimentation en eau, d'irrigation et de voirie peut aussi améliorer la qualité des services publics.

Malgré ces avantages, l'aptitude des administrations régionales et locales à mobiliser des ressources pour financer leurs dépenses présentes ou potentielles est souvent limitée. Dans bien des cas, les autorités centrales réglementent les quelques sources de recettes dont disposent les autorités

locales, en contrôlant les taux d'imposition, en interdisant le relèvement des redevances perçues sur les usagers, et en limitant leurs moyens de recouvrement. Il est généralement possible, et sans danger, d'assouplir ces restrictions, ce qui aura pour effet d'accroître la capacité de financement des administrations subnationales et de les rendre moins dépendantes de transferts de l'administration centrale.

La tarification des usagers est un instrument particulièrement utile à l'échelon local où les interventions des administrations sont généralement concentrées sur la fourniture de services qui se prêtent à un recouvrement direct des coûts. Même si les restrictions imposées par les administrations centrales, l'insuffisance des compétences techniques disponibles et des contraintes politiques limitent parfois leurs possibilités de recours au prélèvement de redevances, les administrations locales de certains pays en développement sont parvenues à mettre en place de bons programmes de recouvrement des coûts, généralement en améliorant simultanément la qualité des services fournis.

Parmi les impositions locales, l'impôt sur la propriété présente de nombreuses caractéristiques souhaitables, mais son recouvrement pose souvent des difficultés administratives et politiques. Il conviendrait toutefois d'envisager un réaménagement de cet impôt dans tout projet de réforme de l'ensemble des finances locales. Les autres impôts locaux, qui sont souvent complexes et trop nombreux et dont le recouvrement est donc coûteux et difficile, peuvent généralement être simplifiés afin de réduire les coûts administratifs.

Les administrations locales tirent souvent une partie de leurs recettes de subventions des administrations centrales ou régionales. S'ils sont bien conçus et administrés, ces concours peuvent permettre de corriger les écarts de revenu, d'étendre à la collectivité nationale les avantages de certaines fonctions publiques locales comme l'éducation, et d'encourager un plus gros effort fiscal de la part des administrations locales.

Le recours au crédit peut aussi contribuer au financement des dépenses d'investissement des administrations locales. Certains pays en développement ont obtenu de bons résultats en créant des fonds de développement municipal pour fournir du crédit, ainsi que des services de formation et d'assistance technique, aux administrations locales. Il reste souhaitable de mobiliser davantage de ressources au niveau local pour accroître la capacité de service de la dette des administrations

locales et pour compléter ou remplacer les subventions reçues des échelons supérieurs de l'administration.

La faiblesse de leurs moyens administratifs limite l'efficacité des administrations locales en ce qui concerne la mobilisation de recettes et aussi l'utilisation de leurs ressources. Il est donc essentiel que les autorités centrales cherchent à renforcer les capacités locales par des services de formation et d'assistance technique et même par le détachement de personnel des services centraux.

### **Le renforcement des finances publiques par une réforme des entreprises publiques**

La création d'entreprises publiques a généralement eu pour objectif de décentraliser certaines activités clés du secteur public ou de placer sous tutelle publique certaines activités du secteur privé. Dans quelques pays en développement, certaines entreprises gérées sur une base commerciale ont obtenu de bons résultats, contribuant aux recettes publiques et jouant un rôle important dans l'édification de la nation. Cependant, dans la plupart des pays, leurs performances ont été décevantes, l'efficacité de leur action étant entravée par un grand nombre d'objectifs contradictoires et par le manque de discipline financière.

Beaucoup d'entreprises publiques sont censées se procurer elles-mêmes les ressources dont elles ont besoin, par autofinancement ou par la voie d'emprunts sur le marché. Cependant, leur épargne étant régulièrement inférieure à leur investissement, la nécessité de financer la différence a beaucoup ajouté au déficit et à l'endettement du secteur public des pays en développement. Les subventions budgétaires directes versées à ces entreprises ont substantiellement alourdi les déficits des administrations centrales. En outre, leurs emprunts étrangers directs se sont généralement accrus plus vite que ceux du secteur privé. Les pouvoirs publics ont souvent garanti ces emprunts sans avoir de stratégie globale ou de mécanisme de contrôle et, dans bien des cas, les mauvaises performances de l'entreprise emprunteuse les ont obligés à prendre en charge les dettes dont celle-ci ne pouvait plus assurer le service.

De nombreux pays ont désormais pris conscience de l'importance critique d'étendre aux

entreprises publiques le champ de toute réforme des finances publiques. La première chose à faire est de réduire la charge qu'elles imposent au budget de l'Etat en améliorant l'efficacité de leur exploitation et en veillant à ce que leurs prix leur permettent de recouvrer leurs coûts. Il est également essentiel d'assurer la transparence des relations financières entre les administrations et les entreprises publiques. Si toutes les subventions versées aux entreprises publiques sont explicitement budgétisées, leur coût peut alors être examiné chaque année, et non pas caché ou tout simplement oublié. En prenant les mesures nécessaires pour accroître la disponibilité d'informations fiables sur les résultats financiers et opérationnels des entreprises, pour éliminer les impayés réciproques et pour contrôler l'octroi de garanties publiques à leurs emprunts, on contribue aussi à rétablir la discipline budgétaire. Enfin, une participation du secteur privé peut souvent améliorer l'efficacité des opérations des entreprises publiques et réduire la charge qu'elles font peser sur les finances publiques. Dans la mesure où une privatisation complète et rapide se heurte souvent à des obstacles redoutables, il est souvent plus faisable de recourir à des solutions intermédiaires, par exemple, en passant des contrats de location ou de gestion, ou en laissant le secteur privé leur faire concurrence.

### **Les éléments d'une réforme**

Application d'une politique budgétaire prudente, réduction du coût de la mobilisation de recettes, efficacité des dépenses publiques, décentralisation accrue des administrations publiques, adoption de politiques de finances publiques compatibles avec la lutte contre la pauvreté, tels sont les cinq grands domaines sur lesquels devra porter l'effort. Il sera difficile à la plupart des pays de progresser simultanément sur tous les fronts. Cependant, si l'on négligeait l'une quelconque de ces composantes, on risquerait fort de se heurter à des problèmes dans les autres domaines. Aussi est-il essentiel d'adopter une approche globale à l'égard de tout projet de réforme des finances publiques, de façon à pouvoir recommander un programme cohérent propice à une réforme durable.



# *I*

---

*La gestion de l'économie mondiale :  
opportunités et risques*



# 1

## *Options pour un ajustement à l'échelle mondiale*

L'économie mondiale demeure fragile, bien qu'à court terme les perspectives de croissance soient raisonnables. Malgré une légère progression en 1987 par rapport à l'année précédente, la croissance moyenne du PIB des pays industriels est encore nettement inférieure à ce qu'elle était dans les années 50 et 60. De plus, il subsiste de graves déséquilibres des paiements internationaux, et l'on peut craindre une recrudescence de l'instabilité des marchés des valeurs, des taux de change et des taux d'intérêt. Cette fragilité est la conséquence directe des divergences qui subsistent entre les politiques macroéconomiques des principales puissances industrielles. Sans modifications décisives de ces politiques, l'incertitude économique actuelle risque fort de dégénérer à brève échéance en une récession mondiale. Pour les pays en développement, en particulier ceux d'entre eux qui sont très endettés, l'avenir demeure préoccupant, en dépit de gros efforts de stabilisation et d'ajustement. Ces pays risquent d'être voués à une longue stagnation de leur revenu réel par habitant, à une aggravation de la pauvreté et à des troubles sociaux.

Pour que les perspectives de croissance des pays industriels comme des pays en développement s'améliorent, trois conditions doivent être réunies :

- Les principales puissances industrielles doivent poursuivre la réorientation de leur politique macroéconomique et structurelle afin de ramener progressivement les déséquilibres externes à un niveau tolérable. Ces réformes amélioreraient les perspectives de croissance à plus long terme des

pays industriels — condition indispensable à l'accélération de la croissance des pays en développement.

- Les pays en développement doivent poursuivre des réformes visant à améliorer leurs perspectives de développement, même si le climat international est défavorable.

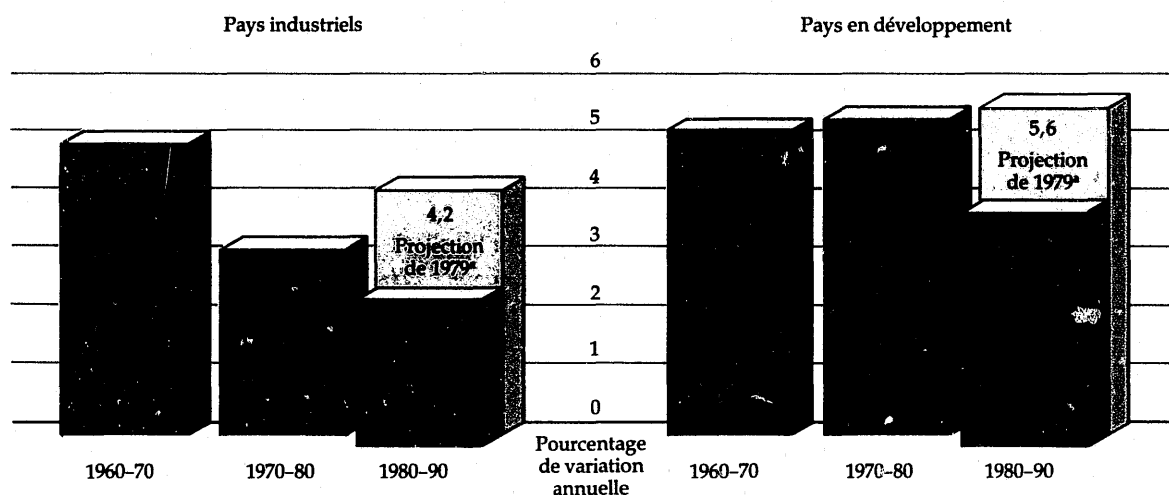
- Les transferts nets de ressources des pays en développement vers le reste du monde doivent être réduits.

C'est là un défi redoutable pour les gouvernements des pays industriels comme pour ceux des pays en développement et pour la communauté financière internationale. Ces conditions sont étroitement liées et, si l'on réussissait à progresser sur les trois fronts, l'avenir cesserait d'être aussi menaçant et une croissance économique saine redeviendrait possible.

### **L'héritage des années 70**

Les années 70 ont été, pour l'économie mondiale, une période de troubles et de transition. Après la longue phase d'expansion de l'après-guerre, la croissance du PIB des pays industriels est devenue, d'une manière générale, plus irrégulière. Pour l'ensemble de la décennie, elle est tombée à 3,1 % par an, alors qu'elle avait été de 5,0 % pendant les années 60. Le premier choc pétrolier, l'augmentation des déficits budgétaires, la montée de l'inflation et la rigidité croissante du fonctionnement des marchés intérieurs sont les principales causes de ce ralentissement. L'instabilité des

Figure 1.1 Croissance effective et projetée du PIB, 1960 à 1990



a. Fondée sur le scénario de base du *Rapport sur le développement dans le monde 1979*. Cette projection ne comprenait pas la Chine, dont on pensait que la croissance serait supérieure à la moyenne.

b. Fondée sur le taux effectif des années 1980-87 et sur le taux projeté pour 1987-90 dans le scénario de base.

Sources : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1979*, et données de la Banque mondiale.

taux de change depuis l'effondrement, en 1971, du système des changes de Bretton Woods n'a fait qu'aggraver les tensions financières.

Dans les pays en développement, la croissance économique s'est à peu près maintenue en dépit du tassement de la croissance des pays industriels. Elle a été en moyenne de 5,4 % par an, soit du même ordre que pour la décennie précédente. Cependant, comme il ressort des précédents *Rapports sur le développement dans le monde*, ce rythme de croissance honorable a été obtenu au prix d'une rapide augmentation de l'endettement extérieur des pays en développement et — pour nombre d'entre eux — de déséquilibres intérieurs croissants : déficits budgétaires considérables, inflation, surévaluation de la monnaie, et distorsions des incitations à la production industrielle et agricole. De nombreux pays en développement se sont ainsi trouvés à la merci de nouveaux chocs extérieurs.

Même si les années 70 avaient été caractérisées par un climat économique de plus en plus incertain, les perspectives de l'économie mondiale vers la fin de la décennie semblaient d'une manière générale justifier un optimisme prudent. L'écono-

mie mondiale s'était apparemment bien remise du choc pétrolier de 1973, dont les incidences néfastes sur le commerce international et sur les marchés financiers n'avaient été que passagères. Il semblait probable que les années 80 seraient marquées par une modeste reprise de la croissance des pays industriels, qui se rapprocherait de la moyenne des années 50 et 60, et par une progression régulière de l'économie des pays en développement. Les projections économiques mondiales présentées dans le *Rapport sur le développement dans le monde 1979*, comme d'ailleurs d'autres prévisions faites à l'époque, débouchaient, pour la période 1980-90, sur un taux de croissance réel moyen du PIB de 4,2 % pour les pays industriels et de 5,6 % pour les pays en développement (Figure 1.1).

Or, d'après les résultats enregistrés pour 1980-87 et les projections établies pour le restant de la décennie, il apparaît probable que, pour l'ensemble des années 80, le taux de croissance moyen ne dépassera guère, pour les pays industriels, la moitié de celui projeté en 1979 et ne sera, pour les pays en développement, que d'à peu près les deux tiers de celui alors envisagé. Ces écarts sont considérables. Ils sont la conséquence spectaculaire de



trois phénomènes principaux qui ont bouleversé l'économie mondiale :

- Les fluctuations de grande amplitude du prix du pétrole, déclenchées par le second choc pétrolier à la fin de 1979, ont gravement perturbé l'économie des pays importateurs comme des pays exportateurs de pétrole. Les pays lourdement endettés ont été particulièrement touchés.

- Pour mettre un frein à une forte inflation qui ne cessait de s'aggraver, la plupart des pays industriels ont réorienté leur politique macroéconomique afin d'atténuer les pressions inflationnistes.

- La détérioration inattendue du climat économique international — ralentissement de la croissance des échanges internationaux, chute des cours des produits de base, contraction des apports financiers extérieurs et flambée des taux d'intérêt réels — est venue aggraver les insuffisances structurelles de nombreux pays en développement et les effets des défaillances antérieures de leur politique économique.

La section qui suit traite de la politique macroéconomique appliquée par les pays industriels pendant les années 80 et de ses incidences sur l'économie mondiale. Y sont aussi exposées les options qui s'offrent actuellement à ces pays. Toujours dans le présent chapitre, on trouvera une analyse des effets, pour les pays en développement, de l'évolution du climat économique international, et un exposé des moyens auxquels ils pourraient recourir pour faire face à leurs problèmes commerciaux et à leurs problèmes d'en-

dettement. Le chapitre s'achève sur une évaluation des perspectives de l'économie mondiale jusqu'à 1995.

### Politiques et déséquilibres macroéconomiques des pays industriels

Face à une forte inflation et à des déficits budgétaires croissants, hérités de la fin des années 70, la plupart des pays industriels ont réagi rapidement et énergiquement par une réorientation de leur politique économique. Dès la fin de 1979, ces pays adoptèrent une politique anti-inflationniste de resserrement monétaire. C'est ainsi que les sept principales puissances économiques (le Groupe des sept) ramenèrent le taux de croissance de leur masse monétaire au sens étroit du terme (M1) de 10 % en 1979 à 6 % en 1980. Cette réorientation, qui coïncidait avec le second choc pétrolier, a contribué à déclencher une récession grave qui a été ressentie en 1981-82. La plupart des pays industriels ont aussi réorienté leur politique de finances publiques en vue de réduire le déficit structurel de leur budget. Bien que les déficits se soient aggravés sous l'effet des stabilisateurs automatiques liés à la récession — le budget de l'administration centrale et de l'ensemble des administrations publiques est resté largement déficitaire dans la plupart des pays industriels jusqu'au milieu de la décennie (Tableau 1.1) —, la réorientation des finances publiques a eu un effet procyclique qui a aggravé la récession. En 1982, la

**Tableau 1.1 Soldes budgétaires des principaux pays industriels, 1979 à 1987**  
(pourcentage du PNB)

Niveau d'administration et pays ou groupe de pays	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
<i>Administration centrale</i>									
Allemagne, République fédérale d'	-1,9	-1,9	-2,5	-2,4	-1,9	-1,6	-1,3	-1,2	-1,4
Etats-Unis	-1,1	-2,3	-2,4	-4,1	-5,6	-5,1	-5,3	-4,8	-3,4
Japon	-6,1	-6,2	-5,9	-5,9	-5,6	-4,7	-4,0	-3,3	-3,8
Groupe des sept <sup>a</sup>	-2,8	-3,3	-3,6	-4,6	-5,4	-5,0	-4,9	-4,3	-3,6
<i>Administrations publiques<sup>b</sup></i>									
Allemagne, République fédérale d'	-2,6	-2,9	-3,7	-3,3	-2,5	-1,9	-1,1	-1,2	-1,7
Etats-Unis	+0,5	-1,3	-1,0	-3,5	-3,8	-2,8	-3,3	-3,5	-2,4
Japon	-4,7	-4,4	-3,8	-3,6	-3,7	-2,1	-1,0	-0,6	-0,8
Groupe des sept <sup>a</sup>	-1,8	-2,5	-2,7	-4,0	-4,1	-3,4	-3,4	-3,2	-2,6

Note : Le signe (+) indique un excédent et le signe (-) un déficit.

a. Allemagne (République fédérale d'), Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni.

b. Administration centrale plus administrations régionales et locales.

Source : Données du FMI.

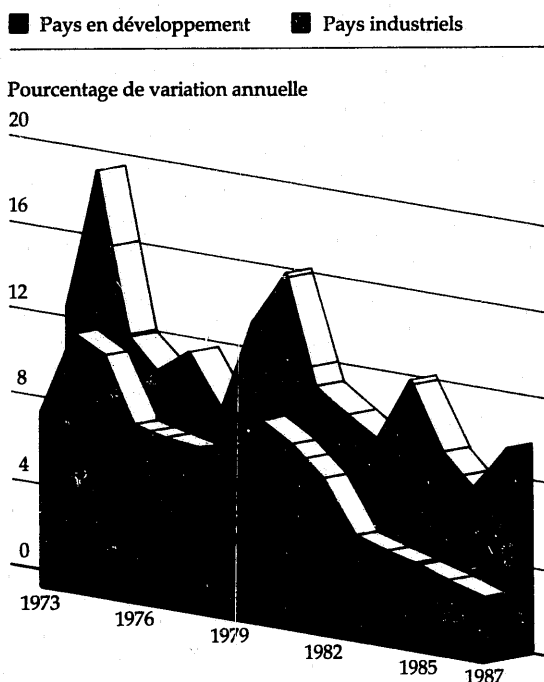
croissance moyenne du PIB est tombée à  $-0,4\%$  pour les pays industriels et à  $2,0\%$  pour les pays en développement.

Les Etats-Unis ont constitué la principale exception à ce mouvement de réorientation des finances publiques; leur déficit budgétaire a continué de se creuser après 1981 du fait de la réduction des taux d'imposition et de l'augmentation des dépenses publiques. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, entre autres pays, ont tenté aussi de réduire le rôle économique du secteur public et d'alléger la réglementation régissant les activités des entreprises privées. Cette politique comportait une libéralisation très poussée des marchés de capitaux et d'autres secteurs de l'économie. La privatisation de certaines entreprises publiques, en particulier au Royaume-Uni, procédait du même esprit.

#### *Effets de la réorientation des politiques macroéconomiques*

Ces réorientations ont eu rapidement un profond retentissement. Elles ont eu pour avantage, grâce

**Figure 1.2 Inflation, 1973 à 1987**



*Note* : L'inflation équivaut à la variation annuelle du déflateur du PIB. Pour les pays en développement, les valeurs indiquées correspondent aux taux médians et, pour les pays industriels, aux taux moyens.

aussi à la baisse, après 1981, du prix en dollars du pétrole, de réduire l'inflation. Pour l'ensemble des pays industriels, l'inflation, après avoir culminé à  $9,4\%$  en 1980, est tombée à  $4,8\%$  en 1983 et à  $2,9\%$  en 1987 (Figure 1.2).

En revanche, la récession a accéléré la montée du chômage qui s'était amorcée dans les années 70. Dans de nombreux pays, ce phénomène a freiné les hausses de salaires, ce qui a contribué, à terme, à restaurer le climat des affaires et la rentabilité des entreprises. Cependant, dans de nombreux pays industriels, le recul du chômage ne s'est pas encore amorcé, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant; en Europe, le taux de chômage est resté en moyenne supérieur à  $10\%$  depuis 1983. Le chômage est une lourde charge pour la société et a contribué à la montée du protectionnisme (Encadré 1.1). Les tensions politiques qu'il entraîne expliquent peut-être aussi pourquoi les pays industriels sont peu enclins à développer leurs programmes d'aide.

De plus, le passage à des politiques monétaires anti-inflationnistes a entraîné une forte hausse des taux d'intérêt, en particulier aux Etats-Unis, où cette politique a coïncidé avec une expansion des finances publiques. Le taux de rendement réel des bons du Trésor américain, qui avait été en moyenne de  $2\%$  en 1980, a atteint le niveau de  $8\%$  en 1984 (Figure 1.3). Cette évolution aurait à elle seule suffi à alourdir considérablement la charge imposée aux pays en développement par le service de leur dette. Les divergences des politiques de finances publiques des pays industriels — politique dominée par le souci de stimuler l'activité économique aux Etats-Unis et politique de consolidation budgétaire ailleurs — ont abouti à un déséquilibre financier persistant et sont à l'origine des déséquilibres des paiements extérieurs constatés actuellement.

#### *Apparition de déséquilibres macroéconomiques dans les pays industriels*

Au lendemain de la crise de la dette mexicaine de 1982, les Etats-Unis ont fortement accru la masse monétaire afin de prévenir l'effondrement d'un système bancaire déjà ébranlé par la récession. Cela a déclenché une vive reprise de l'activité économique, favorisée aussi par l'expansion des finances publiques et par la réforme fiscale «favorable à l'offre» opérée en 1981. La contraction des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses publiques se sont conjuguées pour entraîner une forte progression des déficits du budget des

## Encadré 1.1 Les coûts croissants du protectionnisme

Jusqu'en 1974, les réductions tarifaires décidées en vertu des accords successifs conclus dans le cadre du GATT ont, d'une manière générale, fait reculer le protectionnisme. Le GATT repose sur trois principes fondamentaux : premièrement, le principe de non-discrimination, en vertu duquel chaque pays est censé appliquer le même tarif à tous ses partenaires commerciaux; deuxièmement, le principe de transparence, en vertu duquel l'application explicite de droits de douane est préférable aux barrières non tarifaires (BNT); troisièmement, le principe de réciprocité, selon lequel, si un pays A abaisse les droits perçus sur ses importations en provenance d'un pays B, celui-ci doit prendre en faveur du premier des mesures symétriques. L'application de ces principes a entraîné une baisse des droits moyens sur les importations de produits manufacturés qui, d'environ 40 % au début des années 50, étaient tombés en 1974 à moins de 10 %. Les produits agricoles et les textiles — qui occupent une place très importante dans les exportations des pays en développement — sont demeurés les deux exceptions principales à cette tendance à la libéralisation.

### Le retour au protectionnisme

La liberté des échanges est sérieusement compromise depuis le milieu des années 70, et surtout depuis 1980. On a assisté à une recrudescence du protectionnisme pour les produits manufacturés, en particulier sous la forme de barrières non tarifaires, comme la conclusion d'accords de restriction volontaire des exportations et le contingentement des importations. Entre 1981 et 1986, la proportion des importations des pays d'Amérique du Nord et des pays de la Communauté économique européenne soumise à des restrictions non tarifaires s'est accrue de plus de 20 %. Ces barrières non tarifaires entravent de plus en plus le commerce entre pays industriels et pays en développement, et on estime qu'en 1986, 20 % des exportations des pays en développement tombaient directement sous le coup de ces restrictions. La conclusion d'accords multifibres successifs, qui ont abouti à la mise en place d'un système mondial d'encadrement du commerce des textiles et des vêtements et qui limitent sévèrement les exportations des pays en développement, témoigne de cette tendance systématique et croissante au protectionnisme. Les barrières non tarifaires ont la faveur des politiciens des pays industriels, parce qu'elles sont populaires et parce qu'elles semblent, si l'on s'en tient à une perspective à court terme, devoir permettre de sauver des emplois dans les industries en perte de vitesse.

Dans le secteur agricole, de fortes subventions et restrictions des importations sont pratique courante, en particulier en Europe, au Japon et — dans une moindre mesure — en Amérique du Nord, et la protection du secteur agricole paraît avoir augmenté ces der-

nières années. Cette tendance tient notamment au progrès de la mise en oeuvre de la politique agricole commune de la CEE, qui subventionne fortement l'agriculture des pays de la Communauté et pénalise toutes les importations de produits agricoles d'origine extracommunautaire.

Les pays industriels n'ont pas, bien entendu, l'exclusivité du protectionnisme. Les pays en développement, en particulier ceux dont la politique économique est axée sur le marché intérieur, appliquent des restrictions non tarifaires et des droits de douane. Faute de données suffisantes, il est impossible de déterminer l'ampleur du protectionnisme des pays en développement. Cependant, nombre d'entre eux ont, ces dernières années, abaissé le taux de protection effective de leurs industries manufacturières dans le cadre de réformes de structure.

### Les coûts du protectionnisme

Selon les estimations, le coût, pour les pays en développement, des mesures de protection prises par les pays industriels à l'encontre de leurs exportations représente de 2,5 à 9 % de leur PNB. Le coût pour les pays industriels de leurs propres mesures protectionnistes représenterait quant à lui de 0,3 à 0,5 % de leur PNB. La protection de secteurs particuliers peut se révéler extrêmement coûteuse. Par exemple, le coût de la protection de l'agriculture va de 3 % de la valeur totale de la production agricole aux Etats-Unis à 16 % pour les pays de la CEE. Aux Etats-Unis, on estime qu'en 1983 chaque dollar de subvention pour le sauvetage d'emplois dans la sidérurgie coûtait 35 dollars aux consommateurs, et représentait une perte nette de 25 dollars pour l'économie du pays. Au Royaume-Uni, toujours en 1983, le coût du sauvetage d'un emploi de l'industrie automobile équivalait à quatre fois le salaire moyen dans les autres branches industrielles.

En règle générale, les barrières non tarifaires sont beaucoup plus nuisibles que les droits de douane. On estime que les accords de restriction volontaire des exportations coûtent aux pays importateurs jusqu'à trois fois plus que des mesures tarifaires offrant une protection équivalente. Par exemple, la protection par les Etats-Unis de leur seule sidérurgie leur a coûté en 1985 près de 2 milliards de dollars. Les barrières non tarifaires réduisent aussi l'efficacité des taux de change en tant que moyen d'équilibrage de la balance des paiements, parce que le volume des échanges est alors déterminé non pas par les prix relatifs, mais par la réglementation du commerce. Il a été démontré que le recours de plus en plus fréquent à des restrictions non tarifaires a rendu la balance commerciale des Etats-Unis beaucoup moins sensible aux variations de la valeur du dollar. Etant donné que les restrictions volontaires des exportations gonflent leurs bénéfici-

(à suivre)

### Encadré 1.1 (suite)

les fabricants étrangers peuvent se permettre de ne pas modifier les prix en dollars de leurs produits lorsque le dollar se déprécie et protéger ainsi leur part du marché.

Le protectionnisme peut aussi grever directement les dépenses publiques, surtout lorsqu'il revêt la forme de subventions. Par exemple, on estime que les subventions directes à l'agriculture ont totalisé environ 25 milliards de dollars aux Etats-Unis pour l'exercice 87, soit environ 17 % du déficit du budget fédéral. Les subventions accordées en vertu de la politique agricole commune de la CEE se sont chiffrées en 1987 à 33 milliards de dollars et ont été une importante source de frictions entre les pays membres. Les barrières non tarifaires pourraient être remplacées par des droits de douane, qui ajouteraient aux recettes publiques, et le manque à gagner qu'elles impliquent équivalait à une

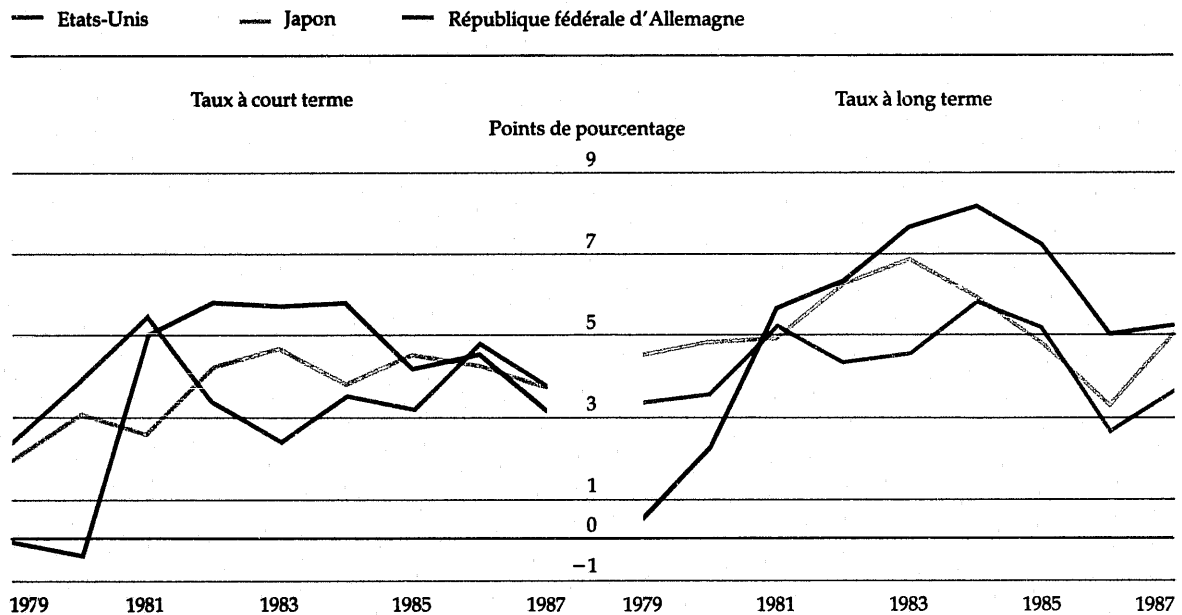
charge budgétaire occulte.

Enfin, la protection de l'agriculture des pays industriels par de fortes subventions et des restrictions aux importations a provoqué dans ces pays une surproduction agricole et fait passer les coûts de production à un niveau supérieur à celui des prix à l'exportation. Il faut voir là une des principales causes du marasme des prix agricoles depuis quelques années. La protection a porté préjudice aux pays en développement exportateurs de produits agricoles et a entraîné une réduction des revenus des exploitants agricoles et de la main-d'œuvre rurale.

#### Les négociations d'Uruguay

Les négociations qui se déroulent actuellement sous l'égide du GATT («Négociations d'Uruguay») offrent l'occasion de s'attaquer à ces problèmes et de revenir

Figure 1.3 Taux d'intérêt réels dans plusieurs grands pays industriels, 1979 à 1987



Notes : Tous les taux sont des moyennes annuelles. Le taux réel est le taux nominal corrigé par l'IPC (pour les taux à court terme) ou par le déflateur du PIB (pour les taux à long terme). Les taux à court terme utilisés sont les suivants : Etats-Unis, certificats de dépôt bancaires à trois mois; Japon, crédit à vue inconditionnel avant 1981 et effets privés à deux mois pour 1981-87; et Allemagne, prêts interbancaires à trois mois. Les taux à long terme utilisés sont les suivants : Etats-Unis, obligations du Trésor à dix ans; Japon, obligations de l'administration centrale à échéance de dix ans ou plus (rendement à la vente sur le marché hors cote); et Allemagne, obligations publiques ayant encore trois ans ou plus à courir avant l'échéance.

Sources : Données du FMI et de la Banque mondiale.

à un régime commercial plus libéral pour les produits manufacturés, les produits agricoles et les services. Le succès des négociations sur la proposition d'élimination progressive des subventions agricoles présentée par les Etats-Unis marquerait, en particulier, un progrès très important. L'enjeu des Négociations d'Uruguay est considérable pour les pays en développement, surtout dans les secteurs agricole et industriel. Des progrès sur la voie d'une réduction du protectionnisme dans les pays industriels et dans les pays en développement pourraient contribuer fortement à améliorer les perspectives de l'économie mondiale et les perspectives de développement du tiers monde (voir *Rapport sur le développement dans le monde 1986* et *Rapport sur le développement dans le monde 1987* pour plus de détails sur le protectionnisme dans le secteur agricole et le secteur industriel, respectivement).

administrations publiques et du budget fédéral qui ont atteint, en proportion du PNB, des niveaux que les tendances passées étaient loin de laisser prévoir (Tableau 1.1). Le taux d'épargne privée est retombé au niveau relativement faible où il s'était maintenu pendant l'après-guerre, et l'investissement privé s'est accru, en partie sous l'effet de la réforme fiscale de 1981 (Encadré 1.2). C'est ainsi que la balance épargne/investissement du secteur privé, excédentaire à raison de 3,2 % du PNB en 1982, est devenue déficitaire en 1987 (-1,2 % du PNB). Du fait de cette évolution et de l'augmentation parallèle du déficit des administrations publiques, la balance globale épargne/investissements est devenue négative, ce qui s'est traduit par un déficit croissant de la balance des opérations courantes. En revanche, le Japon et la République fédérale d'Allemagne ont appliqué une politique de finances publiques plus restrictive qui, alliée à des taux d'épargne privée élevés, a eu pour effet

### Encadré 1.2 Politique fiscale, balance des paiements et mouvements internationaux de capitaux

La politique fiscale influe de multiples manières sur la balance des paiements et sur les mouvements internationaux de capitaux. Elle détermine en partie le rapport entre l'épargne et l'investissement, et elle a une incidence sur la rentabilité du capital. Ces effets se sont accentués parallèlement à la réduction des obstacles aux mouvements internationaux de capitaux et c'est dans ce contexte que beaucoup de gouvernements des pays industriels ont récemment engagé de vastes réformes de leur fiscalité.

Les effets structurels des réformes fiscales des Etats-Unis sur leur balance des paiements et sur les mouvements internationaux de capitaux ont davantage retenu l'attention que leurs effets sur le déficit du budget fédéral. La réforme de 1981 prévoyait notamment des crédits d'impôt pour investissement, des formules d'amortissement accéléré et une libéralisation des dispositions applicables à la location de matériel. Ces mesures expliquent en partie le niveau élevé de l'investissement privé en 1983 et 1984, en dépit de taux d'intérêt réels élevés. La réforme fiscale a parallèlement eu des effets ambigus sur l'épargne privée; en fait, les taux d'épargne privée ont diminué au début des années 80, par rapport aux niveaux élevés des années 70. L'effet net de la réforme fiscale de 1981 sur l'investissement et l'épargne privés est donc l'une des explications de l'écart croissant constaté entre l'épargne

et l'investissement, du déficit correspondant de la balance des opérations courantes et des besoins de capitaux extérieurs des Etats-Unis. La réforme fiscale de 1986 a affaibli les mesures d'incitation à l'investissement instituées en 1981 en rendant à peu près uniformes les taux d'imposition effectifs des diverses formes de revenu. Ce changement devrait contribuer à réduire à la fois l'écart entre l'épargne et l'investissement et le déficit de la balance des opérations courantes des Etats-Unis.

Le régime appliqué aux revenus de source étrangère est un autre aspect important de la politique fiscale. Les Etats-Unis, comme la plupart des autres pays industriels, appliquent un critère de résidence en vertu duquel ils imposent les revenus des résidents même si ceux-ci proviennent de source étrangère, mais non les intérêts versés à des étrangers. En revanche, de nombreux pays en développement, notamment la plupart des pays latino-américains, appliquent le critère de provenance et taxent les revenus d'origine intérieure mais non les revenus de source étrangère. L'interaction des régimes fiscaux des pays industriels et des pays en développement peut donc encourager la sortie de capitaux hors des pays en développement et décourager l'entrée d'investissements étrangers dans ces pays.

**Tableau 1.2 Evolution de la balance des opérations courantes et de la balance épargne/investissement pour les principaux pays industriels, 1975 à 1987**  
(pourcentage du PNB)

Pays	Pourcentage moyen, 1975-84	1985	1986	1987
<i>Etats-Unis</i>				
Solde de la balance des opérations courantes				
et de la balance globale épargne/investissement	-0,4	-2,9	-3,3	-3,6
Balance épargne publique/investissement public	-1,9	-3,3	-3,5	-2,4
Balance épargne privée/investissement privé	1,5	0,4	0,2	-1,2
Epargne privée brute	17,8	16,9	16,5	14,8
Investissement privé brut	16,3	16,5	16,3	16,0
<i>Japon</i>				
Solde de la balance des opérations courantes				
et de la balance globale épargne/investissement	0,7	3,7	4,3	3,6
Balance épargne publique/investissement public	-3,8	-1,0	-0,6	-0,8
Balance épargne privée/investissement privé	4,5	4,7	4,9	4,4
Epargne privée brute	29,3	28,4	32,4	33,3
Investissement privé brut	24,8	23,7	27,5	28,9
<i>Allemagne, République fédérale d'</i>				
Solde de la balance des opérations courantes				
et de la balance globale épargne/investissement	0,3	2,6	4,2	3,9
Balance épargne publique/investissement public	-3,1	-1,1	-1,2	-1,7
Balance épargne privée/investissement privé	3,4	3,7	5,4	5,6
Epargne privée brute	19,8	19,9	23,1	23,3
Investissement privé brut	16,4	16,2	17,7	17,7

Note : La balance épargne/investissement est la différence entre l'épargne brute et l'investissement brut. La balance globale épargne/investissement correspond à la somme des balances épargne/investissement publiques et privées; par définition, elle est égale à la balance des opérations courantes.

Source : Données du FMI.

d'accroître les excédents de leur balance courante (Tableau 1.2 et Figure 1.4).

Ces évolutions divergentes de l'épargne et de la dépense ont entraîné des écarts croissants entre les taux d'intérêt sur les instruments libellés en dollars et les taux d'intérêt sur les instruments libellés dans les autres monnaies principales, et une longue phase d'appréciation du dollar (Figure 1.5). Les déséquilibres croissants des échanges commerciaux en ont été aggravés. Les nouveaux pays industriels (NPI) d'Asie de l'Est ont pu accroître fortement leurs exportations vers les Etats-Unis dont le déficit extérieur a atteint en 1987 un niveau sans précédent.

Les mouvements de capitaux qui ont été le corollaire de ces déséquilibres persistants des paiements ont modifié la répartition des rôles de créanciers et débiteurs entre les principaux pays industriels. Les Etats-Unis, longtemps restés le principal pays créancier et le premier exportateur de capitaux du monde, sont maintenant le principal pays débiteur. Le montant estimatif de leur dette extérieure nette représentait déjà 6,5 % de leur PNB à la fin de 1986. La même année, le Japon et l'Allemagne étaient déjà devenus les principaux pays créanciers, leurs créances nettes

sur l'étranger représentant, respectivement, 8,5 et 10,5 % de leur PNB.

#### *Premières tentatives de coordination internationale des politiques macroéconomiques*

Entre la fin de 1981 et le début de 1985, le dollar s'est apprécié de 35 %, en valeur réelle, par rapport aux autres monnaies principales. Cette tendance s'est inversée en mars 1985, lorsque le déficit extérieur des Etats-Unis a commencé à paraître insoutenable. Les responsables de la politique économique des cinq principaux pays industriels (Groupe des cinq) ont initialement favorisé cet ajustement et ont conclu, en septembre 1985, l'Accord du Plaza qui a marqué le début d'interventions concertées sur les marchés des changes pour régulariser la baisse du dollar.

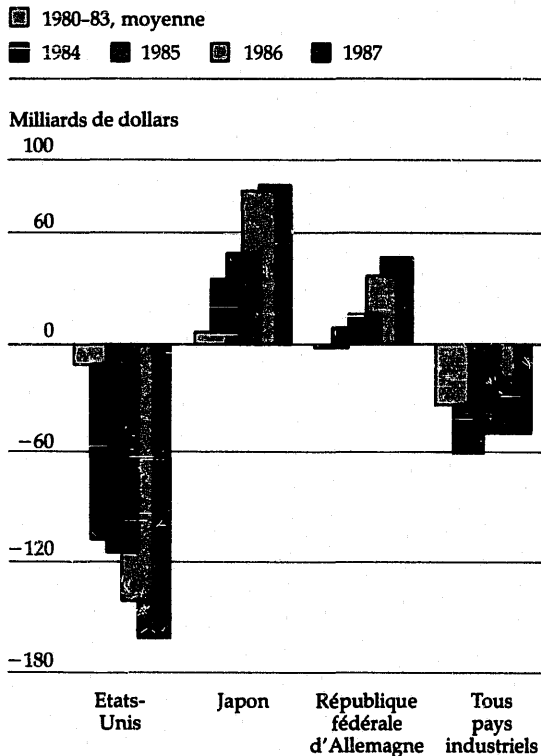
Cependant, le déficit de la balance des opérations courantes des Etats-Unis a continué à augmenter, bien que la baisse cumulative de la valeur effective réelle du dollar eût atteint 34 % à la fin de 1987 par rapport au maximum du début de 1985. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène :

- D'importants partenaires commerciaux des

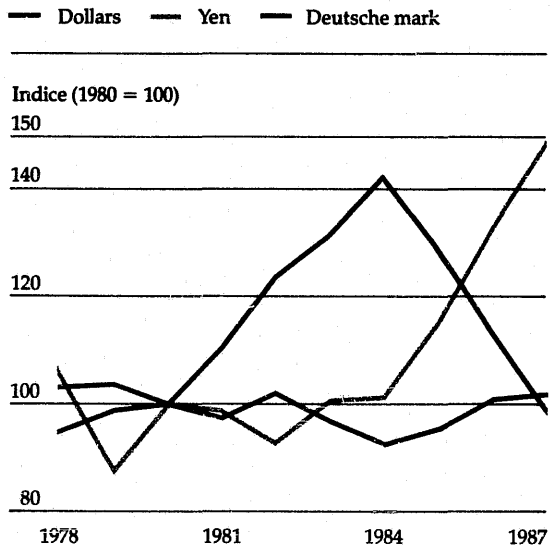
Etats-Unis — particulièrement le Canada, les pays d'Amérique latine et les NPI d'Asie — ou bien ont une monnaie définie par référence au dollar, ou bien ont dévalué leur monnaie par rapport au dollar, ou bien encore n'ont laissé que récemment leurs monnaies s'apprécier par rapport au dollar, et dans une mesure limitée. Par ailleurs, l'appréciation réelle du deutsche mark a été freinée du fait que sa valeur est liée à celle des autres principales monnaies européennes dans le cadre du Système monétaire européen (SME); sa valeur n'a ainsi augmenté que de 12 % entre mars 1985 et décembre 1987. Pour ces diverses raisons, le taux de change du dollar par rapport au deutsche mark n'est revenu qu'à la fin de 1987 à son niveau réel (pondéré par la valeur des échanges) de 1980 (Figure 1.5).

• Les soldes des balances commerciales en valeur nominale ne s'ajustent pas immédiatement. Les prix réagissent plus vite que le volume à une dévaluation, et le déficit commercial en prix courants tend donc, dans l'immédiat, à s'accroître (effet dit «de la courbe en J»).

**Figure 1.4 Solde des opérations courantes des pays industriels, 1980 à 1987**



**Figure 1.5 Taux de change effectifs réels de monnaies clés, 1978 à 1987**



Notes : Toutes les valeurs des indices sont des moyennes pour décembre de chaque année. Le taux de change «effectif réel» est l'indice du taux de change pondéré par les échanges commerciaux (taux de change effectif) corrigé de l'inflation relative. Lorsque l'indice augmente, cela veut dire que la monnaie s'apprécie.  
Source : Données du FMI.

• Des mesures protectionnistes, notamment des accords de restriction volontaire des exportations, ont réduit la sensibilité des prix des importations aux mouvements des taux de change en incitant les fournisseurs étrangers à réduire leurs marges bénéficiaires plutôt que d'accepter des ajustements en volume (Encadré 1.1).

• Les grandes entreprises américaines continuent de se fournir dans des pays à main-d'oeuvre bon marché, ce qui ajoute à la rigidité du volume des importations.

• La contraction, après 1982, des importations de plusieurs pays en développement très endettés, parmi lesquels on compte, en Amérique latine notamment, d'importants partenaires commerciaux des Etats-Unis, est pour beaucoup dans la diminution des exportations américaines après 1982.

• Enfin — et c'est là un facteur essentiel — la persistance du déficit budgétaire a entravé la réduction du déficit extérieur des Etats-Unis. Les réalignements des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur le déficit budgétaire, qui est l'un des facteurs clés du déséquilibre global

entre l'épargne et l'investissement constaté aux Etats-Unis. De ce fait, tant que le déficit des administrations publiques n'aura pas été ramené nettement en dessous de son niveau de 1987 (2,4 % du PIB), la charge de l'ajustement retombera sur le secteur privé; le déficit de la balance épargne/investissement du secteur privé devra faire place à un confortable excédent pour que la balance des opérations courantes des Etats-Unis puisse s'améliorer. Cela impliquerait une forte réduction de la consommation privée ou de l'investissement privé, voire des deux. Pour obtenir un tel redressement par le seul moyen des ajustements de change, il faudrait probablement une nouvelle dépréciation du dollar.

Reconnaissant que, pour corriger les déséquilibres des paiements, il était indispensable d'harmoniser leurs politiques macroéconomiques, les six principales puissances industrielles ont franchi

au début de 1987 un nouveau pas sur la voie d'une coordination. L'Accord du Louvre, conclu en février 1987, a marqué la volonté des pays à balance des paiements excédentaire de stimuler l'investissement et la consommation internes afin de réduire leur excédent d'épargne. Les Etats-Unis se sont pour leur part engagés à suivre une politique de contraction des finances publiques en vue de réduire leur déficit extérieur. Ces engagements ont été renouvelés par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Groupe des sept en juin 1987, lors du Sommet de Venise, et dans les déclarations du Groupe des sept du 22 décembre 1987 et du 13 avril 1988.

Les parties à l'Accord, considérant qu'une nouvelle dépréciation du dollar serait néfaste, sont aussi convenues de "coopérer étroitement pour promouvoir la stabilité des taux de change autour des niveaux actuels". Le Japon et l'Allemagne crai-

### Encadré 1.3 Le recyclage des fonds du Japon

En 1987, le Gouvernement japonais s'est engagé à recycler jusqu'à 30 milliards de dollars sous la forme d'apports publics et privés non liés en faveur des pays en développement, en deux tranches de 10 et 20 milliards de dollars, respectivement.

La première tranche comprend trois éléments : la création à la Banque mondiale d'un Fonds spécial du Japon doté d'environ 2 milliards de dollars; l'octroi au FMI d'un prêt du Gouvernement japonais d'un montant de 3 milliards de DTS; et la fourniture par le Gouvernement japonais d'une contribution de 2,6 milliards de dollars à la Huitième reconstitution des ressources de l'IDA et d'une contribution de 1,3 milliard de dollars au Fonds asiatique de développement. Le Fonds spécial du Japon comprendra des dons de 30 milliards de dollars, principalement pour le financement de services d'assistance technique liés à des projets et programmes aidés par la Banque mondiale, et pour le cofinancement avec la Banque mondiale de prêts à l'ajustement sectoriel ou structurel. Ce fonds permettra aussi d'élargir l'accès de la Banque mondiale au marché japonais des capitaux où elle pourra emprunter 300 milliards de yen (plus de 2 milliards de dollars) sur trois ans.

La deuxième tranche sera mise à la disposition de pays en développement sur une période de trois ans devant s'achever en 1990. Sur ces 20 milliards de dollars, environ 8 milliards iront à la mobilisation de ressources supplémentaires par la Banque mondiale sur le marché de Tokyo conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et la Banque mon-

diale; à la création de Fonds spéciaux du Japon à la Banque asiatique de développement et à la Banque interaméricaine de développement selon le modèle du Fonds spécial déjà créé à la Banque mondiale; et à l'apport de contributions à des banques multilatérales de développement. Plus de 9 milliards de dollars iront à l'expansion des cofinancements apportés à la Banque mondiale et à d'autres banques multilatérales de développement par l'Export-Import Bank du Japon, par le Fonds de coopération économique d'outre-mer (OECF) et par des banques commerciales japonaises; et/ou à l'octroi de prêts directs additionnels de l'OECF à l'appui des programmes d'ajustement de pays en développement. Environ 3 milliards de dollars iront à l'expansion des prêts directs aux pays en développement dans le cadre du programme de prêts non liés de l'Export-Import Bank du Japon.

Enfin, le Japon a aussi l'intention de réduire d'au moins deux ans le délai qu'il s'est fixé pour doubler le volume de son aide publique au développement (APD), dans le cadre de son Troisième plan d'expansion à moyen terme de l'APD japonaise, et de porter ses décaissements d'APD à plus de 7,6 milliards de dollars d'ici à 1990. En 1986, avec une APD totalisant 5,6 milliards de dollars, le Japon, distançant la France, est passé au second rang mondial des sources d'APD, après les Etats-Unis. Le Japon a traditionnellement concentré son aide sur les pays en développement d'Asie, mais il a accru ces dernières années ses dons aux pays d'Afrique subsaharienne.



gnaient que la poursuite de la baisse du dollar n'entame la compétitivité de leurs exportations et n'entraîne à brève échéance un ralentissement de leur activité économique. Les autorités américaines craignaient, quant à elles, qu'une baisse du dollar n'entraîne une accélération de l'inflation intérieure, n'ébranle la confiance des investisseurs étrangers dans les instruments libellés en dollars, et ne décourage les entrées de capitaux privés.

Comme il s'y était engagé en février 1987, le Japon a pris plusieurs mesures financières à caractère expansionniste. C'est ainsi qu'il a annoncé en mai 1987 une rallonge budgétaire de 5 billions de yen (environ 40 milliards de dollars) pour le financement d'investissements publics supplémentaires et de grands programmes de travaux publics. Les autorités japonaises ont aussi pris une initiative importante tendant à recycler une partie de l'excédent du Japon au profit des pays en développement pendant les trois prochaines années (Encadré 1.3).

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a, quant à lui, annoncé des mesures visant à stimuler l'économie par le biais d'un programme de réduction de la charge fiscale dont la mise en oeuvre serait étalée sur trois ans. Par l'application anticipée de certains éléments d'une réforme initialement décidée pour 1990, ce programme comporte une réduction des recettes fiscales projetées pour 1988 d'un montant qui pourrait aller jusqu'à 14 milliards de deutsche mark (0,7 % du PNB).

Pour compléter les effets des mesures budgétaires de stimulation prises par le Japon et l'Allemagne, le Gouvernement des Etats-Unis a réaffirmé sa volonté de réduire sensiblement les dépenses publiques, conformément aux objectifs révisés de l'Amendement Gramm-Rudman-Hollings visant à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 1993. Il était prévu que le déficit fédéral devrait déjà diminuer de plus de 1 % du PNB pendant l'exercice 87 grâce à l'effet transitoire exercé sur les recettes par la réforme fiscale en 1986 et aux recettes élevées attendues de l'imposition des plus-values.

#### *La crise financière d'octobre 1987*

Si les gouvernements des principales puissances industrielles s'accordent désormais sur la nécessité de corriger les déséquilibres des paiements, les progrès en ce sens ont été jusqu'à présent modestes. Il est difficile de subordonner les politiques économiques à des impératifs internatio-

naux plutôt que nationaux. Dans le cas de l'Allemagne, il ne faut sans doute pas s'attendre, à brève échéance, à une expansion additionnelle des finances publiques, le gouvernement fédéral craignant que cela ne renforce les pressions inflationnistes ou ne compromette la réalisation de l'objectif de consolidation budgétaire qu'il s'est fixé pour le moyen terme. De même, les Etats-Unis se sont jusqu'à présent montrés incapables de s'engager sérieusement sur la voie d'une contraction des finances publiques. De plus, s'ils s'entendent sur certains objectifs, les gouvernements sont souvent en désaccord sur les moyens de les atteindre.

Cette impasse apparente a contribué à une crise de confiance sur les marchés de capitaux. La décision prise par le Groupe des sept de tenter de stabiliser les taux de change avant de mettre en oeuvre les mesures annoncées au plan des finances publiques a été mal accueillie. Aux Etats-Unis, cela signifiait un resserrement du crédit après deux années d'expansion monétaire modérée. De ce fait, les taux d'intérêt ont fortement augmenté entre février et le début d'octobre 1987. Cette hausse a eu pour effet de creuser l'écart de rendement entre les obligations et les actions, qui est passé à plus de 2 %, soit nettement plus que les différences antérieures. Cet écart et l'impression que la spéculation avait déjà porté les cours des actions à un niveau excessif ont incité les gestionnaires de portefeuilles internationaux à vendre des quantités massives d'actions pour acheter des obligations offrant un rendement plus élevé. Ce phénomène est probablement l'un de ceux qui ont déclenché l'effondrement des cours enregistré le 19 octobre 1987 à la bourse de New York. Les marchés financiers étant de plus en plus intégrés, la baisse des cours à New York s'est étendue aux places boursières du monde entier.

Le Trésor américain et la Réserve fédérale ont réagi rapidement, veillant à maintenir le niveau des liquidités, dans le système bancaire et sur les marchés de capitaux, à un niveau qui permette d'éviter une crise financière généralisée. Ces mesures ont quelque peu stabilisé le marché des valeurs mais, en réveillant les craintes d'une reprise de l'inflation, elles ont aussi provoqué, pendant un temps, de nouveaux assauts contre le dollar. A la fin de novembre et en décembre 1987, le dollar s'est fortement déprécié. Par rapport au yen et au deutsche mark, son taux de change nominal est tombé au plus bas depuis la guerre. Ces secousses sont venues compliquer considérablement le problème, et ont restreint les options de politique économique. Il semble pour le

moment que les effets négatifs des pertes boursières sur les patrimoines aient été surestimés. Cependant, des incertitudes demeurent pour le long terme, bien que les prévisions d'expansion du PNB pour 1988 aient généralement été révisées en hausse après la publication de statistiques de croissance favorables pour la fin de 1987 et le début de 1988.

L'élément le plus positif de l'évolution de l'économie internationale est l'adoption par le Japon d'une politique de croissance induite par la demande intérieure. En 1987, le taux de croissance de la demande intérieure est passé au Japon à 5,0 % et celui du PNB à 4,1 % et ces taux ne devraient baisser que légèrement en 1988. L'excédent de la balance des opérations courantes du Japon a été ramené en 1987 à 3,6 % du PNB, après avoir culminé en 1986 à 4,3 %; enfin, le volume des exportations japonaises est en légère diminution, tandis que celui des importations augmente fortement.

Les tendances enregistrées récemment en Europe sont moins encourageantes. Dans la plupart des pays de la Communauté européenne, le niveau élevé du chômage continue de freiner la demande intérieure et d'empêcher la réalisation du potentiel de croissance. La récente appréciation des monnaies européennes par rapport au dollar a nui aux exportations et aux investissements. La République fédérale d'Allemagne, première puissance économique d'Europe occidentale, s'en tient toujours, sur le plan des finances publiques, à une politique relativement restrictive, bien que la croissance réelle de son PIB n'ait pas dépassé 1,7 % en 1987.

*Ajustement macroéconomique : les choix qui s'offrent aux pays industriels*

Le risque d'un nouvel affaiblissement du dollar place les responsables de la politique économique devant un dilemme. Une nouvelle dépréciation rapide du dollar risquerait de provoquer une accélération de l'inflation et une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, et pourrait être un facteur d'instabilité des marchés de capitaux si le niveau des rendements faisait hésiter les investisseurs internationaux à détenir des avoirs en dollars. D'autre part, la stabilisation de la valeur du dollar pourrait nécessiter le maintien d'interventions sur les marchés des changes, ou l'adoption par les Etats-Unis d'une politique de resserrement monétaire, ou encore une combinaison des deux. Ce scénario n'irait pas non plus sans inconvénients.

Des interventions massives pourraient entraîner une expansion monétaire inopportune. Aux Etats-Unis, le resserrement du crédit et la hausse des taux d'intérêt accroîtraient le risque de récession et d'une nouvelle perturbation du marché boursier. Une action concertée des principaux pays industriels semble être le seul moyen de ramener les déséquilibres des paiements à un niveau supportable, d'éviter la récession aux Etats-Unis et de réunir, pour la décennie à venir, les conditions d'une croissance régulière de l'économie mondiale tout entière.

Les Etats-Unis ont un taux d'épargne privée faible et ne peuvent donc maintenir sans risque des déficits des finances publiques aussi lourds, en proportion du PNB, que ceux des autres grandes puissances industrielles; de nouvelles initiatives au niveau des finances publiques réduiraient la demande intérieure totale interne et le déficit global de la balance épargne/investissement. Pour que le niveau des liquidités demeure suffisant sur les marchés de capitaux, et pour stimuler l'investissement intérieur, en particulier dans les secteurs d'exportation, le Gouvernement américain devrait éviter de durcir sa politique monétaire. Il devrait lui être possible, s'il s'astreint à une discipline suffisante dans le domaine des finances publiques, de faire baisser les taux d'intérêt réels tout en maîtrisant les anticipations inflationnistes.

La contraction des finances publiques n'ira pas sans difficultés. Mais sans cela, les Etats-Unis, pour empêcher un nouvel affaiblissement du dollar et une accélération de l'inflation, pourraient n'avoir d'autre recours que de suivre une politique de resserrement monétaire, qui risquerait de déclencher une récession intérieure. Des compressions budgétaires totalisant 76 milliards de dollars ont été annoncées en novembre 1987, au lendemain de l'effondrement du marché boursier, pour les exercices 88 et 89. Ces réductions constituent certes un pas dans la bonne direction, mais elles pourraient ne pas être suffisantes pour ramener le déficit du budget fédéral en deçà des 151 milliards de dollars atteints en 1987. De nouvelles coupes sont donc indispensables.

Une action énergique dans ce sens permettrait aux Etats-Unis de réduire leur déficit extérieur et de stabiliser le rapport entre leurs engagements nets vis-à-vis de l'étranger et leur PNB, et rétablirait progressivement la stabilité des marchés des changes. Cependant, une rapide contraction des finances publiques et la diminution des importations des Etats-Unis déprimerait l'activité éco-

nomique mondiale. A moins que le ralentissement de la demande intérieure aux Etats-Unis puisse être compensé par une augmentation de la demande dans les pays dont la balance des paiements est excédentaire, la résorption des déséquilibres prendra du temps, et le risque de récession augmentera. Dans ces conditions, le Japon et l'Allemagne devraient s'attacher l'un à maintenir et l'autre à accélérer la croissance de leur demande intérieure par le jeu combiné de mesures monétaires d'accompagnement, d'expansion des finances publiques et de réforme structurelle.

L'adoption par ces deux pays de mesures monétaires d'accompagnement contribuerait à empêcher la hausse de leurs taux d'intérêt, atténuerait les pressions qui risquent d'entraîner une nouvelle baisse du dollar, et permettrait aux Etats-Unis de suivre une politique monétaire plus souple. Cependant, la portée des mesures de stimulation par la voie des finances publiques demeurera limitée par des préoccupations de politique intérieure. Au Japon, la réduction de la charge que représente la dette publique est perçue comme un impératif primordial; l'Allemagne, pour sa part, n'est pas disposée à compromettre le succès de ses mesures de réduction du déficit des finances publiques. Néanmoins, ces deux pays devraient à tout le moins s'abstenir de durcir leur politique de finances publiques par des mesures qui auraient un effet procyclique. Il serait aussi souhaitable que l'Allemagne stimule davantage l'investissement — et en améliore l'efficacité — par des allègements fiscaux et une réduction des rigidités du marché. Il conviendrait notamment d'éliminer les subventions intérieures, d'accroître la souplesse des marchés de l'emploi et de déréglementer le commerce intérieur et la distribution. Enfin, ces deux pays pourraient abaisser leurs barrières commerciales, ce qui, combiné à une plus forte demande intérieure, aurait aussi pour effet d'offrir aux pays en développement de nouvelles possibilités d'exportation dont ils ont bien besoin.

Plusieurs pays européens, à la différence de l'Allemagne, ont déjà beaucoup de mal à équilibrer leur balance des opérations courantes, qui sera probablement déficitaire en 1988 et en 1989. Devant aussi faire face à une accélération de l'inflation, ils sont mal armés pour compenser les effets d'une contraction aux Etats-Unis. Cependant, les petits pays européens dont la position extérieure est solide — pays du Benelux et Suisse — pourraient contribuer au processus international d'ajustement en accroissant la demande intérieure, en augmentant leurs incitations et en

améliorant l'efficacité de leurs marchés par des réformes de structure.

Enfin, les deux principaux NPI d'Asie pourraient accélérer l'ajustement de l'économie mondiale en réduisant l'excédent de leur balance des opérations courantes. Une réduction des obstacles aux importations, parallèlement à la poursuite de l'appréciation de la monnaie de ces pays, renforcerait les avantages d'une accélération de la demande intérieure et d'une contraction simultanée des finances publiques aux Etats-Unis.

La combinaison de pareilles mesures pourrait améliorer notablement la situation économique mondiale : la réduction progressive des déséquilibres des paiements internationaux, une stabilité financière accrue et la réduction du chômage permettraient en effet à l'économie mondiale de s'acheminer vers une croissance plus élevée au cours de la prochaine décennie. Cette évolution comporterait aussi d'importants avantages pour les pays en développement. Une forte croissance dans les pays industriels aurait des effets bénéfiques directs sur les pays en développement en offrant davantage de débouchés à leurs exportations. En outre, la réduction de leur déficit commercial et de leur déficit budgétaire rendrait les Etats-Unis moins dépendants de l'épargne étrangère, ce qui ferait baisser les taux d'intérêt. Cette amélioration de l'environnement extérieur aiderait les pays en développement à assurer le service de leur dette. Si des mesures étaient prises parallèlement pour rétablir la cote de crédit des pays débiteurs en difficulté et pour faciliter l'octroi de nouveaux prêts, l'amélioration de l'économie mondiale permettrait aussi de réduire le transfert net de ressources des pays en développement vers le reste du monde, ce qui accroîtrait les chances d'un ajustement durable de leur économie par la croissance.

#### **La position des pays en développement dans l'économie mondiale**

Jusqu'à la fin des années 70, les pays en développement ont généralement réussi à maintenir le taux de croissance de leur PIB à un niveau élevé, dans le prolongement de la tendance des années 60 (Tableau 1.3). Après 1980, leur croissance s'est ralentie, passant de 5,4 % par an en moyenne pour la période 1973-80 à 3,9 % pour la période 1980-87. La Chine et l'Inde constituent à cet égard d'importantes exceptions, ces deux pays ayant appliqué de vastes réformes axées sur la croissance durant les années 80 (Encadré 1.4). Ce

**Tableau 1.3 Croissance du PIB réel, 1965 à 1987**  
(pourcentage annuel de variation)

Groupe de pays	Moyenne, 1965-73	Moyenne, 1973-80	Moyenne, 1980-85	1986	1987
Pays industriels	4,5	2,8	2,4	2,7	2,9
Pays en développement	6,5	5,4	3,2	4,7	3,9
Pays à faible revenu	5,5	4,6	7,4	6,4	5,3
Hors Chine et Inde	3,4	3,4	3,0	4,8	4,5
Chine et Inde	6,1	4,9	8,6	6,8	5,4
Pays africains à faible revenu	3,6	2,0	0,7	3,7	3,0
Pays à revenu intermédiaire	7,0	5,7	1,6	3,9	3,2
Pays exportateurs de pétrole	7,0	5,9	0,9	0,3	0,8
Pays exportateurs de produits manufacturés	7,4	6,0	5,8	7,2	5,3
Pays très endettés	6,9	5,4	0,1	3,5	1,7
Pays exportateurs de pétrole à revenu élevé	8,7	8,0	-2,5	-8,1	-2,9

Note : Pour les pays en développement, les données sont fondées sur un échantillon de 90 pays.

#### Encadré 1.4 Progrès économique et réformes en Inde et en Chine

L'Inde et la Chine se distinguent des autres pays à faible revenu par des taux de croissance élevés, en dépit de la détérioration du climat économique international au début des années 80. Le taux de croissance du PIB de la Chine, qui avait été en moyenne de 5,4 % par an entre 1973 et 1980, est passé à 10,3 % par an entre 1980 et 1987, culminant à 12,7 % en 1985. Le taux annuel moyen d'accroissement de sa population reste relativement faible à 1,6 %, et le taux de croissance à long terme de son PIB par habitant est exceptionnellement rapide pour un pays en développement. Il subsiste des poches d'extrême pauvreté, mais la Chine a atteint le même niveau que bien des pays à revenu intermédiaire pour ce qui est de la santé, du taux d'alphabétisation et de l'espérance de vie de sa population. L'Inde a été pénalisée dans les années 70 par la détérioration des termes de l'échange résultant de la hausse du prix du pétrole. Sa production agricole a aussi fléchi, à cette époque, du fait de conditions météorologiques défavorables. La croissance de son PIB a repris de la vigueur au début des années 80 et a été en moyenne de 5,0 % par an durant la période 1980-87. Cependant, le taux d'accroissement démographique demeure élevé, de sorte que la croissance moyenne du revenu par habitant n'a été que de 2,8 % par an, et que la pauvreté est encore le lot de près de la moitié de la population. La fréquence des carences nutritionnelles et les taux de mortalité infantile et d'analphabétisme restent aussi très élevés dans de nombreuses régions.

Compte tenu de la faiblesse de leur revenu par habitant, ces deux pays ont des taux d'épargne exceptionnellement élevés et, rapporté à leur population, leur endettement extérieur est relativement faible. En

Chine, l'épargne intérieure brute a représenté 34 % du PIB en 1986; en Inde, elle a atteint 21 % du PIB en 1987. En 1987, l'encours de la dette extérieure à long terme était estimé à 7 % du PIB pour la Chine et 15 % du PIB pour l'Inde. Dans les deux cas, il s'agit essentiellement de dettes contractées auprès de sources publiques bilatérales ou multilatérales. Enfin, dans les deux cas aussi, la croissance est allée de pair avec un faible déficit de balance des opérations courantes : celui de l'Inde reste en moyenne inférieur à 2 % du PIB depuis 1980, et celui de la Chine, qui avait culminé à 4,2 % du PIB après 1980, a fait place à un petit excédent en 1987.

#### Politique économique et réformes en Chine

La Chine doit une bonne partie de ses succès récents à de vastes réformes intérieures et à une bonne gestion de son économie. Elle a engagé une délicate transition d'une économie rigoureusement planifiée à l'échelon central à une économie qui fait de plus en plus place aux forces du marché. L'initiative des réformes les plus récentes a été prise par le Comité central du Parti communiste chinois à sa réunion d'octobre 1984; ces réformes ont été entérinées par le Treizième Congrès du Parti en octobre 1987. De l'«économie dirigée», la Chine passe progressivement à une planification indicative, axée sur la fixation d'orientations à long terme, cependant que les transactions sur le marché libre prennent une place de plus en plus importante. Ces réformes s'appuient sur celles qui avaient été amorcées en 1979.

Après l'ouverture progressive de l'économie et la revitalisation de l'agriculture qui a suivi le démantèlement des communes, les réformes économiques ont

ralentissement s'explique en partie par des changements imprévus de la situation économique mondiale. Ces changements n'ont pas seulement nui directement aux pays en développement; ils ont aussi mis en évidence le fait que les politiques macroéconomiques adoptées par beaucoup d'entre eux durant les années 70 n'étaient pas viables à long terme. Les pays les plus gravement touchés avaient en commun quatre caractéristiques :

- Une lourde dette extérieure.
- De graves déséquilibres macroéconomiques, comme un lourd déficit des finances publiques et un taux d'inflation élevé.
- Des marchés rigides et faussés par des distorsions.
- Une politique économique inadéquate.

C'est principalement sur le plan commercial et le plan financier que les facteurs externes ont affecté ces économies très vulnérables.

#### *Commerce international*

Un climat favorable au commerce international est parmi les principales conditions d'une croissance économique rapide dans les pays en développement. La plupart de ces pays ont un marché intérieur étroit et sont donc lourdement tributaires de leurs échanges commerciaux. De plus, leurs recettes en devises peuvent être instables; ils n'exportent souvent qu'un nombre restreint de produits de base tels que des céréales, des boissons tropicales, des huiles végétales ou des minéraux.

été étendues à l'industrie et aux villes. La réforme du régime des prix est l'un des éléments clés. Une plus grande place est aussi accordée aux interventions macroéconomiques, comme la politique des finances publiques, la politique du crédit et la politique des prix. Par exemple, un système d'imposition des bénéfices a remplacé l'obligation pour les entreprises de verser l'intégralité de leurs bénéfices au Trésor public. De même, les achats forcés de produits agricoles ont fait place à la négociation de contrats de vente entre agriculteurs et centrales d'achat. A la suite d'une réforme et de la décentralisation du système bancaire, les taux d'intérêt commencent à refléter la rareté des capitaux. Les méthodes de gestion sont également réévaluées à tous les niveaux. Les investissements étrangers dans le cadre de coentreprises sont encouragés par des incitations fiscales et des réductions de coûts, la création de zones économiques spéciales et l'octroi d'un statut particulier à certaines villes côtières. En janvier 1988, le gouvernement a annoncé que son objectif était de stimuler la croissance par l'expansion des exportations. Le programme a toutefois comporté des problèmes. La réforme des prix a entraîné une forte progression de l'offre de produits alimentaires et de biens de consommation, mais l'expansion des finances publiques et du crédit ont provoqué depuis 1985 une forte inflation.

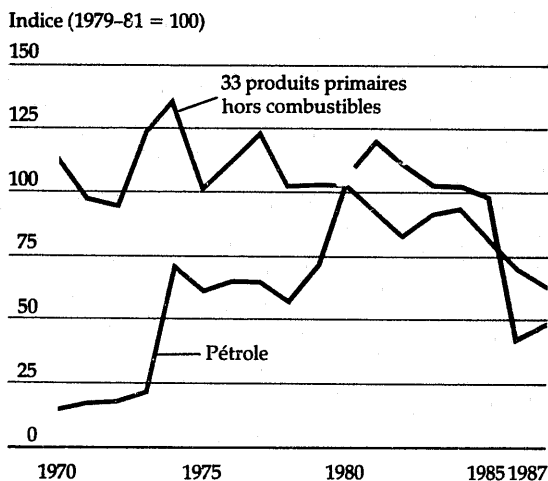
#### **Politique économique et réformes en Inde**

Pour l'Inde, il s'agit non seulement d'accroître l'efficacité, la compétitivité et la productivité de son économie, mais aussi de faire reculer la pauvreté et de créer suffisamment d'emplois. Le Septième Plan, qui porte sur la période 1985-90, s'attaque directement à

ces problèmes. Globalement, il prévoit le maintien du rythme de croissance atteint pendant le Sixième Plan et fixe à 5 % l'objectif de croissance annuelle du PIB réel. Pour l'agriculture, le plan donne la priorité absolue à l'achèvement des programmes d'irrigation. Pour l'industrie, il met l'accent sur le progrès de la productivité, la réduction des coûts et la compétitivité. Le plan insiste sur la nécessité de maintenir l'offre de produits alimentaires et de contenir les prix de ces produits, à la fois pour protéger le revenu réel des pauvres et pour faire progresser l'emploi et la productivité. Il met aussi l'accent sur une réorientation de la politique économique. A la différence de ceux qui l'ont précédé, le Septième Plan prévoit le renforcement du rôle du secteur privé et l'adoption des incitations indispensables pour encourager les investissements privés dans l'industrie. Les mesures prises pendant la période du Sixième Plan ont déjà donné plus de liberté aux chefs d'entreprise. Le Septième Plan prévoit de nouveaux progrès grâce à l'assouplissement du régime des licences et à un système plus souple de formation des prix. Il prévoit aussi la poursuite de la libéralisation du commerce et met l'accent sur la promotion des exportations.

Conformément au plan, plusieurs initiatives importantes ont été prises pour réformer le commerce, l'industrie et les finances publiques, par exemple en libéralisant les importations de produits à forte intensité technologique. L'Inde encourage aussi les coentreprises avec des investisseurs étrangers. Le Gouvernement indien encourage les exportations en simplifiant les formalités, en réduisant les taxes à l'exportation et en facilitant la couverture à terme des recettes en devises.

**Figure 1.6 Prix réels des produits de base, 1970 à 1987**



Note : Les prix réels sont les prix nominaux moyens annuels en dollars, déflatés par la variation annuelle de l'indice de la valeur unitaire des produits manufacturés, qui mesure le prix des exportations des pays industriels vers les pays en développement.

En 1985, ces produits ont représenté, respectivement, 72 et 51 % des exportations des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire (non compris la Chine et l'Inde). Les pays en développement ont besoin des recettes que leur procurent ces exportations pour financer les importations de produits manufacturés indispensables à la poursuite de leur industrialisation et de leur progrès technologique. Les mouvements des prix relatifs des produits de base et des produits manufacturés peuvent donc fortement modifier le pouvoir d'achat de leur recettes d'exportation, et leur croissance s'en ressent souvent gravement.

Entre 1980 et 1986, les prix réels des produits de base ont fortement baissé (Figure 1.6). Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Le ralentissement de la croissance des pays industriels a déprimé la demande et, à plus long terme, l'évolution technologique a aussi continué à peser sur la demande de matières premières industrielles. L'offre s'était parallèlement accrue. La multiplication des subventions et des mesures protectionnistes, comme, par exemple, celles prévues par la politique agricole commune de la CEE, avait entraîné une surproduction dans les pays industriels. La production avait également augmenté dans les pays en développement sous l'effet des

hausse de prix du début des années 70 et en raison aussi de leurs investissements d'infrastructure antérieurs, de l'adoption de nouvelles techniques et de l'amélioration des politiques économiques intérieures.

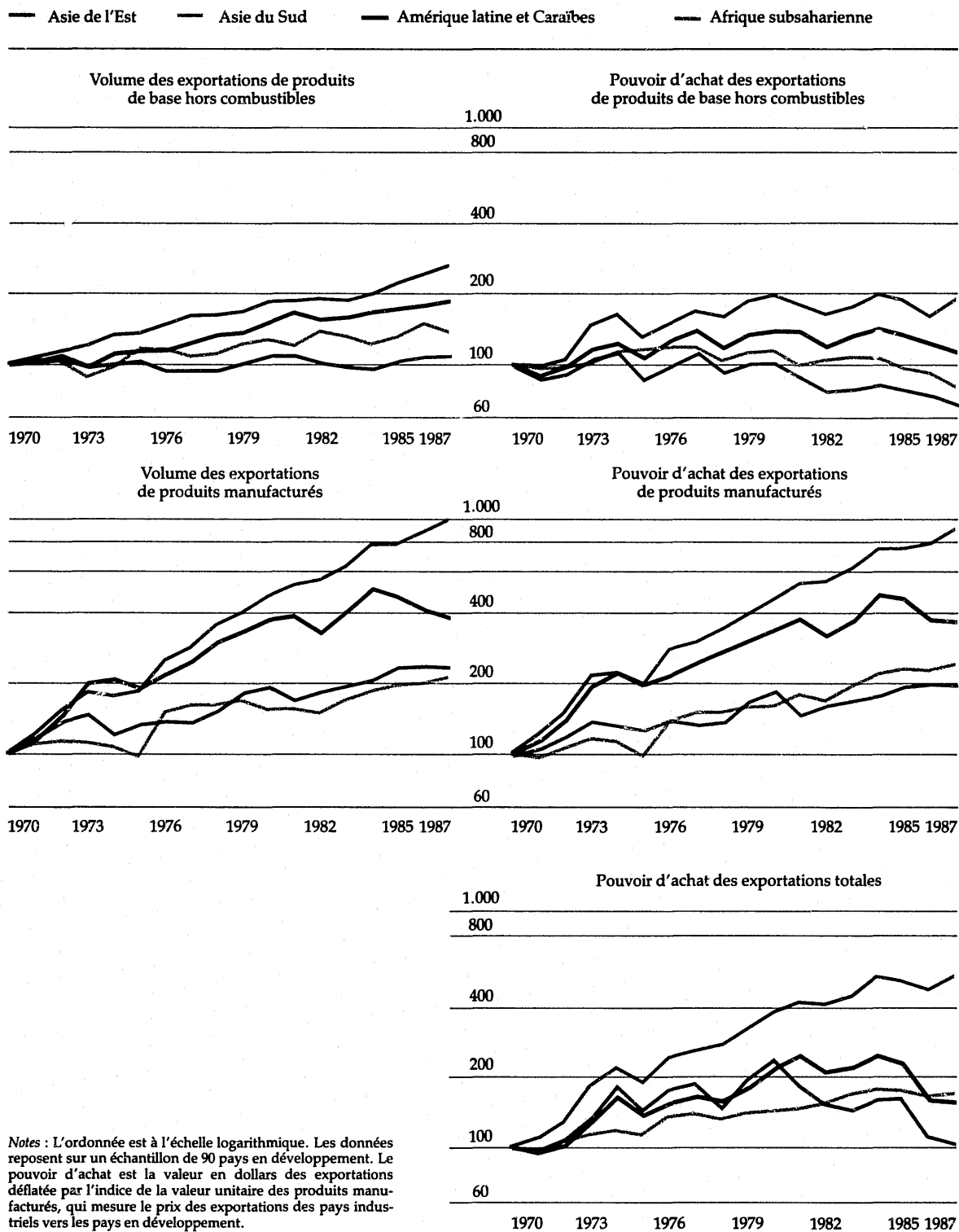
Les prix du pétrole brut ont baissé plus fortement encore que ceux d'autres produits de base (Figure 1.6), ce qui a posé de graves difficultés d'ajustement à tous les exportateurs de pétrole, y compris les pays exportateurs de pétrole à revenu élevé. En moyenne, le taux de croissance de ces derniers a diminué de plus de 3 points entre 1980 et 1987, alors qu'il avait été de 8 % entre 1973 et 1980. Cette modification abrupte de leurs performances économiques a été la conséquence directe de la baisse des prix du pétrole.

Depuis le milieu de 1987, sous l'effet d'un certain rééquilibrage de l'offre et de la demande de produits de base autres que le pétrole, l'indice composite des prix réels des produits de base est en légère progression. En dépit de cette amélioration, ces prix réels étaient encore, à la fin de 1987, inférieurs d'environ 32 % aux prix moyens de la période 1980-84.

Les pays en développement étaient très inégalement armés pour faire face à ces changements. Après la dernière poussée importante des prix des produits de base autres que le pétrole, à la fin des années 70, les pays d'Asie de l'Est ont cherché à compenser la baisse des prix en augmentant le volume de leurs exportations de produits de base; le pouvoir d'achat des recettes tirées de ces exportations est donc resté à peu près inchangé (Figure 1.7). En revanche, le pouvoir d'achat des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud a diminué, l'augmentation du volume de leurs exportations de produits de base n'ayant pas suffi à compenser la baisse des prix. Le pouvoir d'achat des pays d'Afrique subsaharienne a fortement baissé du fait de la stagnation du volume de leurs exportations de produits de base. Les tendances des prix ayant été similaires pour toutes les régions, les différences constatées dans l'évolution des pouvoirs d'achat doivent être attribuées à la plus ou moins grande souplesse de la réaction de l'offre, réaction qui a dépendu dans une mesure non négligeable de leurs politiques économiques (voir *Rapport sur le développement dans le monde 1986*).

La croissance de la valeur des exportations de produits manufacturés des pays en développement s'est aussi considérablement ralentie après 1980, tombant à 9 % contre une moyenne de 25 % pendant les années 70; dans le même temps, la croissance du volume des exportations est passée

**Figure 1.7 Volume et pouvoir d'achat des exportations par région en développement, 1965 à 1987**  
(indice 1970 = 100)



### Encadré 1.5 Les réformes en Afrique subsaharienne

A la différence d'autres régions en développement, les pays d'Afrique subsaharienne sont plongés depuis une génération dans le marasme économique. Le tableau s'est encore assombri depuis 1980, le revenu par habitant étant tombé, dans ces pays, aux trois quarts environ de ce qu'il était à la fin des années 70. La rapidité de l'accroissement démographique et les chocs extérieurs ont contribué à cette évolution dont l'une des causes majeures est toutefois la faiblesse de la gestion économique. Les déficiences des résultats économiques de ces pays commencent maintenant à entamer leur potentiel de production et leurs ressources humaines. Dans nombre d'entre eux, l'investissement brut est tombé vers 1985 à un niveau qui ne permet plus l'entretien du stock de capital, et les services d'éducation et de santé tendent à se détériorer.

Pendant, les gouvernements de nombreux pays africains ont entrepris d'apporter des améliorations aux politiques suivies jusqu'ici. Cet effort de réforme consiste en une série de réorientations importantes qui, d'abord entreprises lentement, sont poursuivies avec de plus en plus de vigueur. Ces modifications touchent de multiples aspects de la politique économique dans un grand nombre de pays. Les réformes étaient motivées au début des années 80 par les impératifs de l'austérité économique, mais de nombreux dirigeants africains reconnaissent maintenant que d'autres réformes sont indispensables pour améliorer les résultats économiques de leur pays. Lors de la session extraordinaire que l'Organisation des Nations Unies a consacrée à l'Afrique en 1986, les gouvernements africains ont soumis un Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, qui prend acte des déficiences des politiques passées et souligne la nécessité d'un effort soutenu de réforme.

La volonté de réforme varie d'un pays à l'autre, de même que l'action entreprise. Cependant, la moitié

environ des pays d'Afrique subsaharienne se sont déjà résolument engagés sur la voie de sérieuses réformes, et semblent vouloir persévérer. Dans certains domaines, en particulier lorsque le changement a porté sur les institutions et la gestion, il est difficile d'évaluer les progrès accomplis. Dans d'autres, tels que les finances publiques, la politique monétaire et les incitations par la voie des prix, pour lesquels on dispose de meilleures données, les signes de progrès sont manifestes (Tableau 1.5A). Un certain nombre de pays ont procédé à des ajustements positifs : aboutissement des taux de change réels, réduction des déficits des finances publiques, relèvement des prix des cultures d'exportation. C'est dans les pays dont les programmes d'ajustement ont été suffisamment énergiques et durables pour justifier l'octroi de prêts-programmes de la Banque mondiale que l'effort de réforme a pris le plus d'ampleur. En revanche, d'autres pays ont parfois laissé la situation empirer.

La plupart des pays qui ont entrepris de s'ajuster ont aussi pris des mesures pour restructurer l'emploi dans le secteur public, rationaliser et améliorer la gestion des entreprises publiques, supprimer la réglementation des prix et du commerce intérieur et extérieur, et renforcer l'efficacité économique de la gestion des administrations publiques, particulièrement pour ce qui est de la programmation des investissements publics.

Etant donné la gravité des déséquilibres structurels dont souffre l'économie des pays africains et la vulnérabilité de ces pays aux vicissitudes de l'économie internationale, il n'est pas toujours aisé de discerner l'incidence des réformes sur les résultats économiques. De plus, il faut beaucoup de temps pour parvenir à accélérer la croissance, et les progrès sont souvent répartis inégalement entre les pays et les secteurs. L'influence de facteurs exogènes, comme les prix à l'exportation et les conditions météorologiques, n'ayant

de 13 à 9 %. Les replis, là encore, ont été plus accentués en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, où ils sont venus s'ajouter à la baisse du pouvoir d'achat des exportations de produits de base autres que le pétrole. Cependant, même les pays les plus performants ont vu la croissance de leurs exportations de produits manufacturés se ralentir au début des années 80, principalement sous l'effet de la récession et de la montée du protectionnisme dans les pays industriels (voir le *Rapport sur le développement dans le monde 1987*, Chapitre 8).

L'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des recettes d'exportation traduit les effets glo-

baux de ces modifications des prix et du volume des échanges (Figure 1.7). Les résultats économiques obtenus après 1980 par les quatre grands groupes de pays que nous venons de distinguer ont été très disparates. Le pouvoir d'achat des exportations des pays d'Asie de l'Est s'est accru de 45 % entre 1980 et 1987, après avoir doublé au cours des cinq années précédentes. En Asie du Sud, le pouvoir d'achat des exportations s'est accru modérément et, en Amérique latine, il a diminué de 26 %. C'est pour les pays d'Afrique subsaharienne que le changement a été le plus grave. Le pouvoir d'achat de leurs exportations a diminué de plus de moitié entre 1980 et 1987 et



pas été la même pour tous, il peut être difficile de comparer les résultats des pays qui ont appliqué d'énergiques programmes de réforme à ceux des pays qui n'ont pas réformé, mais il est néanmoins démontré que l'ajustement est généralement propice à la croissance. Par exemple — abstraction faite des pays récemment touchés par des chocs extérieurs de grande ampleur, que ceux-ci aient été positifs ou négatifs — on constate que la croissance des pays réformistes est passée d'une moyenne de 1 % en 1980-85 à près de 4 % pour 1986-87. Par contre, la croissance des pays non réformistes, elle aussi de 1 % au départ, n'a qu'à peine augmenté en 1986-87. Dans la plupart des cas, les réformes ont contribué à réduire la pauvreté en faisant progresser les revenus agricoles et en améliorant

l'efficacité des dépenses publiques consacrées aux infrastructures et aux principaux services sociaux.

Les efforts de réforme de l'Afrique sont impressionnants. Cependant, étant donné l'avenir incertain de l'économie mondiale et la présence de graves contraintes comme la rapidité de l'accroissement démographique, les pays qui appliquent déjà un programme d'ajustement doivent aller plus loin dans les réformes entreprises et les autres devront en adopter un et l'appliquer. Les pays industriels et les institutions financières multilatérales doivent, de leur côté, persévérer dans l'action qu'ils mènent pour appuyer l'effort d'ajustement des pays africains en renforçant leur aide et en accordant des allègements de dette.

**Tableau 1.5A Principaux indicateurs de l'effort de réforme**

<i>Indicateur</i>	<i>Période</i>	<i>Pays très engagés dans un programme de réforme</i>	<i>Pays peu ou pas engagés dans un programme de réforme</i>
Déficit des finances publiques (pourcentage du PIB)	1980-82	8,2	7,4
	1987	5,2	8,1
Taux de change effectif réel (1980-82 = 100)			79
	1987	69	
Inflation (pourcentage annuel)	1980-82	19	16
	1987	15	38
Taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales (taux réels)			-2,2
	1980-82	-3,5	
	1987	4,7	-11,6
Incitations à la production agricole			
Prix des produits agricoles exportables (indice des prix réels, 1980/81-82/83 = 100)	1986/87	153	114
Prix des produits des cultures vivrières (indice des prix réels, 1980/81-82/83 = 100)	1986/87	122	94

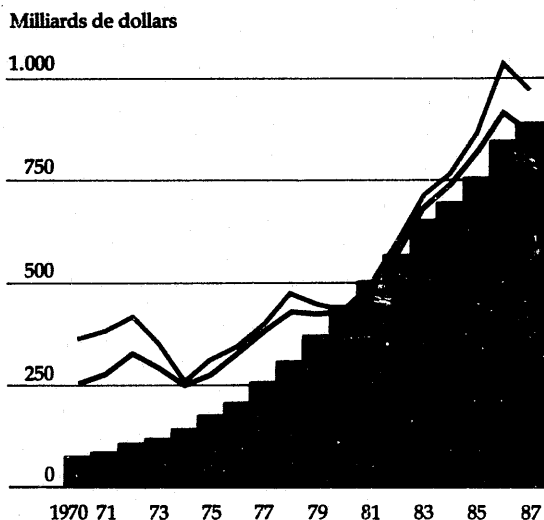
*Note* : Selon les données disponibles, les chiffres indiqués portent, pour les pays réformistes, sur 12 à 17 pays et, pour les pays non réformistes, sur six à dix pays, selon l'indicateur.

cette baisse a complètement annulé les gains des années 70. Ces résultats divergents ne peuvent s'expliquer que partiellement par des différences dans la structure des échanges. Ils tiennent principalement à la plus ou moins grande faculté d'adaptation des diverses économies face à des pressions extérieures essentiellement similaires. Cependant, la croissance du PIB de la quasi-totalité des pays en développement est freinée depuis 1980 par le ralentissement des échanges commerciaux internationaux (Tableau 1.3).

En bref, la croissance économique et la politique commerciale des pays industriels ont une incidence directe sur les débouchés qui s'offrent aux

exportations des pays en développement. Une croissance régulière et l'application d'une politique commerciale plus libérale dans les pays industriels ont des effets bénéfiques sur l'économie mondiale tout entière. Cependant, les politiques suivies par les pays en développement déterminent en partie leur vulnérabilité aux conditions extérieures; une politique macroéconomique prudente et une stratégie commerciale d'ouverture sur l'extérieur leur permettent de réagir mieux et de façon plus souple. L'Encadré 1.5 illustre la nécessité d'une réorientation des politiques économiques des pays d'Afrique subsaharienne et indique l'ampleur des ajustements souhaitables.

**Figure 1.8 Dette extérieure à long terme des pays en développement, 1970 à 1987**



Dette nominale à long terme de :  
 ■ sources publiques    ■ sources privées  
 Dette réelle à long terme totale\* déflatée par :  
 — l'indice des prix à l'exportation des pays en développement  
 - - - l'indice des prix à l'importation des pays en développement

a. La dette réelle est la valeur nominale en dollars de la dette, déflatée par l'indice des prix pertinent (année de base = 1980)

S'ils suivent une bonne politique, les pays en développement peuvent en règle générale sauvegarder la croissance de leur économie, même lorsque le climat international se dégrade. En revanche, leur croissance risque d'être compromise s'ils ne savent pas s'adapter.

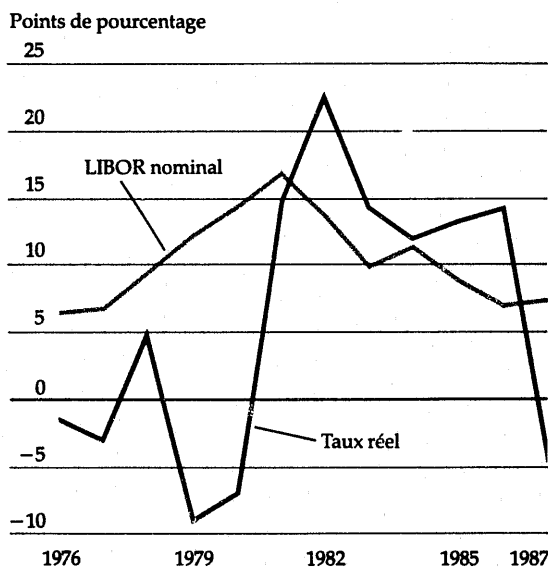
*Apports financiers extérieurs*

Outre le commerce, les principaux facteurs extérieurs dont dépendent les résultats économiques des pays en développement sont la disponibilité de financements internationaux et le coût de ces ressources. La crise de la dette a eu à cet égard de profondes répercussions. Une des tâches les plus urgentes de la communauté internationale est de trouver comment atténuer l'effet de freinage que leur endettement exerce sur la croissance économique des pays en développement.

**CONTRACTION ET ENCHERISSEMENT DES APPORTS FINANCIERS EXTERIEURS.** Les pays en développement sont traditionnellement importateurs nets de capitaux; leur épargne intérieure est généralement insuffisante pour couvrir leurs besoins d'investissement. Leurs possibilités d'accès à des financements extérieurs et le coût de ces apports sont essentiellement fonction, d'une part, du montant total de l'épargne exportable des pays ayant un excédent de capitaux et, d'autre part, des diverses demandes concurrentes dont cette épargne fait l'objet. Or, pendant les années 80, ces deux facteurs ont évolué dans un sens défavorable aux pays en développement.

Entre 1974 et 1982, les deux chocs pétroliers avaient fait apparaître temporairement un excédent d'épargne dans les pays exportateurs de pétrole à revenu élevé. Cet excédent a été recyclé au profit de pays en développement. Le mécanisme de recyclage est maintenant bien connu. Outre qu'ils ont accru leur aide au développement, les pays exportateurs de pétrole à revenu élevé ont placé une bonne partie de leurs recettes

**Figure 1.9 Taux d'intérêt des emprunts extérieurs des pays en développement, 1976 à 1987**



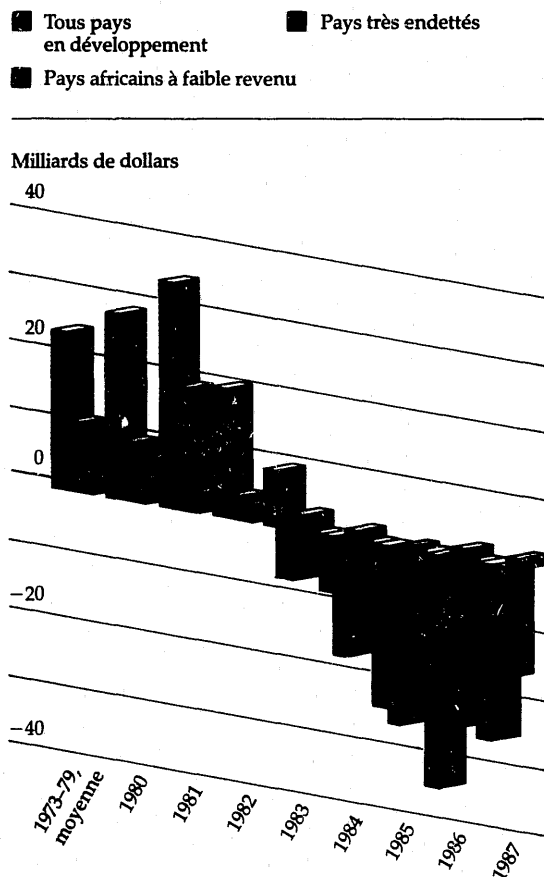
Note : Le taux nominal est la moyenne annuelle du LIBOR en dollars à six mois; le taux réel est le LIBOR nominal déflaté par la variation de l'indice des prix à l'exportation des pays en développement.

pétrolières excédentaires dans des banques commerciales internationales sous forme de dépôts à court terme en eurodollars. Cela a contribué à accroître les liquidités du système bancaire international, la demande de crédit des pays industriels ayant été déprimée par les chocs pétroliers. L'accroissement des liquidités et l'expansion monétaire des pays industriels ont fait baisser les taux d'intérêt réels. Ils ont aussi incité les banques à compenser la faiblesse de la demande sur leurs marchés traditionnels en prêtant davantage à des pays en développement.

Le volume des prêts consentis par les banques commerciales aux pays en développement s'est accru très rapidement durant cette période, de même que celui de l'aide et des prêts publics. C'est ainsi que le montant total des dettes à moyen terme et à long terme des pays en développement s'est multiplié par quatre, en valeur nominale, entre la fin de 1974 et 1982, passant d'environ 140 milliards de dollars à quelque 560 milliards de dollars. En valeur réelle, leur endettement total a plus que doublé (Figure 1.8). Les banques commerciales étaient particulièrement disposées à prêter aux administrations centrales et aux entreprises publiques, considérant que des emprunteurs ayant les attributs de la souveraineté présentaient peu de risques. Les pays en développement profitèrent de l'aubaine que constituaient ces possibilités inhabituelles d'accès à des prêts bon marché assortis d'un minimum de conditions. Ils empruntèrent donc davantage auprès des banques commerciales. Ils purent de la sorte maintenir la croissance de leur économie et financer de grands programmes d'investissements publics, en particulier dans le secteur de l'énergie. Rétrospectivement, il apparaît manifeste que prêteurs et emprunteurs ont pris souvent des décisions inconsidérées, qui ont conduit certains pays à un endettement excessif. Le produit des emprunts a servi dans bien des cas à financer des investissements à faible rentabilité. Et, dans plusieurs pays, les emprunts ont alimenté une fuite des capitaux qui n'a guère laissé de ressources pour l'investissement en dépit d'un endettement extérieur de plus en plus lourd.

Le début des années 80 a été une période de transition. L'adoption par les pays industriels de politiques macroéconomiques anti-inflationnistes a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt nominaux. Les pays en développement ayant beaucoup emprunté à l'étranger ont été durement touchés. La hausse des taux d'intérêt et la baisse des prix à l'exportation des produits de base autres

**Figure 1.10 Transferts nets de ressources vers les pays en développement, 1973 à 1987**



*Note :* Les transferts nets de ressources correspondent aux décaissements au titre des prêts extérieurs à moyen et long termes moins les versements d'intérêts et les remboursements de principal sur la dette extérieure à moyen et long termes.

que le pétrole se sont conjuguées pour faire augmenter vertigineusement le coût réel des dettes nouvelles ou anciennes, quelle qu'en soit la forme (Figure 1.9). La crise de la dette mexicaine, qui s'est déclarée en août 1982 en partie pour ces raisons, a déclenché une brusque perte de confiance dans la solvabilité de nombreux pays très endettés. Les prêts spontanés à la plupart de ces pays se sont taris. Enfin, à partir de 1982, la détérioration rapide de leur épargne/investissement a amené les Etats-Unis à faire davantage appel à l'épargne mondiale, alors que les excédents d'épargne des pays exportateurs de pétrole à

revenu élevé allaient s'amenuisant sous l'effet de la baisse du prix du pétrole.

**INCIDENCE DE LA CONTRACTION DES PRETS EXTERIEURS.** L'alourdissement du service de la dette et la contraction des prêts ont abouti à un renversement du sens des transferts nets de ressources entre les pays en développement et le reste du monde. Durant la période de cinq ans allant de 1978 à 1982, les prêts à long terme (y compris les prêts concessionnels) reçus par les pays en développement les avaient fait bénéficier de transferts nets totalisant 147 milliards de dollars. Depuis 1982, ces transferts sont devenus négatifs, à raison de 85 milliards de dollars. Cette inversion des transferts nets de ressources a été particulièrement marquée dans le cas des pays à revenu intermédiaire très endettés. Alors qu'ils avaient bénéficié de transferts nets totalisant 61 milliards de dollars durant la période 1978-82, ils ont subi une perte nette de 93 milliards de dollars — soit plus de 2 % du total de leur PIB global — durant les cinq années qui ont suivi (Figure 1.10). En outre, du fait de la forte hausse des charges d'intérêt et de la stagnation de leurs recettes d'exportation, le coût du service de leur dette extérieure à long terme est passé de 27,1 % de la valeur de leurs exportations de biens et services en 1980 à 38,8 % en 1982 (Tableau 1.4).

Les ponctions opérées sur leurs ressources ont forcé de nombreux pays à procéder à de rigoureux ajustements internes. L'accès au crédit extérieur étant plus restreint, il leur a fallu, après 1982, réduire le déficit de leur balance des opérations

courantes (Tableau 1.5), ce qui impliquait une amélioration des balances commerciales pour les rendre nettement excédentaires. Par exemple, les 17 pays très endettés ont dû porter le total de leurs excédents commerciaux, qui n'avait été que de 2 milliards de dollars en 1982, à la moyenne de 32 milliards de dollars par an durant la période 1983-87. Ils n'ont pu y parvenir qu'au prix d'une compression de leurs importations, d'une réduction de leurs investissements et d'une diminution de la consommation par habitant; entre 1980 et 1987, la réduction des importations des pays très endettés a été, en moyenne, de 6,3 % par an, celle des investissements de 5,3 % et celle de la consommation par habitant de 1,6 %. Dans les 22 pays d'Afrique subsaharienne excessivement endettés, la consommation par habitant a baissé en moyenne de 3,2 % par an entre 1980 et 1986, tandis que les investissements diminuaient annuellement de 2,6 %. La crise de la dette des années 80 a donc doublement ébranlé les pays en développement les plus vulnérables. La baisse de la consommation par habitant a nui immédiatement au bien-être économique, tandis que la forte contraction des investissements compromettait leur croissance future.

**PERSISTANCE DES PROBLEMES D'ENDETTEMENT.** La débâcle financière que beaucoup redoutaient ne s'est pas produite. Les réaménagements de dettes accordés par des créanciers publics et privés, l'augmentation du volume des prêts des organismes internationaux et un gros effort d'ajustement de la part des pays débiteurs eux-mêmes ont

**Tableau 1.4 Indicateurs de l'endettement des pays en développement, 1975 à 1987**  
(pourcentages)

Groupe de pays et indicateur d'endettement	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987 <sup>a</sup>
<i>Tous pays en développement</i>									
Ratio du service de la dette	13,7	16,2	17,9	21,0	19,7	19,5	21,8	22,6	21,0
Ratio dette/PNB	15,7	20,7	22,4	26,3	31,4	33,0	35,9	38,5	37,6
<i>Pays très endettés</i>									
Ratio du service de la dette	24,0	27,1	30,7	38,8	34,7	33,4	33,9	37,7	32,7
Ratio dette/PNB	18,1	23,3	25,6	32,4	45,4	47,5	49,5	54,1	55,9
<i>Pays africains à faible revenu</i>									
Ratio du service de la dette	10,2	13,6	14,6	14,2	14,2	15,1	17,9	19,9	34,7
Ratio dette/PNB	25,2	39,8	44,2	48,0	55,1	62,0	68,9	72,1	76,2

*Note :* Les chiffres sont fondés sur un échantillon de 90 pays en développement. Le ratio du service de la dette est le rapport, exprimé en pourcentage, entre la valeur en dollars des charges afférentes au service de la dette extérieure à moyen terme et à long terme (intérêts et remboursement du principal) et la valeur en dollars des exportations de biens et services. Le ratio dette/PNB est le rapport, exprimé en pourcentage, entre la valeur en dollars de l'encours de la dette à moyen terme et à long terme et le PNB en dollars.

a. Estimation. Le calcul des ratios suppose qu'il n'y aura pas accumulation de nouveaux arriérés, ce qui explique la forte augmentation du ratio du service de la dette pour les pays africains à faible revenu en 1987.

**Tableau 1.5 Balance des opérations courantes, 1973 à 1987***(milliards de dollars)*

Groupe de pays	Moyenne, 1973-79	Moyenne, 1980-82	1983	1984	1985	1986	1987
Pays industriels	-5,1	-34,9	-23,3	-60,8	-50,4	-19,7	-50,3
Pays en développement	-27,5	-82,2	-44,7	-18,5	-23,5	-21,3	2,1
Pays à faible revenu	-3,4	-9,7	-2,7	-4,2	-22,4	-16,6	-9,6
Hors Chine et Inde	-3,6	-8,5	-4,9	-4,2	-5,7	-5,3	-5,9
Chine et Inde	0,1	-1,1	2,2	0,0	-16,8	-11,2	-3,6
Pays africains à faible revenu	-2,3	-5,8	-3,5	-2,9	-2,9	-3,2	-4,4
Pays à revenu intermédiaire	-24,1	-72,5	-42,1	-14,3	-1,1	-4,7	11,7
Pays exportateurs de pétrole	-5,8	-15,6	-5,9	3,2	0,1	-18,5	-8,8
Pays exportateurs de produits manufacturés	-10,2	-25,9	-5,8	5,2	-4,7	10,3	25,9
Pays très endettés	-14,2	-43,4	-13,9	1,0	0,6	-11,4	-7,2
Pays exportateurs de pétrole à revenu élevé	22,7	53,6	-0,2	1,7	7,4	2,7	1,0

Note : Si le total des soldes des balances des opérations courantes des pays industriels, des pays en développement et des pays exportateurs de pétrole à revenu élevé est inférieur à zéro, c'est essentiellement à cause du défaut de normalisation des méthodes de calcul ou de mesure des agrégats de la balance des paiements, en particulier pour les échanges de services et le revenu des avoirs extérieurs.

permis de l'éviter. Parallèlement, les banques commerciales sont parvenues à réduire leurs engagements vis-à-vis des pays débiteurs et à renforcer leurs réserves et leur capital. Plus récemment, elles ont accru leur protection contre d'éventuels défauts de paiements ou moratoires de la dette par la constitution de substantielles provisions pour pertes sur prêts. Enfin, les modifications apportées aux réglementations régissant le niveau de leur capital et de leurs risques rendent moins probable un retour aux excès des années 70. Sur bien des points importants, l'évolution de ces dernières années peut donc être considérée comme extrêmement positive pour autant qu'elle a permis d'éviter une crise encore plus grave.

Cependant, le problème de la dette demeure un obstacle à la croissance des pays débiteurs et continue de faire peser une menace sur l'économie mondiale. L'encours de la dette à long terme des pays en développement a continué d'augmenter depuis 1982 (Figure 1.8); la dette extérieure totale des pays très endettés est passée de 390 milliards de dollars en 1982 à un montant estimé à 485 milliards de dollars à la fin de 1987. L'augmentation enregistrée depuis 1985 s'explique en majeure partie par les effets de la baisse du dollar sur la valeur des créances et tient, pour le reste, à l'accroissement du volume des prêts publics — en particulier des prêts à l'appui de programmes de stabilisation et d'ajustement — et, dans une moindre mesure, aux prêts forcés des banques dans le cadre de rééchelonnements.

La plupart des indicateurs de solvabilité ont

continué de se détériorer jusqu'en 1986. Malgré une légère amélioration en 1987, ces indicateurs restent plus mauvais qu'en 1982. En d'autres termes, en dépit du freinage brutal de la croissance de la demande intérieure globale (dont l'augmentation, qui avait été en moyenne de 5,8 % par an entre 1973 et 1980, est tombée à moins de 1 % durant les sept années suivantes), les exportations des pays très endettés n'ont guère progressé, et leur croissance économique s'est fortement ralentie. Les pauvres sont de plus en plus nombreux (Encadré 1 de la «Vue d'ensemble»). Dans plusieurs pays, les coûts économiques et sociaux d'une longue période d'austérité provoquent une certaine lassitude à l'égard de l'ajustement.

Le ton des négociations entre créanciers et débiteurs se fait de plus en plus âpre. En 1985, le Pérou a annoncé qu'il limiterait à 10 % de ses recettes d'exportation le service de sa dette publique à long terme. En 1986, il a étendu cette restriction à la dette du secteur privé. En février 1987, le Brésil a suspendu le service des dettes à moyen et long termes dues à des banques commerciales; après de laborieuses négociations avec ses créanciers, il a commencé à régler ses arriérés au début de 1988. En novembre 1987, les organismes de contrôle des banques américaines n'étaient pas loin de déclarer «douteuses» les créances sur le Brésil, ce qui aurait obligé les créanciers à passer par profits et pertes des sommes substantielles. Des restrictions unilatérales du service de la dette sont, à terme, dangereuses pour l'économie d'un pays parce qu'elles

compromettent inévitablement l'accès au crédit commercial à court terme et à des prêts de développement à long terme.

Le risque de défaillances et de moratoires n'a pas encore disparu et continue à menacer la stabilité du système financier international. De plus, la compression des importations des pays très endettés freine la croissance des exportations des pays industriels — en particulier des Etats-Unis. De 1980 à 1986, la balance des échanges commerciaux des Etats-Unis avec l'Amérique latine est passée d'un excédent d'environ 2 milliards de dollars à un déficit de 13 milliards de dollars. Tant que le service de leur dette continuera d'absorber une large part de leurs recettes d'exportation, les pays débiteurs n'augmenteront pas leurs importations, ce qui nuira à la croissance économique mondiale.

*Comment résoudre le problème de la dette :  
nécessité d'une approche globale*

Le problème de la dette ne se prête pas à une solution simple et unique : il exige une approche globale. Il faudrait s'attacher, tout d'abord, à donner la possibilité aux pays débiteurs d'affecter davantage de ressources à l'investissement et à la consommation et, en second lieu, à renforcer leur cote de crédit, afin qu'ils puissent à nouveau bénéficier de prêts spontanés des banques commerciales. Débiteurs et créanciers auraient tout à gagner d'une telle approche. Le rétablissement de la solvabilité des pays débiteurs réduirait la décote — qui dépasse actuellement 50 % pour de nombreux pays très endettés — avec laquelle se traitent leurs instruments de dette sur le marché secondaire. En outre, l'amélioration de leurs perspectives de croissance leur permettrait d'acheter davantage aux pays industriels, ce qui faciliterait une résorption globale des déséquilibres extérieurs.

La réduction de la charge que représente le service de la dette suppose que l'on agisse sur deux fronts. Tout d'abord, il faut faire en sorte que la croissance des pays débiteurs s'accélère, et qu'ils exportent davantage. Deuxièmement, il faut abaisser le coût du service de la dette. L'application de politiques judicieuses tant dans les pays industriels que dans le pays en développement peut parfaitement concilier les deux.

**AJUSTEMENT STRUCTUREL.** Une utilisation plus efficace des ressources intérieures, tant par le secteur public que par le secteur privé, est la clé de

l'accélération de la croissance et du progrès des exportations. La stabilisation macroéconomique doit être soutenue par une réorientation des politiques appliquées aux secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des ressources humaines. Ces réorientations influenceront directement l'utilisation des ressources publiques et auront une incidence sur l'utilisation des ressources du secteur privé en améliorant les incitations fournies par la fiscalité, les subventions et la réglementation. Si des pays comme la Colombie, la République de Corée, l'Indonésie et la Thaïlande n'ont pas de gros problèmes d'endettement, c'est avant tout parce qu'ils ont appliqué une politique économique relativement saine. Dans d'autres pays, en revanche, le tarissement des sources extérieures de financement a entraîné une baisse de l'investissement, ce qui a rendu d'autant plus difficile, tant sur le plan économique que sur le plan politique, la réorientation de leurs politiques intérieures. Aussi, les programmes d'ajustement structurel actuellement appliqués par plusieurs pays très endettés ont-ils été conçus de façon à accélérer la croissance économique en améliorant la réaction de l'offre.

**NOUVEAUX APPORTS DE CAPITAUX EXTERIEURS.** Des apports de capitaux de sources publiques ou commerciales peuvent contribuer au financement d'investissements destinés à accroître la capacité de production, appuyer l'application de réformes et favoriser la croissance. C'est pourquoi le FMI et la Banque mondiale ont accordé des aides à la balance des paiements. Il est cependant probable que les nouveaux prêts demeureront rares dans le proche avenir. En tout état de cause, ces apports n'auront d'effets positifs que s'ils sont utilisés efficacement. L'exemple de la Turquie montre qu'une bonne politique économique, des apports extérieurs substantiels — y compris sous forme d'aide — et un climat extérieur favorable peuvent permettre à un pays de rétablir sa solvabilité par la croissance. De nouveaux apports extérieurs de capitaux, principalement d'origine publique, sont essentiels pour les pays à faible revenu. Malheureusement, pour beaucoup d'entre eux, le volume des prêts publics accordés par les pays industriels a diminué. Par exemple, les versements reçus par les pays africains à faible revenu au titre de prêts publics bilatéraux à long terme sont tombés de 2,1 milliards de dollars en 1981 à 1,2 milliard de dollars en 1986, ce qui a accentué la diminution des transferts nets de ressources. L'initiative récemment prise par le Japon pour accroître les

dons et les apports concessionnels aux pays en développement est donc particulièrement opportune (Encadré 1.3).

**AMELIORATION DU CLIMAT DES ECHANGES.** Comme on l'a vu plus haut, l'efficacité des politiques internes et des apports financiers extérieurs peut être considérablement renforcée si les pays en développement reçoivent des prix suffisamment rémunérateurs pour leurs exportations et s'ils ont librement accès à des marchés en expansion dans les pays industriels. Or, le ralentissement de la croissance et une protection accrue dans ces pays ont restreint les marchés d'exportation des pays débiteurs et fait baisser les prix des produits de base qu'ils exportent. Les pays industriels, dans leur propre intérêt tout autant que dans celui des pays en développement, devraient renverser la tendance au protectionnisme.

**REDUCTION DES TAUX D'INTERET.** A long terme, la solvabilité d'un pays est directement fonction du coût de sa dette. On peut dire en gros que si le taux d'intérêt réel dépasse le taux de croissance des exportations, le ratio du service de la dette tendra à augmenter. Entre 1981 et 1986, c'est ce qui s'est produit pour les pays en développement en général, et pour les pays très endettés en particulier. Inversement, une baisse des taux d'intérêt peut, à terme, réduire notablement le poids du service de la dette. Pour les pays à revenu intermédiaire très endettés, toute diminution d'un point de pourcentage du coût du service de leur endettement extérieur actuel entraînerait une réduction de leurs charges d'intérêt estimée à 5 milliards de dollars, et une réduction du ratio du service de la dette de l'ordre de 4 points. Les taux d'intérêt sont, dans le monde entier, fonction de la politique économique des pays industriels — et en particulier de la politique monétaire et de finances publiques des Etats-Unis. Le retour à des taux d'intérêt faibles et stables améliorerait notablement les chances de voir l'étau de la dette se desserrer progressivement.

**REAMENAGEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE.** Un autre moyen est de modifier le profil du service de la dette par des réaménagements. Selon ses modalités, un réaménagement peut aboutir simplement à différer le service de la dette, auquel cas la valeur actualisée du service total de la dette reste inchangé, ou comporter un élément d'allègement. Cet allègement peut être soit «non concessionnel» si l'échange de créances permet au pays débiteur

de bénéficier d'une partie de la décote du marché, soit «concessionnel» s'il comporte l'apport de fonds publics ou une remise de dette explicite.

La nécessité — et la possibilité — de recourir à diverses formes de réaménagement de la dette varient selon le pays et dans le temps. Lorsque la crise de la dette s'est déclarée, elle était souvent perçue comme la conséquence d'une pénurie de liquidités; les réaménagements consistaient surtout en rééchelonnements et ne comportaient généralement que des allègements minimes. Par la suite, on s'est rendu compte que les problèmes d'endettement de certains pays tenaient à des problèmes de solvabilité plus fondamentaux, et il est apparu un marché secondaire pour l'échange de titres de créance sur les pays en développement très endettés. Le développement de ce marché a fourni toute une gamme d'instruments non concessionnels de rééchelonnement et d'allègement, qui relèvent de ce qu'il est convenu d'appeler l'«approche à la carte». Ces moyens comprennent des opérations telles que l'échange de créances contre des participations ou des valeurs mobilières, ou la capitalisation des intérêts (Encadré 1.6). Certains pays très endettés ont pu utiliser efficacement ces instruments en les combinant à une réorientation de leur politique économique et à des apports d'argent frais d'origine commerciale ou publique. La Banque mondiale soutient activement ces innovations (Encadré 1.7).

Lorsqu'un pays bénéficie d'allègements concessionnels de sa dette, c'est généralement parce que ses créanciers se sont rendu compte que les médiocres perspectives de croissance et d'expansion de ses exportations lui permettraient difficilement de redevenir solvable, même s'il réorientait convenablement sa politique économique, bénéficiait d'apports d'argent frais ou obtenait des modifications de l'échéancier et de la structure de sa dette. On peut citer des précédents, notamment le cas des Etats-Unis qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ont annulé de lourdes dettes de guerre. Ce geste a facilité la reconstruction en Europe. A l'opposé, les dettes de guerre et les réparations exigées des vaincus après la première guerre mondiale expliquent en partie que celle-ci ait été suivie d'une longue période de difficultés économiques. On peut citer aussi les remises de dettes publiques bilatérales accordées à des pays en développement à faible revenu par nombre de pays industriels. Il est manifestement nécessaire, en particulier pour l'Afrique subsaharienne, d'accorder plus largement aux pays à faible revenu des allègements concessionnels de leur dette et une

## Encadré 1.6 Comment réduire l'endettement : les différentes options financières

Le plan Baker, lancé en septembre 1985, proposait une nouvelle approche du problème de la dette. Il insistait sur la nécessité d'accorder aux pays très endettés de nouveaux prêts pour soutenir leur croissance et leur ajustement. Malgré ses avantages, ce plan n'a pas encore donné les résultats escomptés. Le montant des prêts accordés par les banques commerciales n'a pas atteint le niveau projeté, celles-ci considérant que la pratique du «crédit défensif» ne fera pas forcément remonter la valeur des créances qu'elles détiennent déjà. La forte décote des instruments de dette des pays en développement sur le marché secondaire joue à cet égard un rôle crucial, les prêteurs craignant de ce fait que leurs nouvelles créances ne subissent elles aussi une forte décote par rapport à leur valeur nominale.

Dans ces conditions, et parce que leurs portefeuilles de créances sur les pays en développement diffèrent aussi bien par leur taille que par leur composition, les banques commerciales sont guidées par des intérêts divergents dans leurs relations avec les pays en développement. Cette situation est à l'opposé de celle qui régnait après 1982, époque où la plupart des banques commerciales avaient le même intérêt à participer à des prêts concertés pour protéger le système financier et se donner le temps de réduire leurs engagements respectifs à l'égard de pays en développement. Comme ces deux objectifs sont maintenant pratiquement atteints, un grand nombre de petites banques tentent de se dissocier du processus de restructuration de la dette — même si elles doivent pour cela passer d'importantes créances par profits et pertes — pour réorienter leurs prêts vers des activités plus traditionnelles. Actuellement, les banques participant à l'octroi de crédits concertés sont essentiellement les grandes banques internationales qui ont établi un réseau de succursales dans les pays débiteurs ou qui ont parmi leurs clients des sociétés implantées dans ces pays. Ainsi, en fonction de leurs stratégies opérationnelles, les banques sont très intéressées par la mise au point de nouvelles formules susceptibles de réduire les risques inhérents à leur participation à des montages tendant à l'apport d'«argent frais», d'améliorer la qualité de leurs créances existantes, ou de leur permettre de se désentager totalement ou partiellement. Certaines des techniques auxquelles ils peuvent recourir, qui relèvent collectivement de ce qu'il est convenu d'appeler l'«approche à la carte», sont examinées plus loin; ces options peuvent être attrayantes pour les emprunteurs comme pour les prêteurs. Elles peuvent permettre des apports d'argent frais qui réduiront les risques de change inhérents aux dettes existantes, et offrir la possibilité d'une réduction du poids de la dette grâce à des allègements. Toutes supposent que débiteurs et créanciers soient disposés à coopérer.

- Les investissements étrangers directs peuvent être une

source de capitaux. Ils se distinguent des prêts en ce que leur rendement est fonction de leur qualité et de la situation économique générale du pays. La règle du jeu veut que les investisseurs assument ces risques. Cependant, les dangers de troubles politiques et le climat économique défavorable qui caractérisent la plupart des pays très endettés risquent d'inciter les investisseurs étrangers potentiels à n'aller de l'avant que s'ils peuvent obtenir une couverture satisfaisante de leurs risques. L'Agence multilatérale de garantie des investissements, créée sous l'égide de la Banque mondiale, pourrait à cet égard jouer un rôle utile. Il est cependant peu probable que le volume des investissements soit tel que ceux-ci compensent l'actuelle contraction des prêts ou mettent un terme aux sorties nettes de ressources. Lorsque les investissements commencent à rapporter des bénéfices, les transferts à l'étranger au titre des dividendes peuvent excéder ceux qu'aurait entraînés le service normal d'un emprunt et, donc, peser sur la balance des opérations courantes des pays débiteurs.

- Les échanges de titres de créance contre des titres de participation sont une forme d'investissement étranger direct. Ils ont pour effet de convertir des dettes en devises en investissements en monnaie nationale plus que d'entraîner des apports d'argent frais. Ce type de swap modifie la nature des obligations des pays débiteurs et réduit la dette extérieure sur laquelle ils doivent verser des intérêts. Comme l'indiquait le *Rapport sur le développement dans le monde 1987*, ces swaps ont déjà porté sur des sommes substantielles, notamment au Chili et au Mexique. Ils pourraient constituer un moyen de rapatriement des capitaux enfuis. Cependant, étant donné que les titres participatifs en monnaie nationale sont généralement offerts aux investisseurs avec une décote, les swaps peuvent introduire des distorsions dans l'allocation des ressources dans la mesure où ils risquent de donner lieu à des investissements d'une rentabilité économique douteuse. En outre, l'augmentation de la masse monétaire résultant de la conversion de devises peut avoir un effet inflationniste. Cependant, tout bien considéré, les swaps de créances contre des participations sont une option utile. Si on en use avec circonspection, ils peuvent faciliter la relance des investissements productifs. Ils peuvent aussi permettre à un créancier de se désengager si celui-ci cède sa créance à une tierce partie avant le swap, et aussi être un moyen de rapatriement de capitaux enfuis.

- La conversion en monnaie nationale de créances existantes est une variante de la formule du swap. Elle peut être un moyen de rapatriement des capitaux enfuis et permettre de réduire les ponctions sur les ressources en devises. Son principal inconvénient est que, du fait des taux d'intérêt élevés généralement pratiqués dans



les pays débiteurs, elle peut alourdir le coût du service de la dette et aggraver ainsi les problèmes financiers intérieurs.

- Il existe d'autres types d'apports rémunérés autrement que par le versement d'intérêts, comme les *obligations liées aux résultats économiques ou aux cours des produits de base*, dont le service est conditionnel et lié à la croissance économique du débiteur ou aux mouvements de l'indice des prix à l'exportation des principaux produits de base. Il est peu probable que le recours à de nouveaux instruments de ce genre réduise sensiblement l'endettement des pays en développement, mais il peut être un moyen d'obtenir l'apport d'argent frais.

- *L'ingénierie financière et la gestion du passif* sont des techniques visant à amortir, par des opérations de contrepartie, les effets de modifications brutales des taux d'intérêt et des taux de change. Par exemple, des swaps de taux ou des contrats de caps permettent de rendre l'encours de la dette moins vulnérable aux taux d'intérêt grâce à la conversion d'instruments à taux variable en instruments à taux fixe, ou au plafonnement du taux applicable. De même, les swaps de monnaies permettent de limiter les risques de change et de rapprocher la composition monétaire de la dette de celle des recettes d'exportation du débiteur. Cette couverture financière comporte pour celui qui la fournit le risque que l'autre partie — en l'occurrence le pays débiteur — ne remplisse pas ses obligations à l'échéance. Ces techniques ne peuvent donc être utilisées que par les emprunteurs qui sont restés solvables, à moins qu'une garantie ne soit fournie par un tiers lui-même solvable.

- Une autre technique consiste à *modifier les relations contractuelles* entre débiteurs et créanciers. Les swaps de créances contre des participations et la renégociation de la marge d'intérêt par rapport au LIBOR et des échéances dans le cadre d'opérations de restructuration de la dette constituent des précédents sur le plan juridique. L'une des possibilités consiste à subordonner le remboursement des dettes existantes à celui des prêts nouveaux, c'est-à-dire à faire de ces derniers des créances «privilegiées». Cette formule pourrait permettre d'éviter que les nouveaux prêts ne subissent une dépréciation parallèle à la décote des dettes antérieures sur le marché secondaire, auquel cas il serait plus facile d'attirer de nouveaux prêteurs. Cependant, si cette pratique devenait courante, les créanciers actuels pourraient élever des objections. La *titrisation*, qui consiste à transformer des créances bancaires classiques en titres négociables, constitue un autre moyen de modifier la nature juridique d'une dette. Elle peut contribuer à l'allègement de la dette si l'échange est opéré aux prix du marché et permet au débiteur de bénéficier de la décote. Pour l'opération novatrice qu'il

a réalisée en décembre 1987, le Mexique a fait appel à une formule hybride en ce sens qu'il a combiné titrisation (en échangeant des instruments de dette contre des titres négociables) et subordination (en conférant aux titres gagés le statut de «créance privilégiée» par rapport au reste de la dette ancienne). Dans ce cas, le statut «privilegié» des nouveaux titres tient à ce que le remboursement de leur principal, mais non le paiement des intérêts, est garanti (par l'achat au Trésor des Etats-Unis d'obligations à coupon zéro d'une valeur égale à celle des nouveaux titres). En dépit de son succès limité, ce montage a le mérite de créer le précédent d'une formule d'allègement de la dette basée sur le marché, puisqu'il a fait bénéficier le pays débiteur d'une partie de la décote du marché.

- Dans le même ordre d'idées, le *passage par profits et pertes* d'une partie des créances existantes pourrait constituer un moyen efficace non seulement d'alléger la dette, mais aussi de partager la charge entre les débiteurs et les créanciers. Cependant, cette formule soulève de délicats problèmes pratiques, comptables et réglementaires. Les avis diffèrent sur la validité de l'argument des banques, selon lequel le passage partiel par profits et pertes est incompatible avec les pratiques comptables actuelles, qui reposent sur le principe du «tout ou rien». Il est indispensable d'éclaircir ce point. Passer par profits et pertes une certaine partie d'une créance, c'est reconnaître que la valeur comptable des créances sur les pays en développement diffère de leur valeur sur le marché et cela donne aussi aux créanciers la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux. De plus, si la valeur attribuée à une créance aux fins de son passage par profits et pertes se situe entre sa valeur nominale et sa valeur sur le marché secondaire, l'opération peut constituer un moyen équitable de consentir un certain allègement de la dette; il peut donc en résulter une amélioration de la solvabilité et de la capacité de service de la dette du débiteur et aussi de la valeur sur le marché des créances encore détenues sur ce pays.

- Enfin, la *capitalisation partielle ou totale des intérêts* peut éviter aux pays débiteurs d'avoir à contracter de nouveaux prêts pour payer les intérêts qu'ils doivent. Cependant, selon la réglementation bancaire des Etats-Unis, la capitalisation des intérêts est actuellement assimilée au non-paiement de ceux-ci, si bien que le recours à cette pratique ferait classer comme «improductifs» les prêts concernés. La réglementation devra donc être modifiée pour que la formule soit applicable. En outre, la capitalisation automatique des intérêts risque de rendre la formule inacceptable pour les banques commerciales dont la plupart préféreront subordonner le refinancement des intérêts à des négociations.

### Encadré 1.7 Comment la Banque mondiale aide les pays à revenu intermédiaire très endettés

La stratégie adoptée par la Banque mondiale pour aider les pays à revenu intermédiaire très endettés repose sur l'idée que le rétablissement de leur solvabilité est subordonné à la reprise de leur expansion économique. Cette restauration de la croissance exige à la fois une réorientation des politiques économiques et des apports financiers extérieurs suffisants. Elle suppose aussi un climat économique international propice, et surtout une expansion des débouchés ouverts à leurs exportations et des taux d'intérêt favorables.

Plus précisément, la stratégie de la Banque comporte :

- L'ouverture d'un dialogue avec les gouvernements des Etats membres pour étudier et identifier avec eux les ajustements structurels à opérer et définir d'un commun accord les réformes nécessaires.
- Une aide financière, souvent sous la forme de prêts à décaissement rapide, pour appuyer l'application de réformes structurelles.
- Un effort soutenu de financement des investissements, ceux-ci étant au besoin réorientés vers la réhabilitation et la restructuration de projets, d'entreprises ou de programmes d'équipement et vers l'expansion de la capacité de production.
- La poursuite des actions déjà entreprises pour lutter contre la pauvreté, notamment par des mesures visant à atténuer les répercussions de l'ajustement sur les groupes les plus défavorisés.
- Une assistance pour l'obtention de prêts de sources commerciales et publiques.

Les difficultés que rencontrent les pays débiteurs exigent un effort de réforme soutenu et une assistance

extérieure régulière dans le cadre d'un programme d'ajustement à moyen terme. L'aide de la Banque est adaptée à la situation particulière et aux problèmes de chaque pays. L'échelonnement des prêts et la proportion, parmi ceux-ci, de prêts à l'ajustement et de prêts pour le financement de projets varie d'un pays à l'autre en fonction de multiples facteurs, dont la volonté de réforme manifestée par l'emprunteur, l'existence de projets méritant d'être financés et les règles de prudence que la Banque s'impose en ce qui concerne le niveau de ses engagements. En général, les plans de financement prévoient une série d'opérations dont chacune vise à répondre à un besoin particulier d'ajustement ou d'investissement.

La Banque joue un rôle de catalyseur en obtenant de banques commerciales (et d'autres sources) le financement supplémentaire requis ou en encourageant d'autres formes d'aide financière, y compris des conversions ou allègements de dette. La Banque concentre cet effort sur les banques commerciales qui, après avoir été longtemps, et de loin, la principale source de financement des pays à revenu intermédiaire ont très fortement réduit, ces dernières années, le volume net de leurs prêts. De ce fait, nombre de ces pays risquent de voir leurs réformes compromises par l'insuffisance de leurs ressources financières.

La Banque joue traditionnellement ce rôle de catalyseur en donnant l'exemple par ses propres opérations de prêt qui témoignent de sa confiance dans les réformes entreprises par le pays débiteur. Elle peut aussi intervenir plus directement au coup par coup, en liant ses propres opérations de prêt formellement à

aide supplémentaire à l'appui de réformes de leur politique économique. Etant donné que la majeure partie des dettes de ces pays consiste en créances publiques, l'initiative des allègements appartient incontestablement aux gouvernements des pays industriels. Les Etats qui ont participé en juin 1987 au Sommet économique de Venise ont souscrit au principe d'un allègement concessionnel de la dette des pays les plus pauvres. Les progrès faits récemment et les nouvelles options qui s'offrent à cet égard sont exposés dans la publication de la Banque mondiale *World Debt Tables 1987-88*.

La question de l'allègement de la dette des pays à revenu intermédiaire très endettés est plus complexe, du fait que les perspectives de croissance à moyen terme de certains pays sont raisonnablement favorables, à la condition que leur poli-

tique économique soit satisfaisante. De plus, certains ont réussi à accroître notablement leurs exportations par l'application d'un régime de change réaliste et la fourniture d'incitations appropriées. Ces pays sont essentiellement endettés envers des banques commerciales. De ce fait, étant donné l'augmentation des besoins des pays à faible revenu et la rareté des ressources d'aide, la plupart des donateurs publics ne se sont guère montrés disposés à accorder des financements concessionnels aux pays à revenu intermédiaire, ceux-ci ayant de bien meilleures perspectives économiques et un revenu par habitant nettement supérieur. Dans ces conditions, on a jugé que la solution appropriée était, à quelques exceptions près, de recourir à des restructurations et à des allègements non concessionnels (réductions de

celles d'autres bailleurs de fonds et, plus rarement, en garantissant partiellement les apports obtenus de banques commerciales.

L'évolution des priorités des milieux bancaires a élargi les moyens disponibles pour aider les pays éprouvant des problèmes de liquidités, aide qui peut prendre la forme d'apports d'argent frais ou d'allègements consensuels de la dette selon les principes décrits sommairement dans l'Encadré 1.6. Conformément à ses Statuts et à ses politiques, la Banque entend encourager les pays emprunteurs à tirer parti des nouveaux instruments que leur offre l'évolution du marché. Elle a, par exemple, avec la Société financière internationale qui lui est affiliée, appuyé la conversion de dettes en fournissant une assistance à l'appui de réformes visant à privatiser des entreprises publiques. L'Agence multilatérale de garantie des investissements devrait favoriser le recours à ce genre de formules. La Banque a aussi facilité la mise en oeuvre de programmes d'allègement de la dette fondés sur le marché, dans le cas du Mexique notamment, en acceptant que le pays débiteur constitue un fonds de garantie.

Dans son rôle de catalyseur, la Banque veille, dans chaque cas, à ce que le plan de financement qu'elle soutient soit bien conçu et prévoie une participation adéquate des banques commerciales. Elle n'intervient pour renforcer la cote de crédit de l'emprunteur que si elle le juge indispensable au succès de l'opération envisagée, et à condition que le risque supplémentaire que cette assistance entraîne pour elle soit tolérable, eu égard au total de ses engagements vis-à-vis du pays considéré.

dette n'excédant pas la décote du marché). Néanmoins, il se trouve quelques pays à revenu intermédiaire très endettés dont les statistiques du revenu par habitant sont trompeuses, parce que leur économie est une économie enclavée reposant sur l'exportation de minéraux. La dette de ces pays est si lourde, au regard du potentiel de production des branches de leur économie autres que les industries extractives, que leurs chances de redevenir solvables et de rétablir leur croissance par des réaménagements fondés sur les instruments non concessionnels disponibles sont extrêmement minces. Si le climat économique international devait se dégrader notablement, de nombreux autres pays pourraient tomber dans cette catégorie. Il importe que les créanciers, les pays débiteurs, les législateurs, les autorités fis-

cales et les institutions financières multilatérales mettent au point de nouvelles options financières et notamment de nouveaux moyens de faire profiter les pays débiteurs des décotes du marché, en faisant appel, cas par cas, à des formules fondées sur le marché.

En bref, il faut progresser simultanément sur de multiples fronts. Il faut tout à la fois prendre des mesures propres à améliorer les perspectives économiques internationales, réformer les politiques économiques, injecter de l'argent frais et appliquer des formules originales de restructuration de la dette. Le dosage de ces diverses interventions variera selon les cas. Les perspectives économiques pour la prochaine décennie dépendront de l'efficacité avec laquelle toutes les parties prenantes — pays industriels et pays en développement, banques commerciales, institutions financières multilatérales — appliqueront les grands principes que nous venons d'esquisser. La section suivante traite des perspectives de l'économie mondiale dans plusieurs hypothèses.

### **Perspectives de l'économie mondiale jusqu'en 1995**

Le rythme de la croissance de l'économie mondiale jusqu'au milieu des années 90 dépendra largement de la mesure dans laquelle les gouvernements des pays industriels s'attacheront à résoudre les problèmes de politique économique recensés plus haut. Deux scénarios de croissance sont présentés ici : une « hypothèse de base », selon laquelle les pays industriels ne s'écarteront guère de leur politique économique actuelle; une « hypothèse haute », selon laquelle ces pays modifieront leur politique dans le sens indiqué dans le présent chapitre.

#### *L'hypothèse de base*

Les éléments sur lesquels repose cette hypothèse sont les suivants :

- Du fait des circonstances tout autant que par volonté délibérée, la politique de finances publiques des Etats-Unis deviendra progressivement, mais non sans à-coups, plus restrictive. Les objectifs de réduction du budget fédéral que vise la version modifiée de la Loi Gramm-Rudman-Hollings seront en gros atteints.
- Le Japon et l'Allemagne se limiteront à prévenir une baisse sensible de leur demande intérieure.
- La politique monétaire des principaux pays

industriels évitera des hausses des taux d'intérêt réels.

- Les pays industriels ne se lanceront pas dans de grandes réformes de structure, et resteront à peu près aussi protectionnistes qu'ils le sont actuellement.

- L'économie mondiale ne subira pas de chocs tels qu'une forte modification du prix du pétrole.

- Les efforts d'ajustement des pays en développement se poursuivront à peu près au même rythme que récemment.

Dans de telles conditions, les taux de change et les marchés de capitaux resteront probablement très instables. Aux Etats-Unis, la crainte de nouvelles débâcles boursières, la montée des anticipations inflationnistes et les effets restrictifs de la contraction des finances publiques freineront la demande intérieure. Cela ne serait que partiellement compensé par l'accroissement de la demande d'exportation résultant de la récente dépréciation du dollar. Dans les autres pays industriels et dans les NPI d'Asie de l'Est, la croissance se ralentirait aussi à cause du tassement des exportations vers les Etats-Unis et de l'instabilité des marchés de capitaux. Les Etats-Unis pourraient ramener le déficit de leur balance des opérations courantes à environ 2 % de leur PNB, au début des années 90, soit à peu près moitié moins qu'en 1987; le rapport entre leurs engagements nets vis-à-vis de l'étranger et leur PNB se stabiliserait au début des années 90. Cette évolution s'accompagnerait d'une réduction correspondante des excédents de la balance des opérations courantes du Japon et de l'Allemagne.

Cette réduction des déséquilibres, au prix de sacrifices à court terme, permettrait d'éviter une récession grave à l'échelle mondiale. A plus long terme, ce scénario semblerait autoriser un optimisme prudent, car il permettrait de réunir les conditions d'une légère accélération de la croissance au début des années 90. Si les hypothèses susmentionnées se vérifient, et si les pays industriels gèrent leurs politiques macroéconomiques de façon raisonnablement satisfaisante et efficace, il n'est pas exclu qu'une modeste reprise de l'activité économique se produise au début des années 90. Investisseurs et consommateurs pourraient reprendre confiance, et la plus grande stabilité des marchés de capitaux ferait baisser les taux d'intérêt réels. La reconstitution du stock de capital des entreprises contribuerait à renforcer le potentiel de croissance non inflationniste et, partant, à faire reculer le chômage. Dans ces conditions, les pays industriels retrouveraient à terme un taux de croissance de leur PIB réel voisin de ce qu'il était durant la période agitée des années 70 et 80. Cependant, entre 1987 et 1995, la croissance moyenne des pays industriels ne serait que de 2,3 %, soit un peu moins que pour la période 1980-87 (Tableau 1.6).

Pour de nombreux pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire très endettés et les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, ce scénario est loin d'être enthousiasmant. Il laisse en effet prévoir un ralentissement de la demande de produits exportés par les pays en développement, alors que le coût réel du service de la dette extérieure resterait à peu près ce

**Tableau 1.6 Croissance du PIB réel, 1973 à 1995**  
(pourcentage annuel moyen de variation)

Groupe de pays et indicateur	1973-80	1980-87	1987-95	
			Hypothèse de base	Hypothèse haute
Pays industriels	2,8	2,5	2,3	3,0
Pays en développement	5,4	3,9	4,2	5,6
Pays à faible revenu	4,6	7,4	5,4	6,5
Pays à revenu intermédiaire	5,7	2,4	3,6	5,1
Pays exportateurs de pétrole	5,9	1,0	2,7	3,7
Pays exportateurs de produits manufacturés	6,0	6,3	5,0	6,5
Pays très endettés	5,4	1,1	3,2	4,8
Pays d'Afrique subsaharienne	3,3	0,2	3,2	3,9
Pour mémoire				
Taux d'inflation <sup>a</sup>	8,2	4,1	4,0	3,2
Taux d'intérêt réel <sup>b,c</sup>	1,3	5,6	2,6	2,1
Taux d'intérêt nominal <sup>c</sup>	9,3	10,5	8,1	7,7

Note : Tous les taux de croissance indiqués pour les pays en développement sont fondés sur un échantillon de 90 pays.

a. Moyenne pondérée des déflateurs du PIB des pays industriels en monnaie nationale.

b. Taux moyen des obligations en dollars à six mois sur le marché des euromonnaies, corrigé par le déflateur du PIB des Etats-Unis.

c. Taux annuel moyen.

**Tableau 1.7 Croissance du PIB réel par habitant, 1973 à 1995**  
(pourcentage annuel moyen de variation)

Groupe de pays	1973-80	1980-87	1987-95	
			Hypothèse de base	Hypothèse haute
Pays industriels	2,1	1,9	1,8	2,6
Pays en développement	3,2	1,8	2,2	3,6
Pays à faible revenu	2,5	5,5	3,5	4,6
Pays à revenu intermédiaire	3,2	0,1	1,5	3,0
Pays exportateurs de pétrole	3,2	-1,6	0,2	1,3
Pays exportateurs de produits manufacturés	4,0	4,6	3,4	4,9
Pays très endettés	2,9	-1,3	1,0	2,5
Pays d'Afrique subsaharienne	0,5	-2,9	0,0	0,7

Note : Tous les taux de croissance indiqués pour les pays en développement sont fondés sur un échantillon de 90 pays.

**Tableau 1.8 Evolution et financement de la balance des opérations courantes des pays en développement, 1987 et 1995**  
(milliards de dollars)

	Tous pays en développement			Pays très endettés			Pays d'Afrique subsaharienne		
	1987 <sup>a</sup>	1995		1987 <sup>a</sup>	1995		1987 <sup>a</sup>	1995	
		Hypothèse de base	Hypothèse haute		Hypothèse de base	Hypothèse haute		Hypothèse de base	Hypothèse haute
Exportations nettes de biens et de services à l'exclusion des revenus de facteurs	27,6	-24,4	-41,0	25,3	35,0	30,8	-3,0	-4,3	-3,7
Intérêts sur la dette à long terme	55,9	73,3	75,4	30,1	36,3	35,9	3,7	5,8	5,6
Publique	17,0	26,6	26,5	6,7	9,0	8,8	2,1	3,5	3,4
Privée	38,9	46,7	48,9	23,4	27,3	27,1	1,5	2,4	2,2
Transferts publics nets	16,0	21,7	23,2	1,1	2,3	2,2	3,7	7,6	7,8
Solde de la balance des opérations courantes	2,1	-40,6	-52,1	-7,2	1,3	-1,6	-7,2	-5,0	-4,0
Prêts à long terme, nets	30,4	43,8	64,8	14,3	-7,7	-4,4	5,2	4,4	3,3
Publics	19,6	35,3	36,9	6,9	5,6	5,0	3,3	7,3	6,8
Privés	10,8	8,6	27,9	7,5	-13,3	-9,4	1,9	-2,9	-3,5
Encours de la dette (prêts décaissés) <sup>b</sup>	886,0	1.113,8	1.184,7	441,4	447,1	456,9	92,9	129,7	125,7
En pourcentage du PNB	37,7	23,9	22,5	53,6	28,9	25,9	73,1	58,9	
En pourcentage de la valeur des exportations	145,3	94,5	85,4	300,4	172,8	155,3	263,3	215,9	190,6
Service de la dette en pourcentage de la valeur des exportations <sup>b</sup>	20,2	15,6	13,7	35,2	37,3	33,0	25,5	24,5	22,5

Notes : Les données sont fondées sur un échantillon de 90 pays en développement. Les chiffres indiqués pour les différentes sous-catégories ayant été arrondis, on n'obtiendra pas forcément les totaux indiqués en les additionnant. La somme de la valeur nette des exportations et des intérêts ne coïncide pas avec le solde de la balance des opérations courantes en raison de l'omission des transferts privés et du revenu des investissements. La part du déficit de la balance des opérations courantes qui n'est pas financée par des prêts est couverte par des investissements étrangers directs, d'autres apports de capitaux (y compris des crédits à court terme et le poste erreurs et omissions), et par des variations des réserves. Les rapports ont été calculés d'après des données en prix courants.

a. Estimations.

b. Dette à long terme seulement.

qu'il était en 1987. Ces pays ne pourraient donc s'attendre, au mieux, qu'à une croissance économique médiocre. Dans les pays les plus vulnérables — pays d'Afrique subsaharienne, pays lourdement endettés et pays exportateurs de pétrole —, le revenu par habitant, après le fléchissement de ces dernières années, resterait stagnant ou ne progresserait que lentement (Tableau 1.7).

Le service de leur dette continuerait d'imposer à ces pays une lourde charge (Tableau 1.8). La situation du système financier international resterait tendue, et créanciers et débiteurs demeureraient assez peu disposés à rechercher en commun des solutions au problème de la dette.

Ce scénario créerait une situation fragile — susceptible de se détériorer rapidement. Par exemple,

tout resserrement monétaire décidé par les Etats-Unis pour stabiliser le dollar risquerait de déclencher une récession mondiale. Le processus pourrait être engagé par le renouvellement des événements de la fin de 1987 : chute brutale des cours boursiers à l'échelle mondiale suivie, après un temps, d'une nouvelle baisse substantielle du dollar déclenchée par la fuite des investisseurs internationaux vers des instruments libellés dans d'autres monnaies. Le freinage des investissements et de la consommation qui risquerait d'en résulter à l'échelle mondiale pourrait suffire à amorcer une récession grave. Les taux d'intérêt sur les instruments libellés en dollars augmenteraient par suite du tarissement des flux de capitaux étrangers vers les Etats-Unis. Les pays en développement pourraient alors avoir à faire face simultanément à une détérioration de leurs exportations, des cours des produits de base, de leurs termes de l'échange et du coût du service de leur dette. Les risques de défaut de paiement en seraient accrus, ce qui se répercuterait sur les perspectives de l'économie mondiale dans son ensemble. En bref, ce scénario comporte un danger bien réel, celui d'un grave ralentissement de l'économie mondiale. Aussi vaut-il la peine de chercher à l'éviter.

#### *L'hypothèse haute*

Le meilleur moyen de parer à ce danger est l'adoption par les pays industriels d'une politique économique qui rende possible la réalisation de l'«hypothèse haute» :

- L'adoption rapide de mesures crédibles pour réduire les déséquilibres des paiements, comme nous l'avons suggéré plus haut, rétablirait à bref délai et dans le monde entier la confiance dans les marchés de capitaux et l'équilibre de ces marchés. A court terme, l'investissement privé et la consommation augmenteraient, tandis que l'inflation et les taux d'intérêt réels pourraient être maintenus dans des limites raisonnables.

- De nouveaux efforts dans le sens d'une réforme des structures — par une augmentation du montant et de l'efficacité des investissements privés, l'élimination des goulets d'étranglement des marchés de l'emploi, et la réduction du protectionnisme et des subventions agricoles — renforceraient considérablement le potentiel de croissance de l'économie des pays industriels. La Communauté économique européenne envisage pour 1992 de nouvelles mesures d'intégration et

de libéralisation des échanges intracommunautaires. Ces mesures pourraient aussi contribuer notablement à la reprise à plus long terme de l'expansion économique des pays industriels.

Si ces conditions étaient réunies, il devrait être possible aux pays industriels d'obtenir des taux annuels de croissance réelle de l'ordre de 3 % durant la période 1987-95 (Tableau 1.6) et de faire peut-être encore mieux vers la fin de la décennie. Le plus difficile, semble-t-il, sera non pas de déterminer les politiques appropriées, mais de surmonter les oppositions politiques à leur adoption.

L'amélioration des perspectives économiques à moyen terme des pays industriels serait aussi extrêmement bénéfique pour les pays en développement. Un climat économique international plus favorable aurait pour eux non seulement des avantages directs (progression de la demande pour les produits qu'ils exportent, amélioration des prix des produits de base et baisse des taux d'intérêt), mais aussi des avantages indirects (réformes intérieures mieux tolérées, meilleur accès aux capitaux extérieurs, réduction des sorties nettes de ressources); pour toutes ces raisons, l'hypothèse haute prévoit donc une amélioration des résultats économiques des pays en développement (Tableaux 1.6 à 1.8). Cette amélioration sera, comme par le passé, inégalement répartie. Les pays très endettés et les exportateurs de produits manufacturés pourraient s'attendre à une forte amélioration de la croissance de leur revenu par habitant. En revanche, les pays d'Afrique subsaharienne, même dans cette hypothèse optimiste, ne parviendraient que très lentement à compenser les régressions passées. En raison de la persistance de taux élevés d'accroissement démographique et des effets différenciés des rigidités actuelles de leurs structures, même des améliorations apparemment modestes exigent de gros efforts.

Les perspectives des pays en développement dépendent dans une très large mesure des politiques qu'ils adopteront. Quel que soit le climat économique international, ils doivent chercher à s'adapter de manière à rendre leur croissance moins vulnérable à toute dégradation des conditions externes et à tirer le maximum d'avantages de toute amélioration de ces conditions. La suite du présent rapport traite de la contribution que les finances publiques peuvent apporter à un ajustement efficace à court et moyen termes et à la mise en place de conditions favorables à un développement satisfaisant à plus long terme.



## *II*

---

*Les finances publiques  
et le développement*



## 2

# *Le rôle des finances publiques dans le développement*

La plupart des pays en développement se sont trouvés aux prises avec de graves problèmes de finances publiques au cours des dix dernières années. Jusqu'en 1982, les déficits du secteur public se sont accrus au point de devenir intolérables, quels qu'aient été, ou presque, le niveau de revenu et la structure de l'économie, cette tendance touchant aussi bien les pays exportateurs de pétrole que les pays importateurs, les pays à revenu intermédiaire que les pays à faible revenu, les pays endettés envers les banques commerciales que les bénéficiaires de l'assistance internationale, et les pays à économie planifiée que les pays à économie de marché. Lorsque, sous l'effet des chocs économiques extérieurs du début des années 80, le financement de pareils déficits est devenu impossible, ces pays n'ont eu d'autre choix que de s'astreindre à l'extrême austérité (Figure 2.1). Ils ont depuis lors obtenu une réduction remarquable de leur déficit, mais beaucoup, qui demeurent privés de ressources financières extérieures, devront aller plus loin et se trouvent placés devant un dilemme : comment réduire encore le déficit sans s'enliser davantage dans la récession?

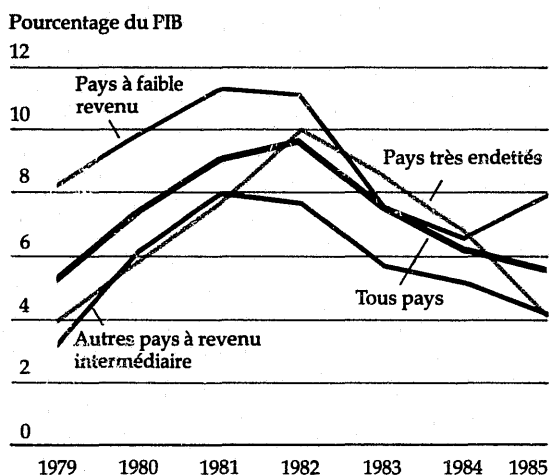
L'urgence de ce problème a détourné l'attention des autres aspects du rôle des finances publiques dans le développement. Il fallait dans l'immédiat parer au plus pressé, c'est-à-dire contenir les déficits budgétaires en combinant dans diverses proportions réduction des dépenses et augmentation des recettes. Mais, dans une perspective à long terme, ce qui importe, c'est que la réduction du déficit soit obtenue par des moyens qui stimulent la croissance au lieu de l'entraver. La prudence

dont il convient de s'entourer dans le choix des mesures prises pour maîtriser le déficit budgétaire n'est en fait que l'un des éléments d'une saine gestion des finances publiques au sens large du terme. Il faut aussi limiter (ou réaffecter) les dépenses publiques aux domaines où le secteur public est capable d'efficacité; il faut encore mobiliser les recettes nécessaires d'une manière qui entraîne le minimum de distorsion des prix. Ce deuxième chapitre présente les divers aspects sous lesquels la réduction des déficits doit être envisagée.

Partout, les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel dans l'allocation des ressources, par l'influence qu'ils exercent sur les types et les modes de production, la distribution des avantages et la répartition des charges. Cette influence peut être directe ou indirecte. Dans tous les pays, par exemple, l'Etat pourvoit *directement* à la défense du pays et à la mise en place de l'infrastructure sociale; dans la plupart, il assure la distribution de l'électricité et des services téléphoniques et, dans certains, il est aussi producteur de produits industriels et agricoles. Ces fonctions sont souvent confiées à des entreprises publiques. Mais les pouvoirs publics agissent aussi *indirectement* sur la production du secteur privé et l'allocation de ses produits par le jeu des subventions, de la fiscalité et de multiples réglementations (contrôle des prix, restrictions quantitatives, etc.). Dans les pays à planification centrale, les pouvoirs publics recourent surtout à des interventions directes; dans les pays à économie de marché, ils tendent à agir indirectement. Les deux modes d'intervention



**Figure 2.1 Déficits du secteur public dans certains pays en développement, 1979 à 1985**



Notes : Les données sont des moyennes annuelles non pondérées. L'échantillon de pays à faible revenu comprend le Bangladesh, l'Inde, le Kenya, le Malawi, le Zaïre et la Zambie. L'échantillon de pays très endettés comprend l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Equateur, la Jamaïque, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela. L'échantillon des autres pays à revenu intermédiaire comprend l'Indonésie, la Malaisie, la Pologne, la Thaïlande et la Turquie. Les 23 pays ont été choisis en fonction des données disponibles.

jouent sur les dépenses et les recettes publiques, et sont donc l'un et l'autre soumis aux exigences d'une bonne gestion des finances publiques.

Les finances publiques influent de multiples façons sur l'économie. Les recettes et dépenses publiques, et l'éventuel déficit du secteur public, sont d'importants instruments de stabilisation macroéconomique : par leur influence sur le taux d'inflation, le déficit de la balance des opérations courantes, la croissance de la dette nationale et le niveau de l'activité économique. Ils agissent aussi sur l'ajustement et la croissance par leur influence sur la consommation, l'épargne et les investissements matériels et humains. Au niveau microéconomique, la fiscalité, les subventions et les marchés publics encouragent la production et la consommation de certains biens et ont un effet dissuasif pour d'autres. La manière dont sont gérées les finances publiques peut donc, en principe, avoir des répercussions sur tous les secteurs de l'économie, et c'est généralement le cas dans les pays en développement comme dans les pays industriels.

Cependant, trois facteurs viennent compliquer toute analyse des politiques de finances publiques, qu'il s'agisse encore des pays en développement ou des pays industriels :

- La ligne de démarcation entre la sphère «publique» et la sphère «privée» est floue. Le problème se pose en particulier pour les entreprises publiques. Par exemple, une entreprise dont l'Etat détient une partie des actions, le reste étant aux mains de particuliers, relève-t-elle du secteur privé ou du secteur public? Comment classer une entreprise appartenant à l'Etat et exploitée sur une base commerciale? On pourra distinguer plus facilement les activités relevant du secteur public de celles relevant du secteur privé en répondant aux deux questions suivantes : les bénéfices vont-ils à l'Etat, et celui-ci prend-il en charge les pertes? L'Etat contrôle-t-il directement l'allocation des ressources de l'entreprise? Cependant, ces deux critères sont d'une utilité limitée, du fait que la participation financière de l'Etat et l'emprise qu'il exerce peuvent varier d'une entreprise à l'autre et être modifiées au fil des ans. La définition de ce qui relève du secteur public reste donc en partie affaire d'appréciation. Pour les besoins du présent rapport, nous n'avons d'autre choix que de suivre les conventions adoptées par chaque pays pour distinguer entre sphère publique et sphère privée.

- Les pouvoirs publics ne constituent pas une entité monolithique; ils regroupent de multiples institutions ou organismes plus ou moins autonomes. Le secteur public comporte à la fois des subdivisions «verticales» et «horizontales». Les subdivisions verticales comprennent l'administration centrale, les administrations régionales et les administrations locales. Les subdivisions horizontales comprennent les administrations publiques proprement dites, les entreprises publiques, et d'autres entités autonomes ou semi-autonomes, que l'on range souvent collectivement dans la catégorie des institutions à financement «extra-budgétaire». Les rapports entre ces différents compartiments du secteur public sont généralement complexes.

- On manque de statistiques fiables sur les finances publiques des pays en développement. Pour la plupart des pays, on ne dispose de données homogènes que pour les 10 ou 20 dernières années, et encore ces données ne concernent-elles souvent que l'administration centrale. Il n'existe de données comparables sur les administrations régionales et locales et sur les entreprises publiques que pour certains pays et certaines années (Encadré 2.1). De ce fait, la plupart des

## Encadré 2.1 Les statistiques de finances publiques : sources et insuffisances

Pour être efficaces, les politiques de finances publiques doivent s'appuyer sur des statistiques fiables et complètes retraçant les opérations financières des agents publics. Pour que l'on puisse procéder à des comparaisons entre pays, le mode d'établissement de ces statistiques doit aussi être normalisé. Bien que les statistiques nationales et internationales se soient beaucoup améliorées depuis 30 ans, l'analyse des finances publiques continue d'être entravée par de graves insuffisances des statistiques.

Il existe actuellement deux cadres pour la collecte de statistiques de finances publiques comparables sur le plan international : les *Government Finance Statistics* (GFS) du FMI, et le *Système de comptabilité nationale* (SCN) de l'Organisation des Nations Unies. Les GFS portent uniquement sur les opérations des administrations, tandis que le SCN traite les opérations des administrations comme un élément de l'activité économique générale.

Les GFS sont un recueil de statistiques nationales de finances publiques établi selon les méthodes normalisées exposées dans le *Manuel de statistiques de finances publiques* du FMI. Les GFS distinguent le compte de l'administration centrale, le compte de la sécurité sociale et les autres comptes extrabudgétaires, les comptes des administrations locales et les opérations des entreprises publiques. Le compte de l'administration centrale et le compte de la sécurité sociale et les autres comptes extrabudgétaires sont regroupés dans un «compte consolidé de l'administration centrale». Lorsque des données sont disponibles pour les trois premiers groupes, les comptes sont consolidés en un «compte des administrations publiques». Comme il est difficile de recueillir des données cohérentes et précises sur les entreprises publiques, les GFS ne contiennent actuellement que des données sur les opérations entre ces entreprises et les administrations publiques. Les GFS ne fournissent pas de données sur l'actif et le passif des administrations publiques, non plus que sur l'amortissement de leurs immobilisations. Les comptes sont établis selon les règles de la comptabilité de gestion et non pas celles de la comptabilité d'exercice. C'est pour l'administration centrale que les statistiques figurant dans les GFS sont le plus complètes, mais elles sont plus limitées pour les administrations publiques.

Le SCN vise à mesurer le revenu, la production, la consommation, l'épargne et l'investissement pour les besoins de l'analyse économique. Les comptes du SCN

sont établis selon les règles de la comptabilité d'exercice et tiennent compte de l'amortissement. Pour l'établissement d'agrégats nationaux, le SCN consolide les opérations entre tous les secteurs et élimine les opérations intersectorielles, de sorte que seules la demande finale et la valeur ajoutée sont agrégées. (Les GFS, en revanche, n'éliminent que les opérations entre les subdivisions des administrations.) Les statistiques de comptabilité nationale établies selon le SCN sont insuffisamment détaillées pour l'analyse de nombreux aspects des finances publiques. Les comptes consolidés laissent de côté certains flux financiers importants tels que tous les transferts intérieurs, notamment sous forme d'intérêts. En outre, pour de nombreux pays en développement, il n'existe pas de données de comptabilité nationale à jour.

Ces lacunes des statistiques internationales reflètent les insuffisances des sources de données nationales. Les retards dans la vérification des comptes, les faiblesses administratives et la communication de comptes incomplets pour les administrations subnationales et les entreprises publiques font qu'il est extrêmement difficile de dresser un tableau à jour, exhaustif et précis de l'origine et de l'emploi, par grande catégorie, des fonds publics. Aussi est-il en général difficile de discerner les tendances récentes des principaux agrégats des finances publiques et de projeter ou de planifier les flux financiers. Ces difficultés entravent la planification des finances publiques, la mise au point d'une politique cohérente et réduisent la responsabilité financière des décideurs. Les pays en développement devraient faire de l'amélioration des statistiques financières nationales et internationales un domaine d'action prioritaire.

Ce manque de données a entravé aussi les analyses consacrées, dans le présent rapport, aux dépenses et aux recettes publiques, et aux tendances en matière de financement. Ces analyses s'appuient essentiellement sur des données tirées des GFS, mais celles-ci ont été complétées, pour certains pays, par des données de sources nationales sur l'ensemble du secteur public, y compris, lorsqu'il en existait, des statistiques sur les entreprises publiques. Les conclusions reposant sur ces données sont sujettes à caution : en effet, l'échantillon de pays est restreint et pas nécessairement représentatif, la couverture des entreprises publiques peut ne pas être complète et différer d'un pays à l'autre, et les définitions peuvent ne pas être rigoureusement comparables.

comparaisons internationales du présent rapport portent essentiellement sur les finances de l'administration centrale. L'analyse a été élargie, lorsque cela a été possible, aux administrations subnationales et aux entreprises publiques, mais

les conclusions tirées de données portant sur l'ensemble du secteur public doivent être interprétées avec circonspection. Cette insuffisance des données complique le choix et l'application de la politique de finances publiques, situation d'autant

plus regrettable que le secteur public est en rapide expansion dans le monde entier.

### Les grands traits de l'évolution des finances publiques

L'expansion du secteur public constatée dans le monde entier au cours des 50 dernières années est une transformation structurelle fondamentale d'une portée comparable à celle d'autres phénomènes comme l'industrialisation et l'urbanisation. L'histoire des finances publiques dans les pays industriels fournit des points de repère pour analyser l'évolution des pays en développement.

#### Pays industriels

Au cours des cent dernières années, les finances publiques ont connu un essor spectaculaire dans les pays industriels. Le Tableau 2.1 indique l'évolution des dépenses publiques pour six d'entre eux : la moyenne (non pondérée) des rapports entre leurs dépenses publiques et leur PNB, qui était de l'ordre de 10 % en 1880, était passée à 47 % en 1985. L'augmentation s'est produite en grande partie après la seconde guerre mondiale. Bien que la tendance générale soit la même pour les six pays considérés, on observe entre eux des

différences notables : par exemple, les dépenses publiques en proportion du PNB ont triplé en un siècle dans le cas du Japon, mais presque quintuplé dans le cas de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Historiquement, la croissance des recettes publiques a correspondu à l'augmentation des dépenses publiques mais, depuis une vingtaine d'années, les dépenses tendent à augmenter plus vite que les recettes. Aussi, les pouvoirs publics sont-ils de plus en plus souvent devenus emprunteurs nets. Au début des années 80, la plupart des pays industriels avaient un déficit budgétaire important. Nombre d'entre eux se sont depuis efforcés de comprimer leurs dépenses, par crainte des pressions inflationnistes que peuvent entraîner les déficits budgétaires et pour s'être rendu compte que les interventions publiques évinçaient l'initiative privée et que les mesures prises pour accroître les recettes entraînaient des distorsions. D'une manière générale, les gouvernements ne sont pas parvenus à réduire le montant absolu des dépenses publiques réelles, mais ils ont réussi à freiner ou même à renverser la tendance à l'augmentation de la part de ces dépenses dans le PIB.

#### Pays en développement

Avant 1940, les pays en développement en étaient au même stade de l'évolution de leurs finances publiques que les pays industriels durant la seconde moitié du XIXe siècle. Selon une étude, les administrations coloniales comme les gouvernements des pays indépendants se procuraient par l'impôt des recettes équivalant à environ 5 % du PNB qui allaient au financement de la consommation des administrations publiques, et ils ne finançaient que de modestes investissements publics dont la plupart portaient sur l'infrastructure des transports (en particulier les chemins de fer). Après la seconde guerre mondiale, la situation a complètement changé. En 1972, les dépenses des seules administrations centrales atteignaient 19 % du PNB, et la proportion était passée en 1985 à 22 % (Tableau 2.2).

Cependant, la tendance n'a pas été uniforme. Dans au moins dix pays en développement (dont la Birmanie, le Chili, le Pérou, la République dominicaine et la Yougoslavie), les dépenses de l'administration centrale en proportion du PNB étaient nettement inférieures en 1985 à ce qu'elles étaient en 1972, et on a souvent constaté au cours des dix dernières années une réduction du montant réel des dépenses publiques (qui, dans bien

**Tableau 2.1 Dépenses publiques de quelques pays industriels, en pourcentage de leur PNB ou de leur PIB, 1880, 1929, 1960 et 1985 (pourcentage)**

Année	Allemagne <sup>a</sup>	Etats-Unis	France	Japon	Royaume-Uni	Suède
1880	10 <sup>b</sup>	8	15	11 <sup>c</sup>	10	6 <sup>d</sup>
1929 <sup>e</sup>	31	10	19	19	24	8 <sup>d</sup>
1960	32	28	35	18	32	31
1985	47	37	52	33	48	65

Note : Les dépenses publiques comprennent les dépenses de l'administration centrale, des administrations régionales et des administrations locales, sauf indication contraire. Les chiffres indiqués sont des pourcentages du PNB pour 1880 et 1929, et des pourcentages du PIB pour 1960 et 1985.

a. Pour 1960 et 1985, République fédérale d'Allemagne.

b. 1881.

c. 1885.

d. Dépenses de l'administration centrale seulement.

e. L'année 1929 a été choisie du fait qu'elle a été l'année charnière suivie d'une longue période de troubles (grande crise économique des années 30, puis seconde guerre mondiale).

Sources : 1880 et 1929 : pour l'Allemagne, Andic et Veverka, 1964, p. 244; pour les Etats-Unis, Peltzman, 1980, p. 239; pour la France, André et Delorme, 1983, p. 723; pour le Japon, Ohkawa et al., 1965-79, vol. 1, p. 200 et vol. 7, p. 170 et 171; pour le Royaume-Uni, Peacock et Wiseman, 1961, p. 164; pour la Suède, Mitchell, 1975, p. 699 et 782. Pour 1960 : Saunders et Klau, 1985, p. 29. Pour 1985 : OCDE, *Perspectives économiques*, No 42 (décembre 1987), p. 187.

**Tableau 2.2 Dépenses totales, recettes courantes et déficit de l'administration centrale, en pourcentage du PNB, 1972 et 1985**  
(pourcentage)

Groupe de pays	Dépenses totales		Recettes courantes		Déficit <sup>a</sup>	
	1972	1985	1972	1985	1972	1985
Pays en développement	18,7	26,4	16,2	22,7	-3,5	-6,3
Pays à faible revenu <sup>b</sup>	..	20,8	..	15,4	..	-5,1
Pays à revenu intermédiaire	21,7	27,5	19,1	24,0	-3,3	-5,8
Pays industriels	22,2	28,6	21,6	24,1	-1,8	-5,1

Note : Les données sont fondées sur un échantillon de 90 pays.

a. Le déficit est égal à la différence entre, d'une part, les recettes courantes plus les dons reçus et, d'autre part, les dépenses totales, moins la différence entre les prêts et les remboursements.

b. Chine et Inde exclues.

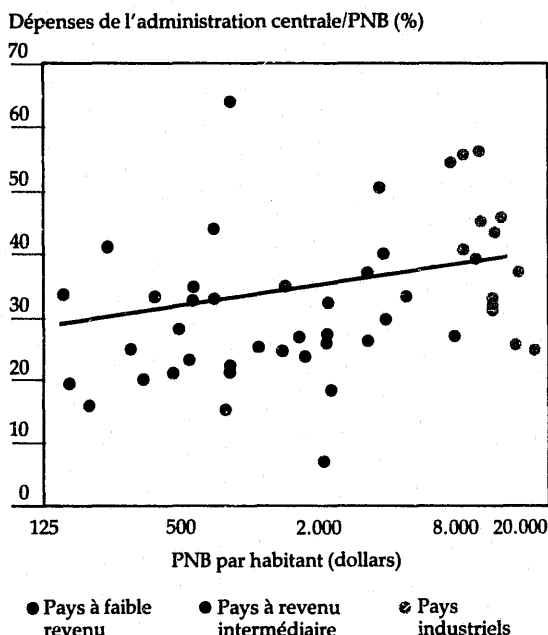
des cas, faisait suite à une rapide expansion). Certains de ces réductions ont résulté d'une décentralisation des décisions de dépense au profit des administrations régionales et locales; cependant, il s'est agi plus souvent de véritables compressions, dues à des difficultés économiques ou à un changement de régime politique.

La caractéristique la plus frappante des dépenses publiques des pays en développement est la variation de leur part dans le PNB (Figure 2.2). Par exemple, pour les dépenses de l'administration centrale, cette part allait en 1985 de 7 % (Yougoslavie) à 64 % (Nicaragua). La corrélation entre part du PNB absorbée par les dépenses de l'administration centrale et revenu par habitant n'explique la variation constatée qu'à raison de 10 % environ et la variation subsiste (Figure 2.3), même si l'on considère l'ensemble des dépenses publiques (c'est-à-dire celles des administrations régionales et locales et des entreprises publiques).

Il est néanmoins possible de parvenir à certaines conclusions générales. D'abord, dans la plupart des pays en développement, la part des dépenses de l'administration centrale dans le PNB reste inférieure à ce qu'elle est dans les pays industriels. La différence, cependant, tient dans une large mesure à ce que les transferts sociaux sont plus importants dans les pays industriels que dans les pays en développement. Si l'on fait abstraction de ces transferts, les dépenses de l'administration centrale en pourcentage du PNB sont plus élevées dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que dans les pays industriels (Chapitre 5).

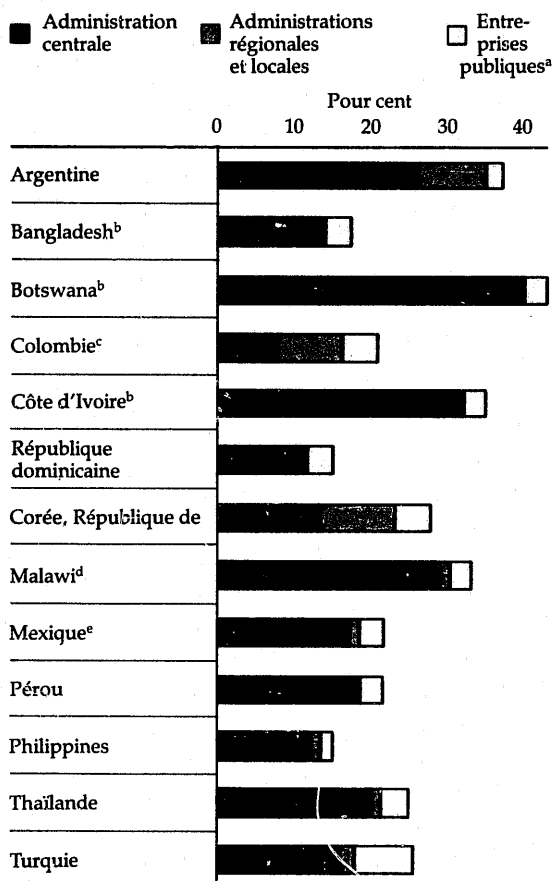
En second lieu, le secteur public tend, dans les pays en développement, à participer davantage aux investissements que dans les pays industriels. Si l'on compare un échantillon de 12 pays en développement à un échantillon de 13 pays industriels (Tableau 2.3), on constate que l'ensemble des investissements publics (y compris les investissements des entreprises publiques) représentent en moyenne une part plus élevée du total des investissements dans les premiers que dans les seconds. La différence tient sans doute en partie à ce que les pays en développement ont généralement besoin plus que les pays industriels d'investissements d'infrastructure; or, l'aménagement des

**Figure 2.2 Relation entre le PNB par habitant et la part des dépenses de l'administration centrale dans le PNB, 1985**



Note : L'abscisse est à l'échelle logarithmique.  
Source : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987.

**Figure 2.3 Dépenses totales du secteur public en pourcentage du PIB dans certains pays en développement, 1985**



Notes : Sauf indication contraire, les chiffres de dépenses représentent les dépenses totales des administrations centrales, régionales et locales, moins les transferts, plus les dépenses en capital fixe des entreprises publiques. Les pays ont été choisis en fonction des données disponibles.

a. Dépenses en capital des entreprises publiques.

b. Les données sur les administrations régionales et locales ne sont pas disponibles.

c. Les données sur les administrations régionales et locales comprennent les entreprises publiques qui opèrent à l'échelon régional et local.

d. 1982.

e. Les données sur les administrations régionales et locales ne couvrent que le District fédéral de Mexico.

infrastructures est un domaine où l'investissement public a un rôle important à jouer.

Troisièmement, dans la plupart des pays en développement, les entreprises publiques représentent une part importante du total des dépenses publiques comme du PIB. Les données disponibles sont limitées mais, là encore, on constate une forte variation. Dans les 13 pays en développement constituant l'échantillon sur lequel porte la Figure 2.3, les dépenses en capital des entre-

**Tableau 2.3 Investissements du secteur public en pourcentage du total des investissements pour un échantillon de pays en développement, moyennes pour 1980 à 1985**

Turquie <sup>a</sup>	68	Mexique	31
Egypte <sup>b</sup>	65	Pérou	29
Côte d'Ivoire	61	Philippines <sup>b</sup>	26
Argentine	58	République dominicaine	24
Botswana	45		
Colombie	40	Moyenne (non pondérée)	
République de Corée <sup>c</sup>	35	12 pays en développement	43
Thaïlande	33	13 pays industriels <sup>d</sup>	30

Note : Les données comprennent les investissements de l'administration centrale, des administrations régionales et locales, et des entreprises publiques.

a. 1983-85.

b. 1981-85.

c. 1982-85.

d. 1980.

Sources : Pour les pays industriels, d'après Saunders et Klau, 1985; pour les pays en développement, données de la Banque mondiale.

prises publiques (c'est-à-dire leurs dépenses contribuant à la demande finale) se situaient généralement entre 5 et 7 % du PIB en 1985. Etant donné les lacunes des statistiques sur les entreprises publiques et les fonds extrabudgétaires, ces chiffres ne rendent que partiellement compte de la place des entités publiques autres que les administrations. Dans les pays industriels, les dépenses en capital des entreprises publiques ne représentaient en moyenne (non pondérée) que 3,6 % du PIB à la fin des années 70; dans le cas des Etats-Unis, la proportion n'était que de 0,9 %.

Quatrièmement, encore que les données soient là aussi incomplètes, il semble que le rôle des administrations régionales et locales soit généralement moins grand dans les pays en développement que dans les pays industriels. Toutefois, les administrations subnationales tiennent une place importante dans certains pays en développement, dont l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la République de Corée, l'Inde et le Nigéria (Chapitre 7).

Les dépenses publiques ne sont qu'un aspect des finances publiques; il faut aussi considérer les recettes. Le rapport moyen entre les recettes courantes de l'administration centrale et le PNB est passé, pour les pays en développement, de 16 % en 1972 à 23 % en 1985 (Tableau 2.2). Cependant, les dépenses ont tendu à augmenter plus vite que les recettes, et les méthodes utilisées pour mobiliser les recettes ont souvent été inutilement coûteuses sur le plan de l'efficacité économique. Le Chapitre 4 traite de ce coût et des moyens de le réduire.

Les pays en développement dont les dépenses publiques augmentaient plus vite que les recettes

se sont retrouvés avec des déficits budgétaires, tout comme les pays industriels (Tableau 2.2). Cependant, les possibilités de financement interne étant plus limitées dans les pays en développement, ces déficits ont, d'une façon générale, déclenché plus promptement une poussée inflationniste ou des déséquilibres extérieurs (Chapitre 3).

Entre autres conséquences de ces déficits, le secteur public a contribué à l'accumulation de dettes extérieures. Pour l'ensemble des pays en développement, le volume de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat, exprimé en pourcentage du PIB, a triplé entre 1973 et 1986; et, pour les pays à revenu intermédiaire très endettés, il a presque quadruplé (Figure 2.4). En outre, la dette publique à moyen terme et à long terme représentait en 1986 environ 75 % de la dette extérieure totale des pays en développement à revenu intermédiaire, et 89 % de celle des pays à faible revenu. L'endettement actuel des pays en développement, cause première de la crise des finances publiques qu'ils traversent, est donc dû en partie aux carences passées de leur politique de finances publiques (Chapitre 3).

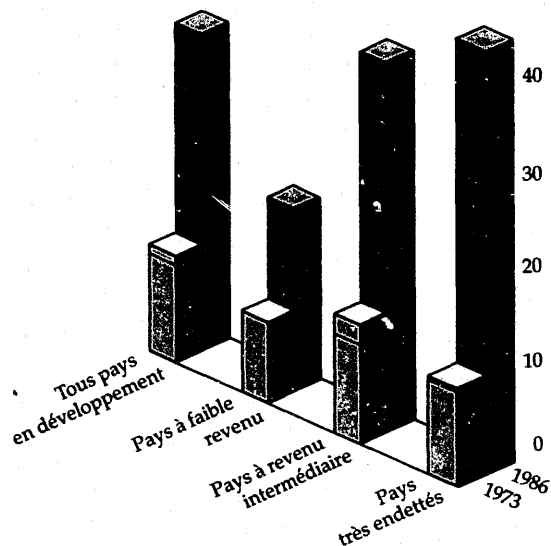
Les statistiques indiquant la part du PNB que représentent les dépenses publiques, les recettes publiques et le déficit budgétaire ne rendent compte que partiellement du rôle du secteur public. Elles ne reflètent pas toute l'influence que les pouvoirs publics exercent sur le secteur privé parce qu'elles ne disent rien des effets des réglementations et d'autres moyens de contrôle. La portée de ces interventions, auxquelles les pouvoirs publics ont largement recours dans les pays développés comme dans les pays en développement, est difficile à quantifier. Des éléments d'information épars donnent à penser que le poids des réglementations et autres astreintes s'est accru pendant les années 70; toutefois, certains pays ont amorcé un mouvement inverse dans le cadre de leurs efforts d'ajustement des années 80. En tout état de cause, il ne fait guère de doute que le rôle du secteur public s'est considérablement accru dans les pays en développement au cours des 40 dernières années.

### Le rôle du secteur public : évolution des théories

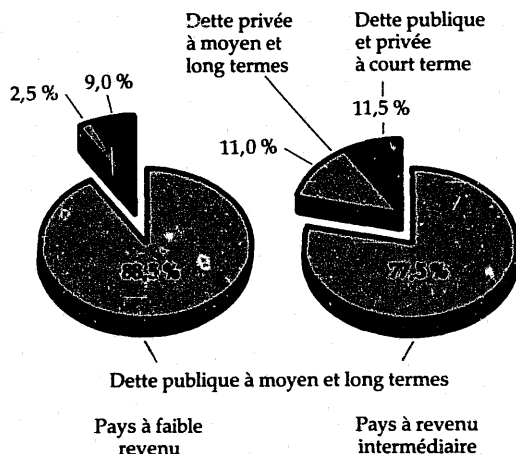
Depuis la seconde guerre mondiale, de nombreux économistes et praticiens du développement voient dans l'expansion du rôle du secteur public une composante naturelle, voire indispensable, du

**Figure 2.4 Croissance de la dette publique et composition de la dette extérieure totale (pour cent)**

Dettes publique et à garantie publique/PIB, 1973 et 1986



Composition de la dette extérieure totale, 1986<sup>a</sup>



a. Non compris le recours au crédit du FMI.

développement. Selon ce que l'on peut appeler la «théorie de l'intérêt public», les pouvoirs publics doivent intervenir pour favoriser le développement : si les agents privés sont livrés à eux-mêmes, selon cette doctrine, efficacité économique, crois-

sance, stabilité macroéconomique et recul de la pauvreté sont autant d'objectifs irréalisables.

Toujours de ce point de vue, le marché libre conduit à une production insuffisante de biens publics — comme la défense nationale, l'ordre, l'enseignement primaire, les soins de santé de base, l'équipement et la recherche-développement —, c'est-à-dire de biens dont les avantages vont à d'autres qu'aux producteurs ou aux consommateurs. Inversement, le marché peut jouer dans le sens d'une surproduction de biens dont les coûts vont au-delà de ceux que supporte le producteur : encombrement des voies de circulation, pollution, épuisement des ressources naturelles, etc. En outre, l'existence de monopoles, le développement insuffisant de certains marchés (marchés des capitaux et des assurances, en particulier) et les lacunes de l'information risquent d'entraîner une allocation inefficace des ressources et de faire s'écarter de leur niveau optimal le taux d'épargne et le taux d'investissement. Ainsi, les mécanismes du marché risquent de ne pas susciter une croissance suffisante et de provoquer des déséquilibres macroéconomiques : déficit de la balance des paiements, chômage, etc. Selon la théorie de l'intérêt public, les pouvoirs publics doivent suppléer aux défaillances du marché — par la fourniture publique de biens et de services, par leur épargne et leurs investissements, et par la voie de la fiscalité, de subventions et de réglementations.

Cette théorie assigne un rôle particulier aux pouvoirs publics dans la distribution du revenu et la lutte contre la pauvreté. Certains estiment que les pouvoirs publics non seulement peuvent intervenir, mais ont le devoir de le faire, parce que la pauvreté induite par les forces du marché est en général injuste et ne saurait être tolérée. Ils pourraient intervenir, par exemple, en modulant la progressivité de l'impôt ou en effectuant des dépenses dont les avantages iront aux pauvres. Les pouvoirs publics établissent souvent des programmes anti-pauvreté pour assurer aux plus défavorisés un accès minimum à certains biens «tutélaires», tels que les produits alimentaires ou le logement.

Dans les pays en développement, le sous-équipement matériel et social, la faiblesse des taux d'épargne et d'investissement, la nécessité de stimuler la croissance économique par la modernisation et la possibilité de recourir à des financements extérieurs concessionnels pour la réalisation de projets publics expliquent l'expansion rapide des finances publiques dans l'optique de l'intérêt public. Tout en considérant que l'expansion du rôle des pouvoirs publics répond à une tendance

souhaitable en général, les partisans de la théorie de l'intérêt public reconnaissent que l'augmentation des dépenses publiques peut parfois être excessive. Ils tiennent les erreurs que peuvent commettre les pouvoirs publics comme posant un problème grave dans la pratique, mais elles ne leur semblent ni inévitables, ni irrémédiables. La réorientation de l'action des pouvoirs publics et des réformes administratives sont parmi les remèdes fréquemment proposés à ces «défaillances de la puissance publique».

A partir de la fin des années 70, l'expansion du secteur public a suscité des inquiétudes dans les pays industriels comme dans les pays en développement. La lenteur de la croissance, l'insuffisance de l'épargne et des investissements privés, le niveau élevé de l'inflation, les déficits de la balance des paiements, le poids de la dette, la persistance de la pauvreté et le chômage commençaient d'être perçus comme résultant, à tout le moins en partie, d'une croissance excessive du secteur public. Même si nombre de difficultés avaient pour cause immédiate des événements extérieurs sur lesquels les pays n'avaient individuellement aucune prise, on a fréquemment accusé les gouvernements des pays en développement d'avoir mal préparé leur pays à l'adversité. La fin des années 70 a aussi marqué un tournant important dans les pays à planification centrale, où l'on a de plus en plus considéré que l'emprise directe exercée par les pouvoirs publics sur l'économie freinait la croissance; depuis 1980, plusieurs de ces pays ont pris des mesures pour laisser jouer davantage les forces du marché.

Ces préoccupations ont trouvé un écho intellectuel dans le regain de succès de la conception du rôle du secteur public mettant l'accent sur l'«intérêt privé». La théorie de l'intérêt privé, dont les origines remontent aux travaux des économistes libéraux classiques, en particulier d'Adam Smith, part de l'hypothèse que les individus, même s'ils agissent au nom de la puissance publique, sont mus, dans l'utilisation des ressources et de l'influence dont ils disposent, par leurs intérêts propres et non par quelque idée abstraite de l'intérêt public. La recherche de l'intérêt privé aboutit certes à une allocation efficace des ressources en situation de concurrence, mais ce n'est généralement pas le cas lorsque les individus détournent à leur avantage les prérogatives monopolistiques des pouvoirs publics. Les politiciens, les bureaucrates et de multiples groupes d'intérêts privés ont tout à gagner d'une expansion du rôle des pouvoirs publics et de l'augmentation des

dépenses publiques. Aussi fait-on valoir la nécessité de circonscrire précisément le rôle indispensable qui incombe aux pouvoirs publics en tant que pourvoyeurs de «biens publics», sous peine de vouer à l'inefficacité la production publique et privée de biens et de services.

L'apparition et la persistance de déséquilibres

des finances publiques et les difficultés éprouvées par les pays en développement pour appliquer des programmes efficaces de stabilisation et d'ajustement ont aussi été expliquées selon la théorie de l'intérêt privé (Encadré 2.2). Les tenants de cette théorie préconisent souvent l'adoption de lois qui contraindraient l'Etat à équilibrer son budget.

## Encadré 2.2 Intérêts politiques et réforme économique

Pour être efficace, un programme de stabilisation et d'ajustement structurel doit emporter l'adhésion des groupements politiques. Cela est tout particulièrement vrai en matière de finances publiques, du fait de leur influence sur la distribution des revenus. Une étude récente de Stephan Haggard et Robert Kaufman a mis en lumière quatre composantes principales du processus politique.

### Les groupes d'intérêts

Les politiques économiques dépendent fortement de l'influence respective de groupes d'intérêts concurrents, en particulier des entreprises, des travailleurs et des agriculteurs. Les réformes n'ont donc guère de chances d'aboutir si elles ne sont pas soutenues par certains de ces groupes. Par exemple, on ne parviendra à modifier l'allocation des ressources que si les entreprises appuient les mesures proposées et sont convaincues que les réformes seront durables. Les troubles sociaux pouvant résulter de l'encadrement des salaires risquent de réduire à néant une réforme économique, comme on l'a vu dans plusieurs pays en développement, dont l'Argentine, l'Egypte, la Jamaïque et la République dominicaine.

### Type de régime politique

Les régimes autoritaires n'ont pas toujours mieux réussi que les démocraties à imposer des mesures d'austérité économique. Si l'on constate des différences, c'est plutôt entre divers types de démocratie et de régime autoritaire. Les démocraties solidement établies, comme le Costa Rica, ont une tradition de concertation entre le patronat et les syndicats qui facilite l'acceptation des programmes économiques. En revanche, là où la politique économique est élaborée en grand secret par des technocrates, les programmes qui en découlent, même s'ils sont efficaces à court terme, risquent d'être difficiles à poursuivre durablement. Les régimes autoritaires forts — caractérisés par la continuité des équipes dirigeantes exerçant leur pouvoir à l'abri des pressions sociales, la présence de groupes d'intérêts établis de longue date et bien intégrés, et l'existence de moyens efficaces d'exécution des décisions — réussissent en général assez bien à imposer les coûts entraînés à court terme par une

réforme économique. L'exemple cité à cet égard est celui de la République de Corée au début des années 80. En revanche, les régimes autoritaires faibles, qui se maintiennent au pouvoir grâce à un réseau de relations de clientèle, ne sont généralement guère capables d'imposer une réforme économique. Plusieurs des petits Etats ethniquement hétérogènes d'Afrique subsaharienne relèvent de cette catégorie. Comme, dans ces cas, les détenteurs du pouvoir politique ne se maintiennent souvent qu'au prix d'une utilisation discrétionnaire des fonds publics, une réforme des finances publiques rationnelle du point de vue économique va à l'encontre de la rationalité politique. De tels régimes risquent d'avoir plus de difficultés à imposer des réformes que les régimes autoritaires forts et les démocraties participatives.

### Cycles politiques

Le temps durant lequel un gouvernement compte rester au pouvoir peut influencer sa politique. La situation varie à cet égard selon que le pays a ou non un système électoral stable. Si le système est stable, les périodes préélectorales sont caractérisées par une politique expansionniste et les périodes postélectorales par une politique d'austérité, comme on a pu l'observer au Mexique durant les 20 dernières années. En revanche, lorsque les transitions ne sont pas solidement institutionnalisées, l'incertitude influe sur les choix économiques. Les gouvernements démocratiques nouvellement installés tendent à appliquer des programmes expansionnistes dans la période qui suit leur accession au pouvoir, comme on l'a observé en Argentine durant les premières années du gouvernement Alfonsín, au Brésil sous la présidence de Sarney, et en Turquie après le rétablissement d'un gouvernement civil. Les régimes autoritaires nouvellement installés tendent à suivre le chemin inverse. Habituellement, les militaires s'emparent du pouvoir à la faveur de crises, et s'efforcent de rétablir l'ordre et de rationaliser le système économique. Ces schémas ont pu être observés, quoique dans des conditions différentes, en Argentine (1966 et 1976), en Bolivie (1971), au Brésil (1964), au Chili (milieu de 1973), en Indonésie

(à suivre)



### Encadré 2.2 (suite)

(1966), en Turquie (1971 et 1980) et en Uruguay (milieu de 1970).

#### L'appareil administratif

L'aptitude d'un gouvernement à organiser et à faire appliquer un programme de réforme économique dépend de façon cruciale de la capacité administrative dont il dispose. Certains pays, comme la Corée, disposent de solides moyens administratifs et d'autres, dont de nombreux pays africains à faible revenu, de moyens très limités. En outre, dans la plupart des pays en développement, la bureaucratie forme elle-même un groupe d'intérêts influent, qui peut s'opposer à l'application d'un programme de stabilisation et de réformes structurelles. En effet, la réforme économique exige souvent une réduction de la taille du secteur public, ce qui implique le licenciement de fonctionnaires et la privatisation d'entreprises publiques,

mesures qui vont à l'encontre des intérêts des bureaucrates.

#### Programme «idéal» et réalités politiques

Les facteurs politiques sont parmi les facteurs importants qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration d'un programme de réformes économiques. Il n'est pas toujours possible de choisir le programme «idéal» parce que celui-ci se heurte à des obstacles politiques. En fait, si l'on tente d'appliquer le programme «idéal» sans tenir compte des contingences politiques et que l'on échoue, la situation risque de s'en trouver aggravée. On obtiendra de meilleurs résultats en se contentant d'un programme de «second choix» si celui-ci est mieux adapté aux réalités politiques et offre donc de meilleures chances de pouvoir être appliqué durablement.

Cependant, les tentatives faites en ce sens dans des pays en développement donnent à penser que des remèdes législatifs de ce genre ont peu de chances d'être efficaces (Encadré 2.3).

Sous leurs formes les plus extrêmes, la théorie de l'intérêt public et la théorie de l'intérêt privé sont absolument inconciliables sur le chapitre du

rôle du secteur public. Aussi est-il naturel de chercher à en éprouver empiriquement la validité. On peut, par exemple, se demander si l'expansion du rôle des pouvoirs publics a favorisé la croissance économique, ce qui donnerait raison aux tenants de la théorie de l'intérêt public, ou si, au contraire, elle l'a freinée, ce qui donnerait raison aux tenants

### Encadré 2.3 Les lois anti-déficit

Certains pays en développement ont adopté des lois portant obligation d'équilibrer le budget national. Les justifications économiques de ce genre de législation ne sont pas très solides. L'intention est de faire en sorte que le budget soit compatible avec les objectifs fixés en matière d'inflation, de dette publique et de croissance du secteur privé (Encadré 3.2). Or, un budget n'a pas besoin d'être équilibré pour satisfaire à ces conditions. L'expérience montre aussi qu'il est très difficile d'appliquer efficacement de telles lois. La difficulté principale consiste à trouver une définition de l'«équilibre budgétaire». Il faut tout d'abord décider de ce qu'il faut entendre par «Etat» et cela n'est pas facile, étant donné que, dans la plupart des pays, il existe une multitude d'entreprises publiques et de comptes extrabudgétaires. Il faut ensuite préciser en quoi consistent les dépenses budgétaires et les recettes budgétaires. Par exemple, il est parfois malaisé de distinguer entre le produit de la cession d'actifs, le produit de

prêts et les recettes véritables. Enfin, il faut préciser la période pour laquelle vaut l'obligation d'équilibrage du budget.

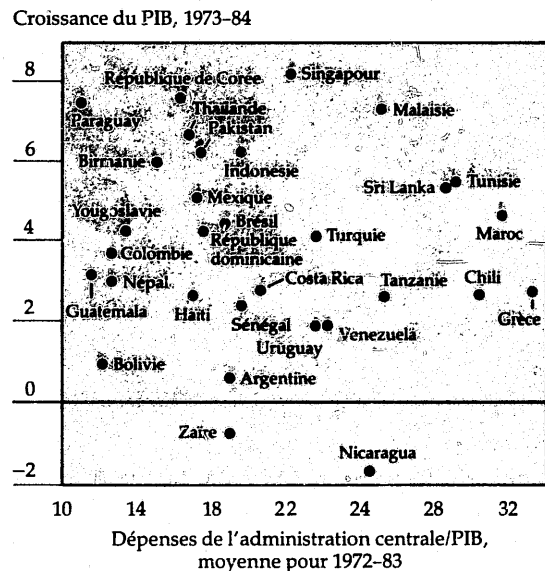
Les législations anti-déficit de la Colombie et de l'Indonésie illustrent ces difficultés. Dans ces deux pays, le gouvernement est tenu par la loi de présenter un budget équilibré pour chaque exercice. Dans le cas de la Colombie, la loi prévoit en outre que les recettes budgétaires ne doivent pas augmenter de plus de 10 % d'un exercice à l'autre. Dans les deux pays, la définition des «recettes» englobe l'aide et le produit des emprunts déjà contractés par le gouvernement. La définition des «dépenses» comprend l'amortissement des emprunts. Selon ces définitions, le budget peut apparaître équilibré, alors qu'il ne l'est pas selon les définitions économiques des excédents et déficits des finances publiques (définitions selon lesquelles les prêts relèvent du poste «financement»), et cet équilibre n'est guère révélateur de l'incidence réelle du budget

de la théorie de l'intérêt privé. Le test le plus rudimentaire, consistant à établir un diagramme de dispersion pour un échantillon de pays, indique qu'il n'y a pas de corrélation significative entre la croissance du PIB et la part des dépenses publiques dans le PIB (Figure 2.5). Certains chercheurs, après avoir fait entrer en ligne de compte d'autres facteurs qui peuvent influencer la croissance, ont constaté qu'il y avait une corrélation négative entre la croissance économique et la part des dépenses publiques dans le PIB; d'autres ont trouvé une corrélation positive entre la croissance économique et la croissance des dépenses publiques. En tout état de cause, comme les méthodes d'analyse et les données employées sont encore contestées, il est impossible de trancher.

### Une conception pragmatique de l'action des pouvoirs publics

Plutôt que de poursuivre dans cette veine polémique, mieux vaut considérer que la théorie de l'intérêt privé et la théorie de l'intérêt public éclairent de façons complémentaires le rôle du secteur public et des finances publiques. La théorie de l'intérêt public met l'accent sur les avantages potentiels des interventions publiques lorsque celles-ci sont mises en oeuvre efficacement en vue de suppléer aux défaillances du marché. Elle fournit aussi une grille conceptuelle permettant de

**Figure 2.5 Relation entre les dépenses de l'administration centrale en pourcentage du PIB et la croissance du PIB dans les pays en développement**  
(pour cent)



Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987, et données de la Banque mondiale.

sur l'inflation et la dette. Si l'on s'en tient aux définitions économiques, le budget de l'administration centrale, en Colombie comme en Indonésie, a été fortement déficitaire ou excédentaire ces dernières années.

D'autres problèmes se posent. Il est relativement aisé de parvenir à l'équilibre requis en excluant du budget d'importants organismes du secteur public. En Colombie, les entreprises publiques et d'autres entités extra-budgétaires perçoivent directement le produit de certaines taxes spéciales et peuvent emprunter et dépenser sans que leurs opérations figurent au budget. En Indonésie, il existe aussi de nombreuses entreprises publiques qui n'entrent pas dans le champ d'application des lois anti-déficit.

Les législations anti-déficit peuvent en outre compliquer la planification des finances publiques. En Colombie, il s'est révélé nécessaire, dans le courant de chaque exercice, d'établir des budgets additionnels à mesure des entrées supplémentaires de recettes. Ces budgets additionnels perturbent la planification des

dépenses, car on ne se soucie guère de vérifier qu'ils n'entraînent pas le dépassement des objectifs globaux de dépenses. Il est arrivé que cinq budgets additionnels, représentant globalement une rallonge budgétaire de plus de 50 %, soient présentés dans le courant d'un même exercice.

Bien qu'elles soient faciles à tourner, les législations anti-déficit peuvent être utiles aux gouvernements qui souhaitent appliquer une politique de rigueur à la gestion des finances publiques. Le ministre des finances peut en effet invoquer l'obligation d'équilibrage du budget pour résister aux appels de fonds. De fait, la Colombie et l'Indonésie ont, dans l'ensemble, fait preuve de prudence dans la gestion des finances publiques depuis l'adoption d'une législation anti-déficit. Cependant, ces lois sont plus souvent le symbole de la volonté de rigueur d'un gouvernement qu'un moyen efficace de contraindre à la rigueur un gouvernement dépensier.

## Encadré 2.4 Finances publiques et environnement

L'activité économique de la plupart des pays en développement dépend dans une large mesure de leur base de ressources naturelles. Ces pays doivent accroître la productivité de cette base de ressources s'ils veulent pouvoir relever sensiblement le niveau de vie d'une population de plus en plus nombreuse. Une politique de finances publiques axée sur une croissance économique régulière et sur la lutte contre la pauvreté peut beaucoup les aider à atteindre ce but. Si les pouvoirs publics n'interviennent pas, les individus risquent de ne pas tenir suffisamment compte des effets à long terme que leur action collective exerce sur l'environnement. En revanche, des interventions intempestives des pouvoirs publics aggravent quelquefois les problèmes écologiques au lieu d'y remédier.

### Le marché libre ne protège pas toujours l'environnement

La plupart du temps, la dégradation de la base de ressources résulte des activités cumulatives des agriculteurs, des ménages et des industries qui cherchent tous à améliorer leur bien-être économique. Or, les actes de ces divers agents peuvent en fait aller à l'encontre du but qu'ils poursuivent, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les gens peuvent ne pas avoir pleinement conscience des effets à long terme de leurs activités sur la base de ressources naturelles. Deuxièmement, l'environnement peut se détériorer du fait que les droits de propriété sont mal définis ou mal respectés. Par exemple, si les droits de propriété sur les pâturages, les forêts ou les ressources en eau d'une collectivité sont mal définis, les individus ne sont guère portés à prendre des mesures de conservation des sols, de la forêt ou de l'eau parce qu'ils ne sont pas certains que c'est à eux que profitera cet investissement. Troisièmement, la pauvreté peut nuire à l'efficacité des mécanismes du marché qui normalement joueraient dans le sens de la protection à long terme de l'environnement. Dans de nombreuses villes du monde entier, beaucoup de gens vivent à proximité immédiate des usines, en dépit d'une forte pollution et de risques d'accidents industriels, parce que cette proximité réduit les frais de logement et la durée du trajet du domicile au lieu de travail.

En même temps que d'autres formes d'intervention,

les moyens d'action offerts par les finances publiques peuvent être employés pour moduler les incitations économiques afin de favoriser l'utilisation efficace des ressources naturelles et d'en prévenir l'épuisement. On peut recourir à des mesures fiscales, à des subventions et à des interventions au niveau des prix pour faire en sorte que les coûts privés de l'utilisation d'une ressource naturelle reflètent exactement les coûts économiques à long terme. Des programmes d'éducation et de planification familiale et la clarification des droits de propriété peuvent aussi inciter la population à raisonner à long terme.

Une politique de l'environnement judicieuse peut ajouter aux recettes publiques tout en protégeant les ressources naturelles. Par exemple, le Gouvernement philippin n'a recouvré entre 1979 et 1982 qu'une partie — environ 140 millions de dollars — du produit potentiel — 1,5 milliard de dollars — des redevances d'exploitation forestière, le reste étant laissé aux mains des bénéficiaires des concessions. Il en est résulté une réduction d'environ 90 % de la superficie des forêts vierges productives, et une surexploitation des forêts d'altitude qui contribue à de graves problèmes d'érosion.

### Les moyens d'intervention offerts par les finances publiques peuvent eux aussi échouer

De nombreux pays suivent une politique qui aggrave les défaillances du marché signalées plus haut au lieu d'y remédier. Les incitations peuvent se révéler inefficaces si l'on n'a pas suffisamment tenu compte dans le choix des effets écologiques de la politique des finances publiques. Les rapports entre cette politique et l'environnement sont souvent difficiles à cerner; le problème tient aussi parfois à ce qu'il n'existe pas de groupes de défense de l'environnement suffisamment influents. Dans ces cas, il n'y a pas d'arbitrage entre accroissement de l'efficacité et protection de la base de ressources.

Dans certains cas, il faut trouver un compromis entre les impératifs à court terme et les impératifs à long terme. C'est le cas en particulier lorsque les problèmes économiques sont extrêmement graves et urgents. Cependant, une politique qui a pour effet d'accélérer la dégradation de la base de ressources et de réduire

repérer les situations dans lesquelles le marché risque de se révéler défaillant, et de définir les interventions requises pour remédier à ces défaillances. La théorie de l'intérêt privé, quant à elle, met l'accent sur le risque d'échec et met en garde contre une adhésion trop enthousiaste à l'idée que les pouvoirs publics sont les garants impartiaux de l'intérêt public. L'exemple du secteur de l'environ-

nement présenté dans l'Encadré 2.4 montre comment la correction des défaillances du marché doit s'accompagner de mesures visant à minimiser les propres défaillances des pouvoirs publics.

Une ligne d'action définie dans un esprit pragmatique peut emprunter à la théorie de l'intérêt public et à la théorie de l'intérêt privé leurs préceptes les plus judicieux :

la productivité économique tend souvent aussi à alourdir les charges qui pèsent sur les finances publiques, à fausser l'efficacité à court terme et à avantager les groupes relativement aisés au détriment des plus défavorisés.

Le secteur de l'énergie offre de bons exemples des effets délétères qu'une mauvaise politique de gestion des finances publiques peut avoir sur l'environnement. Dans la plupart des pays en développement, les prix des produits énergétiques ne reflétaient pas, jusqu'à une époque récente, les coûts d'opportunité. Cette faiblesse des prix réduisait la rentabilité des investissements dans la conservation des ressources énergétiques et perpétuait des modes inefficaces d'utilisation des combustibles, tout cela aboutissant à des problèmes écologiques. Par exemple, dans les pays où le charbon est un combustible important, les prix ont bien souvent été inférieurs aux coûts économiques, de sorte que de nombreuses mines sont exploitées à perte et ont besoin de subventions des pouvoirs publics. Or, chaque étape de l'exploitation du charbon (extraction, lavage, transport, utilisation comme combustible) comporte des risques pour l'environnement (dégradation des sols, pollution de l'eau et de l'air). De même, le prix de l'électricité est subventionné dans de nombreux pays en développement (dont la Bolivie, la Chine, l'Ouganda et le Pérou) en vue de favoriser l'industrialisation; il en est résulté une augmentation anti-économique de la demande d'électricité, et des investissements publics disproportionnés pour la construction de nouvelles centrales. Ces distorsions ont à leur tour entraîné la surexploitation ou la mise en valeur prématurée des ressources hydroélectriques, et une aggravation inutile de la pollution due aux centrales thermiques fonctionnant au charbon ou au pétrole.

#### Limiter les risques pour l'avenir

Les activités économiques ont fatalement des répercussions sur l'environnement. La politique des finances publiques offre plusieurs moyens efficaces de limiter les dommages et de réduire les risques, souvent sans qu'il soit besoin d'opérer des choix difficiles entre la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

- Prendre en considération les coûts aussi bien que les avantages des interventions des pouvoirs publics.
- Se demander à quels groupes de la société iront les avantages, et quels groupes auront à supporter les coûts.
- Recenser les contraintes d'ordre institutionnel et politique auxquelles risque de se heurter telle

ou telle intervention.

- Compte tenu de ces contraintes, chercher les moyens de rendre les interventions des pouvoirs publics aussi efficaces que possible.

Une classification des activités économiques selon l'opportunité d'une intervention publique pourrait constituer le point de départ d'une analyse pragmatique du rôle des politiques publiques. Parmi les critères de ce classement pourraient figurer les possibilités qui s'offrent aux pouvoirs publics, dans chaque domaine, de contribuer à l'efficacité, à la croissance, à la lutte contre la pauvreté et à la stabilisation. Une telle classification montrerait déjà que les interventions des pouvoirs publics sont plus aisément défendables dans certains domaines que dans d'autres.

Premièrement, il y a certains domaines qui ne peuvent relever que des pouvoirs publics. Les biens publics que seul l'Etat peut fournir efficacement comprennent la défense, la diplomatie, la gestion macroéconomique et le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour définir les règles régissant la justice, la propriété et l'échange des biens et pour faire appliquer ces règles. Deuxièmement, les pouvoirs publics doivent nécessairement participer à la mise en place de l'infrastructure sociale, matérielle et informationnelle : services d'enseignement et de santé, réseaux de transports, réseaux divers, mise au point et diffusion de technologies, et protection de l'environnement. Le marché est souvent défaillant dans ces secteurs, d'où proviennent une bonne partie des biens tutélaires indispensables à la satisfaction des besoins essentiels. Ailleurs, les interventions des pouvoirs publics sont plus difficilement défendables, que ce soit du point de vue économique ou au nom de l'équité, et leurs coûts risquent d'excéder leurs avantages. Par exemple, les pouvoirs publics ne sont généralement guère à même de jouer un rôle majeur dans l'agriculture, l'industrie, le secteur énergétique, les industries extractives et de nombreuses branches du secteur des services, où cependant des mesures de soutien peuvent être nécessaires.

La ligne de démarcation entre le champ des interventions publiques et le champ de l'initiative privée devrait en principe être tracée en fonction du coût et des avantages d'une participation des pouvoirs publics. Si le système de recettes permet de mobiliser des ressources supplémentaires sans qu'il en résulte de distorsions importantes de l'activité privée, une expansion du champ d'action des pouvoirs publics peut se justifier — dans les cas peut-être où les défaillances du marché et les problèmes de pauvreté sont particulièrement

graves, ou lorsque les administrations sont capables de fournir efficacement les biens publics nécessaires. En revanche, le même degré d'intervention des pouvoirs publics peut être excessif si la mobilisation des recettes publiques entraîne déjà de fortes distorsions, si les mécanismes du marché fonctionnent efficacement, ou si les administrations ne sont guère à même d'intervenir utilement.

En somme, ce qui importe, c'est la qualité des interventions plus que leur ampleur. Cette qualité peut être jugée au regard de cinq critères :

- *Prudence de la politique budgétaire.* L'attention de la plupart des pays en développement a déjà été appelée sur la nécessité d'une amélioration de leur politique budgétaire. Un déficit excessif des finances publiques, avec ses répercussions sur les besoins de financement du secteur public, est souvent à l'origine des déséquilibres macroéconomiques. L'un des facteurs essentiels d'amélioration de la qualité des interventions des pouvoirs publics (Chapitre 3) consiste à rapprocher le montant des dépenses de celui des recettes afin de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec les autres éléments et objectifs de la politique macroéconomique. Ce qui est plus difficile, c'est de trouver les moyens d'y parvenir. Le but doit être de dégager des recettes supplémentaires au moindre coût et de réduire les dépenses, s'il le faut, en veillant à ce que les compressions soient aussi peu nuisibles que possible.

- *Efficacité de la mobilisation des ressources.* Les coûts entraînés par la collecte de recettes publiques d'un montant donné peuvent généralement être abaissés par une réforme du système fiscal propre à réduire les distorsions et les inefficacités induites par la fiscalité. Des recettes supplémentaires peuvent aussi être dégagées efficacement par un relèvement des prix ou des tarifs des biens et services fournis par le secteur public dans les cas, fréquents, où ces prix et tarifs sont inférieurs aux coûts. La fiscalité et la tarification des usagers peuvent être structurées de manière à minimiser la charge des plus défavorisés sans pour autant qu'il en résulte de pertes notables d'efficacité (Chapitres 4 et 6).

- *Hiérarchisation des dépenses publiques.* Pour un degré d'intervention donné, mesuré, par exemple, par la part des dépenses publiques dans le PIB, il peut arriver que ces dépenses aillent à des secteurs ou à des activités d'intérêt secondaire, alors que des secteurs ou activités prioritaires sont relativement négligés. La réaffectation des dépenses publiques en fonction des priorités peut accroître notablement l'efficacité de la contribution du sec-

teur public à la croissance à long terme et à la lutte contre la pauvreté (Chapitres 5 et 6).

- *Adéquation des structures administratives.* La qualité du secteur public dépend de l'efficacité de ses éléments constitutifs — administration centrale, administrations régionales et locales et entreprises publiques. La tutelle trop étroite de l'administration centrale, la responsabilisation insuffisante des organismes décentralisés et le défaut de transparence des relations financières entre les différents niveaux d'administration sont souvent à l'origine d'une mobilisation et d'une utilisation inefficaces des ressources publiques dans les pays en développement. La rationalisation de l'organisation du secteur public peut en améliorer sensiblement la qualité (Chapitres 7 et 8).

- *Bonne administration.* L'efficacité de l'appareil administratif détermine dans une large mesure l'aptitude des pouvoirs publics à concevoir et appliquer de bons programmes de dépenses et de recettes. Pour améliorer la qualité de l'action des pouvoirs publics, il est indispensable d'accroître l'efficacité de l'administration (il ne sera question dans le présent rapport des réformes de l'administration publique que pour autant qu'elles intéressent directement les finances publiques).

Si l'on se place de ce point de vue, c'est-à-dire si l'on en juge d'après la qualité de l'action des pouvoirs publics, on peut aussi estimer que, dans bien des pays en développement, le secteur public a excessivement étendu son emprise ces dernières années, assumant des responsabilités dont il n'a guère les moyens de s'acquitter. Les dépenses ont donc été mal adaptées aux ressources disponibles. Il s'agit pour les gouvernements de reconsidérer leurs priorités et leurs politiques à la lumière de l'expérience et des contraintes imposées par la limitation des ressources dont ils disposent. Ce faisant, ils seront souvent amenés à conclure qu'il leur faut réduire le rôle des pouvoirs publics et s'en remettre davantage à l'initiative privée. Cependant, dans certains pays ou dans certains secteurs, une augmentation des dépenses publiques sera peut-être justifiée — en particulier lorsqu'une longue période d'austérité financière a contraint le gouvernement à réduire fortement et uniformément les dépenses publiques. La suite du présent Rapport traite de ces différents choix, et fournit aussi des indications sur les moyens auxquels les pays en développement peuvent recourir pour améliorer la qualité de leurs finances publiques de manière à pouvoir résoudre la crise actuelle sans compromettre gravement leurs pers-

pectives de croissance à long terme. L'analyse se portera essentiellement sur les politiques de finances publiques des pays en développement, mais il ne fait aucun doute que bon nombre des leçons qui s'en dégagent valent également pour

les pays industriels. La principale différence entre les deux groupes de pays est que les premiers, étant donné l'extrême rareté de leurs ressources, peuvent encore moins que les seconds se laisser aller au gaspillage.



# 3

## *La politique budgétaire au service de la stabilisation et de l'ajustement*

La crise budgétaire à laquelle doivent faire face la plupart des pays en développement — et les problèmes de dette extérieure, d'inflation et de récession qui lui sont liés — a une fois de plus mis en lumière l'importance d'une bonne gestion des finances publiques. Si la situation des pays varie beaucoup, les principes fondamentaux de gestion des finances publiques valent pour tous. Le présent chapitre décrit ces principes pour les appliquer ensuite à trois problèmes différents : les difficultés d'endettement des pays à revenu intermédiaire, le problème des cycles dans les pays exportateurs de produits de base et la nécessité de l'ajustement dans les pays d'Afrique subsaharienne à bout de ressources.

L'un des aspects les plus importants de la politique budgétaire concerne la gestion du déficit du secteur public — l'excédent des dépenses sur les recettes (Encadré 3.1). Déficit n'est pas nécessairement synonyme de problèmes macroéconomiques. Si l'utilisation des ressources publiques est suffisamment productive, les revenus à venir permettront d'assurer le service des dettes contractées. Si l'augmentation des dépenses tient à des facteurs temporaires (tels que guerres ou catastrophes naturelles), les déficits peuvent se justifier dans la mesure où on peut ainsi étaler le coût sur plusieurs années. Les déficits s'absorbent plus facilement dans les pays où le taux de l'épargne privée est élevé et les marchés financiers bien développés. Ainsi, un pays dont l'économie se porte bien et où l'épargne est élevée peut s'accommoder d'un déficit relativement élevé alors que, dans un pays où l'épargne est faible et les

distorsions nombreuses, même un léger déficit peut avoir un effet déstabilisateur. Une politique budgétaire prudente peut donc se définir comme une politique visant à maintenir le déficit public à un niveau qui soit conciliable avec les autres objectifs macroéconomiques : maîtrise de l'inflation, promotion de l'investissement privé et sauvegarde du crédit extérieur du pays.

### **Politique budgétaire et performance macroéconomique**

C'est essentiellement la manière dont il est financé qui détermine dans quelle mesure un déficit du secteur public est conciliable avec les objectifs plus larges de la macroéconomie. Un déficit doit être financé par le secteur privé, qui prête à l'Etat une partie de l'épargne qu'il n'a pas besoin d'investir; par l'étranger, qui consent à prêter une partie de son épargne; par la création de monnaie; ou par un mélange des trois (Encadré 3.2). A trop solliciter l'une quelconque de ces sources de financement, on risque de créer des déséquilibres macroéconomiques — niveau élevé des taux d'intérêt réels et baisse de l'investissement privé dans le premier cas; appréciation des taux de change réels, aggravation des déficits des opérations courantes, endettement extérieur excessif et amenuisement des réserves de change dans le deuxième; aggravation de l'inflation dans le troisième. Vu sous l'angle de la production et des dépenses, un accroissement du déficit budgétaire provoque une demande supplémentaire de biens. Les seules façons d'y répondre sont d'importer davantage (ce

### Encadré 3.1 Mesure du déficit public

La manière correcte de mesurer le déficit du secteur public dépend de l'objectif visé. Celui qui paraît le plus évident est de mesurer la ponction nette du secteur public sur les ressources, laquelle agit, à son tour, sur le déficit extérieur, l'inflation, les taux d'intérêt intérieurs et l'emploi.

Un bon indicateur serait donc l'utilisation nette des ressources financières par le secteur public, autrement dit les *besoins d'emprunt du secteur public* (BESP). Ces BESP représentent l'excédent total des dépenses sur les recettes de toutes les collectivités publiques, qui doit être entièrement financé par de nouveaux emprunts, nets du remboursement des dettes antérieures. C'est, autrement dit, le «déficit consolidé du secteur public». Les dépenses comprennent les salaires des employés de la fonction publique, les achats de biens et la formation de capital fixe, le paiement des intérêts de la dette, les transferts et les subventions. Les recettes comprennent le produit des impôts et des redevances, l'intérêt sur les actifs publics, les transferts, les excédents d'exploitation des sociétés d'Etat et les ventes d'actifs publics. Les dépenses ne comprennent pas les paiements d'amortissement de la dette publique, ni l'accumulation des actifs financiers, et les recettes ne comprennent pas l'utilisation des réserves de trésorerie.

Il n'est pas de mesure plus exhaustive du déficit que cet indicateur des besoins d'emprunt du secteur public, mais c'est un moyen parfois trompeur. Dans les pays à forte inflation, une partie des emprunts du secteur public est compensée par la baisse de valeur réelle de l'encours de sa dette. De ce fait, une fraction seulement des paiements d'intérêts effectués par le secteur public dédommage les créanciers de la perte de valeur réelle subie par la dette; elle ne représente pas un coût réel pour l'Etat. Il peut arriver que le principal de la dette soit indexé sur l'inflation, ce qui a pour effet de gonfler les besoins d'emprunt du secteur public. Une autre façon de mesurer le déficit du secteur public, dans ces cas-là, est de considérer l'évolution de la dette réelle. Le *déficit opérationnel* se définit comme les BESP diminués de la partie des paiements d'intérêt qui correspond à l'inflation; il s'agit, autrement dit, du «déficit corrigé de l'inflation». La différence peut être considérable. En 1985, au Brésil, cet élément de la dette intérieure indexée était si important que les BESP représentaient 27,1 % du PIB quand le déficit opérationnel n'était que de 3,5 %.

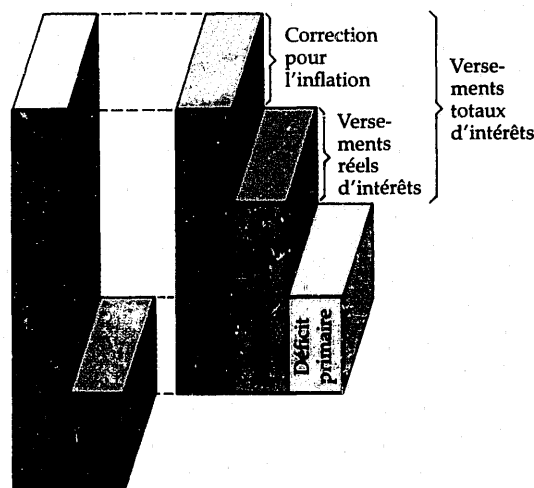
L'intérêt payé sur la dette résulte de déficits passés plutôt que du comportement courant. Une appréciation de la politique courante pourrait donc exclure tous les paiements d'intérêts, ce qui donnerait le *déficit primaire*. Celui-ci indique dans quelle mesure la politique suivie améliore ou aggrave l'endettement net du secteur public et il est important pour déterminer la viabilité des déficits publics. Bien que rien n'empêche que

les finances publiques demeurent indéfiniment déficitaires, il faut bien que le solde primaire finisse par devenir positif de façon à couvrir au moins une partie de l'intérêt payable sur la dette courante. Si les recettes publiques et l'économie dans son ensemble croissent à un rythme plus rapide que l'intérêt réel, dans ce cas, même le solde primaire peut demeurer déficitaire. Seulement, l'économie ne peut généralement pas continuer indéfiniment à croître plus vite que le taux de l'intérêt. La Figure 3.1A montre les rapports qui existent entre ces divers concepts de déficit.

Le secteur public devrait comprendre les administrations centrale, provinciales et municipales, les organismes décentralisés et les entreprises publiques. Souvent, les mesures conventionnelles du déficit ne couvrent que l'administration centrale. Cela peut donner une image tout à fait fautive de la réalité lorsque les autres collectivités publiques sont largement déficitaires ou excédentaires. Même dans les mesures globales du déficit, les intermédiaires financiers du secteur public sont souvent exclus en raison de leur nature spéciale d'agents financiers. Il arrive que ces intermédiaires, et en particulier les banques centrales, enregistrent de fortes pertes (ce qu'on appelle parfois «déficit quasi budgétaire») qui sont généralement dues au fait que la banque centrale assume les pertes de change ou de portefeuille des banques privées (Encadré 3.3) ou qu'elle prête directement à des taux bonifiés. Le déficit des intermédiaires financiers du secteur public a les

(à suivre)

Figure 3.1A Relation entre différents concepts de déficit





### Encadré 3.1 (suite)

mêmes effets macroéconomiques que le déficit des autres collectivités publiques et devrait, de ce fait, être inclus dans les besoins globaux d'emprunt du secteur public. Mais cela est très difficile à mesurer, de sorte que les pertes financières sont souvent omises, sauf lorsqu'elles sont trop élevées.

Une autre correction du déficit consiste à ne pas tenir compte de l'effet de facteurs temporaires tels que l'écart du revenu national, des prix des produits de base et des taux d'intérêt par rapport à leur tendance longue, et de phénomènes comme les amnisties fiscales. On pourrait aussi exclure les ventes d'actifs publics, puisqu'elles servent en réalité à financer des déficits plus qu'elles ne contribuent aux recettes. On obtiendrait

ainsi le *déficit structurel*, c'est-à-dire le déficit appelé à durer si rien n'est fait pour le corriger.

Toutes ces mesures du déficit ouvrent des aperçus sur l'impact économique budgétaire. La notion de besoins d'emprunt du secteur public mesure le besoin de financement intérieur ou extérieur (Encadré 3.2). Le déficit opérationnel écarte certaines des distorsions causées par une inflation forte. Dans les pays débiteurs, le déficit primaire indique dans quelle mesure le secteur public contribue actuellement aux problèmes de la dette. Aux époques où les prix des produits de base ou le revenu national sont anormalement élevés ou faibles, le déficit structurel donne une idée de la position à long terme.

### Encadré 3.2 Qu'entend-on par déficit «prudent» des finances publiques?

Un moyen de savoir si un déficit public est «prudent» est de voir si son financement va dans le sens des autres objectifs macroéconomiques du pays — solvabilité extérieure, croissance de l'investissement privé et lutte contre l'inflation, par exemple. Il faut, pour cela, subdiviser ce financement en ses composantes. On peut partir de l'identité selon laquelle la somme de tout ce qui est investi dans l'économie doit être égale aux disponibilités de l'épargne nationale et étrangère (voir la première rangée de la Figure 3.2A). L'épargne étrangère est l'excédent du revenu que les étrangers tirent de l'économie nationale par rapport à ce qu'ils y investissent. Elle est égale au déficit du compte courant de la balance des paiements. L'épargne privée est égale au PNB moins les impôts et la consommation privée, ce qui donne la fraction de l'épargne nationale brute qui est détenue par le secteur privé. L'épargne publique est l'excédent des recettes courantes de l'Etat sur ses dépenses courantes. Le déficit public peut donc se définir comme l'investissement public moins l'épargne publique. La première identité peut donc se réécrire comme dans la deuxième rangée de la Figure 3.2A. *Un déficit public doit être équilibré par un excédent de l'épargne du secteur privé national sur ses investissements et/ou par un déficit des paiements courants avec l'extérieur.* La «prudence» du déficit public dépend du niveau de l'épargne privée, ainsi que du niveau d'investissement privé et du déficit courant que l'on souhaite.

Les flux financiers correspondant à la fois au déficit courant extérieur et à l'excédent de l'épargne privée sont également importants. Le montant et le type de prêts consentis par l'étranger et le secteur privé diront si le déficit public est compatible avec les autres objectifs macroéconomiques décrits ci-dessous.

La solvabilité d'un pays se définit parfois par le maintien d'un rapport acceptable entre dette exté-

rieure brute et exportations. C'est en effet de ses exportations qu'un pays tire les moyens d'assurer le service de sa dette, de sorte qu'un ratio dette-exportations en augmentation constante risquerait de compromettre sa solvabilité. Cela tend à montrer qu'à long terme le taux de croissance de la dette extérieure publique devrait être le même que celui des exportations. Un accroissement temporaire des exportations de produits de base ne devrait pas, pour les raisons avancées plus haut au sujet des cycles, inciter le secteur public à emprunter davantage. Si, pour avoir trop emprunté dans le passé, le pays s'est déjà vu fermer l'accès aux prêts spontanés des banques étrangères, il a tout intérêt, dans ce cas, à chercher à réduire le ratio dette-exportations, ce qui veut dire que la croissance de sa dette devrait demeurer inférieure à celle de ses exportations.

L'objectif habituel en matière de gestion des réserves de change est de maintenir un ratio suffisant de réserves aux importations de biens et de services. On ne peut financer les déficits de manière prudente en puisant dans les réserves que dans la mesure où celles-ci restent à un niveau supérieur à cet objectif. L'accroissement des importations oblige à constituer des réserves additionnelles; par conséquent, les possibilités de financement à l'aide de cette source pourraient être nulles.

L'émission de monnaie pour financer un déficit peut être génératrice d'inflation lorsqu'elle est supérieure à la croissance de la demande de monnaie au niveau courant des prix. On peut y obvier en relevant le niveau des réserves obligatoires, mais cela élargit la marge entre taux créditeurs et taux débiteurs et peut donc aller à l'encontre des autres objectifs que sont l'efficacité des marchés financiers nationaux et l'accroissement de l'investissement privé.

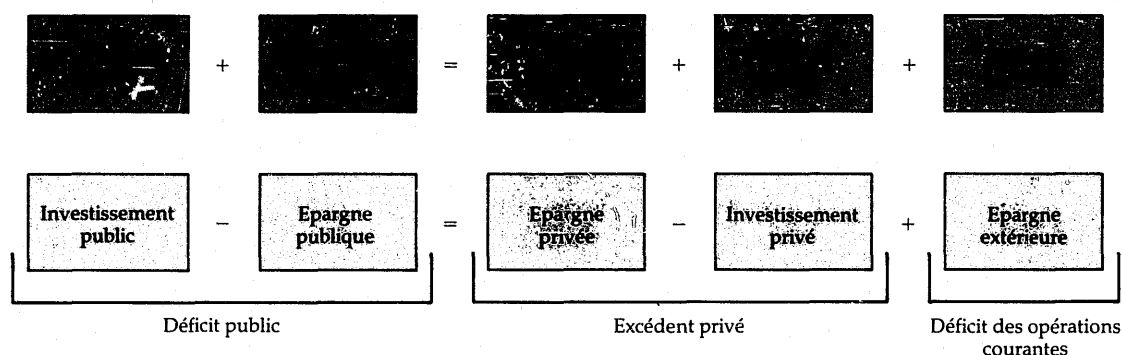
Les emprunts intérieurs non monétaires au système

qui a pour effet d'aggraver le déficit extérieur courant), de pratiquer une politique inflationniste et de cherté du crédit pour inciter le secteur privé à moins acheter ou d'accroître la production intérieure.

La Figure 3.1 montre, pour quatre pays, le rapport qui existe entre déficit budgétaire et déficit des opérations courantes. Comme l'excédent de l'épargne privée sur les besoins d'investissement souvent ne suffit pas à couvrir l'accroissement des déficits publics, ceux-ci provoquent, à des degrés divers, un creusement du déficit de la balance des paiements courants. L'augmentation des taux d'intérêt et la baisse du prix des produits de base

sur les marchés internationaux viennent aggraver ces deux types de déficits dans beaucoup de pays. Ainsi, tandis que l'emprunt étranger permet d'accroître le déficit budgétaire sans provoquer une trop forte poussée de l'inflation et des taux d'intérêt, l'accumulation de la dette extérieure rend les pays plus vulnérables aux chocs extérieurs tels que récession mondiale, repli des prix des produits de base et variations soudaines du coût et de l'offre d'argent frais étranger. Si la politique d'expansion budgétaire n'est pas viable à terme, l'accumulation de la dette extérieure ne fait que retarder un ajustement qui n'en sera que plus douloureux.

Figure 3.2A Identité épargne-investissement et financement d'un déficit public



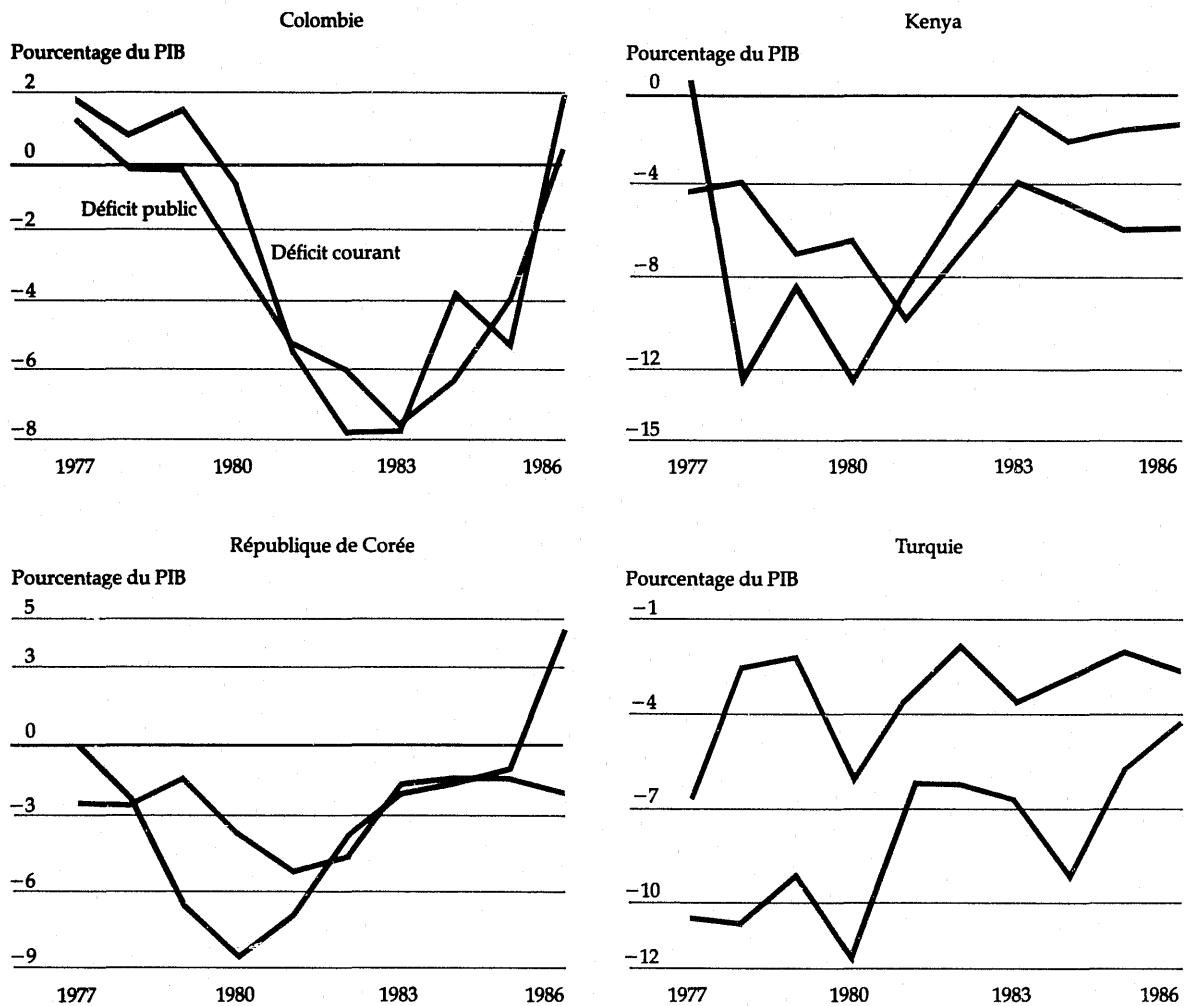
bancaire ou au secteur privé non bancaire devraient être compatibles avec l'objectif macroéconomique de promotion de l'investissement privé. Une règle à suivre à cet égard est d'éviter d'accroître la part de l'emprunt public dans le crédit intérieur fourni par le système bancaire. Une autre façon de procéder consisterait à fixer, pour l'emprunt intérieur public, un niveau en rapport avec celui auquel on souhaite que s'établissent les taux d'intérêt réels dans le pays.

Le report des paiements dus au titre du service de la dette ou en règlement d'achats de biens — autrement dit l'accumulation d'arriérés — est une importante source de financement dans certains pays. Les arriérés correspondent en fait à des crédits qui ont les mêmes conséquences macroéconomiques que les autres formes d'emprunts publics et compromettent les financements futurs. On cherche généralement à réduire les

arriérés soit en valeur absolue, soit en pourcentage du PIB.

On peut se servir de ces critères pour déterminer la voie de la prudence en matière de déficit budgétaire. S'il y a croissance des exportations, de la demande réelle de monnaie et de l'épargne financière globale, cela veut dire que l'on peut se permettre un déficit plus élevé sans renoncer aux autres objectifs — solvabilité, faibles taux d'inflation ou taux d'intérêt réels raisonnables. En général, une croissance économique plus rapide permet de maintenir des déficits plus élevés dans les limites de la prudence, parce qu'elle implique habituellement une croissance plus forte des exportations et de la demande de monnaie. Lorsque l'économie croît lentement, que l'épargne financière est faible et que les exportations stagnent, un déficit budgétaire prudent se situera à un niveau vraisemblablement bas.

**Figure 3.1 Déficits du secteur public et déficits des opérations courantes de quatre pays, 1977 à 1986**  
(pourcentage du PIB)



*Note :* Pour la Turquie, le déficit public ne couvre que l'administration centrale et les entreprises publiques. Pour le Kenya, il ne couvre que l'administration centrale et les collectivités locales. Pour la République de Corée, le déficit public indiqué pour 1986 est une estimation budgétaire. Les autres chiffres relatifs au déficit public se rapportent au secteur public consolidé.

### Déficit budgétaire et inflation

Les gouvernements peuvent choisir de financer leur déficit budgétaire par la création de monnaie. Cette émission de monnaie leur assure une créance sur les ressources réelles; cette créance a reçu l'appellation de seignuriage. La somme des avoirs monétaires détenus par le public et les banques est appelée base monétaire, car elle est la base des opérations monétaires effectuées au moyen d'espèces, de comptes chèques, de comptes d'épargne

et autres types d'actifs monétaires. Parce que, dans une économie en croissance, la demande d'actifs monétaires ne cesse d'augmenter, l'Etat peut, jusqu'à un certain point, financer ses dépenses en élargissant la base monétaire sans causer d'inflation. Mais celle-ci peut apparaître dès lors que le taux de création monétaire est supérieur à la croissance de la demande de monnaie. (Dans les pays à monnaie librement convertible, il peut en résulter aussi des pertes de réserves de change, les détenteurs d'avoirs en monnaie natio-

nale préférant s'en défaire pour les changer contre des devises.) L'inflation est en réalité une forme d'impôt, car elle réduit la valeur réelle des avoirs monétaires : une partie du privilège de seigneurage détenu par l'Etat devient alors, implicitement, un «impôt d'inflation». Egalement soumises à cet impôt, les banques de dépôt se rattrapent généralement en réduisant les taux d'intérêt servis sur les dépôts. L'inflation générée par la création de monnaie peut comporter un avantage financier supplémentaire dans la mesure où elle réduit la valeur réelle de la dette publique intérieure. (Mais les anticipations inflationnistes font monter les taux d'intérêt nominaux, ce qui dédommage par avance les détenteurs d'obligations de l'impôt d'inflation.)

Le seigneurage — le pouvoir qu'a l'Etat de prélever des ressources en échange de l'émission de monnaie — est habituellement limité par la demande d'encaisses monétaires réelles, qui diminue en général quand l'inflation augmente. Au-delà d'un certain seuil, un accroissement de la

création monétaire, et donc du taux d'inflation, peut, en fait, réduire l'effet du seigneurage si, de ce fait, la demande de monnaie diminue assez fortement. Dans les pays qui ont souvent recours à la création de monnaie pour financer leurs dépenses publiques, le taux de détention des avoirs monétaires est généralement très faible. C'est le cas du Brésil et d'Israël, par exemple, où les niveaux de seigneurage sont demeurés modestes — grâce à la faiblesse du ratio des avoirs monétaires au PIB — en dépit d'une inflation très forte (Tableau 3.1). Seuls les pays à niveau d'inflation extrêmement élevé — comme l'Argentine et la Bolivie — ont connu, pendant quelque temps, des taux de seigneurage de plus de 3 ou 4 % du PIB, mais de tels taux ne sont pas viables.

De ce fait, l'inflation est souvent un phénomène budgétaire : elle apparaît lorsque les gouvernements n'ont pas d'autres moyens de financer le déficit que de créer plus de monnaie qu'il n'en est demandé. Prétendre, dans ces conditions, maîtriser l'inflation sans réduire les déficits publics est

**Tableau 3.1 Recettes tirées de la frappe de la monnaie dans un certain nombre de pays, moyenne pour 1980 à 1985**

Niveau des recettes de seigneurage et pays	Recettes de seigneurage (accroissement du volume de la monnaie en % du PIB)	Ratio des encaisses monétaires au PIB (%)	Pourcentage annuel de croissance monétaire	Pourcentage annuel d'inflation
<i>Élevé</i>				
Argentine	4,0	3,8	269	274
Bolivie	6,2	6,1	438	506
Ghana	2,2	6,1	45	54
Sierra Leone	2,4	7,7	35	43
<i>Moyen</i>				
Brésil	1,0	1,4	129	147
Israël	1,1	1,3	165	181
Mexique	1,5	3,7	50	58
Pérou	1,9	3,1	92	97
Turquie	1,2	3,8	38	46
<i>Faible</i>				
Bangladesh	0,6	4,0	16	12
Colombie	0,8	4,7	18	22
Corée, République de	0,5	4,3	13	9
Côte d'Ivoire	0,7	9,2	8	7
Nigéria	0,8	7,2	13	16
République dominicaine	0,7	4,6	16	15
Venezuela	0,4	4,5	8	12

Notes : On n'a calculé ici que le seigneurage relatif à la monnaie détenue par le public, celui qui correspond aux réserves monétaires des banques étant difficile à mesurer pour certains pays. La première colonne indique le résultat obtenu en déduisant de la circulation fiduciaire hors banques en fin d'exercice (ligne 14a des SFI) la valeur fin d'exercice de l'exercice précédent, le tout divisé par le PIB de l'exercice en cours. La deuxième indique le ratio de la moyenne de la circulation fiduciaire hors banques du début à la fin de l'exercice au PIB. La troisième donne le pourcentage de variation de la circulation fiduciaire hors banques d'une fin d'exercice à l'autre. La dernière donne le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation (ligne 64 des SFI) de décembre à décembre. On a utilisé la moyenne géométrique des taux de croissance pour les colonnes 3 et 4 et, pour les colonnes 1 et 2, la moyenne arithmétique des ratios.

Source : FMI, *Statistiques financières internationales* (SFI).

vain. Il est particulièrement risqué de trop recourir à la création de monnaie si, les dépenses augmentant avec les prix, mais non les recettes, l'inflation vient aggraver les déficits, obligeant à créer toujours plus de monnaie — accélérant ainsi la spirale inflationniste dans laquelle le pays est entraîné.

Pour combattre les effets inflationnistes de la création de monnaie, les pouvoirs publics relèvent parfois le niveau des réserves que les banques sont tenues de constituer. On oblige ainsi celles-ci, au lieu du public, à détenir des avoirs en monnaie, de telle sorte que la base monétaire — mais non la masse monétaire globale — s'accroît. Il peut encore arriver que l'on oblige le système financier à détenir de grandes quantités d'obligations d'Etat dans son portefeuille à des taux d'intérêt artificiellement bas. Si le relèvement du niveau des réserves ou du portefeuille obligatoires évite les effets inflationnistes de l'expansion monétaire, l'élargissement qui en résulte de l'écart entre taux créditeurs et taux débiteurs gêne l'intermédiation financière intérieure. La faiblesse de la rémunération des dépôts conduit l'épargnant à acquérir des biens ou à sortir son argent du pays. Le resserrement du crédit bancaire freine l'investissement intérieur et oblige les investisseurs à emprunter à l'étranger.

#### *Viabilité des déficits budgétaires*

Les déficits budgétaires ont des conséquences pour l'avenir comme pour le présent. Les dettes créées par l'emprunt engendrent un service qu'il faut assurer. Le secteur public doit se procurer les ressources nécessaires au moyen du revenu qu'il tire de ses investissements, par un alourdissement de la fiscalité ou des réductions de dépenses, ou encore par la création de monnaie. Si les Etats peuvent emprunter indéfiniment, il vient quand même un moment où ils doivent pouvoir réunir assez de ressources pour payer au moins une partie de l'intérêt, faute de quoi le niveau de la dette n'en finirait pas de monter par rapport au PIB. Il faut donc que le déficit primaire — le déficit du secteur public consolidé, non compris les paiements d'intérêts (Encadré 3.1) — finisse par devenir excédentaire pour compenser les déficits passés. La seule exception à cette règle est le cas où, grâce à l'utilisation efficace des ressources, le taux de croissance de l'économie et des recettes publiques est continuellement supérieur au taux d'intérêt réel payable sur la dette publique.

La viabilité d'une politique budgétaire n'a rien d'abstrait. Le secteur privé en tient compte, par exemple, dans ses décisions d'investissement. S'il estime que les déficits ne sont pas viables, il s'at-

tendra à des augmentations futures d'impôt ou à la création de monnaie. S'il prévoit celle-ci, il s'attendra du même coup à une aggravation de l'inflation et à une dévaluation de la monnaie. L'épargnant peut se soustraire à cette menace d'imposition implicite ou explicite en sortant ses capitaux du pays, précipitant ainsi la faillite d'une politique qui n'était pas viable. L'heure de vérité d'une politique budgétaire imprudente sonne souvent quand survient une crise financière ou de la balance des paiements.

#### *Stabilisation et ajustement structurel*

Quand on analyse la crise des finances publiques dans les pays en développement, il faut distinguer entre stabilisation macroéconomique et ajustement structurel. La stabilisation vise à remédier à des problèmes immédiats qui appellent des interventions urgentes : inflation, épuisement des réserves de change, fuite des capitaux, et graves déficits des opérations courantes. L'ajustement structurel vise à supprimer les obstacles à la croissance future : distorsions dans les incitations à produire (taux de change réel surévalué, par exemple), contrôle des prix, des taux d'intérêt et du crédit, droits de douane trop lourds et restrictions à l'importation, ainsi que taxes et subventions excessives. Toutes ces tâches sont à mener de front. Un ajustement structurel auquel on n'apporte pas tout le soin nécessaire risque de compliquer le problème de la stabilisation, car les « distorsions » sont souvent une source de revenus pour l'Etat. C'est ainsi que des droits de douane élevés sont source de recettes publiques et protègent l'industrie nationale. De même, on peut difficilement rendre crédible la réforme des structures si l'on n'a pas mis en place une politique de stabilisation. L'investisseur sera tenté de ne voir dans la libéralisation des échanges qu'un phénomène éphémère si le déficit budgétaire est tel qu'à terme, une crise de la balance des paiements est inévitable. Par ailleurs, la stabilisation budgétaire risque de gêner l'ajustement structurel. Ainsi, une contraction des dépenses publiques d'infrastructure dictée par le souci de réduire le déficit risque de faire régresser l'investissement privé. Et si l'on relève les droits de douane de façon à accroître les recettes publiques, on risque de créer des distorsions dans les prix relatifs.

La stabilisation est souvent associée à une récession intérieure caractérisée par l'aggravation du chômage, une forte contraction des importations et la baisse des salaires réels ainsi que du niveau de vie. Celui-ci est condamné à baisser lorsqu'il a

été artificiellement gonflé à son niveau courant par la poursuite d'une politique qui n'était pas viable. Mais, si elle est trop profonde ou trop prolongée, la récession peut compromettre les chances de croissance future. Le coup porté à la confiance des investisseurs nationaux risque de décourager des investissements pourtant nécessaires. Le ralentissement de l'activité économique peut aussi mettre à mal le système financier en lui ôtant les moyens de financer la nouvelle croissance. A trop réduire les dépenses, on risque d'entraîner la production dans une spirale descendante. Compte tenu de ces risques, il est indispensable d'associer dans un même effort une politique de contraction de la demande par la rigueur budgétaire et une politique d'ajustement structurel pour augmenter la production. On peut, sans que cela ait guère d'effet sur la croissance, supprimer quelques gaspillages de ressources; mais les autres formes de rigueur budgétaire peuvent être préjudiciables à l'économie. Les mesures incitatives que l'on prend pour développer les exportations réduisent la contraction des importations qui est nécessaire pour rétablir l'équilibre extérieur; et l'application de mesures d'encouragement à l'épargne atténue la baisse des investissements qui est nécessaire pour financer le déficit budgétaire. De nouveaux apports de financement extérieurs peuvent donner au pays le répit nécessaire en attendant que les effets des nouvelles mesures incitatives sur l'offre commencent à se faire sentir.

Stabilisation et ajustement structurel ne sont pas soumis aux mêmes contraintes institutionnelles. La stabilisation fait souvent l'objet de temporisations, mais elle peut généralement être appliquée lorsqu'une crise force à agir. Il est rare que l'ajustement structurel présente le même caractère d'urgence; les effets en sont moins visibles et plus progressifs. Il exige souvent l'appui d'un cercle plus large de décideurs que la stabilisation, dont la décision appartient généralement à la banque centrale et au ministère des finances. Les réformes de structure sont difficiles, aussi, parce qu'elles portent ostensiblement préjudice à quelques-uns et que les avantages qu'elles apportent au grand nombre se voient moins. Ainsi se trouve renforcée la tendance, en période de crise, à parer au plus pressé par l'application de mesures de stabilisation, mais non d'ajustement structurel.

#### *Interdépendance des politiques budgétaire, monétaire et de change*

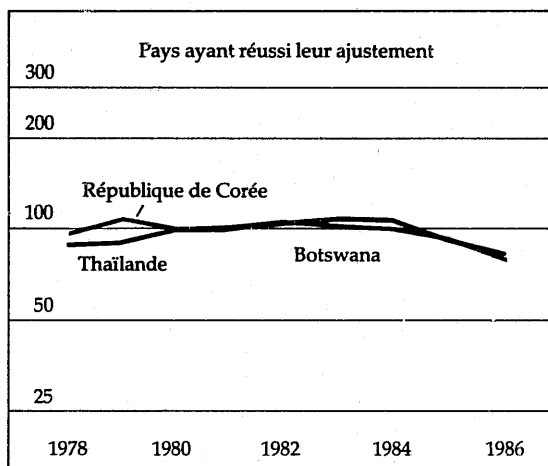
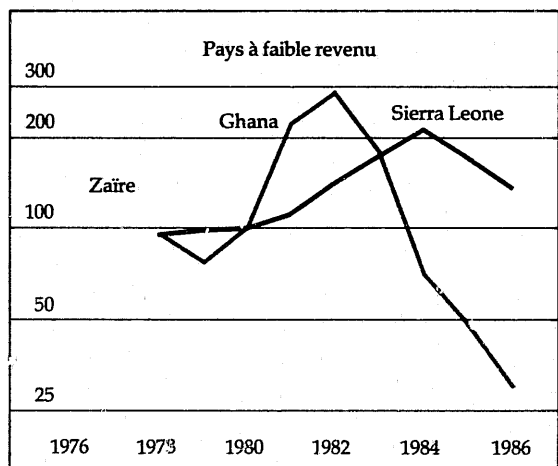
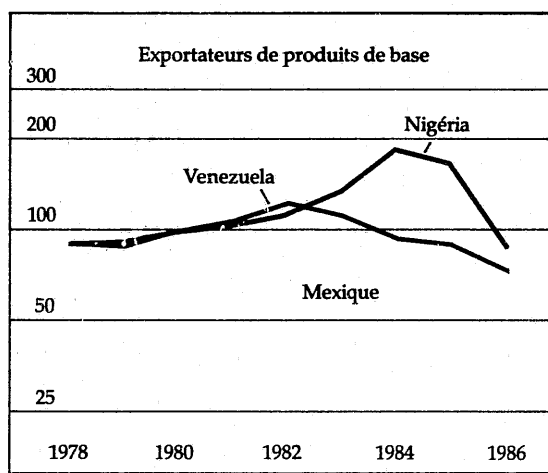
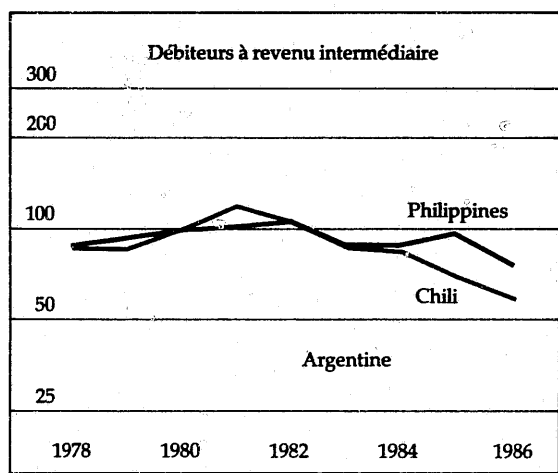
La politique budgétaire ne peut pas se juger indépendamment des autres instruments majeurs de

politique macroéconomique que sont la politique monétaire et la politique de change. Les déséquilibres macroéconomiques appellent souvent l'application de mesures de rigueur monétaire. Mais les gouvernements des pays en développement trouvent qu'il leur est plus coûteux de réguler la masse monétaire que leurs homologues des pays industriels. Pour resserrer le crédit, ils sont généralement obligés de relever le niveau des réserves obligatoires des banques ou d'inciter le système bancaire à acquérir davantage d'obligations d'Etat. L'exiguïté de leurs marchés financiers est souvent telle que les taux d'intérêt y montent plus vite que ce ne serait le cas dans les pays industriels. L'emprunteur du secteur privé est obligé, de ce fait, de réduire plus drastiquement sa demande de crédit en réduisant ses investissements en capital ou en empruntant à l'étranger. En outre, dans les pays en développement, l'enchérissement de l'intérêt sur l'encours de la dette aura plus de chances de mettre les entreprises privées dans une situation financière difficile et de provoquer l'affaiblissement du système bancaire. C'est pour y remédier que l'on régleme parfois les taux d'intérêt, mais cela conduit souvent au rationnement du crédit et à la fuite des capitaux. Ainsi, moins encore que dans les pays industriels, le resserrement du crédit ne saurait y compenser l'absence de discipline budgétaire.

Il est peu probable, en outre, qu'une politique de change suffise, à elle seule, à réussir la stabilisation. Les déficits publics provoquent souvent une surévaluation des taux de change, car le surcroît de pression qui s'exerce sur la demande intérieure fait monter les salaires et les prix. L'application d'une politique de rigueur monétaire accentue cette tendance en faisant monter les taux d'intérêt à l'intérieur du pays et en attirant les entrées de capitaux. Si l'on dévalue la monnaie sans prendre, simultanément, les mesures d'assainissement budgétaire qui s'imposent, on fera monter les prix intérieurs, de sorte que l'effet produit sur le taux de change réel n'aura été que temporaire. De même, lorsque les salaires et les prix intérieurs ne baissent pas assez vite en valeur nominale, on aura peu de chances de modifier le taux de change réel par des mesures de contraction budgétaire si l'on n'opère pas une dévaluation nominale.

La Figure 3.2 montre l'évolution des taux de change réels dans un échantillon de 12 pays représentant des pays débiteurs à revenu intermédiaire, des pays exportateurs de produits de base, des pays à faible revenu et des pays qui, parce qu'ils ont su réussir leur ajustement, n'ont pas eu de

**Figure 3.2 Indices des taux de change effectifs réels de certains pays**



*Note :* L'ordonnée est à l'échelle logarithmique. Le taux de change réel est un indice des prix relatifs sur le marché intérieur et sur le marché mondial exprimés dans une monnaie commune. (En termes techniques, il est défini comme l'indice des prix intérieurs multiplié par le taux de change — c'est-à-dire le nombre d'unités de devises par unité de monnaie nationale — divisé par un indice des prix internationaux en devises.) Lorsque cet indice augmente, cela signifie que la contre-valeur en devises de l'indice des prix intérieurs augmente plus vite que l'indice des prix internationaux. On dit alors que la monnaie nationale s'apprécie en valeur réelle, ce qui signifie que les exportateurs du pays sont moins compétitifs sur les marchés internationaux, tandis que les producteurs étrangers sont plus compétitifs sur le marché de ce pays. On exprime souvent l'indice du taux de change réel en termes «effectifs», ce qui permet de tenir compte de l'importance relative de l'inflation et des mouvements des taux de change de chaque partenaire commercial.

difficultés à assurer le service de leur dette. Ces derniers se sont signalés par la remarquable stabilité de leurs taux de change, due en partie à la stabilité de leur politique budgétaire. Les trois autres groupes ont vu se creuser leurs déficits budgétaires à la fin des années 70 et au début des années 80, période au cours de laquelle leur taux de change réel s'est apprécié. Après 1982, la période d'austérité budgétaire accompagnée de

dévaluations nominales qui s'est ouverte pour ces pays a entraîné une forte dépréciation de leur taux de change réel.

Les dévaluations nominales ont un effet immédiat sur les comptes du secteur public parce qu'elles réévaluent, en monnaie nationale, les recettes et les dépenses en devises. L'effet produit sur le déficit budgétaire sera négatif ou positif selon que les dépenses que doit faire le secteur

public pour assurer le service de la dette et régler les importations seront supérieures ou inférieures aux recettes tirées des exportations et des taxes sur les transactions commerciales et selon la manière dont réagiront les prix à la production et les salaires du secteur public. Par exemple, un pays exportateur de pétrole verrait probablement ses recettes publiques augmenter du fait d'une dévaluation alors que, dans un pays dont le secteur public ne compte pas d'exportations majeures, le surcroît de dépenses qui en résulterait serait probablement supérieur au surcroît de recettes. Ainsi, le degré d'austérité budgétaire nécessaire pour obtenir une réduction donnée du déficit budgétaire à la suite d'une dévaluation varie selon que le secteur public gagne plus ou moins de devises qu'il n'en dépense.

### **Finances publiques et crise de la dette extérieure**

Les déficits budgétaires ont été l'une des causes principales de la crise internationale de la dette — à la fois directement, parce qu'ils ont obligé le secteur public à emprunter davantage et, indirectement, parce qu'ils ont encouragé le secteur privé à exporter ses capitaux. Les pays en développement ont reconnu, pour la plupart, que la discipline budgétaire contribue à la fois à prévenir les problèmes futurs de dette et à résoudre les problèmes actuels. Mais les dettes déjà contractées rendent d'autant plus difficile l'assainissement des finances publiques.

#### *Gestion des finances publiques et emprunt extérieur*

A quelques exceptions près, les pays qui ont connu des problèmes de service de la dette au début des années 80 sont ceux dont le déficit budgétaire s'était considérablement aggravé à la fin des années 70 et au début des années 80. La Figure 3.3 indique, pour quatre pays à revenu intermédiaire, le solde global du secteur public et le solde primaire. Deux d'entre eux (Argentine et Mexique) ont connu des problèmes d'endettement, mais non les deux autres (République de Corée et Thaïlande). Les deux premiers ont laissé leur déficit primaire s'aggraver jusqu'en 1982. Leurs nouveaux emprunts ont servi en partie à financer un accroissement de la consommation et des transferts publics. De nombreux pays débiteurs ont fortement accru aussi leurs dépenses d'équipement.

Mais la qualité de ces projets — de même que leur rendement — a baissé, de sorte que beaucoup de projets n'ont plus été rentables dès lors que les taux d'intérêt internationaux se sont mis à monter.

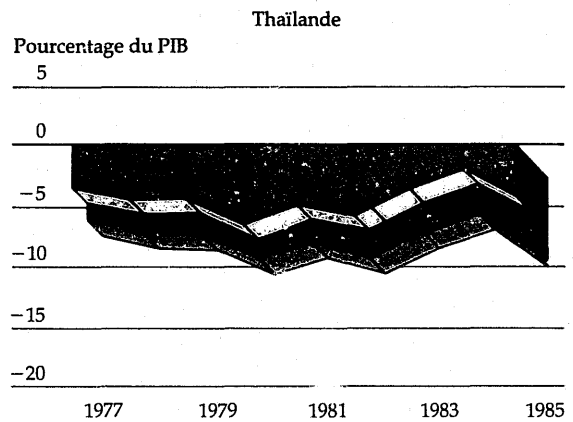
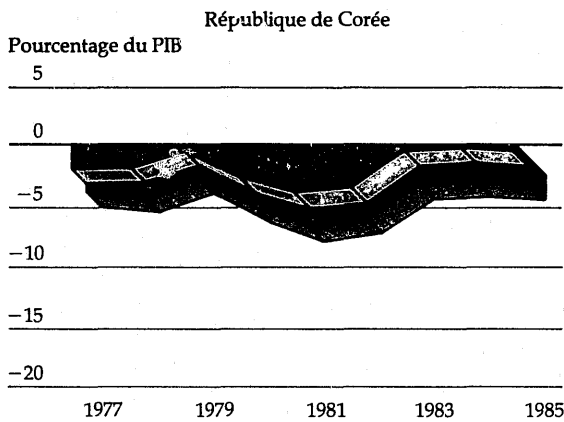
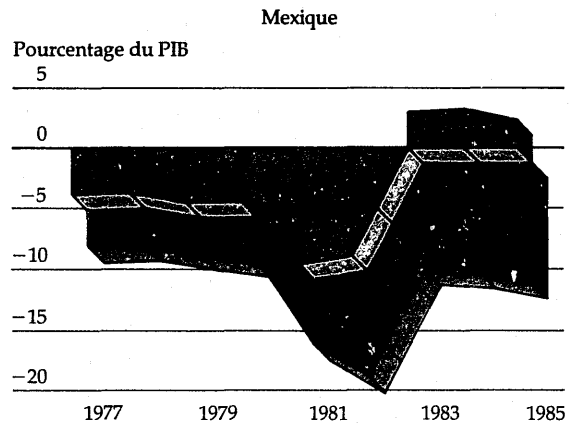
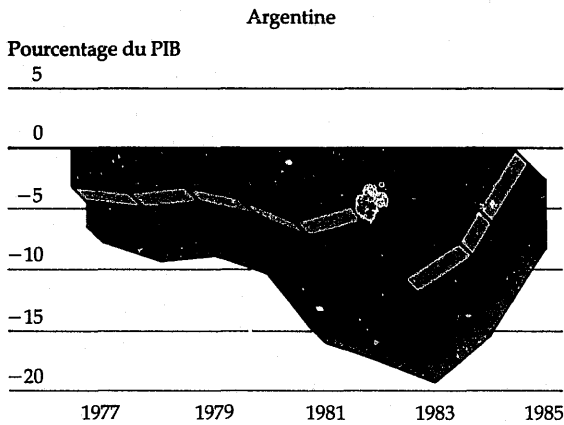
Le déficit global de la balance des paiements courants des 17 pays les plus lourdement endettés s'est aggravé avec leur déficit budgétaire global (Figure 3.4). Ce déséquilibre extérieur croissant a pu être financé grâce à un afflux de ressources financières. Les taux de change réel se sont appréciés. Puis, en août 1982, les flux de capitaux se sont brusquement interrompus. Le Mexique a annoncé qu'il ne pouvait plus assurer le service du principal de sa dette, ce qui a soudain jeté le discrédit sur tous les pays en développement endettés. Les prêts que les banques commerciales accordaient jusque-là spontanément à la plupart d'entre eux ont cessé, obligeant ceux-ci à réévaluer leurs paiements de service de la dette. Sous l'effet du tarissement des sources d'argent frais et de la montée des taux d'intérêt internationaux, les flux nets de ressources pour les 17 pays les plus lourdement endettés sont devenus négatifs, retournement de situation qui a représenté près de 6 % du PIB entre 1981 et 1985.

Certains pays ont pu éviter toute difficulté de service de la dette ou sont parvenus à se remettre rapidement de difficultés initiales. Bien qu'elles se soient lourdement endettées, tant en valeur absolue que relativement à leur PNB (Tableau 3.2), la Corée et la Thaïlande ont toujours pu emprunter aux banques commerciales. La Turquie s'est relevée avec vigueur d'une crise de la dette après 1980 et a réussi à obtenir de nouveau accès aux prêts des banques commerciales. Dans chacun de ces cas, qu'il se soit agi d'éviter ou de surmonter la crise, le succès a tenu à une gestion budgétaire saine, à la stabilité des taux de change réels et à la poursuite d'une politique commerciale tournée vers l'exportation. La Corée a connu deux années de déficits élevés en 1981-82, mais elle est promptement parvenue par la suite à les ramener au taux viable de moins de 2 % du PIB (Figure 3.3). La Thaïlande a enregistré des déficits sensiblement plus élevés, mais elle avait pour elle la faiblesse de son endettement initial et une croissance élevée. La Turquie a fortement réduit son déficit budgétaire après 1980 et est ensuite parvenue à résorber le reste par une politique d'encouragement à l'épargne privée. La poursuite d'une politique de relative austérité budgétaire a eu pour effet de stabiliser les taux de change réels en Corée et en Thaïlande, et de permettre à la Turquie de déprécier progressivement sa monnaie, phénomènes qui



**Figure 3.3 Solde budgétaire global et primaire du secteur public de quatre pays débiteurs à revenu intermédiaire, 1977 à 1985**

■ Solde primaire ■ Solde global



ont contribué à alimenter une vigoureuse expansion des exportations. De la sorte, la Thaïlande est parvenue à maintenir dans des limites supportables le rapport de sa dette à ses exportations; ce rapport a baissé en Corée et en Turquie.

Le tarissement de leurs sources de prêts a conduit la plupart des pays lourdement endettés à appliquer une politique d'austérité budgétaire, ce qui leur a permis de ne pas se trouver en état de cessation générale de paiement, mais n'a pas suffi à résoudre le problème de leur endettement. En 1985, l'Argentine, la Colombie, le Mexique, les Philippines et la République dominicaine étaient tous parvenus à dégager un excédent budgétaire primaire, mais sans que cette amélioration arrive à compenser entièrement la détérioration antérieure des déficits budgétaires ou le ralentisse-

ment des financements extérieurs. L'intérêt de la dette étrangère accumulée au temps de l'expansion budgétaire a considérablement alourdi les charges budgétaires. En Argentine, par exemple, le paiement de cet intérêt représentait 17,1 % des recettes publiques courantes en 1985 et, au Mexique, 12,9 %. De ce fait, le déficit public consolidé s'est nettement moins amélioré que le déficit primaire. Au Mexique, les déficits publics sont demeurés élevés, alors que le solde primaire était redevenu positif.

Presque tous les pays débiteurs ont étayé leur contraction budgétaire par la dévaluation de leur monnaie. La dépréciation des taux de change réels a alourdi le service de la dette, mais cet alourdissement a été, pour de nombreux gouvernements, plus que compensé par l'augmentation du produit

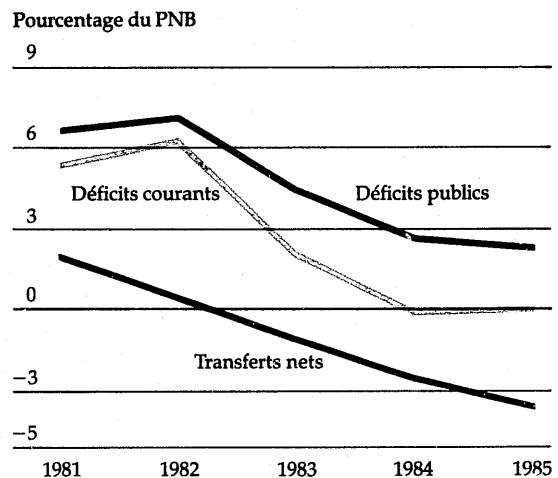
de la taxe sur les transactions commerciales ainsi que des recettes d'exportation. Les dévaluations ont généralement entraîné une réduction des salaires réels. Ceux-ci ont baissé de 38 % au Mexique entre 1981 et 1986, de 21 % au Brésil entre 1982 et 1984, et de 45 % en Turquie entre 1981 et 1986. La baisse des revenus était nécessaire pour comprimer la demande et améliorer la balance extérieure, mais elle a pesé lourd sur les catégories sociales les plus pauvres en un temps où les dépenses sociales faisaient déjà l'objet de coupes sombres.

Pour renforcer l'effet de la dévaluation et des contractions budgétaires sur leur balance extérieure, de nombreux pays ont décidé aussi de resserrer leurs restrictions à l'importation après 1982, interrompant ainsi le processus de libéralisation qu'ils avaient engagé en un temps d'abondance des capitaux étrangers. Au Mexique, les restrictions quantitatives qui, dans les années 70, touchaient en moyenne 60 % des importations ont été étendues à toutes. (Après 1984, la libéralisation des importations a été remise à l'ordre du jour.) En Argentine, toutes les importations ont été soumises à autorisation en 1984 et à une surtaxe de 10 % en 1985. Le Chili a relevé les droits d'importation et établi une surtaxe au cours de la période 1982-84. La Colombie a majoré ses droits de douane et accru les restrictions à l'importation en 1983-84, et établi une surtaxe de 8 % sur les importations en 1984.

#### Politique budgétaire et flux de capitaux privés

Les déséquilibres budgétaires de la fin des années 70 et du début des années 80 ont contribué à la crise de la dette extérieure de plusieurs manières — pas seulement par l'emprunt public direct. Dans les pays lourdement endettés, l'effet conjugué d'une politique budgétaire qui n'était pas viable et de la surévaluation des taux de

**Figure 3.4 Transferts nets, déficits des opérations courantes et déficits du secteur public de 17 pays très endettés, 1981 à 1985**



Note : Par transferts nets, on entend les décaissements au titre des prêts extérieurs à moyen et à long terme, diminués des versements d'intérêts et des remboursements de principal sur la dette extérieure à moyen et à long terme. Le déficit public représente le déficit public consolidé, sauf pour le Costa Rica, le Maroc, l'Uruguay et la Yougoslavie où il correspond au déficit de l'administration centrale. Pour le Mexique et le Brésil, qui ont tous deux une lourde dette intérieure et un taux d'inflation élevé, on a utilisé une estimation du "déficit opérationnel".

change a précipité l'exode des capitaux privés. Dans certains pays aussi, l'absence de cohérence entre la politique budgétaire et les objectifs de change a conduit le secteur privé à emprunter massivement à l'étranger.

Lorsque les déficits budgétaires sont trop lourds, les capitaux quittent le pays parce que l'épargnant anticipe une crise prochaine dont il prévoit qu'elle

**Tableau 3.2. Statistiques de la dette extérieure pour les pays débiteurs qui ont réussi leur ajustement et pour les pays lourdement endettés, 1980 et 1986**

Pays ou groupe de pays	Total de la dette extérieure (milliards de dollars)		Ratio dette/PNB (%)		Ratio dette/exportations (%)		Taux de croissance du PIB, 1980-86
	1980	1986	1980	1986	1980	1986	
<i>Pays débiteurs ayant réussi leur ajustement</i>							
Corée, République de	29,7	45,1	49,3	47,4	131,8	107,5	8,3
Thaïlande	8,3	18,0	25,1	44,7	96,3	148,4	4,8
Turquie	19,0	31,8	34,1	56,5	517,9	293,6	4,9
<i>Dix-sept pays lourdement endettés</i>							
	287,6	471,7	32,8	60,8	175,6	364,1	0,7

entraînera une importante dévaluation et l'adoption de nouveaux impôts sur les revenus et la consommation. Toutes les estimations qui ont été faites de la fuite des capitaux sont très incertaines et controversées, mais une récente étude leur attribue un très grand rôle dans le surendettement de certains pays. En Argentine, ce sont 31,3 milliards de dollars qui auraient quitté le pays entre 1974 et 1982. Près de la moitié de la dette extérieure du Venezuela serait due à la fuite des capitaux. Le total, pour sept pays lourdement endettés, s'élevait à 92 milliards de dollars, pour une dette globale de 307 milliards. La plupart des pays qui ont souffert d'un exode massif des capitaux avaient, à l'époque, une monnaie librement convertible; ceux où les mouvements de capitaux étaient strictement réglementés, comme le Brésil et la Colombie, ont été moins touchés. Quant à ceux qui, comme la Thaïlande, ont pratiqué une prudente politique budgétaire, ils n'ont même pas eu à recourir à la réglementation pour éviter les sorties massives de capitaux.

D'une manière générale, les capitaux enfluis ne sont pas revenus depuis 1982. C'est le signe que l'on continue à se poser des questions sur la viabilité de la politique suivie et donc sur le climat de l'investissement. La contraction budgétaire a été d'autant plus douloureuse, car un retour des capitaux aurait permis de disposer d'une plus forte épargne intérieure pour les investissements productifs. La fuite des capitaux a fait aussi que le coût de la stabilisation a souvent été réparti de manière inéquitable. Les riches ont pu protéger leurs revenus et leurs biens des effets de la dévaluation et de l'inflation en plaçant leurs avoirs à l'étranger, tandis que les pauvres voyaient baisser leur revenu réel.

C'est souvent le fait que la stabilisation s'est trop longtemps fait attendre qui a déclenché la fuite des capitaux. Une autre raison a été le manque de cohérence dans les orientations nationales. Certains pays ont tenté de lutter contre l'inflation en appliquant un taux de change fixe ou en le dépréciant en valeur réelle selon un taux indiqué d'avance, mais ils n'ont pas pu conduire de front cette politique et une politique d'expansion budgétaire. L'Argentine a connu ce problème entre 1979 et 1981 : le manque de cohérence dans les politiques suivies a provoqué un exode massif des capitaux et une crise des taux de change en 1981, suivie d'une rapide dépréciation de la valeur réelle de la monnaie.

Les interactions de la politique budgétaire et de la politique monétaire et de change ont également

influé sur l'emprunt privé. En Argentine, la dette extérieure du secteur privé est passée de 3,1 à 11,2 milliards de dollars entre 1978 et 1982 et, au Chili, de 1,6 à 8,7 milliards de dollars. Le resserrement du crédit et la poursuite d'une politique budgétaire insuffisamment restrictive ont fait monter les taux d'intérêt, tandis que le taux de dépréciation relativement faible de la monnaie faisait paraître l'emprunt étranger bon marché aux emprunteurs privés. La libéralisation des marchés financiers a facilité l'entrée des capitaux étrangers. Au Chili, un léger excédent a été dégagé jusqu'en 1982, mais même ceci n'a pas suffi à maintenir un taux de change fixe face à l'indexation des salaires, à l'inertie des pouvoirs publics devant l'inflation et à la détérioration des termes de l'échange.

La crise de la dette a eu ceci de bizarre, semble-t-il, que, dans le même temps où les capitaux fuyaient massivement le pays, le secteur privé continuait à emprunter à l'étranger. Si le secteur privé s'attendait à la faillite de la politique suivie et à de fortes dévaluations, pourquoi a-t-il continué à emprunter? L'explication réside en partie dans le fait que de nombreux gouvernements ont implicitement subventionné l'emprunt privé. L'Argentine, le Chili, le Mexique et le Venezuela ont subventionné le remboursement de la dette privée après que la crise a éclaté, soit par l'application de taux de change différentiels, soit en assumant explicitement la dette étrangère du secteur privé (Encadré 3.3). Sachant pouvoir compter sur ces subventions, le secteur privé ne voyait pas de raisons de ne pas continuer à emprunter. L'existence de distorsions sur les marchés financiers contribue aussi à expliquer le phénomène simultané de la fuite des capitaux et de l'emprunt privé. Dans les pays qui, pour financer leurs déficits, imposaient aux banques d'importantes réserves obligatoires tout en suivant une politique de rigueur monétaire, les écarts qui en ont résulté entre taux créditeurs et taux débiteurs ont conduit épargnants et emprunteurs à se tourner vers l'étranger. Cette «taxation» de l'intermédiation financière a conduit le secteur privé à rechercher ses intermédiaires financiers à l'étranger.

#### *Inflation et gestion de la dette intérieure*

Après 1982, les pays lourdement endettés ont dû compter beaucoup plus sur leurs ressources pour financer leurs déficits publics. La régression du financement extérieur net (et donc du déficit de leur balance des paiements courants) a été plus grande que la réduction de leurs déficits publics.

### Encadré 3.3 Déficits budgétaires et crises financières

Il arrive souvent que les dépenses publiques qui servent à subventionner les systèmes bancaires ou à résoudre les crises financières ne soient pas prises en compte dans le mode conventionnel de mesure du déficit public. Ce type de dépenses a pris de l'importance après l'apparition du problème de la dette extérieure en 1982, lorsque plusieurs pays à revenu intermédiaire ont dû faire face à une crise de leur système bancaire. Des entreprises des pays débiteurs lourdement endettées se sont trouvées dans l'incapacité de rembourser leurs dettes. Les banques qui avaient emprunté à l'étranger pour le compte de ces entreprises ont dû en absorber les pertes. Certaines banques nationales avaient contracté un grand nombre de leurs emprunts en devises, alors que les actifs correspondants étaient libellés en monnaie nationale. Les dévaluations de la monnaie se sont donc traduites par des pertes de change considérables. En Yougoslavie, par exemple, les pertes de change des banques commerciales ont atteint en moyenne près de 2 % du PIB entre 1981 et 1983, et le pourcentage de fonds propres du système bancaire est tombé de 3 à -0,5 % du total des actifs.

Les crises financières présentent un grave dilemme aux gouvernants : il leur faut stabiliser l'économie, et donc réduire le déficit budgétaire; mais il leur faut aussi effectuer de substantiels transferts pour sauvegarder la viabilité du système financier, et donc aggraver le déficit. Dans la quasi-totalité des cas, les banques centrales ont épongé les pertes et les ont financées par des émissions de monnaie ou en rachetant les créances douteuses au moyen de leurs obligations. Les crises financières n'ont guère aggravé les déficits budgétaires, tels qu'on les définit habituellement. Mais une mesure plus exacte du déficit public devrait prendre en compte les pertes des banques centrales, car elles ont les mêmes conséquences économiques, y compris l'impulsion qu'elles donnent à l'inflation.

En Yougoslavie, les collectivités publiques, y compris le gouvernement fédéral, se sont vu interdire d'emprunter au système bancaire pour financer leurs déficits. De ce fait, les recettes du secteur public y ont généralement été égales, voire légèrement supérieures, aux dépenses. Une partie des dépenses publiques a toutefois été financée grâce à une forte contribution des entreprises, dont beaucoup fonctionnaient déjà à perte. Ces pertes ont été, à leur tour, financées par des concours du système bancaire. Ainsi, la croissance monétaire a été rapide malgré la rigueur budgétaire, principalement parce que la Banque nationale de Yougoslavie a assumé, ces dernières années, les pertes de portefeuille et de change du système. En 1986, par exemple, le budget de l'Etat est demeuré à peu près équilibré, mais les pertes de la Banque nationale de Yougoslavie ont représenté environ 13 % du revenu national, ce qui a provoqué une substantielle

création de monnaie et engendré une inflation d'environ 70 % cette même année.

Au Chili, la réaction de l'Etat à la crise financière a été plus transparente. Le secteur privé a bénéficié d'un taux de change préférentiel pour le remboursement de la dette extérieure et, dans le cadre d'un accord de rachat, la banque centrale a acquis les actifs improductifs des banques commerciales contre des obligations. En vertu de cet accord, la banque centrale a effectué d'importants transferts en faveur des banques, en 1983, afin de soutenir leur liquidité. Si ces transferts avaient été inclus dans la mesure du déficit public, ce n'est plus aux 3 % du PIB (calculés selon la méthode conventionnelle) que se serait élevé ce déficit, mais à 9 %.

En Argentine, le déficit budgétaire a été relativement faible en 1986, puisqu'il était de l'ordre de 2 % du PIB. Mais la banque centrale affichait des pertes annuelles d'environ 2 % du PIB. Celles-ci étaient dues principalement à la différence entre le taux d'intérêt que la banque centrale payait sur les dépôts des banques et le taux préférentiel qu'elle appliquait aux prêts consentis aux banques commerciales en difficulté. De plus, comme les bénéficiaires de ces taux préférentiels n'assurent pas le service de leur dette auprès de la banque centrale, ces prêts pouvaient être considérés comme un transfert budgétaire pur et simple. Compte tenu de ces transferts, le déficit global aurait dépassé 7 % du PIB en 1986. On comprend donc les difficultés qu'éprouve l'Argentine à assurer le service de sa dette publique. En Bolivie, le gouvernement demeure confronté à un grave problème : les banques ont subi des pertes de changes lorsque le gouvernement a converti en monnaie nationale les dettes en devises des sociétés non financières. Le gouvernement a suspendu le service de la dette étrangère et il n'a pas encore décidé comment répartir ces pertes.

Les crises financières ont provoqué des problèmes analogues dans d'autres pays à revenu intermédiaire. Au Mexique, les pertes dues au différentiel de change entre les avoirs et les engagements en dollars des banques nationalisées ont aggravé de 4 %, en 1982, le déficit public consolidé, ce qui a contribué à la forte poussée de l'inflation cette année-là. Au Costa Rica, où le déficit budgétaire mesuré selon la méthode conventionnelle n'était que de 1,8 % du PIB en 1985, les pertes de la banque centrale ont été de l'ordre de 5,3 % du PIB, ce qui explique en partie que le déficit des paiements courants se soit élevé à 5 % du PIB cette année-là.

On a beau faire endosser à la banque centrale le fardeau des pertes financières, on ne supprime pas pour autant les effets des dépenses publiques qui découlent d'une crise financière. Ces transferts ne font que fausser la définition conventionnelle du déficit budgétaire.

Ils ont été conduits, de ce fait, à recourir davantage au financement par création monétaire et à l'endettement intérieur. Dans certains pays, les effets combinés du tarissement des sources de financement étranger et de la dévaluation ont provoqué des crises financières (Encadré 3.3). Certains gouvernements ont pris à leur compte la dette étrangère du secteur privé afin de sauvegarder le crédit international du pays, parfois sous la

pression des banques commerciales, ou pour renflouer des emprunteurs du secteur privé. D'autres ont effectué de substantiels transferts publics afin de maintenir leurs systèmes financiers à flot. Le déficit du secteur public et la nécessité d'un financement intérieur additionnel s'en sont trouvés accrus.

Les fortes dépréciations des taux de change et le recours accru au financement par création de

### Encadré 3.4 Stabiliser l'inflation : l'expérience de l'Amérique latine

L'expérience récente de l'Amérique latine jette un peu de lumière sur le rôle de la politique budgétaire dans la lutte contre l'inflation.

#### Une stabilisation «orthodoxe»

*Bolivie.* L'inflation s'est accélérée en Bolivie lorsque le gouvernement s'est mis à créer de la monnaie pour compenser le ralentissement brusque des financements extérieurs au début des années 80, aggravant par le fait même le déficit budgétaire. Les prix montent, les contribuables ont tardé à payer leurs impôts de façon à en alléger le poids réel. Les recettes du secteur public non financier, qui représentaient plus de 11 % du PIB en 1981, étaient tombées à moins de 5 % en 1984. Le déficit public consolidé a fait un bond, passant de 8 % du PIB en 1981 à plus de 27 % en 1984. Pour y parer, les pouvoirs publics ont encore accéléré la création de monnaie. Même la suspension des paiements de service de la dette, en 1984, n'a pas pu arrêter la montée en spirale de l'inflation. Au cours des 12 mois d'avant août 1985, les prix ont monté de 24.000 %.

En août 1985, le nouveau gouvernement que les élections venaient de porter au pouvoir a annoncé un vaste programme de stabilisation qui mettait fin au contrôle de la plupart des prix, des salaires et des taux d'intérêt et engageait le pays sur la voie de la rigueur budgétaire et monétaire. Le secteur public a vu ses recettes augmenter grâce à la réforme du régime fiscal et au relèvement des prix dans le secteur public (pour le pétrole, le gaz, l'électricité et les transports), tandis que des réductions d'emplois et de salaires en allégeaient les coûts salariaux. L'inflation a été presque instantanément jugulée. En raison de la gravité de l'inflation, les prix en pesos s'établissaient par la conversion des prix en dollars en pesos au taux de change du marché parallèle. Une fois le taux de change stabilisé, ce que l'austérité budgétaire et monétaire rendait possible, le taux d'inflation du peso n'a pas tardé à converger vers celui du dollar tel qu'il existait sur les marchés mondiaux. Mais ce programme n'est guère parvenu, à ce jour, à rétablir la production et les revenus.

*Chili.* Le Chili représente un autre exemple de réussite dans la lutte contre l'inflation. A force de rigueur budgétaire et monétaire, on y est parvenu, non sans quelques revers, à réduire progressivement le taux d'inflation qui était de trois chiffres dans les années 70 et se situe actuellement aux alentours de 20 % (Table 1 3.4A). L'échec de la tentative de modération de l'inflation par l'établissement d'un taux de change fixe avait conduit à une importante dévaluation en 1982, suivie d'une récession et d'une crise financière. Mais, la rigueur budgétaire ayant été largement maintenue, l'inflation s'est ralentie. L'adoption d'une politique de taux de change souple et la suppression du mécanisme d'indexation des salaires, jointes à l'application d'une politique de resserrement monétaire, ont permis d'obtenir l'effet anti-inflationniste qu'on attendait de l'austérité budgétaire. Toutefois, le revenu par habitant a baissé de 18 % au cours de la période 1982-83, baisse qui s'explique en partie par l'échec de l'expérience du taux de change fixe et la dégradation des termes de l'échange du Chili. Depuis, la croissance a repris et le revenu par habitant a augmenté de 10 % entre 1983 et 1986.

#### Une stabilisation «hétérodoxe»

Les coûts qu'à tort ou à raison on impute aux politiques traditionnelles de lutte contre l'inflation ont conduit à rechercher de nouvelles méthodes. En 1985-86, l'Argentine et le Brésil ont adopté une stratégie nouvelle alliant les contrôles des salaires et des prix, la réforme monétaire, des taux de change fixes et un assainissement des finances publiques. Dénommées, respectivement, Plan austral et Plan cruzado, ces stratégies ont été dites «hétérodoxes» par opposition à la démarche «orthodoxe» de rigueur budgétaire et monétaire.

*Argentine.* Après l'introduction du Plan austral, l'inflation est tombée d'un taux mensuel de 25 % en mai 1985 à 2 % au cours de la seconde moitié de l'année. Le déficit budgétaire a considérablement diminué parce que la baisse de l'inflation et l'amélioration de l'administration fiscale signifiaient un accroissement

monnaie ont, malgré la contraction de leur déficit budgétaire, accéléré l'inflation dans un grand nombre des pays débiteurs durant leurs programmes de stabilisation. La création accélérée de monnaie a fait gonfler le produit de l'«impôt d'inflation», qui a servi à financer le reste du déficit public. Le produit de l'impôt d'inflation, toutefois, a beaucoup varié. La fuite des capitaux et l'accélération de la circulation monétaire ayant

réduit la part de la base monétaire dans le PIB, il fallait donc que l'inflation s'accélère pour maintenir le niveau de financement requis. Les gouvernements ont, avec plus ou moins de bonheur, mis en oeuvre des moyens habituels et inhabituels de lutte contre l'inflation (Encadré 3.4). La Bolivie et le Chili sont parvenus à contenir une inflation galopante par l'austérité budgétaire, mais au prix d'une récession. L'Argentine et le Brésil ont essayé

**Tableau 3.4A L'inflation dans certains pays lourdement endettés, 1971 à 1987**  
(pourcentage de variation de l'IPC de décembre à décembre)

Pays	Moyenne, 1971-80	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Argentine	121	131	210	434	688	385	82	175
Bolivie	20	25	297	328	2.176	8.170	66	11
Brésil	38	101	102	178	209	249	64	321
Chili	131	10	21	23	23	26	17	23

Sources : 1971-86, FMI, *Statistiques financières internationales*; 1987, données de la Banque mondiale.

des recettes réelles (de l'ordre de 6 % du PIB). Dans le même temps, les créanciers extérieurs, tant privés que publics, consentaient de nouveaux prêts à l'Argentine et acceptaient de réaménager sa dette. L'économie a retrouvé, au dernier trimestre de 1985, le chemin de la croissance avec un taux de 5,7 %. Mais, en 1987, l'évolution défavorable des taux d'intérêt et des prix à l'exportation a provoqué la dégradation du solde extérieur. Les dépenses publiques avaient augmenté, de sorte que, lorsque les recettes ont à nouveau baissé, le déficit budgétaire s'est aggravé. L'inflation s'est accélérée, mais sans atteindre les niveaux d'avant le Plan austral. On peut voir maintenant que c'est faute d'avoir réformé la fiscalité et réduit les dépenses publiques que n'a pu être opéré l'indispensable ajustement des déficits publics.

*Brésil.* Le Plan cruzado s'est soldé par un échec. Après son effondrement, l'inflation a atteint des niveaux encore plus élevés qu'auparavant. Les déficits budgétaires ont largement dépassé les projections après la mise en place du contrôle des prix. Celui-ci a lui-même contribué aux déficits des entreprises publiques, dont les prix ont chuté en valeur réelle. Le déficit n'a pu être contenu dans le court terme que par un net allègement du service de la dette intérieure grâce à la «désindexation» des obligations d'Etat. Les salaires réels ont été relevés de 8 % au début du plan et ont continué à s'élever progressivement par la suite. Stimulants fiscaux et hausse de salaires ont provoqué

un boom de la consommation privée, ce qui a eu tôt fait d'amenuiser l'excédent commercial nécessaire pour assurer le service de la dette extérieure et de créer des pénuries sur les marchés intérieurs. En 1987, l'inflation s'est accélérée, le blocage des prix a une fois de plus été décidé et le paiement des intérêts de la dette commerciale extérieure a été suspendu.

#### La nécessité d'un assainissement des finances publiques

Les tentatives qui ont été faites pour stabiliser les prix au moyen de mesures «hétérodoxes» portaient d'un mauvais diagnostic des causes de l'inflation. On pensait que celle-ci était de nature essentiellement «inertielle», c'est-à-dire causée par la spirale des salaires et des prix due à l'indexation des contrats de travail. Voilà qui explique sans aucun doute en partie la persistance de l'inflation en Argentine et au Brésil (contrairement à la Bolivie, où les contrats de travail n'étaient pas indexés). Mais cela tenait davantage aux besoins de financement du secteur public. Faute de financement extérieur suffisant, et parce que le déficit y demeurait élevé, le recours à la création de monnaie est demeuré nécessaire en Argentine et au Brésil. Sans doute, l'application de mesures hétérodoxes peut-elle accélérer la baisse de l'inflation — et contribuer à dégager un consensus en faveur de réformes — si elle s'accompagne d'un assainissement des finances publiques; seules, elles n'ont guère d'utilité.

un mélange inhabituel («hétérodoxe») de contrôles des prix, de politiques salariales et de réforme monétaire, mais en vain, faute essentiellement d'avoir appliqué des mesures budgétaires («orthodoxes») d'accompagnement.

Les pays lourdement endettés n'étaient pas sans connaître les conséquences inflationnistes de la création de monnaie. Certains ont relevé le niveau des réserves obligatoires des banques afin d'accroître leurs recettes de seigneuriage sans pour autant infléchir leur politique monétaire. Tel a été notamment le cas du Mexique en 1982, du Pérou entre 1984 et 1985, des Philippines en 1986 et du Venezuela en 1983. Les emprunts publics au système bancaire ont également augmenté, sous forme d'achats forcés d'obligations ou d'emprunts aux taux du marché. Dans certains cas, des obligations d'Etat ont été vendues également à des institutions non bancaires ou à des particuliers.

Le recours accru au financement intérieur et le relèvement du niveau des réserves obligatoires ont eu pour effet de faire monter les taux d'intérêt réels sur les prêts intérieurs. Comme on le montre au Tableau 3.3, ces taux ont atteint des niveaux très élevés dans de nombreux pays en 1985 ou 1986. Souvent, aussi, des changements brusques de politique ont provoqué de grandes fluctuations dans les taux d'intérêt réels. Dans de nombreux cas, les taux d'intérêt intérieurs ont été supérieurs aux taux internationaux — même corrigés de la dépréciation de la monnaie. Ainsi, loin de soulager la crise de la dette, la substitution d'une dette intérieure à une dette extérieure est venue alourdir encore le fardeau de la dette publique. Au Mexique, les paiements d'intérêt sur la dette publique intérieure ont atteint 24 % des recettes publiques courantes en 1985. Au Brésil, la dette publique intérieure a plus que doublé en valeur réelle entre 1981 et 1987. S'ils ne font pas un plus

gros effort d'assainissement de leur situation budgétaire, certains pays risquent de ne plus pouvoir maîtriser une situation caractérisée par des taux d'intérêt réels qui ne cessent de croître, un alourdissement du service de la dette intérieure et des déficits budgétaires, ou l'accélération de la création monétaire et de l'inflation.

Même des pays qui, comme la Thaïlande et la Turquie, n'ont pas connu de problèmes de dette extérieure aussi graves ont eu à faire face à la tension croissante des taux d'intérêt intérieurs due au financement intérieur des déficits publics. La Thaïlande a choisi de renoncer au bénéfice de l'impôt d'inflation par la poursuite d'une politique de rigueur monétaire. Les taux d'intérêt ont augmenté et les paiements d'intérêt sur la dette publique intérieure ont atteint 13 % des recettes courantes en 1985, conséquence d'une politique d'emprunt extérieur prudente qui a conduit l'Etat à préférer le financement intérieur. Quant à la Turquie, elle a, par suite de déficits budgétaires assez importants, connu à la fois des taux d'intérêt intérieurs élevés et l'inflation. Dans les deux cas, l'effet du niveau élevé des taux d'intérêt a été amorti par un recours constant à l'emprunt international, ainsi que par une croissance économique soutenue. Le dosage de ces politiques a permis d'éviter une crise financière. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas possible de poursuivre simultanément une politique de rigueur monétaire et de déficits budgétaires modérément élevés sans provoquer à la longue des problèmes de dette intérieure ou extérieure.

#### *La dynamique de la croissance et la dette*

On a vu plus haut que, malgré tous les efforts, les mesures de stabilisation qui ont été prises ont freiné l'ajustement structurel et la croissance dans

**Tableau 3.3. Taux prêteurs réels pour un certain nombre de pays, 1980 à 1986**  
(pour cent)

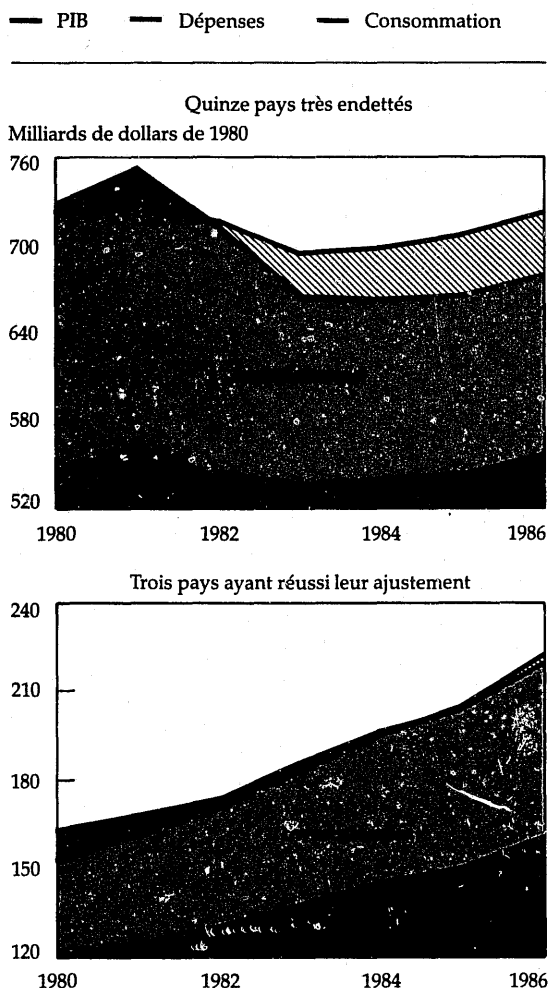
Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Argentine	26,8	8,7	-43,2	-22,5	-27,1	-9,2	19,6
Brésil	-2,5	4,9	29,8	-3,7	23,7	26,1	-7,8
Indonésie	..	..	10,5	9,5	16,5	20,0	17,5
Malaisie	1,0	-1,1	2,8	7,1	7,2	11,2	9,3
Mexique	3,5	5,2	-23,5	-23,0	2,5	9,2	15,4
Philippines	..	4,5	7,0	6,0	-19,7	21,1	17,0
Thaïlande	-4,0	2,9	8,4	13,3	19,2	15,2	15,2
Turquie	-38,0	-3,0	5,0	15,0	0,0	6,0	17,0
Uruguay	-8,4	9,3	26,4	14,5	8,9	2,4	0,3

Note : Chiffres obtenus en retranchant du taux prêteur nominal moyen pour chaque année l'augmentation des prix à la consommation pour cette même année. Les pays ont été choisis en fonction des données disponibles.

un grand nombre de pays lourdement endettés. On a réduit les importations à coup de barrières douanières et de contingentements. Quelques pays ont par la suite pris des mesures de libéralisation, mais leurs besoins de recettes ne leur ont pas permis de s'avancer trop loin sur cette voie. La libéralisation financière s'est trouvée ralentie par les concours accrus demandés par l'Etat au secteur bancaire, le relèvement du niveau des réserves obligatoires imposées aux banques et les crises financières. Au plan de l'offre, le seul changement important d'ordre incitatif a été la dévaluation des monnaies nationales en valeur réelle. La production a fortement diminué du fait de la stabilisation. Dans les 17 pays lourdement endettés, le revenu par habitant a baissé de 9 % entre 1980 et 1987. Alors qu'il aurait fallu rendre la balance des paiements courants excédentaire, les exportations globales des 17 pays se sont en fait contractées en valeur réelle, puisqu'elles sont revenues de 167 milliards de dollars en 1981 à 147 milliards en 1987. Faute de pouvoir accroître l'offre intérieure, on s'est surtout efforcé de répondre à l'interruption des prêts par une contraction de la demande globale. Les dépenses intérieures réelles (ensemble des investissements et de la consommation, publics et privés) ont chuté après 1981 dans les pays lourdement endettés, soucieux de dégager un excédent de la production sur les dépenses afin d'avoir les moyens d'opérer les nécessaires transferts de ressources (Figure 3.5).

C'est surtout l'investissement qui a fait les frais de cette compression des dépenses; la consommation est demeurée à peu près constante en valeur absolue. Des taux d'intérêt élevés et instables, dans un climat économique incertain, ont découragé l'investissement privé. Par mesure d'austérité budgétaire, on a fortement réduit l'investissement public. Mais la croissance de l'investissement a souffert de ce que les investissements productifs ont été amputés ou retardés. Si l'on n'a pu éviter les sorties de ressources, il aurait été possible de maintenir l'investissement à son niveau du début des années 80. Les pays qui n'ont pas été contraints à des sorties de ressources ont pu maintenir leurs investissements, quitte, dans certains cas, à ralentir leur consommation. C'est en partie parce qu'ils ont fortement encouragé l'offre que des pays comme la République de Corée, la Thaïlande et la Turquie ont pu, par une forte croissance des revenus, maintenir des ratios d'endettement tout à fait acceptables sans réduire les dépenses totales. La Figure 3.5 montre le contraste qui existe entre, d'une part, l'augmen-

**Figure 3.5 Production et dépenses globales des pays très endettés et des pays ayant réussi leur ajustement, 1980 à 1986**



Note : Les totaux relatifs aux pays très endettés ne comprennent pas le Brésil et la Colombie en raison du caractère atypique de leur mode d'ajustement. Les trois pays ayant réussi leur ajustement sont la République de Corée, la Thaïlande et la Turquie. On a calculé les totaux en convertissant la valeur en monnaie nationale aux prix de 1980 en dollars au moyen des taux de change de 1980 et en faisant la somme de toutes les valeurs en dollars. La différence entre la production intérieure (PIB) et les dépenses (consommation totale plus investissement) représente le solde net de ressources, c'est-à-dire le flux net de ressources de l'économie intérieure vers l'étranger. Un excès de dépenses par rapport au PIB représente un déficit de ressources (entrée nette de ressources) ▨, alors qu'un excédent du PIB par rapport aux dépenses équivaut à un excédent de ressources (sortie nette de ressources) ▩.

tation régulière de la production, des dépenses et de la consommation de ces trois pays et, d'autre part, l'expérience malheureuse qui a été celle de leurs homologues lourdement endettés.



Pourquoi le secteur privé de beaucoup de pays lourdement endettés a-t-il répondu mollement à l'incitation à exporter que représentait pour lui la dépréciation du taux de change réel? La médiocrité du bilan des exportations s'explique en partie par la chute des prix des produits de base, mais un autre facteur a joué, à savoir les fluctuations de la politique budgétaire, des taux de change réels ainsi que des taux d'intérêt réels au cours des cinq dernières années (voir Figure 1.7 sur le volume des exportations des pays d'Amérique latine). Face à toutes ces incertitudes, l'investisseur hésite à s'engager, même lorsque les conditions sont (temporairement) favorables. Les pays qui ont le mieux réussi ont été généralement ceux dont la politique macroéconomique était stable.

En résumé, de nombreux pays à revenu intermédiaire ont connu des problèmes de dette à cause d'une expansion budgétaire excessive et de la surévaluation de leur monnaie, ce qui les a rendus vulnérables aux effets de la hausse des taux d'intérêt mondiaux et de la chute des prix à l'exportation après 1981. L'interruption des prêts des banques commerciales les a contraints à un gros effort d'assainissement budgétaire par une réduction de leurs dépenses et une augmentation de leurs recettes. Mais la croissance s'est fortement ressentie du ralentissement des investissements, du rationnement des importations et des distorsions engendrées par les augmentations de recettes. Dans bien des cas, l'inflation s'est accélérée à cause de fortes dévaluations nominale et d'un recours accru à la création de monnaie pour financer ce qu'il restait des déficits budgétaires. Il y a eu aussi gonflement de la dette intérieure là où les gouvernements ont eu recours à des moyens de financement intérieurs non monétaires. Les salaires réels ont baissé et le nombre des pauvres a augmenté.

Il n'y a pas de remèdes faciles. L'expérience des pays qui ont le mieux réussi montre qu'il est essentiel de suivre une politique budgétaire prudente et d'opérer les ajustements nécessaires avant que la crise ne prenne un tour trop grave. C'est là une leçon importante pour les pays qui n'en sont pas encore au stade de la crise. Mais c'est une leçon qui vient trop tard pour la plupart des pays lourdement endettés. Le défi, pour eux, est de continuer à réduire les déficits budgétaires sans contracter encore la demande intérieure. Il serait préférable que la réduction des dépenses publiques se fasse de manière sélective plutôt que globalement. De nouvelles recettes pourraient être dégagées par une tarification accrue des usagers

et la réforme de la fiscalité dans le sens d'une plus grande étanchéité ainsi que d'un élargissement de l'assiette fiscale. Parce qu'on serait moins contraint de faire appel aux sources intérieures de financement, la réduction des déficits provoquerait un recul de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt, et la croissance du secteur privé pourrait reprendre. Une compression de la demande serait moins nécessaire si les autorités diminuaient la part des dépenses consacrées aux emplois générateurs d'importations et cherchaient à promouvoir l'exportation. Dans la plupart des pays, une réglementation modérée devra probablement être maintenue pour limiter les sorties de capitaux à court terme, du moins tant que le processus de stabilisation ne sera pas achevé. L'ajustement serait bien plus facile si le climat international s'améliorait. La baisse des taux d'intérêt internationaux, l'amélioration des flux financiers à destination des pays lourdement endettés ou un allègement sélectif de la dette feraient repartir l'investissement public et privé et permettraient aux pays endettés de venir à bout de leurs problèmes de dette par la croissance, à condition de suivre une politique intérieure appropriée.

#### **Gestion budgétaire et cycles des prix des exportations de produits de base**

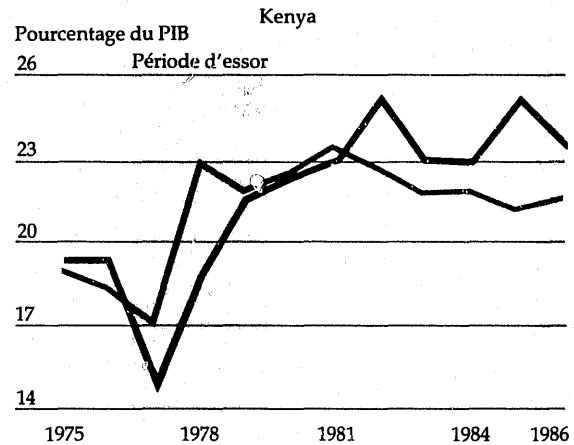
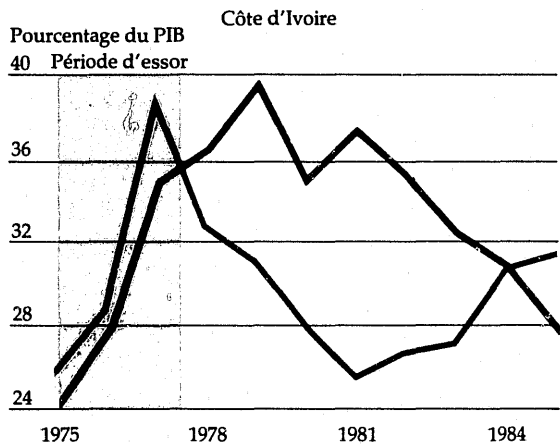
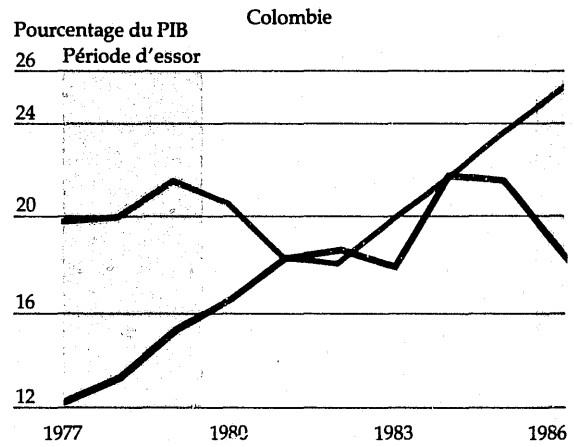
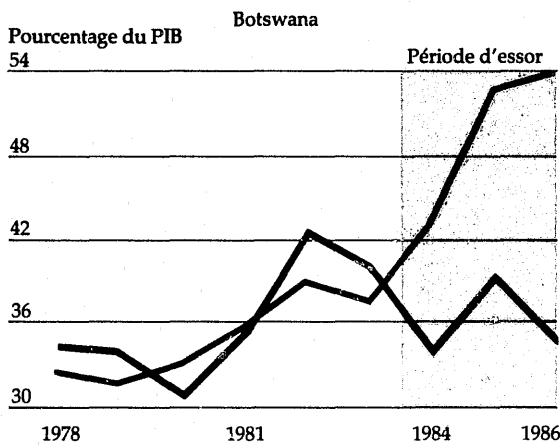
Pour de nombreux pays en développement, les exportations d'un ou de deux produits de base représentent la source principale de devises et, souvent, ces exportations sont aussi source de recettes budgétaires, soit directement quand l'Etat est propriétaire, soit grâce au produit des taxes à l'exportation. Les variations cycliques auxquelles sont soumis les prix de ces produits influent considérablement sur les comptes extérieurs aussi bien que budgétaires du pays. Les augmentations de prix des années 70 puis leur effondrement inattendu ont provoqué une crise budgétaire dans beaucoup de pays. Il apparaît clairement, avec le recul, que la gestion des ressources accumulées pendant les périodes de «boom» (envolées des prix et des volumes des exportations) a laissé les pays vulnérables à l'effondrement qui allait venir, de sorte que, loin d'en avoir profité, certains pays se trouvent plus mal d'avoir connu un boom.

#### *Comment les pays ont réagi aux booms des produits de base*

La Figure 3.6 montre ce qu'a été, dans un certain nombre de pays, la physionomie des dépenses et

**Figure 3.6 Recettes et dépenses publiques en période d'essor des prix des produits de base**

— Recettes — Dépenses



Note : Etant donné que les recettes et les dépenses excluent les transferts, la différence entre les deux ne correspond pas au solde global du secteur public. Les chiffres pour le Kenya ne couvrent que l'administration centrale.

des recettes publiques avant et après les booms de produits de base. Elle fait apparaître une étonnante régularité. Dans la plupart des pays, le boom a provoqué une accélération spectaculaire des recettes publiques. Cela tenait parfois au fait que l'Etat était propriétaire de la société productrice du produit exporté, ce qui est le cas de pays exportateurs de pétrole comme l'Indonésie, le Mexique et le Nigéria. Ailleurs, c'étaient des organismes d'Etat, comme les offices de commercialisation ou les caisses de stabilisation, dont les bénéfices se mettaient à gonfler. Les prix mondiaux venant à augmenter, les offices de commercialisation n'ont

pas répercuté cette augmentation sur les prix payés au producteur. En Côte d'Ivoire, par exemple, les recettes de l'office de commercialisation ont atteint le chiffre record de 16,5 % du PIB au plus fort du boom du cacao et du café, en 1977. Même dans les pays où c'est le secteur privé qui a été le principal bénéficiaire du boom, celui-ci a indirectement enrichi l'Etat. Au Kenya, par exemple, le secteur du café est aux mains du secteur privé et les augmentations des prix payés au producteur ont plus ou moins suivi celles des prix mondiaux, et pourtant les recettes publiques sont passées de 17 à 23 % du PIB au cours de la période

1977-78 du fait de l'accroissement des échanges commerciaux et de l'augmentation du produit des taxes à l'exportation et à l'importation.

Le boom retombé, les recettes publiques ont chuté. Les gains des entreprises d'Etat exportatrices de produits de base en ont fait de même. Dans d'autres pays, les offices de commercialisation ont absorbé une partie de la baisse des prix et subi, de ce fait, des pertes considérables. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, les recettes publiques, qui avaient atteint 37 % du PIB en 1977, n'en représentaient plus, en 1981, que 25 %. Et, avec le ralentissement des flux commerciaux, le produit des taxes sur les transactions commerciales a, lui aussi, diminué.

Les dépenses publiques aussi ont augmenté en période de boom — et souvent plus encore que les recettes. Au Kenya, elles sont passées de 15 % du PIB en 1977 à plus de 21 % en 1979. En Côte d'Ivoire, de 28 % du PIB en 1976, elles ont, en une seule année, bondi jusqu'à 35 %. Souvent, les augmentations de dépenses, aussi bien de fonctionnement que d'équipement, présentaient un intérêt économique douteux. Les effectifs des salariés du secteur public se sont accrus, les subventions des prix à la consommation ont augmenté et d'ambitieux projets d'équipement ont été mis en route. En République dominicaine, par exemple, les bénéfices tirés du sucre dans les années 70 ont servi à subventionner la consommation de produits pétroliers. Dans de nombreux pays exportateurs de pétrole, les bénéfices pétroliers ont servi à maintenir les prix du pétrole à un niveau artificiellement bas dans le pays. L'évaluation qui a été faite ultérieurement d'un grand nombre des investissements publics entrepris en période de boom fait apparaître un très faible taux de rentabilité. Les dépassements de coûts et les retards ont été fréquents. Par exemple, l'analyse d'un échantillon de projets d'équipement dans sept pays exportateurs de pétrole a montré, pour un gros tiers d'entre eux, des dépassements de coûts de 109 % en moyenne. Un quart d'entre eux a souffert de retards de trois à quatre ans. Certains ont été abandonnés tandis que d'autres, en raison des changements intervenus dans les conditions du marché mondial, n'étaient plus économiques. Le Mexique, Trinité-et-Tobago et le Venezuela ont beaucoup investi en grosses usines sidérurgiques dans les années 70, alors que, peu après, les marchés mondiaux allaient être saturés, et pour longtemps. Loin de générer les ressources qui auraient dû permettre de payer l'intérêt de la dette contractée pour les financer, ces projets ont lourdement grevé les budgets publics.

La fin du boom ne signifiait pas la réduction des dépenses : celles-ci ont été maintenues, voire accrues (Figure 3.6), gonflant brusquement les déficits publics. Celui du Mexique, par exemple, est passé de 7,9 % du PIB en 1980 à 17,5 % en 1982. Celui du Nigéria, qui était de 1,1 % du PIB en 1979, atteignait 9,1 % en 1981. Après avoir temporisé pendant des années, la plupart des pays, souvent contraints par l'interruption des prêts des banques étrangères, ont fini par réduire leurs dépenses ou accroître leurs recettes.

Dans de nombreux pays, la dette extérieure avait crû à un rythme accéléré durant la période du boom; le boom retombé, les flux nets de capitaux se sont réduits, voire inversés. Les banques commerciales étrangères n'avaient pas hésité à prêter aux pays qui exportaient des produits dont les cours étaient au plus haut en raison de la garantie que paraissaient leur offrir les recettes tirées de ces exportations. Quant aux emprunteurs du secteur public, ils voulaient profiter de cet essor des recettes pour accroître encore leurs dépenses. Après la chute de ces recettes, les prêteurs, devenus inquiets, ont hésité à consentir de nouveaux prêts. Au Nigéria, par exemple, les flux nets de prêts publics à long terme consentis à ce pays se sont élevés à 1 milliard de dollars par an en 1979-80, à l'époque de l'envolée des prix du pétrole. Lorsque les prix du pétrole se sont effondrés, en 1986, ces flux n'étaient plus que de 20 millions de dollars. Alors qu'elle aurait dû servir à amortir les effets de ces cycles, la dette n'avait fait que les exacerber.

La mauvaise gestion des booms a eu les mêmes conséquences macroéconomiques dans la plupart des pays. Les taux de change réels se sont trop appréciés (Figure 3.2). Les exportations des autres biens ont baissé, tandis que la croissance des importations s'accélérait, impulsée par une forte demande globale, la surévaluation des taux de change et les facilités d'accès aux devises. C'est ainsi que les importations du Nigéria sont passées de 9,7 milliards de dollars en 1977 à 19 milliards en 1981 et que, dans le même temps, celles du Mexique ont plus que quadruplé. Après le boom, elles se sont fortement contractées au Nigéria — tombant de 19 milliards de dollars en 1981 à 4 milliards en 1986 et, au Mexique, de 24 milliards de dollars en 1981 à 12 milliards en 1986.

Durant la période de boom, les recettes d'exportation et les afflux de capitaux ont gonflé les réserves de change des banques centrales, ce qui a eu pour effet d'accélérer la croissance monétaire et l'inflation. En Côte d'Ivoire et au Kenya, par exemple, la croissance de la masse monétaire a été

supérieure à 43 % en 1977, et l'inflation a atteint 21 % dans les deux pays. Au Nigéria, cette dernière est passée de 6 % à 34 % durant le premier boom pétrolier, puis de 14 % à 44 % durant le second. Malgré l'effet de surchauffe produit sur l'activité économique de la plupart des pays, la croissance du PIB n'a pas été, du fait de l'augmentation des prix à l'exportation, supérieure de beaucoup à sa tendance à long terme. En Côte d'Ivoire, par exemple, de 7,9 % entre 1965 et 1975, elle était de 7,0 % durant les années de boom 1975 à 1980.

Tous les pays ne se sont pas laissés prendre au piège des cycles des produits de base. Le Botswana, le Cameroun et l'Indonésie ont su gérer avec prudence les recettes qu'ils ont accumulées en période de boom, en réduisant au minimum leurs déséquilibres macroéconomiques et en atténuant l'ajustement, une fois le boom retombé. Non que le boom n'ait pas entraîné un accroissement des dépenses au Cameroun et en Indonésie, mais il y a été relativement modéré. L'Indonésie a évité les déficits publics durant la période de boom des années 1979 à 1981 et, le boom terminé, la contraction des dépenses y a été rapide; lorsque les prix du pétrole se sont à nouveau effondrés en 1986-87, le gouvernement a aussitôt décidé une réduction des dépenses. Au Cameroun, jusqu'à 75 % des recettes tirées du boom pétrolier des années 1979 à 1981 ont été économisées à l'étranger, en partie par le remboursement de la dette extérieure de l'Etat. A la suite du boom, les recettes ont continué à croître plus vite que les dépenses — en partie parce que le volume des exportations de pétrole a continué de croître — de sorte que le pays a pu, jusqu'à une époque récente, éviter les déficits. Le cas du Botswana est encore plus frappant. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques y ont baissé durant la période de boom du diamant, après 1983. La Colombie, elle aussi, a fait preuve d'une exceptionnelle modération dans la gestion de ses finances publiques durant le boom du café de 1986, réduisant ses dépenses alors que ses recettes augmentaient fortement.

La gestion prudente de leurs finances publiques a préservé ces pays des effets perturbateurs que pouvait avoir, sur le plan macroéconomique, l'envolée des prix des produits. L'inflation est demeurée stationnaire, ou à peu près, au Botswana, au Cameroun et en Indonésie. Durant le boom, le taux de change réel s'est même légèrement déprécié au Cameroun et au Botswana, alors qu'en Indonésie l'appréciation était modérée par rapport aux autres pays. Les exportations d'autres biens

ont été satisfaisantes dans les trois cas et la croissance des importations est demeurée mesurée.

#### *Principes applicables à la gestion des cycles des prix des exportations de produits de base*

Un des principes de gestion des mouvements des prix des produits communément admis est qu'il faut économiser les recettes tirées des augmentations temporaires de prix et que l'on peut dépenser celles qui proviennent d'augmentations à caractère permanent. Le principe n'a généralement pas été suivi, ou alors on a jugé permanentes des augmentations de prix qui ne l'étaient pas. Il faut dire que, tous les prix des produits de base ayant été extrêmement instables au cours de la dernière décennie, il n'était pas facile, dans ces conditions, de classer tel ou tel phénomène comme «permanent» ou «temporaire». Aux gouvernants, par conséquent, de se demander quel type d'erreur est le plus coûteux. Il semble que celle qui consisterait à prendre pour permanente une augmentation de prix qui n'est que temporaire soit plus coûteuse que l'inverse. Comme le montrent les exemples du Mexique, du Nigéria et d'autres pays encore, il est souvent difficile de contenir des dépenses qui ont augmenté en période de boom que l'on croyait permanent — surtout si l'augmentation des recettes a incité à emprunter davantage, engendrant par là un volume encore supérieur de dépenses. Tout retard dans la mise en place des mesures d'ajustement qui s'imposent pour faire face à la chute des prix à l'exportation entraîne une aggravation de l'endettement. Lorsque sonne enfin l'heure de l'ajustement, celui-ci est devenu d'autant plus difficile que les pays ont à faire face, non seulement à la diminution des recettes d'exportation, mais aussi à l'alourdissement du service de leur dette et à la raréfaction des nouveaux prêts. La prudence commande donc au secteur public d'économiser une forte proportion de ses recettes d'exportation.

L'utilisation qu'ils font de cette épargne additionnelle détermine l'aptitude des gouvernements à répondre plus ou moins vite aux changements de conjoncture. Leurs principales options sont les suivantes : améliorer leur position en avoirs extérieurs nets (soit en remboursant la dette, soit en accumulant des réserves de change), réduire leur dette publique intérieure, ou accroître l'investissement public intérieur. Aux inconvénients que présente, comme on l'a vu plus haut, un accroissement des dépenses publiques, l'investissement public ajoute celui de s'inverser difficilement : il est difficile de cesser d'investir dans des projets

en cours, et revendre des équipements n'est généralement pas facile et demande beaucoup de temps. C'est dire que tout investissement public additionnel financé grâce aux recettes d'exportation de produits de base devrait être limité à des projets hautement rentables.

Bien qu'ils ne soient pas tout à fait sans risques, les avoirs extérieurs sont extrêmement liquides et peuvent donc se céder rapidement en temps de crise. Le Botswana s'est préservé des aléas du marché des diamants en constituant des réserves de change suffisantes pour financer deux années d'importations. Le remboursement de la dette protège le secteur public contre l'instabilité des recettes et évite les tensions monétaires dues à l'accumulation des réserves dans les banques centrales. Le Cameroun (après 1978) et la Colombie (en 1986) ont puisé dans les recettes tirées de leurs exportations de produits de base pour rembourser la dette publique extérieure. Réduire la dette nette de l'Etat à l'égard de la banque centrale serait aussi un moyen de réduire l'expansion monétaire en contrebalançant («stérilisant») l'augmentation des réserves de change; la Colombie en a fait l'expérience en 1986.

En outre, de nombreux pays auraient intérêt à reconsidérer l'équilibre entre épargne publique et épargne privée en période de boom. S'il épargne une forte proportion du surcroît de recettes que lui apporte le boom, le pays pourra ainsi disposer des ressources nécessaires à la consommation en période de basse conjoncture. Mais, comme on l'a vu plus haut, les gouvernements ont souvent trop dépensé en période de boom. Il vaudrait peut-être mieux, dans de nombreux cas, laisser aux producteurs du secteur privé une plus grande partie des bénéfices réalisés en période de conjoncture favorable, afin qu'ils puissent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins en période de basse conjoncture. Si l'on pense que l'épargne privée est insuffisante, cela tient peut-être plus à la réglementation des marchés financiers (comme la faiblesse des taux d'intérêt payables sur les dépôts) qu'à un défaut inhérent au comportement de l'épargne privée. Une politique bien avisée s'efforcerait de faciliter à la fois l'épargne publique et l'épargne privée en période de boom.

#### **L'ajustement dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne**

Dans les années 80, les pays à faible revenu ont connu des problèmes économiques semblables à ceux des autres pays en développement — des

finances publiques et des paiements extérieurs en déficit, un endettement public excessif, une contraction générale de l'activité économique et l'inflation — mais leurs problèmes ont été d'une gravité particulière. Le problème de la dette extérieure y a pris un tour encore plus grave que dans les pays à revenu intermédiaire lourdement endettés et il est peu probable qu'ils soient en mesure d'en assurer pleinement le service dans un avenir prévisible. En 1986, le ratio d'endettement extérieur par rapport au PNB était de 88 % dans les pays d'Afrique à faible revenu, contre 61 % dans les 17 pays à revenu intermédiaire lourdement endettés.

Les difficultés spéciales que connaissent les pays à faible revenu tiennent à l'étroitesse de leur marge de manoeuvre, notamment dans le financement des dépenses publiques. Et pourtant, il leur faut renforcer leur infrastructure sociale et physique, ce qui représente une lourde charge budgétaire. Les financements extérieurs qu'ils reçoivent leur viennent pour la plupart de sources publiques; les financements intérieurs sont faibles en raison de l'exiguïté des marchés financiers, et l'assiette fiscale est généralement étroite. Ces pays sont fortement tributaires de l'aide publique au développement — dans les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu, celle-ci représentait 12,2 % du PNB en 1986. Mais la manière dont les flux d'aide ont été gérés a pu contribuer à la gravité des problèmes d'ajustement qui sont apparus dans les années 80. Les entrées de devises ont causé une appréciation des taux de change réels, un excès d'importations par les consommateurs des villes et, de ce fait, une perte de compétitivité, à la fin des années 70 et au début des années 80, des exportations ainsi que des productions qui visent à concurrencer les importations. La mauvaise gestion de l'aide a pu contribuer aussi à la faiblesse de l'épargne intérieure.

L'insuffisance des financements publics a conduit ces pays à recourir à des moyens de financement fortement générateurs de distorsions, allant jusqu'à taxer lourdement les exportations des principaux produits, soit par les faibles prix que les offices de commercialisation des produits paient aux producteurs, soit par des taux de change différentiels préjudiciables aux producteurs. Les droits de douane frappant les importations sont une autre source importante de recettes. Dans les pays à faible revenu, l'Etat tire 38 % de ses recettes de la taxe sur les transactions commerciales internationales, contre 19 % dans les pays à revenu intermédiaire. Le système de recettes des

pays à faible revenu est donc très fragile et il subit de plein fouet les aléas de la conjoncture extérieure. La forte taxation des produits a également pour effet d'encourager le marché noir et la contrebande.

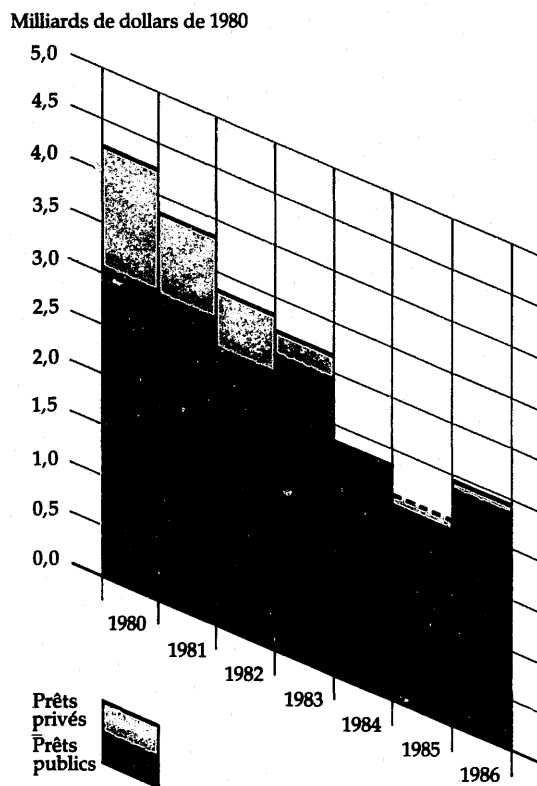
*Les déficits des finances publiques et des comptes extérieurs en Afrique*

Devant la baisse enregistrée dans les prix et les volumes des produits d'exportation, les pays d'Afrique à faible revenu ont beaucoup emprunté, à la fin des années 70 et au début des années 80, pour financer la consommation et la formation intérieure de capital. La chute de leurs recettes d'exportations a eu une double cause : l'application, par eux, d'une politique mal inspirée, comme la forte taxation des produits de base et l'affaiblissement de la demande dans les pays industriels. Parce que l'épargne intérieure est faible dans la plupart des pays à faible revenu, l'ampleur de leurs déficits budgétaires a eu tôt fait de les inciter à recourir à l'emprunt extérieur. En 1986, le taux moyen de l'épargne intérieure brute dans tous les pays à faible revenu sauf la Chine et l'Inde n'était que 8 % du PIB, contre 23 % dans les pays à revenu intermédiaire. Au Burkina Faso, au Lesotho, au Mozambique et en Somalie, l'épargne a été négative en 1986. Les niveaux correspondants de consommation publique et privée n'étaient pas viables sans financement extérieur.

Après 1980, les créanciers publics et privés ainsi que les pays eux-mêmes ont compris qu'il fallait ralentir le rythme des emprunts publics. Les problèmes de dette des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés ont contribué aussi à la réduction des prêts aux pays à faible revenu. Le total des prêts nets aux pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, qui avait dépassé les 4 milliards de dollars en 1980, est tombé au-dessous de 2 milliards en 1985 (Figure 3.7), ce qui était dû au remboursement du principal des dettes contractées dans le passé auprès de sources publiques, ainsi qu'à la réduction des nouveaux décaissements.

Les pays ont été contraints de réduire fortement leurs déficits. Au Kenya, le déficit primaire (c'est-à-dire non compris les paiements d'intérêts) est tombé de 7,4 % du PIB en 1981 à près de zéro en 1985, et, au Malawi, de 11,8 % à 1,0 %. Mais, au cours de la même période, les paiements d'intérêt sont passés, au Kenya, de 2,4 à 4,4 % du PIB et, au Malawi, de 4,6 à 6,3 %. Cela veut dire que l'amélioration du déficit global a été inférieure de

**Figure 3.7 Flux nets de prêts à moyen et à long terme vers l'Afrique subsaharienne, 1980 à 1986**



*Note :* Les flux nets représentent les décaissements moins l'amortissement des prêts concessionnels et non concessionnels; les chiffres ne comprennent ni les dons, ni les prêts à court terme. Le déflateur utilisé pour convertir les chiffres en dollars de 1980 est l'indice de la valeur unitaire des produits manufacturés, qui mesure le prix moyen des produits manufacturés exportés par les cinq principaux pays industriels. Le trait plein indique le niveau des flux nets totaux et le trait pointillé indique le total des flux nets publics. Pour 1985, les flux privés sont négatifs.

*Source :* Banque mondiale, 1987d.

2 % du PIB à celle du solde primaire. Comme dans le cas des débiteurs à revenu intermédiaire, le service de la dette extérieure (intérêt plus amortissement) a constitué pour ces pays une lourde charge budgétaire, puisqu'il représentait, en 1985, 34 % des recettes publiques courantes au Kenya et 44 % au Malawi. Le service de la dette a pesé lourdement aussi sur la balance des paiements, encore que de sévères restrictions à l'importation aient permis une amélioration des déficits de la balance des paiements courants parallèle à celle des soldes budgétaires.

Taux de croissance économique négatifs et taux de change plus réalistes ont très fortement accru le ratio de l'encours de la dette au PNB dans de nombreux pays à faible revenu, malgré la baisse des flux nets de nouveaux prêts. Entre 1980 et 1985, le ratio de la dette publique au PNB est passé, au Malawi, de 56 à 71 %, au Kenya de 32 à 51 %, au Zaïre de 43 à 112 % et, en Zambie, de 61 à 133 %. Malheureusement, tout ce que l'on peut dire de l'ajustement entrepris jusqu'ici, c'est qu'il a permis, dans le meilleur des cas, de ne pas reculer.

### *La gestion des taux de change en Afrique*

La surévaluation des taux de change réels a été particulièrement fréquente en Afrique subsaharienne. Elle est au coeur des problèmes de gestion macroéconomique qu'ont connus de nombreux pays de la région. Le taux de change officiel est utilisé comme instrument financier dans de nombreux pays d'Afrique à faible revenu, sauf dans les pays francophones, où le taux de change ne dépend pas des autorités locales. Ne disposant pas d'une assiette fiscale suffisante pour financer

#### **Encadré 3.5. Unification des taux de change et équilibre budgétaire**

L'expérience de deux pays, le Ghana et la Sierra Leone, illustre l'effet que le resserrement de l'écart entre taux de change officiel et parallèle peut avoir sur les finances publiques. Avant 1983, le Ghana connaissait d'importants déficits budgétaires financés à coup de création de monnaie, un rationnement rigoureux des devises, un taux d'inflation élevé et une forte demande de devises, refuge contre l'inflation. Le taux de change pratiqué sur le marché noir mesurait mieux la valeur réelle de la monnaie locale (le cedi) que le taux officiel. Appliquer le taux officiel aux achats et cessions de devises revenait à taxer les exportations et à subventionner les importations. Le taux du marché noir était généralement supérieur de 500 % et avait même dépassé les 2.000 % en 1982. Ce taux prohibitif de taxation implicite des exportations avait eu pour effet, entre 1970 et 1982, de réduire fortement la production des produits d'exportation clés que sont, pour le Ghana, le cacao et l'or, et de faire chuter de 30 % le revenu réel par habitant. La chute des exportations et l'absence de financement extérieur avaient imposé une forte compression des importations.

En avril 1983, le Gouvernement ghanéen a lancé son Programme de redressement économique. En octobre de la même année, le taux de change officiel a été porté de 2,75 cedis à 30 cedis pour un dollar alors que, sur le marché noir, le taux était d'environ 90 cedis pour un dollar. Le marché noir était officiellement reconnu : des licences spéciales d'importation ont été délivrées à ceux qui souhaitaient se procurer des produits d'importation par l'intermédiaire du marché noir à condition de payer les taxes correspondantes. Les exportateurs de produits autres que le cacao ont été autorisés à conserver une partie de leurs gains en devises pour assurer le service de leur dette et financer l'achat de produits d'importation autorisés. L'Office du cacao a, lui aussi, eu droit à un compte de rétention de 1983 au début de 1987. En janvier 1986, une nouvelle dévaluation de la monnaie portait le taux de change à 90 cedis pour un dollar. Un double marché fut institué en sep-

tembre 1986. Seuls les exportations de cacao, le service de la dette et les importations de pétrole relevaient du marché officiel, les matières premières et les facteurs de production devant, eux, passer par un marché des devises aux enchères; les biens de consommation étaient exclus. En février 1987, les marchés ont été unifiés au taux des enchères. Les biens de consommation ont par la suite été intégrés au système des enchères à l'exception d'un petit nombre de produits qui demeuraient interdits.

La dévaluation progressive du taux de change officiel s'est accompagnée d'une réforme budgétaire visant à réduire le déficit, de sorte qu'il devenait moins nécessaire de recourir à la taxation implicite des exportations qu'impliquait la différence entre les taux de change officiels et ceux du marché noir. Le déficit budgétaire a été ramené de 2,7 % du PIB en 1983 à 0,7 % en 1986, grâce, en particulier, à l'amélioration spectaculaire des recettes fiscales, qui, de 5,5 % seulement du PIB en 1983, étaient passées à 13,6 % en 1986. Le recours à l'impôt d'inflation devenait, de ce fait, moins nécessaire. Malgré tous les changements subis par le taux de change officiel, l'inflation des prix de gros est tombée de 81 % en 1984 à 30 % en 1986. En somme, l'expérience ghanéenne — dévaluation accompagnée d'une réforme budgétaire — est une expérience qui a réussi.

La Sierra Leone a eu plus de mal à unifier ses taux de change. Le gouvernement a décidé de laisser flotter la monnaie nationale (le leone) en juin 1986, époque où le taux du marché noir était cinq fois plus élevé que le taux de change officiel. L'inflation s'est immédiatement accélérée, passant de 57 % en moyenne pour les 12 mois précédents à 259 % pendant les 12 mois suivants. La base monétaire s'est accrue de 151 % de juin 1986 à juin 1987. Devant cet état de choses, un an après la décision de laisser flotter la monnaie, le taux de change officiel a été fixé artificiellement. Depuis lors, peu de transactions se sont faites au taux officiel.

Ce résultat décevant traduisait un déséquilibre fon-

des dépenses jugées souhaitables, les gouvernements recourent à la taxation des produits minéraux et agricoles d'exportation qui représentent une partie importante du secteur économique moderne. Pour cela, ils appliquent souvent un taux de change officiel inférieur à celui des marchés parallèles et obligent les exportateurs de produits de base à céder leurs devises à ce taux à la banque centrale. Dans d'autres cas, le gouvernement fixe les prix à la production par référence au taux officiel et non à celui du marché parallèle. Le taux de change officiel sert aussi souvent à subventionner

damental budgétaire. Au cours des cinq années précédentes, les recettes avaient considérablement diminué, tombant de 16,1 % du PIB en 1978-79 à 6,0 % en 1985-86. C'est le produit de la taxe sur les transactions commerciales internationales qui a enregistré la plus forte baisse, conséquence de la contraction des opérations commerciales déclarées, les marchandises prenant plutôt le chemin du marché parallèle, mais le produit des impôts intérieurs, lui aussi, avait chuté. Cette incapacité chronique à recouvrer l'impôt a porté le déficit à 14 % du PIB en 1985-86, déficit qui a été financé à la fois par la création de monnaie et par la taxation implicite des exportations que représentait la différence entre les taux officiels et ceux du marché noir. La suppression de cette différence ayant fait chuter le produit de la taxe sur les exportations, il a fallu compenser cette perte par un recours accru à la création monétaire. Le maintien des subventions à la consommation pour les produits alimentaires de base et le pétrole face à une inflation et à une dépréciation monétaire accrues a provoqué une aggravation du déficit. Durant l'exercice 87, le déficit budgétaire a été d'environ 6,7 millions de dollars par mois. La moyenne de la base monétaire pour l'exercice s'étant élevée à la contre-valeur de 44 millions de dollars, une inflation d'environ 15 % par mois devenait nécessaire pour générer ce qu'il fallait d'«impôt d'inflation» pour financer le déficit. Ce taux était voisin du taux d'inflation effectif qui était d'environ 11 % par mois pour cette période.

L'expérience de la Sierra Leone montre qu'il ne suffit pas, pour corriger un déséquilibre macroéconomique, de laisser flotter la monnaie — on risque même, sans une réforme budgétaire simultanée, d'aggraver ce déséquilibre. La décision de laisser flotter la monnaie sierra-léonienne a été prise à une époque de dérèglement budgétaire. Il est souvent nécessaire d'entreprendre une réforme budgétaire avant d'unifier les taux de change.

certains secteurs sous forme d'allocation de devises au taux officiel. Si les achats de devises par l'Etat sont supérieurs à ses ventes, alors la taxe qu'implique le différentiel de change entre marché officiel et marché parallèle est supérieure à la subvention accordée au secteur privé. La taxe est génératrice de distorsions en ce qu'elle décourage les exportations. Le désir de s'y soustraire provoque l'apparition de marchés parallèles de produits de contrebande et de devises.

Depuis 1982, de nombreux pays ont fortement dévalué leur taux de change officiel (Figure 3.2), de sorte que taux de change officiel et parallèle se sont mis à converger, ce qui a réduit la taxe sur les exportations et encouragé la production. Mais les dévaluations peuvent avoir un effet déstabilisateur : à défaut d'autres sources de revenus pour remplacer la taxe sur les exportations, on risque une aggravation des déficits budgétaires et un accroissement inflationniste de la création de monnaie. Une réforme des finances publiques doit donc accompagner celle des taux de change (Encadré 3.5).

#### *La nécessité d'une réforme fondamentale*

Comme dans les autres pays en développement, la rigueur budgétaire pratiquée par les pays à faible revenu a souvent été préjudiciable aux perspectives de croissance à long terme et, comme dans les pays à revenu intermédiaire, c'est surtout la formation de capital du secteur public qui a souffert des réductions de dépenses. On a encore taillé dans des dépenses sociales pourtant déjà insuffisantes. Il faudrait trouver un moyen plus sélectif de réduire les dépenses, par exemple, en supprimant les subventions aux consommateurs les plus aisés en faveur d'activités prioritaires comme l'entretien des transports, l'instruction primaire et les soins de santé de base. On y revient plus en détail dans les Chapitres 5 et 6.

La tension entre stabilisation et ajustement structurel opère dans les deux sens. La stabilisation rend parfois plus ardue l'oeuvre de réforme structurelle — comme quand elle oblige à réduire l'investissement productif. Mais la réforme des structures peut aussi contrecarrer les efforts de stabilisation. Les pays à faible revenu en font la douloureuse expérience. Il leur est difficile de réduire des taxes génératrices de distorsion, par exemple, car ils voient mal comment remplacer cette source de revenus. Il leur faut, c'est certain, cesser de protéger comme ils le font des industries improductives, mais les droits de douane sont,



pour eux, une source de recettes dont la suppression n'est pas à traiter à la légère. Rien d'autre ne pourrait, dans l'immédiat, compenser la perte de revenus que leur ferait subir une libéralisation générale des échanges. C'est dire que la libéralisation du commerce doit se faire par étapes, accompagnée chaque fois des mesures budgétaires qui s'imposent. Le remplacement des contingents par des droits de douane et l'adoption de structures tarifaires plus uniformes sont deux manières de concilier, dans l'immédiat, les exigences de la libéralisation et de la mobilisation de recettes.

Pour résumer, les problèmes budgétaires des pays d'Afrique à faible revenu sont encore plus graves que ceux des débiteurs à revenu intermédiaire et des exportateurs de produits de base. Les déficits budgétaires passés leur ont légué un endettement qui complique leurs efforts actuels d'ajustement. D'impressionnantes réductions des déficits ont eu lieu, mais cela n'a pu se faire que grâce à des mesures qui, au-delà du court terme, cessent d'être viables. Les efforts entrepris pour corriger les distorsions structurelles — ampleur de l'écart entre taux de change officiel et parallèle, niveau élevé des droits de douane et faiblesse des prix payés aux producteurs de produits de base — souffrent de l'insuffisance des sources de recettes publiques. La réforme budgétaire est un moyen de résoudre ce dilemme. L'élargissement de l'assiette fiscale donnerait aux pays à faible revenu la possibilité de réduire, voire de supprimer, certaines de leurs taxes les plus génératrices de distorsions. Un renforcement des concours financiers étrangers, accompagné d'un allègement sélectif de la dette, les aiderait à mettre en place leurs réformes.

### **La politique budgétaire et l'impératif de croissance**

La politique budgétaire présente un dilemme aux pays en développement. D'un côté, l'inobservance d'une politique prudente dans ce domaine a contribué à des crises économiques marquées par un endettement excessif et un taux élevé d'inflation. L'austérité budgétaire, dans ces circonstances, était inévitable. D'un autre côté, il est nécessaire de rétablir la croissance ainsi que d'améliorer le revenu et l'emploi. Plusieurs des pays les plus durement touchés connaissent main-

tenant une crise économique aussi grave que celle des années 30.

L'une des leçons les plus importantes à en retenir est que l'excès des dépenses et la poursuite d'une politique de croissance dont on n'a pas les moyens se paient cher. Les pays qui ont su mener des politiques macroéconomiques stables ont été bien moins durement touchés par la turbulence des années 80. C'est ainsi que, pour le revenu par habitant, alors qu'ils se suivaient de très près dans les années 70, la Thaïlande a dépassé les Philippines, et la Colombie le Pérou dans les années 80. Les pauvres, eux aussi, ont connu des conditions bien meilleures dans les pays à économie stable, encore que les dépenses publiques excessives qui ont contribué à déstabiliser l'économie des autres pays aient parfois été effectuées en leur nom.

La seule façon de concilier austérité et croissance est d'associer à une réforme profonde des finances publiques l'application d'autres mesures dans les secteurs commercial, industriel, agricole et financier. Maintenant que des progrès ont été réalisés sur la voie de la stabilisation, on peut engager l'effort d'ajustement structurel nécessaire pour faire repartir la croissance. La contribution que peut y apporter une saine gestion des finances publiques fait l'objet des prochains chapitres. On pourrait, en améliorant l'administration et le recouvrement de l'impôt, en adoptant des taxes largement assises comme la taxe à la valeur ajoutée et en faisant payer davantage les services publics par ceux qui les utilisent, élargir la base des revenus de l'Etat dans un grand nombre de pays en développement. Il deviendrait possible, de cette façon, de moins recourir à l'«impôt d'inflation», à des taxes sur les transactions commerciales trop lourdes et à des taux de change parallèles, qui peuvent tous nuire à l'économie. En cessant de subventionner la consommation et de financer des équipements mal choisis, on réorienterait les dépenses publiques vers l'infrastructure. La réforme des collectivités locales et des entreprises d'Etat pourrait aussi contribuer à rendre les dépenses publiques plus productives et à réduire le coût de la mobilisation des recettes. En procédant ainsi, une saine gestion des finances publiques — plus encore peut-être qu'aucun autre domaine — offre la possibilité de concilier la réduction des déficits publics avec la croissance économique à long terme.



# 4

## Les réformes fiscales

Pour réduire les déficits budgétaires dont nous avons parlé au chapitre précédent, il faut combiner des mesures de compression des dépenses publiques à des mesures d'accroissement des recettes publiques. Nous verrons plus loin comment diminuer et réorienter les unes, mais nous allons dans ce chapitre étudier la possibilité d'augmenter et de restructurer les autres.

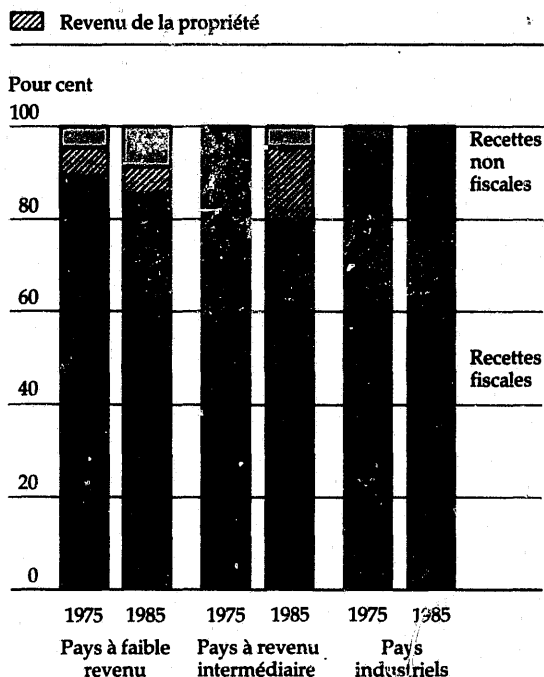
En fin de compte, l'Etat ne peut dépenser qu'autant qu'il peut tirer de ressources du secteur privé, par le prélèvement d'impôts et de redevances sur l'activité économique *actuelle*, ou par l'émission d'emprunts garantis par le produit des impôts et redevances sur l'activité économique *future*. Les autres sources de financement sont, soit temporaires ou destructives, par exemple la création de monnaie quand elle excède la croissance économique réelle, soit de très peu d'importance, comme le revenu du domaine public, les permis et les amendes, et les autres recettes non fiscales (Figure 4.1). Nous traitons donc essentiellement dans le présent Rapport des impôts et des redevances des usagers (ou tarification publique), principaux moyens de financement des dépenses publiques.

Les impôts sont des prélèvements obligatoires sans contrepartie directe, recouverts avant tout par l'administration centrale. Au contraire, les redevances des usagers sont des paiements en contrepartie de biens et de services fournis par le secteur public, et perçus essentiellement par des entreprises publiques et des collectivités locales. Il est difficile de déterminer l'importance relative de ces deux sources de recettes publiques, les comptes

financiers des entreprises et des collectivités publiques étant rarement consolidés à l'échelle nationale. On dispose cependant d'estimations approximatives pour un petit nombre de pays. En Thaïlande, entre 1977 et 1983, les recettes brutes des entreprises publiques semblent avoir été du même ordre de grandeur que les recettes fiscales de l'administration centrale. Au Bangladesh, on estime que, pendant l'exercice 85-86, elles ont été près de deux fois plus élevées. L'importance des redevances des usagers varie selon les pays et dépend du volume des biens et services d'origine publique fournis hors budget. Néanmoins, elles constituent une bonne partie des recettes publiques — même lorsque seule une fraction des fonds en provenant revient à l'administration centrale sous forme d'impôts sur les bénéficiaires ou de transferts des excédents d'exploitation des entreprises publiques.

En principe, le choix entre impôts et redevances des usagers est simple. Ces dernières sont à préférer quand un bien ou un service produit par le secteur public peut être vendu et ce, moyennant un prix en reflétant plus ou moins le coût — c'est-à-dire, si possible, égal au coût marginal (Encadré 6.1). Elles sont un moyen efficace de financer des dépenses publiques nécessaires. L'impôt devrait être réservé aux cas où elles ne conviennent pas, c'est-à-dire servir à financer des biens publics dont le coût ne peut être imputé à des bénéficiaires déterminés, à compenser des déficiences du marché (par exemple, des effets externes), ou à redistribuer les revenus (par exemple, pour améliorer la condition des pauvres).

**Figure 4.1 Part des recettes fiscales et non fiscales dans les recettes courantes de l'administration centrale, 1975 et 1985**



Notes : Les chiffres sont non pondérés et reflètent la structure moyenne pour les pays de l'échantillon. L'échantillon des pays à faible revenu comprend 17 pays. L'échantillon des pays à revenu intermédiaire comprend 33 pays; le rôle plus grand des recettes non fiscales dans les pays à revenu intermédiaire est dû à la classification des redevances pétrolières. L'échantillon des pays industriels comprend 17 pays.

Source : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987.

Les redevances des usagers peuvent être la source de recettes importantes. Selon une étude récente sur l'Afrique subsaharienne, le produit d'augmentations modestes de ces redevances pourrait être de l'ordre de 20 à 30 % des recettes de l'administration centrale, soit 4 à 6 % du PIB (Encadré 4.1). Toutefois, l'impôt reste en fait la principale source de revenu pour l'administration centrale. Aussi, la réforme fiscale est-elle devenue un aspect de plus en plus important de la politique d'ajustement structurel et de stabilisation. En réalité, pour être fructueuse, elle doit être bivalente et appuyer l'une et l'autre. Ce n'est pourtant pas toujours le cas : une réduction des droits sur le commerce extérieur en vue d'un ajustement

structurel risque d'être incompatible avec des contraintes budgétaires et autres; alourdir la charge fiscale pour réduire des déficits budgétaires peut aller à l'encontre d'une rationalisation de l'affectation des ressources ou aggraver le sort des pauvres.

Dans ce chapitre, nous étudierons les possibilités de réforme de la fiscalité nationale dans ses grandes lignes. Nous examinerons les redevances des usagers de façon plus détaillée aux Chapitres 6, 7 et 8. Nous ne parlerons pas ici du contrôle des prix, ni des contingentes ou d'autres procédés plus ou moins analogues à l'imposition, pas plus que des taxes qui ne produisent que peu de recettes (impôts de capitation et droits de timbre, par exemple). Nous traiterons des impôts sur la propriété, souvent importants à l'échelon local, au Chapitre 7.

#### Encadré 4.1 Les recettes et les redevances d'usagers

Il devient de plus en plus apparent, dans les pays en développement, que les avantages des redevances des usagers ont été sous-estimés et leurs coûts surestimés (Chapitre 6). Leurs principaux avantages sont, comme nous allons le voir, l'efficacité, l'équité et les recettes qu'elles produisent.

##### L'efficacité

Au contraire des impôts, la plupart des redevances d'usagers ne nécessitent pas d'arbitrage entre recettes et efficacité. La fixation pour un bien ou un service produit par le secteur public d'un prix égal à son coût marginal est souvent efficace, sous quelques réserves (Encadré 6.1). La fixation de ce prix au-dessous du coût marginal provoque une demande excessive et il faudra tirer des fonds d'autres sources, au risque de créer des distorsions ailleurs dans l'économie. Il faut ajouter ces coûts économiques à la perte d'efficacité qui résulte de l'expansion de services publics sous-tarifés. Des prix corrects créent des recettes tout en garantissant une affectation efficace des ressources.

##### L'équité

Le conflit entre efficacité et équité est peut-être moins difficile à résoudre qu'on ne le pense dans le cas des redevances d'usagers. Actuellement, de nombreux services subventionnés profitent de façon disproportionnée aux classes riches dans les pays en développement. Un rationnement s'impose quand la production de biens subventionnés doit être réduite faute de ressources financières. En pareil cas, les pauvres n'ont souvent pas accès aux biens et services publics

## Les régimes fiscaux

Les régimes fiscaux diffèrent selon les pays tant par les niveaux que par les modes d'imposition. Nous allons examiner ces deux points tour à tour.

### *Les niveaux d'imposition*

En moyenne, les impôts ont légèrement augmenté en pourcentage du PIB depuis 1975 dans tous les grands groupes de pays (Figure 4.2, partie supérieure). Cependant, cette constatation générale masque de fortes différences d'un pays à un autre. Le rapport entre impôts et PIB a augmenté beaucoup plus vite que la moyenne au Botswana, en Italie et en République arabe du Yémen, alors qu'il a fortement varié d'une année à l'autre à Sri Lanka, au Venezuela et au Zimbabwe, et qu'au

Brésil, au Canada et en Turquie, il était moindre en 1985 qu'en 1975.

Ce ratio semble augmenter avec le revenu par habitant, mais des écarts importants entre pays donnent à penser que la croissance des revenus n'est qu'une explication partielle. Par exemple, dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui sont surtout des pays à faible revenu, il est en moyenne à peu près le même que dans les pays d'Amérique latine et d'Asie, qui sont des pays à revenu intermédiaire — et il est plus élevé que dans les pays à faible revenu d'Asie du Sud (Figure 4.2, partie inférieure).

### *Les modes d'imposition*

On distingue généralement deux grandes catégories de ressources fiscales : celles qui proviennent d'impôts directs frappant les particuliers et

rationnés. En récupérant le coût marginal auprès de la plupart des usagers ou bénéficiaires tout en réservant des subventions limitées aux consommateurs pauvres (par exemple, au moyen de tarifs minimaux ou de tarifs par tranches pour l'eau et l'électricité, comme il est indiqué à l'Encadré 6.1), il est possible d'améliorer en même temps l'efficacité et la condition des pauvres.

### **Les recettes**

Les redevances d'usagers sont aussi une source potentielle importante de recettes. Ce rôle n'apparaît pas immédiatement dans les statistiques fiscales normales, parce que ces recettes ne sont pas transférées directement au budget central. Au mieux, ce sont les recettes nettes et non les recettes brutes des entreprises publiques qui sont versées au compte recettes du budget ou soumises à des impôts sur les bénéfices. La plupart du temps, les services publics ne dégagent pas d'excédent. En pareil cas, une augmentation des redevances réduira les montants des fonds à prélever sur le budget ou à emprunter pour payer les dépenses.

Une étude récente sur l'Afrique subsaharienne a montré le lien entre l'insuffisance des redevances d'usagers pour des services d'infrastructure comme l'électricité, l'eau, les routes et les télécommunications, et les déficits de recettes qui aggravent celui du budget de l'administration centrale, minent la qualité des services et restreignent leur fourniture aux groupes et aux régions à faible revenu. Cette étude estime les investissements bruts dans l'infrastructure (eau, électricité, télécommunications et routes) dans les pays subsahariens importateurs de pétrole à 6 milliards de

dollars pour 1987. A supposer que la valeur de ces actifs soit 12 fois celle des investissements actuels, un accroissement de 5 à 6 % des taux de rentabilité financière du capital pourrait produire plus de 6 milliards de dollars, soit environ 20 à 30 % des recettes courantes de l'administration centrale.

Une augmentation des prix et des redevances d'usagers les rapprochant des coûts marginaux des biens et services fournis par le secteur public pourrait dégager des recettes supplémentaires permettant de réduire, et éventuellement d'éliminer, les déficits des comptes consolidés du secteur — principale source du déficit budgétaire dans bien des pays d'Afrique subsaharienne. Un recours accru aux redevances d'usagers pourrait également réduire l'instabilité des recettes publiques, parce que la demande de services publics est beaucoup moins variable que le commerce extérieur, en particulier celui des produits de base, dont l'imposition est actuellement l'une des principales sources de recettes. Enfin, les recettes provenant des redevances d'usagers pourraient financer une expansion des services. En pareil cas, les déficits nets ne diminueraient peut-être pas beaucoup, mais les conditions de vie s'amélioreraient.

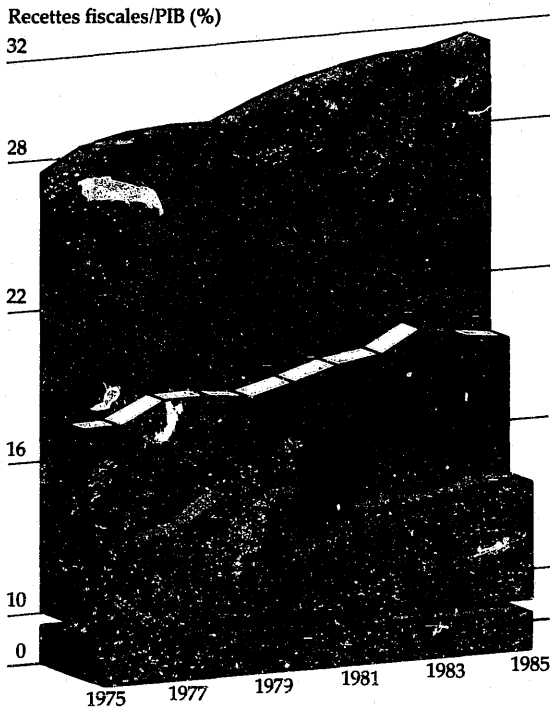
Malgré les réserves dont il faut accompagner ces estimations et leurs limitations, le potentiel de recettes est suffisamment important pour amener à conclure qu'il vaudrait la peine pour des pays en développement d'autres parties du monde d'étudier les avantages qu'ils pourraient tirer des redevances d'usagers.

**Figure 4.2 Tendances des ratios des recettes fiscales au PIB, 1975 à 1985**  
(pour cent)

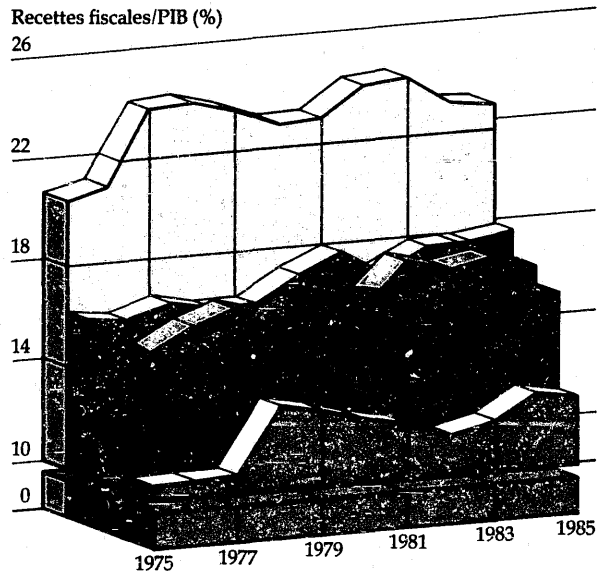
■ Pays industriels ■ Pays à revenu intermédiaire ■ Pays à faible revenu

□ Moyen-Orient et Afrique du Nord ■ Amérique latine et Caraïbes  
■ Afrique subsaharienne ■ Asie de l'Est ■ Asie du Sud

Par catégorie de revenu



Par région (pays en développement uniquement)



Notes : Les chiffres sont non pondérés et reflètent la structure moyenne pour les pays de l'échantillon. La taille des échantillons des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire et des pays industriels est indiquée à la Figure 4.1. L'échantillon des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord comprend sept pays; l'échantillon des pays d'Asie de l'Est, six pays; l'échantillon des pays d'Amérique latine, douze pays; l'échantillon des pays d'Afrique subsaharienne, dix-sept pays; et l'échantillon des pays d'Asie du Sud, quatre pays. Les données portent sur les recettes fiscales des administrations centrales. L'inclusion des recettes fiscales des Etats dans les systèmes fédéraux, comme au Brésil et en Inde, modifiera les valeurs absolues mais pas les tendances ni les classements.

Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987, et données de la Banque mondiale.

les entreprises et celles que procurent les impôts indirects (sur des biens et services).

Les impôts directs comprennent les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés et d'autres impôts, qui sont principalement les cotisations de sécurité sociale, les impôts sur les traitements et les salaires, et les impôts sur la propriété et la fortune. Les impôts indirects comprennent des impôts intérieurs, comme la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes sur les ventes, assis sur une large base, et des droits d'accise sur des pro-

duits déterminés, ainsi que des impôts sur le commerce extérieur, comme les taxes à l'importation et à l'exportation et les *cesses* sur la production agricole.

Les définitions ne concordant pas toujours et les données étant incomplètes, il est difficile de comparer les régimes fiscaux des différents pays. Néanmoins, deux points semblent clairs. Premièrement, la taxation du commerce extérieur est insignifiante dans les pays industriels; deuxièmement, les pays en développement font une très large part aux impôts indirects (Figure 4.3). Les

pays à faible revenu en tirent près des trois quarts de leurs recettes fiscales, et les pays à revenu intermédiaire près de la moitié des leurs. Les accises et les droits d'entrée y fournissent environ les deux tiers des recettes provenant de ces impôts.

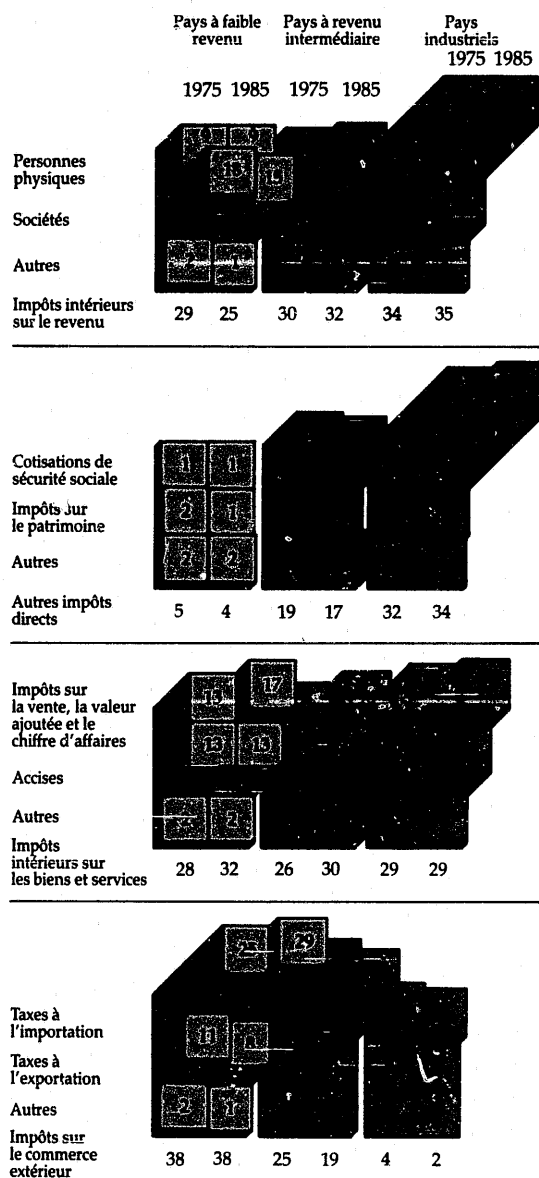
Dans les pays industriels, 69 % du total des recettes fiscales proviennent des impôts sur le revenu et autres impôts directs. Si le produit des impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale peut atteindre, respectivement, 27 % et 31 % dans ces pays, c'est parce qu'ils disposent de l'appareil administratif nécessaire. (Cependant, il est manifeste que d'autres facteurs jouent également; dans les pays industriels de l'échantillon, la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques va de 9 % en Norvège à 56 % en Australie.)

La perception des impôts personnels est difficile dans les économies principalement rurales, agricoles, où les habitants sont très dispersés. Les impôts sur les sociétés — y compris les taxes sur les bénéfices des entreprises exportatrices de produits de base, spécialement les entreprises minières et les grandes plantations agricoles — soulèvent moins de problèmes administratifs. Aussi occupent-ils une place relativement plus importante dans la structure de la fiscalité dans les pays en développement.

Des facteurs culturels et historiques influencent aussi la structure du système fiscal dans les pays en développement. En moyenne, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire tirent environ 10 % de leurs recettes fiscales d'impôts sur le revenu des personnes physiques mais, chose surprenante, ce pourcentage est moindre dans les pays relativement riches d'Amérique latine que dans les pays plus pauvres d'Afrique subsaharienne, où ces impôts sont pourtant limités aux fonctionnaires et employés de grandes entreprises, en particulier d'entreprises multinationales. En revanche, ce sont les pays d'Amérique latine qui, parmi les pays en développement, utilisent le plus les prélèvements de sécurité sociale, qui frappent essentiellement les traitements et les salaires (Figure 4.4).

La proportion de recettes provenant des impôts indirects généralisés (taxes sur les ventes, sur la valeur ajoutée et sur le chiffre d'affaires) est du même ordre dans trois des quatre groupes de pays en développement. Mais cette similitude masque, elle aussi, d'importantes différences. En Amérique latine, ces impôts indirects généralisés prennent le plus souvent la forme de taxe sur la valeur

**Figure 4.3 Variations de la composition des impôts par groupe de revenu, 1975 et 1985**  
(pourcentage des recettes fiscales)



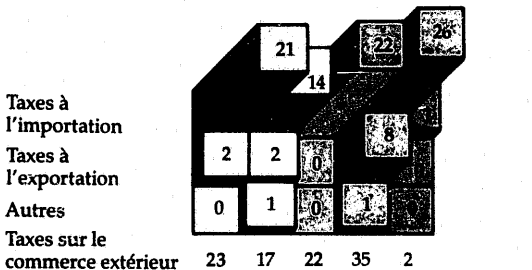
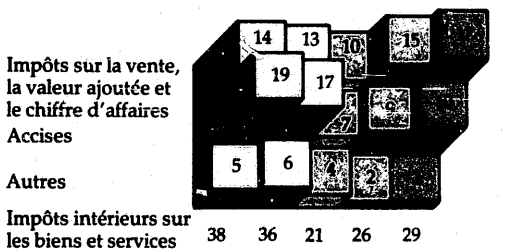
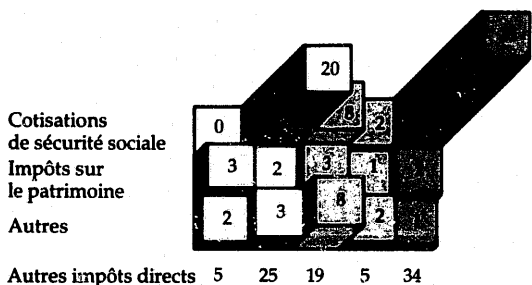
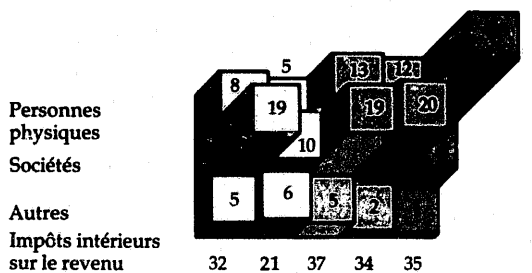
Notes : Les chiffres sont non pondérés et reflètent la structure moyenne pour les pays de l'échantillon. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de leurs éléments peut ne pas être égale à 100. La taille des échantillons est indiquée à la Figure 4.1.

Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987, et données de la Banque mondiale

ajoutée (TVA); en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, ce sont généralement des impôts sur le chiffre d'affaires ou des taxes sur les ventes des

**Figure 4.4 Variations des impôts par groupe régional, 1985**  
(pourcentage des recettes fiscales)

- Asie
- Amérique latine et Caraïbes
- Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Afrique subsaharienne
- Pays industriels



Notes : Les chiffres sont non pondérés et reflètent la structure moyenne pour les pays de l'échantillon. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de leurs éléments peut ne pas être égale à 100. La taille des échantillons est indiquée à la Figure 4.1.  
Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, 1987, et données de la Banque mondiale.

fabricants. (Dans les pays industriels, les impôts indirects généralisés sont le plus souvent des taxes sur les ventes au détail ou un système global de taxes sur la valeur ajoutée.) En Asie et en Amérique latine, l'Etat perçoit des accises sur un grand nombre de biens et services; en Afrique et au Moyen-Orient, elles ne frappent qu'un assez petit nombre de produits. La part des droits d'importation varie également selon les régions. C'est l'Afrique subsaharienne qui y a le plus recours, suivie par le Moyen-Orient, l'Asie (en particulier l'Asie du Sud) et l'Amérique latine. Les taxes à l'exportation tiennent une plus grande place en Afrique subsaharienne, en Asie et en Amérique latine qu'au Moyen-Orient; toutefois, dans l'ensemble, leur rôle est peu important et va diminuant (Figure 4.4).

En résumé, l'importance relative des diverses formes d'impôts est clairement différente selon qu'il s'agit des pays industriels ou des pays en développement et, dans une moindre mesure, d'un groupe de pays en développement ou d'un autre. Les différences entre pays industriels et pays en développement tiennent principalement à ce qu'il est difficile à ces derniers, faute d'un appareil administratif suffisant, d'imposer des secteurs non structurés (comme l'agriculture de subsistance et la production et la distribution parallèles). Entre les groupes de pays en développement, elles s'expliquent en partie par des stades de développement inégaux et en partie par des facteurs culturels et historiques.

#### Les réformes fiscales : objectifs et contraintes

Les pouvoirs publics assignent plusieurs buts à la fiscalité; la perception de recettes n'est que l'un deux. Toutefois, pour faciliter l'observation des obligations fiscales et le recouvrement de l'impôt, le législateur doit tenir compte des réalités administratives. Pour la même raison, mais aussi comme une fin en soi, il doit répartir la charge équitablement. Pour éviter une mauvaise affectation des ressources, il doit éviter de perturber la production, les échanges, la consommation, l'épargne et les investissements. Il peut rarement satisfaire à toutes ces conditions simultanément. La réforme fiscale est donc faite de compromis et d'arbitrages.

#### Il faut des recettes

Les recettes ne peuvent rester indéfiniment inférieures aux dépenses. Par conséquent, à moins

qu'ils n'estiment que les dépenses publiques n'augmenteront pas plus vite que le revenu national, les pouvoirs publics devraient, dans l'idéal, choisir des bases d'imposition qui augmenteraient parallèlement aux dépenses et non au PIB. Les programmes de dépenses pouvant évoluer, les recettes fiscales devraient être fournies par un petit nombre d'instruments assis sur une large base. Il suffira alors de modifier quelques taux d'imposition pour ramener le total des recettes au niveau voulu.

Il est peu logique de chercher à fixer une norme applicable aux ratios des impôts au PIB. Le coût d'opportunité de la perception de recettes additionnelles, les avantages à tirer de dépenses publiques supplémentaires et le coût du service de la dette du secteur public changent avec le temps et diffèrent selon les pays. Il existe des liens étroits entre les décisions sur les dépenses, les emprunts et les recettes publiques; il faut, en les prenant, les traiter comme un tout.

Il peut être nécessaire d'accroître les ratios des impôts au PIB dans certains pays où le déficit de l'Etat est élevé et insoutenable et où il est impossible, pratiquement, de le réduire autant qu'il le faudrait par la seule diminution des dépenses publiques. Ce qui importe, c'est comment l'accroissement de ces ratios a lieu. L'expérience semble prouver qu'il doit être progressif. A la fin des années 70 et au début des années 80, certains pays (le Kenya, le Malawi et le Sénégal, par exemple) les ont augmentés de 3 à 4 % en cinq ou six ans seulement. L'effet de ces mesures n'a guère duré. Même quand il est possible d'augmenter les impôts par rapport au PIB, l'épargne intérieure risque de diminuer si l'épargne publique augmente moins que l'épargne privée ne diminue, comme cela est arrivé au Sénégal.

A court terme, l'urgence d'une réduction du déficit dictera généralement le choix d'impôts faciles à recouvrer rapidement. Les pays en développement ont donc souvent opté pour une augmentation des droits sur le commerce extérieur; c'est ce qu'ont fait l'Argentine, le Kenya, les Philippines et la Thaïlande au début ou au milieu des années 80 (voir également Chapitre 3). Toutefois, ces impôts sont parmi les plus contraires à une affectation efficace des ressources. Le provisoire ayant tendance à durer, l'effet cumulatif de tels expédients peut fausser gravement le régime fiscal. En pareil cas, une réforme fondamentale est fortement souhaitable. La Jamaïque, le Malawi et les Philippines l'ont compris au milieu des années 80.

### *Les considérations d'efficacité et de croissance*

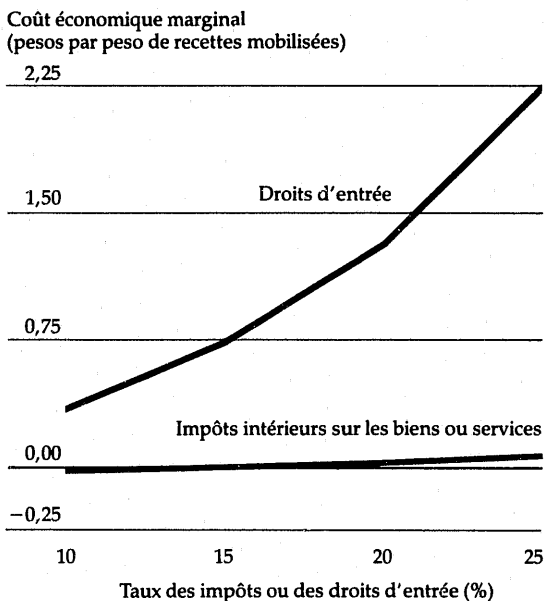
Toute modification délibérée des recettes fiscales exige une modification de l'assiette ou du taux de certains impôts. Des entreprises et des ménages transféreront alors leurs ressources d'activités lourdement imposées à d'autres qui le sont peu. Les prix du marché peuvent ou non refléter raisonnablement les coûts et avantages sociaux. Dans le premier cas, le gouvernement doit arriver à un compromis entre augmentation des recettes et diminution de l'efficacité. Dans le deuxième, les impôts peuvent contribuer à une amélioration de l'affectation des ressources, mais seulement si les pouvoirs publics sont à même de quantifier les imperfections du marché de façon à savoir dans quel sens orienter la structure du système fiscal, ce qui n'est pas fréquent. Il est plus prudent de viser à une structure relativement neutre, c'est-à-dire qui produit les recettes nécessaires tout en influençant le moins possible l'affectation des ressources.

En règle générale, le coût économique de l'imposition augmente dans une plus forte proportion que le taux d'imposition. En d'autres termes, il est probable que le coût économique d'un impôt dont le taux est de 15 % sera nettement supérieur au triple de celui d'un impôt dont le taux est de 5 %. Plus l'assiette est étroite, plus le taux d'imposition devra être élevé pour dégager un même montant de recettes. C'est l'un des arguments les plus forts en faveur d'impôts assis sur une large base.

On dispose de peu de renseignements sur les pertes d'efficacité liées à l'imposition dans les pays en développement. Toutefois, des études sur la structure de la fiscalité en Inde, au Kenya et au Pakistan, au début des années 80, donnent à penser qu'il est plus coûteux, du point de vue de l'efficacité ou du point de vue économique, d'accroître les impôts sur le commerce extérieur que les impôts intérieurs et, du point de vue économique, les impôts sur toutes les ventes (c'est-à-dire les taxes sur le chiffre d'affaires) que les taxes sur les ventes de produits finis seulement (c'est-à-dire les taxes sur les ventes au détail et les TVA). Dans une étude récente sur les Philippines, on s'est attaché à comparer le coût économique des impôts sur le commerce extérieur et des impôts indirects sur la production intérieure; les résultats sont résumés à la Figure 4.5. Il en ressort que le coût économique marginal des premiers est plus élevé que celui des seconds et que l'écart augmente avec le taux d'imposition. La différence



**Figure 4.5 Coûts économiques marginaux des recettes mobilisées au moyen de droits d'entrée et d'impôts intérieurs sur les biens et services aux Philippines**



Source : Clarete et Whalley, 1987.

varie selon chaque cas et reflète la structure des impôts et les hypothèses sur leur interaction, mais d'autres études confirment ces conclusions dans leurs grandes lignes.

#### *A la poursuite de l'équité*

Toute réforme fiscale pose des questions d'équité. Les dimensions du problème sont multiples. La justice peut être davantage une question de réduction des différences entre les dépenses des ménages qu'entre les revenus personnels. Toutefois, on s'est généralement concentré sur ce dernier aspect, et sur la distinction entre équité horizontale et verticale. L'équité horizontale, cela consiste à traiter des revenus similaires d'une manière comparable : c'est une adhésion au strict principe d'équité. L'équité verticale consiste à réduire, quand c'est possible, les inégalités de revenus en imposant le riche plus que le pauvre.

Dans les pays en développement, l'équité horizontale reste souvent à peu près lettre morte, l'assiette de l'impôt manquant de cohérence et son recouvrement étant arbitraire. Le fisc peut vérifier

et imposer le revenu des activités du secteur structuré, mais une partie de celui des activités des secteurs parallèles ou d'activités professionnelles difficilement contrôlables reste à l'abri. La crédibilité du système s'en trouve minée, de même que l'adhésion du contribuable moyen. Même du point de vue de l'équité verticale, les régimes fiscaux des pays en développement ne sont pas particulièrement à citer en exemple — ils seraient pourtant généralement très progressifs si les barèmes étaient bien respectés, mais ils le sont rarement. Une étude de 1978 sur l'impôt sur le revenu en Argentine a montré que 80 % du revenu brut n'étaient pas déclarés et que 30 % seulement des 1,6 million de personnes théoriquement redevables d'impôts sur des revenus non salariaux s'en acquittaient.

Dans la pratique, les impôts ne semblent guère être un moyen de modifier la répartition générale des revenus. Leur rôle important, au plan de l'équité, est qu'ils fournissent les recettes nécessaires pour payer des dépenses redistributives, en particulier en vue d'améliorer la condition des pauvres. Ce sont donc les finances publiques, au sens large, c'est-à-dire à la fois les impôts et les dépenses, qui peuvent être un instrument d'équité, et non la structure de la fiscalité à elle seule.

#### *Ne pas perdre de vue les contraintes administratives*

Le manque de personnel d'administration ayant reçu la formation voulue et le manque de connaissances comptables des contribuables empêchent nombre de pays en développement d'appliquer un système d'impôts sur le revenu ou d'impôts de consommation reposant sur une large assiette. Leurs impôts frappent plutôt le commerce extérieur, la production et les sociétés. Ces impôts peuvent être prélevés sur des sources relativement peu nombreuses. Disposant de ressources humaines et matérielles limitées, les pays en développement doivent donner la préférence, dans leurs réformes fiscales, à des impôts simples et facilement recouvrables. Mais il ne faut pas aller trop loin. La simplicité peut aller à l'encontre de la justice en amenant le législateur à traiter uniformément des contribuables dont la situation diffère. Elle est parfois aussi source d'inefficacité.

Par exemple, les coûts *administratifs* des impôts sur le commerce extérieur et des accises sont normalement de l'ordre de 1 à 3 % des recettes recouvrées. Pour la TVA, ils peuvent aller jusqu'à 5 % et atteindre 10 % pour l'impôt sur le revenu des

personnes physiques. Toutefois, les coûts *économiques* des premiers sont souvent plus élevés que ceux des seconds. Quand on veut réformer la structure de la fiscalité, il faut tenir compte de ces deux types de coûts. Les résultats de leur comparaison, et le système recommandable, pourront différer d'un pays à un autre, selon le régime fiscal existant, l'efficacité de l'appareil administratif et la structure de l'économie. Par exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les impôts sur le commerce extérieur sont bas et l'administration d'un impôt sur le revenu ou d'une TVA serait extrêmement difficile. On a donc conseillé au gouvernement d'augmenter les premiers pour accroître ses recettes. En revanche, en Thaïlande, les impôts sur le commerce extérieur sont élevés et créent de graves distorsions; on a conseillé aux pouvoirs publics d'opter pour un système de TVA simple.

Nous allons examiner dans les deux sections suivantes les moyens d'améliorer les impôts indirects et les impôts sur le revenu. Toutefois, en fin de compte, c'est l'*interaction* des différents impôts qui détermine le niveau des recettes et influence le comportement économique. Par exemple, en augmentant les impôts intérieurs ou sur le commerce extérieur frappant des intrants utilisés dans la production, on risque de réduire les recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Les réformes fiscales doivent aussi tenir compte de ces interactions.

### Les impôts indirects

Les impôts indirects sont des impôts sur les transactions portant sur des biens et des services non facteurs. Ils comprennent toute la gamme d'impôts sur la production et la consommation intérieures, et les impôts sur le commerce extérieur. Il peut être important de réduire les distorsions qu'ils créent pour deux raisons : premièrement, la plupart des pays en développement en tirent actuellement 50 à 70 % de leurs recettes fiscales (Figure 4.3). Deuxièmement, dans les pays qui en sont aux premiers stades de développement, les pouvoirs publics ont souvent recours de préférence aux plus dommageables des impôts indirects, à savoir la taxe sur le chiffre d'affaires pour la production intérieure et les impôts sur le commerce extérieur. Ils utilisent fréquemment ceux-ci parce qu'ils lui procurent des recettes moyennant des coûts administratifs limités. Toutefois, lorsque la situation économique et administrative évolue, il convient de procéder à un nouvel

arbitrage entre les coûts administratifs et économiques de ces instruments fiscaux.

### *Les impôts sur la production et la consommation intérieures*

Les impôts sur la production sont perçus sur les biens avant leur entrée dans la chaîne de distribution. Ils frappent souvent des transactions entre producteurs, comme la vente de biens intermédiaires. Ils influencent alors les décisions de production et également, par voie de conséquence, les décisions de consommation. Au contraire, les impôts portant exclusivement sur la vente de produits finis — ou impôts de consommation — n'ont généralement pas d'effet sur l'efficacité de la production intérieure. Ils sont donc à préférer. Les impôts indirects, qu'ils frappent la production ou la consommation intérieure, peuvent être généraux ou sélectifs.

LES IMPOTS GENERAUX. L'impôt général sur la production le plus courant est la taxe sur le chiffre d'affaires. Elle est assise sur toutes les ventes, entre entreprises ou entre entreprises et consommateurs. C'est donc un impôt à paiements fractionnés, prélevé à chaque stade de la chaîne de production et de distribution. La taxe sur le chiffre d'affaires est d'administration relativement facile, les autorités fiscales n'ayant pas besoin de distinguer les différentes sortes de transactions. Mais cette simplicité a pour prix l'introduction de distorsions dans les transactions entre producteurs. En outre, la taxe sur le chiffre d'affaires a des effets de cascade — chaque nouvelle transaction créant une nouvelle obligation fiscale qui vient s'ajouter à l'impôt déjà payé lors des étapes précédentes de la production et de la distribution. Elle accroît donc le prix des produits qui utilisent des intrants imposés, comme les produits d'exportation, et provoque des inégalités d'imposition de la consommation, même lorsque son taux est uniforme.

Sous un régime pur d'impôt de consommation, tous les biens consommés dans le pays, qu'ils soient importés ou produits localement, seraient imposés au stade de la vente au détail. Les taux d'imposition pourraient varier pour des biens de consommation différents mais seraient les mêmes pour tous les produits similaires indépendamment de leur origine. Aucun intrant — produits intermédiaires, matières premières et biens d'équipement — et aucune exportation ne serait

taxé. De ce fait, les impôts de consommation présentent certains avantages généraux par rapport à d'autres qui reposent sur une large assiette. Contrairement aux impôts sur la production, ils n'influencent pas les choix des producteurs entre intrants intermédiaires ou entre ceux-ci et facteurs de production (capital, terre et travail). En outre, ils ne se cumulent pas au cours du processus de production et par conséquent n'incitent pas les entreprises à l'évasion fiscale par une intégration verticale. Contrairement aux impôts sur le commerce extérieur, ils ne favorisent pas la pro-

duction de produits pouvant remplacer les importations et ne découragent pas la production pour l'exportation.

Les impôts indirects sur la consommation sont de deux types. Les premiers sont des impôts généraux sur les ventes de produits finis prélevés au stade du détail. Tous les biens consommés sont alors imposés, mais les autres exonérés. Les deuxièmes sont des taxes sur la valeur ajoutée. La version la plus populaire de la TVA est une taxe à la consommation. Appliquée à toutes les étapes de la production et de la distribution jusqu'au

#### **Encadré 4.2 La taxe sur la valeur ajoutée dans les pays en développement**

En 1967, le Brésil a introduit sa première taxe à la valeur ajoutée (TVA) généralisée, l'étendant jusqu'au stade du détail et l'appliquant à tous les Etats de la fédération. Elle a été conçue de façon à assurer une plus grande coordination fiscale entre les Etats et à éviter les défauts de la taxe sur le chiffre d'affaires. Elle repose sur le principe de la destination, axée sur l'utilisation du produit. En tant que telle, c'est un impôt de consommation ou sur les ventes finales. C'est cette forme généralisée de TVA à la consommation que la Communauté économique européenne a adoptée vers la fin des années 60. L'Argentine et le Pérou emploient une autre forme de TVA reposant sur le principe de l'origine, ciblée sur le revenu créé par une activité et dont on retrouve certaines caractéristiques dans la TVA instituée en Turquie en 1985. La TVA à la consommation est d'administration facile et elle est devenue la version de loin la plus populaire de cet impôt dans les pays en développement.

La TVA remplace généralement une multitude de petits impôts et peut considérablement simplifier le système d'impôts indirects. La TVA à la consommation a trois principaux avantages : premièrement, ne taxant pas les intrants utilisés dans la production (par exemple, par le jeu de systèmes de crédits d'impôt), elle évite du même coût une distorsion des choix entre intrants, les cascades d'impôts, qui peuvent inciter à une intégration verticale inefficace, et l'inclusion d'une multitude de taux effectifs d'imposition dans les prix à la consommation. Deuxièmement, elle ne crée pas de discrimination entre importations et production nationale sur le marché intérieur. Troisièmement, elle ne taxe pas les exportations. Ainsi, elle est sans effet sur la production et le commerce extérieur.

La TVA est maintenant une source importante de recettes dans de nombreux pays. Elle fournit plus de 20 % des recettes fiscales dans quelque 30 pays industriels et en développement. Environ 20 pays en développement, essentiellement des pays d'Amérique

latine, ont adopté une TVA généralisée jusqu'au stade du détail. Beaucoup d'autres, y compris certains pays d'Afrique subsaharienne, appliquent des impôts voisins par certains traits de la TVA aux stades de la fabrication et de l'importation.

L'application de la TVA au stade du détail est plus facile dans les pays en développement à revenu intermédiaire, comme la République de Corée, que dans les pays à faible revenu, parce que le réseau de distribution structuré y est plus développé. Des TVA aux stades de la fabrication et de l'importation sont de plus en plus courantes dans les pays à revenu intermédiaire relativement faible comme la Côte d'Ivoire et l'Indonésie, parce qu'elles sont plus faciles à appliquer. Même ces types de TVA peuvent couvrir les gros distributeurs, les plantations agricoles et d'autres activités au-delà de la fabrication. En raison du coût administratif assez élevé de la TVA, son taux est souvent égal ou supérieur à 10 %. Quand son assiette est étroite, en particulier lorsqu'elle ne va pas jusqu'au stade du détail, il devra vraisemblablement être de 15 % ou plus pour que les recettes soient suffisantes. Malgré le scepticisme des débuts au sujet de taux élevés, l'expérience a prouvé, par exemple au Brésil et au Chili, qu'il est possible de faire respecter également des taux de l'ordre de 17 à 20 %, même lorsque la TVA s'étend jusqu'au stade du détail.

L'une des particularités intéressantes de la TVA est qu'elle se contrôle d'elle-même par le jeu d'un système de crédits d'impôt. Toutefois, une condition importante d'une bonne administration de la TVA est que son application soit aussi facile que possible. D'un point de vue administratif, un taux unique est préférable. Pour réduire la régressivité en résultant, on pourra compléter la TVA par une taxe de luxe comportant deux ou trois taux. Les exonérations compliquent la tâche de l'administration parce que la distinction entre ce qui est exonéré et ce qui ne l'est pas est souvent tenue ou arbitraire. Néanmoins, des objectifs de

stade de la vente au détail compris, son assiette est en fin de compte la même que celle de l'impôt sur les ventes au détail. Chaque acheteur intermédiaire de la chaîne a droit sur les impôts qu'il doit sur ses ventes à un crédit pour le montant de l'impôt qu'il a supporté sur ses propres achats. Tous les intrants sont donc, en fait, exonérés de l'impôt. L'acheteur final — le consommateur — ne peut rien déduire et toutes les ventes sont donc imposées à ce stade. Pour les exportations, le taux est fixé à zéro. Par conséquent, les impôts généraux sur les ventes et les systèmes généralisés de

redistribution des revenus ont amené de nombreux pays à exonérer quelques produits essentiels, par exemple des produits alimentaires non transformés et certains produits pharmaceutiques : la plupart des pays limitent aux exportations la formule du taux zéro, forme d'exonération plus complexe qui suppose des remboursements et, par conséquent, surcharge l'administration. La nécessité de réserver un traitement spécial aux petites entreprises sous un régime de TVA s'impose beaucoup plus dans les pays en développement que dans les pays industriels. Diverses méthodes sont employées pour tenir compte de la situation des petits contribuables, mais elles posent toutes des problèmes techniques et pratiques.

Le succès que peut rencontrer l'introduction d'une TVA dépend en grande partie de divers facteurs : l'expérience que le pays a déjà d'impôts à paiements fractionnés ou d'impôts généraux sur les ventes, la nature des impôts que la TVA doit remplacer, la période de gestation et la structure des taux et des exonérations, y compris les dispositions applicables aux petits contribuables. L'Indonésie et la Corée ont institué une TVA après deux ou trois ans de préparation, alors que la Turquie a mis la sienne en oeuvre avec succès en deux mois à compter de la promulgation des dispositions pertinentes, mais après des travaux analytiques relativement longs. Les administrations dotées de peu de ressources mettent souvent l'accent sur la mise en recouvrement auprès des gros contribuables et restreignent les remboursements. Le système manque alors de la généralité et de la neutralité d'une TVA idéale. La plupart des réformes fiscales qui ont donné de bons résultats ont cependant institué une forme ou une autre de TVA, à la fois pour réduire les distorsions dans la production et le commerce extérieur et pour procurer à l'Etat des recettes permettant de compenser celles qu'il perdait par la rationalisation d'autres instruments fiscaux.

TVA ont les mêmes avantages économiques que les impôts indirects sur la consommation.

Les impôts sur les ventes au détail sont rares dans les pays en développement à cause de la prédominance de réseaux de distribution parallèles. On leur préfère le plus souvent des impôts à paiement unique sur les ventes des fabricants; c'était, par exemple, le cas aux Philippines avant 1986 et ce l'est encore au Kenya. Dans certains pays en développement, les taxes sur les ventes et les accises ressemblent, par leur structure, à une taxe sur le chiffre d'affaires — les taxes sur les ventes en Zambie et en Tanzanie, par exemple, ou les accises en Corée (avant 1976) et en Inde (avant 1986).

La TVA a rendu l'emploi d'impôts du type «impôt de consommation» plus facile pour les pays en développement (Encadré 4.2). Certaines distorsions entre secteurs subsisteront parce que la TVA, bien qu'ayant un rendement élevé, peut être d'une administration coûteuse quand on veut l'appliquer aux producteurs des secteurs de l'agriculture et des services et, d'une façon générale, aux petites entreprises. Toutefois, l'introduction d'une forme ou d'une autre de TVA a beaucoup de chances de promouvoir l'efficacité tout en procurant au fisc des recettes importantes.

L'Inde en offre un bon exemple. Jusqu'en 1986, un système élargi d'accises s'appliquait à une gamme étendue de biens, y compris des produits intermédiaires. Il produisait donc des résultats proches de ceux d'une taxe sur le chiffre d'affaires. Ces impôts en cascade entraînaient pour 5 à 7 % dans les prix à l'exportation, et n'étaient compensés qu'en partie par des dégrèvements. En outre, les prix de produits comme les céréales et les huiles comestibles — spécialement importants pour les pauvres et théoriquement exonérés — comportaient un élément d'imposition de 5 à 10 %. L'Inde a fortement réduit les accises sur les produits intermédiaires en 1986 en appliquant une TVA modifiée tout au long du processus de fabrication. Il faut un taux plus élevé pour obtenir les mêmes recettes qu'auparavant, parce que l'assiette de ce nouvel impôt est la production nette et non plus la production brute. Toutefois, cette taxe influencera moins les décisions en matière de production et de commerce extérieur.

LES IMPOTS INDIRECTS SELECTIFS. Certains impôts, par leur nature, ne peuvent être assis sur une large base. Les impôts visant à remédier à des déficiences précises du marché, par exemple des effets externes, doivent de préférence être limités

à un petit nombre de produits, car il faut disposer d'un grand nombre de renseignements pour déterminer le barème approprié. Des impôts destinés à financer des programmes de dépenses particuliers — par exemple, les taxes perçues sur les carburants pour faire payer aux usagers le coût des réseaux routiers — peuvent être nécessaires, mais leur taux ne doit pas s'écarter sensiblement de celui d'impôts sur des produits de remplacement voisins. Des études montrent qu'aux Philippines, en Thaïlande et en Tunisie, les taxes sur le pétrole ont incité les producteurs et les consommateurs à opter pour d'autres produits. On peut citer parmi les impôts sélectifs les accises traditionnelles sur des produits socialement indésirables, comme l'alcool et le tabac, et des taxes de luxe sur des produits comme les voitures automobiles ou les bijoux.

Les autorités fixent généralement l'assiette et le taux de ces impôts sélectifs de façon à en faciliter la perception; aussi sont-ils souvent mal intégrés au système d'impôts généraux. Cela est surtout grave dans le cas des accises, qui sont une source importante de recettes dans la plupart des pays en développement. Contrairement aux impôts généraux, les accises sont souvent des droits spécifiques, assis sur des grandeurs physiques, et non des droits ad valorem, calculés en pourcentage du prix. Les recettes qui en proviennent peuvent donc être régressives et ne sont pas protégées contre l'inflation. Si l'on veut qu'elles le soient, il faut calculer les droits sur les prix et non sur des quantités. Dans le cas de taxes sur des produits comme le tabac et l'alcool, il est aussi possible de conserver des taux spécifiques, à condition de les réviser périodiquement en fonction de l'inflation et de différencier leur barème pour des raisons de redistribution.

Un argument en faveur d'une certaine progressivité des impôts indirects est l'applicabilité limitée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la pratique sur une grande échelle de la fraude fiscale par les groupes à revenus les plus élevés. Par exemple, quand l'essentiel des recettes des impôts indirects intérieurs vient d'un impôt général, tel qu'une TVA à taux unique, il est possible de le compléter par une taxe de luxe ou des accises sélectives comportant quelques taux différenciés. Celles-ci devraient être assises sur des produits représentant une part croissante des dépenses des ménages lorsque leur revenu augmente — par exemple, on a choisi les véhicules automobiles en Indonésie, et les spectacles et les loisirs en Corée. Elles peuvent rester en dehors du

circuit de crédits d'impôt de la TVA si elles sont limitées à des produits de consommation finis. C'est ce qui distingue la combinaison de la TVA et d'une taxe de luxe utilisée en Corée et en Indonésie de la TVA à taux multiples employée dans la CEE. Celle-ci s'efforce de satisfaire à l'équité dans le cadre du barème de la TVA et donc du système de crédits d'impôt successifs. Cette formule alourdit le fardeau qu'impose l'administration de la TVA et, dans beaucoup de pays en développement, il serait peut-être prématuré de l'adopter.

#### *Les impôts sur le commerce extérieur*

Les impôts sur le commerce extérieur produisent un tiers environ des recettes fiscales dans les pays en développement et sont parmi ceux qu'il est le plus facile d'administrer.

LES TAXES A L'IMPORTATION. En principe, il est possible de recouvrer des impôts sur les importations à la frontière sans créer de distorsions entre le prix des importations et celui des produits nationaux concurrents pourvu que la production intérieure soit soumise à un impôt équivalent. Cependant, dans la pratique, les pouvoirs publics se servent des taxes à l'importation non seulement pour se procurer des recettes, mais aussi pour protéger la production intérieure et dans un souci d'équité vis-à-vis des consommateurs.

Lorsqu'on considère la multiplicité des objectifs, il n'est pas surprenant que le régime des taxes à l'importation soit le plus souvent complexe. Lorsqu'il n'existe pas de produits nationaux concurrents, ce sont des considérations de recettes ou d'ajustement de taux de change et non le souci d'offrir un taux de protection donné à des entreprises locales qui déterminent le niveau des droits de douane. Dans le cas contraire, lorsque cette protection est le principal objectif, les taux sont souvent différenciés, les biens destinés à la production étant moins taxés que ceux destinés à la consommation. Des remises ou des ristournes de droits de douane permettent souvent d'éviter une augmentation des coûts de production des exportateurs et d'entreprises qui ont bénéficié d'encouragements à l'investissement. Pour des raisons d'équité, certains biens essentiels sont, soit exonérés de tout droit de douane, soit soumis à des droits très faibles, alors que les produits de luxe sont fortement taxés. Dans certains pays, des importations stratégiques ou prioritaires, notamment des achats des administrations publiques et des entreprises semi-publiques, sont exonérées.

Enfin, quand des droits élevés ne suffisent pas à restreindre le volume de certaines importations, les pouvoirs publics ont recours à des contingents ou à des interdictions, ce qui se traduit cependant par une perte de recettes douanières.

Les incitations attribuables à ces systèmes complexes sont souvent peu claires. Il vaudrait mieux transférer le plus possible la fonction de source de recettes des droits de douane à des impôts intérieurs de consommation assis sur une large base, comme la TVA, et leur fonction de source d'équité à des impôts sélectifs. Des droits de douane valent mieux que des restrictions quantitatives et des droits ad valorem (assis sur la valeur des biens) que des droits spécifiques (calculés sur la base de la mesure physique d'une grandeur caractéristique du produit). L'emploi des uns plutôt que des autres faciliterait une rationalisation des fonctions protectrices des tarifs douaniers.

Comme on l'a dit plus haut, un impôt sur la production intérieure peut également être perçu sur les importations à la frontière. Il satisfera au rôle de source de recettes d'un droit de douane, et sera tout aussi facile à administrer, sans protéger les producteurs locaux. De même, si l'on veut restreindre la consommation de produits de luxe importés plutôt que stimuler leur production dans le pays, il vaut mieux opter pour une taxe de luxe intérieure que pour des droits de douane plus élevés. En l'absence d'un impôt de consommation sur les ventes au détail, la taxe sur les importations de luxe peut également être perçue à la frontière, le prélèvement équivalent sur la production intérieure l'étant sortie usine — comme c'est le cas en Indonésie.

On s'accorde généralement à penser que la rationalisation des tarifs douaniers suppose, à long terme, une réduction de la protection, celle-ci

pénalisant les consommateurs et favorisant des choix de production inefficaces. Dans la pratique, il est difficile d'abaisser rapidement les droits de douane à cause des pertes de recettes et de l'opposition des secteurs protégés.

Au surplus, les taux réglementaires des droits de douane mesurent mal la protection offerte aux producteurs nationaux à cause d'interactions avec d'autres prélèvements. Si un produit local est soumis à une accise ou à une taxe sur le chiffre d'affaires intérieures et que le produit importé concurrent ne l'est pas, le taux de protection nominale est non pas le taux réglementaire du droit de douane, mais la différence entre celui-ci et le taux de l'impôt intérieur. Si, en outre, le producteur local emploie des intrants importés, le taux de protection nominale n'est vraisemblablement pas un bon instrument de mesure de la protection offerte à la valeur ajoutée intérieure. Les taux de protection effective sont de meilleurs indicateurs. Ils tiennent compte de l'interaction des droits de douane sur la production et de ceux qui frappent les intrants. Ils ont souvent un fort degré de dispersion — plus que les taux réglementaires — et peuvent être négatifs (Tableau 4.1). Pour les calculer, il faut également tenir compte des impôts sur les intrants intérieurs, et une restructuration de l'ensemble du système de protection exige donc généralement un réexamen de l'ensemble des impôts et des droits de douane.

Les droits de douane sur les importations taxent aussi, implicitement, les exportations. Leur hausse peut provoquer en effet une appréciation des taux de change et un traitement préférentiel des entreprises dont la production peut remplacer des importations, qui attirent ainsi des ressources aux dépens des autres secteurs, y compris ceux produisant pour l'exportation. Cela est vrai même

**Tableau 4.1 Taux de protection effective dans certains pays d'Asie de l'Est**  
(pourcentage)

	Corée (République de), 1982	Indonésie, 1987	Malaisie, 1982	Philippines, 1985	Thaïlande, 1985
Secteurs					
Textiles	..	-11-155	54	106	118
Biens intermédiaires	40-62	4-280	17	15-125	45-60
Machines	31	75-82	37	116-201	18-37
Matériel de transport	124	6-220	74	118	60-90
Pourcentages globaux					
Secteurs en concurrence avec des importations	..	-30-380	27	25	..
Secteurs exportateurs	..	-23-11	5	-3	..

lorsque les intrants importés ne sont pas soumis à des droits de douane; lorsqu'ils le sont, les industries exportatrices peuvent être encore plus désavantagées. De nombreux pays en développement se sont efforcés d'y remédier par des systèmes de subventions, de remises ou de ristournes de droits de douane au profit des exportations. Ils n'y ont que plus ou moins bien réussi. Lorsqu'il n'existe

pas de trace écrite des impôts et droits de douane payés, il est difficile d'éviter de surcompenser ou de sous-compenser différentes exportations, encore que des systèmes bien administrés, en Corée par exemple, aient donné des résultats raisonnablement satisfaisants. On peut améliorer ces systèmes de crédits d'impôt successifs en liant les renseignements sur les droits de douane et la TVA,

### **Encadré 4.3 L'intégration des impôts sur le commerce extérieur et des impôts intérieurs au Malawi**

Au début des années 70, le ratio des impôts au PIB, au Malawi, était relativement bas (11 %) et les impôts sur le commerce extérieur s'appliquaient essentiellement aux importations de biens de consommation. Vers la fin des années 70, le gouvernement a dû prendre chaque année de nouvelles mesures fiscales pour se procurer des recettes supplémentaires et réduire son déficit budgétaire. En même temps, il a restreint les importations pour abaisser le déficit de la balance commerciale. Il a accordé la priorité à des importations destinées à des projets publics, financés par une aide, ou à des importations de biens de première nécessité — et les a exonérées de tout droit. De ce fait, l'assiette des droits d'importation s'est rétrécie. En contrepartie, il a d'abord augmenté les droits de douane sur les biens de consommation, en particulier les produits de luxe, puis sur les importations de biens intermédiaires et d'équipement; pour finir, il a imposé les exportations.

En 1984-85, le ratio des impôts au PIB avait atteint environ 20 %, et il était devenu manifeste que cette politique de mesures fiscales de circonstance pour se procurer des recettes avait amené le gouvernement à s'en remettre excessivement à des instruments d'administration facile, même s'ils devaient vraisemblablement avoir des effets contraires sur la production nationale. L'augmentation des droits de douane et des accises sur les biens intermédiaires avait accru le coût des exportations, et le Malawi était devenu moins compétitif, spécialement dans le secteur des exportations non traditionnelles, comme les textiles, et même aussi dans celui de ses exportations agricoles traditionnelles. Le système de remises d'impôt ne fonctionnait pas bien à cause de problèmes administratifs et d'interprétations restrictives de la définition des intrants pouvant en bénéficier. En outre, l'augmentation du tarif applicable aux produits de luxe importés et les exonérations sur des importations de biens essentiels équivalaient à un système protectionniste incompatible avec les objectifs de développement industriel. Enfin, la hausse des droits de douane et des accises sur les biens intermédiaires importés introduisait dans les prix à la consommation un impôt en

cascade et réduisait la progressivité, déjà limitée, des impôts indirects.

Se fondant sur une étude de 1985, le gouvernement a entrepris en 1986 une réforme fiscale générale en vue d'élargir l'assiette de l'impôt et de simplifier les procédures fiscales. La première phase a consisté à supprimer les taxes à l'exportation et à réduire les impôts sur les biens intermédiaires. Les pertes de recettes en résultant devraient être compensées par une hausse du taux de la surtaxe. Toutefois, le taux de cette surtaxe, qui était essentiellement un impôt de consommation au stade de la fabrication et de l'importation et qui faussait moins les décisions de production et d'échanges avec l'étranger, a dû être porté à 35 %, soit une augmentation de 5 %, pour compenser les pertes de revenu liées à la réduction de l'assiette des droits d'importation et à la suppression de celle des taxes à l'exportation. Ce taux exceptionnellement élevé a mis en évidence l'étroitesse de l'assiette des impôts intérieurs.

Il faudra quelques années pour élargir l'assiette et y inclure davantage de producteurs et de distributeurs, et le gouvernement devra notamment instituer un système de crédits d'impôt dans le cadre de la surtaxe. Cette innovation réduira la pression fiscale sur les exportations, qui résulte de l'imposition d'intrants employés dans la production. Elle permettra aussi d'imposer indirectement le secteur parallèle des producteurs et commerçants qui n'auront droit à des crédits d'impôt que si leurs opérations sont imposées. L'institution de deux ou trois taxes de luxe, qui s'appliqueront également aux produits intérieurs et aux produits importés, répondra au souci d'améliorer la distribution des revenus. Elle permettra d'abaisser les droits de douane sur les importations de luxe et de les restructurer de façon à ne pas stimuler involontairement leur production dans le pays par rapport à celle de biens essentiels. Ce système cohérent d'impôts intérieurs et d'impôts sur le commerce extérieur permettra d'améliorer les incitations fournies par le tarif douanier sans pertes de recettes. Toutefois, les besoins de recettes limiteront la rationalisation de la structure du système fiscal dans l'immédiat.

parce que celle-ci se traduit par un enregistrement plus complet des transactions imposées. Une TVA type supprime automatiquement la raison d'être de remises à l'exportation spéciales pour les impôts sur les intrants intérieurs.

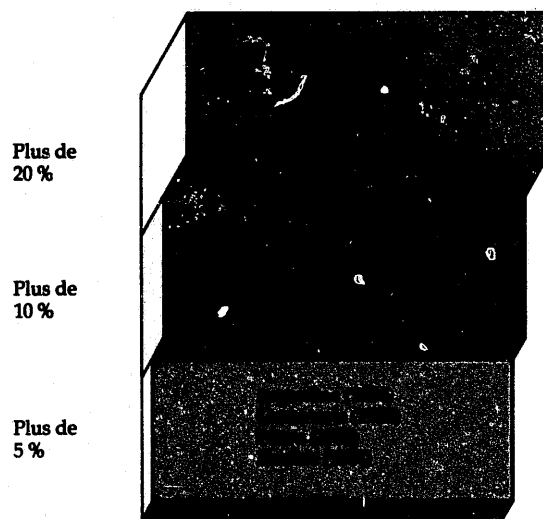
En période de crise budgétaire, la libéralisation des échanges peut céder le pas à des considérations de recettes fiscales. Le fait que les droits de douane sur les importations d'intrants taxent aussi la production pour l'exportation rend moins évident qu'il faille augmenter les droits de douane sur les intrants pour compenser les pertes de recettes dues à une réduction des taxes à l'exportation. Il convient alors de réviser à la fois les tarifs douaniers et les impôts, comme l'a fait le Malawi (Encadré 4.3). Le premier objectif des réformes fiscales dans les pays qui n'ont pas déjà un impôt de consommation assis sur une large base devrait être d'en instaurer un, en restructurant les tarifs douaniers et les impôts intérieurs. Un impôt de consommation de ce type peut devenir une source importante de recettes.

Quand il existe déjà des impôts de consommation rudimentaires, il faudrait accroître leur rôle en tant que source de recettes par rapport à celui des droits de douane. Un moyen est d'augmenter le taux d'imposition en abaissant parallèlement le tarif douanier. A la longue, l'imposition d'activités locales peut être une source croissante de recettes. On peut citer, par exemple, le cas de la TVA au stade de la fabrication en Côte d'Ivoire. En 1960, elle procurait à l'Etat 15 % du total de ses recettes et, sur ces 15 %, 70 % provenaient de l'imposition d'importations. En 1982, ces pourcentages étaient de 30 et 40 %. Cette TVA fournissait donc davantage de recettes, dont une part croissante était prélevée sur des activités intérieures.

**LES TAXES A L'EXPORTATION.** Nombre de pays prélèvent des taxes à l'exportation sur les produits de base. Ces taxes sont moins fréquentes dans le secteur minier que dans le secteur agricole, parce que, dans le premier, le fisc peut souvent effectuer son prélèvement sur les rentes économiques par un impôt sur les sociétés, comme l'impôt sur les rentes de ressources en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elles servent parfois à compléter l'impôt sur les sociétés, par exemple au Libéria et en Zambie. Elles se justifient quand elles remplacent des redevances. Il faut cependant qu'elles ne leur soient pas supérieures, sinon elles risquent fort d'influer sur le calendrier des opérations d'extraction.

Ces taxes sont plus couramment employées pour les produits agricoles. Des 74 pays en développe-

**Figure 4.6 Pays où les taxes sur les exportations agricoles rapportent plus de 5 % des recettes fiscales (diverses années)**



Source : Strasma, 1987.

ment sur lesquels porte une étude de 1987, 53 au moins prélèvent des taxes à l'exportation. En général, celles-ci ne fournissent pas plus de 5 % des recettes fiscales, mais il existe des exceptions à certaines époques (Figure 4.6). Elles sont à déconseiller, parce qu'elles découragent la production pour l'exportation et, du fait de la lenteur de la croissance dans l'agriculture et de l'importance du commerce international des produits agricoles dans un grand nombre des pays qui y recourent, elles leur sont préjudiciables. Elles peuvent, dans certaines circonstances, être justifiées comme un pis-aller, mais pour un temps seulement (Encadré 4.4).

### Les impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu ont longtemps été le principal prélèvement fiscal dans les pays industriels. Ils peuvent générer beaucoup de recettes sans trop de distorsions et ménager des possibilités de redistribution des revenus. Toutefois, l'expérience des pays en développement donne à penser que les impôts sur le revenu des personnes physiques sont d'administration difficile, procurent peu de recettes, sont un instrument peu efficace de redistribution et sont souvent inéquitables. D'où une tendance des réformes récentes



#### Encadré 4.4 Les taxes à l'exportation et l'agriculture

Les taxes à l'exportation sont d'emploi courant dans l'agriculture parce que les impôts traditionnels sur le revenu et les bénéfices sont difficiles à administrer dans ce secteur. En principe, les impôts fonciers sont une autre solution attrayante. Lorsque les terres cultivables sont bien connues, l'impôt foncier est recouvré sur la rente économique et ne modifie en rien les décisions de production. Toutefois, à quelques exceptions près, comme en Éthiopie, au Kenya, au Paraguay, au Pérou et en Somalie, ces impôts fournissent moins de 1 à 2 % du total des recettes. Ce faible rendement tient à la médiocrité des services d'enregistrement et des évaluations des terres. Dans nombre de pays africains et dans les îles du Pacifique, il est difficile d'établir qui est le propriétaire parce que le régime foncier repose sur la coutume. Dans d'autres pays, les transactions sur les terres agricoles sont peu fréquentes, ce qui restreint l'emploi des prix du marché pour déterminer leur valeur. La possibilité d'évaluer les terres forfaitairement par leur productivité est également limitée, faute de données sur la qualité des sols et les variations de productivité d'une campagne à l'autre.

Certaines taxes à l'exportation sont implicites et résultent, par exemple, de la fixation des prix par des organismes de commercialisation, comme la Commission du cacao au Ghana et la Société de commercialisation et de développement agricole au Malawi. Ces organismes jouent le rôle de distributeurs et d'exportateurs et fixent généralement au-dessous du prix frontiers le prix au producteur de quelques productions importantes des petits exploitants, qu'ils imposent ainsi implicitement.

Ce qu'on sait du niveau des taxes à l'exportation donne à penser que dans certains pays les agriculteurs produisant pour l'exportation sont peut-être surimposés. Si les taxes à l'exportation remplacent des impôts sur le revenu, il est possible de déterminer quel est le taux qui fournira le même montant de recettes qu'un impôt sur les revenus des petits exploitants. Un calcul simple montre que, dans le cas d'un petit pro-

ducteur de cacao au Ghana au début des années 80, une taxe à l'exportation de 4 % du prix au producteur aurait fourni autant de recettes que si ses bénéfices avaient été assujettis à l'impôt sur le revenu. Or, le taux courant des taxes à l'exportation était supérieur à 100 %, et, dans la mesure où elles remplaçaient des impôts sur le revenu, ce taux aurait pu être considérablement réduit. Même si l'objectif était de frapper des superbénéfices, les taxes à l'exportation ne seraient que de 12 %.

Qui plus est, les taxes à l'exportation incitent à orienter la production vers d'autres cultures. Comme il est amplement prouvé par l'expérience que les petits exploitants réagissent aux prix, les coûts économiques de ces taxes sont vraisemblablement élevés. Lorsque c'est faisable, il serait peut-être préférable d'imposer forfaitairement les revenus agricoles, comme en Uruguay.

D'autres arguments qui militent en faveur des taxes à l'exportation sont qu'elles permettent de manipuler les termes de l'échange et qu'elles fournissent des recettes nécessaires. Le premier appelle la prudence.

L'inélasticité de la demande mondiale à court terme peut entraîner rapidement des pertes de marchés pour le long terme par suite de modifications de la demande et de l'offre mondiales. C'est ce qui est arrivé pour la part du marché mondial du cacao revenant au Ghana et au Nigéria et pour la part du marché mondial de l'huile de palme revenant au Nigéria et au Zaïre en 1961-63. L'ampleur des déficits budgétaires de nombreux pays fait qu'il leur est impossible de ne pas tenir compte des besoins de recettes à court terme, spécialement s'il existe des raisons d'utiliser les taxes à l'exportation en remplacement d'un *cess* ou de redevances d'usagers. A la longue, il faudra élargir l'assiette des impôts indirects et des impôts sur le revenu de façon à y inclure le secteur agricole pour réduire et finalement supprimer les taxes à l'exportation sur les produits agricoles.

à accroître le rôle des impôts indirects. Néanmoins, il faudra souvent une réforme des impôts sur le revenu des personnes physiques et les bénéfices des sociétés pour augmenter les recettes et l'efficacité d'un régime fiscal.

##### *L'impôt sur les bénéfices des sociétés*

La réforme des impôts sur les bénéfices des sociétés est spécialement importante parce qu'ils fournissent environ un tiers des recettes dans les

pays en développement et peuvent beaucoup contribuer à une mauvaise orientation des nouveaux investissements.

L'ASSIETTE ET LES TAUX. L'objet des impôts sur les sociétés est de prélever des recettes sur les bénéfices économiques d'une entreprise. Dans la pratique, ils sont assis sur les bénéfices comptables nets, c'est-à-dire sur les recettes brutes diminuées des coûts d'exploitation et des réévaluations du capital. Leur taux est souvent un taux réglemen-

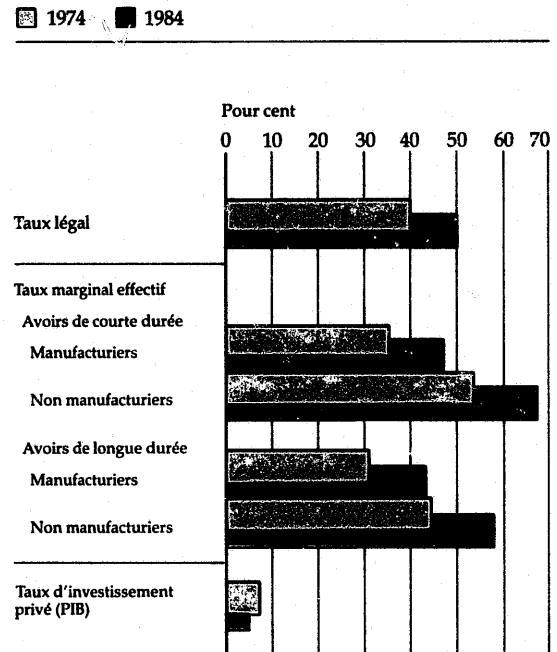
taire unique, ce qui est généralement souhaitable, en particulier quand il existe des contraintes administratives. Cependant, quelques économies en développement appliquent un barème explicitement progressif, comprenant deux ou trois tranches et des taux se situant dans une fourchette relativement étroite de 15 à 35 %. Dans d'autres, encore moins nombreux, le barème comporte plus de trois tranches : au Guatemala et au Mexique, les taux allaient de 5 à 42 % jusqu'en 1987. Enfin, dans certains autres, au Brésil par exemple, le barème est implicitement progressif du fait de l'existence de surtaxes différenciées.

Le taux réglementaire de l'impôt sur les sociétés donne souvent une idée inexacte de ses effets sur les recettes ou sur le comportement des investisseurs. Il s'applique aux bénéfices financiers et non aux bénéfices économiques. Il peut exister un écart entre les uns et les autres, par exemple, du fait de l'inflation. Du point de vue de la politique fiscale, les taux effectifs d'imposition comptent davantage. Le taux effectif moyen d'imposition est le rapport entre le total des sommes payées par une société au titre de l'impôt sur les bénéfices et les bénéfices économiques de cette société. Un taux élevé procurera des recettes importantes. En revanche, le taux effectif marginal d'imposition mesure l'incidence des impôts sur le taux de rentabilité économique de chaque activité additionnelle pour l'investisseur. Si l'on veut éviter de fausser les décisions d'investissement, ce taux doit être faible. L'impôt sur les bénéfices des sociétés devrait être conçu avant tout de façon que le taux effectif moyen soit élevé et le taux effectif marginal bas, ou mieux encore nul, et qu'il n'existe pas d'écarts importants entre les taux effectifs marginaux d'imposition applicables aux divers types d'investissements.

Les différences entre taux effectifs marginaux et taux réglementaires sont dues à l'existence de dispositions autorisant le recouvrement du capital investi, la déduction des intérêts sur les emprunts investis, des crédits d'impôt pour les investissements, des corrections en fonction de l'inflation, etc. Un taux unique peut donc masquer une grande diversité de taux effectifs marginaux selon les actifs et les secteurs.

Il ressort d'une étude de 1985 sur les impôts au Malawi que les taux effectifs marginaux y avaient évolué dans le même sens que les taux réglementaires (Figure 4.7). Cependant, les taux effectifs marginaux étaient beaucoup plus bas dans le secteur manufacturier que dans les autres. Au niveau des sous-secteurs, ils variaient pour chaque projet

**Figure 4.7 Taux d'imposition marginaux effectifs sur certains avoirs au Malawi, 1974 et 1984**



Source : Chamley et autres, 1985.

d'investissement selon la durée de vie économique des actifs. Cette extrême hétérogénéité fait qu'il est difficile d'utiliser les impôts sur les sociétés pour imprimer aux investissements une orientation particulière.

On peut également comparer les impôts sur les sociétés dans différents pays, comme nous l'avons fait dans le Tableau 4.2, en prenant pour hypothèse un même projet type : immobilisations composées de la même façon et même taux de rentabilité avant impôt, même horizon d'investissement et mêmes autres paramètres importants. Les résultats n'indiquent donc pas les taux réels de rendement après impôt, qui varieront avec la composition de l'actif et la rigueur du recouvrement de l'impôt. Ils ont cependant l'avantage de montrer à quel point, pour un projet type, les taux effectifs marginaux peuvent différer des taux réglementaires. Il en ressort manifestement que, quand ces taux coïncident, ce n'est que par hasard. Il peut, à cause d'autres dispositions sur l'imposition des sociétés, exister d'énormes différences

**Tableau 4.2 Taux effectifs marginaux d'imposition d'un investissement hypothétique aux environs de 1985 (pourcentage)**

Economie <sup>a</sup>	Taux réglementaire (1)	Financement par des fonds propres exclusivement et pertes reportées		Financement par l'emprunt à raison de 50 % et pertes reportées		Financement par l'emprunt à raison de 50 % et pertes entièrement déductibles <sup>b</sup>	
		5 % d'inflation (2)	50 % d'inflation (3)	5 % d'inflation (4)	50 % d'inflation (5)	5 % d'inflation (6)	50 % d'inflation (7)
Hong Kong	18,5	18,4	29,5	16,4	17,4	9,6	7,3
Equateur	20,0	13,5	27,9	10,1	12,8	10,1	9,4
Yémen, Rép. arabe du	25,0	32,2	62,2	30,5	47,4	30,5	45,4
Colombie	30,0	28,5	47,4	36,9	43,0	14,5	35,1
Corée, République de	30,0	33,2	48,0	32,8	52,3	24,6	42,8
Egypte	32,0	37,0	73,9	31,2	56,8	29,2	48,7
Argentine	33,0	31,7	51,0	29,7	42,5	11,2	29,8
Jamaïque	33,3	40,6	59,0	35,3	37,1	33,7	28,4
Brésil	35,0	54,4	68,1	45,9	62,9	45,9	62,9
Indonésie	35,0	41,6	81,4	36,0	63,1	34,1	54,1
Philippines	35,0	40,5	81,0	40,2	66,1	31,9	53,3
Thaïlande	35,0	24,9	68,6	20,0	48,9	18,6	42,6
Jordanie	38,0	37,4	64,2	27,3	37,8	25,1	34,6
Tunisie	38,0	24,5	23,0	19,8	20,1	4,9	-60,9
Malaisie	40,0	31,7	62,7	24,2	34,0	20,5	20,9
Portugal	40,0	45,5	79,1	28,7	51,4	28,7	46,5
Singapour	40,0	29,5	46,5	23,2	20,5	15,2	1,9
Guatemala	42,0	10,7	40,3	2,8	39,1	-13,6	39,1
Mexique	42,0	19,6	24,0	10,3	6,9	-20,5	-22,9
Turquie	46,0	45,5	81,5	27,7	47,9	25,6	30,0
Maroc	48,0	44,0	65,3	24,0	65,3	22,9	50,4
Grèce	49,0	20,0	68,3	10,6	40,5	10,6	34,1
Irlande	50,0	5,8	11,5	5,5	5,6	-65,9	-54,0

Note : L'actif du projet hypothétique est composé à raison de 40 % de bâtiments, de 40 % de machines et de matériel, de 10 % de véhicules et de 10 % de terrains. La récupération de l'investissement se fait au taux d'amortissement économique sur 10 ans. Le taux de rentabilité réel avant impôt est de 10 %. Les calculs sont fondés sur les dispositions du code des impôts et non sur les recouvrements effectifs. L'Irlande est citée comme exemple d'un pays où le code des impôts prévoit un amortissement de 100 % la première année mais aucun ajustement pour les déductions des intérêts nominaux.

a. Par ordre de taux réglementaires d'imposition des bénéficiaires.

b. Il s'agit du cas où les pertes du projet sont déduites, dans le calcul de l'impôt, des bénéficiaires d'autres investissements. Cela peut se produire soit parce que des dispositions du code des impôts autorisent les entreprises ou des entreprises de holding à remplir une déclaration consolidée, soit, en l'absence de telles dispositions, par le jeu de prix de transfert.

Sources : Pellechio et Dunn, 1987, et Pellechio et al., 1987a et 1987b.

entre les taux effectifs marginaux dans des pays où les taux réglementaires sont du même ordre — comme le Brésil, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande (35 %), ou la Malaisie, le Portugal et Singapour (40 %). Il n'y a pas non plus de parallélisme entre l'écart entre les taux réglementaires dans deux pays et l'écart entre leurs taux effectifs marginaux. Par exemple, les taux effectifs marginaux sont plus bas en Irlande qu'à Hong Kong, malgré un taux réglementaire très supérieur.

Dans la plupart des cas, le financement par l'emprunt abaisse le taux effectif marginal pour un niveau donné d'inflation (comparer les colonnes 4 et 5 et 2 et 3 du Tableau 4.2, respectivement), ce qui le fait préférer — et ce d'autant plus que l'inflation est forte. Toutefois, l'interaction de l'infla-

tion et du mode de financement peut varier. En Equateur, une inflation élevée accroît le taux effectif marginal pour le financement sous forme de fonds propres par rapport au taux réglementaire et l'abaisse pour le financement par l'emprunt; en Argentine, au Brésil et en Colombie, elle augmente le taux effectif marginal par rapport au taux réglementaire quel que soit le mode de financement et malgré les indexations prévues. Si le code des impôts autorise les entreprises à déduire les pertes subies dans un projet des bénéficiaires d'autres investissements aux fins du calcul de l'impôt, le taux effectif marginal diminuera (colonnes 6 et 7, Tableau 4.2). Il peut même devenir négatif, par exemple au Mexique et en Tunisie, ce qui équivaut à une subvention implicite aux investissements aux

dépens du fisc en faveur des entreprises présentant des déclarations consolidées.

Les dispositions relatives à l'amortissement, à la dette et à l'inflation influencent fortement le taux effectif marginal. Quand les éléments d'actif sont évalués à leur coût d'acquisition et les provisions pour amortissement étalées sur plusieurs années, l'amortissement autorisé par le fisc diffère de l'amortissement économique en cas d'inflation; les montants à récupérer sur l'investissement initial sont sous-estimés et les bénéfices imposables surestimés. Si, en outre, les entreprises peuvent déduire intégralement les intérêts nominaux plutôt que les intérêts réels sur leurs emprunts, il est probable que l'impôt sur les bénéfices des sociétés les incitera à s'endetter, la déduction des intérêts nominaux permettant de récupérer plus que le coût réel des fonds empruntés. Une capitalisation réduite risque alors de les rendre plus vulnérables aux chocs extérieurs.

Il n'existe pas de réponse unique à cette imbrication de problèmes. Quand l'inflation est faible, la surcompensation des coûts de financement (due aux déductions des intérêts nominaux) peut trouver une contrepartie exacte dans le sous-amortissement des investissements évalués à leur coût d'acquisition. L'inflation aura alors peu d'effet sur les recettes. Les entreprises continueront de trouver un avantage dans le financement par l'emprunt, mais il sera vraisemblablement trop faible pour justifier les complications administratives d'une conversion des bénéfices financiers en bénéfices économiques. En pareil cas, il est possible de réduire le taux effectif marginal en abaissant le taux réglementaire. Il est vrai que le taux effectif moyen diminuera également, d'où un profit inattendu sur les investissements passés et une perte de recettes pour le fisc, que de nouveaux investissements soient ou non réalisés. On peut compenser partiellement la perte de recettes en réduisant les avantages accordés à certains investissements déterminés. En combinant une réduction du taux d'imposition réglementaire et une rationalisation des incitations aux investissements — comme l'ont fait la Jamaïque et l'Indonésie, et également les Etats-Unis à l'occasion de leur récente réforme fiscale —, on pourra réduire les différences d'imposition entre secteurs imposés et peut-être aussi entre secteurs imposés et non imposés. Cependant, le taux effectif marginal restera positif.

Quand l'inflation est forte, d'autres dispositions peuvent s'imposer. L'indexation du coût d'acquisition ou des réévaluations périodiques marquent

un progrès important vers un alignement des provisions pour amortissement sur la dépréciation économique. Les réévaluations périodiques de l'actif, en Afrique par exemple, et divers systèmes d'indexation, en Amérique latine notamment, ont donné des résultats divers. Les réévaluations sont coûteuses et peu fréquentes; l'indexation n'est souvent pas assez générale et crée des distorsions entre différents types d'actifs ou différents secteurs. Par exemple, quand on s'oriente vers l'amortissement économique, il faudrait en même temps calculer les déductions des taux d'intérêt réels, c'est-à-dire corriger les taux d'intérêt nominaux de l'inflation; pourtant, on le fait rarement. Le Mexique a récemment adopté cette formule et elle a été proposée pour la Turquie.

Une solution plus simple est celle de la déductibilité immédiate de toutes les dépenses. Elle permet aux entreprises, quand elles calculent leurs bénéfices imposables, de traiter les dépenses d'investissement comme leurs autres frais et de les déduire au moment où elles les encourent. Cette méthode relativement nouvelle est jusqu'à présent peu employée dans la pratique, mais elle est semblable à celle appliquée pour les dépenses de prospection et de mise en valeur des ressources minières dans les pays en développement. Elle est également utilisée pour le secteur manufacturier en Irlande et le code des impôts l'offre en option au Bangladesh et au Zimbabwe. Elle supprime le besoin d'indexation, de règles spéciales pour les stocks et d'estimations des taux d'amortissement pour différents types d'actifs. Elle faciliterait également la suppression des incitations explicites aux investissements, dont beaucoup consistent, elles aussi, à réduire l'imposition du revenu des nouveaux investissements.

Cependant, si l'on autorise la déduction immédiate de toutes les dépenses, le coût des emprunts *ne devrait pas* être déductible. Sinon, l'entreprise bénéficierait d'une double déduction pour les actifs financés par l'emprunt. Il pourrait en résulter un taux effectif marginal négatif, comme en Irlande. Cette déduction ne se justifie que s'il existe de bonnes raisons de subventionner l'investissement en général et si d'autres activités peuvent fournir les recettes nécessaires au financement de ces subventions.

La déduction immédiate de toutes les dépenses accompagnée de la suppression de la déductibilité des intérêts aboutit, en fait, à un taux effectif marginal nul et n'influence pas le taux de rentabilité des investissements. Elle réduit également les différences entre les encouragements accordés aux

divers secteurs et supprime les avantages d'un financement par l'emprunt par rapport à un financement par des fonds propres. Il peut être difficile de l'appliquer à certains secteurs — aux institutions financières, par exemple — et elle peut initialement se traduire par une diminution des recettes, le capital investi étant récupéré dans les premières années au lieu de l'être sur toute la durée de vie de l'actif financé. Toutefois, par la suite, il n'y aura plus de provisions pour amortissement réduisant les bénéfices, et les recettes augmenteront — sans atteindre cependant le même niveau que si le taux effectif marginal avait été positif. De nombreux pays (par exemple, le Came-

roun et le Nigéria) tirent beaucoup de recettes des impôts sur les sociétés des secteurs miniers (minerais et hydrocarbures) parce que celles-ci réalisent de gros bénéfices économiques. Le montant des prélèvements correspond à un taux effectif moyen de l'ordre de 70 à 80 %, alors même que les taux effectifs marginaux peuvent être négatifs à cause de la déduction immédiate de la plupart des investissements et de celle des intérêts nominaux. Des problèmes de transition rendent attrayants des régimes hybrides — comportant, par exemple comme au Malawi, une déduction partielle des dépenses d'investissements les premières années et des taux effectifs marginaux positifs — qui pro-

#### **Encadré 4.5 La réforme des incitations à l'investissement en Indonésie**

Le Gouvernement indonésien a procédé à une réforme fiscale de grande envergure à la fin de 1983. Nous ne nous attacherons ici qu'à l'un des aspects de cette réforme — à savoir la suppression de tous les encouragements fiscaux à l'investissement.

Avant 1983, la structure du système fiscal était excessivement complexe. Des centaines d'amendements de circonstance avaient été adoptés, et ni les percepteurs ni les contribuables n'entendaient plus rien à la loi. Beaucoup de ces amendements étaient dus à une évolution du commerce extérieur et des transactions et à un bien plus grand nombre encore répondaient à des objectifs spéciaux n'ayant rien à voir avec les recettes et, comme on pouvait s'y attendre, les réduisaient, tout en ayant des conséquences imprévues aux plans de l'équité et du développement.

Cet arsenal de mesures d'incitation dans le code des investissements visait à favoriser certaines industries, à promouvoir les exportations, à développer des régions éloignées, à encourager les transferts de technologie, à renforcer la bourse et même à encourager les entreprises à faire vérifier leurs comptes par des comptables publics. Souvent contradictoires, elles formaient un système par trop compliqué, qui ne pouvait ni remplir sa fonction de source de recettes, ni contribuer à la réalisation des objectifs spéciaux initialement poursuivis.

Les investisseurs et le Conseil de coordination des investissements (BKPM) ont négocié de nombreuses mesures d'incitation dans le cadre d'une enveloppe globale. Ces incitations et les modifications relativement rapides de leurs modalités et de leur structure ont eu pour résultat que des entreprises d'une même branche étaient imposées selon des règles différentes et qu'une même entreprise était soumise à un régime fiscal différent selon le moment. Les taux effectifs d'imposition variaient d'un secteur à un autre et dans un même secteur, situation propice à une mauvaise

affectation des ressources en capital. Par exemple, la réglementation fiscale incitait à orienter l'investissement vers des projets de courte durée qui, dans des cas extrêmes, ne payaient jamais d'impôt, comme les projets «éclair», en particulier dans les textiles et l'industrie légère.

Faute de communication avec le BKPM, les contrôleurs des services fiscaux ignoraient les incitations dont les entreprises pouvaient se prévaloir, d'où des conflits avec les contribuables. En outre, certaines entreprises ne remplissaient pas de déclaration pendant la période de trêve fiscale, ou envoyaient simplement des formules en blanc, ce qui rendait difficile le contrôle de leur déclaration une fois la trêve fiscale terminée.

Enfin, le manque d'uniformité des trêves fiscales créait l'impression d'une discrimination contre certaines branches, qui cherchaient alors à obtenir en compensation une prolongation de leur exonération ou d'autres avantages. Chaque mesure soulevait le même genre de problèmes. Les incitations fiscales sont difficiles à administrer et il faut mettre les gains à en tirer en regard de l'accroissement des coûts administratifs qu'elles provoquent.

Les principes qui ont présidé à la réforme fiscale étaient la simplicité administrative, la transparence et une distorsion minimum du comportement économique. De ce fait, toutes les incitations fiscales spéciales — trêves fiscales, dégrèvements pour les investissements et amortissement accéléré, autre que l'amortissement décroissant à taux double — ont été supprimées. L'accroissement des recettes attendu de la suppression des incitations a permis d'abaisser le taux d'imposition. Le nouveau système simplifié devrait réduire les préférences intersectorielles induites par l'impôt et la diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés devrait profiter à tous les investisseurs.

voquent initialement une moindre perte de recettes. Il vaut la peine de poursuivre les recherches dans ce domaine.

**LES INCITATIONS A INVESTIR.** L'Etat encourage souvent les investissements par des mesures explicites qui viennent s'ajouter aux dispositions fiscales relatives aux amortissements, aux intérêts, etc., qui les favorisent implicitement. Quand il est possible de quantifier des déficiences du marché, le recours à des instruments fiscaux pour promouvoir l'efficacité peut être justifié. Parmi les incitations spéciales à investir, on peut citer les exonérations, les déductions fiscales, les crédits d'impôt, les abattements fiscaux spéciaux en faveur d'activités ou de groupes particuliers dans des secteurs ou des parties du pays déterminés. Ces mesures servent à réduire ou à différer les obligations fiscales; dans le dernier cas, tout se passe comme si l'Etat avait accordé un prêt sans intérêt pendant la durée du report. Cependant, les incitations fiscales qui ont un but spécial sont souvent ponctuelles et mal intégrées à la structure générale de la fiscalité.

En général, l'efficacité de l'impôt est inversement proportionnelle au nombre d'objectifs en vue desquels il a été conçu. Les incitations fiscales surchargent les impôts de buts multiples. Elles compliquent le respect des obligations fiscales et poussent le contribuable à des efforts improductifs pour en bénéficier. Si les avantages offerts sont faibles, les gains économiques seront vraisemblablement limités et, s'ils sont importants, l'assiette de l'impôt s'en trouvera probablement sensiblement réduite.

Les incitations à l'investissement sont en outre d'administration difficile. Considérez, par exemple, les exonérations fiscales temporaires. La logique voudrait qu'elles s'appliquent aux entreprises existantes faisant de nouveaux investissements aussi bien qu'aux nouvelles entreprises. Mais il faudrait alors diviser les coûts et les bénéfices entre les anciennes opérations et les nouvelles, ce qui créerait des problèmes de manipulation des prix internes et d'imputation des coûts. Il y a de bonnes raisons de réduire le nombre des incitations à investir; l'Indonésie les a complètement supprimées (Encadré 4.5).

#### *Les impôts sur le revenu des personnes physiques*

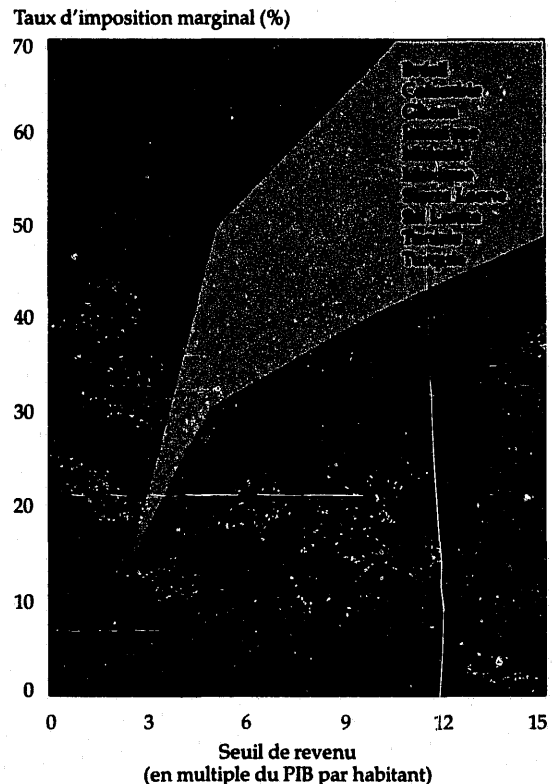
Les impôts sur le revenu des personnes physiques procurent aux pays en développement environ un dixième du total de leurs recettes fiscales. Leur

faible rendement s'explique par l'étrécissement de leur assiette et la médiocrité de leur structure. Pour l'accroître, il faut apporter à leur assiette et à leurs taux des modifications pouvant faciliter leur administration sans décourager le travail et l'épargne.

**ASSIETTE ET BAREME.** En général, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est assis sur le revenu imposable net, c'est-à-dire sur le revenu brut diminué de déductions et d'exonérations. On calcule le montant de l'impôt sur ce revenu par l'application d'un barème et on en déduit ensuite les crédits d'impôt pour fixer le montant que le contribuable doit verser effectivement.

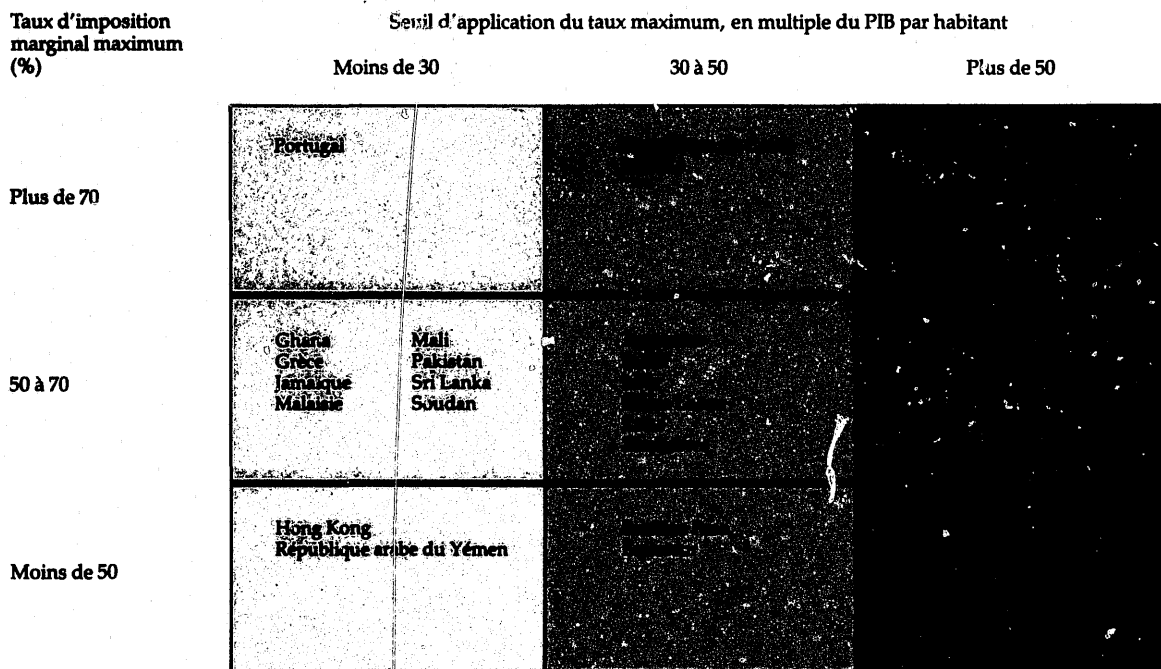
La structure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques varie considérablement selon les

**Figure 4.8** Seuil d'imposition du revenu des personnes physiques et structure des taux d'imposition marginaux, 1984 et 1985



Source : Sicat et Virmani, 1988.

**Figure 4.9 Taux d'imposition marginal maximum et seuil à partir duquel le revenu des personnes physiques est taxé au taux marginal maximum, 1984 et 1985**



Source : Sicat et Virmani, 1988.

pays et les époques. Dans certains pays, comme au Ghana (1984), des revenus très bas peuvent être légalement imposés; dans d'autres, comme en Inde, les taux d'exonération peuvent être très élevés. Dans certains, le taux marginal augmente très rapidement, par exemple en Jamaïque, avant la réforme fiscale. Dans d'autres, comme la Côte d'Ivoire, le barème est relativement uniforme. Enfin, le taux marginal le plus élevé et la tranche de revenu à laquelle il s'applique varient notablement.

La Figure 4.8 illustre les différences entre les régimes fiscaux (officiels, et non pas tels qu'ils sont effectivement appliqués) de deux groupes de pays. Dans le groupe A, l'impôt frappe même les faibles revenus et le taux marginal augmente rapidement. Ce régime est d'administration difficile, les petits contribuables étant nombreux et fortement imposés. Celui du groupe B, avec l'exonération de revenus plus élevés et une augmentation plus progressive du taux d'imposition marginal, est mieux adapté aux moyens dont l'administra-

tion dispose dans la plupart des pays en développement.

La Figure 4.9 montre que, dans beaucoup de pays, les taux maxima sont supérieurs à 50 %. Ils ne s'appliquent souvent qu'à une poignée de personnes dont le revenu est plus de 50 fois supérieur au PIB par habitant. Des taux élevés appliqués à une assiette étroite fournissent peu de recettes et risquent de rester purement théoriques, au détriment de la crédibilité du système.

Par rapport au total des recettes, le pourcentage fourni par les impôts sur le revenu des personnes physiques a augmenté lentement au cours des 20 dernières années. On pensait que le volume de la matière imposable augmenterait plus vite que le PIB à mesure que le secteur structuré se développerait. On voyait également dans la possibilité de moduler avec précision les taux d'imposition en fonction de la capacité de paiement une autre raison de s'attendre à une augmentation du pourcentage de recettes en provenant. Mais les difficultés de recouvrement ont pesé plus lourd dans

la balance. Dans bien des pays, moins de 15 % de la population paient effectivement l'impôt sur le revenu des personnes physiques et, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, cette proportion est inférieure à 5 %. Presque partout, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont encore réduites par l'évasion fiscale que permettent des lacunes réglementaires et des refuges fiscaux, et par la fraude pure et simple. Selon une étude menée en Bolivie en 1981, 75 % des impôts sur le revenu du travail étaient recouvrés, essentiellement parce que retenus à la source, contre 20 % sur les revenus du capital.

Beaucoup de causes du faible rendement des impôts sur le revenu des personnes physiques limitent également dans la pratique leur contribution possible à l'équité. Dans les pays en développement, ces impôts n'atteignent pas la masse comme dans les pays industriels. La progressivité du barème revêt moins d'importance quand 80 à 90 % de la population, c'est-à-dire essentiellement les groupes à très faible revenu ou vivant d'activités de subsistance ou parallèles, échappent nécessairement à l'impôt. Il est difficile de recouvrer ces impôts sur les revenus élevés dans l'agriculture, le commerce et les professions libérales, et les régimes fiscaux prévoient une multitude de déductions et autres échappatoires au profit des groupes sociaux les mieux nantis; aussi est-il maintenant reconnu dans beaucoup de pays que l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne contribue pas sensiblement à une amélioration de la répartition des revenus. Cependant, il est possible d'atteindre un objectif de redistribution moins ambitieux. Il est plus efficace pour protéger les pauvres de les exonérer complètement que d'incorporer dans un barème des taux faibles applicables aux petits revenus. On peut très bien compenser les pertes de recettes résultant d'un accroissement du nombre de personnes exonérées au bas de l'échelle des revenus, tout en servant l'équité, par l'élimination des lacunes réglementaires dont profitent les plus riches.

L'équité horizontale veut que toutes les sources de revenu (agriculture, commerce, fabrication et services) et tous les types de revenus (salaires, intérêts, rentes, bénéfices, etc.) soient traités de la même façon. Il faudrait donc préférer un impôt général sur le revenu à des impôts cédulaires sur les divers types ou sources de revenu. Toutefois, un impôt général suppose un arbitrage entre équité et épargne. L'impôt sur le revenu des personnes physiques peut influencer sur le volume de l'épargne privée en réduisant à la fois le revenu

d'épargnants potentiels (généralement des ménages à revenu relativement élevé) et la rémunération de l'épargne. L'importance du deuxième effet dépend du degré d'ouverture des marchés financiers et du niveau d'intermédiation financière, c'est-à-dire de l'existence d'institutions non bancaires pouvant attirer l'épargne dans le cadre de régimes d'assurances, de sécurité sociale, de pensions, etc.

Dans certains pays, le gouvernement s'efforce d'exclure le produit de l'épargne de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Il exonère les intérêts sur certains types de dépôts, par exemple les petits dépôts dans des caisses d'épargne en Inde et au Malawi, ou les intérêts à concurrence d'un certain montant en Jamaïque. Dans d'autres pays, des impôts cédulaires frappent différentes sortes de revenu — comme les intérêts des dépôts des épargnants — à un taux réduit. Ces impôts sont courants, par exemple en Afrique de l'Ouest, parce que leur administration est jugée facile.

Il existe cependant des raisons de penser que, dans les pays en développement, des modifications de la rémunération de l'épargne peuvent influencer davantage sur la composition de celle-ci que sur son niveau. Les impôts sur les revenus de l'épargne financière peuvent provoquer des changements dans la répartition des capitaux entre différents types de placements — par exemple, entre les actions et les obligations dans les pays à revenu intermédiaire (les plus-values et les dividendes, d'une part, et les intérêts, d'autre part, sont traités différemment), ou entre les placements financiers et immobiliers dans les pays à faible revenu. Ces changements d'orientation peuvent avoir des effets perturbateurs sur l'intermédiation entre épargne et investissement. Certains en ont donc conclu qu'il serait préférable d'asseoir les impôts personnels sur les dépenses plutôt que sur le revenu; on éviterait ainsi de frapper la partie du revenu épargnée. Cependant, ce type d'impôt n'a jusqu'à présent été appliqué qu'aux transactions et jamais aux personnes.

Il vaut mieux faciliter l'administration et le recouvrement en simplifiant l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il est possible d'éliminer la plupart des déductions et, en même temps, de relever suffisamment le seuil des revenus imposables — par exemple, en exonérant tous ceux qui n'atteignent pas trois fois le PIB par habitant — de façon à exclure la plupart des salariés à faible revenu, et d'abaisser suffisamment le taux maximum — par exemple à 30 ou 40 % — pour réduire les tentations de fraude fiscale. De toute



#### Encadré 4.6 La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Jamaïque

Le Gouvernement jamaïquain a procédé à une réforme fiscale générale en 1985. Cette réforme a touché l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés et les impôts indirects. La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est sans précédent. Un impôt à taux unique reposant sur une large base a remplacé, en 1986, un impôt compliqué sur le revenu individuel, assis sur une base étroite et comportant un barème réglementaire progressif — analogue à celui qui existe couramment dans les pays en développement.

Avant la réforme, le taux marginal maximum de 60 % (y compris sur les salaires) commençait à jouer à partir d'un revenu annuel relativement bas, égal à moins du triple du PIB par habitant. Les dispositions du code des impôts étaient complexes. Il n'existait pas de déduction forfaitaire, mais les contribuables pouvaient bénéficier de 16 crédits d'impôt distincts. Ceux-ci s'étaient ajoutés au système au fil des ans à des fins allant d'abattements personnels à des encouragements à l'épargne et à la propriété immobilière et même à l'emploi de domestiques. En outre, les employeurs pouvaient accorder des indemnités non imposables à leurs employés. Celles-ci étaient négociées entre les parties et les résultats n'avaient pas à être communiqués au contrôleur de l'impôt sur le revenu. On estimait que le ratio des indemnités non imposables aux salaires imposables était de 40 % en moyenne.

L'administration de l'impôt était difficile et coûteuse. D'importantes désincitations résultaient de son barème même. Les plus-values et les intérêts étaient exonérés, mais les dividendes imposés deux fois. Le système de retenue à la source faisait que le revenu des salariés du secteur structuré était fortement imposé, alors que celui des travailleurs indépendants ne l'était pratiquement pas. En outre, les Jamaïquains qui avaient un revenu élevé, dont beaucoup échappaient à la retenue à la source, pouvaient se soustraire à un pourcentage bien plus élevé de leurs obligations fiscales que les familles

à faible revenu. La fraude et l'évasion rendaient illusoire la progressivité du barème réglementaire. Une étude sur les contribuables a conclu que l'impôt sur le revenu des personnes physiques perçu ne représentait qu'environ la moitié des obligations fiscales réelles. La complexité du régime contribuait à une mauvaise mise en recouvrement, qui ne faisait qu'accroître les injustices.

L'objectif premier de la réforme fiscale était de simplifier le régime et de réduire le plus possible les incitations préjudiciables. Le législateur a donc été amené à apporter plusieurs modifications au système : les 16 crédits d'impôt ont été remplacés par une déduction forfaitaire égale au double du PIB par habitant, le barème a été ramené à un seul taux de 33 1/3 %, la plupart des indemnités non imposables ont été incluses dans l'assiette de même que les intérêts perçus.

La réforme fiscale a été promulguée après qu'un groupe de citoyens du secteur privé eut passé plusieurs mois à étudier de près et à modifier les propositions qui lui étaient soumises avant d'en recommander l'adoption. Un autre comité de représentants des syndicats, du monde des affaires et de groupes d'intérêts publics parvint également à la conclusion que l'impôt révisé et rationalisé semblait plus équitable que l'ancien système. Entre 80 et 90 % de la population ne paierait pas l'impôt sur le revenu à cause de la déduction forfaitaire relativement élevée. L'élimination de lacunes de la loi provoquerait un élargissement de l'assiette qui permettrait d'abaisser les taux réglementaires maximums. La fraude et l'évasion seraient moins tentantes pour les contribuables à revenu élevé et le recouvrement de l'impôt s'en trouverait facilité.

Il apparaît maintenant que la combinaison d'une augmentation de la déduction forfaitaire, d'un élargissement de l'assiette et d'un taux unique réduit a amélioré l'administration et accru la progressivité du système fiscal. Les recettes provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices

façon, il y a peu de recettes à espérer et des malnantis et de ceux qui sont assujettis à des taux confiscatoires. Un petit nombre de tranches peut en remplacer une multitude. Même un impôt à taux unique avec le moins de lacunes réglementaires possible et un seuil de revenu imposable élevé peut être raisonnablement progressif, comme c'est le cas en Jamaïque (Encadré 4.6).

LES IMPÔTS FORFAITAIRES SUR LE REVENU. Un moyen d'améliorer l'impôt sur le revenu est de le compléter par un impôt forfaitaire (assis non sur le revenu lui-même mais sur des indicateurs exté-

rieurs de revenu) applicable aux membres de catégories professionnelles où l'évasion fiscale est courante, comme les professions libérales, l'agriculture et le commerce. La liquidation de l'impôt sur le revenu se fait de plus en plus selon des méthodes exactes et non plus forfaitaires, les montants des revenus réellement perçus ayant progressivement remplacé les indicateurs extérieurs de revenu. Cependant, dans la pratique, elle reste en grande partie forfaitaire pour beaucoup de contribuables dans les pays industriels et dans les pays en développement.

Les pays francophones d'Afrique de l'Ouest ont

des sociétés ont également augmenté de 18 % pendant les 12 mois suivant l'introduction de la réforme, en partie parce que le nouvel impôt, rationalisé, est mieux administré que ne l'était l'ancien.

La meilleure preuve que le programme a été accepté est peut-être l'absence de récriminations contre le nouveau système dans le public. Cependant, il reste trois problèmes importants. Premièrement, les quelques abattements qui subsistent peuvent encore ouvrir la voie à des abus; si leur nombre ou leur niveau augmentait, ils pourraient compromettre l'efficacité de la nouvelle structure et imposer une augmentation du barème pour compenser un rétrécissement de l'assiette. Deuxièmement, la déduction forfaitaire n'est pour le moment pas indexée, ce qui risque de créer un autre problème de politique fiscale si l'inflation reprend. Enfin, pour éviter de frapper les petits épargnants, on a décidé de ne pas imposer les intérêts des dépôts bancaires au-dessous d'un certain montant, ce qui pourrait encourager les déposants ayant un revenu élevé à éparpiller leurs placements. Tous ces problèmes sont, en principe, justiciables d'un réexamen continu.

L'exemple de la Jamaïque prouve qu'une économie faible n'exclut pas une réforme fiscale générale. La Jamaïque a restructuré son système fiscal à un moment où elle se trouvait devant un grave déséquilibre de change et un important déficit public. Le régime fiscal était devenu si coûteux, si manifestement inéquitable et si incontrôlable par l'administration qu'une grande partie de l'opinion publique était favorable à une révision générale et se rendait compte que, si l'on conservait l'ancien système, il faudrait augmenter sensiblement les taux d'imposition à cause des graves déséquilibres budgétaire et extérieur du pays. La réforme fiscale venait donc à point pour bien des raisons.

davantage recours aux impôts forfaitaires que les autres pays en développement. Toutefois, ils ne sont pas les seuls à le faire. Au début des années 80, les autorités fiscales turques ont observé que 85 % des contribuables remplissant des déclarations de revenu prétendaient être dans la tranche imposable la plus faible; après vérification des déclarations suspectes, il est apparu qu'environ 50 % des revenus n'étaient pas déclarés. Un système d'imposition forfaitaire a donc été instauré en 1983. Des indicateurs du niveau de vie servent à évaluer le revenu des contribuables qui remplissent régulièrement des déclarations. Les activités

dans l'agriculture, le commerce et les professions libérales sont imposées d'au moins certains montants forfaitaires. En outre, des signes extérieurs de richesse, par exemple, la propriété de logements (occupés par le propriétaire ou loués), d'automobiles, de bateaux, d'avions, de chevaux de course, les voyages à l'étranger et l'emploi de domestiques, augmentent de montants déterminés l'évaluation du revenu. Si le revenu forfaitaire est plus élevé que celui déclaré par le contribuable, c'est le premier qui sert à liquider l'impôt. L'introduction de ce système a accru les recouvrements; 84 % des contribuables qui ont rempli des déclarations en 1985 ont été imposés forfaitairement.

On peut aussi calculer selon ces méthodes les impôts sur les biens et services ou sur la fortune, lorsqu'une évaluation est difficile. Toutefois, l'exemple de pays aussi différents que la Colombie et la Corée semble montrer que l'institution de n'importe quel type d'impôt forfaitaire, si l'on veut qu'il soit déterminé selon des critères réalistes et appliqué équitablement, demandera encore un effort considérable de la part de l'administration.

### L'administration fiscale

Dans les pays industriels, l'administration fiscale répercute, dans l'ensemble, l'intention du législateur; dans les pays en développement, ceux qui en sont chargés appliquent souvent leur propre politique en procédant sélectivement.

De ce fait, toute simplification de la tâche de l'administration fiscale contribuera vraisemblablement à rendre la politique fiscale plus efficace. Des réformes administratives peuvent améliorer la structure de la fiscalité en traduisant les intentions par des faits. Mais elles peuvent également amplifier des distorsions qui restaient plus latentes qu'effectives tant que le régime était mal administré. Quand on fixe les objectifs d'une politique fiscale à long terme — par exemple, quand on décide d'élargir l'assiette de l'impôt, ou de la modifier pour imposer la consommation plutôt que la production et les échanges —, on peut se rendre compte des améliorations à apporter à l'administration. Par conséquent, même si les ressources administratives existantes limitent la portée d'une réforme fiscale, le simple fait de l'envisager aide à fixer des priorités administratives.

Pendant les années 60 et 70, les réformes fiscales générales ont été ciblées sur les instruments plutôt que sur le régime tel qu'il était administré. Certaines n'ont été que partiellement appliquées, par

exemple en Colombie, et d'autres ne l'ont pas été du tout, par exemple au Ghana. Certaines réformes partielles ont tenu compte des difficultés administratives (comme en Corée) et ont produit les résultats attendus. En revanche, pendant les années 80, les réformes générales ont plus souvent accordé davantage de poids à l'administration (on peut citer notamment les réformes en Indonésie, en Jamaïque et au Malawi). Il faudrait, à l'occasion de toute réforme administrative, considérer les problèmes suivants.

#### *Le respect des obligations fiscales et la mise en recouvrement de l'impôt*

Des formules de déclaration mal conçues, de longues files d'attente, des fonctionnaires discourtois et des procédures de recours trop lourdes sont pour le contribuable autant de motifs de ne pas respecter ses obligations fiscales. Lorsqu'il sait qu'en cas de réclamation, même légitime, il ne sera remboursé que tardivement — ou même pas du tout — il n'est que plus enclin à commencer par ne pas payer du tout. Des taux d'imposition élevés renforcent la tentation de la fraude, en particulier quand les autorités manquent notoirement de moyens pour découvrir les délinquants. Dans la plupart des pays en développement, frauder le fisc n'expose qu'à des sanctions négligeables.

Pour des raisons manifestes, il est difficile de quantifier la fraude. En outre, la définition de l'évasion et de la fraude fiscales soulève des problèmes conceptuels. La question n'a donc fait l'objet que de peu de monographies sur un pays ou d'ouvrages comparatifs. Une étude de 1980 consacrée à l'impôt sur le revenu en Indonésie avant la réforme a révélé que, selon les années, 84 à 94 % des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et 76 à 93 % de celles dues au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés avaient été soustraites frauduleusement au fisc. Les auteurs de l'étude ont imputé l'ampleur de ces fraudes à des taux d'imposition excessifs dont même une administration relativement efficace n'aurait pu assurer l'application. La fiscalité doit être réaliste.

Les auteurs d'une étude de 1985 sur l'Inde sont parvenus à la conclusion qu'environ un cinquième du PIB pouvait être attribué à l'économie parallèle. En dehors des pertes de recettes fiscales, la fraude affaiblissait les effets du régime fiscal sur l'affectation des ressources et la répartition des revenus. Par exemple, il aurait été possible, si elle n'avait pas autant rétréci l'assiette, d'abaisser les

taux d'imposition pour réduire les distorsions qu'ils créaient. D'autres études, remontant aux années 60 et 70, sur le Chili, la Colombie, le Kenya et le Nigéria, ont conclu à des taux de fraude similaires.

Un régime mal conçu encourage la corruption. Mais une réforme peut réduire les possibilités pour le contribuable de payer des pots-de-vin pour échapper à l'impôt. On peut, par exemple, diminuer le nombre d'éléments discrétionnaires dans le code des impôts (comme cela a été le cas en Indonésie et en Jamaïque). Une autre solution partielle est de séparer liquidation et recouvrement (comme au Malawi), tout en veillant à ce que la liquidation tienne compte de ce qui est recouvrable.

D'autres mesures s'imposent souvent, y compris des traitements raisonnables et un accroissement du nombre de fonctionnaires ayant la formation voulue, en particulier de vérificateurs compétents des comptes des sociétés, et des personnes physiques et de spécialistes de la conception et de l'exploitation de systèmes informatiques. Disposant de plus de moyens pour rassembler et traiter les données, les fonctionnaires du fisc pourront plus facilement déceler les problèmes de liquidation et de recouvrement. Cependant, en fin de compte, un appui politique est nécessaire à une mise en recouvrement satisfaisante.

#### *L'amélioration du recouvrement*

Le rendement du système fiscal augmentera difficilement si l'on ne trouve pas des moyens d'améliorer le recouvrement.

**LES AMNISTIES FISCALES.** Liquidier un impôt ne sert de rien s'il n'est pas payé. Dans certains pays, le problème des arriérés de paiements d'impôts a atteint de telles proportions que le gouvernement a pris des mesures d'urgence comme des amnisties fiscales et des rééchelonnements. De telles mesures peuvent faciliter le recouvrement d'impôts payés mais aussi, s'il y est recouru fréquemment, encourager l'inobservation de leurs obligations fiscales par les contribuables.

**LES RETENUES A LA SOURCE.** L'administration fiscale manquant de contrôleurs dans la plupart des pays en développement, il y est pratiquement impossible de vérifier plus qu'un petit pourcentage des déclarations. La retenue à la source est donc l'un des meilleurs moyens de prévenir les retards et les fraudes. Elle est le plus souvent

appliquée aux salaires (Jamaïque, Malawi, etc.). Elle l'est également aux intérêts et aux dividendes dans certains pays (notamment en Colombie et en Indonésie). Toutefois, pour être efficace, ce système suppose un nombre relativement faible de contribuables ayant un revenu facilement mesurable. Il est difficile de l'appliquer aux revenus des loyers, de l'exercice de professions libérales et de l'exploitation de petites entreprises, les payeurs étant aussi nombreux que les payés.

**LES ECHANGES DE RENSEIGNEMENTS.** Une autre méthode est l'échange de renseignements entre organes de recouvrement. Dans de nombreux pays, en développement aussi bien que développés, les droits d'importation et les impôts sur les transactions intérieures sont administrés par des services séparés qui, au mieux, échangent peu de renseignements. Dans d'autres, les impôts sur les ventes et le revenu sont eux aussi administrés par des entités distinctes entre lesquelles le maintien de communications est très souhaitable parce que les montants des ventes brutes entrent pour beaucoup dans la détermination des obligations au titre de l'impôt sur le revenu et que les évaluations des ventes aux fins de cet impôt facilitent l'application d'accises et de droits ad valorem.

**LES RECOUPEMENTS AUTOMATIQUES.** Les ordinateurs individuels et mini-ordinateurs rendent l'idée d'un contrôle par des recouvrements automatiques — fondé sur une comparaison d'informations émanant de différentes sources — plus réaliste qu'il y a une dizaine d'années. Des renseignements fournis par un contribuable peuvent maintenant révéler les reçus et les gains d'autres contribuables, par exemple lorsqu'il existe une TVA. Cependant, on est encore loin de tels systèmes fiscaux intégrés.

**L'INFORMATISATION.** Le traitement automatique des données peut améliorer l'administration des impôts. Les systèmes de traitement automatique à fonctions multiples supposent l'existence d'un ensemble intégré de fichiers permanents. Pour que ces fichiers soient utiles, il faut avant tout qu'un système fiable et à jour de numérotation *unique* par contribuable permette de distinguer les fiches de chacun de celles des autres. Malgré les problèmes techniques, l'automatisation peut être en fin de compte le moyen le plus efficace de faire face à l'augmentation du volume de travail dans les services des douanes (due au développement des échanges internationaux et à leur complexité

croissante), dans les services de l'impôt sur le revenu (qui ont affaire à de plus en plus de contribuables) et au trésor (qui doit prévoir les recettes et veiller à leur exécution). De tels systèmes sont actuellement mis en place en Indonésie, en Jamaïque, au Malawi et au Maroc et sont déjà partiellement ou complètement opérationnels au Brésil, en Corée, en Equateur, au Honduras et au Nigéria. L'expérience semble prouver qu'un traitement automatique des données peut accroître l'efficacité d'une bonne administration, mais aussi exacerber les problèmes quand l'administration est mal organisée.

#### *Les services d'analyse fiscale*

Une meilleure administration et un meilleur recouvrement de l'impôt peuvent améliorer l'application de la politique fiscale. Cependant, il faut également, dans la plupart des pays en développement, mettre le trésor mieux à même d'étudier les différentes possibilités de recettes. Un service d'analyse fiscale peut aider les décideurs en les informant des effets sur les recettes de modifications des taux de change, des taux d'intérêt et des politiques commerciales et d'industrialisation : toutes ces modifications exercent une influence sur l'assiette de l'impôt et il existe une interaction entre elles et les taux d'imposition. De tels services peuvent évaluer les incidences de nouvelles mesures fiscales sur d'autres politiques publiques et prévoir les recettes pour aider à la planification budgétaire. Leur création tient une place importante dans beaucoup de réformes fiscales générales actuellement en cours.

#### **Le champ de la réforme fiscale**

Des déficits budgétaires élevés et les difficultés à obtenir de nouveaux emprunts laissent peu de marge aux pouvoirs publics pour envisager des diminutions délibérées de l'imposition dans un proche avenir. Les possibilités de réduire un déficit budgétaire par des augmentations d'impôts dépendent de la structure du système fiscal et des délais que le gouvernement s'est fixés. Quand l'assiette est étroite, un accroissement rapide des recettes suppose une augmentation des taux. Mais, parfois, des taux plus élevés rétréciront l'assiette en encourageant la fraude. Dans d'autres cas, ils provoqueront un comportement économique contraire à l'efficacité, en particulier si, choisissant la voie de la facilité administrative, les pouvoirs publics augmentent de préférence des

### Encadré 4.7 La réforme fiscale périodique en Colombie

Au début du XXe siècle, la Colombie tirait ses recettes publiques à peu près exclusivement de droits de douane. L'effondrement des échanges internationaux pendant les années 30 a fortement réduit les recettes de cette provenance et provoqué une réforme qui a jeté les bases du régime fiscal actuel et qui a institué un système général d'impôts sur le revenu, sur la fortune nette et sur les successions. Cette première réforme visait à accroître les recettes publiques réduites par les effets de la crise et a conféré plus d'importance aux impôts directs, et spécialement aux impôts sur le revenu des capitaux.

Depuis lors, la Colombie a procédé à d'importantes réformes fiscales en 1953, 1960, 1974 et 1986. En 1953, l'objectif était essentiellement le même qu'en 1930 : augmenter les recettes et les impôts sur le revenu des capitaux, à la fois en élevant les taux d'imposition du revenu et en imposant les dividendes. Malgré une forte opposition de la part de certains groupes politiques, la réforme a abouti, en grande partie grâce à l'appui d'autres partis. A la fin des années 50, les impôts sur le revenu et sur la fortune étaient plus importants, et probablement plus progressifs, en Colombie que partout ailleurs en Amérique latine.

Bien que visant à accroître les recettes et à imposer les revenus du capital, la réforme de 1960 a eu l'effet contraire sur ces deux points, parce qu'elle a institué en même temps une gamme étendue d'incitations fiscales à l'investissement dans le secteur manufacturier et les activités exportatrices. Ces incitations ont été tellement utilisées que les recettes de l'impôt sur le revenu et sa progressivité ont diminué.

Par une série de mesures de circonstance, consistant principalement à ajouter des surtaxes à l'impôt sur le revenu, le législateur a tenté de combler le déficit de recettes; l'introduction d'un impôt général sur les ventes en 1963 a été de loin la plus importante de ces mesures. Devant une forte opposition, soulevée par la crainte que cet impôt soit régressif, son application a été différée jusqu'en 1965. De graves problèmes admi-

nistratifs ont rapidement provoqué sa transformation en une taxe sur la valeur ajoutée au niveau de la fabrication, qui a fini par se classer au deuxième rang des sources de recettes, immédiatement après l'impôt sur le revenu. Les problèmes administratifs posés par l'imposition des revenus, en particulier la fraude fiscale encouragée par des taux marginaux élevés et croissants, ont également provoqué l'adoption d'un système de retenue à la source sur les salaires et de paiements courants à la fin des années 60. Ces mesures ont contribué à conserver à l'impôt sur le revenu sa place dans le système fiscal colombien.

La grande réforme fiscale suivante, qui date de 1974, a bénéficié de la longue expérience de la Colombie en la matière. Outre que, comme les précédentes, elle visait à accroître les recettes, elle marquait un retour aux solutions d'avant 1960, qui donnaient la préférence à l'imposition en tant qu'instrument de politique sociale plutôt qu'à l'emploi d'incitations fiscales comme instrument de politique économique. Le législateur a considérablement réduit des incitations fiscales inefficaces. En outre, il a institué un impôt sur le revenu forfaitaire minimum garantissant des prélèvements suffisants sur les revenus provenant du capital. D'autres modifications ont renforcé le rôle de l'impôt sur le revenu (et sur la fortune). Cependant, les autorités ont en même temps augmenté sensiblement les taux de l'impôt sur les ventes, voisin par certains traits d'une taxe à la valeur ajoutée, et élargi sa base.

La réforme de 1974 a dans l'immédiat accru sensiblement les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, en grande partie à cause du nouveau régime d'impôt forfaitaire. Toutefois, cet effet n'a pas été permanent. Les tribunaux ayant décidé que certaines modifications critiques de l'administration incluses dans la réforme excédaient la compétence de l'autorité législative, la force exécutoire des dispositions sur l'impôt minimum s'en est trouvée très affaiblie. En outre, une série de réductions des taux et d'amnisties décidées vers la fin des années 70 pour compenser en partie les effets de

impôts comme ceux sur le commerce extérieur. Au contraire, une réforme fiscale mûrement réfléchie peut abaisser le coût de la perception de recettes additionnelles et intégrer la politique fiscale dans l'ensemble des politiques publiques. Mais les réformes de ce genre prennent du temps.

Une réforme fiscale peut être nécessaire même en l'absence de déficits budgétaires, notamment quand les pouvoirs publics dérèglent les prix et lèvent les obstacles à la concurrence sur le marché, ou pour supprimer des mesures fiscales

de circonstance génératrices de distorsions qui se sont accumulées au fil des ans. Dans leurs réformes fiscales récentes, les pays en développement se sont attachés à réduire les distorsions créées par la fiscalité et à simplifier l'administration de l'impôt. Les réformes sont à long terme mais non pas permanentes et un nouvel environnement extérieur ou de nouveaux besoins intérieurs rendront périodiquement nécessaires des modifications profondes (Encadré 4.7 sur les réformes en Colombie).

l'inflation a non seulement érodé la protection de l'impôt sur le revenu contre l'inflation mais, en fait, supprimé l'impôt sur les plus-values. En 1983, la régularisation du système d'application d'un coefficient d'inflation et un renforcement de l'impôt forfaitaire ont concouru à compenser en partie les effets des modifications des années précédentes. En même temps, l'impôt sur les ventes, considérablement modifié, est devenu en fait une taxe sur la valeur ajoutée généralisée allant jusqu'au stade de détail.

Cependant, la réforme a continué d'occuper un rang élevé parmi les préoccupations politiques en Colombie et le mode d'imposition des revenus a été sensiblement modifié en 1986. On a abaissé les taux applicables aux revenus commerciaux, exonéré les dividendes à l'échelon individuel et aboli l'impôt sur les successions. Jusqu'à un certain point, cette réforme a pris le contrepied de celle de 1974, tout comme la réforme de 1960 avait pris le contrepied de celle de 1953. Cependant, à l'inverse de la réforme de 1960, celle de 1986 visait davantage à unifier les taux effectifs marginaux d'imposition applicables aux différents types d'investissement qu'à favoriser certains types d'investissement plutôt que d'autres. Actuellement, les pouvoirs publics envisagent d'autres modifications de l'impôt sur les sociétés. Cependant, un trait spécialement intéressant de la vague actuelle de réformes fiscales en Colombie est qu'elle est la première conçue essentiellement en vue d'améliorer la structure du système fiscal plutôt que d'accroître les recettes.

On peut tirer plusieurs leçons de l'histoire, vieille de plus de 50 ans, de la réforme fiscale en Colombie.

- Sauf en 1986, et dans une moindre mesure en 1974, toutes les réformes ont été motivées avant tout par des crises économiques, qui ont été elles-mêmes souvent provoquées par des chocs extérieurs et qui ont exigé la recherche de nouvelles sources de recettes.

- L'influence de l'évolution des courants intellectuels sur les réformes fiscales est aussi manifeste en Colombie que dans la plupart des autres pays. Les

réformes des années 30 et 50 comme celle de 1974 traduisaient l'attitude «progressiste» de la plupart des experts fiscaux de ce siècle, alors que celle de 1960 reflétait la popularité temporaire d'une politique de croissance appuyée par des «incitations ciblées» et que celle de 1986 marque un renouveau d'intérêt pour les théories de croissance «par le marché».

- Malgré la forte influence de forces extérieures — économiques ou intellectuelles — le système fiscal colombien et les étapes de son évolution ont un caractère unique. Il est le produit de l'équilibre des forces dans un système politique relativement stable et de ce qu'on a pu appeler l'«inertie fiscale», c'est-à-dire la tendance des institutions fiscales à se perpétuer et à changer progressivement plutôt que radicalement.

- Un facteur sous-jacent permanent a été que l'administration fiscale était incapable d'appliquer un régime d'impôts directs face aux distorsions d'un environnement inflationniste, d'où un rôle accru des impôts sur les ventes et des impôts forfaitaires sur le revenu.

Mais ce que l'expérience de la Colombie nous apprend avant tout, c'est que la réforme fiscale n'est, par nature, ni continue ni définitive : c'est un processus périodique. Les petites modifications quasi annuelles de l'assiette et des taux de l'impôt constatées dans de nombreux pays ne suffisent généralement pas face aux changements fondamentaux de l'environnement économique et politique des pays en développement. Les circonstances évoluent, et les systèmes fiscaux doivent évoluer avec elles. L'exemple de la Colombie montre que les efforts d'adaptation subissent inévitablement l'effet de facteurs extérieurs, du contexte politique et des contraintes administratives. Des échecs sont possibles. Toutefois, le succès relatif de la Colombie, qui a pu empêcher une baisse des recettes publiques et même maintenir un certain degré de progressivité contre vents et marées, montre aux pays en développement qu'une réforme fiscale n'est pas hors de leur portée.

Aucun système fiscal ne peut être parfaitement neutre du point de vue de l'affectation des ressources et aucune politique fiscale ne peut faire fi des considérations de redistribution. Le point d'équilibre optimum entre les divers impôts varie avec les priorités et les contraintes. Quand la croissance du revenu est suffisante, il est possible d'accorder un plus grand poids à l'équité en développant les impôts sur le revenu. Cependant, quand elle est lente, et que les moyens limités de l'administration sont une considération plus

importante, on peut devoir donner la préférence aux impôts de consommation.

Malgré la complexité de ces problèmes, l'expérience des dernières années permet de dégager certaines directives générales à l'intention du législateur. Leur applicabilité variera naturellement d'un pays à un autre, mais il faudrait :

- Simplifier les différents impôts, en réduisant le nombre des taux et les corrections pouvant être apportées à l'assiette et, en particulier, éliminer ou «dégraisser» les incitations fiscales spéciales à

l'investissement, à la production et au commerce extérieur.

- Renforcer l'administration de l'impôt afin d'améliorer le recouvrement et de faciliter une évolution de la structure du système fiscal allant dans le sens d'un élargissement de l'assiette au lieu d'un accroissement des taux.

- Eviter d'imposer les pauvres.

#### *Simplifier les différents impôts*

La simplification des différents impôts passe avant tout par celle de la définition de l'assiette et des corrections pouvant y être apportées, qui, à son tour, permet de réduire le nombre des instruments d'imposition et des taux de leur barème.

Il faudrait ramener le nombre des impôts indirects à trois ou quatre ayant les caractéristiques suivantes :

- Il conviendrait de passer de l'imposition de la production à l'imposition de la consommation. On pourrait le faire au moyen de deux instruments. Le premier, assis sur une large base, serait un impôt général sur la consommation (par exemple, une TVA payable au stade du détail ou de la fabrication), ne frappant pas les transactions entre entreprises, ne différenciant pas les biens et services par source de production (c'est-à-dire les biens et services importés de ceux produits localement) et ne taxant pas les exportations (implicitement ou indirectement); son taux pourrait être unique si une taxe de luxe complémentaire permettait de satisfaire à l'équité. Le deuxième instrument serait un impôt indirect sélectif ayant sa justification dans des effets externes quantifiables et dans l'équité. Dans ce dernier cas, l'impôt devrait être assis sur des produits de luxe (définis comme étant les biens de consommation dont l'achat représente une proportion de plus en plus grande des dépenses du contribuable à mesure que son revenu augmente). Là encore, il ne faudrait pas faire de différence selon les sources de production (c'est-à-dire entre les importations et les produits nationaux); il ne faudrait pas frapper les exportations et le nombre des taux devrait être limité.

- Il faudrait renoncer à l'imposition du commerce extérieur pour un système d'imposition des transactions intérieures. Il est possible de recouvrer les impôts intérieurs sur les biens et services — restructurés comme il est indiqué ci-dessus — à l'entrée sur le territoire pour des raisons de commodité administrative sans les confondre avec des droits de douane. On peut

alors réaménager les impôts sur le commerce intérieur de façon à réduire les taux de protection et à les rapprocher les uns des autres. Il faudrait renforcer les systèmes de remises ou de ristournes si les importations entrant dans la production pour l'exportation étaient frappées de droits de douane. Il conviendrait de supprimer progressivement les taxes à l'exportation ou de les remanier compte tenu de leur fonction première — qui peut être, par exemple, de remplacer des impôts sur le revenu, sur les bénéfices ou sur des rentes économiques.

On pourrait simplifier les impôts sur le revenu :

- En restructurant les impôts sur les sociétés de façon que les taux effectifs moyens soient élevés (pour augmenter les recettes) et les taux effectifs marginaux faibles (pour favoriser l'investissement). Pour ce faire, on peut combiner de meilleures approximations des taux d'amortissement économiques annuels, la suppression des abattements dont bénéficient certains secteurs et certains types d'actifs, une diminution des taux d'imposition réglementaires et des ajustements pour tenir compte de l'inflation quand elle est forte (par exemple, quand elle dépasse 10 à 15 %). Il est aussi souhaitable d'éliminer la double imposition des dividendes et d'améliorer les liens entre impôts personnels et impôts sur les sociétés.

- En restructurant les impôts personnels de façon à inclure dans leur assiette toutes les sources de revenu, à abaisser les taux maxima, à réduire le nombre de tranches, à relever le montant des revenus exonérés et à éliminer la plupart des abattements spéciaux existants. L'indexation est importante en cas de forte inflation.

#### *Renforcer l'administration de l'impôt*

Toute réforme fiscale, quel que soit son type, doit améliorer les procédures administratives, les services de traitement et d'analyse de l'information et la formation du personnel. Une réforme qui supprime de multiples ajustements de l'assiette d'un impôt et qui réduit le nombre des taux peut beaucoup contribuer à une amélioration de l'administration de l'impôt. Cependant, il est parfois justifié d'accroître les coûts administratifs pour abaisser les coûts économiques — par exemple, en remplaçant des impôts sur le commerce extérieur par une TVA.

En théorie, il n'existe pas de raison de préférer les réformes générales aux réformes partielles. Ce sont les besoins propres à chaque pays qui doivent

dicter leur action aux pouvoirs publics. La crainte de surcharger l'administration ne doit pas empêcher une réforme générale, dont les éléments peuvent entrer en vigueur simultanément ou par étape, en fonction des contraintes financières et administratives. De nouveaux instruments fiscaux ont été introduits avec succès en Colombie et en Corée. Cependant, il sera vraisemblablement plus facile d'appliquer la réforme si elle s'appuie sur des instruments fiscaux existants, comme en Inde et au Malawi. Il faut du temps pour que les avantages d'une réforme fiscale se fassent sentir.

#### *Eviter d'imposer les pauvres*

Il est possible de rendre les systèmes fiscaux existants plus équitables en incorporant une progressivité modérée à la fois dans les impôts sur le revenu et dans les impôts indirects et en simplifiant les instruments fiscaux pour libérer des ressources en vue du recouvrement et du contrôle. On peut améliorer la progressivité en exonérant le revenu et les achats essentiels des pauvres de l'impôt, en supprimant dans le calcul de l'impôt sur le revenu les déductions et abattements qui profitent surtout aux riches et en taxant plus fortement les achats de produits de luxe. L'élimination de la

plupart des abattements peut compenser largement la perte de recettes résultant du relèvement du seuil de revenu imposable.

Un moyen d'accroître l'équité d'un impôt peut également être d'améliorer l'affectation des ressources qu'il produit. Par exemple, la suppression des impôts sur les intrants utilisés dans la production évite l'imposition accidentelle de biens essentiels théoriquement exonérés. Cependant, il est peu probable qu'on puisse, dans la pratique, atteindre des objectifs de redistribution du revenu en affinant la structure du système fiscal. Une coordination avec d'autres politiques publiques, spécialement au plan des dépenses budgétaires, peut mieux servir les intérêts des pauvres.

Une réforme bien comprise des instruments fiscaux peut accroître leur contribution aux recettes et minimiser leurs coûts économiques et sociaux. Mais, en fait, il reste des coûts, qui déterminent un seuil au-dessous duquel les avantages attendus des dépenses publiques ne doivent pas tomber. Il faut donc planifier les recettes en même temps que les dépenses : une comparaison des coûts et des avantages s'impose pour les deux parties du budget. Le chapitre suivant traite du membre «dépenses» de cette équation.





## Amélioration de l'allocation des dépenses publiques

Les dépenses publiques jouent un rôle critique dans le développement. Elles permettent aux pouvoirs publics de préserver et renforcer l'identité nationale, de mettre en place les infrastructures nécessaires au développement, d'influer à la fois sur la croissance économique et sur la répartition

de ses fruits, et d'assurer des services sociaux répondant aux besoins fondamentaux de la population. Cependant, une augmentation rapide des dépenses publiques non accompagnée d'un accroissement parallèle des recettes intérieures a provoqué une crise budgétaire dans un grand nombre de pays en développement et, dans bien des cas, ces dépenses n'ont pas contribué efficacement à la croissance et à la justice sociale. Dans l'ensemble des pays en développement, les gouvernements se voient contraints de les réduire et de mieux les répartir. C'est là un formidable défi car la planification, la budgétisation, l'exécution et le contrôle des dépenses posent de très sérieux problèmes techniques et institutionnels.

Le présent chapitre traite des trois questions suivantes :

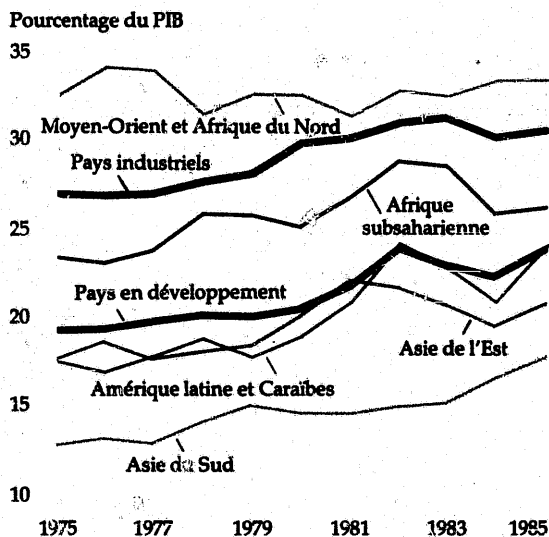
- A quoi les gouvernements emploient-ils leurs ressources?
- A quoi devraient-ils les employer?
- Quelles sont les réformes institutionnelles et techniques susceptibles d'améliorer l'allocation des dépenses publiques?

Bien que la qualité de l'exécution du budget influe également de façon déterminante sur l'impact final des dépenses publiques, cette question ainsi que d'autres touchant la gestion et l'administration publiques constituaient le thème principal du *Rapport sur le développement dans le monde 1983* et ne sont donc pas traitées en détail ici.

### Structure et tendances des dépenses publiques

A quoi les gouvernements emploient-ils leurs ressources? La présente section examine à la fois les

**Figure 5.1 Dépenses de l'administration centrale en pourcentage du PIB, par région, 1975 à 1985**



Note : Ces chiffres représentent des moyennes de groupe pondérées par le PIB. Faute de données comparables, la Chine, le Japon, le Nigeria et plusieurs pays relativement petits ne sont pas pris en compte dans les échantillons de cette figure, ni dans les Figures 5.2 à 5.7. Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, diverses années, et données de la Banque mondiale et du FMI.

tendances à plus long terme des dépenses des administrations centrales et les mesures récemment prises par certains pays en développement pour réduire ces dépenses.

#### *Composition et tendances à long terme*

En pourcentage du PIB, les dépenses des administrations centrales ont fortement augmenté dans beaucoup de pays en développement jusqu'à 1982, mais elles ont ensuite eu tendance à diminuer, avant d'augmenter à nouveau en 1985 (Figure 5.1). Comme on l'a vu au Chapitre 2, la part des dépenses publiques dans le PIB est en moyenne plus faible dans les pays en développement que dans les pays industriels, mais cet écart disparaît si l'on exclut les paiements de transfert (qui sont contrôlés par l'Etat mais ne constituent pas un prélèvement public direct sur le PIB). Il faut toutefois se méfier des généralisations en ce qui concerne la structure des dépenses publiques dans les pays en développement car on constate d'im-

portantes variations d'un pays à l'autre, même à des niveaux de revenu comparables, outre que l'on ne dispose pas de données complètes sur le secteur public.

Parmi les pays en développement, c'est en général au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'administration centrale occupe la plus grande place. Cela reflète en partie l'attitude relativement expansionniste qu'ont, à l'égard du rôle du secteur public, des pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Syrie et la Tunisie et cela tient aussi au niveau élevé des dépenses militaires dans la région (Encadré 5.1). Ce sont les pays d'Asie du Sud qui ont l'administration centrale la moins vaste, mais les administrations régionales jouent un rôle exceptionellement important en Inde et au Pakistan. Dans les pays d'Asie de l'Est, d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne, l'administration centrale est de taille intermédiaire, bien qu'elle soit un peu plus importante en Afrique que dans les deux autres régions.

La classification des dépenses pose des pro-

#### **Encadré 5.1 Dépenses militaires**

On estime que 6 % du montant total des dépenses publiques mondiales vont à des fins militaires, soit plus de 900 milliards de dollars pour la seule année 1985. Ce sont les pays industriels qui dépensent le plus — et de loin — en valeur absolue et par habitant (ce qui tient en grande partie aux dépenses relativement élevées des Etats-Unis), mais ce sont les pays en développement qui dépensent le plus en pourcentage du PNB (Figure 5.1A). La croissance des dépenses militaires enregistrée ces dernières années, tant en chiffres absolus qu'en part de PNB, a été en très grande part le fait des pays industriels. (Ces données excluent l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est. Leurs dépenses militaires totales sont équivalentes à celles des pays industriels, mais représentent une part nettement plus élevée de leur PNB.)

En pourcentage du PNB, c'est en Amérique latine que les dépenses militaires sont le plus faibles (environ 1,5 %) et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord qu'elles sont le plus élevées (de 11 à 14 % entre 1974 et 1985). Elles sont également assez élevées en Asie de l'Est (plus de 7 % du PNB), principalement à cause des grosses dépenses de la Chine. Elles sont inférieures à 4 % du PNB en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

Toutefois, les données ne sont pas nécessairement fiables. Il arrive souvent que les gouvernements minimisent et camouflent délibérément leurs dépenses

militaires. Ils peuvent, par exemple, assimiler la construction d'ouvrages militaires à des travaux publics, ne pas faire de distinction entre les retraites des militaires et celles des fonctionnaires civils ou classer les intérêts à payer au titre de la dette militaire avec ceux qui sont dus au titre de leurs autres dettes. Ils peuvent encore ne pas comptabiliser du tout les dépenses militaires et les régler au moyen de recettes d'exportation qui ne sont jamais rapatriées ni incluses dans les statistiques officielles du commerce extérieur. Si un biais existe, c'est probablement dans le sens d'une sous-estimation plutôt que d'une surestimation du montant total des dépenses militaires.

Les dépenses militaires ont des buts non économiques et visent essentiellement à protéger un pays contre les menaces extérieures et l'instabilité interne. Toutefois, certains les justifient également en affirmant qu'elles peuvent contribuer au développement économique. Une étude controversée, effectuée en 1973 par Emile Benoît, a constaté une corrélation positive entre la croissance économique et le niveau des dépenses militaires. Selon cette étude et d'autres qui l'ont suivie, les dépenses militaires peuvent avoir des effets d'entraînement positifs, en ce sens qu'elles encouragent l'innovation technologique, permettent de former un personnel qui s'orientera ultérieurement vers des emplois civils, offrent des possibilités d'emploi, renforcent les institutions du pays, stimulent l'effort fiscal et

(à suivre)

### Encadré 5.1 (suite)

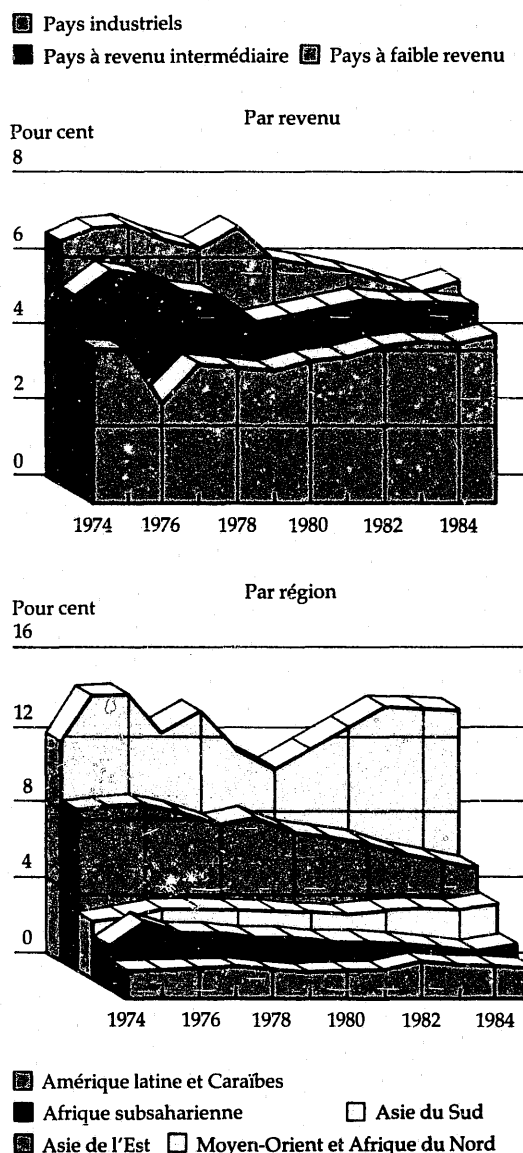
encouragent une utilisation plus intensive des ressources existantes. En outre, les industries de l'armement peuvent être industrialisantes. Bien que les dépenses militaires des pays en développement soient traditionnellement allées à l'entretien de l'armée et à l'importation d'armements, plusieurs pays en développement — notamment l'Argentine, le Brésil, la Chine, la République de Corée, l'Inde et le Pakistan — ont, ces dernières années, développé leur propre production d'armements et commencé à exporter. Le Brésil est maintenant le sixième exportateur mondial d'armes.

Ces effets positifs semblent cependant plus que compensés par l'impact négatif à long terme des dépenses militaires. Quoique non concluantes, des recherches effectuées au cours de la dernière décennie font apparaître une relation négative entre les dépenses militaires et la croissance économique. La principale critique porte sur le coût d'opportunité élevé de ces dépenses, en ce sens que des ressources limitées sont ainsi soustraites à des utilisations civiles plus productives. Comme le montre la Figure 5.4, les dépenses militaires des pays à faible revenu sont très supérieures à leurs dépenses sociales. En réalité, la différence entre ces deux catégories de dépenses est probablement beaucoup plus importante encore, du fait que les données du FMI semblent sous-estimer les dépenses militaires. De plus, l'armée a généralement été le secteur le plus protégé en cas de compressions des dépenses (Figure 5.8). Une étude de 1982 sur 69 pays en développement a montré que l'accroissement des dépenses militaires durant les années 50 et 60 avait nettement réduit l'investissement global, la production agricole et la croissance économique. D'autres études ont constaté des corrélations négatives entre les dépenses militaires et les dépenses consacrées au développement social (y compris l'éducation et la santé), de même qu'entre les dépenses militaires et l'épargne. Ceux qui critiquent les dépenses militaires font valoir que leurs effets d'entraînement ne sont pas aussi marqués qu'on le prétend, soutenant, par exemple, que leurs relations avec les branches d'activité civiles sont faibles ou que les avantages des formations dispensées par l'armée pour l'économie civile sont peu importants dans les pays qui ont une armée de métier. En outre, les dépenses consacrées à la défense vont souvent pour une large part à des importations. Dans l'ensemble des pays en développement, les achats d'armes représentent environ 5 % du total des importations et leur paiement peut aggraver sérieusement les problèmes de balance des paiements et le fardeau de la dette.

En bref, bien que la controverse quant aux rapports existant entre les dépenses militaires et la croissance économique soit loin d'être close, les faits montrent de plus en plus qu'un niveau élevé de dépenses militaires contribue aux crises budgétaires et à l'endettement,

complicite la stabilisation et l'ajustement, et a un effet négatif sur la croissance et le développement économiques. Les avantages éventuels doivent donc être soigneusement rapportés à ces coûts considérables.

Figure 5.1A Dépenses militaires en pourcentage du PNB, 1974 à 1985



Source : Gouvernement des Etats-Unis, 1986b et 1987.

## Encadré 5.2 Classifications diverses des dépenses publiques : utilisations et abus

Les dépenses publiques peuvent être classées de différentes façons. Aux fins de la comptabilité nationale, elles le sont généralement en fonction de leur effet présumé sur l'économie : consommation, investissement ou paiements de transfert. Aux fins de l'établissement du budget de l'Etat, elles peuvent être classées par catégorie «économique» (traitements et salaires, autres biens et services, intérêts, subventions et transferts, bien de capital fixe, etc.) ou par catégorie «fonctionnelle» ou sectorielle (administration générale, défense, éducation, santé, infrastructure, etc.), ou suivant une certaine combinaison de ces deux catégories. Les classifications budgétaires varient énormément d'un pays à l'autre et nombre des réformes budgétaires entreprises au cours des 40 dernières années, notamment l'évolution vers l'établissement de «budgets de programmes» évoquée un peu plus loin, ont essentiellement tendu à améliorer les structures budgétaires.

La distinction la plus importante dans un budget est celle qui est établie entre opérations courantes et opérations en capital. Beaucoup de pays ont un budget distinct pour chaque catégorie. Le principe d'un double budget découle de l'idée, née dans les années 30, selon laquelle les dépenses courantes équivalent à la consommation courante et devraient être financées par l'impôt, tandis que les dépenses en capital sont un investissement qui portera ses fruits à l'avenir et qui devrait, pour des raisons d'efficacité et d'équité intergénérationnelles, être financé par des emprunts ou d'autres recettes en capital. Il est acceptable d'emprunter pour accroître les actifs, ceux-ci augmentant parallèlement aux engagements, mais inacceptable d'emprunter pour financer la consommation. Le solde des opérations courantes, appelé «épargne publique», peut également servir à financer l'investissement et constitue en lui-même un important indicateur.

Le système de double budget comporte des avantages et des inconvénients. Pour ce qui est des aspects positifs, la distinction entre dépenses courantes et dépenses en capital donne une idée claire de l'ampleur des emprunts et de la formation de capital et suppose l'existence entre ces deux éléments d'un lien effective-ment justifié du point de vue économique. Etant donné qu'un excédent courant est considéré comme un indicateur positif, cette distinction aide également à im-

poser une discipline en ce qui concerne les dépenses courantes tout en favorisant implicitement l'investissement.

Cependant, pour ce qui est des aspects négatifs de ce système, si les dépenses en capital sont définies comme les dépenses consacrées à des actifs corporels ayant une durée de vie de plus d'un an, la distinction peut amener à favoriser l'investissement matériel aux dépens de l'exploitation et de l'entretien courant. Ce biais peut lui-même entraîner un autre au profit des secteurs «lourds», tels que l'infrastructure, et au détriment des secteurs sociaux pour lesquels les investissements matériels ne constituent qu'une faible part de l'ensemble des dépenses. Pour y remédier, certains pays ont modifié la répartition traditionnelle entre dépenses courantes et dépenses en capital pour faire plutôt une distinction entre les dépenses «de développement» et les autres types de dépenses. Le budget «de développement» comprend ainsi les dépenses courantes qui constituent un investissement dans les ressources humaines ou qui renforcent la productivité de l'investissement matériel. Tout en évitant peut-être de défavoriser les actifs corporels, cette variante crée de délicats problèmes de définition qui font que la distinction entre les deux budgets peut paraître tout à fait arbitraire.

En plus de ce problème de biais, il peut être inapproprié de mettre l'accent sur le seul solde courant. A des fins de stabilisation macroéconomique, les variables importantes sont l'équilibre global du budget et les moyens utilisés pour le financer. De plus, il peut être nécessaire de limiter les emprunts non seulement à des fins de stabilisation, mais aussi parce que l'investissement public peut ne pas avoir toujours un rendement aussi élevé que le coût du service de la dette. Les faibles rendements d'investissements financés par l'emprunt ont contribué largement à l'actuelle crise internationale de la dette.

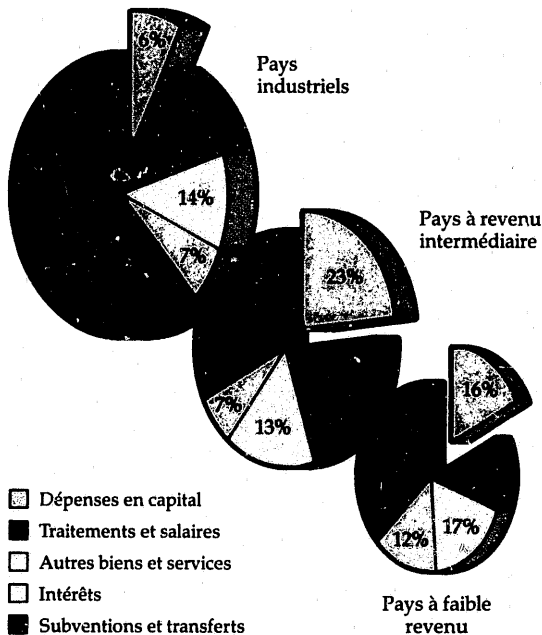
Enfin, s'il y a deux budgets, il y a souvent aussi deux organismes responsables. C'est ainsi que, dans les pays en développement, le ministère des finances est souvent chargé du budget ordinaire, tandis que le ministère du Plan est chargé du budget d'équipement. Un manque de coordination entre les deux peut être un sérieux facteur d'inefficacité et de distorsions dans la répartition des dépenses globales.

blèmes (Encadré 5.2); on trouvera néanmoins dans les Figures 5.2 à 5.5 certaines comparaisons générales de la ventilation des dépenses des administrations centrales dans les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et industriels. En 1980, les dépenses en capital représentaient 16 % des dépenses totales des administrations centrales

dans les pays à faible revenu et 23 % dans les pays à revenu intermédiaire, contre 6 % seulement dans les pays industriels. (Le choix de 1980 pour cette comparaison tient à ce qu'on dispose pour cette année de données concernant un plus grand nombre de pays que pour les années ultérieures.) Ce contraste entre pays en développement et pays

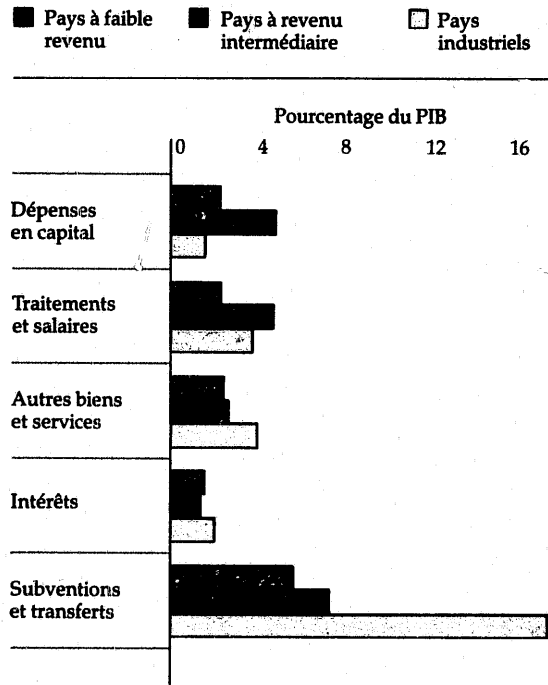
industriels reflète en partie des différences de priorités. Les gouvernements ont tendance, aux premiers stades de développement, à mettre l'accent sur les investissements d'infrastructure. L'aménagement d'infrastructures de base — comme la construction de routes, l'approvisionnement en eau et en électricité et la mise en place de réseaux de télécommunications — est indispensable pour créer un marché national et une base industrielle. De plus, lorsque le revenu par habitant est peu élevé, la demande d'équipements de ce type augmente rapidement avec les revenus, pour diminuer progressivement à partir du moment où ceux-ci atteignent un niveau intermédiaire. Les dépenses portant sur les services sociaux et les transferts de revenu prennent plus d'importance à mesure que progressent les revenus; leur composition et leur couverture s'élargissent et leur qualité augmente sous la pression de la demande. Elles sont également de plus en plus

**Figure 5.2 Ventilation des dépenses de l'administration centrale par catégorie économique, 1980**



Note : La taille des cercles indique les parts relatives des dépenses totales dans le PIB; les pourcentages de chaque tranche représentent les moyennes de groupe pondérées par le PIB.  
Source : FMI, Statistiques de finances publiques, 1987.

**Figure 5.3 Parts du PIB allouées par l'administration centrale aux diverses catégories économiques, 1980**



Note : Les chiffres représentent des moyennes de groupe pondérées par le PIB.  
Source : FMI, Statistiques de finances publiques, 1987.

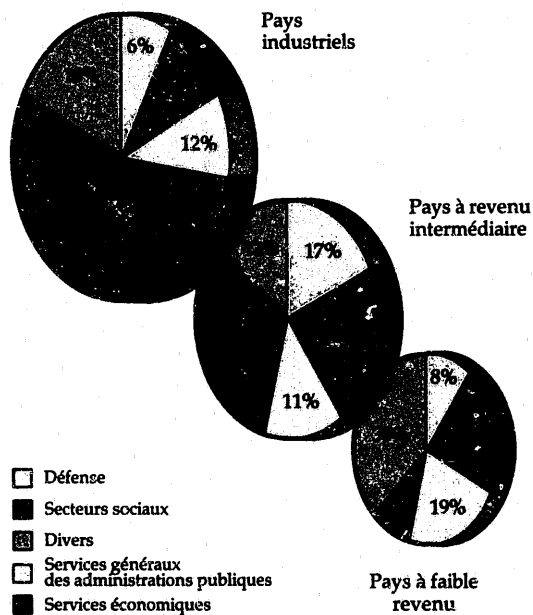
influencées par les tendances démographiques lorsque les services sociaux en viennent à être considérés comme des droits acquis (Encadré 5.3).

Ces données ne portent que sur les dépenses des administrations centrales, mais la prise en compte des administrations subnationales et des entreprises publiques ne ferait probablement qu'accroître les différences constatées entre les divers groupes de pays. Les entreprises publiques occupent une place particulièrement importante dans les pays en développement où leurs activités sont axées sur l'infrastructure et d'autres services économiques et représentent généralement une part importante de l'investissement public. Les administrations régionales et locales occupent une plus grande place dans les pays industriels où elles jouent un rôle de premier plan dans la fourniture de services sociaux, par exemple dans le domaine de l'éducation.

Les dépenses publiques courantes se répartissent en subventions et transferts, salaires, autres biens et services, et intérêts. La principale catégo-

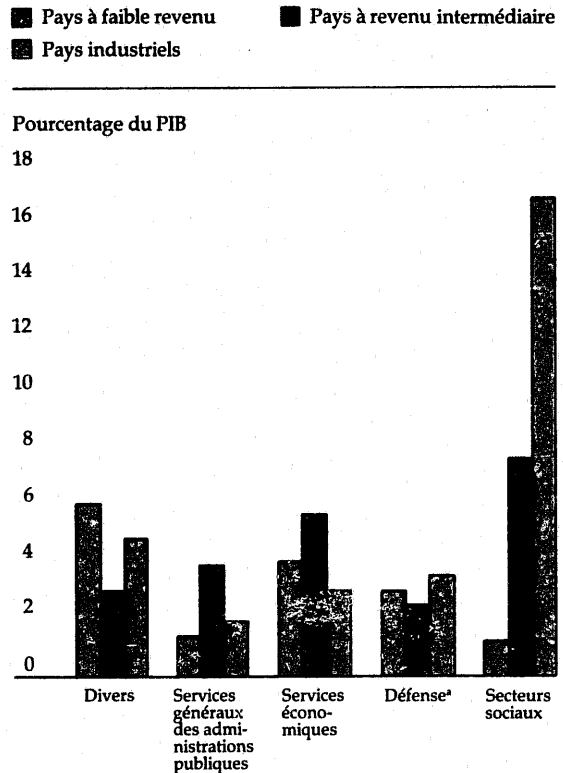
rie est celle des subventions et transferts qui, dans les pays en développement, représentent plus de 40 % du total. Les intérêts constituent la plus petite catégorie, encore que l'ampleur de ce poste ait rapidement augmenté ces dernières années, en particulier dans les pays très endettés (Figure 5.6). Les dépenses consacrées aux salaires et aux autres biens et services représentent une part des dépenses publiques plus élevée dans les pays en développement — particulièrement ceux qui ont un revenu intermédiaire — que dans les pays industriels mais, en pourcentage du PIB, la différence est beaucoup plus faible (Figure 5.3). De même, les paiements d'intérêts des administrations centrales représentent une part plus importante du budget dans les pays à faible revenu mais, en pourcentage du PIB, ils sont plus élevés dans les pays industriels. Comme on l'a déjà vu, au plan de la structure des dépenses, la différence la plus frappante entre pays en développement et pays industriels est l'ampleur de la part du PIB que ces derniers consacrent aux subventions et aux transferts.

**Figure 5.4 Ventilation des dépenses de l'administration centrale par catégorie fonctionnelle, 1980**



Note/Source : Voir Figure 5.2.

**Figure 5.5 Parts du PIB allouées par l'administration centrale aux diverses catégories fonctionnelles, 1980**



Note/Source : Voir Figure 5.3.

a. Les données semblent sous-estimées; voir Encadré 5.1.

La grave pénurie de ressources à laquelle doivent faire face les pays en développement apparaît plus clairement si l'on compare le niveau des dépenses par habitant (Figure 5.7). En 1984, les administrations centrales ne dépensaient que 44 dollars par habitant dans les pays à faible revenu, contre 298 dollars dans les pays à revenu intermédiaire et 3.429 dollars dans les pays industriels. Les écarts sont encore plus prononcés dans les secteurs sociaux. Quand les pays à faible revenu dépensent un dollar par habitant pour l'éducation et la santé, les pays industriels y consacrent des montants plus de cent fois supérieurs (particulièrement si l'on prend en compte les dépenses des administrations régionales et locales). Différents niveaux de dépenses ne se traduisent pas intégralement par différents niveaux d'intrants, étant donné que les taux de salaires sont plus faibles dans les pays en développement et qu'un même

### Encadré 5.3 Tendances démographiques et dépenses publiques

Les tendances démographiques influent sur les dépenses dans les secteurs sociaux, particulièrement dans les pays industriels où de nombreux services d'éducation, de santé et de protection sociale sont considérés comme des «droits» pour l'ensemble de la population. Pour ces pays, la tendance démographique prédominante prévue pour les 40 prochaines années est l'accroissement rapide du nombre de personnes âgées, aussi bien en chiffres absolus qu'en proportion de la population totale. Cette tendance implique une augmentation des dépenses consacrées aux retraites et aux soins de santé, compensée seulement en partie par des économies sur l'éducation, l'assurance chômage et d'autres programmes sociaux.

Les tendances démographiques sont très différentes dans les pays en développement. La plupart d'entre eux ont enregistré des taux de natalité élevés et une diminution de la mortalité néonatale et infantile au cours des années 60 et 70 et, dans bien des pays, ces tendances restent inchangées. Il en résulte un accroissement rapide de l'ensemble de la population et en particulier du nombre de jeunes. Dans certains pays, comme le Kenya et le Rwanda, la population d'âge scolaire doublera d'ici l'an 2000, ce qui ajoutera aux pressions exercées sur les dépenses d'éducation.

La demande de dépenses publiques supplémentaires résultant de ces tendances démographiques doit être mise en parallèle avec les sérieuses contraintes posées par la limitation des ressources disponibles. De nombreux pays en développement ne sont pas encore parvenus à servir la totalité de leur population dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la protection sociale; ce sont donc malheureusement la couverture et la qualité de ces services — plutôt que les dépenses — qui risquent d'être les variables ajustées face à l'ac-

croissement de la population. Si un pays s'est fixé pour but d'atteindre un certain taux de couverture, un accroissement accéléré de la population rendra l'opération plus coûteuse. Il sera indispensable, d'une part, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité à court terme et, d'autre part, de maîtriser l'accroissement de la population à moyen terme pour améliorer la qualité des services sociaux dans les pays en développement et faire en sorte qu'ils couvrent un pourcentage plus important de la population.

Dans certains pays, tels que la Chine, la Colombie et la République de Corée, les taux de fécondité ont nettement diminué depuis les années 60. Le cas le plus extrême est peut-être celui de la Chine où, par suite de la politique de l'enfant unique, la population d'âge scolaire diminuera au cours des 50 prochaines années non seulement en proportion de la population totale, mais aussi en chiffres absolus. On prévoit que la population en âge de travailler passera de 64 % de la population totale en 1980 à 68 % en l'an 2000, pour retomber à 65 % en 2030, tandis que la part des personnes âgées passerait de 4 % en 1980 à 7 % en l'an 2000, puis à 14 % en 2030. Les pressions exercées sur les dépenses sociales s'atténueront au cours de la dernière décennie sous l'effet de la diminution de rapports de dépendance économique, et la Chine pourra s'attacher à améliorer la qualité des services et à en élargir l'accès. Ce n'est que bien après le début du siècle prochain que ces rapports dépasseront les niveaux actuels, à mesure que les travailleurs actuels et futurs arriveront à l'âge de la retraite. Une planification à long terme est nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins résultant d'une répartition différente de la population entre jeunes et vieilles générations.

montant y représente davantage en pouvoir d'achat. Néanmoins, les différences au niveau des intrants (et donc probablement des extrants) sont manifestement énormes. Faute de ressources, de fortes augmentations des dépenses ne sont pas possibles dans ces pays, qui doivent parvenir à utiliser plus efficacement les ressources limitées dont ils disposent.

#### *Répartition des récentes réductions de dépenses*

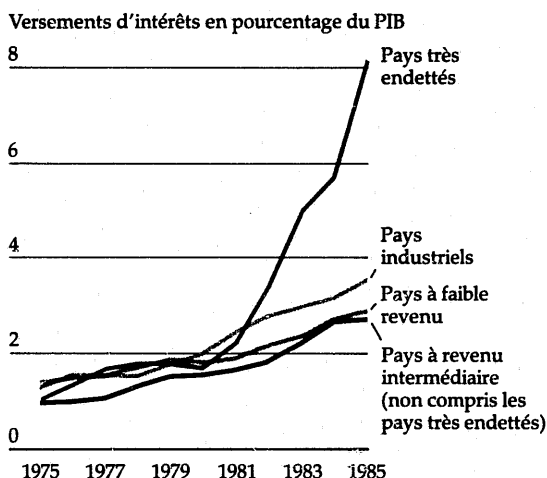
Au début des années 80, de nombreux pays en développement ont réduit la part des dépenses publiques dans leur PIB, à mesure que les banques internationales leur accordaient moins de prêts et que leurs recettes internes diminuaient en raison

de la récession. Quelles sont les activités du secteur public qui ont été le plus durement touchées par cette nouvelle austérité? La Figure 5.8 indique la diminution moyenne des dépenses réelles des administrations centrales dans 15 pays (pour la plupart très endettés) au début des années 80. Les dépenses réelles totales ont diminué en moyenne de 18,3 %, les dépenses en capital de 35,3 %, mais les dépenses courantes de 7,8 % seulement. Cela tient peut-être à la plus grande souplesse des dépenses en capital. Il est en effet plus facile d'annuler ou de reporter quelques grands projets que de licencier des fonctionnaires, de réduire leurs retraites ou encore que de retarder ou renégocier des paiements d'intérêts. Parmi les diverses catégories de dépenses courantes, la diminution des

paiements relatifs aux achats de biens et services et au versement de subventions a été partiellement compensée par une forte augmentation des paiements d'intérêts. Une analyse par secteur montre que ce sont les dépenses d'infrastructure — constituées surtout de dépenses en capital — qui ont subi la plus sévère réduction. La diminution a été un peu moins forte pour les dépenses sociales et bien moins forte pour les dépenses militaires.

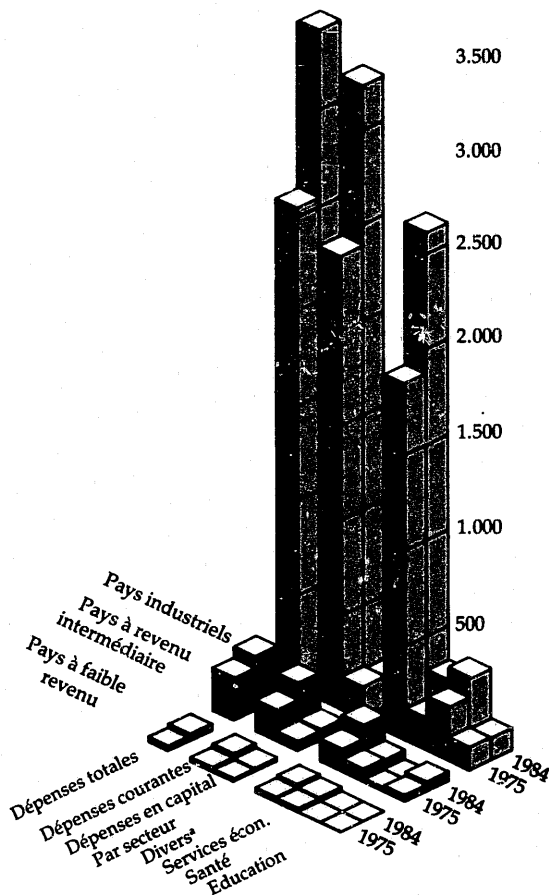
Bien que la répartition des réductions soit claire, elle est difficile à interpréter. Tout d'abord, les données indiquent la diminution des dépenses totales ajustées au moyen d'un déflateur du PIB général, et non pas nécessairement la diminution du volume réel des activités publiques. Si, dans certains secteurs, les prix ont augmenté plus vite que dans d'autres, la diminution des prestations y aura aussi été plus forte que cela n'apparaît. Deuxièmement, le niveau antérieur des dépenses n'était pas nécessairement optimal et certaines compressions auraient dû être opérées de toute façon. En fait, dans bien des cas, la réduction des dépenses a fait suite à une période d'augmentation rapide. Enfin, chaque réduction doit être évaluée dans le contexte du pays où elle a eu lieu. Le développement des prestations du secteur privé, dans les domaines où celui-ci est actif, peut aisé-

**Figure 5.6 Tendances des versements d'intérêts de l'administration centrale, 1975 à 1985**



Note : Les chiffres représentent des moyennes de groupe pondérées par le PIB.  
Source : FMI, *Statistiques de finances publiques*, diverses années.

**Figure 5.7 Dépenses par habitant de l'administration centrale, 1975 et 1984 (dollars constants de 1984)**



Note : Les chiffres représentent des moyennes de groupe pondérées par la population.  
a. Comprend la sécurité sociale, les services généraux des administrations publiques, la défense, le logement et autres dépenses diverses sur lesquelles on ne dispose pas de données détaillées pour certains pays.  
Source : FMI, *Statistiques de finances publiques*, diverses années.

ment compenser la contraction des dépenses publiques mais, bien souvent, la récession intérieure s'est répercutée sur l'activité du secteur privé en même temps que diminuaient les dépenses publiques.

Des études de cas détaillées confirment que, dans beaucoup de pays, les investissements publics ont fortement diminué durant les récentes périodes d'austérité. C'est ainsi qu'au Mexique ils ne représentaient plus que moins de 6 % du PIB en 1986 contre près de 11 % en 1982 et, aux Philip-



pinés, moins de 4 % en 1985 contre 8 % en 1981. De plus, cette réduction a été souvent exacerbée par une diminution des investissements privés. Aux Philippines, par exemple, les investissements privés bruts sont tombés de 23 % du PIB en 1981 à moins de 13 % en 1985. Un cas plus extrême encore est celui de l'Argentine où ils sont tombés de 14 % à moins de 3 % du PIB entre 1980 et 1985 et où l'investissement privé net (après amortissement) a été négatif — ce qui signifie que le stock de capital a diminué. Dans des cas semblables, il importe manifestement de relancer les dépenses d'investissement aussi bien publiques que privées.

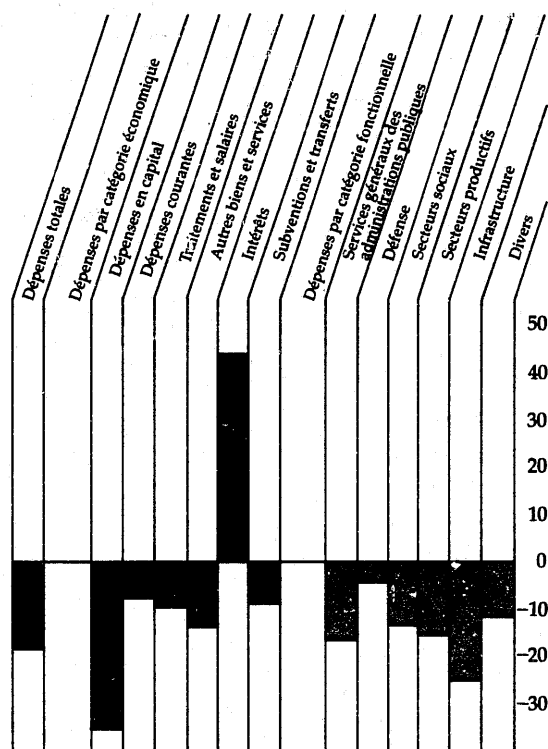
#### Risques et problèmes liés à l'austérité

En bref, il apparaît que le secteur public a progressivement joué un rôle croissant dans l'économie de la plupart des pays du monde jusqu'au début des années 80. De plus en plus sollicités, les pouvoirs publics n'ont plus disposé de flux de ressources suffisants pour financer leurs activités. L'application de programmes d'ajustement, souvent imposée par des crises budgétaires, a contraint certains pays en développement à réduire leurs dépenses publiques au cours des années 80. Les investissements du secteur public ont été particulièrement touchés. Les dépenses consacrées aux salaires et aux subventions et transferts ont diminué dans de moindres proportions, tandis que les paiements d'intérêts ont fortement augmenté du fait de l'alourdissement du fardeau de la dette. De tels changements dans la structure des dépenses comportent des risques considérables. Bien qu'ils puissent être tenus de freiner l'accroissement global des dépenses pour préserver ou rétablir la stabilité budgétaire, les gouvernements devront de plus en plus se préoccuper de l'allocation de leurs dépenses entre les diverses activités et de la qualité de chaque intervention, car c'est de ces deux facteurs que dépendra, à terme, la contribution des dépenses publiques à la réalisation des objectifs de développement.

#### Priorités à assigner aux dépenses publiques

Les gouvernements doivent, s'ils veulent contrôler le niveau total des dépenses et les répartir efficacement, fixer des priorités qui devraient être fondées sur deux considérations. Il faut tout d'abord déterminer les cas où une intervention publique s'impose et, inversement, ceux où l'on pourra obtenir des résultats équivalents, voire meilleurs,

**Figure 5.8 Réduction réelle des dépenses de l'administration centrale dans 15 pays, au début des années 80**  
(pourcentage moyen de variation non pondérée)



Note : Les pays sont les suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Indonésie, Libéria, Maroc, Mexique, Paraguay, République dominicaine, Sénégal, Sri Lanka, Togo, Uruguay et Venezuela.  
Source : Hicks, 1988.

en s'en remettant au marché. Deuxièmement, il faut déterminer les moyens qui permettront d'utiliser avec le maximum d'efficacité, dans les secteurs nécessitant une intervention publique, le volume limité des ressources disponibles.

Comme on l'a vu au Chapitre 2, la théorie économique indique, tout comme l'expérience pratique, que les pouvoirs publics devraient concentrer leurs dépenses sur certains secteurs où leur intervention est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement du marché, promouvoir la croissance économique et lutter contre la pauvreté. Pour décider des dépenses à effectuer, on devrait toujours se référer à ces principes fondamentaux et reconnaître aussi que les dépenses ne vont jamais sans certains coûts. Tous les fonds ont

d'autres utilisations possibles, donc un coût d'opportunité (Encadré 5.1), et la mobilisation de recettes pour financer les dépenses impose des charges à l'économie (Chapitre 4). En outre, la fourniture de biens et services par le secteur public peut influencer sur les prix du marché ou sur les comportements (comme l'ardeur d'un individu au travail ou sa propension à économiser ou à consommer). Ses effets peuvent donc aller largement au-delà de ses avantages directs.

Malheureusement, beaucoup de gouvernements n'allouent pas efficacement les ressources limitées dont ils disposent. Ils consacrent des dépenses excessives à des secteurs non prioritaires, et il leur reste ainsi trop peu de ressources pour les tâches critiques qu'ils sont les seuls à pouvoir accomplir. Cette mauvaise allocation des ressources concerne aussi bien la répartition entre dépenses en capital et dépenses courantes qu'entre les différents postes de chacune de ces deux catégories.

#### *Investissements publics*

Les pouvoirs publics doivent planifier leurs programmes d'investissements publics en examinant aussi bien leurs priorités globales pour l'ensemble de l'économie que le partage approprié des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé. Les priorités intersectorielles dépendront de la structure de l'économie, des ressources naturelles disponibles et de la stratégie de développement. Il n'existe aucune technique bien déterminée permettant d'orienter les choix intersectoriels, bien qu'il puisse être utile d'identifier les goulets d'étranglement et de comparer les taux de rentabilité de différentes activités. La ventilation intersectorielle des dépenses est inévitablement fondée en grande partie sur des jugements subjectifs, étant entendu qu'un équilibre global entre les secteurs s'impose.

Quel que soit le secteur considéré, les principes évoqués plus haut peuvent aider à orienter les décisions relatives aux investissements publics, l'objectif général devrait être de compléter et de soutenir — et non de concurrencer — les activités déterminées par le marché. Le Chapitre 6 examine les domaines sur lesquels devraient être axées les interventions du secteur public en matière d'éducation, de santé, de services urbains et d'infrastructure rurale. L'enseignement primaire tout comme les soins de santé préventifs comportent d'importants avantages pour la société — outre ceux qu'ils procurent à leurs bénéficiaires directs — et les besoins dans ces domaines auraient ten-

dance à être insuffisamment satisfaits sans l'intervention publique. L'enseignement supérieur et les soins de santé curatifs peuvent aussi appeler une intervention des pouvoirs publics, mais une plus forte proportion du coût de ces services devrait être supportée directement par leurs bénéficiaires sous la forme de redevances. Dans le cas de l'infrastructure aussi bien urbaine que rurale, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer en ce qui concerne la construction de routes, l'approvisionnement en eau, la production et la distribution d'électricité, et l'évacuation des déchets solides. Leur intervention est moins justifiée dans le cas des transports par autobus et de la construction de logements, ces services pouvant être assurés par des sociétés privées dans de bonnes conditions d'efficacité. Beaucoup de gouvernements ne respectent malheureusement pas ces priorités (Chapitre 6).

Le rôle des investissements publics dans l'agriculture et l'industrie a été examiné dans les deux derniers *Rapports sur le développement dans le monde*. Dans ces deux secteurs, la priorité devrait aller à la mise en place des infrastructures complémentaires de base, notamment en ce qui concerne l'électricité, l'eau, les transports, les communications et la défense contre les inondations. La recherche fondamentale constitue un autre domaine important appelant une intervention de l'Etat. Des investissements publics dans la production ou la commercialisation directes de produits agricoles ou industriels sont rarement justifiés d'un point de vue économique. Il est cependant fréquent que des entreprises publiques participent à ces activités, souvent pour des raisons historiques. Bien qu'elles puissent être aussi dynamiques et efficaces que des sociétés privées si elles sont gérées par des responsables compétents et autonomes, il arrive souvent qu'elles soient protégées de la concurrence ou soumises à des interventions politiques abusives, que l'on nomme à leur tête des dirigeants non qualifiés ou qu'on leur demande d'atteindre toutes sortes d'objectifs sociaux souvent difficiles à concilier (Chapitre 8).

Bien qu'il soit important, pour tirer le meilleur parti de ressources publiques limitées, de commencer par hiérarchiser les priorités, il importe également de veiller à la qualité des investissements. Les projets d'investissement doivent pour cela répondre à plusieurs critères dont chacun constitue un élément déterminant du succès de l'opération (Encadré 5.4). Chaque investissement doit être prometteur du point de vue éco-

### Encadré 5.4 Un exemple d'investissement réussi : les projets cotonniers d'Afrique de l'Ouest

Le succès de sept projets cotonniers réalisés dans trois pays d'Afrique de l'Ouest montre l'effet positif que peuvent avoir de bons investissements du secteur public et certains des facteurs favorables à la réussite. Ces sept projets ont permis d'accroître considérablement les rendements, les surfaces cultivées et le nombre de producteurs de coton au cours des 15 à 20 dernières années, et se sont traduits par une forte augmentation de la production (Tableau 5.4A).

Plusieurs caractéristiques des projets expliquent ce succès. Tout d'abord, leurs objectifs étaient clairs et les gouvernements y souscrivaient sans réserves. Il s'agissait notamment de fournir des intrants agricoles, d'accorder des crédits, d'encourager par des activités de vulgarisation la production de coton et de produits vivriers, d'appuyer les responsables des projets, de construire des routes de desserte et des puits dans les villages et de mettre en place un système de multiplication des semences. Deuxièmement, les programmes techniques étaient bien adaptés aux conditions socio-économiques locales et ont été modifiés périodiquement en fonction de l'évolution de la situation au plan international et national et au niveau des exploitations. Les sociétés cotonnières, qui jouissaient du monopole

de la production et de la distribution de semences, sont restées en liaison étroite avec l'Institut de recherche sur le coton et ont pu introduire des variétés homogènes et plus performantes résistant aux insectes et aux maladies. Troisièmement, les institutions dirigeant les projets étaient autonomes et efficaces et les vulgarisateurs, qui vivaient dans les villages et parlaient les langues locales, étaient motivés et bien formés. Les intrants ont été distribués en temps voulu aux cultivateurs et leur coton-graine leur a été payé sans délai, en partie du fait que les subventions aux intrants fournies par l'Etat ont contribué à la bonne santé financière des organismes parapublics. La façon dont ces organismes se sont acquittés de leurs tâches a donc nettement différé des résultats — livraisons irrégulières, paiements tardifs — d'organismes similaires dans d'autres régions, en particulier ceux qui étaient en proie à des difficultés financières. Quatrièmement, les arrangements financiers étaient satisfaisants : les coûts futurs avaient été pris en compte, les flux de trésorerie étaient suffisants, et les responsables des projets étaient à la fois très motivés et capables de recouvrir le coût des intrants fournis aux cultivateurs. Ces arrangements comportaient toutefois l'octroi de subventions aux intrants qui coûtaient cher aux pouvoirs publics. Depuis 1984, ces trois pays ont tous éliminé ou fortement réduit ces subventions tout en relevant les prix à la production, maintenant ainsi entre les prix des produits et ceux des intrants des différences suffisantes pour offrir des incitations satisfaisantes aux cultivateurs. Le contexte économique global des projets s'est toutefois quelque peu détérioré, du fait de la très forte baisse des cours mondiaux. Même couronnées de succès, les actions de développement rural restent vulnérables à une conjoncture économique extérieure défavorable.

Tableau 5.4A Les effets positifs de projets cotonniers en Afrique de l'Ouest

Pays	Augmentation en pourcentage dans les zones de projet			Nombre de planteurs
	Production de coton-graine	Rendements	Superficie	
Burkina Faso (1965-86)	700	240	280	230
Côte d'Ivoire (1967-86)	450	140	330	190
Togo (1971-86)	800	160	660	590

nomique, mais il doit également être faisable au plan technique, administratif et financier. Ses objectifs devraient être énoncés clairement et jugés acceptables par les principales parties prenantes. Enfin, le contexte économique intérieur devrait être stable et prévisible et inciter à l'efficacité. Les responsables des administrations comme ceux des projets tiennent compte, dans le choix et l'exécution de leurs investissements, des prix des intrants et des extrants, des taux d'intérêt et du régime des échanges internationaux. Si ces signaux ne concordent pas avec le véritable coût d'opportunité, les investissements n'auront guère de chances de favoriser la croissance à long terme.

C'est ainsi qu'en Sierra Leone l'encadrement de leurs prix de vente a eu pour effet de réduire les bénéfices des entreprises publiques et, par là même, leurs activités d'investissement et d'entretien. Elles n'ont pu accroître suffisamment leur capacité pour répondre à la demande, et la qualité de leurs prestations s'en est ressentie. En outre, on assiste actuellement à une décapitalisation de ces entreprises qui, dans bien des cas, ont besoin de grosses subventions publiques. La Sierra Leone ne constitue pas un cas unique. Les entreprises publiques de beaucoup d'autres pays connaissent des problèmes similaires du fait des contrôles de prix. Il est clair que le succès des investissements

publics est sérieusement compromis par les distorsions de l'environnement économique intérieur.

#### *Exploitation et entretien des investissements*

Une partie des dépenses publiques courantes affectées à l'achat de biens et services sert à l'exploitation et à l'entretien du stock de capital et détermine largement le succès avec lequel les investissements contribueront à la croissance et au développement économiques. Des dépenses d'exploitation insuffisantes (s'agissant des approvisionnements ou du personnel) peuvent se traduire par une faible efficacité dans des domaines tels que l'éducation et la santé, et la population sera alors mal éduquée et en moins bonne santé. C'est ainsi qu'en Zambie une évaluation des dispensaires effectuée en 1975 a révélé de sérieuses pénuries de médicaments et de fournitures médicales, et les établissements de certaines régions manquaient depuis longtemps, et parfois depuis sept mois, de certains médicaments essentiels tels que la chloroquine, la pénicilline et les sels de réhydratation par voie buccale. Des dépenses d'entretien insuffisantes peuvent entraîner une détérioration rapide du capital physique. En Indonésie, par exemple, l'entretien inadéquat des ouvrages d'irrigation a provoqué des pannes, perturbé l'approvisionnement en eau et réduit, parfois de moitié, la durée de vie utile des réseaux d'irrigation.

Il faut souvent faire un choix entre l'investissement et l'entretien et ce dernier constitue, dans bien des cas, l'utilisation la plus rationnelle des ressources. Par exemple, faute d'un entretien suffisant, les pays en développement ont perdu des équipements routiers valant des milliards de dollars. Dans 85 pays en développement disposant d'un réseau de routes principales de 1,8 million de kilomètres, il faudrait reconstruire un quart des routes revêtues et un tiers des routes non revêtues en dehors des zones urbaines. Il en coûterait un montant estimé à 45 milliards de dollars, soit de trois à cinq fois plus que ce qu'aurait coûté un entretien régulier. En outre, le coût d'exploitation des véhicules sur des routes revêtues détériorées est plus élevé que sur des routes en bon état, et ce de 20 à 50 %. Dans le cas de routes non revêtues, la différence peut dépasser 100 %. Ces coûts d'exploitation constituant une part importante (75 à 95 %) du coût total des transports routiers, sauf quand le trafic est extrêmement faible, un entretien routier insuffisant comporte des coûts occultes plusieurs fois supérieurs à ce que coûterait la

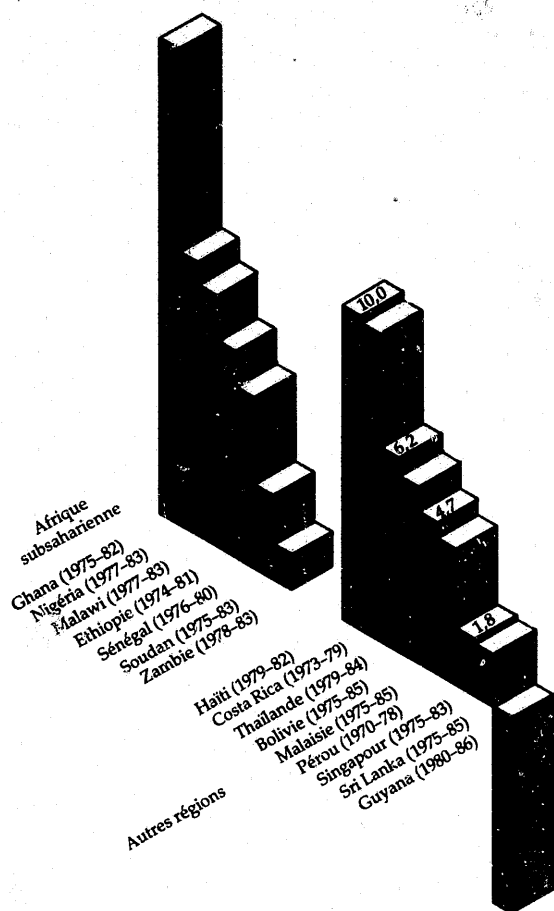
remise en état de l'infrastructure routière. Ces coûts occultes, supportés essentiellement par les usagers de la route, peuvent entraver sérieusement la croissance économique.

Malheureusement, les dépenses d'exploitation et d'entretien (particulièrement les achats de matériaux et de fournitures, par opposition aux frais de personnel) sont généralement sous-estimées et sous-financées dans les pays en développement. Cette sous-estimation tient à ce que leurs avantages sont souvent difficiles à mesurer exactement et peuvent ne pas être politiquement évidents. Les avantages d'une augmentation des dépenses de fonctionnement dans le secteur de l'éducation et de la santé, par exemple, ont tendance à être subtils et d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif, une fois que l'on a affecté aux écoles et aux dispensaires le strict minimum nécessaire pour les maintenir ouverts. Il arrive souvent que les avantages de l'entretien — en particulier de l'entretien courant, par opposition à l'entretien périodique — ne soient pas du tout visibles dans la mesure où il s'agit seulement de coûts évités dans un avenir assez lointain. Cependant, si l'exploitation et l'entretien sont insuffisamment financés, c'est non seulement parce que leurs avantages sont sous-estimés, mais aussi parce que d'autres besoins — intérêts, subventions, rémunérations des fonctionnaires, projets d'investissement, etc. — exercent des pressions plus fortes sur les décideurs ou risquent d'entraîner des perturbations plus visibles s'il n'y est pourvu. De plus, le régime des incitations peut ne guère favoriser une exploitation et un entretien efficaces une fois que des crédits ont été affectés. Cela amène les responsables à consacrer plus de ressources aux frais généraux qu'à la prestation de services ou aux approvisionnements. Au stade de l'ouverture des crédits comme à celui de l'exécution du budget, il faut accorder davantage d'attention aux dépenses d'exploitation et d'entretien et modifier les incitations de façon à rendre ces dépenses efficaces.

#### *Politiques des salaires et de l'emploi dans le secteur public*

Les politiques d'emploi et de rémunération du secteur public figurent parmi les principaux problèmes que posent les dépenses consacrées à l'administration dans son ensemble et les dépenses salariales liées à l'exploitation et à l'entretien. Ces politiques diffèrent nettement d'un pays en développement à l'autre. En Afrique sub-

**Figure 5.9 Croissance de l'emploi dans l'administration centrale**  
(pourcentage moyen de croissance annuelle)



Sources : Lindauer (document de référence) et données de la Banque mondiale.

saharienne, par exemple, non seulement l'augmentation des effectifs du secteur public est loin d'avoir été la même dans tous les pays (Figure 5.9), mais la structure des rémunérations — notamment les écarts de salaire entre travailleurs qualifiés et non qualifiés et entre secteur public et secteur privé — est elle aussi très variable. Au Malawi, un haut fonctionnaire (au grade de sous-secrétaire d'Etat) gagne vingt-cinq fois plus qu'un fonctionnaire non qualifié, mais seulement sept fois plus en Zambie. Au Libéria, le salaire d'un fonctionnaire non qualifié est plus de quatre fois

supérieur au PNB par habitant; ce même rapport est inférieur à un au Soudan et il est compris entre un et deux au Malawi, en Sierra Leone et en Zambie. Les pays africains, et plusieurs autres pays en développement d'autres régions, présentent toutefois un point commun, à savoir la diminution, entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, aussi bien des rémunérations réelles — qu'il s'agisse des salaires monétaires ou des prestations sociales — que des différences de salaire entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. Il existe des cas extrêmes, comme le Ghana et l'Ouganda, où les salaires de départ réels étaient tombés à un niveau inférieur au seuil de subsistance en 1983, et le Soudan, où ils ont diminué des quatre cinquièmes entre 1970 et 1983.

Non seulement les politiques de rémunération et d'emploi du secteur public ont d'importantes répercussions sur le niveau total des dépenses publiques, mais elles influent également d'autres façons sur l'effort de développement. Tout d'abord, elles déterminent en partie la composition des intrants utilisés pour la production des biens publics. Si la masse salariale est excessive et si d'autres catégories de dépenses sont relativement sous-financées, le personnel employé sera trop nombreux par rapport aux autres facteurs. Les plaintes des enseignants sans manuels, des agents de santé publique sans vaccins et des vulgarisateurs agricoles sans carburant pour leurs véhicules témoignent de ce problème, de même que l'effet d'éviction exercé sur l'investissement par une masse salariale excessive. Il arrive aussi que la répartition du personnel entre les diverses catégories professionnelles soit inefficace, à preuve la présence dans les couloirs de nombreux messagers inoccupés alors que, dans les bureaux voisins, les cadres sont surchargés de travail. Les programmes de recrutement du secteur public lancés en partie pour lutter contre le chômage, s'ajoutant au fait qu'il est difficile d'un point de vue politique de licencier des fonctionnaires, semblent avoir abouti dans beaucoup de pays en développement à l'emploi d'un personnel trop nombreux par rapport aux autres intrants disponibles, et à une pléthore de travailleurs non qualifiés par rapport au nombre de travailleurs qualifiés.

Deuxièmement, les salaires offerts aux fonctionnaires influent sur leur comportement et leurs résultats. L'érosion rapide des rémunérations réelles peut réduire l'ardeur au travail (si l'emploi est jugé sûr) du fait que les employés chercheront par divers moyens — second emploi, corruption, travaux pour l'extérieur durant les heures de tra-

vail officielles, etc. — à suppléer à la diminution de leurs salaires. Dans ces conditions, il est difficile de maintenir le moral du personnel et d'assurer une administration intègre et efficace. De plus, les coûts salariaux peuvent diminuer mais, si les prestations diminuent davantage encore, les coûts unitaires des biens et services publics s'en trouvent accrus.

Les écarts de rémunération entre les différents grades sont également importants. Le strict res-

serrement de l'éventail des salaires que l'on observe actuellement dans de nombreux pays non seulement décourage l'effort, mais incite en outre les individus les plus qualifiés à démissionner et les moins qualifiés à rester. Bien qu'ils soient importants pour aider à assurer l'équilibre budgétaire, la plupart des efforts entrepris pour réduire la masse salariale du secteur public ont négligé l'importance capitale de salaires différenciés (Encadré 5.5).

### **Encadré 5.5 Maîtrise de la masse salariale du secteur public**

De nombreux pays reconnaissent la nécessité d'une réforme des politiques d'emploi et de rémunération du secteur public et plusieurs ont pris des mesures en ce sens. On trouvera ci-dessous la description de certaines possibilités de réforme, les cinq premières concernant l'emploi et les deux dernières la structure des salaires.

#### **Recensements de la fonction publique et élimination des emplois «fictifs»**

Le plus flagrant des abus est l'existence d'employés dits «fictifs», c'est-à-dire d'individus qui émargent au budget mais qui ou bien n'existent pas, ou bien ne sont pas employés au poste pour lequel ils touchent un salaire. Il faut souvent, pour identifier ces fonctionnaires fictifs et les rayer des états de paie, procéder à un recensement de la fonction publique en rapportant les données des états de paie aux effectifs autorisés et existants. Le Ghana et la Zambie ont procédé à des recensements de ce genre. Les mesures prises par la Guinée et la République centrafricaine pour éliminer les employés fictifs leur ont permis d'en identifier, respectivement, 1.300 et 7.000, soit l'équivalent dans les deux cas d'environ 7 % des effectifs de la fonction publique. Une fois les postes fictifs éliminés, il est important de mettre en place des mécanismes de paie tels que le problème ne puisse se reproduire.

#### **Suppression de postes vacants et temporaires**

Les vérifications effectuées dans la fonction publique gambienne ont abouti au licenciement de 2.625 employés temporaires et journaliers et de 764 employés permanents, ainsi qu'à l'élimination de 848 postes sur les 10.700 que comptait la fonction publique. La Jamaïque a également licencié des employés temporaires. L'importance que peut revêtir une réduction des dépenses relatives au personnel temporaire ne devrait pas être négligée. C'est ainsi qu'en Zambie cette catégorie d'employés représente un cinquième environ du montant total des dépenses publiques de personnel. Les travailleurs temporaires peuvent souvent être licenciés plus facilement et à moindres frais que les titulaires de postes permanents du fait que leur

statut leur donne moins de droits.

#### **Gel du recrutement et suspension des garanties d'emploi**

On peut à terme réduire le nombre d'emplois en gelant le recrutement d'une façon générale, avec certaines exceptions limitées pour le remplacement d'employés occupant des postes essentiels; et en comptant pour le reste sur les départs à la retraite et les autres causes de réduction naturelle des effectifs. Le Costa Rica a gelé les effectifs du secteur public pendant trois ans à compter de 1984. La République centrafricaine a limité les recrutements par l'adoption d'une règle n'autorisant le recrutement d'un fonctionnaire qu'après trois licenciements. Cela s'est révélé coûteux du fait que l'on a généralement recruté une personne de grade élevé après le licenciement de trois fonctionnaires subalternes. Le recrutement a été ultérieurement limité selon le ratio suivant : un franc d'embauche pour trois francs d'économie.

On peut également réduire les recrutements dans la fonction publique en cessant de faire de celle-ci l'«employeur de dernier recours». Durant les années 70, le Soudan a renoncé à garantir un emploi aux diplômés de l'enseignement secondaire. D'une façon générale, ces pratiques sont de moins en moins courantes, sauf peut-être pour les élèves des écoles normales.

#### **Départs à la retraite automatiques et volontaires**

Au Costa Rica et au Sénégal, les fonctionnaires atteignant l'âge de la retraite ou ayant accompli un certain nombre d'années de service doivent automatiquement partir à la retraite. La Guinée offre une possibilité de départ volontaire à la retraite. Tout en contribuant à la réduction des effectifs totaux, ces systèmes ne permettent guère aux gouvernements de déterminer qui partira et ils risquent de perdre un personnel qu'ils préféreraient garder à leur service. De plus, les systèmes de départ volontaire à la retraite peuvent nécessiter, pour être efficaces, des mécanismes d'incitation coûteux, tels que le versement d'indemnités de cessation de fonctions.

(à suivre)

## Encadré 5.5 (suite)

### Licenciement d'employés

D'un point de vue politique, le moyen le plus difficile de dégraisser les effectifs est de licencier purement et simplement les employés en surnombre ou (ce qui est plus difficile encore) ceux qui sont incompetents. Le paiement d'une indemnité pour perte d'emploi aux employés en surnombre peut faciliter la transition. Cependant, seuls les fonctionnaires dont l'emploi peut légitimement être considéré comme un droit acquis plutôt que comme une aubaine récente devraient pouvoir bénéficier d'indemnités de ce genre. Une campagne d'information publique peut atténuer les coûts politiques d'un programme de licenciement. En Guinée, une assistance technique de la France a financé l'organisation d'un programme pour présenter et expliquer le plan de réduction des effectifs de la fonction publique à la population, ce qui a apparemment permis de lui faire mieux accepter cette mesure d'austérité.

### Réduction, plafonnement et gel des rémunérations

La forme la plus courante d'intervention au plan sala-

rial consiste à geler l'ensemble des rémunérations. En 1982, le Togo a imposé une réduction de 5 % des traitements, baptisée «impôt de solidarité» et leur gel pendant plusieurs années. Du fait de ces mesures, la masse salariale n'a pratiquement pas augmenté de 1983 à 1986. Le Niger a également gelé la grille des salaires jusqu'à une date récente et il a en outre réduit les avantages sociaux et les indemnités de transport, diminué de moitié les primes de congé en espèces et cessé de subventionner les repas.

Le blocage des rémunérations ne peut atténuer les pressions budgétaires que temporairement si les gouvernements accordent les rattrapages demandés à la fin de la période de gel. De plus, ces gels n'étant appliqués qu'à la grille des salaires et non aux rémunérations individuelles, des promotions risquent d'annuler les économies budgétaires escomptées. Au Sénégal, le gel des salaires et des emplois décidé en 1980 a été suivi d'une augmentation de 7 % de la masse salariale réelle.

### Eventail des salaires

Les réformes salariales visant à améliorer la rémuné-

## Encadré 5.6 Répercussions des subventions agricoles sur l'environnement

Les pays subventionnent généralement le prix des intrants agricoles pour stimuler le développement de l'agriculture, mais cela peut encourager des utilisations nuisibles, inconsidérées ou excessives de ces intrants et causer ainsi de graves dommages à l'environnement. Par exemple, de nombreux pays — notamment la Colombie, l'Equateur, l'Egypte, le Ghana, le Honduras et l'Indonésie — ont fortement subventionné les ventes de pesticides pour engager les agriculteurs à surmonter l'appréhension que leur inspirait l'adoption d'une technologie qui ne leur était pas familière ou, dans certains cas, pour compenser la taxation implicite de la production agricole. Ce type d'interventions ne tient pas compte des effets nocifs des pesticides sur la santé de la population et sur d'autres espèces, non plus que du risque de voir les parasites devenir résistants et réapparaître ultérieurement. En outre, dans les pays en développement, l'octroi de fortes subventions à l'irrigation a encouragé des investissements peu rentables et causé ou aggravé certains problèmes comme les crues, la salinisation des sols, la vulnérabilité de la population aux maladies transmises par l'eau et la diminution de la productivité des pêcheries. Le subventionnement des engrais chimiques a rendu moins fréquente l'utilisation d'engrais organiques indispensable à la productivité à long terme des sols, découragé les investissements visant à assurer la

conservation des sols, et accru la contamination chimique des eaux de surface et souterraines. Il a rarement été tenu compte, dans l'analyse économique de ces programmes, de leurs effets sur l'environnement.

Il existe également des subventions nuisibles à l'environnement au niveau de la production. Plusieurs pays d'Amérique latine ont subventionné l'élevage à grande échelle à l'aide d'un arsenal d'avantages fiscaux, de prêts à faible intérêt et d'autres moyens. En conséquence, les éleveurs ont défriché des millions d'hectares de forêts tropicales, malgré la détérioration rapide des pâturages et la faiblesse de leur capacité de charge, et l'éloignement des marchés. Du fait de ces subventions, des investissements discutables aussi bien sur le plan économique que du point de vue de l'environnement sont très rentables pour les entrepreneurs privés, dont bien peu sont de petits exploitants pauvres. Le Brésil a subventionné si généreusement les investissements consacrés à l'élevage dans certaines régions du pays que, même si ceux-ci se traduisent par la perte de plus de la moitié du capital investi, ils assurent à l'investisseur privé un rendement positif pouvant atteindre 250 % de sa mise de fonds. Comme dans le cas des subventions aux intrants, les responsables du budget ont rarement pris en compte les coûts que comportent pour l'environnement ces subventions à la production.

ration des cadres de haut niveau sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre bien qu'elles soient manifestement nécessaires dans bien des cas. Les contraintes budgétaires et les pressions politiques constituent des obstacles importants, mais il peut être indispensable d'engager des réformes de ce genre si l'on veut améliorer globalement la qualité de l'administration. Après avoir longtemps cherché à resserrer l'éventail des rémunérations, le Ghana et Sri Lanka ont tous deux renoncé à cette politique et accru les écarts de traitement. A Sri Lanka, le rapport entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus faibles est passé entre 1984 et 1986 d'environ 4:1 à environ 12:1.

L'un des moyens d'offrir des rémunérations plus élevées aux hauts fonctionnaires consiste à créer des «postes hors classe» pour le personnel de direction, comme l'ont fait les Etats-Unis. Au Ghana, des cadres qui occupaient des postes mieux rémunérés dans des entreprises publiques ou dans le secteur privé ont été détachés et nommés à plusieurs postes officiels importants. Des détachements de ce type peuvent être financés dans le cadre d'un crédit d'assistance technique de la Banque mondiale.

### *Subventions*

Les subventions peuvent être classées en deux grandes catégories. La première, qui peut inclure des aides à l'exportation ou au crédit, vise à encourager le secteur privé à entreprendre des activités qui aboutiront à des avantages externes. L'objectif est de promouvoir la croissance grâce à une allocation plus efficace des ressources. La seconde catégorie — les subventions aux produits alimentaires et au logement ainsi que les subventions accordées aux entreprises publiques en contrepartie de l'encadrement de leurs prix — vise principalement à fournir un complément de revenu. Certaines de ces subventions — par exemple, celles qui s'appliquent aux denrées alimentaires, à la santé ou à l'éducation — peuvent également être justifiées du fait de leurs avantages sociaux.

Bien que les subventions puissent être un facteur d'efficacité et contribuer à atténuer la pauvreté et à stimuler la croissance, leurs avantages doivent être soigneusement rapportés à leurs coûts, qui peuvent être considérables. Si les moyens dont dispose un gouvernement pour s'assurer des recettes sont sérieusement limités par

les faiblesses de son administration, comme c'est le cas dans un grand nombre de pays en développement, l'affectation de recettes rares au subventionnement d'activités privées réduira d'autant les ressources disponibles à d'autres fins. Dans ces cas, les investissements ou les dépenses d'exploitation et d'entretien sacrifiés doivent être considérés comme un élément important du coût des subventions. Si le gouvernement dispose de moyens moins limités pour s'assurer des recettes — comme c'est le cas dans les pays plus avancés — un important élément du coût des subventions est la charge que représente la collecte des recettes destinées à les financer (Chapitre 4).

Les subventions ont d'autres coûts encore liés aux changements qu'elles induisent dans le comportement des agents privés. C'est ainsi que les subventions au crédit, qui visent à stimuler l'investissement, rendent le capital bon marché par rapport au travail et peuvent entraîner l'adoption de modes de production excessivement capitalistiques et aggraver ainsi le chômage. En Thaïlande, les subventions accordées à l'agriculture à la fin des années 70 ont encouragé une mécanisation excessive et ont depuis lors été réduites. De même, en subventionnant certains types d'énergie ou de produits alimentaires, on risque de provoquer une surconsommation et des gaspillages, ainsi que le détournement des produits subventionnés vers d'autres utilisations inefficaces. L'emploi dans l'industrie de kérosène subventionné plutôt que de carburant diesel ou de fuel-oil qui ne le sont pas et l'utilisation de pain subventionné pour nourrir les animaux constituent deux exemples de ce phénomène. En outre, les subventions peuvent avoir, dans certains cas, des répercussions nuisibles à l'environnement (Encadré 5.6). Enfin, le simple fait que des subventions existent peut nuire aux activités productives du secteur privé par le temps qu'il passera à en réclamer une part.

Bien que leur ampleur exacte soit difficile à mesurer, les coûts liés aux subventions risquent le plus souvent d'augmenter plus rapidement que leurs avantages à mesure que le système de subventions se développe. En ciblant soigneusement les avantages sur ceux qui en ont le plus besoin, on fera déjà beaucoup pour accroître le ratio avantages-coûts de ce système (Encadré 5.7).

### *Dépenses publiques et lutte contre la pauvreté*

L'expérience montre que certaines caractéristiques des subventions et des autres dépenses destinées à atténuer la pauvreté aident à déterminer si les



### Encadré 5.7 Un exemple de ciblage des dépenses : les subventions mexicaines aux produits alimentaires

Jusqu'en 1986, le Gouvernement mexicain subventionnait globalement la plupart des aliments de base. La majorité de ces subventions était administrée par une société publique, la CONASUPO (Société nationale des produits alimentaires de base) à l'aide de deux mécanismes : soit elle fournissait elle-même des produits à prix réduit aux transformateurs (dont les prix de vente étaient contrôlés), soit elle leur remboursait directement les coûts non couverts par leurs recettes. Ces subventions avaient nettement augmenté au début des années 80 lorsque le gouvernement avait relevé les prix garantis aux producteurs pour stimuler la production nationale, tout en maintenant le niveau des prix à la consommation pour empêcher des pressions à la hausse sur les salaires intérieurs. En 1983, le coût total pour l'Etat de ces seules subventions aux produits alimentaires représentait plus de 1 % du PIB.

Au milieu des années 80, des subventions aussi importantes sont devenues insoutenables. Le Mexique était confronté à d'importants déficits budgétaires, à une forte inflation et à un service de la dette de plus en plus lourd, tandis qu'il avait de moins en moins accès à des ressources internationales. Pour tenter de réduire le déficit budgétaire, les autorités ont réduit l'ensemble des subventions en 1985 et supprimé la plupart d'entre elles en 1986. Les prix réels des tortillas et du pain ont ainsi plus que doublé. A la fin de 1986, les subventions administrées par la CONASUPO représentaient moins de 0,2 % du PIB.

Du fait de l'état nutritionnel précaire des pauvres — plus de 30 % des enfants mexicains d'âge préscolaire souffrent de malnutrition —, l'élimination de toute subvention alimentaire en faveur des pauvres risquait de causer de grandes souffrances et de compromettre l'adhésion de la population au programme d'austérité gouvernementale. Les autorités se sont attaquées à ce problème en lançant un programme de bons d'alimentation échangeables contre des tortillas, tout en poursuivant leur programme de distribution de lait dans les quartiers pauvres des villes. La CONASUPO exploitait depuis longtemps des magasins spéciaux vendant des produits de base à des prix subventionnés dans les zones rurales défavorisées. Cependant, ces efforts n'étaient pas soutenus par des crédits budgétaires suffisants et ils étaient en outre mal supervisés. A l'aide

d'un prêt au secteur agricole accordé par la Banque mondiale, le gouvernement a récemment développé les programmes de bons d'alimentation et de distribution de lait en augmentant le nombre des familles urbaines pouvant en bénéficier. Il s'emploie également à renforcer les activités de supervision et de suivi pour éviter que les subventions profitent à d'autres qu'aux groupes visés. Un financement de l'ordre de 250 millions de dollars, s'il est ciblé sur les 20 % de la population les plus pauvres (soit 16 millions de personnes), suffirait plus ou moins à compenser les effets sur ce groupe de l'élimination des subventions générales.

Les subventions ciblées permettent d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles que des subventions globales, mais elles se heurtent à de graves obstacles administratifs au Mexique comme ailleurs. Le premier problème est d'éviter autant que possible qu'elles profitent à d'autres que les groupes visés. Trois types de ciblage sont possibles : par zone, si les pauvres sont concentrés géographiquement; par produits alimentaires, si certains sont consommés essentiellement par les pauvres; et en fonction du revenu individuel ou d'un indicateur du revenu. Bien que ce soit celle qui permet de définir avec le plus de précision la population cible, cette dernière formule est la plus difficile à appliquer du fait de la sélection individuelle qu'elle implique. Le système de bons alimentaires du Mexique est officiellement ciblé en fonction du revenu : seules y ont droit les familles dont le revenu total est inférieur au double du salaire minimum légal. Cependant, les magasins de la CONASUPO sont concentrés dans les zones urbaines à faible revenu, ce qui revient aussi implicitement à un ciblage par zones.

Le deuxième problème est d'atteindre les groupes les plus pauvres et les plus mal nourris qui, au Mexique comme dans beaucoup de pays en développement, vivent en milieu rural, plus ou moins coupés des marchés structurés. Les magasins ruraux de la CONASUPO offrent déjà des denrées de base à bas prix dans de nombreuses zones rurales. Il faudra faire un effort particulier pour améliorer leur exploitation sans évincer les activités efficaces des grossistes et détaillants du secteur privé.

ressources profitent véritablement aux pauvres. En supposant que ceux-ci aient besoin d'un service particulier, le premier facteur à considérer est le niveau de la prestation fournie tel qu'il ressort du coût unitaire par bénéficiaire. Les pauvres n'ont pas les moyens de recourir à des services coûteux,

et aucun pays en développement ne peut se permettre de fournir gratuitement des services coûteux à un grand nombre de gens. C'est la raison pour laquelle ce sont les programmes offrant des services de base à faible coût qui ont le plus de chances de présenter le maximum d'intérêt pour

les pauvres. De plus, des programmes de ce genre correspondent en un sens à un ciblage automatique du fait que les groupes à revenu plus élevé recherchent souvent des services de meilleure qualité.

C'est ainsi que les dépenses ont davantage de chances de profiter aux pauvres si elles financent un enseignement primaire général peu coûteux plutôt qu'un enseignement primaire coûteux ou l'enseignement supérieur. A São Paulo (Brésil), un système économique de garderie préscolaire (utilisant les bâtiments communautaires existants et les mères comme personnel auxiliaire) peut, avec un budget donné, toucher cinq fois plus d'enfants d'âge préscolaire que si l'on avait choisi une approche plus coûteuse (en utilisant de nouveaux bâtiments et en employant uniquement des maîtres pleinement qualifiés). De même, l'ouverture de centres de santé dispensant des soins de base a plus de chances d'aider les pauvres que la création de dispensaires ou d'hôpitaux plus sophistiqués. Il en va de même pour l'assainissement des taudis par opposition à la construction de nouveaux logements, ou encore pour l'approvisionnement en eau au moyen de fontaines plutôt que de branchements individuels. On peut également cibler les subventions aux produits alimentaires sur les pauvres en choisissant de subventionner des aliments moins coûteux. Une étude effectuée au Brésil au début des années 80 a montré qu'en subventionnant le pain et le lait, on favoriserait les personnes relativement aisées plus que les pauvres, tandis que le subventionnement de la farine de manioc, aliment bon marché consommé essentiellement par les pauvres, aurait une grande portée sociale.

Le deuxième facteur influençant les effets d'un programme sur les pauvres est d'ordre géographique, les groupes les plus pauvres ayant tendance à être concentrés dans certaines régions, dans les zones rurales et dans les taudis des villes. Dans ces conditions, les subventions — qu'elles portent sur l'alimentation, les soins de santé, l'éducation, le crédit ou le logement — ont peu de chances de profiter aux groupes les plus démunis lorsqu'elles ne sont accessibles qu'aux habitants des villes. Malheureusement, dans les zones rurales, l'isolement des pauvres qui tend déjà à exacerber leur pauvreté tend aussi à rendre plus difficile et plus coûteuse l'organisation de programmes pour leur venir en aide.

Il est souvent dit que les programmes de dépenses publiques favorisent les villes mais cela est dur à prouver, notamment parce qu'il est dif-

ficile de déterminer exactement où se font sentir les effets de tel ou tel programme. C'est ainsi qu'une gare d'autobus ou une installation portuaire implantées dans une ville peuvent profiter essentiellement à des ruraux. D'autre part, les investissements consacrés à l'aménagement d'infrastructures urbaines — approvisionnement en eau salubre et en électricité, équipements sanitaires ou éducatifs, etc. — ont tendance à impliquer des coûts unitaires plus faibles que dans le cas d'infrastructures rurales et peuvent donc se justifier par des considérations d'efficacité. Le développement rural ne devrait jamais être négligé, mais il ne faut pas méconnaître non plus les besoins créés par l'urbanisation qui accompagne inévitablement le développement et la croissance économiques. Le principal problème n'est pas tant la répartition des dépenses que leur mode de financement. Pour pouvoir concilier efficacité et équité, il faut éviter de subventionner les services urbains en recourant davantage pour les financer à la fiscalité locale et à la tarification des usagers.

Une troisième caractéristique détermine l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté : dans quelle mesure le programme profite-t-il au secteur informel? Dans les pays en développement, les programmes publics qui ne touchent que les salariés du secteur moderne — systèmes de protection sociale et autres programmes publics de retraite, systèmes subventionnés d'assurance maladie au profit des salariés, aides au logement accordées aux fonctionnaires, etc. — n'ont guère de chances d'améliorer le sort des couches les plus pauvres de la population.

Enfin, on peut renforcer l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté en mettant explicitement l'accent, au niveau de la conception des projets, sur la création d'emplois et sur la lutte contre la pauvreté. Les programmes de travaux ruraux à forte intensité de main-d'oeuvre, notamment l'entretien des routes rurales, peuvent permettre de créer de nombreux emplois pour les pauvres dans de bonnes conditions d'efficacité. Ces dernières années, on s'est efforcé d'accorder une large place à la lutte contre la pauvreté dans le cadre des projets de développement rural. C'est ainsi que sur 192 projets approuvés par la Banque mondiale entre 1974 et 1979, les coûts par famille bénéficiaire ont été de 1.104 dollars pour les 112 projets ciblés, contre près de 1.400 dollars pour les 80 autres, ce qui signifie qu'à coût égal, les projets ciblés ont permis de toucher davantage de familles. Les taux de rentabilité des projets axés sur la lutte

contre la pauvreté n'ont guère été différents de ceux des projets non ciblés, ce qui laisse penser que les objectifs d'efficacité et d'équité peuvent être conciliables.

Un projet agricole qui vient de démarrer au Bangladesh constitue un bon exemple d'investissement public bien conçu pour améliorer le sort des pauvres. Il financera une amélioration des infrastructures de base, en particulier la construction ou la remise en état d'ouvrages de défense contre les inondations, de drainage et d'irrigation. Cela permettra non seulement de réduire les pertes de récolte et d'augmenter la production d'environ 160.000 tonnes par an, mais aussi de créer des emplois représentant près de 5 millions de journées de travail. Plus de 200.000 familles rurales pauvres — dont beaucoup de paysans sans terre et de métayers — devraient bénéficier de ses avantages.

#### *Premiers enseignements*

On peut tirer plusieurs leçons de ce qui précède. Tout d'abord, les investissements publics devraient, d'une façon générale, compléter les investissements privés et non les concurrencer directement. Deuxièmement, ceux qui planifient les investissements publics devraient porter la plus grande attention à tous les aspects de la conception des projets. Ces derniers devraient être non seulement économiquement viables, mais aussi techniquement, administrativement et financièrement réalisables et s'inscrire dans une politique générale encourageant explicitement l'efficacité. Troisièmement, les financements affectés à l'exploitation et à l'entretien devraient être suffisants pendant la durée de vie de l'investissement. Quatrièmement, les gouvernements des pays en développement devraient s'employer plus activement à attirer et à motiver un personnel qualifié. Le secteur public ne peut se permettre d'être l'employeur de dernier recours pour l'ensemble de la population. Enfin, les objectifs d'efficacité et d'équité ne sont pas nécessairement incompatibles. Les programmes publics visant à fournir des services à faible coût ou des subventions, s'ils sont strictement limités dans leur portée et ciblés sur ceux qui en ont le plus grand besoin, peuvent aider à atténuer la pauvreté à un coût raisonnable tout en contribuant à la valorisation des ressources humaines si importante pour la croissance. Les subventions non ciblées se sont généralement révélées trop coûteuses et inefficaces pour être justifiables, compte tenu des ressources très limitées dont disposent actuellement les pouvoirs publics.

La planification des dépenses publiques, leur budgétisation et leur exécution impliquent trois tâches importantes : les pouvoirs publics doivent contrôler le niveau global des dépenses, décider des priorités et veiller à l'efficacité de chaque catégorie de dépenses. Le reste du chapitre traite du problème que posent la planification et la budgétisation des dépenses publiques.

#### **Planification et établissement des budgets des dépenses publiques**

Les deux principaux instruments généralement utilisés pour contrôler et répartir les dépenses publiques sont le plan à moyen terme et le budget annuel. L'établissement d'un plan à moyen terme encourage un examen approfondi des choix possibles, facilite l'échelonnement des investissements massifs sur plusieurs années et fournit des indications sur la viabilité à moyen terme des programmes de recettes et de dépenses envisagés. Le budget annuel est l'instrument juridique qui fixe l'allocation des ressources; ce n'est pas le meilleur moyen de planification à moyen terme car il ne porte que sur une courte période, il ne permet guère de proposer et d'évaluer les options, et il doit généralement être préparé dans des délais très brefs.

#### *La planification budgétaire : une nécessité permanente*

Les pays en développement ont procédé de façons très différentes au cours des 30 dernières années. On trouve d'un côté des pays, tels que la Chine et la Hongrie, qui ont tenté de soumettre les investissements aussi bien publics que privés à un système global de planification centrale. Il existe, à l'inverse, des économies comme celle de Hong Kong, qui n'ont guère ou pas du tout recouru à la planification centrale et où les investissements ont été orientés essentiellement par les signaux donnés par les prix sur un marché au fonctionnement relativement libre. On trouve, entre ces deux extrêmes, des pays (comme l'Inde, la République de Corée, la Malaisie et Singapour) qui ont activement utilisé la planification pour orienter les dépenses publiques et fixer un cadre aux décisions du secteur privé, et des pays (comme l'Indonésie, la Thaïlande et une grande partie des pays d'Afrique subsaharienne), qui ont régulièrement préparé des plans centraux, mais ces plans avaient surtout valeur de déclarations d'intention et, dans bien des cas, n'ont guère servi de support aux décisions.

Le principe d'une planification centrale très

poussée de l'ensemble de l'économie connaît depuis quelques années une certaine défaveur dans les milieux aussi bien gouvernementaux qu'universitaires. De nombreux pays, dont la Chine et la Hongrie, mettent de plus en plus l'accent sur les mécanismes du marché et les incitations individuelles. Cela tient en partie à l'évolution de la théorie du développement. Les économistes estimaient auparavant que les rigidités structurelles caractérisant les pays en développement constituaient un obstacle majeur à la croissance, mais ils insistent davantage aujourd'hui sur la nocivité de signaux erronés par la voie des prix. Cela tient à ce qu'il est de plus en plus admis que les ressources sont plus mobiles qu'on ne le pensait auparavant, et que les producteurs et les consommateurs des pays en développement répondent en fait promptement aux signaux donnés par les prix. Les anciennes théories voulaient que l'Etat intervienne directement dans l'allocation des ressources, mais c'est aujourd'hui au bon fonctionnement du marché et à la correction des signaux donnés par les prix que l'on attache le plus d'importance.

Une autre raison a contribué au scepticisme croissant qu'inspire une planification centrale détaillée, à savoir que, dans bien des cas, les résultats ont été décevants. Le recours à un processus de décision centralisé s'est révélé rigide et inefficace et a entraîné une prolifération d'organismes étatiques et de grands projets publics, dont certains constituent encore un coûteux fardeau. La planification a particulièrement souffert dans les années 80, lorsque des crises financières ont contraint de nombreux gouvernements à parer au plus pressé par des mesures à court terme, excluant pratiquement toute tentative de vision à moyen terme.

Le fait de s'écarter d'une planification détaillée de l'ensemble de l'économie ne devrait toutefois pas prélude l'abandon de toute planification. La crise économique actuelle risque de masquer les avantages que comporte l'établissement d'un plan à moyen terme pour le budget public. A cela s'ajoute le danger que des préjugés idéologiques bloquent la réforme — une planification détaillée de l'ensemble de l'économie étant liée aux conceptions interventionnistes du développement et l'absence de planification, aux approches non interventionnistes fondées sur le marché. Cela serait regrettable car les raisons qui justifient une meilleure gestion des dépenses publiques ne sont pas d'ordre idéologique. Que l'économie soit capitaliste ou socialiste, la gestion des finances publiques doit être prudente.

Le but de la planification budgétaire devrait être de prévoir et de programmer les dépenses publiques sur une période de trois à cinq ans, en tenant compte aussi bien des contraintes probables au niveau des ressources que des relations entre les dépenses et l'économie. La réalisation de cet objectif appelle l'établissement d'un plan de dépenses détaillé à moyen terme composé de plusieurs éléments. Il s'agit d'abord de définir le cadre macroéconomique en liant la croissance du revenu national, l'épargne, l'investissement et la balance des paiements aux dépenses et aux recettes publiques. Deuxièmement, le plan doit indiquer les montants qui devront aller aux dépenses courantes comme le service de la dette, l'administration publique, la défense, l'exploitation et l'entretien des investissements, etc. Bien que les postes de dépenses absolument fixes soient rares, sinon inexistantes, certains types de dépenses courantes (telles que le service de la dette existante, les retraites des fonctionnaires et certains éléments des dépenses d'exploitation et d'entretien) sont plus rigides que d'autres. Troisièmement, le plan doit définir un programme d'investissement public étalé sur plusieurs années et divisé entre les projets hautement prioritaires et ceux qui le sont moins et qui seront exécutés seulement si l'on dispose de ressources suffisantes. Il contient, enfin, des projections sur le montant des recettes fiscales et autres et sur les ressources à obtenir sous la forme d'emprunts intérieurs ou extérieurs et de dons. Ce plan est formulé sur une base itérative, à partir d'hypothèses diverses concernant la fiscalité, le niveau des redevances payées par les usagers, la politique suivie à l'égard des entreprises publiques et le contexte macroéconomique. Il contribue ainsi à assurer la cohérence des dépenses avec les hypothèses macroéconomiques et fait ressortir le rôle des dépenses publiques en tant qu'instrument de la politique économique.

Bien que peu de pays aient les moyens de formuler un plan à moyen terme aussi complet, celui-ci constitue un modèle utile vers lequel il convient de tendre. Des progrès sur différents points sont possibles dans bien des cas, comme le montre l'exemple de certains pays cités ci-dessous.

#### *Le budget comme instrument de politique économique*

Le budget annuel est généralement l'acte juridique par lequel sont autorisées les dépenses publiques. Il s'agit, idéalement, d'une tranche annuelle d'un plan de dépenses à moyen terme, bien que dans la pratique le lien entre le plan et le budget ait souvent été ténu. Le rôle et la forme du

processus budgétaire varient sensiblement d'un pays à l'autre et dépendent pour une large part de la tradition locale. Même si le processus n'est pas exactement le même, certains principes revêtent une importance fondamentale si l'on veut que le budget constitue un instrument efficace de politique économique.

Tout d'abord, le budget devrait être exhaustif, c'est-à-dire comprendre toutes les dépenses de l'administration centrale, qu'elles soient financées par les impôts généraux, des sources de recettes affectées, des emprunts ou des dons. Les grands projets d'investissement des administrations subnationales et des entreprises publiques devraient absolument être soumis à l'examen des autorités centrales et pourraient en outre figurer dans le budget ou dans un document annexe. Bien qu'il soit nécessaire de laisser ces entités libres de leur gestion courante, l'administration centrale devrait conserver un droit de regard sur leurs investissements et leurs emprunts, dès lors que ceux-ci atteignent un certain montant.

Il est rare que le budget soit exhaustif, même au niveau de l'administration centrale. Les comptes extrabudgétaires sont chose courante dans beaucoup de pays, aussi bien industriels qu'en développement. En outre, dans bien des cas, les investissements, et parfois même les emprunts, des administrations régionales et locales ou des entreprises publiques ne font l'objet d'aucun examen des autorités centrales. Certains pays font exception. Au Chili et au Panama, par exemple, les ministères centraux peuvent exercer un contrôle budgétaire et administratif effectif sur l'ensemble des dépenses du secteur public, et la Thaïlande a mis en place un système de contrôle approprié pour tous les emprunts du secteur public.

L'une des raisons majeures de l'existence de comptes extrabudgétaires et de sources de recettes affectées est le désir d'éviter des procédures budgétaires complexes et souvent très politisées pour assurer le financement de services essentiels. Pareilles solutions peuvent être inévitables à court terme, lorsque le processus budgétaire laisse sérieusement à désirer, mais l'objectif à plus long terme devrait être d'améliorer ce processus et d'intégrer toutes les recettes et dépenses au budget.

En Turquie, on a vu se développer rapidement l'utilisation de fonds extrabudgétaires; il en existerait, semble-t-il, plus de 80, dont une douzaine sont importants et pleinement opérationnels. Ces fonds représentaient en 1985 environ 20 % des recettes budgétaires de l'administration centrale (contre 8 % en 1983), soit 3,5 % du PNB. Financés

essentiellement par des recettes affectées, ils servent à des fins aussi diverses que la promotion des exportations et des investissements ou le financement d'investissements publics hautement prioritaires, de subventions aux intrants agricoles tels que les engrais et les aliments pour animaux, et de divers programmes sociaux. Leur création avait pour objectif à la fois d'éviter des procédures de budgétisation et de décaissement complexes et de protéger les activités ainsi financées des effets d'éventuelles compressions budgétaires générales. Leur autonomie a cependant rendu difficile un contrôle budgétaire global, entraîné des pressions supplémentaires sur les postes de dépenses inclus au budget et aggravé les inefficacités et le manque de cohérence de l'allocation des ressources publiques. Le Gouvernement turc a récemment annoncé son intention d'intégrer au budget consolidé jusqu'à 30 % des recettes de ces fonds.

Par ailleurs, il devrait aussi exister des liens logiques entre les objectifs des pouvoirs publics (tels qu'ils sont énoncés dans les programmes et les projets) et les catégories budgétaires traditionnelles : dépenses de personnel, achats de matériel et de fournitures, etc. La subdivision traditionnelle des budgets en postes est utile pour suivre l'exécution des dépenses d'un point de vue purement comptable, mais ne permet pas de déterminer de façon satisfaisante dans quelle mesure les objectifs sont en voie de réalisation.

Un certain nombre de pays, aussi bien en développement qu'industriels, ont entrepris de modifier profondément leurs procédures de budgétisation en s'orientant vers l'établissement de «budgets de programmes». Ces réformes consistent non seulement à modifier la présentation du budget de façon à refléter les objectifs et les programmes, mais aussi à tenter d'en suivre l'exécution en rapportant les crédits affectés aux résultats obtenus. Elles se sont révélées difficiles à mettre en oeuvre en raison des difficultés qu'il y a, au plan des institutions et de l'information, à programmer et à mesurer les performances. Leurs effets ont été inégaux. Sri Lanka a ainsi tenté d'adopter le système de budgets de programmes en 1969 mais y a renoncé après 1976. Un effort plus soutenu a abouti en Inde à la mise en place d'un système qui fonctionne mais non sans lourdeurs, et les informations détaillées qu'il produit (plus de 2.000 pages) ne sont pas bien adaptées aux besoins du pouvoir législatif ou des ministères. La Malaisie s'est elle aussi orientée vers l'adoption de budgets de programmes fonctionnels, mais les réformes n'ont eu d'effets profonds

et durables que dans deux ou trois ministères. Malgré ces problèmes, les mesures prises par ces trois pays ont permis d'améliorer la mesure et la vérification des performances, élargi les perspectives des gestionnaires, et indirectement amélioré l'affectation des ressources. En bref, bien que le terme «budget de programmes» ne soit plus aussi souvent utilisé du fait des problèmes que pose la mise en oeuvre de ce système, les principes sur lesquels il repose — classification des dépenses par programme, accent mis sur le contrôle des résultats et utilisation du budget en tant qu'instrument de planification et de politique économique — restent la condition d'une meilleure budgétisation des fonds publics.

*Amélioration de la planification des dépenses  
et de la préparation des budgets*

Tant parmi les pays en développement que parmi les pays développés, il y en a peu qui utilisent des processus de décision aussi rigoureux que ceux que nous venons de décrire. En fait, dans beaucoup de pays en développement, les systèmes de planification et de budgétisation se sont fortement détériorés ces dernières années en raison d'une instabilité économique accrue. Nous examinerons ci-dessous certains des problèmes les plus courants, à savoir les insuffisances de la comptabilité de base, l'absence de cadre économique, le manque de coordination du processus de décision, le choix d'investissements non économiques, le fait qu'il ne soit pas tenu compte du coût des projets pendant toute leur durée de vie, ni des effets de l'inflation sur le budget, et l'absence de provisions pour imprévus.

**AMELIORATION DE LA COMPTABILITE DE BASE.** L'enregistrement correct et rapide des dépenses au moment où elles sont effectuées fait partie intégrante de tout bon système de contrôle budgétaire. Pour déterminer la valeur d'un système budgétaire, les principaux critères à prendre en compte sont les suivants : les comptes de la nation sont-ils publiés? Si oui, dans quel délai? Sont-ils crédibles? Les systèmes de certains pays en développement ne satisfont pas à ces critères élémentaires. Les comptes sont souvent si tardifs ou si peu fiables qu'ils ne peuvent servir de base à une planification ou à un contrôle rationnels des dépenses publiques, situation qui risque de compromettre la discipline de tout le processus de planification et de budgétisation.

L'exemple d'un pays d'Afrique de l'Ouest est révélateur. Son système comptable de base, qui

jusqu'à fonctionnait assez bien, s'est désintégré ces dernières années. Les données nécessaires à la préparation et à l'évaluation des demandes de crédits budgétaires font maintenant défaut et le calendrier budgétaire n'est plus respecté. A aucun niveau les gestionnaires ne fournissent les estimations budgétaires qui leur sont demandées pour l'exercice suivant, ou ils soumettent des estimations tout à fait irréalistes. Ils partent du principe que le gouvernement affectera nécessairement certaines ressources à leurs activités, que le budget qui sera finalement établi ne tiendra probablement pas compte de leurs demandes, quelles qu'elles soient, et que, de toute façon, les fonds effectivement versés ne correspondent pas aux crédits inscrits au budget. Cependant, la présentation de demandes de crédits budgétaires irréalistes a elle-même pour effet de faire perdre confiance à ceux qui les reçoivent. Il s'ensuit donc une perte de crédibilité à tous les niveaux du processus, le scepticisme des uns ne faisant que renforcer celui des autres.

Si tel est le cas, il faut d'abord rétablir les fonctions comptables de base avant de pouvoir améliorer la gestion des dépenses publiques. La priorité absolue devrait aller à l'amélioration de l'enregistrement des dépenses à mesure qu'elles sont effectuées. L'informatisation des états de paie de la fonction publique peut constituer un progrès majeur, de même qu'un suivi simple et systématique du programme d'investissement. Les initiatives prises récemment par plusieurs pays africains, notamment le Ghana et l'Ouganda, pour améliorer le suivi de leurs programmes d'investissement, ont porté essentiellement sur la préparation de simples profils de projets. Les profils normalisés comprennent cinq éléments : une brève description de la teneur et des objectifs du projet; un titre et un numéro identifiant clairement l'opération; une estimation des dépenses totales d'investissement; la répartition annuelle proposée de ces dépenses; et une estimation des coûts renouvelables découlant du projet. S'ils sont régulièrement préparés et actualisés, ces simples profils normalisés peuvent faciliter considérablement le suivi des dépenses effectuées au titre des projets.

**DEFINITION DU CADRE ECONOMIQUE.** Afin de pouvoir estimer les ressources disponibles, il importe non seulement de connaître les dépenses effectuées dans le passé, mais aussi d'évaluer et de projeter les perspectives macroéconomiques pour les trois à cinq années suivantes. Cependant, dans bien des cas, les pouvoirs publics ne disposent pas du personnel voulu pour effectuer une

analyse macroéconomique de ce type, ou bien les incitations institutionnelles ne garantissent pas que cette analyse sera dûment prise en compte lors de l'établissement des plans et des budgets. En conséquence, les prévisions de recettes et de dépenses peuvent faire défaut ou, s'il en existe, elles peuvent être sans grand rapport avec la réalité. En outre, sans instructions des autorités centrales, les ministères dépensiers et les entreprises publiques peuvent retenir des hypothèses différentes sur des variables macroéconomiques telles que les taux d'inflation ou de change, ce qui aboutit à des incohérences qui réapparaissent aux stades ultérieurs du cycle des dépenses. Il conviendrait donc d'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des capacités techniques disponibles pour la préparation d'analyses macroéconomiques et d'études microéconomiques sur les différents secteurs.

**COORDINATION DU PROCESSUS DE DECISION.** La responsabilité de la planification et de la budgétisation est souvent dispersée entre plusieurs institutions, sans coordination efficace. Les structures organisationnelles dépendent en grande partie du passé et des traditions de chaque pays, et les structures les plus diverses peuvent être efficaces, mais la coordination n'en est pas moins toujours essentielle.

L'exemple le plus manifeste de ce problème est peut-être la tension qui existe souvent entre le ministère des finances et celui du Plan. Une question se pose fréquemment au plan institutionnel, celle de savoir si ces deux ministères devraient n'en faire qu'un. Ils ont souvent été fusionnés et, dans presque tous les cas, ils ont été séparés à nouveau. Certains pays, notamment le Kenya et la Sierra Leone, ont répété ce processus à plusieurs reprises. On ne connaît guère de cas de fusion véritable. Le plus souvent, les deux institutions sont simplement placées sous l'autorité du même ministre et le Botswana, où la fusion des Ministères des finances et du Plan a débouché sur une réelle intégration de leurs rôles, constitue une exception.

La question de savoir si un seul ministère vaut mieux que deux ou s'il vaut mieux confier le budget à un service distinct n'est peut-être pas d'une importance capitale. Par contre, il est indispensable d'assurer la cohérence entre les fonctions de budgétisation et de planification. Les budgets à court terme doivent s'inscrire dans une perspective à long terme bien pensée, et une planification à moyen terme responsable et adéquate n'est pos-

sible que si elle est directement liée au budget. Le processus de planification des dépenses à moyen terme évoqué plus haut peut constituer ce lien vital.

Malheureusement, peu de pays ont réussi à bien intégrer les fonctions de planification et de budgétisation. Pour plusieurs raisons, le plan est souvent négligé lors de la préparation du budget. Tout d'abord, le plan peut ne pas être suffisamment détaillé pour guider l'établissement du budget. Deuxièmement, le processus budgétaire est souvent précipité et soumis à de nombreux impératifs immédiats et l'on ne dispose pas du temps voulu pour considérer les apports du plan. Troisièmement, l'influence des planificateurs peut être moins forte que celle des responsables du budget, étant donné que celui-ci a force de loi, ce qui n'est généralement pas le cas du plan. De fréquents changements d'organisation peuvent également réduire l'influence des planificateurs. C'est ainsi qu'en Argentine, l'organisation de la planification a subi cinq modifications majeures et plusieurs changements limités depuis 1973, ce qui a réduit sa crédibilité. Enfin, des stéréotypes solidement ancrés ont parfois fait obstacle à l'intégration des deux fonctions. On considère souvent que les responsables du budget sont plus soucieux du contrôle des dépenses à court terme que du développement à long terme, tandis que les planificateurs porteraient une attention excessive à des agrégats économiques sur lesquels les pouvoirs publics n'ont guère de prise.

Le Chili et la Thaïlande sont deux pays qui ont bien réussi à intégrer leurs plans et leurs budgets. La Thaïlande y est parvenue en prenant des mesures au niveau des procédures plutôt que de l'organisation. Aucun projet ne peut être inscrit au budget annuel avant d'avoir été évalué de façon approfondie selon des méthodes approuvées par l'organisme de planification qui, ensuite, examine lui-même le projet. Par contre, le Chili ne dispose pas d'un organisme de planification distinct au sens traditionnel. La préparation des budgets annuels et la planification à moyen terme relèvent l'une comme l'autre du Ministère des finances et sont effectuées simultanément. L'ODEPLAN, organisme central chargé d'examiner les projets, aide le Ministère des finances pour la planification à long terme et doit procéder à une évaluation approfondie de chaque projet avant que celui-ci puisse être incorporé au budget. Dans les deux pays, les organismes responsables de la planification et de l'établissement des budgets ont toujours disposé d'un personnel suffisant, fermement sou-



tenu par les dirigeants politiques et respecté pour sa compétence et sa conscience professionnelle.

Des problèmes de coordination peuvent également se poser entre les ministères clés et les organismes dépensiers, qu'il s'agisse des ministères sectoriels, des administrations subnationales ou des entreprises publiques. Comme on le verra plus en détail aux Chapitres 7 et 8, il s'agit dans tous les cas de coordonner et de responsabiliser les diverses parties prenantes sans renoncer aux avantages d'un processus de décision décentralisé. En ce qui concerne les ministères sectoriels, le rôle des ministères centraux (finances ou Plan) devrait être de fixer des plafonds de dépenses globaux impératifs et d'établir, sur la base des priorités nationales, les directives qui guideront la répartition de l'ensemble des ressources entre les grandes catégories d'activités. On pourrait, par exemple, affecter au ministère de l'éducation 10 % de plus que l'année précédente, mais en lui demandant de maintenir inchangées les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur et d'accroître les ressources allouées à l'enseignement primaire. Sur la base de ces directives (et probablement des restrictions applicables au recrutement en général), le ministère pourrait déterminer l'affectation la plus rationnelle de ses ressources pour chaque catégorie d'activité, sous réserve de l'examen centralisé normal. Les organismes dépensiers sont les seuls à avoir les connaissances spécialisées voulues pour pouvoir répartir les ressources au sein d'un sous-secteur.

En conséquence de ce partage des responsabilités, les organismes dépensiers ne devraient pas être autorisés à soumettre de demandes de dépenses dépassant l'objectif — qui forceraient les ministères centraux, moins bien placés pour juger des priorités, à prendre la responsabilité d'une réduction du budget sectoriel en cause. En 1979, pour renforcer ce partage des responsabilités, le Gouvernement canadien a fait appel à une solution originale, en introduisant un système d'«enveloppes» dans son processus de budgétisation. Avant 1979, les ministres pouvaient approuver des projets d'intervention sans examiner explicitement leurs incidences budgétaires. Suivant le système d'enveloppes, chaque comité spécialisé du cabinet se voit fixer un plafond de dépenses dont il a la responsabilité («enveloppe de ressources») et il doit faire en sorte que l'ensemble des dépenses relevant de sa sphère d'activité ne dépasse pas le montant fixé. Le pouvoir de décider de la répartition interne des crédits affectés à chaque secteur et la responsabilité budgétaire sont

ainsi délégués à l'organisme dépensier. Bien que les pays en développement puissent, plus que les pays industriels, juger nécessaire de centraliser la gestion des investissements publics, les principes sur lesquels repose le système d'enveloppes — fixation de plafonds budgétaires «contraignants» à tous les niveaux et délégation de la responsabilité budgétaire — pourraient contribuer dans tous les pays à renforcer le contrôle budgétaire.

La coordination peut également faire défaut au stade de l'exécution. Théoriquement, ce sont en général les organismes dépensiers (ministères sectoriels ou entreprises publiques) qui devraient être chargés de l'exécution des plans de dépense, une fois que les fonds ont été alloués dans le cadre du plan et du budget. Les ministères centraux devraient suivre les dépenses pour s'assurer que les montants alloués vont bien aux emplois prévus (tout en autorisant une certaine souplesse) et évaluer les effets des choix de dépense sur le développement. Cependant, la réaction de ces ministères face à de sérieuses contraintes budgétaires, à des budgets surprogrammés ou simplement à la méfiance des organismes dépensiers est souvent de ralentir le décaissement des fonds ou d'instaurer des procédures d'une complexité excessive dans certains domaines comme la passation des marchés, l'achat de terrains, ou les formalités d'agrément des entreprises. Il est souvent plus facile — d'un point de vue politique — de contrôler le budget en recourant à pareilles mesures qu'en refusant les demandes de crédit présentées au stade de l'élaboration des plans et des budgets. Cependant, ces formes de contrôle indirectes freinent l'exécution des projets et limitent la liberté de manœuvre des gestionnaires des ministères sectoriels et des entreprises publiques. Elles peuvent être préférables à l'absence totale de contrôle, mais elles ont des incidences coûteuses pour le développement institutionnel au niveau de la planification et de la budgétisation, car elles affectent le moral des organismes d'exécution ainsi que leur dotation en effectifs et leurs capacités de gestion. C'est en leur accordant l'autonomie financière et gestionnelle, tout en instaurant un système d'évaluation de leurs résultats, que les pouvoirs publics devraient chercher à responsabiliser ces organismes (et en particulier les entreprises publiques) (Chapitre 8).

Certaines évolutions négatives peuvent naturellement contraindre un gouvernement à réduire les dépenses par rapport aux montants initialement inscrits au budget. Idéalement, le ministère des finances devrait modifier le budget initial en négo-



ciant de nouveaux plafonds avec chaque organisme mais, à court terme, il peut se faire que le ralentissement des décaissements soit le seul moyen possible de procéder aux réductions indispensables.

**CHOIX DES INVESTISSEMENTS.** Les décideurs sont généralement confrontés à d'innombrables choix lorsqu'ils établissent ou actualisent le plan d'investissement public. Ils doivent tout d'abord choisir entre les nouveaux projets, qu'il s'agisse d'idées générales à approfondir aussi bien que d'opérations déjà élaborées en détail. De plus, ils

doivent tenir compte de l'ensemble des projets en cours, dont certains sont financés par des aides extérieures et d'autres non.

La préparation et l'actualisation du programme d'investissement public devraient être assimilées à un processus de sélection permanent : les projets n'étant acceptés qu'à condition de répondre à des critères d'évaluation satisfaisants à divers stades appropriés de leur durée de vie. Les projets qui n'en sont qu'à un stade d'élaboration peu avancé feraient l'objet d'un examen moins poussé, tandis que les propositions fermes concernant de nouveaux projets devraient être soumises à une

### Encadré 5.8 Le rôle d'analyse coûts-avantages dans la sélection des projets

Peu de projets d'investissement public sont sélectionnés uniquement en fonction de critères économiques. D'autres considérations, liées notamment à la sécurité nationale ou bien aux intérêts politiques ou personnels des décideurs, interviennent souvent. L'analyse économique peut cependant indiquer l'effet potentiel des projets envisagés sur la croissance ou sur la lutte contre la pauvreté et contribuer à prévenir de coûteuses erreurs.

La technique de base d'une évaluation économique est l'analyse coûts-avantages, qui consiste à faire la somme de tous les avantages et de tous les coûts du projet pour la société, à les actualiser pour tenir compte du coût d'opportunité des fonds investis, et à calculer le montant absolu des avantages nets actualisés attendus du projet (c'est-à-dire sa «valeur actuelle nette»). Le taux d'actualisation devrait refléter la préférence que la société donne à la consommation immédiate plutôt que future, ou les gains que pourraient procurer d'autres emplois des mêmes fonds, ou bien encore (si les valeurs obtenues diffèrent) une certaine combinaison de ces deux éléments. Les coûts et avantages sociaux sont censés représenter non pas les coûts et avantages financiers pour tel ou tel particulier, mais le véritable coût d'opportunité (coût «virtuel») des intrants et des extrants (tels que les marchandises, la main-d'oeuvre ou les devises) pour une économie donnée.

Les techniques d'analyse coûts-avantages sont nées il y a plus de 50 ans aux Etats-Unis et se sont perfectionnées depuis lors. Les analystes ont mis au point des méthodes permettant de tenir compte de considérations telles que la répartition des coûts et des avantages d'un projet selon les groupes de revenu ou les régions, sa contribution nette à l'épargne nationale, les risques qu'il comporte et leurs rapports avec d'autres risques économiques et le coût économique de la mobilisation des fonds nécessaires pour le financer. Cependant, certaines tâches aussi fondamentales que la mesure des coûts et des avantages ou le choix

du taux d'actualisation approprié n'en demeurent pas moins intrinsèquement difficiles. Comment mesurer, en effet, les avantages d'opérations visant l'édification d'un monument national, la construction d'une prison, l'amélioration du niveau d'éducation ou de l'état de santé de la population, le développement de la recherche agricole ou la maîtrise de la croissance démographique? Pour de nombreuses dépenses publiques, dont les avantages sont difficiles à mesurer, il est souvent plus utile de procéder à une analyse «coût-efficacité»; l'objectif est alors de minimiser la dépense à engager pour obtenir un «produit» donné, ou de maximiser le «produit» d'une dépense donnée. Les techniques d'analyse coût-efficacité ne permettent pas de comparer le rendement économique de l'investissement considéré à celui d'un investissement dans un autre secteur ou dans une autre activité du même secteur (selon qu'il va, par exemple, à l'enseignement primaire ou à l'enseignement supérieur). Cependant, même s'il est possible de comparer les taux de rentabilité de différents secteurs dans le cadre d'une analyse coûts-avantages, pareilles comparaisons sont généralement trop incertaines pour que l'on puisse en tirer autre chose que certaines indications sur les activités qui mériteraient un rang de priorité plus élevé.

Lorsqu'on analyse un projet, le plus important n'est pas le type d'analyse économique utilisé, mais la volonté d'incorporer au processus de décision une analyse rationnelle, objective et, si possible, quantitative. Un effort systématique d'évaluation objective des projets n'empêchera pas toujours le choix d'investissements regrettables, mais si on lui accorde une importance suffisante dans le processus d'allocation, on aura néanmoins plus de chances de pouvoir éviter les erreurs les plus graves, et les plus coûteuses. Pareille évaluation peut aussi faciliter le choix entre diverses options en ce qui concerne la dimension, l'emplacement, les éléments, le calendrier ou la technologie du projet envisagé.

### Encadré 5.9 L'analyse économique fait la différence : le Programme thaïlandais de développement de la côte Orientale

Le Programme thaïlandais de développement de la côte Orientale montre l'importance d'une analyse économique pour la mise au point d'un programme d'investissement. Dans le cadre de son Cinquième plan quinquennal (1982-86), la Thaïlande a décidé de faire de la région côtière de l'Est un nouveau pôle de développement industriel. Cette région était parmi celles qui connaissaient la croissance la plus rapide et elle présentait plusieurs avantages : proximité de Bangkok et accès facile aux matières premières et à la main-d'oeuvre; excellente infrastructure routière, portuaire et de communications; et accès direct au gaz naturel. Le plan proposait de gros investissements dans l'industrie lourde et légère, tant pour créer des emplois et stimuler la croissance des exportations que pour décentraliser les activités économiques en dehors de Bangkok. Le total des investissements prévus pour ce programme était de 4,5 milliards de dollars (en prix constants de 1981).

Pour évaluer la faisabilité et les incidences économiques de ce programme, le gouvernement a entrepris en 1981 une étude de grande envergure dont les conclusions ont été les suivantes :

- Le taux de rentabilité économique de l'ensemble du programme serait de 9,7 %, soit une valeur actuelle nette négative pour un taux d'actualisation de 12 %; cependant, la rentabilité de certains éléments atteignait jusqu'à 50 %.
- L'impact sur l'emploi serait relativement limité et le coût de chaque emploi créé serait très élevé, et plus de dix fois supérieur au coût moyen des emplois créés dans le cadre des nouveaux investissements industriels effectués en 1981.
- Les besoins de financement mettraient à rude

épreuve le système financier thaïlandais; le programme absorberait environ un tiers du volume annuel moyen des fonds disponibles pour investissement en fonds propres.

- Le programme alourdirait sensiblement la dette extérieure du pays; il nécessiterait en effet des prêts correspondant à environ 10 % du total des décaissements à moyen et long termes reçus par la Thaïlande en 1981.

- Le programme grèverait les finances publiques en absorbant 6,5 % du total des investissements publics durant la période du plan et en réduisant les recettes totales de 5 à 10 % du fait de la diminution des taxes sur le commerce extérieur.

- Les économies nettes de devises générées par le programme pourraient être substantielles du fait du remplacement d'importations dans l'industrie lourde.

Les doutes suscités par l'étude, s'ajoutant à la détérioration ultérieure de sa situation budgétaire, ont incité le gouvernement à faire preuve de prudence dans l'exécution du programme. Les autorités ont soumis les principales composantes, en particulier les projets industriels de grande envergure, à de nouvelles évaluations approfondies et ont réduit sensiblement l'ampleur du programme. Le total des investissements durant les années 80 ne dépassera probablement pas la moitié environ du montant initialement prévu. Tous les éléments du programme restent soumis à une analyse économique et financière. Cette analyse fait manifestement une différence, non seulement quant à la répartition des dépenses publiques, mais aussi quant à leurs effets sur la croissance et le développement de l'économie.

analyse économique approfondie avant le démarrage des travaux (Encadré 5.8). Les projets en cours ne devraient pas être exemptés de vérifications de leur intérêt économique pour la seule raison que des dépenses ont déjà été effectuées, car l'évolution de la situation peut les avoir privés de toute justification économique.

Malheureusement, les critères économiques sont souvent négligés, en partie parce que, dans bien des cas, les ministères centraux et les ministères dépeniers ne disposent pas des moyens nécessaires pour procéder à une évaluation rigoureuse des projets. En outre, d'autres considérations peuvent passer avant la rentabilité économique, comme l'influence de groupes d'intérêt, l'obtention d'aides liées, le désir d'entreprendre des projets de prestige, le refus de passer par pertes et

profits des coûts irréversibles ou d'interrompre de mauvais projets, des pressions ministérielles, la corruption, ou tout simplement l'inertie. Il pourrait être plus facile d'éviter les erreurs les plus coûteuses en demandant à une équipe (éventuellement un service centralisé comme l'ODEPLAN du Chili) de procéder à une évaluation simple et cohérente de chaque projet majeur (y compris ceux des entreprises publiques et des administrations subnationales) et en adoptant des procédures garantissant que les résultats de cette évaluation seront pris en compte (Encadré 5.9).

PRISE EN COMPTE DES COUTS PENDANT TOUTE LA DUREE DE VIE DU PROJET. L'un des moyens utilisés par les organismes dépeniers pour tenter de préserver ou d'accroître leur part des crédits du bud-

get central consiste à ne soumettre une demande de financement que pour la première phase d'un grand projet, sans préciser le coût des phases ultérieures. Du fait que les projets peuvent difficilement être annulés une fois qu'ils ont démarré, le meilleur moyen d'éviter une escalade des coûts est d'exiger qu'à un projet ne soit entrepris sans que l'on n'ait une vision complète de ses coûts prévisionnels.

Il est important de souligner ici que les «coûts» ne comprennent pas seulement les dépenses en capital, mais aussi toutes les dépenses ordinaires nécessaires à l'achèvement et à l'exploitation d'un projet. Bien que, de nos jours, ce principe soit généralement admis, les incidences des décisions d'investissement au niveau des dépenses ordinaires sont souvent sous-estimées ou négligées. Il s'agit en partie d'un problème de procédure. Le budget ordinaire et le budget d'équipement sont souvent établis séparément, et même par des équipes différentes, et leur complémentarité n'est guère — voire pas du tout — prise en compte. Le problème peut également tenir à une information insuffisante. La détermination de normes, sur la base d'une étude empirique des projets en cours, peut être un point de repère utile pour projeter le niveau des dépenses ordinaires.

Le système de planification et de budgétisation du Botswana est exemplaire par l'attention qu'il accorde aux dépenses ordinaires qu'entraîneront les dépenses en capital. En vue de la préparation du Plan de développement national le plus récent (Sixième Plan, 1985-86 à 1990-91), il a été demandé à chaque ministère sectoriel d'établir la liste des programmes nécessaires à la mise en oeuvre de ses politiques sectorielles. Ces programmes ont été présentés sous une forme succincte avec une brève description de chaque projet, de son objectif et des montants en jeu (dépenses en capital et aussi dépenses ordinaires). Les plafonds d'investissement ont ensuite été fixés sur la base de l'accroissement global visé pour les dépenses ordinaires, celui-ci reflétant lui-même les limites fixées pour l'utilisation de personnel qualifié. Il a également été tenu compte du rapport traditionnellement constaté entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. En application de ce système, les ministères n'ont été autorisés à effectuer des investissements en dépassement des plafonds fixés qu'après avoir donné la preuve que ces investissements ne nécessiteraient aucune rallonge des crédits inscrits au budget ordinaire.

PLANIFICATION DES PROVISIONS POUR IMPREVUS.  
Du fait qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas

prendre de décisions difficiles, les responsables de la planification et du budget ont souvent tendance à établir des programmes trop ambitieux, sans accorder suffisamment d'attention aux priorités, aux contraintes de ressources, ou à l'échelonnement des dépenses. De plus, des écarts inattendus entre les recettes prévues et effectives peuvent rendre caduc un plan budgétaire bien conçu. Face à la nécessité d'un resserrement, la tendance est de réduire ou de retarder toutes les dépenses plutôt que de hiérarchiser les priorités. Le financement de nombreux programmes risque ainsi de tomber en deçà du minimum indispensable. Il conviendrait donc, dans le cadre de tout travail de planification ou de budgétisation, de fixer des priorités et d'établir des plans de repli en cas de diminution imprévue des ressources. Il serait utile, à cet effet, d'établir un programme d'investissement prioritaire regroupant les projets à financer en toutes circonstances, et une liste de projets optionnels à ne financer que lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles. La pratique courante, consistant à financer partiellement la totalité ou la majorité des projets, devrait être abandonnée.

PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION. Les plans et les budgets sont souvent établis en prix constants. Il est techniquement difficile de prévoir l'inflation, particulièrement en période d'instabilité économique. De plus, on considère souvent que le fait de tenir compte explicitement de l'inflation revient en fait à laisser la porte ouverte à l'inflation. Celle-ci peut cependant rendre totalement caduques les prévisions exprimées en prix constants, particulièrement si les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes lorsque l'inflation s'accélère. Cela risque d'être le cas si, par exemple, les rémunérations de la fonction publique et les paiements de transfert sont totalement indexés sur l'inflation alors que les impôts ne le sont pas. Si l'on veut gérer de façon appropriée les déficits budgétaires, l'inflation doit être explicitement prise en compte au niveau de la planification et de la préparation du budget. Les plans de dépenses à moyen terme, bien que généralement établis en prix constants, devraient tenir compte des conséquences probables de divers scénarios relatifs à l'inflation. Les budgets annuels devraient être formulés en prix courants et comprendre des provisions pour imprévus en cas de mouvements des prix inattendus. Ce problème n'est pas propre aux pays en développement. Le Gouvernement britannique a reconnu la nécessité de prendre l'inflation en compte, lorsqu'en 1981 il a décidé de planifier ses

### Encadré 5.10 Evolution du rôle de la Banque mondiale dans l'examen des dépenses publiques

Ces dernières années, la Banque mondiale a beaucoup investi dans l'analyse des programmes d'investissements publics et de dépenses publiques de ses emprunteurs. Outre les études incorporées directement à ses rapports généraux sur l'économie d'un pays, elle a préparé plus de 30 études portant spécifiquement sur les investissements publics (EIP) ou sur les dépenses publiques (EDP). Celles-ci contiennent des recommandations aux gouvernements quant à l'ampleur et à la composition de leurs programmes de dépenses et indiquent les moyens propres à renforcer l'aptitude des institutions nationales à établir ce type de programmes.

Ces études commencent généralement par définir un cadre macroéconomique viable, ce qui inclut habituellement des prévisions sur les besoins d'emprunt tant de l'administration centrale que des entreprises publiques. Elles peuvent également présenter divers scénarios macroéconomiques pour illustrer les conséquences favorables de réformes ou les effets négatifs de dépenses excessives. Les EDP étudient ensuite l'adéquation des dépenses d'exploitation et d'entretien et du niveau des salaires, de l'emploi, des transferts et des subventions. Comme les EIP, elles recommandent un programme d'investissement public de base fondé sur un examen des priorités dans huit à dix secteurs, notamment l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les transports, les télécommunications, le logement, l'eau, l'éducation et la santé. Elles étudient les projets en cours et ceux qui sont proposés, compte tenu de la stratégie sectorielle, du rôle approprié du secteur public et de critères précis de sélection des projets. Elles examinent aussi diverses formules de financement, y compris le recouvrement des coûts.

Le rôle de ces études de la Banque mondiale a pris de l'ampleur et a évolué au cours des dernières années. Alors que les premières études portaient essentiellement sur les priorités en matière d'investissement, les plus récentes examinent de façon plus générale les dimensions économiques et institutionnelles de la gestion des dépenses publiques. De plus en plus souvent, les EDP sont axées sur l'examen de certaines catégories de dépenses publiques. C'est ainsi que le programme 1988 comprend une étude sur les dépenses courantes pour le Sénégal et une étude sur les dépenses sociales pour le Brésil. Les opérations de prêt à l'ajustement structurel comportent souvent des recommandations sur les priorités de dépenses — pour un secteur particulier ou pour l'ensemble de l'économie. De plus, ces études sont souvent discutées aux réunions des donateurs d'aide, au cours desquelles sont examinées les demandes de dons ou de prêts concessionnels, et elles constituent également l'un des éléments pris en compte dans la conditionnalité des prêts d'ajustement du FMI.

Ce processus d'examen des dépenses publiques soulève deux questions importantes pour l'avenir. Tout d'abord, ces études ont été jusqu'à présent très coûteuses. L'expérience croissante qu'ont les services de la Banque de ce type d'analyse et l'accumulation de données de plus en plus complètes sur les différents pays devraient déboucher sur une amélioration du rapport coût-efficacité. Deuxièmement, il faudrait faire en sorte que les décideurs et les économistes des pays membres puissent, à terme, se charger eux-mêmes de ces études, de préférence de façon permanente, sans quoi aucune contribution durable ne serait apportée à leur développement institutionnel.

dépenses à moyen terme en prix courants et non plus constants. Suivant l'ancien système, les crédits affectés aux dépenses étaient automatiquement ajustés en fonction des mouvements de prix, ce qui poussait à la hausse le montant total des dépenses. Par contre, suivant le nouveau système de «planification en termes nominaux», des limites impératives sont fixées au montant absolu des dépenses de chaque ministère, ce qui accroît la discipline budgétaire.

**COORDINATION DES ACTIVITES DES DONATEURS.** Dans beaucoup de pays en développement, une grande partie du budget d'équipement — jusqu'à 100 % dans certaines régions d'Afrique subsaharienne — est financée par des donateurs dont les

interventions ont des effets à la fois positifs et néfastes sur l'allocation des dépenses.

Cette situation a ceci de positif, outre les apports de fonds concessionnels qui en résultent, que certains donateurs procèdent à une évaluation économique assez approfondie et exigent une comptabilité détaillée. Ils sont parfois plus compétents que les emprunteurs en ce qui concerne l'analyse économique ainsi que l'évaluation et le suivi des projets. Ils peuvent influencer non seulement sur la sélection de tel ou tel projet, mais plus généralement sur les normes appliquées par les emprunteurs (Encadré 5.10). De plus, ils contribuent à sensibiliser les pouvoirs publics, la population et le secteur privé des pays industriels aux problèmes du développement et à l'urgente néces-

sité de poursuivre les transferts de capitaux internationaux.

La situation peut aussi présenter des inconvénients. Tout d'abord, les donateurs peuvent compliquer l'établissement d'une politique. Dans beaucoup de pays, chaque ministère sectoriel traite directement avec les donateurs. Cela peut entraîner des doubles emplois et, surtout, empêcher un contrôle centralisé du budget; il est alors difficile d'évaluer les arbitrages à opérer entre les différents secteurs et de maîtriser le montant global des dépenses. A la limite, le programme d'investissement peut ne plus être que la liste des projets que les donateurs choisissent de financer, sans examen centralisé des avantages économiques des différents projets ou de leur cohérence. De plus, les représentants des donateurs peuvent être poussés par leurs propres organisations à accorder des prêts et à effectuer des décaissements, ce qui peut les amener à rechercher un traitement spécial consistant, par exemple, à séparer du budget les fonds de contrepartie ou à exempter les projets des procédures normales de contrôle.

En outre, les donateurs assortissent parfois le financement des projets de restrictions qui risquent d'entraîner un surcoût, de renforcer les pressions budgétaires internes ou de nuire à l'efficacité. Ils peuvent, par exemple, lier leur aide, c'est-à-dire la réserver à l'achat de biens et services dans leur propre pays, même si ceux-ci doivent coûter plus cher que ce ne serait le cas sur appel d'offres. D'autre part, il arrive souvent que les donateurs refusent de financer les dépenses courantes d'exploitation et d'entretien. Il en résulte ultérieurement des pressions accrues sur le budget dans la mesure où les pays doivent non seulement fournir les capitaux de contrepartie, mais aussi assurer régulièrement le financement des dépenses courantes. Cela renforce également le biais à l'encontre des dépenses d'exploitation et d'entretien.

Abstraction faite de la nécessité de modifications de certaines politiques et pratiques des donateurs, tous ces problèmes peuvent être résolus si les gouvernements emprunteurs s'attachent à mieux coordonner l'aide extérieure. Les projets et les financements des donateurs devraient être incorporés au budget central et les projets des donateurs devraient être soumis à tout le moins aux mêmes normes d'examen centralisé que ceux que le pays finance lui-même. Le fait que les donateurs soient disposés à fournir des fonds ne devrait pas jouer un rôle déterminant dans l'affectation de ressources à un projet d'investissement. Ces dernières années, on a cherché plus énergiquement à

améliorer la coordination de l'aide, mais de sérieuses difficultés demeurent.

L'Indonésie fournit l'exemple d'un pays où l'aide est coordonnée de façon efficace. Les activités des donateurs sont prises en compte dans le processus normal de planification et de budgétisation, de sorte que les décisions de financement sont prises en fonction des priorités de dépense, plutôt que l'inverse. Le Ministère du Plan coordonne le programme d'aide dans son intégralité, ainsi que les principales décisions de politique générale s'y rapportant, tandis que les donateurs collaborent avec les différents ministères dépenriers à la mise au point des détails des projets et de leurs objectifs. Bien qu'il y ait une interaction constante entre les divers donateurs, les ministères sectoriels et les ministères centraux pendant toute l'année, les représentants des donateurs et les dirigeants des ministères économiques se réunissent une fois par an. A cette réunion, les diverses parties examinent l'évolution récente de la situation économique, les ministres informent les participants de leurs prochaines initiatives et les donateurs indiquent le volume et la ventilation provisoire de leurs concours pour l'année à venir. Tout cela s'accomplit dans un esprit de coopération, essentiellement parce que toutes les parties voient dans le gouvernement tout à la fois le responsable de la coordination de l'aide et l'agent de sa mise en oeuvre.

#### *Principes directeurs d'une réforme*

La maîtrise et la répartition des dépenses nécessitent des plans à moyen terme et des budgets à plus court terme fixant des priorités et des plafonds bien déterminés. Cependant, les pays en développement doivent faire face à des pénuries de compétences et d'informations, leurs systèmes politiques sont fragiles et leur situation macroéconomique instable, ce qui ne fait qu'aggraver les difficultés que tous les gouvernements connaissent dans ces domaines.

Bien que des progrès soient certainement possibles, les réformes de la planification et de la budgétisation seront lentes et progressives, comme le laisse penser la réforme budgétaire du Kenya (Encadré 5.11). L'expérience montre la nécessité de poursuivre le perfectionnement du personnel de la fonction publique, et indique également les éléments possibles de réformes. L'effort devra porter d'abord sur la comptabilité de base. Les gouvernements doivent se doter des moyens voulus pour tenir au jour le jour un compte exact des dépenses. Ils devront ensuite procéder régulièrement — dans le cadre du processus de planifica-

### Encadré 5.11 L'importance d'une approche globale : le groupe de travail kényen sur les problèmes budgétaires de l'agriculture

Le problème était connu, et ses causes difficiles à cerner; le programme agricole kényen donnait de médiocres résultats au milieu des années 70 : les projets n'avançaient pas, les fonds tardaient à être décaissés et les résultats étaient globalement décevants. Mais il restait à déterminer les raisons de cette situation.

Certaines difficultés découlaient clairement de l'insuffisance des programmes techniques, de l'application de politiques qui entraînaient des distorsions (comme dans le cas des systèmes de crédit et de commercialisation) et d'une gestion inappropriée des projets. Cependant, on s'est aperçu que certains problèmes tenaient aussi au processus budgétaire. Les responsables du Ministère de l'agriculture disaient disposer de ressources insuffisantes à cause de compressions budgétaires arbitraires et du fait aussi de la lenteur avec laquelle le Ministère des finances décaissait les crédits autorisés. Pour les responsables des finances, le coupable était le Ministère de l'agriculture, qui utilisait mal ses ressources. Il était clair que les plans sectoriels étaient vagues, que les techniques de sélection des projets étaient mal définies et que les nombreux projets inscrits au programme ne constituaient pas un plan d'investissement cohérent. Les fonds allaient en trop grande partie aux dépenses ordinaires, en particulier aux salaires, et à l'apport d'aides financières aux institutions parapubliques. La planification et l'établissement des budgets, l'exécution et le suivi des dépenses étaient caractérisés par un climat de méfiance et un manque de coordination des décisions. Le processus budgétaire n'était bien lié ni à la planification ni à l'attribution finale des crédits budgétaires, et les fonds mettaient des mois à parvenir à leurs destinataires.

On s'est efforcé de résoudre ces difficultés à l'aide d'études, de services d'assistance technique et de changements progressifs au niveau des procédures et des institutions, tout cela sans résultat. Les causes profondes de ces problèmes étaient tout simplement trop complexes et mettaient en jeu un trop grand nombre d'agents et de procédures gouvernementales pour qu'il fût possible d'y remédier par des solutions simples et radicales, et surtout par des solutions reposant essentiellement sur des aides extérieures.

Le gouvernement a finalement décidé de s'attacher en priorité au processus de réforme plutôt qu'à la recherche de solutions détaillées. Un groupe de travail, composé de hauts fonctionnaires des Ministères de l'agriculture et des finances, a été créé en 1981 pour une période de deux ans (renouvelée ultérieurement) et chargé de recommander et d'opérer des améliorations au niveau de la planification et de l'établissement des budgets, de l'exécution des dépenses, de la comptabilité et de la gestion des projets. Le programme de travail comprenait quatre réunions formelles par an, axées sur les principales phases du cycle

de gestion des ressources : le plan (prévisions budgétaires à terme), les estimations budgétaires pour l'exercice à venir, le décaissement des fonds, et l'évaluation des résultats annuels.

Les réunions ont été bien suivies et préparées. Des documents, établis par des fonctionnaires et par des consultants (provenant pour la plupart d'institutions kényennes), définissaient les questions fondamentales et leur portée a ultérieurement été élargie à un examen de l'impact général des questions budgétaires sur les activités du Ministère de l'agriculture. Les participants ont de plus en plus mis l'accent sur des problèmes précis et les réunions ont ainsi débouché sur des propositions et des résultats concrets. Ce processus a été accompagné et renforcé par d'autres activités engagées avec l'aide de la Banque mondiale, comme une étude des dépenses publiques, un prêt sectoriel à l'agriculture, d'autres projets agricoles et des services d'assistance technique.

L'opération est considérée comme une grande réussite. Elle a en effet contribué à mettre en lumière les problèmes budgétaires et à promouvoir des changements, et elle a conduit à une amélioration régulière et tangible de la gestion des ressources. C'est ainsi que les décaissements se sont fortement accélérés, le délai de transfert des fonds aux directeurs de projet sur le terrain étant ramené de sept mois à trois semaines. Les projets de budget sont devenus un document beaucoup plus solide indiquant les actions à entreprendre et définissant clairement les priorités, et le Ministère de l'agriculture a ainsi pu défendre ses propositions avec davantage de succès. Un système rationnel de gestion des projets a été mis en place et, globalement, le Ministère de l'agriculture s'est doté de meilleurs instruments de gestion et d'information, aidé en cela par l'utilisation de micro-ordinateurs. La qualité globale des programmes agricoles s'est nettement améliorée durant cette période. Au bout de quatre ans, le Ministère des finances a décidé d'engager lui-même un processus de réforme similaire.

On peut tirer plusieurs leçons de cette expérience. Tout d'abord, l'adoption d'une approche «globale» est une condition indispensable. En l'occurrence, les résultats n'ont pas été — et ne pouvaient pas être — précisés très exactement à l'avance. La participation directe de toutes les parties prenantes à la mise au point de solutions a joué un rôle déterminant. Deuxièmement, le budget occupe une place centrale dans le choix des politiques et constitue un bon moyen de promouvoir des changements d'ordre institutionnel. Les choix des pouvoirs publics quant à leurs politiques se reflètent directement dans la manière dont les fonds sont dépensés et dans l'efficacité de ces dépenses. Enfin, les changements dans ce domaine risquent d'être très lents et progressifs et des efforts isolés ou des plans complexes n'ont guère de chances d'aboutir.

tion — à des analyses économiques de l'environnement macroéconomique et des projets d'investissement. Les améliorations apportées à la comptabilité devraient leur permettre de déterminer approximativement ce qu'ils auront à dépenser, et la préparation d'analyses économiques devrait éviter tout au moins les erreurs les plus manifestes en matière d'investissement, tout en appelant l'attention des décideurs sur les conséquences de leurs choix au niveau des dépenses en capital et des dépenses ordinaires.

Autre élément fondamental, la coordination du processus de décision entre responsables de la planification et des budgets, organismes dépensiers et donateurs, sans quoi les budgets ne peuvent être convenablement contrôlés et orientés. Tous ces décideurs ont d'importants rôles à jouer et chacun d'eux devrait être responsable de ses choix dans des limites bien définies — c'est-à-dire sans dépasser des plafonds budgétaires «impé-

tifs» plutôt qu'«ajustables». De plus, ces plafonds devraient être exprimés en valeur absolue pour empêcher l'inflation de compromettre la discipline budgétaire. Dans les limites de ces plafonds, les priorités devraient être aussi explicites que possible (par exemple, via une définition précise du programme d'investissement prioritaire) pour permettre une réaction souple et efficace face à des circonstances imprévues. Enfin, une fois effectuées, les affectations doivent être suivies d'un contrôle, et des mesures d'incitation appropriées doivent permettre de faire en sorte que l'exécution se déroule dans les conditions prévues. Le Chapitre 8 revient sur cette question; on y verra que beaucoup de gouvernements s'efforcent déjà d'encourager les entreprises publiques à l'efficacité par diverses innovations comme la conclusion de contrats-plans et en les exposant davantage à la concurrence du marché.



# 6

## *Priorités en matière de dépenses et possibilités de recettes dans certains secteurs*

En matière de finances publiques, la politique à adopter pour assurer une croissance stable à long terme, accroître l'efficacité de l'économie et réduire la pauvreté diffère d'un secteur à l'autre. Malgré ces différences, tous les secteurs sont confrontés au même dilemme budgétaire : le resserrement des contraintes financières empêche les pouvoirs publics de continuer à subventionner fortement un vaste éventail de services publics, tout en servant comme il convient les besoins prioritaires et les groupes cibles. Ce chapitre complète l'exposé qui précède en examinant conjointement les dépenses et les recettes, ainsi que le rôle joué par l'Etat dans certains secteurs. Trois thèmes reviennent à plusieurs reprises :

- *L'établissement de priorités.* Les ressources sont souvent réparties entre un grand nombre de tâches peu prioritaires. Or, il faut que les dépenses et les subventions soient sélectives dans le type de services couverts et qu'elles soient ciblées sur leurs bénéficiaires.

- *La mobilisation de ressources financières.* En faisant payer les usagers et les bénéficiaires des dépenses, on peut à la fois améliorer l'efficacité économique et mobiliser des recettes. La tarification des biens et services publics encourage une production et une utilisation efficaces des ressources (Encadré 6.1). Les objectifs de redistribution ne seront pas nécessairement compromis si ces tarifs sont appliqués aux services qu'utilisent essentiellement les riches et s'ils sont différenciés en fonction du revenu.

- *La décentralisation.* Un plus grand transfert de responsabilités administratives et financières en

faveur de ceux qui connaissent mieux les conditions locales et les besoins des clients peut permettre d'améliorer l'efficacité et de mobiliser des recettes.

Dans ce chapitre, on examinera les secteurs dans lesquels les finances publiques ont toujours joué un rôle majeur, c'est-à-dire ceux des ressources humaines et de l'infrastructure urbaine et rurale. Les autres secteurs importants, telles l'industrie, l'agriculture et l'infrastructure nationale (par exemple, les transports et télécommunications), ne seront pas abordés, mais il y sera fait référence dans d'autres chapitres. La politique adoptée par l'Etat à l'égard de l'agriculture et de l'industrie a été analysée dans les *Rapports sur le développement dans le monde 1986 et 1987*.

### **Education et santé**

Pour des raisons historiques, économiques et politiques, l'Etat joue un rôle dominant dans l'éducation et la santé dans la plupart des pays. En général, les écoles appartiennent à l'Etat et c'est lui qui les administre et les finance. Comme l'indique le Tableau 6.1, le pourcentage des élèves inscrits à l'école publique, dans les diverses régions, dépasse en moyenne 83 % au niveau primaire et 74 % au niveau secondaire. Le coût direct de l'instruction publique est supporté presque entièrement par l'Etat. D'après une enquête menée dans 36 pays en développement en 1980, plus de 30 % de ces pays ne faisaient payer aucuns frais de scolarité au niveau primaire ou aux niveaux supérieurs, et les autres ne demandaient qu'une parti-



## Encadré 6.1 La tarification des services publics

Quel tarif les services publics doivent-ils faire payer pour engendrer le volume de consommation qui est optimal pour l'ensemble de la société? Si l'efficacité est le principal objectif de la tarification, c'est la règle du coût marginal qui s'applique en général. D'après cette règle, le prix doit être égal au coût pour la société de la dernière unité de production, ou unité marginale. Puisque le prix que le consommateur est prêt à payer mesure les avantages d'une unité additionnelle de consommation, quand le prix est supérieur au coût marginal, il vaut mieux pour la société que le prix soit plus faible et la consommation plus grande. De même, si le prix est inférieur au coût marginal, il vaut mieux pour la société que le prix soit plus élevé et la consommation plus faible.

### Il est difficile d'évaluer les avantages et les coûts

Comme c'est le cas pour la plupart des règles, les exceptions et les restrictions sont aussi importantes que la règle proprement dite. Fixer le prix qui convient est une opération compliquée pour un grand nombre de biens et de services. Lorsqu'une entreprise publique opère sur un marché compétitif, par exemple celui de biens échangés tels que l'acier, le cuivre ou le riz, le prix courant du marché sert généralement de point de référence (Chapitre 8). Toutefois, pour des biens non échangés comme l'eau, l'électricité et autres services de ce genre, le coût marginal des ressources utilisées pour la production doit être comparé aux avantages, ce qui soulève des difficultés.

*Les externalités.* Lorsque la consommation d'un bien public par un individu a des effets négatifs sur autrui, il faudrait encourager celui-ci à considérer les coûts et avantages de son comportement du point de vue de la collectivité plutôt que de son point de vue privé. Par exemple, du fait que les particuliers envisagent parfois uniquement leur propre bien-être, il y en a moins qui sont prêts à payer pour être vaccinés contre une maladie contagieuse que ce qui serait socialement souhaitable. Le prix doit donc être plus faible que le coût marginal. Mais dans quelle mesure? Dans certains cas, comme pour les programmes d'immunisation ou de planning familial, il est pratiquement impossible d'estimer le prix qui suscitera le comportement souhaité;

mieux vaut alors fournir le service gratuitement. Dans d'autres cas, il est possible de percevoir une redevance pour «internaliser» les effets externes, comme lorsqu'on relève le tarif des routes à péage aux heures de pointe à cause des encombrements. Dans tous les cas, il importe de ne pas généraliser le même traitement à tous les services, même au sein d'un même secteur.

*Des gros investissements concentrés.* Dans certains secteurs, comme les ports, les télécommunications et l'électricité, une expansion du réseau exige quelques gros investissements plutôt qu'une série de petits investissements. Si les tarifs sont fixés en fonction du coût marginal à court terme, il en résulte une instabilité considérable des prix. Les prix augmentent à mesure que le réseau approche du stade de pleine capacité, et ils tombent dès qu'une nouvelle installation est construite, ce qui s'accompagne généralement d'une surcapacité. Pour éviter ce problème, on peut, par exemple, utiliser le coût marginal moyen, formule qui donne une approximation inexacte mais plus stable du coût marginal. Mais ce n'est pas le seul problème : puisque le coût unitaire diminue à mesure que l'échelle des opérations augmente (c'est-à-dire lorsqu'il y a économies d'échelle), une tarification au coût marginal ne permettra pas de couvrir les coûts d'exploitation. La solution consiste parfois à adopter un tarif binôme — une redevance de raccordement plus un tarif égal au coût marginal de la consommation.

*Contraintes budgétaires et distorsions économiques.* Un grand nombre de pays se trouvent confrontés à de grosses contraintes budgétaires, car il est très coûteux de mobiliser des recettes provenant de sources générales. Dans bien des cas, par conséquent, un tarif supérieur au coût marginal peut être justifié.

Les prix ont des effets sur la consommation et sur la production des biens de substitution et complémentaires. En outre, un mauvais alignement des prix et des impôts dans d'autres secteurs peut créer des distorsions économiques. Lorsque c'est possible, les prix devraient neutraliser ces effets.

*Des marchés incomplets.* Certains services publics (tels l'enseignement supérieur ou les soins hospitaliers) exigeraient des paiements importants, encore que sur une période relativement courte, pour couvrir les coûts

de consommation aux frais modique, soit environ 8 % des coûts.

Bien que le secteur privé soit plus actif dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation, le secteur public assume encore une très grosse part des dépenses totales de santé dans toutes les régions, sauf en Asie. C'est lui qui finance, entre autres, les soins curatifs gratuits ou bon marché dispensés dans les centres de santé publique ou

les centres de sécurité sociale, les hôpitaux spécialisés dans le traitement de certaines maladies et autres programmes publics (immunisation, purification de l'eau, assainissement, etc.).

### Les carences des systèmes de financement actuels

Depuis 30 ans, l'intervention de l'Etat dans les secteurs de l'éducation et de la santé s'est traduite

marginiaux. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir un prêt d'études ou une assurance maladie sur les marchés financiers, comme c'est généralement le cas dans les pays en développement, un prix équivalent au coût marginal serait inabordable pour la majeure partie de la population. Tant que ce type de marché ne sera pas développé, on ne pourra pas, pour des raisons pratiques, fixer des prix plus élevés.

*Les coûts administratifs.* Pour certains biens ou services (par exemple, un programme de pulvérisation antipaludique pour éliminer les moustiques), il peut être extrêmement coûteux d'identifier chaque bénéficiaire. Il peut ne pas être possible de les faire payer du tout. Dans bien des cas, cependant, on peut, au lieu de faire payer chaque individu, percevoir des redevances dans certaines zones géographiques. De surcroît, il peut être coûteux de contrôler la consommation (par exemple, l'usage des routes urbaines) ou d'administrer le recouvrement des redevances. Si celles-ci sont perçues et conservées par l'organisme public qui fournit le service, le recouvrement peut en être facilité : les bénéficiaires sont souvent disposés à payer davantage lorsqu'ils savent que leur argent servira à améliorer l'accès ou la qualité. Même si le coût de recouvrement est élevé, cela ne veut pas dire que les services doivent être fournis gratuitement. Il peut être plus coûteux sur le plan administratif de mobiliser des recettes par les impôts généraux que par le mécanisme des prix.

*Réduction de la pauvreté.* Un grand nombre de services publics sont fournis gratuitement pour que les pauvres puissent y avoir accès. En réalité, il arrive bien souvent que les pauvres ne puissent obtenir ces services de toute façon. En raison des contraintes budgétaires, les services publics doivent souvent être rationnés. Lorsque c'est le cas, les pauvres sont généralement désavantagés. Les services d'eau et d'électricité subventionnés profitent aux gros utilisateurs, par exemple, aux riches ou à l'industrie. Les universités subventionnées ne sont ouvertes qu'aux étudiants, essentiellement de familles riches, qui ont terminé leurs études secondaires et qui peuvent réussir à l'examen d'entrée. Les transports urbains subventionnés

contournent bien souvent les quartiers les plus pauvres.

Mobiliser des recettes en faisant payer des redevances aux usagers peut améliorer la répartition des revenus si ces recettes servent à subventionner les services qu'utilisent les pauvres, tels que les soins de santé ruraux, l'enseignement primaire et l'entretien des routes de desserte. En outre, ces redevances peuvent être structurées de façon que les subventions soient ciblées sur les pauvres au lieu d'être réparties entre toute la population. Par exemple, pour l'eau, on peut appliquer un tarif minimal qui permette une consommation gratuite jusqu'à un certain seuil et, au-delà de ce seuil, facturer l'eau au coût marginal.

*Incidations bureaucratiques et contraintes politiques.* Si les prix sont fixés uniquement sur la base des coûts, les organismes publics risquent d'être moins incités à minimiser les coûts. Pour assurer des services efficaces en l'absence de concurrence, il faudrait que les prestataires publics soient évalués selon des critères de performance rigoureux et soient responsables auprès des usagers, qui font pression pour obtenir des services publics meilleurs et moins chers. Les contraintes politiques sont importantes car, lorsque les subventions sont bien enracinées, les bénéficiaires les considèrent comme un dû et s'opposent vigoureusement à toute réduction. Les autorités auront moins de mal à couper les subventions si elles s'engagent en même temps, de façon crédible, à améliorer la qualité et à réduire les coûts.

#### Faire payer raisonnablement ... mais faire payer

Devant la multiplicité des objectifs et des contraintes en jeu, la tarification des biens et services fournis par le secteur public impose presque toujours des arbitrages. Toutefois, comme on l'a vu plus haut dans les exemples tirés des divers secteurs, ces arbitrages sont généralement moins dramatiques qu'on pense. Lorsque les priorités de dépenses sont claires et bien définies, des prix appropriés améliorent les décisions d'investissement et l'efficacité de l'exploitation des services publics — outre qu'ils réduisent souvent les inéquités.

par une amélioration spectaculaire des indicateurs du bien-être. Cependant, trois problèmes fondamentaux risquent de créer des difficultés à l'avenir.

- Face à la croissance des besoins et au resserrement des contraintes financières, un grand nombre de gouvernements ne peuvent soutenir financièrement de tels rythmes d'amélioration.

- Un grand nombre de programmes publics sont mal gérés.

- Les subventions destinées à l'éducation et à la santé ne sont pas réparties de façon équitable.

LE MANQUE DE RESSOURCES CONSACRÉES À DES ACTIVITÉS RENTABLES. Malgré les progrès enregistrés depuis 30 ans dans l'alphabétisme, les taux de mortalité juvénile et autres indicateurs relatifs aux ressources humaines, il est toujours rentable pour la société d'investir davantage dans l'éduca-

**Tableau 6.1 Part du secteur public dans la scolarisation et les dépenses de santé dans les pays en développement, par région**

Région	Pourcentage des élèves des établissements publics dans l'effectif total scolarisé, 1980		Pourcentage des dépenses publiques dans les dépenses totales de santé, 1975-80
	Primaire	Secondaire	
Afrique subsaharienne	84	80	63
Francophone	90	83	..
Anglophone et autres	78	78	..
Asie	87	78	32
Amérique latine et Caraïbes	84	75	49
Moyen-Orient et Afrique du Nord	92	91	42

Note : On a utilisé des moyennes non pondérées pour chaque groupe de pays.  
Source : Données de l'Unesco et de Ferranti, 1985, Tableau 2.

tion et la santé. D'après des études sur l'emploi salarié, le taux de rentabilité sociale de l'éducation, qu'on calcule en comparant la productivité plus élevée des travailleurs instruits pendant toute leur vie active au coût social de leur éducation, est généralement supérieur à celui de la plupart des autres types d'investissements. Cette conclusion est confirmée par le fait qu'un agriculteur instruit est beaucoup plus productif : les exploitants qui ont fait quatre ans d'études obtiennent des rendements agricoles jusqu'à 9 % supérieurs à ceux des exploitants qui n'ont pas d'instruction. De même, dans le secteur de la santé, on a constaté que les investissements contribuaient au développement en améliorant la productivité de la main-d'oeuvre, encore que, dans ce domaine, les rendements soient plus difficiles à quantifier.

En outre, il reste encore beaucoup à faire pour des raisons purement humanitaires (voir également l'Encadré 1 du chapitre «Vue d'ensemble»). Dans les pays en développement, les taux de mortalité infantile sont toujours environ huit fois plus élevés et l'espérance de vie des femmes un tiers plus courte que dans les pays industriels. Si l'on veut réduire la pauvreté, il est indispensable d'investir dans les ressources humaines. Sans un accès à l'éducation et aux soins de santé de base, les populations les plus pauvres des pays en développement ne peuvent guère améliorer leur sort.

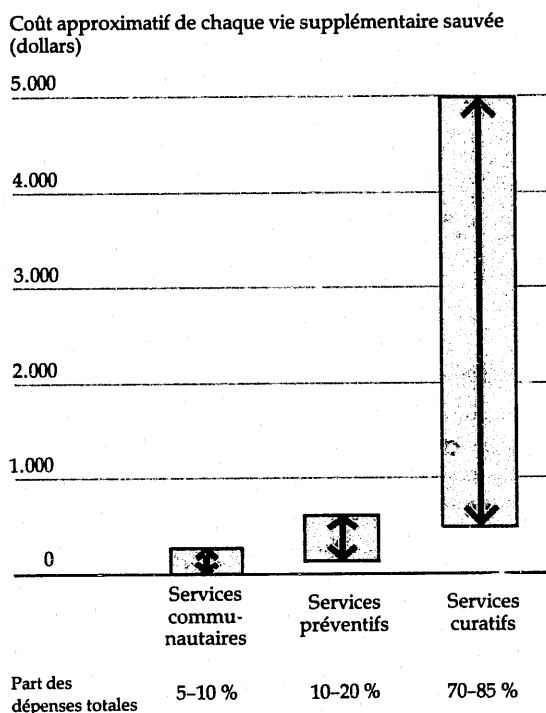
Malheureusement, il y a peu de chances qu'on puisse accroître les ressources pour améliorer l'éducation et la santé. Alors qu'un grand nombre de pays en développement essaient de surmonter leurs difficultés macroéconomiques récentes, les secteurs des ressources humaines sont durement touchés, car ils sont étroitement tributaires du budget de l'administration centrale. Entre 1972 et 1985, la part de l'éducation dans le budget central, dans tous les pays en développement, est tombée

de 13 à 10 %, et celle de la santé a également reculé légèrement. Qui plus est, pour beaucoup de pays parmi les plus pauvres, cette part décroissante signifie un recul réel des dépenses et un recul encore plus grand des dépenses par habitant. Entre 1975 et 1983 en Afrique subsaharienne, par exemple, les dépenses réelles par élève dans l'enseignement primaire ont régressé dans 17 pays à faible revenu sur 25. La quasi-totalité des pays où ces dépenses ont baissé avaient un revenu par habitant plus faible que ceux dont les dépenses avaient augmenté. Ces tendances signifient que l'écart énorme qui existe dans les dépenses par habitant consacrées aux ressources humaines entre les pays industriels et les pays en développement se creuse actuellement au lieu de se combler.

La mauvaise utilisation des ressources limitées est l'un des problèmes fondamentaux. Trop peu de ressources sont consacrées à des services relativement bon marché et efficaces. Dans le secteur de l'éducation, il est urgent de développer et d'améliorer l'enseignement primaire, l'une des formes d'investissement les plus rentables sur le plan social, surtout dans les pays les plus pauvres. Dans 26 pays africains étudiés par l'Unesco en 1982, plus de la moitié de la totalité des adultes étaient illettrés; pour les femmes, cette proportion était encore plus élevée. Pourtant, dans un quart des pays d'Afrique subsaharienne, les effectifs des écoles primaires représentaient moins de 50 % de la population d'âge scolaire en 1982. Dans le secteur de la santé, la majeure partie des dépenses publiques courantes sont consacrées à des médicaments non essentiels et à des services curatifs onéreux, essentiellement hospitaliers (Figure 6.1). Des mesures sanitaires peu coûteuses (si l'on considère le coût de chaque décès évité), comme l'immunisation et les soins prénatals, ne sont pas aussi bien financées.

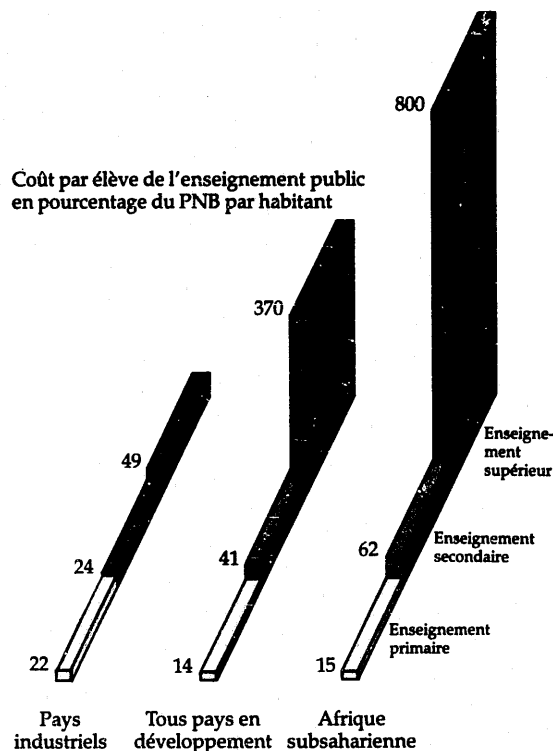
En ce qui concerne la santé et l'éducation, le problème d'affectation des ressources est dû en partie aux larges subventions générales et à l'absence de mécanisme des prix, surtout dans les systèmes centralisés. La part élevée du budget de la santé allant aux hôpitaux répond à une demande qui est stimulée par ces subventions. Les bénéficiaires pourraient prendre en charge une part beaucoup plus grande des dépenses hospitalières, surtout dans les zones urbaines. Dans les pays en développement, le coût moyen annuel, direct et implicite, pour l'Etat, des étudiants à l'université est 26 fois supérieur à celui des élèves du primaire. C'est en Afrique subsaharienne que la différence de coût est la plus grande (Figure 6.2). Les allocations de subsistance constituent la plus grosse partie de ce coût. Dans certains des pays africains les plus pauvres, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun et le Niger, ces alloca-

**Figure 6.1 Fourchette du coût approximatif de chaque vie supplémentaire sauvée par divers services de santé dans les pays en développement**



Source : Banque mondiale, 1987b, Tableau 4.

**Figure 6.2 Coût par élève aux divers niveaux de l'enseignement public en pourcentage du PNB par habitant dans trois groupes de pays, au début des années 80**



Source : Banque mondiale, 1988a, Tableau 6-3.

tions, qui sont versées directement aux étudiants sans tenir compte des critères de besoin, représentaient en 1982 environ la moitié du salaire moyen dans le secteur public. A cause de ce type de subventions, le taux de rentabilité privée de l'enseignement supérieur dépasse 20 % dans tous les pays en développement, soit environ le double du taux de rentabilité sociale.

**L'INEFFICACITE INTERNE DES PROGRAMMES PUBLICS.** On constate que le dosage des facteurs qui entrent dans les services publics est souvent peu rationnel en ce sens qu'on pourrait obtenir davantage avec les mêmes ressources si celles-ci étaient réaffectées. Un des problèmes qui se posent est que les administrateurs des systèmes centralisés financés par l'impôt doivent fixer des normes

pour répartir les crédits entre les principaux facteurs; par exemple, ils doivent établir un équilibre entre le facteur travail (par exemple, les salaires des enseignants, des médecins et des infirmiers) et les autres facteurs (tels les médicaments et les livres de classe). Ces normes peuvent ne pas répondre aux besoins de chaque institution, ni aux préférences de la collectivité, mais les administrateurs scolaires ou sanitaires ne sont pas habilités financièrement, ni incités, à les modifier.

Ce problème s'est aggravé depuis quelques années car les systèmes centralisés mettent du temps à s'adapter à une pénurie accrue de ressources. Bien souvent, on ne prévoit pas de fonds suffisants pour financer les charges récurrentes non salariales. Pour les autorités centrales, il est extrêmement difficile de réduire la masse salariale au profit des dépenses d'exploitation et d'entretien. Il en résulte un déséquilibre qui nuit à l'efficacité des dépenses. Par exemple, la pénurie de matériaux pédagogiques (livres, crayons, etc.) qui existe dans les salles de classe est le plus gros obstacle qui entrave l'efficacité de l'éducation en Afrique. Dans le secteur de la santé, les établissements publics manquent souvent de médicaments; en Zambie, les services de santé publics «gratuits» ont dû tout simplement cesser de fonctionner, faute de fournitures de base.

Il existe un autre type d'inefficacité lorsque, faute de signaux appropriés donnés par les prix, la demande ne correspond pas à l'offre. Lorsqu'ils ne peuvent satisfaire la demande, les services ont recours au rationnement par les files d'attente. Pour les soins de santé, cela signifie qu'il faut attendre de longues heures dans les centres publics : jusqu'à huit heures au Nigéria et cinq heures en Ouganda, d'après certaines études. Non seulement c'est un gaspillage de temps, mais il est possible que les services soient rationnés de façon involontaire et inefficace du fait que les patients qui souffrent de maux relativement bénins ont tendance à utiliser plus souvent les installations sanitaires lorsque celles-ci sont fortement subventionnées.

**UNE REPARTITION INEQUITABLE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES.** Les prix étant uniformément bas dans tout le secteur de l'éducation et de la santé, il s'ensuit que les services coûteux sont beaucoup plus subventionnés que ceux qui sont bon marché. Cependant, les groupes relativement défavorisés n'ont guère accès à ces services coûteux. En contradiction avec la politique officielle, non seulement les plus démunis ne reçoivent pas une plus

grande part des services, mais souvent ils reçoivent moins que la part qui leur est due.

Dans l'enseignement, les subventions sont beaucoup plus élevées au niveau supérieur qu'aux niveaux inférieurs. Par conséquent, le pourcentage minime de la population qui peut avoir accès à l'enseignement supérieur reçoit une large part du budget d'éducation. En outre, les riches sont surreprésentés dans cette catégorie déjà restreinte. Dans l'échantillon de pays présenté au Tableau 6.2, les 40 % les plus pauvres de la population reçoivent entre 2 % et 17 % de la totalité des subventions allant à l'enseignement supérieur. En Colombie, en Indonésie et en République dominicaine, ce groupe le plus pauvre reçoit moins de 10 % des subventions. Les données pour l'Afrique indiquent que 39 % seulement des jeunes faisant des études supérieures ont des parents qui viennent d'un milieu rural pauvre, alors que les agriculteurs constituent 76 % de la population.

Dans un grand nombre de pays, la répartition des dépenses de santé publique est également déséquilibrée. La plupart des installations sanitaires sont situées dans les villes, là où les revenus des ménages sont en moyenne plus élevés. Vu que 70 à 90 % des clients des hôpitaux vivent dans un rayon de 10 km de l'établissement qu'ils fréquentent et que les hôpitaux publics sont généralement gratuits, les subventions aux soins de santé profitent de façon disproportionnée aux ménages plus aisés. Dans le secteur de la santé, la subvention moyenne que reçoivent les ménages urbains en Chine, en Colombie, en Indonésie et en Malaisie, par exemple, est jusqu'à cinq fois supérieure à celle dont bénéficient les ménages ruraux.

*Vers une prestation plus efficace et plus équitable des services d'éducation et de santé*

Que peuvent faire les pouvoirs publics pour atténuer ces problèmes? Si l'éventail des options diffère, l'orientation générale est claire. L'intervention de l'Etat doit devenir plus sélective, tant dans le type des services subventionnés que dans le choix des groupes cibles.

**UNE TARIFICATION SELECTIVE DES USAGERS.** Les services publics qui sont utilisés essentiellement par les ménages à revenu élevé et qui procurent de gros avantages à l'individu (mais peu d'avantages supplémentaires à la société dans son ensemble) devraient être payants, moyennant quelque aménagement pour les pauvres. L'enseignement supérieur est un bon candidat : à ce

**Tableau 6.2 Répartition, par groupe de revenu, des subventions à l'enseignement supérieur dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine**

(pourcentage)

Pays	Année	Groupe de revenu		
		40 % inférieurs	40 % intermédiaires	20 % supérieurs
Argentine	1980	17	45	38
Chili	1982	12	34	54
Colombie	1974	6	35	60
Costa Rica	1982	17	41	42
Indonésie	1978	7	10	83
Malaisie	1974	10	38	51
République dominicaine	1980	2	22	76
Uruguay	1982	14	52	34

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total de chaque ligne peut ne pas être égal à 100.

Sources : Colombie, Indonésie et Malaisie, Banque mondiale, 1986a, Tableau 10; tous les autres pays, Petrei, 1987.

niveau, les subventions sont généralement très élevées et, dans un grand nombre de pays, la demande excédentaire est si grande que le paiement de frais de scolarité aurait peu d'effet sur les inscriptions. Les frais à payer devraient au départ être modestes (on pourrait, par exemple, réduire le montant des allocations). Toute autre amélioration du recouvrement des coûts dépendra en partie de la mise en place de systèmes de bourses d'études et de prêts aux étudiants. Dans le secteur de la santé, il n'est généralement pas souhaitable de fixer les tarifs sur la base des coûts, à moins qu'il n'existe un système d'assurance bien établi (comme on le verra plus loin) mais, en faisant payer les soins ambulatoires et en appliquant davantage de redevances modestes pour les soins hospitaliers, on découragerait une utilisation inappropriée des hôpitaux. On pourrait également demander aux clients des médecins privés de payer les soins qu'ils reçoivent dans les hôpitaux publics, facturer directement les frais d'hôpitaux des patients assurés aux compagnies d'assurances et faire payer les médicaments.

La répartition des services s'améliorera si l'on utilise les recettes tirées de ces redevances pour développer les services dont la rentabilité sociale est la plus élevée. Pour un grand nombre de pays parmi les plus pauvres, cela veut dire qu'il faut améliorer l'accès à l'enseignement primaire et continuer de subventionner ce niveau d'enseignement. Dans certains pays africains comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie et le Togo, on pourrait augmenter de plus de 20 % le budget consacré à l'enseignement primaire si l'on supprimait les allocations de subsistance versées aux étudiants aux niveaux supérieurs. Dans d'autres pays en développement où les effectifs du primaire sont déjà nombreux, il serait préférable d'améliorer la

qualité de l'enseignement primaire et de développer les études secondaires, voire certaines disciplines de l'enseignement supérieur où il n'y a pas assez de diplômés.

Des considérations analogues s'appliquent à la santé. Les recettes tirées des redevances payées par les usagers permettraient de développer les services de santé de base qui sont d'un bon rapport coût-efficacité mais reçoivent des crédits insuffisants. Un relèvement modeste des tarifs couvrirait une part appréciable des charges non salariales, c'est-à-dire l'élément des coûts qui tend à être comprimé.

En faisant payer les usagers, on pourrait également rendre la prestation des services publics plus efficace. Dans le domaine de la santé, le paiement d'une faible redevance proportionnelle au coût du service dissuaderait les clients d'utiliser les services quand ils n'en ont pas besoin. On pourrait également moduler les tarifs en fonction des services offerts pour signaler les priorités. Par exemple, un dispensaire pourrait offrir gratuitement des soins prénatals, mais faire payer les soins ambulatoires ordinaires. Dans l'éducation, également, une participation aux frais encourage les élèves, les parents et les administrateurs à regarder de plus près les coûts.

Pour certains services qu'utilise la majeure partie de la population, comme les médicaments et les fournitures scolaires, de modestes tarifs semblent également abordables. Dans des enquêtes menées dans plusieurs pays, le niveau actuel des dépenses des ménages montre qu'ils sont prêts à payer aussi bien pour l'éducation que pour les services de santé. Et ils sont beaucoup plus enclins à payer s'ils estiment qu'ils reçoivent en échange de meilleurs services. Aux Philippines, les centres de soins privés et les praticiens traditionnels res-

tent populaires, bien que leurs tarifs soient en moyenne 28 fois supérieurs à ceux des dispensaires publics.

Peut-on malgré tout atteindre des objectifs sociaux tels que la réduction de la pauvreté? Une augmentation des frais à payer ne réduit pas nécessairement l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation. Les frais d'études universitaires et les tarifs des hôpitaux au niveau tertiaire ont un effet négligeable sur les pauvres. Si l'on augmentait les dépenses consacrées aux services utilisés par les pauvres en même temps que les tarifs des services utilisés par les riches, on pourrait améliorer sensiblement la répartition des subventions sans aucuns frais supplémentaires. Par exemple, dans les pays en développement, 71 % des habitants, une fois dépassé l'âge scolaire, se retrouvent sans instruction ou au mieux avec uniquement une instruction primaire. Or, ce groupe, qui est généralement pauvre, ne reçoit que 22 % des dépenses publiques d'éducation. Sa part passerait à 64 % si l'on faisait payer les usagers pour recouvrer le coût intégral de l'enseignement supérieur supporté par l'Etat, et si les économies ainsi réalisées servaient à financer des places supplémentaires d'école primaire pour ceux qui n'y ont pas accès. On pourrait également utiliser ces fonds pour stimuler la demande d'éducation, en particulier dans les zones rurales, par exemple, en remboursant les faux frais, en instaurant des programmes d'alimentation et autres initiatives de ce genre. Même si un recouvrement intégral des coûts n'est généralement pas indiqué pour des raisons économiques, ni faisable sur le plan politique, ces calculs rapides donnent une idée des avantages redistributifs qu'on pourrait obtenir en faisant payer les services ou en augmentant les tarifs existants.

Ces mesures n'excluent pas la nécessité de sauvegarder l'accès des pauvres à l'enseignement supérieur ou aux soins hospitaliers, ou l'accès des plus démunis — qui ne peuvent même pas payer des tarifs modestes — aux services, à tous les niveaux. Une différenciation des prix est donc nécessaire. On pourrait, par exemple, fixer les tarifs en fonction du lieu de résidence, afin que ceux qui vivent dans les zones déshéritées paient moins que les autres. Au Mali, par exemple, le recouvrement des coûts dans les hôpitaux a commencé dès 1983. Le tarif d'un séjour d'une journée dans un centre de santé d'une petite ville est inférieur de 20 % à celui qu'applique un grand hôpital urbain. Dans les postes de santé ruraux, la

consultation des adultes coûte moitié moins que dans les services urbains. En Thaïlande, où le système d'assurance n'existe que dans les villes, une couverture est offerte aux populations rurales par la vente de cartes de santé qui donnent à leur titulaire le droit de bénéficier d'un certain nombre de traitements. Dans l'éducation, on pourrait octroyer davantage de bourses d'études fondées sur le besoin et sur le mérite. Des systèmes plus complexes, comme les prêts aux étudiants, devront être mis sur pied si l'on veut généraliser le recouvrement des coûts pour les services les plus coûteux.

**UN CADRE FINANCIER ADEQUAT.** La part des coûts que l'Etat doit recouvrer dépend, de façon critique, de l'existence de systèmes de prêts aux étudiants et d'assurance maladie. Les prêts d'études peuvent servir à la fois les objectifs de recouvrement des coûts, d'efficacité et d'équité. En particulier dans les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et d'Asie, il est possible de recouvrer une part appréciable du coût des subventions actuelles par des prêts, tout en maintenant les remboursements à un niveau relativement bas. Ces systèmes stimulent la concurrence en ouvrant les portes de l'enseignement supérieur à un plus grand nombre de candidats — y compris aux bons étudiants qui n'ont pas d'argent —, d'où une efficacité et une équité plus grandes.

Cependant, peu de pays en développement ont des marchés financiers qui permettent aux particuliers d'emprunter pour financer leur éducation, bien que le rendement de ce type d'investissement soit élevé. L'éducation est un investissement de longue haleine. Les risques sont élevés car peu d'étudiants peuvent offrir une caution acceptable, et un grand nombre de pays n'ont pas les rouages juridiques ou administratifs voulus pour faire respecter les contrats financiers. Les gouvernements peuvent donc jouer un rôle important. Qu'ils prêtent eux-mêmes l'argent ou qu'ils assurent les prêts commerciaux, ils ont assez d'envergure pour pouvoir absorber les risques que les bailleurs de fonds privés ne veulent pas assumer. Un grand nombre de pays d'Amérique latine appliquent depuis longtemps un système de crédit à l'éducation caractérisé par une incidence relativement faible de défauts et d'arriérés. Des problèmes administratifs subsistent néanmoins; certains systèmes ne parviennent pas à s'autofinancer à cause de la faiblesse des taux d'intérêt. Si l'on veut introduire une subvention, il convient alors de

compléter un système de prêt financièrement viable par des bourses réservées aux étudiants nécessiteux.

Dans le secteur de la santé, où chaque individu ne peut prévoir s'il aura de grosses dépenses à assumer, il est souhaitable d'avoir un système d'assurance pour partager les risques. En général, les programmes d'assurance maladie ne couvrent qu'une petite proportion des ménages à faible revenu, bien qu'ils soient parrainés par l'Etat. Leur couverture est souvent limitée aux zones urbaines ou aux employés des plantations agricoles. Cet état de choses s'explique, d'une part, par le fait qu'un grand nombre de gouvernements préfèrent offrir des services gratuits, ce qui rend l'assurance inutile. D'autre part, la mise en place et la gestion d'un programme de partage des risques sont généralement coûteuses sur le plan administratif. Le gouvernement peut jouer un rôle important à cet égard en encourageant une participation accrue et, par exemple, en exigeant que seuls les services coûteux soient couverts. Ces systèmes — comme tout autre — devraient comporter une franchise et une participation aux frais pour responsabiliser les bénéficiaires et susciter la concurrence entre les assureurs. En Uruguay, par exemple, la caisse de sécurité sociale finance des organisations de soins de santé dont les membres paient une cotisation, plus un tarif modique, pour les services utilisés. Ces systèmes mettent en commun les risques sans éliminer l'incitation à minimiser les coûts.

Un grand nombre de plans d'assurance maladie font partie du système national de sécurité sociale qui existe dans la plupart des pays en développement; les pensions de vieillesse en sont généralement le principal autre élément. Bien que la plupart soient de création récente et ne constituent pas encore une charge pour les finances publiques, on a constaté, dans les pays industriels et en développement qui ont des systèmes plus anciens, que des problèmes financiers pouvaient facilement se poser. Dans un grand nombre de pays en développement, le coût budgétaire de systèmes nouveaux et élargis peut l'emporter sur les avantages qu'ils procurent (Encadré 6.2). Les pays qui ont déjà de tels systèmes peuvent essayer d'en améliorer la conception.

**DECENTRALISER LES RESPONSABILITES.** Les redevances payées par les usagers améliorent l'efficacité si les institutions publiques, comme les dispensaires ou les écoles, jouissent d'une plus grande autonomie pour les recouvrer et pour déci-

der de l'utilisation des recettes. La décentralisation donne une plus grande souplesse pour répondre aux besoins locaux et parer au resserrement des contraintes financières. Elle favorise également le bon recouvrement et l'efficacité puisque les usagers sont plus enclins à payer lorsqu'ils peuvent demander aux prestataires de services de rendre compte des coûts.

L'administration centrale doit cependant garder un rôle important dans certains domaines, tels que la politique de formation, la planification générale des équipements (en particulier pour les grands établissements comme les hôpitaux et les universités), le financement de la recherche, l'établissement de normes éducatives nationales et la diffusion d'informations sur les coûts et avantages des services.

Grâce aux transferts publics, on peut veiller à ce que l'équité ne soit pas sacrifiée. Dans l'idéal, ces transferts devraient être versés directement (en fonction du besoin et, pour l'éducation, du mérite) à leurs bénéficiaires pour qu'ils puissent dépenser ces fonds dans l'établissement de leur choix, qu'il soit public ou privé. Ces systèmes en sont encore à un stade expérimental dans certains pays en développement, comme le Chili et la Thaïlande. Une approche plus modeste consiste à répartir les subventions selon les besoins économiques des localités ou des groupes de quartier. Cependant, ce financement devrait être organisé de façon que la communauté locale soit toujours incitée à recouvrer ses propres recettes (Chapitre 7).

**ACCROITRE LE RECOURS AUX RESSOURCES NON GOUVERNEMENTALES.** Comme on l'a vu clairement au Chapitre 2, il n'y a pas de «modèle» unique d'équilibre entre l'activité publique et l'activité privée. Toutefois, les gouvernements ont plus de mal à élargir l'accès à l'éducation et à la santé lorsqu'ils découragent l'initiative privée. Par exemple, le Congo, l'Ethiopie, le Nigéria et le Pakistan ont interdit, ou essayé d'interdire, les écoles privées en promulguant des lois à cet effet vers la fin des années 70. Au Bénin, au Cameroun et au Togo, les soins de santé privés sont mal considérés. Ailleurs, les systèmes privés font l'objet de restrictions particulièrement sévères en ce qui concerne les tarifs des services et le recrutement des cadres, tels les enseignants et les agents de santé, et ils sont soumis à des normes de qualité trop élevées.

Un assouplissement de ces restrictions permettrait de mobiliser de nouvelles ressources. Au Pa-



## Encadré 6.2 Le financement de la sécurité sociale

La plupart des pays en développement ont des systèmes de sécurité sociale, c'est-à-dire des programmes publics qui offrent une aide financière à l'individu s'il perd sa source de revenu (pour diverses raisons : retraite, invalidité, décès du soutien de famille, maladie, maternité, accidents du travail ou chômage) et, souvent, s'il a besoin de soins médicaux ou d'une aide pour élever ses enfants. Ces programmes fournissent une assurance sociale en partageant les risques de perte de revenu individuels entre tous les membres de la population. En 1985, 24 des 37 pays à faible revenu et 52 des 60 pays à revenu intermédiaire avaient des programmes qui couvraient au moins les accidents du travail et versaient des pensions de vieillesse ou d'invalidité aux retraités. Un grand nombre de ces systèmes ne couvrent que les travailleurs urbains du secteur moderne et sont peu développés. Toutefois, dans des pays à revenu intermédiaire urbanisés comme le Brésil, le Chili, Chypre, la Hongrie, la Malaisie, le Portugal, Singapour, l'Uruguay et la Yougoslavie, le système de sécurité sociale couvre la majeure partie de la population active et ses recettes dépassent 5 % du PIB.

### Problèmes de financement de la sécurité sociale

La solvabilité, la répartition et l'efficacité de la sécurité sociale ont des répercussions critiques sur les finances publiques.

*Solvabilité.* Les cotisations obligatoires actuellement versées par les travailleurs et leurs employeurs financent les pensions d'invalidité, les indemnités de chômage et les allocations de maternité. Le régime des pensions peut être financé par la répartition (les prestations d'une année sont financées par les cotisations de cette année) ou par capitalisation (les fonds en caisse correspondent à la valeur des prestations futures); parfois, le mode de financement est mixte. Dans la plupart des pays en développement, les prestations versées sont toujours sensiblement inférieures aux recettes, surtout dans les systèmes de création récente où les bénéficiaires sont peu nombreux par rapport aux cotisants. Sur un échantillon de 29 pays en développement, quatre seulement dont les systèmes sont plus anciens — le Mexique, le Pérou, le Portugal et l'Uruguay — étaient déficitaires en 1983 (Figure 6.2A). Ces déficits représentaient moins de 10 % des recettes pour tous les pays de l'échantillon, sauf l'Uruguay, dont le cas est évoqué plus loin.

Cependant, les systèmes de sécurité sociale peuvent facilement devenir insolvables, ce qui a des répercussions plus vastes sur les finances publiques. Premièrement, les excédents dégagés pendant les premières années du système peuvent s'évaporer rapidement s'ils servent à financer des activités publiques financièrement peu rentables. Lorsque le système de sécurité sociale parvient à maturité et cesse d'être excédentaire, les gouvernements qui en dépendent peuvent ne pas

pouvoir rembourser les obligations détenues par la caisse. Une inflation élevée, qui érode la valeur des avoirs dont la valeur nominale est fixe comme les obligations d'Etat, est un moyen plus subtil et plus courant qu'utilisent les gouvernements pour éluder leurs obligations à l'égard de la caisse de sécurité sociale. C'est ce qui s'est passé en Turquie (à la fin des années 70 et au début des années 80) et dans un grand nombre de pays d'Amérique latine. Deuxièmement, les facteurs démographiques peuvent également compromettre les bases saines sur lesquelles repose le financement de la sécurité sociale. Une amélioration de l'espérance de vie à la naissance, un recul du taux de natalité ou une augmentation de l'émigration imprévus élèvent le «taux de dépendance» — c'est-à-dire le nombre de pensionnés par travailleur cotisant — et aggravent la situation financière du système. Par exemple, pour financer les pensions de vieillesse et de conjoint survivant, les subventions qu'il a fallu verser en 1983 au système de sécurité sociale de l'Uruguay, actuellement en cours de réforme, ont représenté plus de 3 % du PIB; ceci s'expliquait en partie par l'âge peu avancé de la retraite (60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes), l'espérance de vie élevée (72 ans à la naissance) et le taux élevé d'émigration chez les jeunes. Troisièmement, des problèmes financiers peuvent se poser si l'on n'arrive pas à concilier l'objectif d'assistance sociale — qui veut que des prestations adéquates soient financées par une redistribution des riches en faveur des pauvres — et l'objectif d'équité individuelle, selon lequel les prestations doivent reposer uniquement sur la contribution de l'individu. Par exemple, le fait qu'en 1984 le Gouvernement turc a été amené, pour des raisons d'assistance sociale, à financer les pensions de la fonction publique sur les recettes générales aura bientôt une incidence appréciable sur le déficit budgétaire.

*Répartition.* L'utilisation des ressources du budget général pour subventionner la sécurité sociale peut être inéquitable. En effet, la couverture du système est limitée dans la plupart des pays en développement. Seuls les pays industriels, plusieurs pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Uruguay et Venezuela) et quelques autres pays (comme Israël, Maurice et Singapour) ont des systèmes qui couvrent la majorité de la population, active ou non. Dans la plupart des autres pays, moins de 10 % de la population, essentiellement dans les villes, est couverte. Il existe une corrélation étroite entre la couverture du système et le revenu, les qualifications professionnelles et le degré d'influence des groupes de pression. Si la sécurité sociale est financée sur les recettes générales, cela peut conduire à une redistribution régressive.

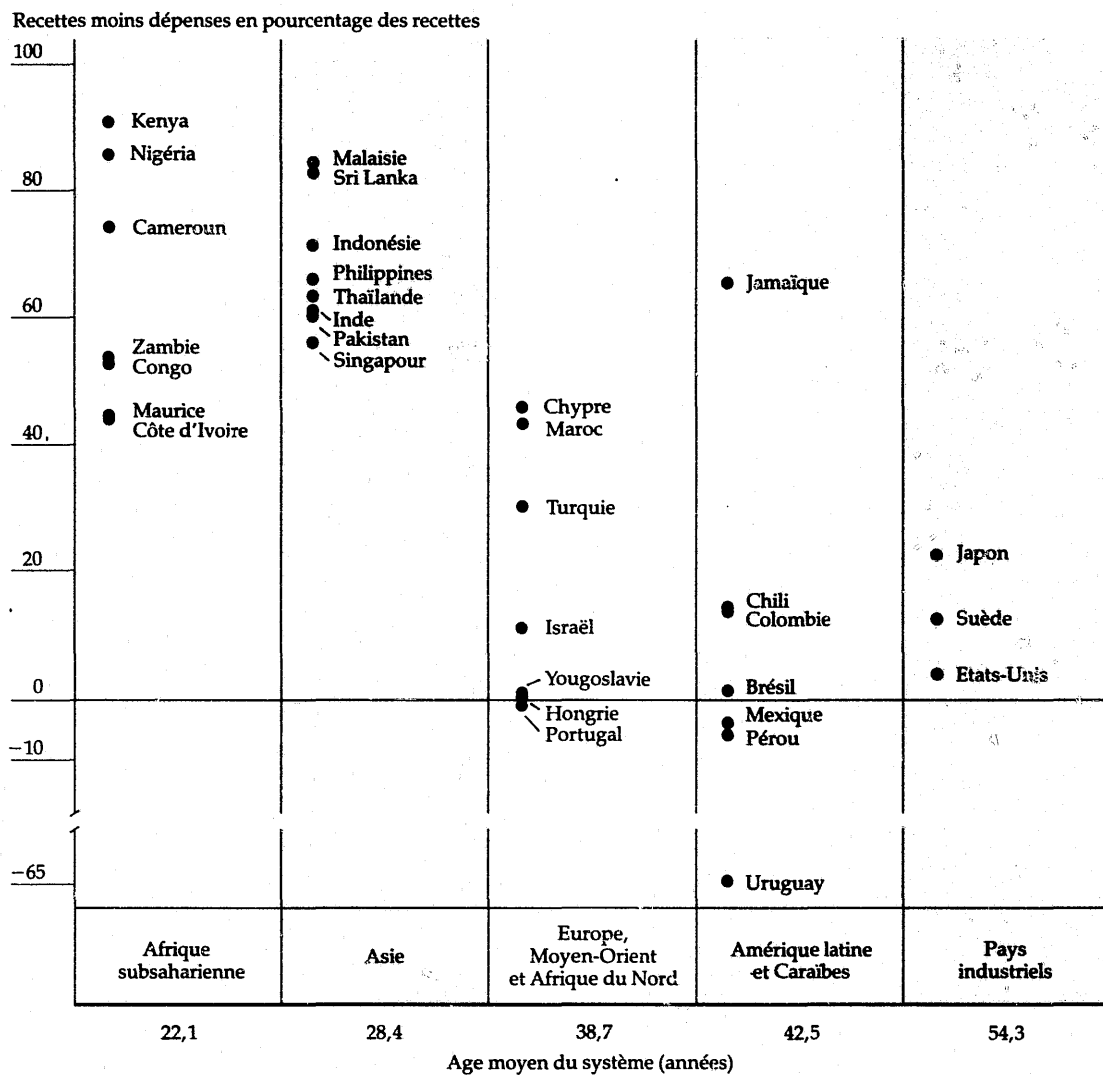
*Efficacité.* Les caisses de sécurité sociale ne s'orientent pas toujours vers les investissements économique-

ment les plus rentables. Comme ils constituent une source de financement à long terme abondante et accessible, ces fonds sont souvent utilisés pour des projets qui deviennent des « éléphants blancs ». Au cours des années 70, les systèmes d'assurance de la

fonction publique (GSIS) des Philippines ont consacré une grosse part de leur portefeuille d'investissement à l'aménagement d'une série d'hôtels de première classe à Manille. Ces hôtels n'ont jamais fonctionné à pleine

(à suivre)

Figure 6.2A Situation financière des systèmes de sécurité sociale, 1983



Note : Les systèmes de sécurité sociale comprennent les programmes publics qui fournissent diverses prestations (vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et chômage). Certains de ces programmes fournissent également des prestations d'assurance maladie et des allocations familiales.  
Sources : Puffert (document de référence), Gouvernement des Etats-Unis, 1986, et données de la Banque mondiale.

## Encadré 6.2 (suite)

capacité et leurs résultats d'exploitation ont été inégaux. Le gouvernement actuel a l'intention de les céder au secteur privé.

La sécurité sociale peut également fausser l'épargne et les marchés du travail. Les particuliers peuvent réduire leur épargne s'ils estiment que les prestations futures de sécurité sociale en tiendront lieu. Les systèmes de sécurité sociale peuvent avoir une incidence sur le marché du travail dans la mesure où ils incitent les travailleurs à partir plus tôt à la retraite et où ils introduisent des impôts marginaux générateurs de distorsions sur les salaires. Dans la pratique, l'incidence nette sur l'épargne et les marchés du travail varie d'un pays à l'autre et dépend de la façon dont les transferts privés et l'offre de main-d'oeuvre réagissent aux taxes de sécurité sociale.

### Que faire?

Pour les pays les plus pauvres, les coûts financiers, économiques et administratifs associés à la création ou à l'expansion de systèmes de sécurité sociale financés par l'Etat peuvent être substantiels. Le risque que ces systèmes finissent par exercer une forte ponction sur les recettes générales et par fausser l'affectation des ressources l'emporte généralement sur les avantages que présente le fait de servir uniquement un segment limité, et déjà privilégié, de la population.

Pour les pays qui ont déjà mis en place de vastes systèmes, il y a plusieurs options.

*Une base de prestations soutenable.* Premièrement, lorsque l'avancement de l'âge de la retraite est en partie responsable des problèmes de financement, il y a lieu de relever l'âge à partir duquel les travailleurs peuvent recevoir des prestations. Deuxièmement, il conviendrait de structurer les programmes de sécurité

sociale de façon que la croissance des prestations soit liée à celle des recettes. Si les prestations sont indexées sur l'inflation, la base de recettes devrait également être indexée. Troisièmement, les prestations de sécurité sociale sont souvent beaucoup plus élevées que le rendement actuariel des cotisations. C'est le cas en partie parce que les prestations sont souvent calculées sur la base de la rémunération des dernières années, c'est-à-dire lorsque celle-ci atteint son maximum, alors que les cotisations sont prélevées pendant une période beaucoup plus longue. Pour aligner les prestations sur les cotisations, on pourrait lier davantage le niveau des prestations à la rémunération globale que reçoit un individu pendant toute sa carrière.

*Des systèmes financièrement autonomes.* L'autonomie financière est un moyen efficace de préserver la solvabilité des caisses de sécurité sociale. Les cotisations actuellement versées pour couvrir les risques d'invalidité, d'accidents du travail et de maternité devraient donc correspondre aux primes actuarielles. Les administrateurs de ces caisses devraient donc être tenus de fournir des prestations justes du point de vue actuariel et fondées sur des principes explicites d'assurance sociale, et de rendre compte de leur gestion aux bénéficiaires. Ils feraient l'objet d'une supervision et seraient encouragés à promouvoir les investissements à rentabilité économique élevée (Chapitre 5).

*Le ciblage de l'assistance sociale.* Utiliser le système de sécurité sociale pour fournir une assistance sociale à des fins redistributives risque de compromettre la solvabilité et l'autonomie financière du système. Mieux vaut fournir cette assistance dans le cadre de programmes financés sur les recettes générales et gérés séparément des caisses de sécurité sociale.

kistan, en 1983, soit cinq ans après la levée d'une interdiction quasi totale frappant les écoles privées, les inscriptions aux niveaux primaire et secondaire avaient sensiblement augmenté. Les écoles privées accueilleraient au moins 10 % des effectifs totaux. Si elles disposent d'une aide pour la formation et la coordination des activités, les organisations bénévoles privées peuvent également apporter une contribution.

Là encore, l'administration centrale joue un rôle important. Elle doit savoir concilier les incitations et les règlements pour assurer une prestation efficace des services. Dans le secteur de la santé, le gouvernement doit veiller à ce que le marché privé qui offre des services de santé à l'individu soit aussi compétitif que possible. Pour cela, il doit

diffuser des renseignements sur les prix pratiqués par différents prestataires, sur le traitement qu'appellent diverses maladies et sur l'intérêt d'une assurance. Pour les soins de santé fournis par le secteur privé, un système de soins payés d'avance ou «capitation» (honoraires fixés par tête) est crucial pour contrôler les coûts. Par exemple, le Gouvernement brésilien encourage les organisations qui pratiquent ce système en permettant que les cotisations de sécurité sociale soient utilisées comme paiement. Dans l'éducation, l'administration peut jouer ce rôle en communiquant les résultats des examens pour tout le système. Le gouvernement peut également refuser d'accréditer les établissements qui essaient d'escroquer les étudiants.

Ces mesures pourraient être intégrées dans un programme qui rendrait les dépenses d'éducation et de santé plus efficaces et plus équitables. Elles atteindraient cet objectif en rendant les dépenses publiques plus sélectives, qu'il s'agisse des services offerts ou des bénéficiaires visés. Par exemple, on pourrait faire payer les soins hospitaliers curatifs, les médicaments et l'enseignement universitaire lorsqu'ils sont dispensés par l'Etat; accroître les subventions publiques destinées aux services de base, tels que les soins préventifs et l'enseignement primaire; créer un cadre financier adéquat pour les consommateurs et pour les prestataires

de services privés en instituant des systèmes efficaces d'assurance et de crédit; décentraliser les services publics pour favoriser une plus grande responsabilité au niveau de la gestion; et encourager l'utilisation des ressources non gouvernementales en ménageant un bon équilibre entre les incitations et les règlements.

Un tel programme peut être difficile à mettre en oeuvre. Dans certains pays, il bouleverserait les traditions bien établies de gratuité de l'enseignement et de la santé, souvent héritées des pays développés. Des contraintes institutionnelles peuvent également compliquer l'administration de certains programmes, tels que les prêts aux étudiants ou les systèmes d'assurance. C'est pour

### Encadré 6.3 La réforme de l'éducation au Ghana

Jusqu'au milieu des années 70, le système éducatif du Ghana était l'un des plus développés et des plus efficaces d'Afrique de l'Ouest, les taux de scolarisation étant parmi les plus élevés de la région à tous les niveaux. Toutefois, à mesure que l'économie ralentissait au cours des années 70, la qualité de l'éducation s'est détériorée et les effectifs scolaires ont stagné, sinon baissé. Avec une aide internationale, le gouvernement actuel a entrepris, en 1987, de remettre sur pied son système d'éducation. Les objectifs globaux de la réforme, d'une durée de six ans, sont d'améliorer les normes d'enseignement, de rendre le financement de l'éducation plus rationnel et équitable, et d'assurer que le nouveau système soit soutenable sur le plan budgétaire.

La réforme porte à la fois sur l'enseignement primaire et secondaire. Elle permettra de réaliser des économies en éliminant le personnel non existant des feuilles de paie, en réduisant les effectifs du personnel non enseignant (les universités comptaient plus d'un membre non enseignant pour chaque étudiant) et en évitant les programmes qui font double emploi. En outre, l'Etat réduira la part des coûts de l'enseignement postprimaire qu'il supporte en éliminant graduellement les subventions d'internat et en faisant payer l'utilisation des livres. Aux niveaux secondaire et tertiaire, des systèmes de prêts et de bourses d'études sont actuellement mis au point pour élargir l'accès à l'éducation des étudiants pauvres.

En 1971, les efforts tentés par les autorités pour réduire le coût de l'enseignement supérieur — en demandant aux étudiants de participer aux frais tout en instituant un système de prêts aux étudiants — ont soulevé une forte opposition. Le gouvernement a été renversé, et son successeur a retiré le soutien qu'apportaient les autorités à cette proposition. Sachant qu'il était important de mobiliser l'appui du public en faveur

des réformes, le gouvernement actuel a dressé un plan qui, d'après les premières indications, serait assez bien accueilli. Ce plan comporte deux éléments principaux.

- *Un recouvrement des coûts liés à une meilleure qualité.* Les subventions accordées pour les frais d'internat dans les écoles secondaires seront éliminées au moment même où du matériel et des manuels scientifiques nouveaux seront fournis aux élèves de ces établissements. Au niveau universitaire, pour que la réduction annoncée des subventions d'internat suscite le moins d'opposition possible, les pouvoirs publics ont promis de rendre les livres et le matériel plus facilement accessibles, de remettre en état les locaux, de mettre des terres à la disposition des étudiants pour qu'ils puissent planter des cultures vivrières et de leur accorder des prêts pour couvrir le coût des manuels scolaires, et par la suite les frais d'internat.

- *Une campagne d'information.* Depuis qu'il a été annoncé pour la première fois, le programme de réforme de l'éducation occupe une grande place dans les médias et mobilise l'opinion publique au Ghana. Dans les tracts qui sont distribués, les réunions et les discours prononcés par les responsables, le gouvernement insiste sur la disparité du coût des études pour chaque étudiant aux différents niveaux d'enseignement (dans les universités ghanéennes, les coûts unitaires sont 120 fois supérieurs à ceux de l'enseignement primaire); sur le coût élevé des subventions d'internat à l'université et dans les établissements secondaires — alors que ces fonds permettraient d'accroître sensiblement la capacité d'accueil; sur le fait que le coût de la pension complète d'un étudiant à l'université pourrait couvrir les frais d'études de 15 élèves du primaire; et sur les économies qu'on pourrait réaliser en améliorant la qualité et l'efficacité du système d'enseignement.

## Encadré 6.4 Le financement public de l'électricité : problèmes et choix

A quelques exceptions près, l'électricité dans les pays en développement est fournie par un service public unique, verticalement intégré. Dans un grand nombre de pays, c'est aussi la plus grosse entreprise publique. Ses prix sont réglementés par le gouvernement. Cette intervention de l'Etat est généralement justifiée par l'argument selon lequel l'électricité est un monopole naturel. La production et le transport de l'électricité sont assortis de coûts fixes élevés et de faibles coûts marginaux qui font qu'il est coûteux pour un nouveau venu d'entrer sur le marché et peu coûteux pour le service déjà établi de servir un client supplémentaire.

Les compagnies d'électricité sont plus ou moins autonomes sur le plan financier et gestionnel. Souvent, elles n'ont pas d'autonomie du tout, ce qui entraîne des difficultés budgétaires et une mauvaise utilisation des ressources.

### Problèmes financiers et budgétaires

Un service d'électricité bien géré qui fixe ses tarifs sur la base des coûts marginaux à long terme doit généralement pouvoir couvrir tous ses frais d'exploitation et le service de sa dette, et financer en grande partie son programme d'investissement sur ses propres ressources. Son effet sur le budget de l'Etat serait neutre, voire positif, si ses bénéfices étaient imposés. Malheureusement, une étude récente de la Banque mondiale a conclu que, depuis 1965, la performance financière des services publics d'électricité avaient fléchi dans les pays en développement. Leur ratio d'autofinancement — le rapport entre les ressources internes et les besoins d'investissement de l'entreprise — est tombé en moyenne de 25 % de 1966 à 1973 à 17 % de 1980 à 1985. Les taux de rentabilité financière sont également en baisse (Figure 6.4A).

Pour certains, la médiocre situation financière d'un grand nombre de services d'électricité tient au fait que les autorités ne les autorisent pas à relever quand il le faut leurs tarifs. Le recouvrement est un problème en soi. Les comptes clients sont passés en moyenne de 77 jours en 1966-73 à 112 jours en 1980-85, tendance qui traduit les difficultés rencontrées au niveau du comptage, de la facturation et du recouvrement. Dans un grand nombre de pays, l'administration et les entreprises publiques sont parmi les débiteurs les plus récalcitrants (Chapitre 8).

Pour ces raisons, un grand nombre de services publics dépendent de l'Etat pour financer leurs investissements à des taux d'intérêt privilégiés, annuler leur dette et parfois leur accorder des subventions d'exploitation. Or, ces subventions alourdissent la dette nationale et privent d'autres secteurs de l'économie — où des redevances d'usagers ne sont peut-être pas indiquées — de ressources budgétaires. La Colombie, par exemple, a lancé un ambitieux programme d'investissement qui a porté la part de l'électricité dans le total des investissements publics de 24 % en 1980 à 38 % en

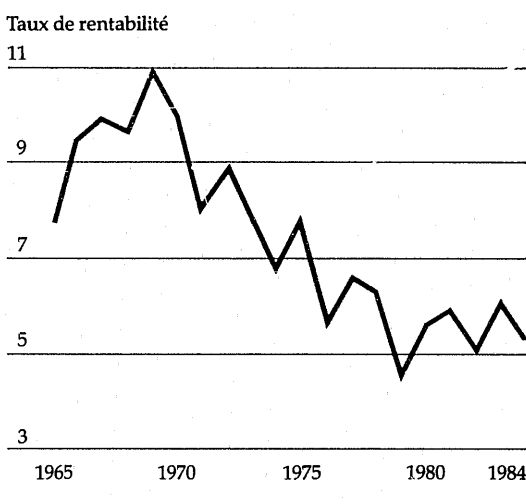
1985, sans prévoir en même temps de nouvelles sources de recettes. Par suite, le déficit global des services d'électricité du pays a atteint 345 millions de dollars en 1986, soit 1 % du PIB.

### Problèmes d'efficacité

L'approvisionnement électrique est rarement efficace dans les pays en développement. En Colombie, les investissements publics excessifs qui ont été réalisés dans l'électricité, alors que la croissance de la demande fléchissait, ont contribué non seulement au déficit du secteur public mais à un surcroît de capacité, qui devrait représenter environ 20 à 25 % de la capacité installée en 1987-89. Une réforme globale du secteur de l'énergie est actuellement à l'étude. Même dans un pays comme la République de Corée où les normes d'exploitation sont élevées, une réforme de la politique d'investissement et la fixation d'objectifs moins ambitieux en matière de fiabilité permettraient d'économiser 200 millions de dollars par an.

Une mauvaise planification, des pertes élevées de transport, des effectifs trop nombreux, une exploitation inefficace et un manque d'entretien sont des problèmes fort répandus qui ne font que croître. Dans certains cas, le secteur de l'électricité s'est beaucoup développé, en taille et en complexité, au cours de la dernière décennie, sans que sa gestion ne s'améliore pour autant. Dans bien d'autres cas, ces problèmes

Figure 6.4A Taux de rentabilité financière des sociétés d'électricité, 1965 à 1984 (pourcentage)



Source : Munasinghe, Gilling et Mason, 1988, Figure 5.

peuvent être imputés à des réglementations qui découragent l'innovation et l'efficacité chez les cadres — par exemple, les règles concernant la tarification, la couverture des services, l'utilisation des factures de production et la rémunération.

Du côté de la demande, l'inefficacité est également une source de préoccupation. Un système efficace exige en principe que les prix qui guident les décisions des producteurs et des consommateurs reflètent les coûts économiques véritables. Lorsque la demande n'est pas satisfaite sur la base de ces prix, cela veut dire également qu'il est nécessaire d'accroître la production; dans ces conditions, il est clair que les consommateurs sont prêts à payer pour cette expansion. Lorsque ce principe est violé, il y a des distorsions au niveau de la consommation et l'entreprise risque de se heurter à de graves difficultés financières, qui peuvent aboutir à une détérioration des services.

#### Possibilités d'action

En l'absence d'une concurrence véritable, une bonne tarification est essentielle pour assurer une affectation rationnelle des ressources et l'efficacité interne. Comme les investissements dans l'électricité sont massifs et concentrés, le niveau de recettes qui est nécessaire pour assurer la viabilité financière ne coïncide pas nécessairement avec celui qu'on obtiendrait avec des tarifs fondés sur le coût marginal à court terme (Encadré 6.1) Dans ce cas, il faudra peut-être envisager une tarification polynôme.

D'un point de vue macroéconomique, l'incidence budgétaire nette de prix d'électricité efficaces renforcera généralement les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Des estimations approximatives fondées sur des données relatives à six pays africains montrent que, si les tarifs payés par les usagers étaient alignés sur le coût marginal à long terme, on pourrait augmenter de 5 à 10 % les recettes de l'administration centrale.

Manipuler les prix pour redistribuer le revenu donne souvent de mauvais résultats. En subventionnant le coût unitaire de l'électricité, on encourage le gaspillage, sans beaucoup aider le petit consommateur qui a peu d'appareils électriques, et encore moins la majorité des ménages pauvres qui ne sont pas du tout desservis. Si l'on a recours aux subventions, il faut alors bien définir les groupes cibles. Par exemple, le service d'électricité pourrait faire payer un tarif minimal aux petits consommateurs. Un allègement sélectif des redevances de raccordement, pour faciliter l'accès aux services, est également un moyen plus visible et plus efficace qu'une réduction du prix unitaire de la consommation.

Toute réforme de la politique tarifaire dans le secteur de l'électricité devrait être complétée par une plus grande transparence et une responsabilisation accrue au niveau de la gestion, un plus gros effort de formation et une participation plus active du secteur privé (Chapitre 8).

quoi les réformes prendront du temps et seront nécessairement différentes d'un pays à l'autre. Une amélioration de l'administration, de la gestion et des institutions publiques est généralement nécessaire pour compléter les réformes des mécanismes de financement. Il est encourageant de noter qu'un grand nombre de gouvernements se sont déjà engagés dans cette voie (Encadré 6.3 sur le Ghana). Même partielle, une réforme peut apporter des améliorations valables.

#### Les services urbains

Les administrations publiques jouent généralement un rôle important dans la prestation des services urbains. Ce rôle est traditionnellement justifié par le fait que, pour le secteur privé, il est difficile de rentabiliser certains services urbains. Par exemple, il n'est généralement pas possible de faire payer l'usage des routes à chaque individu. Pour la distribution d'eau, les économies d'échelle sont telles qu'un service peut ne pas être économique à moins d'être géré ou réglementé par l'Etat. Pour la quasi-totalité des services urbains, le rôle de l'Etat est également important à cause de l'encombrement et des effets externes liés à l'environnement — la consommation des uns affectant le bien-être des autres. En outre, la prestation des services urbains a une dimension redistributive. Même si, en moyenne, les citoyens sont plus favorisés que leurs homologues ruraux, une forte proportion des pauvres vivent dans des taudis urbains sans aucun accès à l'eau salubre et autres services de base.

Malgré la grande diversité qui existe entre les pays et au sein de chaque pays, la plupart des services urbains sont fournis par les collectivités locales et financés par les impôts locaux, des redevances d'usagers ou des transferts venant des échelons supérieurs de l'administration (Chapitre 7). Dans un grand nombre de villes, l'infrastructure — par exemple, l'alimentation en eau, les transports et l'évacuation des déchets solides — absorbe une grosse part du budget municipal. Cependant, certaines des décisions prises au niveau local peuvent aussi avoir des répercussions véritablement nationales, surtout dans le secteur de l'électricité (Encadré 6.4).

#### *Problèmes de finances publiques*

Les services urbains sont plus faciles à examiner dans un contexte global. Les principaux services — transports urbains, alimentation en eau, électricité et logement — sont confrontés aux

mêmes problèmes de répartition, d'efficacité interne et d'équité. En outre, lorsqu'ils prennent des décisions, les consommateurs, les entreprises de services privées et publiques et les autorités de contrôle considèrent généralement plusieurs services à la fois. Par exemple, les résidents qui achètent ou louent un logement tiennent toujours compte des infrastructures en place.

**L'INSUFFISANCE DES SERVICES DE BASE.** L'existence de services urbains efficaces est une condition préalable à la croissance économique. Les entreprises implantées dans les villes ont besoin de moyens de transport et de communication pour pouvoir commercer entre elles, de services d'assainissement pour évacuer leurs déchets et de services d'électricité pour rendre leur capital productif. Leurs employés ont également besoin de tous ces services, et en plus d'un logement. Pourtant, malgré l'ampleur des subventions, les services urbains sont pour la plupart insuffisants. D'après les dernières estimations de la Banque mondiale, 23 % de la population urbaine des pays en développement n'a accès à l'eau potable que dans un rayon de 200 mètres; ce chiffre passe à 35 % en Afrique subsaharienne. Les routes sont de plus en plus encombrées et l'escalade des coûts de transport réduit la productivité. Bien des villes connaissent une crise du logement.

Les deux membres de l'équation des finances publiques — les recettes et les dépenses — contribuent à cet état de choses. Les municipalités sont confrontées à des difficultés budgétaires (Chapitre 7). Les moyens traditionnels de mobilisation des

recettes deviennent de plus en plus coûteux. Les autorités locales ne peuvent pas toujours compter sur les transferts des échelons supérieurs de l'administration et, bien souvent, elles n'ont ni les pouvoirs ni les compétences voulues pour accroître le rendement des impôts sur la propriété. Les services qui sont étroitement tributaires du budget général ne peuvent donc que pâtir de cette situation.

Ce problème est aggravé par le fait que, dans un grand nombre de villes, les dépenses ne financent pas les services appropriés. Dans certains cas, par exemple pour les transports en autobus, les grosses subventions accordées aux entreprises publiques ont évincé des compagnies privées plus efficaces. Le Tableau 6.3 montre que, dans les villes où ces deux types d'entreprises fonctionnent simultanément, le coût par passager est plus faible pour les transporteurs privés que pour les entreprises publiques subventionnées. En outre, la régie des transports en commun préfère souvent les systèmes coûteux. Les nouveaux métros construits à Caracas (Venezuela) et à São Paulo (Brésil) ont coûté, respectivement, 1,44 et 2,34 milliards de dollars (aux prix de 1983). Or, ces métros qui desservent un faible pourcentage de la population urbaine exercent une ponction considérable et permanente sur les ressources financières des villes, ce qui empêche d'apporter des améliorations ailleurs.

En même temps, les services de base sont négligés. Le coût de cette négligence est particulièrement élevé lorsqu'il n'existe pas d'autres sources privées pour fournir ces services, ou

**Tableau 6.3 Comparaison des conditions d'exploitation et des coûts des services privés et publics d'autobus dans certaines villes des pays en développement, 1985**

Ville, pays	Capital	Utilisation du parc (pourcentage)	Ratio personnel/ autobus en service	Coût par passager (km/US cents)	Ratio recettes/coûts
Ankara, Turquie	public	65	6,0	2,5	0,67
	privé	95	2,6	1,2	1,70
Bangkok, Thaïlande	public	80	6,2	1,9	0,74
	privé	80	..	1,2	1,10
Calcutta, Inde	public	64	20,7	1,9	0,46
	privé	86	4,0	0,7	1,10
Djakarta, Indonésie	public	59	14,5	1,8	0,50
	privé	76	7,3	0,9	1,20
Istanbul, Turquie	public	60	7,5	2,0	0,88
	privé	..	..	1,7	1,10
Karachi, Pakistan	public	40	12,4	2,8	0,49
	privé	72	6,4	1,0	1,15
Khartoum, Soudan	public	65	18,1	1,5	0,80
	privé	80	4,5	0,6	1,10

Note : On a inclus uniquement des données sur de grands autobus comparables.  
Source : Armstrong-Wright et Thiriez, 1987, Tableau 1.

### **Encadré 6.5 L'action des industriels nigériens face aux carences des services d'infrastructure**

Les industriels nigériens doivent faire face à de fréquentes interruptions des services fournis par le secteur public, tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications, les transports et l'évacuation des déchets. Lorsqu'ils sont disponibles, ces services sont souvent de mauvaise qualité. Il y a là un gaspillage de ressources publiques qui alourdit également sensiblement le coût de la production manufacturière.

Les industriels nigériens investissent donc eux-mêmes dans leurs propres services tels que l'eau et l'électricité. D'après la Banque de développement industriel du Nigéria (NIDB), les coupures fréquentes de courant et les variations de tension affectent la quasi-totalité des entreprises industrielles du pays. Pour éviter les pertes de production et les dommages causés aux machines et au matériel, les entreprises achètent des générateurs. Une entreprise laitière, par exemple, a eu besoin de ses propres générateurs car les sautes de tension ou les interruptions dans l'approvisionnement risquaient d'endommager un matériel vital. Une grosse entreprise textile estime que la valeur amortie de ses investissements dans l'électricité se monte à 400 dollars par travailleur. Si l'on extrapolait ce chiffre aux 6.000 entreprises manufacturières nigérianes, cette somme (aux prix courants) pourrait financer les équipements nécessaires pour améliorer le transport et la distribution de l'électricité dans l'ensemble du pays, y compris le secteur résidentiel. D'autres entreprises

investissent dans des sondages et des stations d'épuration. En général, non moins de 20 % de l'investissement initial destiné aux nouvelles usines financées par la NIDB sont consacrés à des générateurs électriques et à des sondages.

Le coût des mauvaises télécommunications se traduit par les nombreuses petites dépenses que les entreprises doivent engager (cyclomoteurs pour les messagers et systèmes de radio) et par le temps que gaspillent les cadres et les représentants lorsqu'ils doivent se déplacer pour apporter eux-mêmes un message ou aller à des entretiens qui ne prendraient que quelques minutes au téléphone si la ligne fonctionnait. A Lagos, le temps de transport entre la maison et le travail est très long car les services d'autobus sont inefficaces, si bien que les entreprises et les travailleurs utilisent le plus possible les moyens de transport privés.

Bien qu'ils soient nécessaires, la plupart des investissements réalisés par les entreprises dans l'infrastructure sont inefficaces car ils sont trop modestes. Comme les possibilités de substitution d'intrants sont limitées, les entreprises qui réalisent des dépenses d'équipement pour assurer leurs propres services ont des coûts de production plus élevés. Une amélioration de la fourniture d'infrastructure par les services publics réduirait les pertes; plusieurs options allant dans ce sens sont actuellement étudiées et mises au point.

lorsque celles-ci sont trop modestes pour être efficaces. C'est le cas de la distribution de l'eau et de l'électricité. Les vendeurs d'eau privés, dont le volume d'activité est trop faible pour être efficace, opèrent dans des villes surpeuplées où le coût unitaire de l'eau courante serait peu élevé. A Nairobi (Kenya) en 1977, et à Lomé (Togo), en 1981, le tarif moyen d'un porteur d'eau était, respectivement, trois fois et deux fois au moins plus élevé que le coût marginal moyen de l'eau courante fournie par les services publics. A Lagos (Nigéria), les familles pauvres achètent de l'eau potable à des vendeurs à un prix au moins quatre fois supérieur au coût marginal de l'eau courante et elles doivent transporter cette eau sur de longues distances. A Lagos, également, les entreprises manufacturières privées ont constaté qu'elles devaient se procurer elles-mêmes, à grand coût, la quasi-totalité des services de base (Encadré 6.5).

Les mesures de réglementation publique entravent l'activité des prestataires de services privés.

Bien qu'elles n'apparaissent pas explicitement au budget de l'Etat, ces réglementations peuvent avoir des effets marqués analogues à ceux de la fiscalité et des dépenses. La situation du logement illustre ce problème. Dans un grand nombre de villes, les marchés privés du logement sont réglementés à l'excès par un contrôle des loyers, qui produit souvent des résultats exactement contraires à ceux qu'on attendait. En gros, 40 % des citoyens dans le monde sont locataires. Sous une forme ou une autre, la plupart sont soumis à un contrôle des loyers. D'après des études réalisées dans les pays industriels et les pays en développement, ce type de restrictions présente peu d'avantages pour les locataires actuels. Certaines restrictions n'ont tout simplement aucun effet à cause des reprises. Cependant, quand elles sont efficaces, elles entravent l'entretien et les nouvelles constructions — comme à Kumasi (Ghana) où, à cause des contrôles, le marché du logement a quasiment cessé de fonctionner. De surcroît, le contrôle des



## Encadré 6.6 La dimension budgétaire occulte de la politique du logement

La politique budgétaire a un effet important sur le secteur du logement bien qu'en moyenne ce dernier n'absorbe que 2 % environ des dépenses de l'administration centrale dans les pays en développement. Cette situation s'explique par le fait que, dans un grand nombre de pays, les intermédiaires qui financent et construisent des logements sont des entreprises publiques, qui sont réglementées et financées en partie par des transferts budgétaires qui ne sont pas classés dans la catégorie logement. Une autre raison est que ces intermédiaires, qu'ils soient privés ou publics, font l'objet de taxes et de subventions implicites du fait de la réglementation publique. Le plafonnement des taux d'intérêt et les restrictions imposées au portefeuille des institutions bancaires ont des effets analogues à ceux d'un impôt qui sont amplifiés dans un environnement inflationniste. Ces règlements empêchent les institutions financières d'intervenir de façon efficace sur les marchés du logement.

En Argentine, le subventionnement implicite du financement du logement en faveur des citadins à faible revenu et des ménages qui possèdent déjà leur propre maison est coûteux. Pendant la période de crise macroéconomique la plus récente, les seules institutions qui accordaient des prêts au logement étaient le FONAVI, fonds public alimenté par les impôts sur les salaires, et la BHN, banque hypothécaire nationale. Ces deux établissements ne recouvrent qu'un faible pourcentage de leurs prêts. Le premier verse des subventions considérables à une fraction seulement des ménages qui y ont droit. Le deuxième a été décapitalisé par un programme de remise de dettes en faveur des anciens emprunteurs. Les autres institutions de prêt n'ont pas accès aux subventions publiques et se sont retirées du marché car il leur était impossible, à cause de la réglementation financière, de mobiliser des ressources et de les rétrocéder avec profit. L'accès au

financement du logement est donc extrêmement limité. Ceux qui ont été les plus durement touchés par la crise macroéconomique récente sont les petits locataires dont le loyer a doublé en valeur réelle et les épargnants à revenu moyen qui n'ont pas droit aux prêts du FONAVI et de la BHN ou n'ont pas réussi à les obtenir.

En Pologne, les subventions publiques au logement jointes aux barrières à l'entrée des prestataires privés sur le marché ont abouti à une crise sévère du logement. Des subventions élevées encouragent la demande de programmes de logements publics et de type coopératif. Toutefois, les sommes importantes en jeu (les bonifications d'intérêts hors budget et les programmes de logements publics absorbent, respectivement, 6 % et 13 % des dépenses publiques courantes) sont insuffisantes pour satisfaire la demande croissante. En même temps, les restrictions qui s'appliquent aux prix et aux ventes, l'affectation centralisée des matériaux de construction, les restrictions aux droits de propriété sur les logements et autres règlements découragent les sociétés financières privées d'entrer dans ce secteur. Par conséquent, malgré le taux de rentabilité manifestement élevé de ce type d'investissements, il y a toujours pénurie de logements. En 1980, on comptait en gros 18 % de plus de ménages que de logements, chiffre très élevé si l'on se réfère au cas d'autres pays.

L'élimination de ces distorsions aurait des conséquences extrêmement bénéfiques. Une réduction des subventions hors budget atténuerait la pression qui s'exerce sur le taux global d'inflation en ralentissant le rythme de création monétaire. A plus long terme, cela aurait également des répercussions sur la croissance parce que le logement constitue l'emploi le plus important de l'épargne des ménages et parce que des marchés du logement qui fonctionnent bien augmentent la mobilité de la main-d'oeuvre.

loyer réduit les impôts sur la propriété et, partant, l'aptitude du gouvernement à améliorer les services qui ne peuvent être fournis par le secteur privé.

Le financement de l'habitat est une autre contrainte qui pèse sur l'offre de logements privés. Dans un grand nombre de pays, les crédits disponibles pour financer les investissements immobiliers sont limités. Dans certains cas, c'est-là le résultat de mesures financières qui entravent l'affectation efficace du capital, en général, et des investissements dans le logement, en particulier. Ces mesures agissent à peu près comme des impôts générateurs de distorsions, leurs effets se

faisant sentir aussi bien dans l'économie que dans le secteur (Encadré 6.6).

**LE COUT ELEVE DE CERTAINS SERVICES.** Les entreprises publiques fortement subventionnées produisent souvent des services urbains de manière inefficace. En effet, elles ne sont guère incitées à maîtriser les coûts, ni à répondre rapidement à l'évolution des besoins. A Calcutta, en Inde, la société publique d'autobus doit être subventionnée à raison d'environ 1 million de dollars par mois, car ses recettes ne couvrent que la moitié des coûts d'exploitation du réseau. Pourtant, elle a un taux d'utilisation du parc plus faible, un ratio

de personnel plus élevé et une incidence d'évasion des tarifs plus grande que ceux de ses concurrents du secteur privé qui ne sont pas subventionnés (Tableau 6.3).

LES AVANTAGES NE VONT PAS AUX PAUVRES. Bien souvent, les fortes subventions consacrées aux infrastructures urbaines ne parviennent pas à toucher les pauvres. Dans les villes, les plus démunis de la société n'utilisent pas les moyens de transport les plus chers. Par exemple, le métro de Caracas, qui doit être achevé en 1990, ne desservira pas directement les groupes les plus pauvres; dans l'ensemble, le tracé du réseau ne répond pas à leurs besoins, et ils ne vivent, ni ne travaillent, à proximité de la ligne principale. Ce sont les groupes à revenu intermédiaire qui en profiteront probablement le plus.

Comme il est noté plus haut, un quart de la population urbaine du tiers monde n'a pas accès à l'eau salubre. Or, ce sont les habitants des villes les plus pauvres; nombre d'entre eux doivent acheter l'eau à des vendeurs privés à des tarifs quatre à cent fois plus chers que ceux que paient les plus fortunés, qui ont accès à l'eau courante (Tableau 6.4).

#### *Améliorer la prestation des services urbains*

L'orientation à donner aux réformes dépend de la nature du service offert. S'il existe un marché privé concurrentiel viable, comme pour les transports urbains et le logement, un désengagement de l'Etat libérera des ressources qui pourront être mieux utilisées ailleurs. Au lieu de fournir directement des services, l'Etat peut donc être amené à jouer un rôle financier et réglementaire pour atténuer les effets externes et remédier aux défaillances des marchés financiers. Lorsqu'une intervention directe est plus efficace — par exemple, pour l'eau, l'électricité et les routes —, le secteur public devrait faire payer les usagers ou prélever, en contrepartie des avantages offerts, des taxes permettant de couvrir les coûts.

LES PRIORITES EN MATIERE DE TRANSPORTS URBAINS. Les gouvernements peuvent faire beaucoup pour améliorer les transports urbains dans les pays en développement. La tâche la plus pressante consiste à améliorer et à étendre le réseau routier urbain. L'expérience montre que ce type d'investissements offre des taux de rentabilité élevés car ils réduisent le temps de transport, la consommation de carburant et les pannes. Les

**Tableau 6.4 Rapport entre le tarif demandé par les vendeurs d'eau privés et celui des services publics dans certaines villes, entre le milieu des années 70 et le début des années 80**

<i>Ville, pays</i>	<i>Rapport de prix</i>
Kampala, Ouganda	4:1 à 9:1
Lagos, Nigéria	4:1 à 10:1
Abidjan, Côte d'Ivoire	5:1
Lomé, Togo	7:1 à 10:1
Nairobi, Kenya	7:1 à 11:1
Istanbul, Turquie	10:1
Dacca, Bangladesh	12:1 à 25:1
Tegucigalpa, Honduras	16:1 à 34:1
Lima, Pérou	17:1
Port-au-Prince, Haïti	17:1 à 100:1
Surabaya, Indonésie	20:1 à 60:1
Karachi, Pakistan	28:1 à 83:1

dépenses d'entretien, en général, présentent un bon rapport coût-efficacité (Chapitre 5). Mais certains pays en développement pourraient accroître encore cette efficacité. Des études réalisées en Argentine, au Brésil et au Kenya, par exemple, ont montré que les routes pouvaient être entretenues plus efficacement par des entreprises privées que par les services publics. A Ponta Grossa (Brésil), au milieu des années 70, l'entretien des routes était 59 % plus coûteux lorsqu'il était effectué par des agents municipaux que lorsqu'il était confié à des entreprises privées.

Les gouvernements ont également un rôle à jouer dans la réglementation et la gestion de la circulation, l'immatriculation des véhicules, l'établissement de normes de sécurité et d'environnement pour les transports en commun et, lorsque c'est faisable, la tarification de l'usage des routes. Au lieu d'effectuer de nouveaux investissements dans les transports, ils peuvent, grâce à ces mesures, réduire à peu de frais les encombrements. Par exemple, à San José (Costa Rica), le développement intense du quartier des affaires a augmenté le stationnement dans les rues et ralenti la vitesse moyenne des véhicules à 10 km à l'heure. Le stationnement limité aux heures de pointe (surtout sur la ligne de parcours des autobus), les parcmètres et la délimitation des zones de chargement ont beaucoup contribué à améliorer la circulation. Les fonds qui étaient destinés à la construction de nouvelles routes ont pu ainsi être réaffectés à d'autres éléments prioritaires du réseau routier national.

Les entreprises privées efficaces devraient être autorisées à offrir des services d'autobus. Qu'ils soient publics ou privés, les services de transport fonctionnent le mieux lorsqu'il y a un minimum

de contrôle sur l'établissement des tarifs. En plus d'équilibrer l'offre et la demande, des tarifs compétitifs créent un climat favorable à des investissements économiquement efficaces. Par contre, ils découragent les projets qui ont peu de chances d'être profitables, par exemple, la construction de métros à forte intensité de capital dans les villes pauvres et densément peuplées.

Dans la plupart des cas, un plus grand recours à la concurrence pour la prestation des services d'autobus ne sera pas au détriment des plus pauvres, car ceux-ci vivent généralement dans des zones qui ne sont pas desservies par les lignes d'autobus subventionnées. En fait, la concurrence peut même élargir l'accès aux services lorsqu'elle étend ceux-ci aux zones non desservies par les entreprises publiques subventionnées. A Bangkok (Thaïlande), Istanbul (Turquie) et Kingston (Jamaïque), par exemple, les lignes d'autobus que les opérateurs publics estimaient «non rentables» ont été sous-traitées à des entreprises privées concurrentielles, qui ont réalisé des bénéfices sans modifier la structure des tarifs.

LES PRIORITES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT. Par logement, on désigne l'habitation proprement dite, le terrain sur lequel elle est bâtie et les infrastructures situées autour. Les programmes publics de logements permettent rarement à eux seuls de répondre aux besoins de logement des pauvres, et encore moins à ceux de l'ensemble de la population. Bien souvent, les projets publics de logements ne parviennent pas à donner aux pauvres ce qu'ils désirent. Les subventions qui leur sont destinées finissent souvent par profiter aux classes aisées et moyennes. Au lieu de construire des logements, le secteur public pourrait essayer d'améliorer le fonctionnement des marchés privés. Par exemple, il pourrait rationaliser le régime foncier; libéraliser les marchés des capitaux; assouplir les restrictions, par exemple le contrôle des loyers; et fournir des infrastructures de base comme l'alimentation en eau, l'assainissement et l'électricité.

Le financement de l'habitat est particulièrement négligé. Il est vrai que, dans les pays en développement à faible revenu, les possibilités qu'offre le financement du logement pour stimuler l'offre sont limitées. Dans les pays à revenu intermédiaire, cependant, l'adoption des réformes voulues libérerait rapidement des ressources supplémentaires. Dans un grand nombre de pays, le plafonnement des taux d'intérêt et les restrictions à l'entrée de nouveaux prêteurs alourdissent le

déficit du secteur public (puisque un grand nombre d'institutions financières sont publiques) et agissent comme un impôt générateur de distorsions sur le secteur du logement (Encadré 6.6). Ce type de subventions n'est pas un bon moyen d'atténuer la pauvreté. Une fois libéralisé, le secteur financier permettrait à la majeure partie de la population de financer ses besoins de logement de façon privée.

Pour les plus démunis, une intervention publique directe continuera d'être nécessaire dans le secteur du logement. Il vaudrait mieux toutefois que les autorités cherchent à offrir des services de base et la sécurité de jouissance au lieu de fournir des logements. Lorsque l'absence de titres de propriété bien définis augmente les risques liés à l'achat et à la vente des terrains, la sécurité de jouissance améliore le sort des squatters. D'après une étude réalisée aux Philippines, cette sécurité augmente la valeur des habitations de 18 %. Elle encourage également les squatters à améliorer les bâtiments où ils habitent. La fourniture de services urbains de base est également essentielle. Par exemple, le programme d'amélioration des *kampung* (quartiers) en Indonésie — qui est axé sur l'aménagement de voies de desserte, de trottoirs, d'installations de drainage et de systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement améliorés — est devenu, depuis 15 ans, un programme national couvrant 220 villes. Des études ont conclu que ce programme avait beaucoup aidé une grande proportion des quartiers pauvres, sans imposer une trop lourde charge au budget. Les enseignements qu'on en a tirés sont actuellement appliqués ailleurs dans le monde, dans des projets d'assainissement de taudis.

UNE TARIFICATION EFFICACE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT. Les systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement sont généralement gérés au niveau local par des organismes autonomes ou semi-autonomes. Une grosse part des dépenses totales des administrations locales est généralement consacrée à ces services; la perception de redevances auprès des usagers dégage des recettes supplémentaires qui permettent de financer ces dépenses et également d'améliorer l'efficacité.

Dans les pays en développement, les villes diffèrent beaucoup quant à la politique adoptée à l'égard de la tarification des services d'eau. En l'absence d'effets externes, une politique efficace consiste à fixer les tarifs au coût marginal et à utiliser les recettes pour fournir les services. Pour

l'alimentation en eau, les coûts marginaux peuvent varier selon le niveau de service offert. Par conséquent, une tarification efficace comprendra trois éléments : une charge de consommation liée à la quantité d'eau consommée, qui est à peu près égale au coût marginal de la production, du traitement et du pompage de l'eau; une redevance de raccordement pour tenir compte du coût d'investissement marginal du raccordement, du comptage et de la facturation; et une redevance de développement pour couvrir le coût d'investissement du réseau de distribution. Un système plus perfectionné peut prendre en compte les variations de coûts géographiques et saisonnières.

La plupart des villes sont confrontées à une hausse des coûts à long terme car il est difficile de s'approvisionner en eau salubre. Dans ces cas-là, le prix économiquement efficace dépasse le coût moyen. Certaines villes appliquent cette règle dans la pratique. Ainsi, à Djakarta, la société locale de distribution d'eau a réussi à verser un excédent de recettes à l'administration locale au début des années 70 et, à Nairobi, les excédents des services d'eau ont servi à financer d'autres dépenses municipales. L'important, c'est que les redevances perçues sur les usagers soient fixées dans un souci d'efficacité et pas seulement dans la perspective des besoins de financement à court terme.

Il est rare que les coûts à long terme diminuent, comme c'est le cas à Lahore, Pakistan, qui a de l'eau souterraine en abondance. Il arrive parfois que le coût marginal tombe temporairement en deçà du coût moyen par suite d'un excès de capacité résultant d'une expansion du système. Dans ce cas, une tarification efficace entraînerait un déficit et irait à l'encontre de l'objectif d'autonomie financière. Lorsqu'ils cherchent à concilier le souci d'efficacité et les objectifs financiers, les gouvernements doivent également tenir compte de ce que coûterait la mobilisation des recettes par d'autres moyens (c'est-à-dire par l'impôt).

Les tarifs d'eau urbains sont souvent influencés par des considérations d'équité. Certaines structures de tarifs sont compatibles avec les objectifs d'efficacité et de financement, mais ce n'est pas toujours le cas. Des tarifs à tranches croissants (c'est-à-dire des prix unitaires plus élevés pour les tranches de consommation supérieures) sont utilisés dans des villes très diverses comme Belo Horizonte (Brésil), Bujumbura (Burundi), Cartagena (Colombie) et Djakarta (Indonésie). A priori, ces tarifs sembleraient répondre au double objectif d'efficacité et d'équité. Mais la demande d'eau peut être plus sensible à la taille du ménage qu'au

revenu. Si c'est le cas, ce type de système peut léser davantage les familles pauvres. Un meilleur moyen d'assurer l'accès aux services des ménages à faible revenu serait de moduler les tarifs selon les caractéristiques des consommateurs, par exemple, selon la valeur de la propriété ou la nature et la taille du raccordement. Une autre possibilité serait d'appliquer un tarif minimal à ceux qui ont un très faible niveau de consommation (Encadré 6.1). Comme les pauvres peuvent ne pas avoir accès de tout au service, il est généralement préférable de subventionner d'abord les redevances de raccordement, puis, le cas échéant, la consommation.

**LA TARIFICATION DES AUTRES SERVICES URBAINS.**  
En principe, la tarification de l'usage des routes est un moyen séduisant de résoudre les problèmes de transports urbains. Dans l'idéal, ces tarifs pourraient être liés à la fréquence des déplacements dans les zones congestionnées. Dans la pratique, ces systèmes peuvent être coûteux à administrer. Cependant, le système de Singapour, où les véhicules qui n'ont pas beaucoup de passagers paient une redevance pour entrer dans les zones encombrées aux heures de pointe, fonctionne depuis 1975. Lorsqu'on ne peut pas prélever ce type de redevances, on peut aussi percevoir des taxes en contrepartie des avantages offerts, par exemple un tarif forfaitaire pour recouvrer les coûts auprès des bénéficiaires (Chapitre 7).

Il est nécessaire de subventionner l'évacuation des déchets à cause des effets externes de la pollution et des difficultés rencontrées pour contrôler la décharge brute. Cependant, il pourrait être utile d'appliquer des tarifs différents pour les déchets industriels et commerciaux et les déchets des zones résidentielles; de faire payer les charges d'enlèvement des ordures en les ajoutant aux tarifs d'eau ou d'électricité; ou de fixer un simple tarif mensuel qui varie selon la zone d'habitation.

#### *Le rythme des réformes*

En fin de compte, c'est au secteur public de décider quels services il doit fournir ou subventionner. Le logement et les transports en commun sont des sous-secteurs où le secteur privé peut être efficace, surtout si les autorités facilitent la libre entrée des nouveaux venus sur le marché et les flux de financement privés. L'Etat peut alors concentrer ses ressources financières et administratives là où son intervention est essentielle, à savoir l'entretien des routes, la gestion de la circulation et le régime

foncier urbain. Lorsqu'il n'existe pas de marché compétitif à cause des économies d'échelle, comme pour l'alimentation en eau, il est souhaitable de recouvrer les coûts au moyen de redevances de consommation et de développement.

Les facteurs administratifs et politiques soulèvent cependant des obstacles. Il est difficile de coordonner les activités de différents niveaux du secteur public (Chapitres 7 et 8). Une fois en place, les subventions sont difficiles à éliminer, car elles finissent par être considérées comme un dû, même si elles étaient conçues comme un moyen temporaire de faciliter l'ajustement. Les citoyens savent faire entendre leur voix lorsqu'il s'agit de protéger leurs droits. Des manifestations urbaines ont forcé le Gouvernement philippin à annuler le doublement prévu des prix de l'essence en août 1987. Les droits aux subventions sont également parfois implicitement négociés puisque le prix des terrains reflète la valeur des infrastructures en place. Une amélioration manifeste de la qualité des services, une campagne de publicité, le soutien apporté par des dirigeants populaires et un relèvement progressif plutôt que soudain des redevances perçues sur les usagers sont autant de facteurs qui peuvent réduire l'inertie politique. C'est grâce à ces efforts que la ville de Bangkok a réussi à accroître les recettes de la régie des eaux au milieu des années 80.

### **L'infrastructure rurale**

On connaît depuis longtemps le rôle important que joue l'infrastructure rurale dans la productivité. Les routes rurales permettent un transport plus efficace des facteurs de production et des produits entre la ferme et le marché. L'irrigation accroît le rendement des terres agricoles. L'électrification rurale étend les superficies irriguées grâce à l'utilisation de pompes et fournit de l'électricité aux entreprises rurales non agricoles. L'alimentation en eau des zones d'habitation peut être bénéfique sur le plan de la santé et, par conséquent, rendre la main-d'oeuvre plus productive.

Dans la plupart des cas, l'administration centrale ou provinciale est — directement ou par l'intermédiaire d'entreprises publiques — le principal pourvoyeur d'infrastructures dans les zones rurales. La plupart des services sont fournis gratuitement ou à des taux fortement subventionnés. D'après une étude récente menée en Asie, les tarifs ne couvraient qu'un faible pourcentage des coûts économiques de l'électrification. Les tarifs d'eau résidentiels versés par les usagers sont très

inférieurs aux coûts. Dans six réseaux d'irrigation en Asie, les recettes recouvrées auprès des exploitants représentaient entre 1 % et 25 % des coûts d'investissement et de fonctionnement. Il est impossible de faire payer directement l'accès aux routes rurales bien qu'on puisse considérer les taxes sur les véhicules et sur l'essence comme des prélèvements sur les usagers pour recouvrer les frais d'entretien des routes.

Des arguments d'efficacité et d'équité sont invoqués pour justifier ce mode de prestation. La plupart des avantages procurés par l'infrastructure rurale profitent à la société dans son ensemble. Pour des services comme l'eau potable, le consommateur peut ne pas être conscient de tous les avantages qu'ils offrent, surtout sur le plan de la santé — et il consommerait trop peu si les prix étaient compétitifs. En outre, le subventionnement de l'infrastructure agricole est un moyen qui permet de cibler les dépenses publiques sur les pauvres.

### *Problèmes soulevés par les systèmes actuels de financement*

Si les arguments qui précèdent justifient une intervention de l'Etat, sous une forme ou une autre, dans l'infrastructure rurale, les modalités précises de cette intervention dépendent, comme avant, des critères d'affectation, d'efficacité interne et d'équité.

UN SOUS-INVESTISSEMENT DANS L'ALIMENTATION EN EAU ET LES ROUTES. L'expansion des infrastructures devient d'autant plus urgente que la population rurale continue d'augmenter. Malgré les progrès récents, l'accès à l'eau potable n'est pas aussi étendu qu'on l'avait espéré. On estime que plus de 1,5 milliard d'habitants — à peu près un tiers de la population mondiale — sont sans accès à l'eau potable. Dans un grand nombre de pays à faible revenu, plus de la moitié des villages ne sont toujours pas desservis par une route carrossable en tout temps.

Les coûts de distribution des services ruraux sont élevés car les bénéficiaires sont dispersés. Les économies d'échelle, dans la production et le transport de l'eau et de l'électricité, par exemple, sont neutralisées par le coût élevé des services rendus à des communautés très étendues. Il sera de plus en plus coûteux d'étendre le rayon d'action des services puisque les clients les plus accessibles sont déjà desservis.

Une meilleure affectation des ressources est déjà

un pas en avant. Peu de programmes d'électrification rurale s'inscrivent dans un plan intégré fondé sur une analyse des coûts et avantages de diverses options. En ce qui concerne l'alimentation en eau des zones résidentielles, une mauvaise affectation se produit lorsque l'administration centrale (et les organismes de financement extérieur) joue un trop grand rôle pour décider quel type d'installations il faut aménager et comment les exploiter. Les projets ont tendance à échouer lorsque les usagers n'ont aucun sens des responsabilités pour les services offerts. Le Gouvernement thaïlandais a creusé des puits, installé des pompes manuelles et s'est engagé à les entretenir, uniquement pour constater que la population continuait d'utiliser les sources d'eau de surface auxquelles elle était habituée. Le manque d'entretien est une autre cause d'échec. En Tanzanie, l'accès à l'eau potable a été élargi, mais il n'y avait pas de crédits pour financer les coûts de fonctionnement. La population voulait les nouvelles installations, mais les réseaux sont rapidement devenus hors d'usage.

Les investissements dans l'irrigation se heurtent à des problèmes analogues. Les programmes ont tendance à favoriser les gros projets nouveaux aux dépens de solutions moins coûteuses, telles l'amélioration des réseaux existants, la mise en place d'installations plus modestes gérées par la collectivité et l'amélioration des méthodes de culture pluviale. Des études ont conclu que les organismes d'irrigation, qui tirent la majeure partie de leurs ressources du Trésor, appuient les exploitants lorsqu'ils réclament des investissements coûteux et subventionnés. Cette politique est conforme à leur rôle traditionnel, qui est de développer les approvisionnements en eau, et elle leur permet de maintenir des effectifs nombreux et un volume élevé de dépenses. L'analyse coûts-avantages permet parfois d'éliminer les mauvais investissements, mais le système tend malgré tout à favoriser les projets plus grands et plus coûteux. Si l'eau détournée à des fins d'irrigation était utilisée de façon plus rationnelle, grâce en partie à un bon entretien, il serait moins nécessaire de lancer de nouveaux projets d'irrigation coûteux. Au Pakistan, où la salinité des sols et leur teneur excessive en eau sont des problèmes fort répandus, on récupérerait, en réduisant de 50 à 30 % les pertes d'eau dans le réseau de canaux de l'Indus, autant d'eau d'irrigation que n'en fourniraient trois barrages de la taille de celui de Tarbela (le plus grand du pays), coûtant chacun 3 milliards de dollars.

**DES SERVICES ET UNE CONSOMMATION INEFFICACES.** La construction des routes d'accès rurales relève habituellement de la direction des routes des ministères nationaux ou provinciaux. Ces directions n'aiment pas sous-traiter les travaux. Elles estiment que les petites entreprises n'ont guère d'expérience ou sont généralement inefficaces. Pourtant, d'après des enquêtes menées par la Banque mondiale en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest, la performance des services d'entretien routier laisse généralement à désirer. Le matériel est sous-utilisé à cause du manque de pièces de rechange, de formation et d'entretien préventif, d'un emploi abusif par les opérateurs et de l'insuffisance des ateliers de réparation. A cause de la réglementation publique, la direction des routes a du mal à attirer du personnel compétent, à recruter et à licencier les agents, et à fournir les incitations nécessaires. Les entreprises privées ou les services de construction ruraux extrêmement décentralisés, comme ceux qui existent au Bénin et au Kenya, sont à la fois plus économiques et plus efficaces. Ce sont des entreprises ghanéennes qui s'occupent maintenant des opérations de rechargement et d'entretien courant.

Souvent, les structures de consommation sont également inefficaces car les prix sont fixés trop bas. Dans les zones totalement irriguées, par exemple, les exploitants qui sont situés à proximité de la principale source, où l'eau est abondante, gaspillent généralement plus d'eau que ceux qui sont situés plus loin. Pour éviter un tel gaspillage, il faut que les prix indiquent aux usagers les coûts économiques véritables. Lorsque les prix sont fixés trop bas, il est également plus difficile de planifier les investissements.

**L'ACCES INEQUITABLE DES PAUVRES.** Les lourdes dépenses consacrées par l'Etat à l'infrastructure rurale sont souvent justifiées par le désir d'aider les pauvres. Certes, les revenus sont en moyenne moins élevés en milieu rural que dans les villes, mais on observe de grandes variations. Dans un grand nombre de pays, le système de subventions rurales qui existe actuellement ne contribue pas beaucoup à réduire la pauvreté.

Les fortes subventions destinées à l'électrification rurale ne signifient pas que toutes les familles villageoises ont le même accès à l'électricité. Les conclusions d'une enquête menée dans 90 villages en Inde indiquent qu'environ 15 % des habitants ont été raccordés pendant les premières années d'électrification et 45 % seulement après 20 ans. Les plus pauvres vivent souvent loin des princi-

pales lignes et il est rare qu'ils puissent payer le prix du raccordement. Des données pour 1974 indiquent que, dans les zones rurales en Malaisie, près de 65 % des groupes de revenus supérieurs avaient l'électricité, contre 20 % seulement des groupes de revenu les plus faibles; en Colombie, 29 % seulement de ceux qui étaient raccordés faisaient partie des 40 % les plus pauvres des zones rurales. Par conséquent, si la répartition des subventions est uniforme en milieu rural (par exemple, si les prix sont bas pour tous), il se peut que les plus pauvres ne reçoivent pas la part qui leur est due.

On observe également une répartition régressive des subventions pour l'hydraulique rurale. Par exemple, en Colombie, au Kenya et en République de Corée, à la fin des années 70, la proportion des familles les plus pauvres qui étaient raccordées aux services d'eau ruraux était inférieure d'environ la moitié à celle des ménages plus aisés. En dehors de l'eau courante ou de l'eau de puits, les autres moyens d'approvisionnement sont très coûteux. Si le village n'est pas alimenté en eau, les familles doivent aller chercher l'eau à pied et faire la queue pour l'obtenir. Dans certaines régions, les femmes passent 15 % de leur temps à cette corvée.

En ce qui concerne les dépenses consacrées aux routes rurales et à l'irrigation, la répartition des avantages est plus difficile à évaluer. Certaines études montrent que les pauvres ruraux vivent généralement en dehors des zones desservies par les nouvelles routes et sont négligés par les programmes de développement rural financés par l'Etat. Les subventions destinées à l'irrigation peuvent être régressives si elles sont le résultat de pressions politiques — et les gros propriétaires terriens s'y entendent pour exercer ce type de pressions. La valeur des terres augmente dans les zones irriguées, mais cette rente économique n'est généralement pas partagée avec les travailleurs. Par conséquent, la fourniture gratuite (ou pratiquement gratuite) d'infrastructures rurales par l'Etat peut ne pas servir les intérêts des plus pauvres, c'est-à-dire des paysans sans terre et des petits exploitants qui cultivent les hautes terres irriguées.

#### *Les possibilités d'action*

Les dirigeants doivent d'abord fixer les priorités et décider quels services seront fournis à l'échelon central plutôt que local. L'administration centrale peut confier aux collectivités locales la charge de

prendre les décisions, d'investir, d'assurer l'entretien et de superviser certains services d'infrastructure rurale et, ce faisant, améliorer l'efficacité. C'est particulièrement vrai pour les routes rurales et les services de distribution d'eau où les économies d'échelle et les difficultés techniques posent moins de problèmes. Les autorités centrales peuvent alors se concentrer sur la formation, la réglementation et le ciblage des subventions sur certaines communautés défavorisées. Une fois fixées les priorités, la tâche suivante consiste à prévoir un financement approprié pour les services que l'Etat continuera d'assurer.

LA DECENTRALISATION DES RESPONSABILITES PUBLIQUES. Si la centralisation des monopoles «naturels» est justifiée pour les services qui requièrent de grosses dépenses en capital, cet argument peut ne pas être valable lorsque la source d'approvisionnement est locale. Un grand nombre d'installations d'irrigation sont alimentées par des réseaux nationaux mais, même dans ce cas, un service de type communautaire est peut-être encore le moyen le plus efficace de distribuer l'eau à chaque usager. Les programmes qui font appel à la participation communautaire et sont coordonnés par des responsables villageois ou par des associations privées s'avèrent généralement plus efficaces que ceux qui ne bénéficient pas d'une telle participation.

Ce type de programmes fournissent des services qui répondent à la demande, et ils le font selon des normes appropriées et avec efficacité. Lorsque les décisions sont prises sans que la population soit beaucoup consultée, il en résulte souvent une faible utilisation des services. Au nord-est de la Thaïlande, par exemple, cinq ans après l'installation de pompes manuelles et de bornes-fontaines communales, un quart seulement des réseaux fonctionnaient encore. Les équipements communaux ont été alors convertis en robinets individuels et, cinq ans plus tard, environ 90 % d'entre eux fonctionnaient et étaient bien entretenus, malgré le niveau relativement élevé des redevances prélevées en fonction du volume d'eau utilisé. Les réseaux d'alimentation en eau construits au Kenya dans le cadre de programmes d'auto-assistance (*harambee*) se sont avérés plus fiables que ceux qui avaient été installés par le Ministère des ressources en eau : ces derniers manquaient de fonds, et ils étaient mal organisés et mal conçus pour répondre aux besoins des communautés. Au Malawi, un programme d'alimentation en eau soigneusement administré vise à maximiser la parti-

### Encadré 6.7 La coopération dans le secteur de l'irrigation : l'exemple des Philippines

Aux Philippines, l'Administration nationale de l'irrigation (NIA) est chargée de la construction et de l'exploitation du réseau national d'irrigation et des systèmes de pompes moins étendus. La NIA est une société publique semi-autonome qui finance les coûts d'investissement des projets grâce à une aide extérieure, une participation de l'État au capital et des crédits du budget général. Elle couvre ses frais d'exploitation et d'entretien par des recettes complémentaires (location de matériel, fonds en dépôt et commissions perçues pour superviser la construction des nouveaux projets) et des redevances d'eau.

Dès sa création, la NIA a été habilitée à percevoir des redevances directement auprès des bénéficiaires. Jusqu'en 1980, elle a versé l'ensemble des recettes recouvrées au Trésor national. Cependant, à partir de 1980, elle a été autorisée à garder ces sommes pour financer l'exploitation et l'entretien du réseau et le gouvernement a réduit progressivement ses subventions. Pour parer à un manque de fonds au départ, la NIA a commencé à encourager les groupes d'exploitants agricoles à former des associations d'usagers afin de partager la responsabilité de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des réseaux d'irrigation. Elle a converti certains des réseaux marginaux (ceux dont les recettes étaient inférieures aux coûts d'exploitation et d'entretien) en systèmes communaux. Dans certains cas, elle a transféré la gestion de réseaux tout entiers à ces groupes d'usagers. Dans d'autres cas, elle leur a confié l'exploitation et l'entretien d'une partie d'un projet (par exemple, la superficie desservie par un canal primaire) sans leur demander une contrepartie en espèces. Parfois, les associations d'usagers ont été chargées sous contrat d'entretenir un tronçon des canaux primaires moyennant une rémunération fixe,

ce qui a coûté moins cher que si le travail avait été effectué par le personnel de la NIA.

La NIA s'en remet aux associations d'usagers pour améliorer le recouvrement des coûts. Elle encourage les exploitants à former des associations pour recouvrer les redevances auprès de leurs membres et payer une somme globale à la NIA. A titre de prime, les groupes d'exploitants sont autorisés à conserver une partie des sommes recouvrées. Lorsque la NIA recouvre directement les redevances auprès de chaque exploitant, elle offre des incitations monétaires aux agents de recouvrement. Dans tous les cas, elle essaie d'encourager les exploitants à payer les services d'irrigation en améliorant leur qualité. Les exploitants paient en espèces ou en nature au groupe auquel ils appartiennent. La NIA négocie avec chaque groupe la quantité d'eau qui sera fournie, et les membres du groupe répartissent entre eux l'eau et les coûts.

Les résultats sont encourageants. La NIA a comprimé ses effectifs de personnel, amélioré le recouvrement des coûts et réduit ses frais d'exploitation et d'entretien. Une étude de cas portant sur le système d'irrigation du fleuve Angat-Maasim a montré que le recouvrement des redevances d'irrigation s'améliorait de 15 % lorsqu'un groupe d'exploitants était créé. En pourcentage des frais d'exploitation et d'entretien, les recouvrements sont passés de 69 % en 1979 à 75 % en 1984. Le ratio des recouvrements aux sommes à recouvrer s'est amélioré, passant d'environ 45 % à la fin des années 70 à plus de 60 % en 1984. Les frais d'exploitation et d'entretien par hectare ont diminué de 38 % entre 1981 et 1984. Dans le même temps, la part des frais de personnel dans le total des coûts est tombée de 90 % à 78 %, ce qui traduit d'importantes compressions de personnel.

icipation de la population locale en confiant à des comités la charge de construire les drains locaux, de nettoyer autour des robinets, de faire respecter les règles d'utilisation de l'eau et d'effectuer les petits travaux d'entretien. Ces systèmes ont acquis une bonne réputation de fiabilité. Des associations informelles d'usagers peuvent jouer un rôle important dans la gestion de ces programmes (Encadré 6.7).

Il est rare que l'administration centrale puisse fournir indéfiniment de grosses subventions, surtout en période d'ajustement budgétaire. En revanche, les programmes communautaires qui sont autofinancés satisfont les besoins en fonction des ressources disponibles.

Lorsque les services sont payants, les usagers sont également incités à consommer de façon économique et à vérifier si ces services sont efficaces. Si les coûts d'investissement et de fonctionnement sont recouverts, la tendance à favoriser l'expansion au détriment de l'entretien sera moins marquée. Les agriculteurs philippins, qui ne devaient payer qu'une faible fraction des coûts d'aménagement de leur réseau d'irrigation, se sont opposés avec succès à l'utilisation d'éléments onéreux qu'ils considéraient comme inutiles pour assurer un service satisfaisant.

Certains soutiennent que, pour les services ruraux, il est impossible de prélever des redevances auprès des usagers d'une manière à la fois



efficace et économique, surtout lorsqu'il faut mesurer l'eau. L'exemple de l'Égypte prouve le contraire. Dans ce pays, le coût des systèmes de compteurs utilisés pour l'irrigation ne serait, d'après les estimations, que de 1 à 7 dollars environ par acre — soit moins de 3 % du coût total de l'approvisionnement en eau d'irrigation. Dans bien des cas, cependant, ces systèmes sont peu économiques, et il faut alors recourir à d'autres méthodes pour recouvrer les coûts. Pour l'alimentation en eau, par exemple, on peut percevoir des charges de raccordement et de développement au lieu de faire payer la consommation. Les impôts de plus-value ou les droits d'accès de ce type sont analogues aux taxes perçues dans les villes en contrepartie de certains avantages. Les redevances de raccordement peuvent être subventionnées pour les pauvres.

Même lorsqu'il n'est pas possible de percevoir des charges de raccordement, ni des redevances auprès des usagers — comme pour les routes —, il existe d'autres moyens. Pour la plupart, ces moyens sont plus faciles à utiliser par des organisations locales que par l'administration centrale. En Inde, des fonds villageois ont permis de financer des services de base (Encadré 6.8). Un système d'impôts locaux en contrepartie d'avantages (par exemple, le système de mise en valeur examiné au Chapitre 7) peut être coûteux à instituer au niveau des villages, mais s'avère parfois réalisable. Au Kenya, des villageois ont formé des brigades locales pour assurer le bon entretien des routes rurales.

Ces recommandations ne signifient pas qu'il faut complètement décentraliser les services, ou même diminuer le rôle du gouvernement central. Il est préconisé plutôt de modifier ce rôle pour que les pouvoirs publics aident les communautés locales à s'organiser, au lieu de fournir directement un grand nombre de services locaux. Contrairement aux municipalités urbaines, les administrations rurales sont généralement faibles. Souvent, au niveau du village, il faut se reposer sur les structures familiales traditionnelles. Dans certains cas, les particuliers sont peu incités à planifier les services communaux (Encadré 6.8). L'administration centrale peut jouer un rôle crucial dans l'organisation des communautés rurales, en les motivant et en limitant l'influence de minorités locales égoïstes.

L'administration centrale ou régionale peut également jouer un rôle d'éducation, de contrôle et d'intermédiation financière. En général, les ruraux ignorent, par exemple, quelles sont les dernières

techniques utilisées pour l'entretien des canaux d'irrigation. Les autorités nationales ou provinciales peuvent offrir une assistance technique, diffuser l'information sur les bienfaits de l'innovation, mettre au point des matériaux éducatifs et établir des normes de services. Comme les communautés locales peuvent avoir du mal à obtenir des prêts pour financer les infrastructures rurales, le gouvernement pourrait leur fournir des garanties financières, voire des fonds. L'expérience montre cependant que les systèmes de crédit de ce genre ne peuvent fonctionner longtemps que si l'administration ne s'en sert pas pour accorder des subventions par le biais de distorsions au niveau des taux d'intérêt.

C'est l'administration, au plus haut niveau, qui doit réglementer l'utilisation de ressources communes, telles que l'eau et les routes, qui profitent à l'ensemble du pays. C'est elle également qui doit fournir les services qui ne peuvent être économiques qu'à l'échelle globale, tels les canalisations principales d'irrigation et les grands réseaux de production et de distribution d'électricité.

**GESTION EFFICACE ET AUTONOMIE FINANCIERE DES ORGANISMES CENTRALISES.** Dans certains pays, et pour certains services, une décentralisation peut ne pas être souhaitable ni réalisable. Cependant, les institutions nationales doivent, elles aussi, devenir plus efficaces. Les améliorations de la gestion et de l'administration préconisées dans le *Rapport sur le développement dans le monde 1983* constituent à cet égard d'importantes mesures de réforme.

Les réformes de la gestion donneraient de meilleurs résultats si les institutions centrales jouissaient d'une plus grande autonomie financière (voir, à titre d'exemple, l'Encadré 6.4). Les organismes d'irrigation subventionnés par l'Etat ont tendance à vouloir effectuer de nouveaux investissements, alors qu'il serait plus économique et efficace d'entretenir ou d'améliorer les réseaux existants : pour y remédier, on pourrait leur donner une plus grande responsabilité financière vis-à-vis des usagers — c'est-à-dire des collectivités locales ou des exploitants agricoles. On pourrait, par exemple, créer des entreprises de services publics sous la tutelle d'un organe de contrôle, ou bien créer des régies des eaux qui seraient habilitées à imposer des redevances ou des impôts de plus-value. Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif serait d'établir des liens plus étroits entre les usagers et les prestataires de services.

### Encadré 6.8 La coopération villageoise en Inde

Une étude récente réalisée par Robert Wade sur 31 villages des régions de hautes terres du sud de l'Inde montre que l'initiative locale peut prospérer lorsque les conditions s'y prêtent. Un grand nombre de villages de cet échantillon ont des institutions autonomes qui fournissent des biens et services publics. Quelques kilomètres seulement séparent parfois les villages qui sont «organisés» de ceux qui ne le sont pas.

Les villages organisés ont un conseil villageois (distinct du *panchayat*, conseil officiel, qui a perdu toute influence), exploitent un fonds villageois et convoquent une assemblée générale de tous les cultivateurs du village au moins une fois par an. Ils emploient un groupe d'«irrigants communs» pour distribuer l'eau entre les prises d'eau et en aval des prises d'eau du canal d'irrigation exploité par l'Etat, auquel les villages de l'échantillon ont accès, et un autre groupe de gardiens villageois qui sont chargés de protéger les récoltes contre le bétail et les voleurs. Le fonds villageois sert non seulement à payer les salaires des irrigants et des gardiens, mais également à recruter des manoeuvres pour réparer les routes d'accès, les puits et les écoles primaires; à offrir des dons de contrepartie pour la construction de cliniques vétérinaires et d'écoles primaires; et à recruter ceux qui ont pour métier de capturer les singes. Ce fonds est alimenté par la vente de concessions que le conseil crée et sanctionne. Par exemple, le conseil met aux enchères le droit de vendre des boissons alcoolisées dans le village et vend le droit d'accès aux pâturages de chaume du village à des groupes de bergers de l'extérieur. Certains villages mettent également aux enchères le droit de pêcher dans l'étang du village et de prélever une commission sur toutes les ventes de céréales en vrac.

Pourquoi certains villages sont-ils aussi organisés alors que d'autres, situés à proximité, ne le sont pas?

Premièrement, les conditions de production dans les villages organisés sont telles qu'ils ont beaucoup plus avantage à agir de façon concertée que d'autres villages. Les villages organisés sont en général situés à l'extrémité aval des canaux secondaires (qui peuvent avoir entre 8 et 32 km de long). A cause de leur emplacement, l'approvisionnement en eau de ces villages est plus aléatoire que pour les villages situés en amont. Les irrigants communs ont pour fonction de réduire ce risque en obtenant une plus grande quantité d'eau d'en haut et en la distribuant équitablement entre chaque prise d'eau et en aval. Le service public d'irrigation est censé contrôler toute la répartition d'eau dans le canal situé au-dessus de chaque prise d'eau, mais ce contrôle laisse à désirer, ce qui amène les villageois situés en contrebas à y remédier par une action collective.

Deuxièmement, le risque de dégâts aux récoltes causés par les animaux est également plus grand pour les villages qui sont organisés. Comme ils sont situés plus bas que les autres, ils ont généralement une plus forte proportion de terres noires où le chaume reste sur pied pendant une longue période après la moisson. C'est pourquoi on note une plus forte densité de bétail dans ces villages au moment où certaines cultures pluviales sont encore sur pied et sont donc vulnérables aux animaux. Les villages organisés peuvent faire payer un droit d'entrée aux bergers de l'extérieur et ont donc un fonds villageois plus important.

En conclusion, lorsque les risques de pertes de récolte et de conflits dus au manque d'eau et aux animaux errants sont élevés, les villages ont tendance à s'organiser. Une fois organisés pour régler ces problèmes, ils peuvent alors mettre en place des infrastructures villageoises à un faible coût additionnel.

Le succès de ces systèmes dépend de la structure des redevances perçues sur les usagers. Les arguments traditionnels selon lesquels les systèmes d'alimentation en eau permettent de grandes économies d'échelle et ont des effets externes au niveau de la consommation ne justifient pas un faible niveau de recouvrement des coûts (Encadré 6.1). Les économies d'échelle qu'offre la production sont souvent neutralisées par le coût croissant de la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement. Une tarification efficace appelle donc un recouvrement intégral des coûts. En ce qui concerne les effets externes, on peut citer à juste titre les avantages sanitaires de l'alimentation en eau mais, sans un recouvrement

des coûts, il pourrait ne pas y avoir de services du tout.

Lorsque les responsabilités financières sont décentralisées au profit des collectivités locales et d'organismes semi-autonomes, cela ne veut pas dire que les subventions financées sur le budget général ne sont plus nécessaires. Dans certains cas, il faut des subventions à l'échelon central pour protéger les intérêts des pauvres, ou parce qu'il est trop coûteux de mobiliser des recettes auprès des bénéficiaires. Cependant, même lorsque des subventions financées sur le budget général sont nécessaires, les gouvernements peuvent trouver des moyens pour veiller à ce qu'elles soient bien réparties. L'important, c'est que les consumma-

teurs qui bénéficient de ces subventions soient encouragés dans toute la mesure du possible à choisir l'option la plus efficace. De même, les prestataires de services publics devraient être libres de choisir des fournisseurs efficaces. Par exemple, les gouvernements pourraient créer des services d'entretien routier relativement autonomes qui seraient libres de sous-traiter les opérations à des entreprises privées.

#### *Perspectives de réforme*

En résumé, un transfert progressif des responsabilités financières et administratives à l'échelon local améliorerait l'efficacité et l'équité pour les services qui offrent peu d'économies d'échelle : l'alimentation en eau des zones résidentielles, la distribution des services d'irrigation locaux, et la construction et l'entretien des routes rurales. Au lieu d'être responsable au premier chef des décisions, des investissements, de l'entretien et de la supervision, le gouvernement central assumerait des fonctions de contrôle, de conseil technique et d'information. Pour les services offrant des économies d'échelle — par exemple, la production d'électricité rurale et la construction de lignes d'alimentation principales —, un niveau supérieur

de l'administration devrait rester responsable. Dans ce cas, l'effort doit porter sur l'établissement d'une politique de tarification rationnelle.

La décentralisation de l'activité publique doit être opérée en plusieurs étapes car le système tend de lui-même à se perpétuer. Certains des enseignements les plus évidents que l'on puisse tirer de l'économie politique des subventions proviennent des pays industriels et non des pays en développement. L'eau d'irrigation aux Etats-Unis en est un bon exemple. En 1985, la valeur des subventions totales accordées aux 146.000 fermes utilisant l'eau fournie par le *Bureau of Reclamation* se chiffrait à près de 15 milliards de dollars, soit 56 % de la valeur vénale moyenne des terres irriguées. Or, les 6 % de l'ensemble des exploitants qui reçoivent cette subvention sont parmi les plus riches du pays. Les groupements agricoles, les hommes politiques et les organismes d'irrigation sont tous en faveur de ce système qui est pour l'essentiel une source de gaspillage. Une réforme est toujours possible — dans les pays en développement comme aux Etats-Unis — mais les risques que fait courir l'inaction sont beaucoup plus grands pour les premiers. Il est encourageant en fait de constater qu'un grand nombre de réformes évoquées plus haut sont déjà en cours d'exécution.



## *Le financement des administrations locales*

Les administrations régionales et locales jouent un rôle important dans la prestation des services publics. La décentralisation des fonctions de dépenses aussi bien que de recettes permet de mieux affecter les ressources dans le secteur public en liant plus étroitement les coûts et les avantages des services publics locaux. Dans la mesure du possible, l'administration à l'échelon subnational devrait faire payer ses services mais, lorsque cela n'est ni possible ni souhaitable, les dépenses doivent être financées à l'aide des recettes générales locales, de prêts ou de subventions provenant d'échelons supérieurs. Ce chapitre traite du financement des administrations subnationales et porte essentiellement sur les réformes à entreprendre pour mobiliser des recettes locales dans la perspective d'une affectation efficace des ressources.

### **Structure du financement des administrations subnationales**

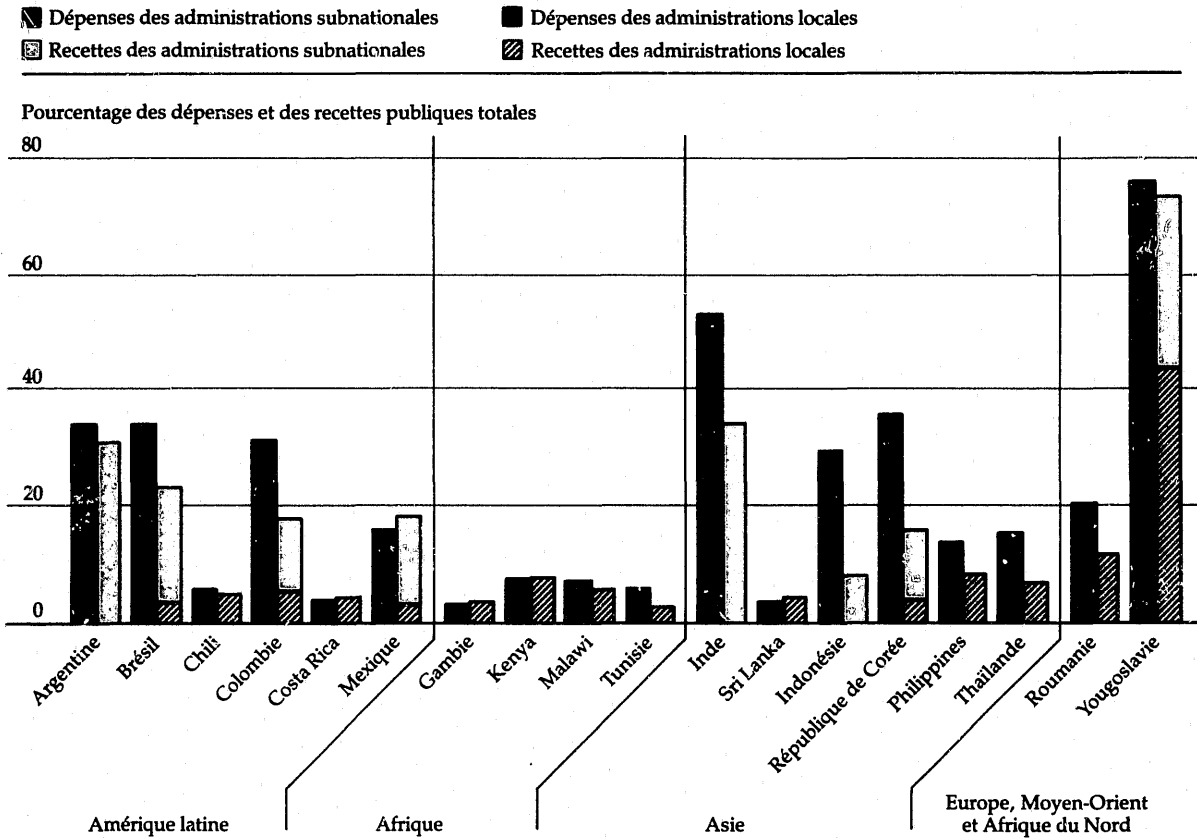
L'administration à l'échelon subnational joue un rôle qui varie d'un pays à l'autre, pour des raisons aussi bien politiques et historiques qu'économiques. Sa part dans le montant total des dépenses publiques indique son importance relative. Sur un échantillon de 18 pays en développement pour lesquels on dispose de données comparables, cette part va de 2,5 % en Gambie à 74,9 % en Yougoslavie (Figure 7.1). Pour permettre de dégager des tendances à plus long terme, tous les chiffres cités dans cette section sont des moyennes des données disponibles pour les années 1974 à 1986. Cet échantillon est varié. En

Inde et en Yougoslavie, plus de la moitié des dépenses publiques sont effectuées au niveau subnational, contre moins d'un dixième dans sept autres pays. Ce phénomène est aussi marqué en Inde, en Yougoslavie et, dans une certaine mesure, au Brésil, parce qu'il s'agit de grands pays où les administrations régionales ont un poids considérable. La part des administrations subnationales dans l'ensemble des recettes publiques — compte non tenu des subventions interadministrations — varie elle aussi largement, allant de 2,2 % en Tunisie à 72,1 % en Yougoslavie.

Les chiffres indiquent que les autorités à l'échelon subnational ont tendance à jouer un rôle plus important par les services publics qu'elles assurent que par les recettes qu'elles perçoivent. La Chine — qui ne figure pas dans l'échantillon de pays retenu — constitue une exception à cet égard, et dépend largement des autorités subnationales pour la perception des recettes (Encadré 7.1). Dans chaque pays considéré, les recettes tirées par les administrations subnationales de leurs sources propres sont inférieures à leurs dépenses, cet écart allant de 0,1 % du PIB au Costa Rica, en Gambie et à Sri Lanka, à 4,2 % en Inde, et elles représentent plus de 2 % du PIB de six pays de l'échantillon. Dans plusieurs pays, le déséquilibre budgétaire combiné des administrations régionales et locales est supérieur au déficit global de l'Etat, ce qui signifie que les administrations centrales étaient en situation d'excédent avant le décaissement des subventions interadministrations.

Dans la plupart des pays, les recettes propres des administrations subnationales ne parviennent

**Figure 7.1 Taille des administrations subnationales et locales, moyennes pour 1974 à 1986**



Note : Pour l'Argentine et l'Inde, les seules données disponibles portent sur les administrations régionales. Les données sur les administrations subnationales indiquées ici pour l'Indonésie ne sont pas séparées en données sur les administrations régionales et sur les administrations locales.  
Sources : FMI, *Statistiques de finances publiques*, et données de la Banque mondiale.

### Encadré 7.1 Le financement des administrations locales en Chine

On constate des différences intéressantes entre le financement des administrations locales en Chine et la façon dont il est assuré dans la plupart des pays à économie de marché. Il existe en Chine trois niveaux distincts d'administration, à savoir les administrations centrales, provinciales et locales. Elles ont en commun divers types d'impôts pour lesquels les décisions de fond sont prises par le gouvernement central, les administrations locales étant chargées de l'établissement et du recouvrement de l'impôt. Tous les barèmes et bases d'imposition sont fixés au niveau central et il n'existe aucun impôt local véritable à l'échelon municipal, pas plus qu'à l'échelon provincial. En Chine, le partage des recettes fiscales consiste essentiellement en une répartition, entre les administrations centrale, provinciales et locales, des recettes assurées par les

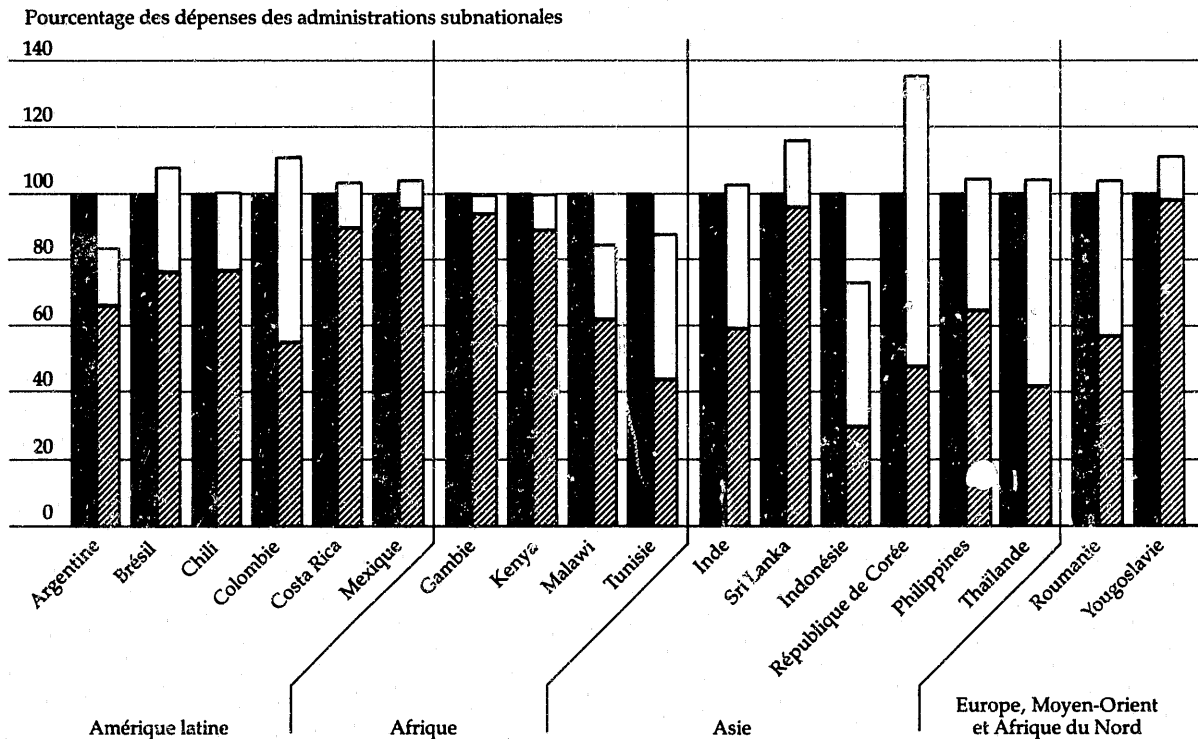
impôts sur les ventes et les bénéfices. Les impôts sont perçus par les administrations locales, qui en partagent le produit avec les échelons plus élevés. Il n'existe en Chine aucun programme régulier de subventions destiné à financer les projets d'équipement ou les dépenses courantes (toutes les subventions étant accordées au cas par cas). Il n'existe pas non plus de mécanisme ni de programme officiel de prêt aux administrations locales, et celles-ci ne reçoivent aucune directive pour mettre au point des systèmes de financement liés aux avantages offerts.

Les budgets des administrations locales sont soumis à de fortes pressions en raison, d'une part, des besoins restant à satisfaire dans le domaine de l'infrastructure et, d'autre part, de l'urbanisation accrue. L'élasticité globale des impôts sur les bénéfices et les ventes peut

Figure 7.2 Dépenses et recettes des administrations subnationales, moyennes pour 1974 à 1986

■ Dépenses totales  
 □ Recettes totales  
 (y compris les dons, mais pas les emprunts)

■ Dépenses courantes<sup>a</sup>  
 ▨ Recettes propres



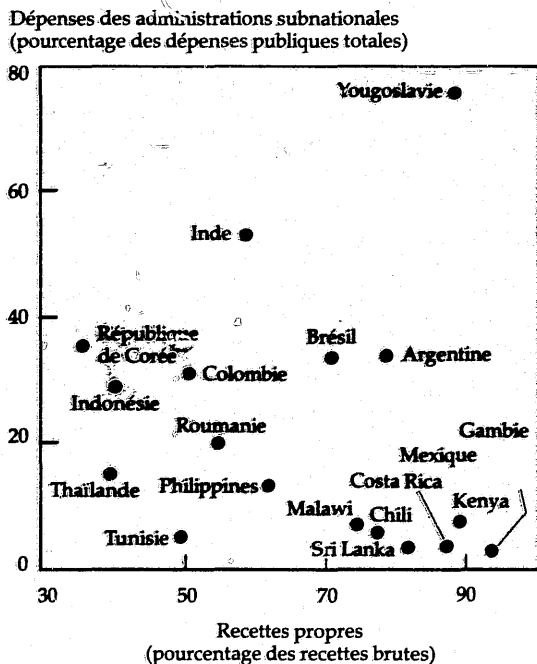
a. Des données sur les dépenses courantes ne sont pas disponibles pour Sri Lanka.  
 Note/Source : Voir Figure 7.1.

être assez faible, ce qui signifie que les recettes augmentent dans des proportions moindres que les bénéfices et les ventes. Il s'agit là d'un problème structurel qui peut être aggravé par les faiblesses inhérentes au système d'administration de l'impôt. Les taux d'imposition élevés peuvent inciter à l'évasion fiscale des entreprises, et peut-être même les administrations locales auxquelles elles appartiennent. L'absence de mécanismes d'emprunt et d'autofinancement défavorise les investissements d'infrastructure du fait que les coûts en sont répercutés intégralement sur l'ensemble de la population. Parmi les options actuellement à l'étude figurent une réforme de l'impôt sur les sociétés, l'instauration d'impôts locaux autonomes, et plus particulièrement d'un impôt local sur la propriété.

même pas à couvrir leurs dépenses courantes (Figure 7.2) mais, si l'on inclut les subventions, elles parviennent, dans la plupart des pays considérés, à avoir un budget équilibré ou excédentaire. En conséquence, les emprunts nets, qui correspondent à la différence entre le montant total des dépenses et celui des recettes, constituent une source de financement relativement peu importante pour les administrations subnationales.

Les déséquilibres budgétaires ne sont pas nécessairement le signe d'une politique budgétaire malavisée au plan subnational. Une subvention peut en fait être le produit partagé d'un impôt, comme au Brésil, ou une dotation de l'administration centrale pour compenser l'abolition d'un impôt local, comme au Bangladesh; ou bien encore, un transfert destiné à financer certaines dépenses obligatoires, telles que les salaires des enseignants, comme c'est le cas au Kenya. Néan-

**Figure 7.3 Décentralisation budgétaire au niveau subnational, moyennes pour 1974 à 1986**



Note/Source : Voir Figure 7.1.

moins, le partage des responsabilités en matière de dépenses et de recettes et les transferts qui en résultent entre différents échelons d'administration peuvent entraîner une utilisation inefficace des ressources qui contribue aux déficits globaux de l'Etat.

Pris ensemble, les chiffres de dépenses et de financements peuvent donner une idée du degré de décentralisation budgétaire. La part des administrations régionales et locales dans l'ensemble des dépenses publiques révèle leur importance dans la prestation des services publics. Le degré d'autofinancement de ces administrations reflète leur autonomie budgétaire du fait qu'un financement extérieur peut être assorti de conditions limitant le pouvoir discrétionnaire dont elles disposent quant à l'emploi des fonds. La Figure 7.3 illustre ces deux aspects pour les 18 pays de l'échantillon. La position de la Yougoslavie dans l'angle droit supérieur de la figure indique l'existence dans ce pays d'un secteur public fortement décentralisé. Non seulement les administrations des divers Etats et les administrations locales représentent une

grande part du total des dépenses publiques, mais elles s'autofinancent dans une large mesure. En Gambie, l'administration subnationale s'autofinance, bien que sa taille soit très faible par rapport à celle du secteur public. On observe le schéma inverse en Colombie, en République de Corée et en Indonésie, où l'administration subnationale joue un rôle important dans la prestation des services, tout en étant financée en grande partie par des subventions de l'administration centrale et un partage des recettes fiscales.

Les chiffres de dépenses et de financements ne fournissent cependant qu'une indication partielle du degré de décentralisation. Les administrations centrales qui veulent exercer un contrôle sur les finances locales ont généralement de nombreux moyens à leur disposition, tels que l'approbation des budgets, l'obligation faite aux administrations locales d'effectuer certaines dépenses, les restrictions applicables à l'utilisation des bases imposables, la limitation des taux d'imposition et autres contraintes budgétaires. De nombreux pays en développement recherchent activement des moyens de renforcer l'autonomie budgétaire des administrations locales pour améliorer le fonctionnement du secteur public et réduire les déficits budgétaires globaux.

#### La décentralisation budgétaire et le rôle des administrations subnationales

Les administrations régionales et locales assurent généralement une gamme de services publics qui contribuent sensiblement à élever le niveau de vie et à stimuler la croissance. On peut citer notamment les soins de santé de base et l'éducation; l'éclairage public et la voirie; l'approvisionnement en eau et en électricité et l'assainissement; les marchés publics et le ramassage des ordures; les grands réseaux de transport; et l'aménagement de terrains à des fins commerciales et résidentielles. Les administrations subnationales doivent décider du montant des dépenses à consacrer à ces services publics et de leurs modalités de financement. Idéalement, chacune assure le niveau et la gamme de services publics — et prévoit les moyens de les financer — qui correspondent le mieux aux préférences de leurs administrés. De cette façon, la décentralisation est un facteur d'efficacité car elle permet d'ajuster étroitement les services publics aux multiples préférences individuelles, et elle encourage la responsabilisation et l'équité en liant clairement les avantages des services et leurs coûts. C'est la raison justifiant la

création d'administrations locales qui répondent aux vœux de la population sans être de simples instruments du gouvernement central.

La décentralisation se heurte à certains problèmes pratiques. Tout d'abord, il arrive souvent que les administrations locales ne disposent pas des moyens administratifs voulus pour percevoir des recettes et préparer des budgets et des plans d'investissement. En Tunisie, faute du personnel capable d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets, les municipalités n'ont utilisé qu'une partie des fonds à leur disposition. Deuxièmement, on risque, en renforçant les moyens administratifs locaux, de créer des doubles emplois inutiles, au plan des effectifs et des compétences, aux niveaux central et local. La décentralisation ne devrait pas se traduire par une expansion irrationnelle de l'emploi dans le secteur public. Troisièmement, le fait que les services publics assurés par une circonscription entraînent des avantages ou des coûts pour d'autres circonscriptions rend nécessaire l'intervention d'échelons d'administration plus élevés. Comme on le verra plus loin, on peut remédier à ces problèmes à l'aide de politiques de subvention appropriées et d'autres mécanismes permettant de renforcer l'administration locale.

Pour que la décentralisation fonctionne, il faudrait que la répartition des compétences entre les différents échelons d'administration soit aussi claire et simple que possible car, sinon, la responsabilisation au niveau local risque d'être compromise. Au Brésil, du fait que les fonctions respectives des administrations des Etats et des administrations municipales sont mal définies, les maires peuvent obtenir l'appui des gouverneurs d'Etat pour les projets municipaux qui leur tiennent à coeur au lieu de préconiser une augmentation des impôts locaux. Les municipalités se trouvent ainsi d'autant moins incitées à dégager des recettes au niveau local.

Dans les pays en développement, il arrive souvent que la prestation d'un même service dans une circonscription donnée relève de différents échelons d'administration. C'est ainsi qu'en Turquie un service à caractère apparemment aussi local que l'éclairage public fait intervenir tous les niveaux d'administration. L'administration centrale est partiellement responsable du financement; un organisme national est chargé au premier chef de la planification et de l'exécution des travaux, ainsi que de l'exploitation et de l'entretien des installations; et l'administration locale est essentiellement responsable du financement et, accessoirement, de la planification. Dans certains

secteurs tels que l'éducation et la santé, par exemple, l'organisation interne de la prestation des services ne peut être que complexe mais, pour des services à caractère nettement local tels que l'approvisionnement en eau et l'éclairage public, elle peut être simple d'une façon générale.

Beaucoup de pays auraient intérêt à réexaminer périodiquement la répartition des fonctions et des financements entre les différents échelons d'administration. En Colombie, une étude des relations budgétaires entre ces différents échelons a été à l'origine d'une réforme budgétaire de grande envergure au plan local, ce qui montre qu'une telle réforme est possible (Encadré 7.2). Le reste du présent chapitre traite de la réforme des instruments utilisés pour dégager des recettes au plan local et des solutions à apporter aux problèmes inhérents à l'administration locale.

### **Renforcement du financement des administrations locales**

En renforçant le financement des administrations locales, on peut améliorer l'efficacité du secteur public et rendre moins nécessaires les transferts qu'elles reçoivent de l'administration centrale, particulièrement dans les zones urbaines. Certaines sources de recettes telles que les redevances des usagers et l'impôt sur la propriété sont administrées plus facilement par l'administration locale. Il est important de les renforcer à des fins de stabilisation et d'ajustement structurel dans des pays en développement comme l'Indonésie et le Pakistan, où le recours insuffisant aux finances de l'administration subnationale s'est traduit par une forte ponction sur le budget de l'Etat fédéral.

Il ressort des principes examinés dans les précédents chapitres que, pour dégager des recettes au niveau local, il faut prendre en compte les quatre critères d'efficacité suivants :

- Le coût de la prestation de services locaux devrait être recouvré dans toute la mesure du possible par des redevances payées par les bénéficiaires. Celles-ci devraient être fixées en fonction de la consommation individuelle ou, à défaut, de l'avantage procuré à chacun.

- Les services dont les coûts ne peuvent pas être recouverts au moyen de redevances peuvent être financés par des impôts généraux — sur la propriété, les entreprises et les ventes — perçus par les unités administratives compétentes.

- Si les avantages des services locaux se font sentir également dans d'autres circonscriptions ou à l'échelon national, des subventions accordées



## Encadré 7.2 La décentralisation budgétaire en Colombie

Préoccupée par la répartition des responsabilités budgétaires entre les administrations centrale, départementales et municipales, la Colombie a créé, en 1980, une mission chargée d'étudier les finances interadministrations. Cette mission a conclu qu'il fallait davantage faire appel aux ressources locales pour répondre aux besoins locaux. La législation adoptée par la suite pour renforcer les institutions publiques locales, et décentraliser aussi bien les fonctions et les finances, a marqué, en Colombie, un tournant historique au plan du développement budgétaire et institutionnel.

Les finances des administrations subnationales ont été renforcées grâce à un élargissement de leurs sources de recettes traditionnelles. Les principaux changements ont eu trait à l'impôt sur la propriété, et en particulier à son assiette. Tout d'abord, on a actualisé à la base 1983 toutes les valeurs cadastrales en appliquant un taux d'augmentation annuel de 10 % par an (jusqu'à un maximum de 15 ans) depuis la dernière évaluation officielle. Par la suite, les années où les biens immobiliers n'ont pas été réévalués, leur valeur cadastrale devait être automatiquement ajustée chaque année selon un indice des prix. Bien que son taux ait été systématiquement maintenu au-dessous de celui de l'inflation pour des raisons politiques, l'ajustement a néanmoins freiné l'amenuisement de cette importante source de recettes locales.

Les taux de l'impôt sur la propriété ont également été modifiés. Le taux municipal de base peut mainte-

nant être fixé entre 0,4 et 1,2 %, contre 0,4 % antérieurement. Ce changement a été important car il a permis pour la première fois aux autorités locales de disposer d'une certaine latitude pour fixer les taux.

L'assiette et les taux de l'impôt sur l'industrie et le commerce ont également été modifiés. Avant 1983, cet impôt — quoique important en tant que source de recettes (particulièrement dans les grandes municipalités) — reposait sur les bases les plus diverses, ses taux variant généralement beaucoup selon le type et la taille de l'entreprise. Les réformes ont instauré une base d'imposition uniforme (les ventes brutes) et réduit la variation des taux.

Le flux des paiements de transfert nationaux au profit des petites municipalités s'est nettement intensifié. La part de l'impôt sur les ventes affectée au niveau subnational doit passer de 30 % en 1986 à 50 % en 1992. De plus, pour la première fois en Colombie, on a modifié la formule de répartition de façon à attribuer une part plus importante aux petites municipalités qui se sont efforcées de mobiliser leurs propres ressources. Une nouvelle loi a stipulé que les fonds supplémentaires accordés aux municipalités en dépassement de leur part de 1986 devaient être consacrés uniquement à l'investissement (y compris à l'entretien et au service de la dette). Enfin, le gouvernement national s'est vu donner un délai d'un an pour transférer des fonctions au niveau municipal de façon à accompagner le transfert de recettes supplémentaires (d'ici à 1992).

par des échelons supérieurs d'administration devraient financer ces services en proportion de leurs avantages extérieurs.

- L'emprunt constitue un moyen approprié de financer au moins certaines dépenses d'équipement locales à condition de préserver l'équilibre budgétaire au plan macroéconomique.

Comme l'indiquent ces critères, l'utilisation rationnelle des sources de recettes locales dépend des responsabilités assignées à l'administration locale en matière de dépenses. Pour des raisons d'équité, il peut être souhaitable de modifier ces critères, notamment en exonérant les ménages à faible revenu des redevances d'usagers.

En l'absence d'informations détaillées au plan national, les données relatives aux finances publiques pour un échantillon de villes donnent une idée de la composition des dépenses par secteur, et des recettes par source, pour telle ou telle unité administrative locale (Tableau 7.1). Ces données permettent de lier les grandes catégories de

dépenses aux sources de recettes. Il apparaît, suivant les quatre critères d'efficacité, que les services urbains généraux devraient être financés par des impôts locaux, les services publics, autofinancés et les services sociaux, subventionnés.

A Bogota et à Cali, la structure des dépenses et des recettes répond aux critères d'efficacité. A Cartagena, les subventions provenant d'autres échelons d'administration ont tendance à financer des services autres que les services sociaux. Toutes les autres villes de l'échantillon ont perçu un excédent de recettes locales pour aider à financer les services publics et les services sociaux. Calcutta reçoit une part importante de subventions, qui semblent servir essentiellement à financer les services publics.

Il est souvent souhaitable d'accroître les recettes locales — surtout en percevant des redevances auprès des usagers — mais cela est difficile lorsque les administrations locales ne disposent pas sur leurs recettes d'un pouvoir à la mesure de leurs

responsabilités en matière de dépenses. En général, les administrations centrales ne les laissent exploiter que quelques sources de recettes, et encore moyennant certaines restrictions. C'est ainsi qu'en Thaïlande, la proportion des dépenses locales financées localement a diminué entre 1977 et 1982 parce que les autorités centrales avaient limité les taux auxquels les redevances et impôts locaux pouvaient être perçus. Les autorités locales pourraient mobiliser davantage de recettes au niveau local et devraient y être encouragées. Cet accroissement des recettes pourrait éventuellement être assuré par des redevances des usagers, des impôts locaux, des emprunts et des subventions.

#### Les redevances des usagers

Les redevances des usagers peuvent être de deux types, c'est-à-dire liées à la consommation ou bien aux avantages procurés. Elles représentent environ un tiers de la totalité des recettes dégagées dans un échantillon de 25 villes de pays en développement. Elles sont particulièrement importantes au niveau local car, comme ils sont plus proches de leurs bénéficiaires, les services publics

locaux se prêtent davantage à ce type de redevances que ceux qui sont assurés par des échelons plus élevés d'administration. Grâce à ces redevances, il est moins nécessaire de percevoir des recettes au moyen d'impôts généraux; l'efficacité s'en trouve accrue car les coûts des services publics et de l'infrastructure sont supportés par leurs bénéficiaires. Naturellement, lorsqu'on veut éviter d'imposer ce genre de redevances pour des raisons d'équité, comme lorsque l'amélioration des quartiers pauvres est subventionnée, les impôts généraux ou des subventions peuvent fournir les ressources nécessaires.

La redevance de développement ou impôt sur la plus-value, redevance forfaitaire destinée à recouvrer auprès des bénéficiaires les coûts d'aménagement de l'infrastructure, est une redevance importante liée à un avantage offert. Cette redevance peut correspondre à un projet spécifique — par exemple, le revêtement des rues d'un quartier ou la construction d'un égout — ou bien couvrir l'aménagement complet d'une nouvelle zone. Elle doit généralement être payée par les propriétaires des biens situés dans les quartiers aménagés par les pouvoirs publics et représente un impôt sur la valorisation des terrains résultant des nouvelles

**Tableau 7.1 Parts respectives des dépenses et des recettes publiques locales, par grandes catégories, dans certaines villes**

(pourcentage des dépenses totales)

Dépenses et catégorie de recettes correspondantes	Brésil,	Colombie			République de Corée,	Kenya		Inde			Pakistan	
	São Paulo, 1984	Bogota, 1972	Cali, 1974	Cartagena, 1972	Séoul, 1983	Nairobi, 1981	Mombasa, 1981	Ahmedabad, 1981	Bombay, 1981-82	Calcutta, 1982	Gujranwala, 1983	Karachi, 1982
Dépenses afférentes aux services urbains généraux <sup>a</sup>	30,2	17,3	22,6	37,2	34,0	10,3	7,9	23,2	12,4	42,2	33,1	16,8
Recettes fiscales locales	68,7	14,0	16,9	27,1	44,2	34,1	75,6	61,4	47,0	61,3	98,4	85,9
Dépenses et service de la dette relatifs aux services publics <sup>b</sup>	36,3	69,1	74,5	61,2	29,1	53,0	28,0	48,9	69,8	46,4	55,4	52,3
Redevances des usagers et emprunts	30,8	72,0	80,4	60,1	33,8	52,1	-7,8	30,1	52,2	-16,2	-8,7	11,1
Dépenses afférentes aux services sociaux <sup>c</sup>	33,6	13,7	2,9	1,6	36,9	36,8	64,0	27,8	17,8	11,4	11,5	30,8
Subventions reçues	0,4	14,0	2,8	12,8	22,0	13,7	32,2	8,6	0,7	54,9	10,3	3,0

Notes : Pour chaque ville, les diverses catégories de dépenses (y compris le service de la dette) font un total de 100 %, sauf si les chiffres sont arrondis; il en va de même pour toutes les catégories de recettes (y compris les emprunts).

a. Y compris le ramassage des ordures, les parcs et installations de loisirs, les industries, la protection contre les incendies, l'ordre public, l'administration générale, les retraites des employés et les soins de santé, les subventions et transferts et autres services divers. Les impôts locaux incluent d'autres recettes diverses.

b. Y compris l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le drainage, l'électricité, le téléphone, le logement, les marchés et abattoirs, les routes et les transferts publics. Les redevances des usagers incluent les recettes assurées par les redevances de développement, les programmes de logement, etc.

c. Y compris l'éducation, la santé et la protection sociale.

Source : Bahl et Linn (à paraître).

### **Encadré 7.3 Le financement des avantages procurés : le remembrement en République de Corée et le système de valorisation en Colombie**

En Corée, les autorités exécutent des programmes de remembrement urbain en regroupant un grand nombre de petits terrains non aménagés à la périphérie des villes. Leurs propriétaires ne reçoivent aucun paiement. Les terrains sont viabilisés et subdivisés à des fins d'urbanisation, puis rendus à leurs propriétaires d'origine en proportion de la valeur du terrain qu'ils ont fourni. Une partie des terrains est conservée par les pouvoirs publics en partie pour répondre aux besoins d'infrastructure urbaine (routes et espaces verts, en particulier), et aussi pour fournir une source de financement permettant de défrayer les coûts d'aménagement. Les terrains conservés à cette fin sont vendus aux prix du marché dans le cadre de transactions commerciales ou par voie d'adjudication.

L'ampleur du programme de remembrement coréen est impressionnante. Dès 1985, environ 43 % de la surface construite totale de Séoul faisaient l'objet de programmes en cours ou achevés. Le système a permis de disposer de nouveaux terrains à usage urbain et a ainsi contribué à accroître l'offre de logements et à mobiliser des fonds publics. Bien qu'il semble avoir surtout profité directement aux propriétaires fonciers à revenu moyen et élevé, il a pu avoir certains effets de ruissellement. Grâce à sa grande envergure, ce programme a probablement fait baisser dans leur ensemble les prix des terrains et les loyers urbains par rapport aux niveaux qu'ils auraient atteint autrement.

Les programmes de remembrement nécessitent des méthodes assez perfectionnées de gestion publique des terres, notamment des systèmes efficaces d'enregistrement, de cadastre et de remembrement. Néanmoins, le cas de la Corée a amplement démontré que des programmes de ce genre étaient réalisables du point de vue administratif.

Contrairement aux programmes de remembrement qui ont servi essentiellement à aménager de nouvelles zones à la périphérie des villes, le système de valorisation souvent appliqué dans les pays d'Amérique latine a surtout servi à financer des améliorations de l'infrastructure dans des zones construites. Les améliorations de la voirie, l'approvisionnement en eau et d'autres services ont été financés par ce système d'imposition suivant lequel le coût des travaux publics est réparti entre les biens immobiliers concernés en proportion des avantages retirés. Les redevances de valorisation ont pour but de recouvrer les coûts des projets et non de faire payer tous les avantages que le projet est censé procurer. Ce système vise à permettre un

large autofinancement des services urbains et à réduire ainsi les charges fiscales supportées par les municipalités.

C'est en Colombie que le système de valorisation est le plus largement utilisé et son application dans la capitale, Bogota, a été soigneusement étudiée. A son apogée, en 1968, il assurait 16 % du financement de l'ensemble des dépenses publiques locales, y compris des dépenses de certaines entreprises publiques locales. Son importance relative a diminué ultérieurement, mais il a continué à jouer un rôle dans le financement de l'infrastructure urbaine de Bogota.

L'un des problèmes pratiques que pose l'application de ce système est le fait qu'il dépend d'importants transferts financiers provenant des recettes générales de la ville. Dans la pratique, les redevances de valorisation ne permettent pas de recouvrer intégralement les coûts de tous les projets, en particulier parce que certains projets ont pour but d'améliorer les conditions de vie dans des quartiers pauvres et que l'on n'attend pas de leurs bénéficiaires qu'ils paient ces redevances. Si l'on veut maintenir un programme de valorisation tout en continuant à subventionner les quartiers pauvres, il convient de reconnaître la nécessité de transferts provenant des recettes générales locales, de calculer explicitement le montant de ces transferts et de les effectuer.

Si les redevances de valorisation n'ont pas permis de recouvrer les coûts, cela tient également à des arriérés de paiement. Pour les projets entrepris de 1968 à 1986, ces arriérés ont représenté 16 % des coûts des projets. Ce problème tient essentiellement aux défauts de paiement d'organismes publics et de quelques gros propriétaires. En faisant payer des intérêts moratoires sur les impayés après 1981, on a réduit le délai de recouvrement des coûts des projets.

Enfin, le cas de Bogota a montré que le système de valorisation dépendait largement de la qualité de la planification des investissements et de la préparation des projets. Les années où la planification de l'infrastructure a laissé à désirer, le système a perdu de son importance malgré des besoins croissants. Les projets dont les avantages étaient mal définis ou n'étaient pas clairement concentrés sur les biens assujettis à la redevance de valorisation ont souvent posé les plus gros problèmes de recouvrement. Grâce à la participation des bénéficiaires à la planification et à une bonne supervision, on a pu leur faire accepter plus facilement les projets et les redevances y afférentes.

infrastructures locales. Cela peut être un impôt équitable du fait que ce sont les bénéficiaires de l'aménagement qui en supportent le coût. Le succès remarquable de deux systèmes de rede-

vances de développement — le remembrement des terres en Asie de l'Est et le système de valorisation en Amérique latine — est révélateur des possibilités qu'ils offrent (Encadré 7.3).

La principale difficulté inhérente aux redevances de développement tient à leur administration et à leur perception. A Djakarta, la perception de l'impôt de plus-value s'est ressentie du fait que le fisc avait été informé tardivement du projet d'aménagement d'une zone et que les propriétaires n'avaient donc pas été avertis à temps; qu'il était difficile d'identifier les propriétaires du fait que certaines transactions foncières n'étaient pas enregistrées; et que les données sur la valeur des terrains faisaient défaut. Un système d'impôts sur la propriété fonctionnant bien (comme on le verra plus loin) facilite grandement l'administration de ce type de redevances.

Les redevances des usagers se prêtent particulièrement au financement des administrations locales, mais il arrive souvent qu'elles soient sous-utilisées à cette fin. Des villes colombiennes, telles que Bogota, Cali et Cartagena, font exception à cette règle parce qu'elles dépendent assez peu des impôts locaux et des subventions et font appel dans une bien plus grande mesure à ces redevances. Il y a essentiellement deux raisons à cela. Tout d'abord, dans les grandes villes colombiennes, les services publics importants (eau, assainissement, électricité et téléphone) dont le coût peut être recouvré auprès des usagers sont assurés par les administrations locales. Deuxièmement, pour financer l'infrastructure, celles-ci accordent une assez grande importance aux redevances prélevées en contrepartie des avantages offerts.

Lorsqu'elles n'utilisent pas les redevances des usagers, les administrations locales dépendent souvent de transferts inefficaces de l'administration centrale, qui grèvent les finances publiques. Au Pakistan, par exemple, le fait que le financement des services provinciaux dépend de plus en plus de subventions fédérales est attribué en partie à ce que les provinces n'utilisent guère ce type de redevances. Au Mexique, les municipalités ne sont pas incitées à recouvrer le coût des investissements effectués à l'aide de subventions des Etats ou du gouvernement fédéral.

#### *Impôts locaux*

Comme l'indiquent les critères d'efficacité, les impôts locaux constituent un autre moyen de s'assurer des recettes au plan local. Ils peuvent prendre la forme d'impôts sur la propriété ou bien d'autres impôts, par exemple sur l'activité industrielle, commerciale et professionnelle.

**IMPOT SUR LA PROPRIETE.** L'impôt sur la propriété est une source de revenu locale qui comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, toutes les municipalités disposent, sur leur territoire, de certains biens imposables. A la différence des impôts sur les entreprises et le commerce, dont l'assiette est concentrée dans les grandes villes, l'impôt sur la propriété peut assurer des recettes aussi bien dans les petites localités isolées que dans les grandes villes. Deuxièmement, dans les petites villes, l'assiette de l'impôt sur la propriété est large; par conséquent, la charge qu'il représente peut être répartie sur une plus grande partie de la population et il est possible de dégager des recettes importantes moyennant de faibles taux d'imposition. Troisièmement, du fait que la valeur des biens immobiliers se trouve accrue par les services assurés au plan local, un système d'impôt sur la propriété fondé sur des évaluations correctes peut permettre de recouvrer le coût des services directement auprès de leurs bénéficiaires. Une part relativement faible de la taxe d'habitation sera transférée des propriétaires à d'autres personnes, tandis que l'impôt sur la propriété commerciale peut être répercuté sur les consommateurs. Enfin, on peut réduire ou éliminer la charge que représente pour les pauvres l'impôt sur la propriété en exonérant les biens dont la valeur ne dépasse pas un certain plafond ou en réduisant le taux d'imposition.

Malgré ces avantages théoriques, les données relatives aux administrations urbaines locales d'un certain nombre de pays en développement indiquent que ce type d'impôt n'assure que de 5 à 25 % des recettes courantes des administrations locales, sauf en Afrique où il joue généralement un rôle plus important. En outre, le rendement de l'impôt sur la propriété dans le passé a été variable. Les recettes qu'il assure ont diminué en valeur réelle dans plus de la moitié des pays d'Asie et d'Amérique latine, les pays où cette diminution a été la plus marquée étant généralement ceux qui ont connu des taux d'inflation élevés, en particulier en Amérique latine. Cependant, dans la plupart des pays d'Afrique, les recettes tirées de cet impôt ont augmenté en valeur réelle.

Un moyen évident d'accroître son rendement est de relever le taux d'imposition, mais c'est souvent une mauvaise méthode car elle aggrave les inégalités en imposant une charge accrue aux contribuables dont les biens sont connus du fisc et qui paient intégralement leurs impôts. Une meilleure solution consiste à tirer davantage de recettes des contribuables contrevenants en amé-

liorant le recouvrement de l'impôt. Un examen des registres en vue d'identifier les principaux fautifs, l'adoption d'une méthode systématique de rappel à l'ordre (lettres de rappel et avertissements) et l'application stricte du règlement relatif au paiement des amendes fiscales sont autant de moyens susceptibles d'assurer un recouvrement nettement supérieur des arriérés et d'améliorer le système à plus long terme. C'est ainsi qu'à Delhi, une amélioration du recouvrement de l'impôt sur la propriété — et notamment des ristournes pour ceux qui paient à temps, des amendes pour les retards de paiement, de meilleures facilités de paiement ainsi qu'une amélioration du système d'information de gestion — a permis d'accroître les recettes de 16 % en 1985-86 et de 96 % en 1986-87. Autre raison importante, les contribuables ont dû s'acquitter de leurs obligations fiscales avant de pouvoir les contester en justice.

C'est lorsque les rôles d'impôt sont assez complets et les évaluations exactes, au moins relativement, qu'une amélioration du recouvrement de l'impôt donne les meilleurs résultats, sinon les inégalités existantes peuvent se trouver aggravées. Des réformes plus fondamentales peuvent alors être nécessaires. A cet égard, la tenue de registres exacts relatifs à l'impôt sur la propriété, habituellement connus sous le nom de cadastre fiscal, joue un rôle particulièrement important du fait que la matière imposable évolue constamment dans les pays en développement en raison de l'urbanisation rapide et du taux d'inflation élevé. Un cadastre exact aide également à planifier et à assurer des services locaux, en particulier au niveau de l'infrastructure, ainsi qu'à administrer et à percevoir des redevances de développement.

Dans toute réforme fondamentale de l'impôt sur la propriété, l'évaluation est un élément crucial. Une méthode consiste à utiliser la valeur locative annuelle que l'on détermine, dans beaucoup de pays en développement, en demandant aux locataires le montant de leur loyer et en calculant par extrapolation la valeur du logement occupé par son propriétaire. La méthode est simple, mais sujette à des inexactitudes et à des déclarations erronées, particulièrement pour les habitations occupées par leurs propriétaires. Une autre méthode est fondée sur la valeur en capital, que l'on calcule en estimant la valeur du terrain et le coût de remplacement des bâtiments, ou bien par extrapolation sur la base des prix de vente récents de biens immobiliers comparables. (Il est alors essentiel de décider si l'impôt s'appliquera aux seuls terrains, ou bien également aux bâtiments et

aux aménagements qui y auront été apportés.) Dans la pratique, il faudra combiner de façon pragmatique ces deux méthodes en fonction des données disponibles sur les loyers et les ventes. Les évaluations nécessitent aussi des compétences techniques et du temps et, vu leurs moyens limités, les administrations locales peuvent faire appel à un organisme central d'évaluation pour obtenir les informations et l'assistance technique voulues, comme cela a été fait en Malaisie.

Dans le cadre d'une réforme fondamentale, l'étape cruciale suivante consiste à fixer le taux de l'impôt sur la propriété. Ce taux devrait être suffisamment élevé pour qu'il soit rentable de percevoir cet impôt et il conviendrait que les administrations locales disposent d'une certaine latitude pour le fixer, comme ce fut le cas dans le cadre de la réforme fiscale de Colombie (Encadré 7.2). Des taux flexibles peuvent permettre de maintenir le niveau des recettes tirées de l'impôt sur la propriété entre deux évaluations car, en ajustant les taux, les administrations locales peuvent maintenir ces impôts à un niveau constant en termes réels. Lorsqu'un bien immobilier est réévalué, le taux peut être rétabli au niveau qui était le sien au moment de la précédente évaluation.

Une fois mis en place, un système d'impôts sur la propriété doit être continuellement actualisé pour bien fonctionner. Une réévaluation générale des biens immobiliers, qui peut être très coûteuse, peut avoir lieu tous les cinq ans si les modifications des caractéristiques de ces biens sont enregistrées promptement et si l'on tient compte de la hausse des prix en indexant la base d'imposition ou en augmentant le taux.

Les résultats donnés par une réforme fondamentale de l'impôt sur la propriété au Brésil et aux Philippines montrent qu'il faut s'attaquer à tous les aspects du problème (Encadré 7.4). Le cas du Brésil, en particulier, montre qu'un système efficace d'impôt sur la propriété ne peut être mis en place que si les relations budgétaires entre les différents échelons d'administration offrent les incitations voulues. C'est là une règle générale importante qui vaut pour tous les pays.

**AUTRES IMPOTS LOCAUX.** Les impôts sur l'activité industrielle, commerciale et professionnelle constituent généralement une autre source importante de recettes locales. Ils peuvent prendre différentes formes, et notamment celles d'un impôt sur le chiffre d'affaires (ventes brutes) ou sur la valeur des actifs bruts de l'entreprise, ou bien de droits spécifiques variant selon le type d'entre-

#### **Encadré 7.4 La réforme fondamentale de l'impôt sur la propriété aux Philippines et au Brésil**

Aux Philippines, le Projet d'administration de l'impôt sur la propriété immobilière (RPTA) visait à résoudre les problèmes liés aux insuffisances du régime de cet impôt. Il s'agissait de fonder le système d'évaluation non plus sur les déclarations des propriétaires, mais sur un inventaire établi par les autorités. Celles-ci devaient ainsi dresser dans chaque circonscription un inventaire complet de tous les terrains, y compris de ceux qui n'étaient pas enregistrés jusqu'alors, clarifier les titres de propriété en cas de contestation, et donner des mesures précises pour toutes les caractéristiques des terrains et des bâtiments à prendre en compte dans l'évaluation.

Le projet a été un succès dans les limites de ses objectifs étroitement définis. La valeur moyenne a augmenté de 50 %, ce qui a été dû essentiellement non pas à la découverte de terrains manquants, mais à la réévaluation des terrains existants sur la base d'informations obtenues sur place. Contrairement au diagnostic initial du gouvernement, les propriétaires avaient l'habitude de déclarer tous les terrains qui leur appartenaient, mais ils minimisaient les dimensions et la qualité de chacun d'eux, ainsi que les améliorations qu'ils leur avaient apportées.

Le RPTA a cependant laissé plusieurs problèmes sans solution. Tout d'abord, les calculs de la valeur de chaque propriété sont restés tout à fait arbitraires. Bien que le RPTA ait fourni des données plus exactes sur les caractéristiques de chaque bien immobilier, la méthode utilisée par les estimateurs pour convertir ces données en valeurs estimatives ne s'est pas améliorée. Deuxièmement, le montant des cotisations est resté faible. Le RPTA n'a pas réformé le système de fixation des taux, ni les politiques s'y rapportant. Aux Philippines, l'administration centrale détermine le taux maximum de l'impôt sur la propriété, prescrit des

coefficients fixes d'imposition (qui n'atteignent que 15 % sur une habitation de faible valeur) et fixe la date à laquelle les nouvelles réévaluations générales entrent en vigueur. Une indexation temporaire des valeurs n'est pas autorisée et, de ce fait, les taux d'imposition effectifs avant et après le RPTA ne dépassaient pas 0,3 %. Enfin, le RPTA n'a pas amélioré le recouvrement des impôts, qui n'a progressé en moyenne que de 1 % au cours de l'année qui a suivi le démarrage du projet.

Au Brésil, la réforme de l'impôt sur la propriété immobilière (désignée par le sigle CIATA) visait, comme le RPTA, à corriger les imperfections techniques d'un système assurant des recettes très limitées. Il s'agissait ici de réviser le cadastre fiscal pour tenir compte des terrains manquants et rendre les évaluations plus précises, et de mettre au point un meilleur système de contrôle du recouvrement et d'information financière.

La réforme a eu des effets immédiats spectaculaires sur les recettes des municipalités dont l'augmentation a été généralement de 100 à 200 % durant l'année qui a suivi sa mise en oeuvre. Cela a été dû pour l'essentiel aux améliorations apportées au cadastre, en ce sens qu'on a identifié les terrains manquants et recalculé les valeurs à l'aide de données plus précises sur les caractéristiques matérielles des différents biens immobiliers.

Au Brésil, les relations interadministrations ont fait obstacle à la réforme de l'impôt sur la propriété. Des transferts inconditionnels fournissent aux administrations locales 80 % de leurs recettes ordinaires. Comme celles-ci pouvaient faire appel à des financements extérieurs pour assurer les services, elles n'étaient guère incitées à augmenter les impôts sur la propriété payés par leurs administrés.

prise. Les impôts locaux sur l'industrie, le commerce et les services assurent plus de 80 % des recettes locales à San Salvador et plus de la moitié à La Paz. Aux Philippines, les patentes constituent, par ordre d'importance, la deuxième source de recettes d'origine locale, et elles offrent la possibilité d'accroître nettement les recettes car, du fait de l'urbanisation, le nombre et la taille des entreprises commerciales augmentent, de même que la matière imposable. On peut éviter d'avoir à imposer les petites entreprises en leur faisant payer un impôt forfaitaire ou en les exonérant purement et simplement.

Dans les pays en développement, rares sont les administrations locales qui perçoivent des impôts

généraux sur les ventes; d'une part, les autorités centrales le leur interdisent, d'autre part, ce type d'impôt est difficile à administrer. Pour surmonter ces difficultés, on pourrait peut-être charger l'administration, à un échelon plus élevé, d'évaluer et de percevoir un impôt sur les ventes dont le produit serait ensuite transféré en partie ou en totalité à l'administration locale. Cet impôt pourrait ainsi prendre la forme d'une surtaxe locale ajoutée à l'impôt de l'administration centrale, qui serait chargée de sa perception. L'administration locale pourrait en fixer le taux, définir des cas particuliers d'exonération et régler d'autres détails, et payer à l'administration centrale une redevance de perception. On ne dérogerait au principe de

l'autonomie locale qu'au niveau du choix de la base d'imposition et des modalités d'une perception efficace. Cette méthode soulève un problème — et c'est la raison pour laquelle elle est rarement adoptée — dans la mesure où les administrations centrales sont rarement disposées à laisser les autorités locales partager avec elles une source de recettes aussi profitable, car elles risquent ainsi d'être moins à même de dégager des recettes à partir de cette base. Une autre raison tient à ce qu'un tel système risquerait d'être moins transparent et de déresponsabiliser les administrations locales vis-à-vis de leurs contribuables.

Certaines administrations locales préfèrent imposer le revenu des personnes physiques plutôt que les entreprises. Au niveau local, les impôts sur le revenu ont les mêmes caractéristiques et posent les mêmes problèmes qu'au niveau national, comme l'indique le Chapitre 4. Cela signifie qu'ils ont tendance à avoir un champ d'application étroit et à être souvent administrés de façon très rudimentaire. Ainsi, la plupart des «impôts sur le revenu» locaux sont en réalité des impôts de capitation (ou personnels), des impôts sur les salaires ou des instruments de partage limité de l'impôt sur le revenu avec les échelons d'administration supérieurs. Comme dans le cas des impôts sur les ventes, une surtaxe locale ajoutée à l'impôt national sur le revenu des personnes physiques peut constituer, pour les administrations locales, le meilleur moyen de tirer des recettes des revenus des particuliers.

En faisant payer une taxe aux propriétaires et aux usagers de véhicules à moteur en ville, on peut s'assurer une autre source de recettes locales importantes, et par ailleurs assez efficace et équitable. L'usage d'automobiles se répand rapidement dans les pays en développement et il est concentré dans les zones urbaines et parmi les couches de la population les plus aisées. Il s'accompagne de problèmes de plus en plus sérieux d'encombrement, de pollution atmosphérique et de bruit, ainsi que d'une demande toujours croissante d'investissements pour la mise en place et l'entretien de l'infrastructure routière, et la gestion de la circulation. Il existe de solides arguments justifiant le recouvrement de ces coûts au moyen d'une taxe. Mais, malheureusement, toutes les municipalités urbaines des pays en développement ne sont pas autorisées à taxer les automobiles. C'est ainsi qu'à Manille, les autorités locales se sont vu refuser le droit de percevoir des taxes ou redevances sur l'immatriculation des

véhicules à moteur. En outre, même lorsque les autorités locales peuvent percevoir des taxes, elles ne font généralement guère d'efforts pour exploiter cette source de revenu. Djakarta et Séoul figurent parmi les rares exceptions. Le cas de Djakarta prouve que si elle est confiée aux autorités locales et est bien administrée, la taxation des automobiles peut constituer une importante source de recettes au niveau local. Elle a assuré 37 % des recettes courantes locales en 1983-84. A Séoul, le produit des taxes sur les automobiles a plus que doublé entre 1982 et 1986, tandis que le montant total des recettes fiscales locales augmentait de 64 %.

L'une des caractéristiques les plus frappantes des impôts locaux dans les pays en développement est la prolifération des sources secondaires de recettes telles qu'accises sélectives et toutes sortes de patentes, redevances, droits de timbre et impôts de capitation. Bien que, pris séparément, aucun de ces impôts ne contribue beaucoup aux recettes, ils peuvent à eux tous les accroître de façon significative. En Indonésie, par exemple, les impôts et droits locaux assurent plus de 20 % du total des recettes fiscales locales. Toutefois, ils sont souvent très coûteux à administrer et à recouvrer, et sont, dans une large mesure, perçus à la discrétion des percepteurs. Il y aurait lieu de réduire le nombre des impôts de ce genre dans la plupart des circonscriptions.

#### *Emprunts*

Comme on l'a vu, l'emprunt constitue en général une source de recettes peu importante pour les administrations locales dans les pays en développement. Cela tient à la fois à la politique financière conservatrice des autorités centrales et locales et au fait que celles-ci disposent de sources d'emprunt limitées. Cependant, il n'existe théoriquement aucune raison pour que les autorités locales n'empruntent pas afin de financer au moins une partie des coûts de leurs projets d'équipement. Les paiements au titre du service de la dette peuvent être liés aux redevances qui sont perçues pour recouvrer les coûts des services locaux résultant des projets d'équipement pour lesquels la dette a été contractée. De cette manière, un recours plus général à l'emprunt favorise les projets autofinancés. Cela n'implique pas nécessairement un accroissement du volume total des emprunts du secteur public, mais plutôt, en général, le remplacement des subventions en capital interadministrations par des prêts internes de l'administration

centrale aux administrations locales. La charge que représente un financement par subvention est supportée par les administrations centrales et l'ensemble des contribuables plutôt que par les décideurs et les bénéficiaires locaux, ce qui serait plus normal.

La création d'un fonds de développement municipal (FDM) constitue un moyen pour les administrations locales d'avoir accès à des prêts tout en permettant aux autorités centrales d'exercer un certain contrôle pour préserver l'équilibre macroéconomique. En général, ces FDM ont deux grands objectifs. Le premier est de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer des investissements publics. En général, ils bénéficient au départ d'un apport de fonds fourni par un donateur et d'une contribution de contrepartie, généralement plus importante, des administrations centrales ou régionales. En plus, ils peuvent faire appel aux marchés financiers intérieurs en émettant des obligations. Mais, en fin de compte, la plupart de ces programmes visent à tirer des ressources supplémentaires des municipalités proprement dites grâce à une amélioration de l'administration des recettes et du recouvrement des coûts.

Le second objectif est d'améliorer l'utilisation des ressources. On peut y parvenir en fixant des critères d'évaluation et en rendant les autorités locales mieux à même de procéder à une bonne analyse financière des projets financés par les FDM (comme cela a été proposé au Brésil et au Mexique); en aidant les municipalités dans l'élaboration et l'exécution de leurs programmes d'investissement (comme en Turquie et au Venezuela); et en améliorant l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure locale (comme en Jordanie, dont le cas est examiné plus loin).

Les FDM ne datent pas d'hier. Au cours des 30 dernières années, ils se sont répandus rapidement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Dans le passé, rares sont ceux qui se sont développés suffisamment pour pouvoir accorder durablement aux administrations municipales une aide et un financement à la mesure de leurs besoins. Ils ont tendance à jouer un rôle limité et passif de financement, ne procédant qu'à une évaluation technique ou financière limitée des investissements qu'ils financent et n'offrant aux municipalités qu'une aide autre que financière tout aussi limitée. En outre, leur discipline laisse parfois à désirer en ce qui concerne les remboursements. C'est ainsi que les FDM du Honduras, du Kenya et du Maroc ont accumulé (et toléré) des arriérés consi-

dérables et que ces deux derniers ont accordé de nouvelles avances à des emprunteurs en défaut de paiement.

Le succès du FDM de Jordanie mérite d'être noté. En 1979, le Gouvernement jordanien a créé une Banque autonome de développement des villes et villages pour offrir des ressources d'investissement et une aide aux conseils municipaux et villageois en vue d'élargir l'accès à l'infrastructure et à l'emploi. Cette banque a contribué à financer le développement de l'infrastructure matérielle et sociale urbaine (par exemple, routes revêtues, écoles, dispensaires, eau courante et électricité) dans pratiquement toutes les localités, quels que soient leur taille et leur éloignement. Elle contribue également à maintenir et à améliorer la qualité des investissements d'infrastructure grâce à ses normes, à son évaluation et à sa supervision. Cette banque joue un rôle de plus en plus actif en donnant des conseils financiers et techniques et en assurant une formation aux autorités municipales. Elle a instauré de nouveaux critères qui permettront aux municipalités de prévoir plus précisément leur aptitude à assurer le service de la dette.

De nombreux pays en développement s'efforcent actuellement de renforcer leurs FDM ou d'en créer de nouveaux. Pour réussir, les autorités locales concernées auront besoin d'une base de recettes élastique pour pouvoir assurer le service de la dette. Si les FDM sont autorisés à couvrir le service de la dette à l'aide de transferts des administrations centrales aux administrations locales, ils seront tentés de pousser ces dernières à emprunter plus que de raison.

#### *Subventions interadministrations*

Les transferts des administrations centrales aux administrations subnationales par le biais du partage de recettes fiscales et de subventions constituent un élément critique dans la répartition, entre les deux échelons, des responsabilités en matière de dépenses et du pouvoir de lever des impôts. Des subventions sont nécessaires parce que les coûts et avantages des services publics assurés par les administrations locales peuvent se faire sentir également dans d'autres circonscriptions. C'est ainsi que la construction d'une route qui traverse une circonscription peut procurer des avantages aux résidents des circonscriptions voisines, ou que les services d'éducation d'une circonscription donnée contribuent à former une main-d'oeuvre productive qui peut ensuite aller s'installer ailleurs. Certains services publics locaux, en parti-



### **Encadré 7.5 Les effets des subventions interadministrations : l'expérience du Nigéria à la fin des années 70**

En 1976, le Nigéria a entrepris, au plan national, une réforme de son système d'administration locale pour mettre fin à la détérioration, depuis l'accession du pays à l'indépendance, du traitement réservé par les différents Etats aux administrations locales. En fait, de nombreux Etats avaient cessé de leur accorder toute subvention.

Dans le cadre de cette réforme, les subventions accordées aussi bien par le gouvernement fédéral que par les différents Etats devaient être sensiblement augmentées. La première année, les administrations locales ont reçu du gouvernement fédéral des subventions environ cinq fois et demie supérieures à celles qui leur avaient été accordées l'année précédente. Cette augmentation a été consécutive au net accroissement des recettes provenant des exportations de pétrole et à la réforme des règles de répartition des subventions. Certaines administrations locales ont vu augmenter de 1.000 à 2.000 % leurs recettes budgétaires et elles ont en conséquence fortement développé leurs services sociaux et leur infrastructure économique. De graves problèmes se sont néanmoins posés. Les administrations des Etats se situent entre l'échelon fédéral et l'échelon local et, à une seule exception près, elles n'ont pas versé intégralement aux administrations locales les fonds qui leur étaient dus. Dans de nombreux cas, les transferts fédéraux ont été consacrés à d'autres fins sans consultation préalable. De plus, presque tous les Etats ont approuvé le paiement de salaires élevés aux fonctionnaires des administrations locales nommés par leurs soins, en relevant parfois de plus de deux tiers leurs rémunérations.

Les subventions fédérales aux Etats étaient en partie fonction du nombre de localités qui étaient sous leur tutelle, ce qui a incité à demander dans tout le pays la création de nouvelles unités administratives locales. Leur nombre est ainsi passé de 301 à 781 entre 1979 et

1983, ce qui a provoqué une grave pénurie de gestionnaires et de techniciens qualifiés.

De plus, les critères utilisés pour répartir les transferts insistaient trop sur l'égalisation des recettes entre les diverses circonscriptions plutôt que sur les possibilités de dégager des recettes au niveau local. Les transferts ont eu un effet dissuasif sur l'effort fiscal local. Les impôts locaux, tels que l'impôt sur la propriété, sont restés très insuffisamment exploités, et certains Etats ont décidé de supprimer provisoirement ou définitivement d'importantes sources de recettes. Diverses explications ont été avancées pour justifier ces suppressions, mais elles partaient toutes du principe que les transferts fédéraux rendaient superflue la perception d'impôts locaux. Ainsi, la forte augmentation des transferts au profit des autorités locales au Nigéria a eu finalement pour effet de réduire la propre contribution de ces dernières aux finances locales en termes relatifs et absolus. Dans la ville d'Ibadan, par exemple, le nombre de redevables de l'impôt sur la propriété est tombé de 27.000 à 8.650 entre 1975 et 1979. D'autres villes ont enregistré des diminutions comparables.

Les charges administratives pesant sur les autorités locales ont augmenté à la suite de la réforme de 1976. En raison de l'accroissement des transferts effectués par l'intermédiaire des Etats, les autorités locales se sont trouvées soumises à un contrôle plus strict. Les budgets locaux devaient être approuvés par les Etats, ce qui provoquait souvent de sérieux retards dans l'exécution des programmes. Il y a eu un cas où le budget a dû être approuvé par huit échelons d'administration différents avant de l'être au plus haut niveau. L'augmentation sensible des transferts au profit des administrations locales au Nigéria à la fin des années 70, à la suite de la forte hausse des revenus pétroliers, n'a pas renforcé l'autonomie des autorités locales, ni leurs moyens d'action.

culier les services sociaux, peuvent procurer des avantages également aux niveaux national et régional.

Les subventions ont en outre pour but de corriger les disparités qui existent entre le pouvoir fiscal des administrations locales et qui tiennent à ce que leurs ressources, leurs bases imposables et leur population varient. Elles peuvent assurer ainsi une péréquation, bien qu'il puisse être difficile d'obtenir les données voulues pour y parvenir au moyen d'une formule.

Une dépendance excessive à l'égard des subventions, ou des augmentations imprévues de leur

montant, peut entraîner une mauvaise utilisation des finances publiques. Au Nigéria, le système de subventions s'est fortement développé à la fin des années 70, ce qui a eu des effets extrêmement préjudiciables sur les finances des administrations locales et les relations interadministrations (Encadré 7.5). Les subventions peuvent inciter leurs bénéficiaires à être moins efficaces. C'est ainsi qu'en Indonésie et à Sri Lanka, les salaires et indemnités de la quasi-totalité des fonctionnaires locaux, et notamment des instituteurs, sont payés au moyen de subventions. Ce système de remboursement des coûts garantit un barème des

traitements uniforme aux employés des administrations locales, indépendamment des moyens financiers de telle ou telle localité, et le fait qu'il n'implique aucun partage des coûts risque d'encourager ces administrations à employer des effectifs pléthoriques.

L'expérience de plusieurs pays en développement, notamment la Colombie, l'Equateur et le Mexique, révèle que, lorsque les administrations locales dépendent de plus en plus de subventions, leur autonomie budgétaire peut s'en trouver réduite. Elles en arrivent à voir dans les subventions des substituts aux impôts locaux et aux redevances des usagers. De nombreuses subventions interadministrations reviennent simplement pour l'administration centrale à subventionner des activités locales. Elles ont de nombreux effets négatifs en ce sens qu'elles grèvent le budget de l'Etat, encouragent l'inefficacité, aggravent les disparités entre régions et entre zones urbaines et rurales et désresponsabilisent, dans une certaine mesure, les autorités locales sans leur garantir pour autant un accès à des fonds.

Un système de subventions indiciaire permet de remédier à ces problèmes en répondant aux objectifs des autorités centrales, tout en assurant une certaine autonomie aux administrations locales. Des affectations de crédits indiciaires impliquent que l'administration accordant une subvention définit les facteurs à prendre en compte pour en déterminer le montant. Il peut s'agir, par exemple, d'indicateurs des besoins tels que le nombre d'habitants ou le kilométrage de voirie, ou d'indicateurs du potentiel de rentrées fiscales, tels le revenu local ou l'activité économique imposable. Les subventions peuvent être des dotations globales, c'est-à-dire des transferts forfaitaires à vocation générale, qui donnent aux administrations locales une autonomie considérable, comme c'est le cas aux Philippines. Ou bien elles peuvent être spécifiques, c'est-à-dire qu'elles doivent être réservées à certaines utilisations et parfois être approuvées par l'administration centrale. Les dotations spécifiques permettent à l'administration centrale de mieux contrôler la répartition des fonds entre les secteurs.

Les dotations spécifiques peuvent être conçues de façon à ne couvrir qu'une partie du total des dépenses effectuées localement dans un secteur, auquel cas leur montant vient en contrepartie de fonds locaux. Le taux de contrepartie peut être fixé de manière à générer un niveau efficace de dépenses locales. Si ce type de subvention sert à financer des dépenses dont les avantages se font

également sentir ailleurs, le taux de contrepartie devrait idéalement correspondre au rapport entre ces avantages et l'ensemble des avantages, bien que les données nécessaires pour calculer exactement ce taux soient très difficiles à obtenir. Une subvention ne peut permettre à elle seule d'atteindre tous les objectifs fixés. Par exemple, s'il s'agit avant tout d'égaliser le potentiel fiscal de différentes circonscriptions, cela risque d'aller à l'encontre d'objectifs consistant à stimuler l'effort fiscal des administrations locales et à promouvoir leur autonomie budgétaire. On peut tenter de résoudre ce problème en instituant divers types de subventions, par exemple, un partage pur et simple des recettes fiscales pour assurer des rentrées suffisantes aux grandes agglomérations urbaines, des subventions indiciaires pour assurer une péréquation entre les circonscriptions, et des subventions de contrepartie pour stimuler l'effort fiscal. En mettant au point des systèmes de subventions, il est indispensable de prendre en compte les avantages respectifs d'un partage des recettes fiscales et de subventions indiciaires.

Les systèmes de subventions devraient rester aussi simples que possible. Les systèmes complexes manquent de transparence, risquent de donner des incitations contradictoires, sont difficiles à administrer efficacement et peuvent donner lieu à des abus ou à des marchandages politiques.

#### *Les moyens administratifs locaux*

On peut contribuer au développement en décentralisant les responsabilités en matière de dépenses et le pouvoir fiscal, à condition de disposer au plan local des moyens administratifs voulus. Les insuffisances du passé tiennent pour beaucoup au fait que les difficultés liées à la planification et à l'exécution ont été négligées.

Parmi les réformes recommandées pour les dépenses publiques au Chapitre 5, beaucoup sont valables également au niveau local. Les administrations locales, en particulier, devraient préparer à la fois un plan budgétaire à moyen terme et un budget annuel exhaustif car elles seraient ainsi tenues d'évaluer les besoins de leurs administrés et de présenter des arguments convaincants en faveur de programmes de dépenses, aussi bien de fonctionnement que d'équipement, sur lesquels pourrait s'appuyer ensuite un effort fiscal énergique. En outre, ces instruments aident les administrations centrales à mieux coordonner le développement municipal et donnent une idée plus exacte des transferts requis entre les différents échelons d'administration.

L'efficacité de l'administration locale est compromise par le manque de compétences dans les domaines financier et comptable, parce que le personnel qualifié préfère souvent travailler pour l'administration centrale. Une solution à ce problème consiste à détacher temporairement des fonctionnaires de l'administration centrale auprès des autorités locales. De plus, des services techniques relevant du gouvernement central peuvent assurer directement des services aux administrations locales. En Malaisie, l'administration centrale apporte une assistance dans les domaines de la santé publique, de l'assainissement et de l'inspection alimentaire, en particulier dans les zones rurales, et elle a détaché des comptables auprès des administrations régionales. Une assistance technique peut être fournie aux administrations locales avec un financement assuré par un prêt ou une subvention. Les fonds de développement municipal peuvent rendre les administrations locales mieux à même de procéder à l'analyse financière des programmes d'investissement, et de les exécuter.

Il est indispensable de former des fonctionnaires locaux pour améliorer l'administration locale. Plusieurs villes d'Indonésie organisent des programmes pilotes de formation locale pour améliorer l'administration de l'impôt et la gestion financière. Au Népal, des fonctionnaires des administrations locales suivent des séminaires de formation sur les techniques d'analyse financière, l'établissement des budgets de fonctionnement et d'équipement, et les méthodes de recouvrement des impôts (y compris les systèmes d'enregistrement). En conséquence, les recettes dégagées

localement ont augmenté, tout au moins initialement.

Pour les autorités locales manquant de personnel, une autre solution consiste à s'adresser au secteur privé, qui peut leur assurer de nombreux services. Les administrations locales réduisent ainsi leurs besoins en personnel et disposent d'une certaine souplesse pour assurer des services dont la nature évolue.

### **Vers une administration locale plus efficace**

Dans beaucoup de pays en développement, la structure administrative est inefficace. Les relations budgétaires sont souvent opaques pour des raisons d'opportunisme politique plutôt que par manque de connaissances ou de compétences. Cela rend une réforme d'autant plus difficile, mais il n'en est pas moins urgent de mettre en place des systèmes plus ouverts et transparents. La responsabilité de nombreux services peut être déléguée aux autorités locales qui devraient faire appel aux sources de recettes qu'elles sont le mieux à même d'utiliser, telles que l'impôt sur la propriété et les redevances des usagers. Un système de subventions bien conçu peut encourager la prestation efficace de services locaux. Les administrations locales devraient rendre compte de l'utilisation qu'elles font des ressources publiques à ceux qui les leur fournissent, à savoir les bénéficiaires, pour les redevances des usagers; l'ensemble de la population, pour les recettes dégagées localement; le gouvernement central, pour les subventions; et les créanciers, pour les fonds empruntés.



## *Renforcement des finances publiques par la voie d'une réforme des entreprises publiques*

Dans presque tous les pays en développement, le secteur public exerce une part significative de ses activités de production et d'investissement par l'intermédiaire d'entreprises publiques, c'est-à-dire de sociétés dotées de l'autonomie financière et juridique, appartenant en totalité ou en partie à l'administration centrale ou aux administrations subnationales. A la différence des services des administrations publiques qui sont généralement financés par l'impôt, les entreprises publiques peuvent se procurer la majeure partie de leurs ressources par la vente de leurs produits ou de leurs services. Leur production peut représenter une part substantielle du PIB, encore que celle-ci varie largement d'un pays à l'autre (Figure 8.1) et leur contribution à l'investissement total est encore plus élevée, dépassant 20 % dans 13 des 19 pays en développement de la Figure 8.1. En Zambie, en Birmanie et au Venezuela, leur part de l'investissement total s'élevait à plus de 50 % en 1984.

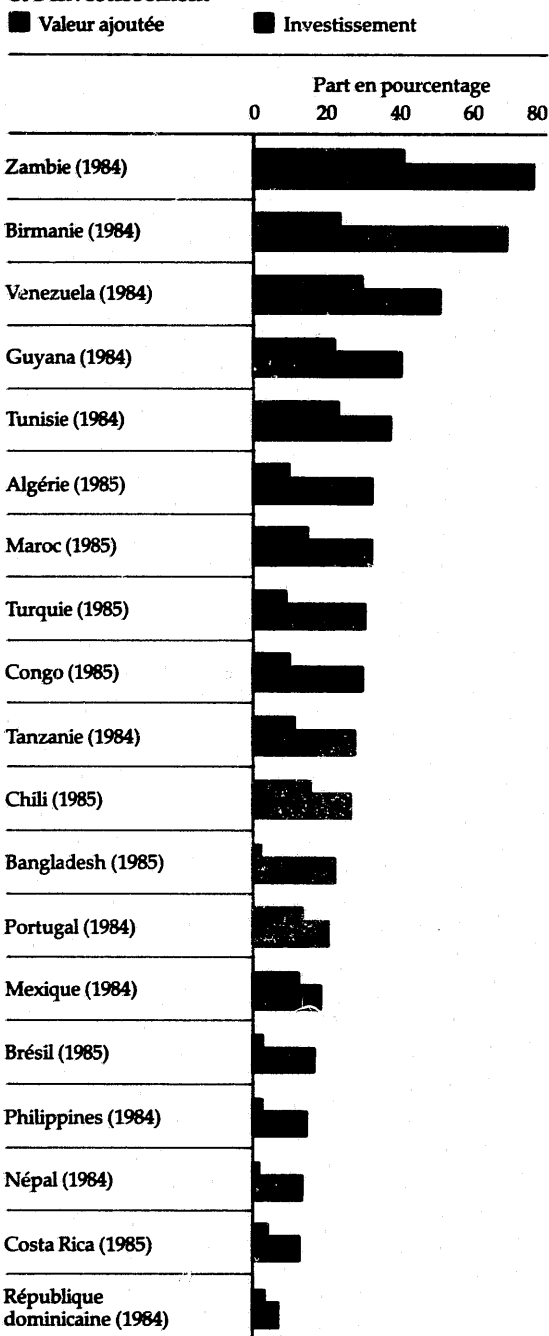
Les entreprises publiques produisent de multiples biens et services, dont beaucoup sont également fournis par le secteur privé. Leur champ d'activité va en effet de la production d'électricité, de la fourniture d'eau, des télécommunications et des transports aux industries manufacturières et extractives, à la commercialisation de produits agricoles et au secteur financier. Elles diffèrent en outre par le degré de contrôle exercé par la puissance publique et par leur statut juridique. Cependant, leurs pratiques en matière d'établissement des prix et d'emprunt présentent beaucoup de points communs et il en va de même pour leurs conséquences financières sur le budget de l'Etat.

De ce fait, elles constituent un élément majeur des finances publiques dans les pays en développement. Par le passé, divers facteurs — absence de données financières consolidées sur leurs opérations, non-transparence des procédures budgétaires, recours à des financements extrabudgétaires, subventions implicites, protection contre la concurrence — tendaient souvent à masquer l'impact de ces entreprises sur les finances publiques. Depuis quelques années, le poids des contraintes budgétaires, la limitation des financements internes et externes, et les effets de dévaluations et des mesures prises pour libéraliser le commerce ont mis en lumière les faiblesses des finances des entreprises publiques et leurs conséquences préoccupantes pour la stabilité des finances publiques d'un grand nombre de pays en développement.

La contribution des entreprises publiques à l'augmentation des déficits du secteur public et à l'alourdissement de l'endettement extérieur est de plus en plus considérée comme l'un des principaux problèmes posés par les finances publiques. En outre, au cours des 20 dernières années, beaucoup de pays ont créé un très grand nombre d'entreprises publiques, en sus des offices de commercialisation, sociétés de service public et autres entreprises dont ils avaient hérité lors de leur accession à l'indépendance. Plus de la moitié des entreprises publiques d'Afrique ont été établies entre 1967 et 1980; pendant la même période, leur nombre a augmenté rapidement dans beaucoup d'autres pays, dont le Mexique, le Pérou, les Philippines et le Portugal. La création de toute une gamme d'entreprises publiques opérant pour la

plupart dans les secteurs des industries manufacturières et des services avait pour objectif d'élargir la part des actifs détenus par des nationaux, de contrôler l'exploitation des ressources stratégiques

**Figure 8.1 Part des entreprises publiques non financières dans la valeur ajoutée et l'investissement**



Sources : Données de la Banque mondiale et du FMI.

et d'encourager les industries naissantes. Depuis quelque temps, cette tendance suscite des préoccupations croissantes quant au risque d'éviction de l'initiative privée de domaines d'activité pour lesquels l'avantage du secteur public n'est pas manifeste. L'analyse du présent chapitre est centrée sur les problèmes de finances publiques communs à de nombreuses entreprises publiques et sur les possibilités de réforme.

### Interactions entre entreprises publiques et finances publiques

Faisant partie intégrante du système des finances publiques, les entreprises publiques interagissent avec les finances publiques et les institutions qui en ont la charge. Les transferts directs qu'elles reçoivent du budget des administrations publiques sont la manifestation la plus évidente de cette action réciproque. D'autres interactions sont plus difficiles à discerner : les arriérés de paiements mutuels entre administrations et entreprises publiques, de même que les garanties publiques accordées aux emprunts des entreprises publiques, n'apparaissent pas explicitement dans le budget. Du fait de toutes ces interactions, les entreprises publiques ont ajouté aux déficits du secteur public et au manque de transparence des finances publiques.

#### *Les entreprises publiques pèsent directement sur le budget*

L'impact budgétaire des entreprises publiques correspond à la différence entre ce que l'administration centrale leur apporte, sous la forme de subventions, de prêts nets et de fonds propres, et ce qu'elle en reçoit sous la forme de dividendes et de paiements d'intérêts. Dans huit pays en développement pour lesquels les données disponibles permettent de calculer le montant net de ces transferts budgétaires, celui-ci allait en 1983-85 de plus de 1 % du PIB en République dominicaine à plus de 5 % au Sri Lanka (Figure 8.2). Dans un petit nombre de cas, dont le plus notable est celui de la Turquie, ces transferts ont récemment diminué sous l'effet de la compression des investissements et des réformes intervenues dans le domaine de la gestion et des prix. En 1984, le montant net des transferts budgétaires aux entreprises publiques de six des pays indiqués dans la Figure 8.2 allait d'un dixième du déficit global de l'administration centrale (Turquie) à plus du double (Philippines).

L'impact budgétaire de certaines entreprises publiques peut être fortement positif. En Egypte, par exemple, la contribution nette des entreprises de plusieurs secteurs — travaux publics et bâtiment, services, canal de Suez et pétrole — a été positive. Cependant, à cause de la faiblesse persistante des résultats de celles d'autres secteurs, les entreprises publiques égyptiennes ont collectivement grevé les finances publiques.

Les transferts aux entreprises publiques peuvent parfois se justifier pour des raisons d'économies d'échelle, d'effets externes ou de lutte contre la pauvreté. Comme on le verra ci-dessous, ces objectifs pourraient être atteints si ces transferts faisaient l'objet d'une évaluation préalable et s'ils étaient convenablement ciblés et suivis de près. Mais, trop souvent, il n'en est pas ainsi et les transferts budgétaires ne sont alors que l'aboutissement fortuit de décisions mal avisées en matière d'investissement, de prix et de gestion.

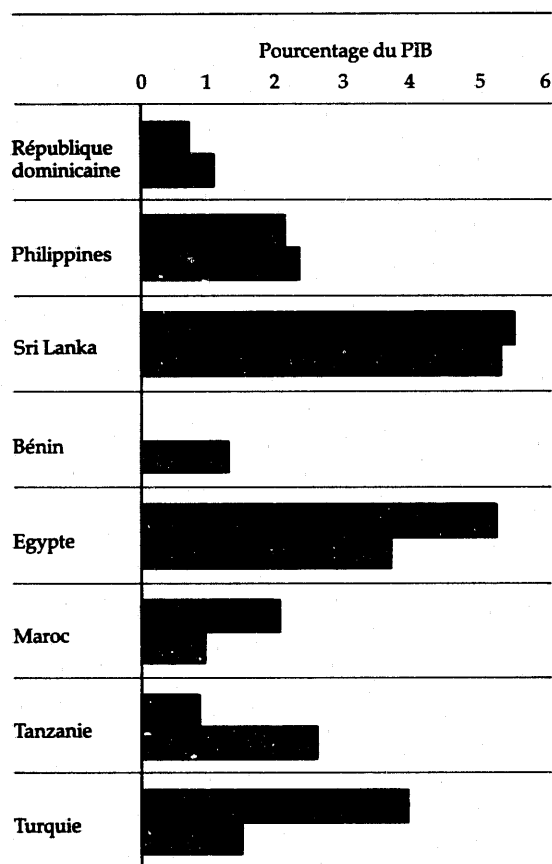
#### *Augmentation des arriérés entre administrations et entreprises publiques*

Les entreprises publiques influencent aussi les finances publiques du fait de l'accumulation d'arriérés et de dettes réciproques entre les diverses composantes du secteur public. Or, d'importants impayés peuvent nuire à l'efficacité de la gestion financière, en obscurcissant la structure réelle des flux financiers au sein du secteur public. Cette situation a été particulièrement fréquente en Egypte, au Maroc, au Portugal, et dans un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne. Dans plusieurs cas, les impayés des administrations publiques à l'égard des entreprises publiques du secteur de l'électricité, de l'eau et des télécommunications ont atteint l'équivalent d'une année ou plus de leur consommation du service en cause. Les administrations publiques ne versent pas toujours non plus les dotations en capital ou les subventions promises, qui s'ajoutent alors à leurs obligations au titre des exercices ultérieurs. Par exemple, si l'on incluait dans le budget de l'administration centrale marocaine pour 1984 les dotations en capital non encore versées, le ratio des transferts budgétaires nets au PIB indiqué à la Figure 8.2 s'en trouverait majoré de 2,5 points de pourcentage.

Cependant, les entreprises publiques elles-mêmes ne s'acquittent pas toujours de leurs obligations à l'égard des administrations en matière d'impôt, de dividendes, de services de la dette, etc. Lorsqu'il en est ainsi, c'est souvent après que

**Figure 8.2 Transferts nets annuels moyens des administrations publiques aux entreprises publiques non financières**

■ 1978-82 ■ 1983-85<sup>a</sup>

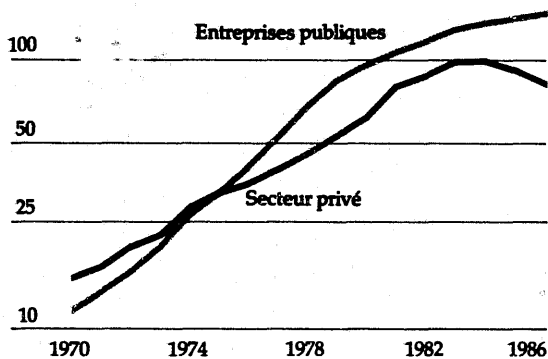


*Note :* Par transferts nets des administrations publiques, on entend les participations au capital, les prêts et les subventions des administrations publiques aux entreprises publiques moins les dividendes et les intérêts versés par ces dernières aux administrations publiques.  
a. 1983 pour le Bénin et la Tanzanie; 1983-84 pour l'Egypte.  
*Sources :* Données de la Banque mondiale et du FMI.

l'administration a elle-même manqué à ses obligations financières envers elles; l'accumulation d'arriérés réciproques devient alors une solution à court terme pour toutes les parties concernées. En Gambie, ce que la société publique d'électricité devait au Trésor représentait 16 % des recettes publiques courantes en 1984; et ce que les administrations lui devaient correspondait à 25 % de ses arriérés. En outre, d'autres entreprises publiques et administrations locales gambiennes avaient elles-mêmes accumulé des arriérés réciproques. Pareilles situations risquent, à l'extrême, d'entraîner des réactions en chaîne qui compro-

**Figure 8.3 Contribution des entreprises publiques à la croissance de la dette extérieure dans les pays en développement, 1970 à 1986**

Milliards de dollars



Note : L'ordonnée est à l'échelle logarithmique. Les données se rapportent à un échantillon de 99 pays et comprennent uniquement la dette à moyen et à long terme contractée directement par les entreprises publiques et par le secteur privé.

mettent gravement la discipline financière de l'ensemble du secteur public. En Egypte, par exemple, parce que l'administration lui devait de plus en plus d'argent, la Société nationale des chemins de fer a refusé de payer ce qu'elle-même devait aux entreprises publiques du secteur de la mécanique. A la suite de quoi, celles-ci n'ont pas réglé leurs fournisseurs publics d'acier qui ont alors refusé de payer la société publique productrice d'électricité.

*L'octroi de garanties publiques aux emprunts des entreprises publiques peut comporter des risques*

Les entreprises publiques ont beaucoup emprunté sur les marchés intérieurs et extérieurs du crédit. Les pouvoirs publics ont fréquemment garanti une part substantielle de cet endettement et souvent pris en charge les dettes d'entreprises publiques traversant des difficultés financières, même lorsqu'ils ne leur avaient pas accordé de garantie formelle. Pareilles garanties explicites ou implicites créent des engagements conditionnels qui souvent n'apparaissent pas, faute de rigueur comptable, dans les budgets ou les comptes des administrations publiques. Dans un grand nombre de pays, l'expérience récente a malheureusement montré que ces engagements conditionnels peuvent avoir de graves conséquences lorsqu'une ou plusieurs des principales entreprises publiques

voient leur situation financière se dégrader. Par exemple, au Sénégal, lorsque l'Office chargé de la commercialisation des produits agricoles a été liquidé en 1980, les administrations publiques ont pris en charge des dettes bancaires représentant 15 % du PIB.

En partie à cause de ces garanties, les emprunts des entreprises publiques ont beaucoup ajouté à l'endettement extérieur. Entre 1970 et 1986, leurs emprunts directs à l'étranger ont représenté plus d'un cinquième du total de la dette extérieure d'un échantillon de 99 pays, et ils ont augmenté plus vite que ceux du secteur privé (Figure 8.3). En fait, la contribution globale des entreprises publiques à l'endettement extérieur est encore plus élevée dans la mesure où les administrations publiques leur ont rétrocédé une grande partie de leurs propres emprunts extérieurs. Les entreprises publiques entrent pour plus de moitié dans l'encours de la dette extérieure du Brésil, du Mexique, des Philippines, du Portugal, de la Zambie et d'autres pays. Dans la plupart des cas, l'expansion rapide des emprunts à l'étranger s'explique par des programmes d'investissement trop ambitieux. Souvent, les taux d'intérêt étrangers étaient, ou du moins semblaient être, inférieurs aux taux intérieurs et les prêteurs étrangers préféraient prêter à des entreprises publiques plutôt qu'à des sociétés privées, en raison des garanties explicites ou implicites accordées par les pouvoirs publics.

Le soutien apporté par la puissance publique aux emprunts des entreprises publiques présente d'autant plus de risques lorsque le secteur financier est lui-même en grande partie aux mains du secteur public. Les risques que comportent les crédits accordés par des banques publiques à des entreprises publiques sont bien connus : ce sont ceux auxquels s'expose toute institution financière prêtant à des emprunteurs liés à ses propriétaires. Les critères normaux de prêt peuvent ne pas être appliqués, de sorte que les fonds prêtés vont à des investissements non viables, et lorsqu'une saisie s'impose, celle-ci tarde trop à être effectuée. Lorsque les entreprises publiques obtiennent de mauvais résultats, il peut en résulter une forte augmentation des actifs non productifs du secteur bancaire, comme cela s'est produit, par exemple, au Cameroun, à Madagascar et au Mali. Les capitaux publics qu'il faut alors affecter à la recapitalisation du système bancaire grèvent considérablement les budgets à venir. Ainsi, au Bénin, les entreprises publiques ont créé pour l'administration centrale des engagements conditionnels à l'égard du secteur bancaire intérieur d'un montant dix fois supérieur à celui des transferts bud-

gétaires directs indiqué à la Figure 8.2. De plus, la plupart de leurs emprunts — qui représentaient plus d'un tiers de l'encours des crédits des banques intérieures et 13 % du PIB en 1986 — sont devenus non productifs, ce qui a pratiquement paralysé le système bancaire béninois et pèsera lourdement sur les budgets futurs. L'impact global des entreprises publiques sur les finances publiques est sous-estimé lorsqu'elles contribuent à l'apparition de crises financières. En effet, les dépenses publiques qu'impliquent les mesures prises pour résoudre la crise financière ne sont généralement pas incluses dans le déficit du secteur public (Encadré 3.3).

#### *Les entreprises publiques contribuent aux déficits du secteur public*

Le déficit global du secteur public traduit l'impact total des entreprises publiques sur les finances publiques. Pour certaines des années prises en considération dans la Figure 8.4, les déficits des entreprises publiques ont été supérieurs au déficit global du secteur public au Brésil, en Egypte, en Equateur, en République dominicaine, en Turquie et au Venezuela. Autrement dit, en l'absence de transferts nets aux entreprises publiques, le reste du secteur public aurait été excédentaire. Aux Philippines et au Costa Rica, les déficits des entreprises publiques ont représenté, en moyenne, la moitié du déficit global du secteur public pendant les années 1981-84. Dans beaucoup d'autres pays, les statistiques sont insuffisantes pour que l'on puisse procéder à de tels calculs. La plupart des pays ne suivent pas la situation financière du secteur public dans son ensemble, malgré la nécessité, pour des raisons de stabilisation et de gestion macroéconomique, de maîtriser les déficits du secteur public, au sens large du terme. A quoi tient cette faiblesse de la gestion des finances publiques?

#### *Les effets négatifs des entreprises publiques sur la transparence et la responsabilité des finances publiques*

Les analystes et les responsables des finances publiques ont traditionnellement centré leur attention sur le budget de l'administration centrale, le considérant comme le principal déterminant des finances publiques, laissant, pour l'essentiel, l'analyse des finances des entreprises publiques aux spécialistes sectoriels. Dans un petit nombre de cas seulement, on a systématiquement cherché à suivre les résultats financiers de l'en-

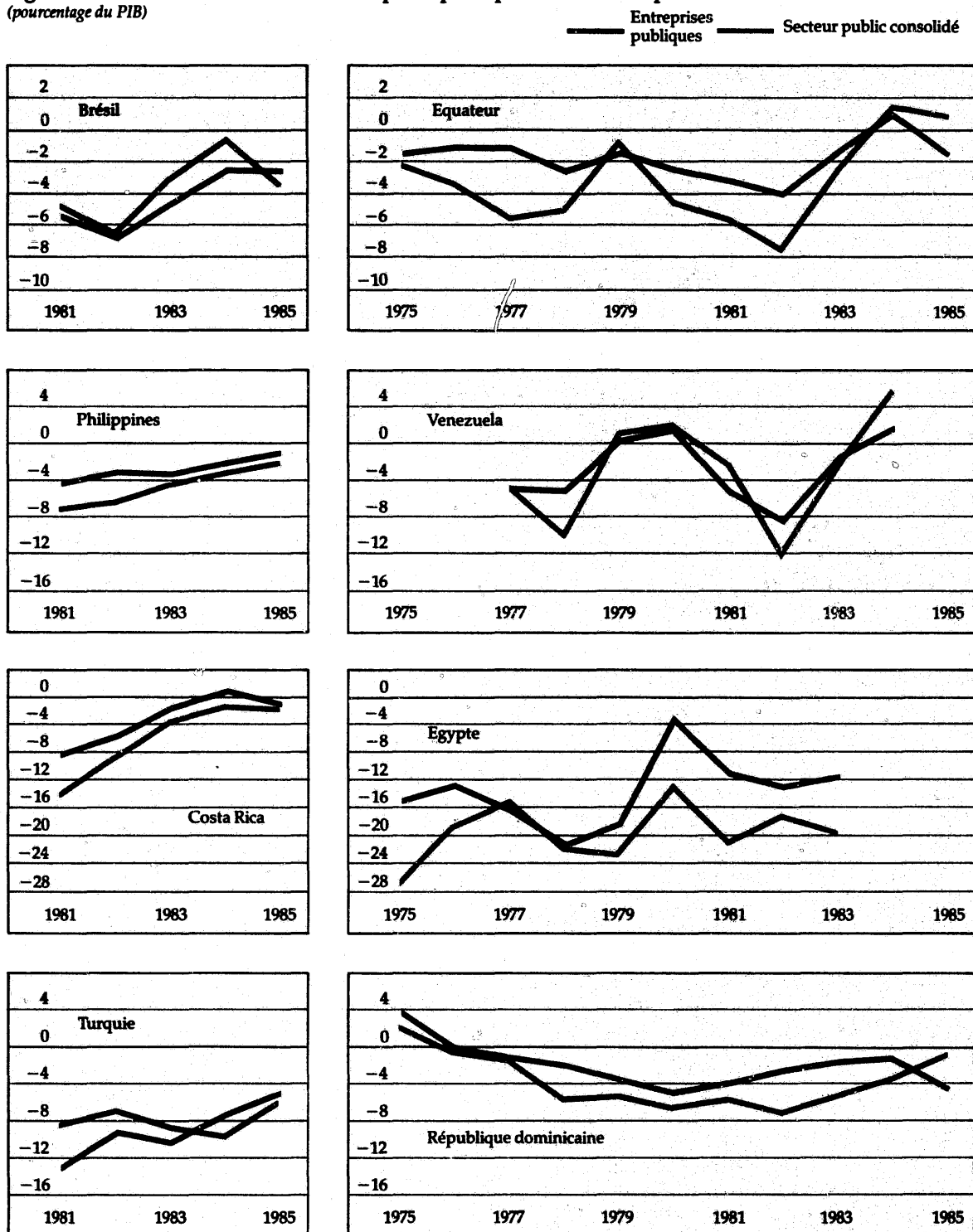
semble des entreprises publiques ou à réunir des données budgétaires sur tous les niveaux du secteur public. Au Brésil, par exemple, où les entreprises publiques se sont développées plus rapidement que tout autre segment du secteur public pendant les années 70, il n'a été tenu de statistiques globales de leurs recettes, de leurs dépenses ou de leur endettement qu'à partir de 1979. Dans les pays qui se sont efforcés de réunir des informations, le développement des entreprises publiques a souvent été trop rapide pour que les analystes puissent collecter et évaluer toutes les données voulues. En Tanzanie, en 1986, les entreprises publiques étaient dix fois plus nombreuses qu'au milieu des années 60, et près d'un tiers avaient pris plus de deux ans de retard dans la présentation de leurs comptes à leurs auditeurs. Souvent, les entreprises publiques n'appliquent pas des normes comptables uniformes et il est donc difficile de consolider leurs statistiques financières avec celles des autres composantes du secteur public. La défaillance d'entreprises privées dans lesquelles des sociétés holding et des banques publiques détiennent une participation peut aussi entraîner des charges budgétaires imprévues. Il est rare que ces participations indirectes et minoritaires soient prises sur la base de critères d'investissement stricts ou qu'elles fassent l'objet d'un suivi central.

Cependant, l'absence d'une vision globale des finances publiques n'est pas entièrement due à l'insuffisance des données disponibles. Dans bien des cas, c'est précisément au fait qu'elles échappent en grande partie au contrôle budgétaire que certaines entreprises doivent leur création ou leur expansion. Lorsque des règles strictes, d'ordre juridique ou administratif, limitaient la création de nouvelles entreprises, on a souvent trouvé le moyen de les tourner. Par exemple, aux Philippines, pendant les années 70 et au début des années 80, certains ministères sectoriels ont pu éviter les restrictions mises par la loi à la formation de nouvelles entreprises publiques en ajoutant des filiales à celles qui existaient déjà. Beaucoup d'autres pays ont fait de même, comme le Brésil, où la création de filiales d'entreprises publiques est restée pratiquement incontrôlée jusqu'en 1979.

Les entreprises publiques ont donc été à la fois l'une des causes et l'une des manifestations d'un manque de rigueur budgétaire et de transparence. La transparence — c'est-à-dire la possibilité d'estimer à l'avance les implications financières des activités du secteur public, d'en évaluer les résultats et d'identifier ceux qui en supportent les coûts et ceux qui bénéficient de leurs avantages — est



**Figure 8.4 Tendances des soldes des entreprises publiques et du secteur public**  
(pourcentage du PIB)



*Note :* Les soldes des entreprises publiques sont calculés après impôt et avant transferts nets des administrations publiques. Les soldes du secteur public couvrent, par définition, les recettes publiques totales moins les dépenses publiques totales et sont tirés des comptes consolidés des administrations publiques et des entreprises publiques non financières. Les années couvertes varient car les données ne sont pas les mêmes pour chaque pays.  
*Sources :* Données de la Banque mondiale et du FMI.

indispensable si l'on veut pouvoir tenir les décideurs responsables de leurs actions. Les pays en développement ne sont évidemment pas les seuls à connaître ces difficultés. Une étude récente a établi l'existence d'un nombre croissant d'organismes et d'entreprises extrabudgétaires — et cela à tous les niveaux des administrations publiques — au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis —, c'est-à-dire d'un «secteur public souterrain» non assujéti aux contrôles budgétaires et politiques habituels. Même aux Etats-Unis, où les entreprises publiques n'ont traditionnellement joué qu'un rôle limité, les entreprises hors budget ont contracté sur les marchés financiers privés des emprunts chiffrés pour 1982 à 50 milliards de dollars, endettement implicitement ou explicitement garanti par l'administration fédérale. Cependant, c'est dans les pays en développement que ce manque de transparence a eu des effets particulièrement perturbateurs. Le secteur des entreprises publiques a souvent été à l'origine de crises budgétaires imprévues, lorsque la situation économique ou politique du pays s'est aggravée, révélant les faiblesses d'importants compartiments de l'économie passés directement ou indirectement sous contrôle public.

Les crises budgétaires de ces dernières années ont contraint les pays en développement à reconsidérer le rôle et la gestion des entreprises publiques. En Inde, au Kenya et en Tanzanie, par exemple, des rapports officiels ont appelé l'attention sur les insuffisances de la gestion du secteur des entreprises publiques et sur leurs conséquences budgétaires. Plus de 30 pays ont entamé des études pour identifier les faiblesses du secteur et de ses rapports avec les administrations publiques. Plus de 10 pays en développement ont engagé de vastes réformes dans le cadre d'efforts plus larges visant à améliorer la mobilisation des ressources, l'allocation des dépenses publiques et la gestion globale des finances publiques. L'une des approches consiste à réformer les instruments traditionnels des finances publiques : les prix, la fiscalité, les subventions et l'allocation des dépenses; on peut aussi chercher à renforcer la discipline budgétaire du secteur public, ou encore à élargir le rôle du secteur privé.

### **Renforcement des entreprises publiques par la voie des finances publiques**

Les entreprises publiques financent leurs dépenses par trois moyens principaux : les recettes tirées de la vente de leurs produits et de leurs services; les

transferts reçus des pouvoirs publics (y compris le produit des taxes d'affectation spéciale, des subventions et les apports de fonds propres); et l'emprunt. Pour les entreprises publiques à caractère commercial, la première de ces trois sources de financement est généralement de loin la plus importante.

### *Rationalisation de la politique des prix des entreprises publiques*

Une meilleure politique des prix peut présenter de nombreux avantages, comme de permettre aux entreprises publiques d'autofinancer leur exploitation et leurs investissements et, ainsi, d'alléger leur contribution au déficit global du secteur public. Cela facilite le maintien d'une bonne politique de finances publiques. En effet, l'administration centrale est alors moins poussée à accroître les prélèvements fiscaux, qui sont souvent coûteux en termes d'administration et de distorsions économiques (Chapitre 4), et moins poussée aussi à recourir à des moyens de financement tels que l'inflation, l'éviction et l'endettement extérieur (Chapitre 3). De plus, cela contribue à limiter le déséquilibre global entre l'épargne et l'investissement à l'échelle de l'ensemble de l'économie, ce qui réduit les pressions exercées sur la balance des paiements. Les possibilités sont nombreuses. En Argentine, les recettes tirées par les entreprises publiques de la vente de leur production ont représenté en 1985 environ un tiers des recettes du secteur public. Au Costa Rica, grâce aux modifications apportées à leurs prix, les entreprises publiques ont dégagé un petit excédent en 1984, alors qu'en 1982 leur déficit global avait dépassé l'équivalent de 5 % du PIB (Figure 8.4).

Comme on l'a vu précédemment, l'augmentation des recettes tirées de la vente des biens et services fournis par le secteur public peut aussi améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources, à la condition de fixer les prix demandés ou les tarifs perçus à un niveau reflétant les coûts économiques (Encadrés 4.1 et 6.1). Lorsque les entreprises publiques produisent des biens entrant dans les échanges internationaux, c'est en général aux prix du marché international — aussi appelés «prix frontière» — qu'il convient de se référer, comme le montre l'exemple du secteur du charbon. Dans beaucoup de pays, ce produit a souvent été vendu sur le marché intérieur à un prix inférieur aux prix frontière. La subvention implicite dont bénéficiaient les consommateurs était couverte par les pouvoirs publics, sous la forme de

subventions, d'apports de fonds propres ou de prêts aux entreprises publiques productrices. Cette politique a contribué à une utilisation inefficace et à une expansion excessive de la capacité de production. Les contraintes budgétaires ont ensuite imposé de profondes contractions des investissements, qui ont dans certains cas compromis les plans prévus à plus long terme pour le secteur de l'énergie. C'est ce qui s'est passé pendant les années 70 en Indonésie et aux Philippines, qui ont depuis pris des mesures pour aligner les prix intérieurs du charbon sur les prix frontalière.

Lorsque les entreprises publiques produisent des biens qui n'entrent pas dans les échanges internationaux (électricité, eau, télécommunications, etc.), c'est le coût marginal de production qu'il convient de prendre comme base. Les principes ont été analysés et illustrés au Chapitre 6 pour le secteur de l'eau et celui de l'électricité. L'application de tarifs inférieurs au coût marginal aboutit à une expansion excessive des capacités, impose des charges inutiles aux budgets publics, et porte les emprunts étrangers des entreprises publiques concernées à un niveau excessif. Cette situation tient souvent à ce que, du fait de la lourdeur des mécanismes centralisés de révision des prix des services publics, le relèvement des tarifs n'intervient qu'après l'augmentation des coûts. Des difficultés politiques peuvent encore ajouter aux retards. Certains pays ont réussi à éviter ces problèmes par des augmentations de faible ampleur, mais fréquentes, parallèlement à l'évolution des facteurs influant sur les coûts (inflation, dévaluations, etc.).

#### *Limitation des subventions aux entreprises publiques*

Fixer les prix des entreprises publiques par référence aux coûts économiques contribuera déjà beaucoup à limiter la nécessité de transferts de l'administration centrale et à restreindre les emprunts des entreprises publiques. L'expérience a montré que, dans la plupart des cas, l'application de prix économiques est compatible avec la viabilité financière. L'octroi de subventions n'en restera pas moins approprié dans certaines circonstances, en particulier dans le cadre de mesures de lutte contre la pauvreté ou en cas de diminution des coûts puisque, alors, le produit de prix économiques ne couvrira plus les coûts financiers.

En principe, si l'on veut assurer la transparence et la viabilité financières des entreprises publiques, celles-ci devraient être expressément dédommées, par la voie du budget, de ce que leur coûte

la fourniture de services financièrement non viables, mais socialement utiles. Sinon, elles pourraient être tentées de négliger ce type de services ou se heurter à des difficultés financières. Les coûts et avantages de pareilles subventions devraient être évalués à l'avance, sur la base des critères d'investissements normaux, et les ressources nécessaires inscrites au budget. Il sera peut-être plus efficace, dans certains cas, de subventionner les usagers à faible revenu en facturant les prestations fournies à cette catégorie d'usagers à un prix inférieur à leur prix de revient et en faisant payer davantage aux consommateurs plus aisés. C'est la solution qu'ont retenue certains pays pour la fourniture d'eau, d'électricité et de services téléphoniques en milieu rural. La formule de subventions croisées convient particulièrement bien lorsque les obstacles à une augmentation de la fiscalité générale sont insurmontables.

Les entreprises publiques à caractère commercial devraient, non pas recevoir des subventions, mais acquitter des impôts tout comme les entreprises privées. Elles seront ainsi placées sur un pied d'égalité avec leurs concurrents du secteur privé, ce qui favorisera l'efficacité. Lorsque leurs prix sont assimilables à un impôt, comme dans le cas des organismes de commercialisation de produits de base, leurs excédents devraient être transférés au Trésor. Dans les secteurs comme les télécommunications et l'exploitation de ressources naturelles, l'application de prix économiques peut se traduire par un excédent financier. Dans ces cas, mieux vaut taxer une partie de cet excédent pour financer d'autres investissements publics fortement prioritaires que les réinvestir en totalité dans le même secteur, les répercuter sur les usagers sous la forme de prix insuffisants, ou les affecter à un relèvement des rémunérations du personnel. Dans plusieurs pays producteurs de pétrole, par exemple, une bonne partie des revenus générés par les sociétés pétrolières publiques ont été gaspillés sous la forme d'une consommation intérieure excessive de pétrole, de gaz et d'électricité.

#### *Maîtrise des emprunts des entreprises publiques*

Le recours à l'emprunt est justifié s'il sert à répercuter sur les usagers futurs une partie de la charge financière de gros investissements indivisibles, mais on ne devrait pas en faire un moyen d'éviter des augmentations justifiées des tarifs ou l'injection de fonds d'origine publique.

Il est également important que les entreprises

publiques supportent la totalité du coût marginal de leurs emprunts — surtout lorsqu'elles empruntent à l'étranger. Ce coût marginal sera supérieur au coût nominal si l'emprunt est assorti de conditions concessionnelles ou si l'accès à des financements extérieurs est rationné. Pour assurer une discipline adéquate, la plupart des pays devront mettre en place, sous une forme ou sous une autre, un dispositif central de contrôle des emprunts. C'est ce qu'ont fait le Brésil et la Côte d'Ivoire, par exemple, à la fin des années 70. La Thaïlande limite strictement le total des emprunts du secteur public à l'étranger et ce plafond s'applique aussi aux emprunts des entreprises publiques bénéficiant d'une garantie publique; de plus, la réglementation impose aux entreprises publiques d'atteindre certains ratios d'autofinancement et de verser une certaine partie de leurs bénéfices au Trésor pour que leurs emprunts puissent bénéficier d'une garantie publique.

Les pouvoirs publics ne devraient accorder leur garantie aux emprunts des entreprises publiques qu'avec parcimonie et principalement pour l'aménagement d'infrastructures ou la réalisation de travaux publics de nature à stimuler l'investissement privé. Cette garantie devrait être refusée aux emprunts destinés à des coentreprises ou à des projets commerciaux pour lesquels il est possible d'obtenir des crédits non garantis aux conditions du marché. Il faut éviter les garanties informelles ou implicites et cela n'est possible que si les pouvoirs publics fixent au préalable des limites strictes au montant de leurs engagements à l'égard des entreprises publiques, s'ils adoptent des lois claires concernant la faillite d'entreprises publiques et s'ils sont prêts à liquider les entreprises insolvables. Dans l'intérêt de la discipline budgétaire, deux pays socialistes — la Chine et la Yougoslavie — ont récemment étendu le champ d'application du droit des faillites aux entreprises publiques. Une autre solution consiste à adopter des lois dégageant explicitement les pouvoirs publics de toute responsabilité à l'égard des emprunts des entreprises publiques qu'ils n'ont pas formellement garantis.

#### *Amélioration de l'allocation des dépenses des entreprises publiques*

Les entreprises publiques opèrent souvent dans des secteurs auxquels les pouvoirs publics portent un intérêt particulier et leurs investissements sont considérés comme d'une importance cruciale pour le développement. L'allocation de leurs ressources

n'est pas toujours directement sanctionnée par le marché et, de plus, elles utilisent souvent, pour financer leurs dépenses, des subventions, prêts ou garanties d'origine publique. En conséquence, leurs dépenses — et en particulier leurs investissements — devraient faire l'objet d'une évaluation aussi rigoureuse que celle à laquelle sont soumises les opérations directes des administrations publiques (Chapitre 5). Les entreprises peuvent faire beaucoup par elles-mêmes en évaluant leurs projets et l'efficacité-coût de leurs opérations conformément aux critères standard. Les organes de l'administration centrale, en particulier les ministères chargés de la planification et des finances, devraient se borner à vérifier que les grandes orientations de l'investissement des entreprises publiques correspondent aux paramètres nationaux de planification, que ces entreprises procèdent aux analyses appropriées et que leurs dirigeants rendent compte des ressources utilisées. Cependant, le partage précis des responsabilités entre l'administration centrale et les entreprises variera d'un cas à l'autre.

En pratique, les administrations et les entreprises publiques se sont partout — et pas seulement dans les pays en développement — écartées de ces principes. La charge imposée aux responsables publics pourrait être moindre si l'on excluait de la planification du secteur public les activités pour lesquelles les entreprises publiques peuvent se concurrencer mutuellement ou concurrencer le secteur privé pour l'obtention de crédits bancaires — ce qui est le cas, par exemple, dans le secteur manufacturier et pour de nombreux services. Leur financement serait alors indépendant de subventions, prêts, ou garanties des administrations publiques. Cette observation vaut également pour les pays socialistes qui ont commencé à s'éloigner de leur système de planification centrale. Depuis 1984, les bénéfices des entreprises publiques chinoises ne sont plus transférés au budget des administrations publiques, mais taxés et le solde après impôt est conservé par les entreprises qui ont ainsi pu accroître la part de leurs investissements financée par leurs ressources propres et par des emprunts bancaires, plutôt que par des transferts budgétaires.

#### **Renforcement de la discipline financière**

La discipline financière va au-delà d'un meilleur contrôle des emprunts et d'une allocation plus efficace des dépenses. Il s'agit aussi, comme on le verra dans la présente section, d'éliminer les

arriérés de paiement réciproques, d'améliorer la transparence de l'information financière et du suivi des entreprises publiques et, enfin, d'accroître la responsabilité de leurs dirigeants. L'expérience de plusieurs pays en développement montre que des progrès dans ces domaines rendent beaucoup plus facile une bonne gestion des finances publiques.

#### *Élimination des arriérés réciproques*

L'apurement des arriérés entre administrations et entreprises publiques peut être un exercice coûteux et laborieux, mais cela peut aussi renforcer considérablement les finances des entreprises publiques. En 1982, le produit d'une émission spéciale d'obligations — d'un montant correspondant à 6 % du PIB — a permis aux administrations éthiopiennes de régler leurs dus aux entreprises publiques et de renforcer leur capital. Au Portugal, l'élimination des impayés des administrations publiques a amélioré les ratios financiers de plusieurs entreprises publiques. Une fois les arriérés réglés, la consommation publique de biens et services fournis par des entreprises doit être rigoureusement budgétisée pour que le problème ne se reproduise pas. En réduisant le gaspillage et en faisant payer aux fonctionnaires bénéficiaires de logements de fonction le coût de leur consommation de services publics, les administrations publiques marocaines ont réduit de 4 % leur consommation d'eau, d'électricité et de télécommunications — tous services fournis par des entreprises publiques — bien qu'elles restent redevables de substantiels impayés. En Jamaïque, grâce à la mise en place d'un système intégré de gestion de la trésorerie des administrations publiques, le budget prévoit désormais les crédits nécessaires au règlement à bonne date des factures dues aux entreprises publiques.

Il faut également tenir compte des arriérés des entreprises publiques à l'égard des administrations publiques. Ceux-ci sont souvent réglés par conversion en fonds propres. Mais, tant que les entreprises publiques ne versent pas de dividendes, ces conversions sont assimilables à des subventions et n'encouragent pas la discipline financière. Elles devraient donc être complétées par des réformes de l'imposition et des prix des entreprises publiques. L'organisme chargé de la vérification de leurs comptes devrait suivre leurs soldes financiers réciproques et les mettre en garde contre l'accumulation d'arriérés qui nuiraient à l'efficacité de leur gestion financière.

#### *Amélioration de l'information financière et du suivi*

L'amélioration de la transparence des finances des entreprises publiques exige la disponibilité de données à jour — sur le montant effectif et projeté de leurs dépenses et de leurs recettes, sur l'évolution de leur actif et de leur passif, etc. — établies sur la base d'un système comptable cohérent et réunies régulièrement par un organisme central. La plupart des sociétés de service public des pays en développement qui reçoivent des aides ou des prêts étrangers appliquent déjà des normes analogues qui, en principe, pourraient être adaptées sans grande difficulté aux autres entreprises publiques à caractère commercial. Il est plus facile de consolider les comptes du secteur public lorsque tous les organismes concernés ont le même exercice financier. Une fois mis en place, pareil système de notification constitue un instrument d'analyse et de décision d'une valeur inestimable. En Thaïlande, la banque centrale réunit régulièrement des données financières complètes sur les entreprises publiques. En centralisant le suivi des finances des entreprises publiques aux mains d'un organisme fédéral (SEST) créé en 1979, le Brésil est désormais en mesure de mieux contrôler la création, l'expansion et la liquidation d'entreprises publiques, de même que leurs opérations de crédit intérieures et extérieures. Le Kenya a récemment mis en place un système de notification de la dette qui commence déjà à avoir des effets positifs sur la gestion de la dette de ses entreprises publiques (Encadré 8.1).

Il est souvent utile de séparer les entreprises publiques à caractère commercial des autres. En règle générale, il vaut mieux intégrer au budget les activités non commerciales, comme l'a fait le Brésil pour 200 organismes non commerciaux autrefois placés sous la tutelle du SEST. Si l'on sépare les entreprises capables de s'autofinancer de celles qui doivent continuer à dépendre de transferts budgétaires (comme prévoient de le faire la République centrafricaine et le Malawi), il devient possible de leur appliquer des modes de supervision différents.

Pour disposer de données financières exactes, il faut notamment que les services d'audit soient compétents. Cela est également indispensable à la mise en place et à l'application de bons systèmes internes de gestion financière et pour garantir à l'opinion publique que les fonds collectés par les entreprises publiques ne sont pas mal utilisés. Lorsque la capacité d'audit d'un pays — celle des institutions publiques et celles des cabinets

### Encadré 8.1 Amélioration du suivi de la dette des entreprises publiques au Kenya

Au Kenya, le secteur des entreprises publiques a beaucoup souffert, pendant les années 70 et au début des années 80, de l'insuffisance des données disponibles sur la dette. Il n'existait aucune indication claire sur la nature (prêts, prises de participation, ou dons) des fonds publics qui leur étaient fournis et, souvent, les prêts n'étaient assortis d'aucun calendrier précis d'amortissement et de paiement des intérêts.

En 1984, les pouvoirs publics ont commencé à réunir des données sur l'encours de tous les prêts accordés à des entreprises publiques. Le système mis au point (*Kenya Internal Debt Reporting System* — KIDRES) est entré en application en 1986. Il permet de calculer les sommes dues par les entreprises publiques conformément aux principes appliqués par les banques, les arriérés de paiement donnant lieu à des intérêts moratoires et, lorsqu'un prêt n'est pas documenté, il prévoit la conclusion d'accords rétroactifs. En cas de non-paiement, le Trésor n'approuvera pas le budget de l'entreprise en défaut.

La mise en oeuvre du système a révélé certaines

déficiences : le KIDRES ne dispose pas des pouvoirs juridiques nécessaires pour imposer aux entreprises d'assurer le service de leur dette; il ne couvre pas l'endettement des entreprises publiques à l'égard des banques commerciales et ne présente donc pas une image complète de leurs obligations de service. L'insuffisance des ressources administratives mises à sa disposition a en outre entravé son bon fonctionnement.

Néanmoins, le KIDRES a débouché sur des progrès rapides dans plusieurs domaines. En premier lieu, on dispose maintenant de meilleures informations sur l'encours de la dette des entreprises publiques et sur leurs nouveaux emprunts. En deuxième lieu, le déblocage de tout nouvel apport de fonds publics à une entreprise publique est désormais subordonné à la conclusion d'un accord normalisé. Le KIDRES a en outre permis à l'Etat d'obtenir le remboursement de prêts consentis à des entreprises publiques dont les résultats financiers sont supérieurs à la moyenne et qui, jusque-là, négligeaient d'honorer leurs obligations.

privés — est insuffisante pour réformer radicalement les procédures d'audit des entreprises publiques, il peut être nécessaire de faire appel temporairement à des cabinets étrangers, à la fois pour effectuer des audits initiaux et pour former le personnel national.

#### *Responsabiliser la direction des entreprises publiques*

La disponibilité en temps voulu d'informations fiables sur les opérations des entreprises publiques responsabilise leurs dirigeants. Cependant, la mise en place de systèmes d'information et de suivi n'aura guère d'utilité si elle ne va de pair avec la prise d'autres mesures pour encourager les dirigeants à plus d'efficacité. Récemment, certains pays en développement ont adopté des systèmes d'incitation reposant en partie sur des indicateurs de performance financière. Le système d'évaluation du Pakistan, qui prévoit le versement de primes, selon les résultats obtenus, aux dirigeants et aux employés des entreprises, a débouché sur une meilleure maîtrise des coûts (Encadré 8.2). Au Sénégal, les pouvoirs publics et six grandes entreprises publiques ont signé des contrats spécifiant les objectifs et les critères de performance applicables à chacune d'elles et les obligations respectives de chaque partie. Au cours des trois années

ayant suivi la conclusion de ces contrats, les coûts de personnel des entreprises concernées se sont révélés inférieurs à ceux des autres entreprises et leur chiffre d'affaires a augmenté plus fortement. Cependant, les restrictions auxquelles leurs dirigeants sont restés soumis et le fait que les pouvoirs publics n'aient pu honorer leurs engagements financiers ont nui à l'efficacité de ces expériences. D'autres pays en développement, dont le Bangladesh, le Guyana, le Maroc et le Mexique, ont récemment engagé des expériences analogues et d'autres — l'Argentine, l'Egypte et l'Inde — envisagent de le faire. Ces contrats de performance ou ces systèmes d'évaluation devraient inclure des accords sur les prix des entreprises publiques, leur financement (subventions, prêts et prises de participation) et leurs programmes d'investissement.

Malgré les améliorations que l'on peut attendre d'un système de suivi des performances, la rareté des compétences de gestion limite gravement, dans la plupart des pays en développement, le nombre des entreprises que les pouvoirs publics seront en mesure de superviser dans de bonnes conditions d'efficacité. L'équilibre entre autonomie et responsabilité indispensable à l'amélioration des résultats des entreprises publiques est particulièrement difficile à établir lorsqu'il existe

## Encadré 8.2 Evaluation de la performance des entreprises publiques au Pakistan

En 1980, le Ministère pakistanais de la production a créé un Bureau d'experts-conseils chargé d'administrer le système de supervision des entreprises publiques du secteur industriel. Ce système comprend plusieurs éléments : collecte de données, évaluation des résultats et octroi d'incitations. En évaluant les entreprises publiques sur la base de leurs bénéfices financiers après impôt, de leur production et de leur consommation d'énergie, le Bureau met l'accent sur l'accroissement de la production et du chiffre d'affaires et sur le maintien des coûts au niveau minimum. Chaque entreprise doit tenir une comptabilité analytique, présentée sous une forme normalisée. Les objectifs fixés à partir des propositions budgétaires présentées par l'entreprise sont officiellement incorporés à un contrat établi d'un commun accord entre le Bureau et la direction de l'entreprise et soumis à l'approbation du Ministère. Un indicateur pondéré global, calculé sur la base des pondérations et des critères convenus, permet de classer les résultats de chaque entreprise en cinq catégories. Selon ce classement, les dirigeants reçoivent ou non une prime pouvant aller jusqu'à trois mois de leur rémunération de base.

Le nouveau système semble avoir incité les dirigeants à accroître les bénéfices financiers après impôt, ceux-ci ayant augmenté pour la plupart des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation. En liant l'évaluation des résultats au versement de primes, il a également encouragé une amélioration de la comptabilité des entreprises publiques. Les états financiers vérifiés, qui autrefois n'étaient disponibles que d'un à trois ans après la clôture de l'exercice, sont désormais reçus dans un délai de cinq à sept mois. Parce qu'elle est négociée et non plus imposée, la fixation d'objectifs de performance est mieux comprise et acceptée de la direction des entreprises. Les échanges de vues qu'organise périodiquement le Bureau entre les entreprises publiques et leurs sociétés holding ont eu des effets motivants et incité les dirigeants à signaler leurs problèmes.

Cependant, l'aptitude des dirigeants des entreprises publiques à améliorer l'efficacité de leur exploitation est limitée par plusieurs contraintes, dont l'impossibilité de réduire les effectifs pour comprimer leurs coûts, leur manque d'autonomie en matière de rémunérations, l'impossibilité d'éliminer certaines lignes de produits, la rigidité des décisions de passation des marchés, et les contraintes pesant sur le choix de la composition de leur production, de leurs débouchés et de leurs fournisseurs. En outre, leurs plafonds de crédit et d'allocation de devises sont négociés, dans le cadre du processus budgétaire, entre les sociétés holding et les ministères de la production et des finances. Aucune raison n'incite à favoriser les entreprises les plus efficaces dans l'attribution de ces plafonds, d'autant qu'en raison des distorsions des prix il est difficile d'évaluer l'efficacité. Enfin, la façon dont sont mesurés les bénéfices de l'entreprise semble encourager leurs dirigeants à minimiser les paiements d'impôt, à procéder à des arbitrages sur les intérêts, à constituer des provisions insuffisantes pour amortissement et à centrer leur attention sur les revenus hors exploitation qui ne reflètent pas l'efficacité de leurs opérations.

Il serait possible d'atténuer ces problèmes en réduisant les restrictions imposées aux dirigeants des entreprises en ce qui concerne leurs politiques d'emploi et de production et en abaissant les barrières qui protègent les entreprises publiques de la concurrence nationale et étrangère. Le remplacement de l'indicateur actuellement utilisé par celui qui avait été envisagé lors de l'élaboration du système pourrait aussi déboucher sur des améliorations. Il était en effet initialement prévu d'évaluer les résultats sur la base des «bénéfices économiques» en prix constants, c'est-à-dire les bénéfices financiers majorés des impôts, des charges d'intérêt et de l'amortissement et diminués du revenu hors exploitation; ces ajustements avaient pour objectif de détourner les entreprises des activités ne contribuant pas directement à une amélioration de l'efficacité de leur exploitation.

un grand nombre d'entreprises et de ministères de tutelle. Lorsque les entreprises publiques comprennent aussi bien des sociétés de services collectifs, des entreprises manufacturières et des sociétés de transport que des offices de commercialisation et des institutions financières, leur évaluation exige à la fois des ressources humaines et matérielles. Les compétences disponibles étant habituellement déjà employées par les entreprises, les pouvoirs publics doivent souvent s'en remettre à l'évaluation des techniciens des entreprises elles-mêmes. Tant que le nombre des entre-

prises publiques reste élevé, les mesures prises pour éviter les arriérés et suivre les mouvements financiers pèseront lourdement sur les ressources publiques. Chaque fois que possible, les entreprises publiques devraient donc accepter la concurrence et la participation du secteur privé.

### Réévaluation de l'environnement et du rôle des entreprises publiques

Ces dernières années, plusieurs pays industriels et plus de 50 pays en développement ont com-

mencé à alléger le poids administratif et financier du secteur public en libéralisant et en circonscrivant le secteur des entreprises publiques. Il en résulte un élargissement de la concurrence et une réduction du rôle des administrations publiques dans la gestion et la propriété des entreprises. Les pouvoirs publics ne pouvant superviser efficacement qu'un nombre limité d'organismes, ces possibilités devraient continuer d'être étudiées dans le cadre d'examens périodiques des participations publiques. L'objectif devrait être notamment de déterminer les avantages d'une privatisation, au sens large de ce terme par lequel on entend ici tout accroissement de la participation du secteur privé à la gestion et à la propriété des activités et des actifs contrôlés et possédés par les pouvoirs publics. Les principaux modes de privatisation sont la conclusion d'accords de location ou de gestion et la cession d'actifs. Toutes régions confondues, le nombre des opérations de privatisation menées à bien depuis 1980 est chiffré à 600, dont près de 400 dans des pays en développement et plus de 160 dans les seuls pays d'Afrique subsaharienne. Ce total ne comprend pas la cession de participations de l'Etat dans de nombreuses entreprises nationalisées qui appartenaient auparavant au secteur privé, par exemple, au Bangladesh, au Chili et en Ouganda.

#### *Réduction de la protection des entreprises publiques*

Exposer les entreprises publiques à la concurrence intérieure et extérieure serait, dans de nombreux domaines, favorable à l'efficacité économique. Pour cela, il faudrait généralement éliminer diverses formes de protection, dont le versement de subventions budgétaires. En Inde, les sociétés publiques de transport par autobus obtiennent de meilleurs résultats dans les villes où elles opèrent en situation de pleine concurrence sans recevoir de subvention que dans les villes où la disponibilité de subventions et un régime d'incitation inapproprié ont été une source d'inefficacité (Encadré 8.3).

Les entreprises publiques peuvent aussi être protégées par l'application aux marchés intérieurs de réglementations tendant à écarter la concurrence privée. On peut citer à cet égard l'exemple de la commercialisation des produits agricoles, secteur dans lequel les entreprises publiques se sont révélées particulièrement inefficaces du fait de la dispersion géographique de leurs opérations face à la diversité des conditions du marché et à l'évolution rapide des circonstances. En Chine,

l'élimination des monopoles publics de commercialisation s'est traduite par de substantielles améliorations de l'efficacité de l'agriculture et par une augmentation de la production des exploitations collectives et privées. Le remplacement d'entreprises publiques en situation de monopole par des réseaux privés de commercialisation pour l'importation, l'exportation et la distribution des produits agricoles et des engrais peut aussi améliorer la distribution du revenu. Lorsque la commercialisation est assurée par le secteur privé, l'emploi de modes de transport décentralisés, et non de systèmes capitalistiques comme le font généralement les entreprises publiques, peut entraîner des gains de productivité tout en favorisant les travailleurs non qualifiés et les petits entrepreneurs.

Le prélèvement de droits de douane ou le contingentement des importations ont pour effet de protéger les entreprises publiques de la concurrence étrangère et de masquer leurs inefficacités. Jugées sur la base des prix intérieurs, les entreprises publiques industrielles de Tanzanie étaient rentables mais, lorsqu'on a évalué leurs facteurs de production aux prix mondiaux, leur valeur ajoutée s'est révélée négative dans plus d'un cas sur trois (contre un cas sur dix pour les entreprises industrielles privées). En d'autres termes, la valeur de leur production était inférieure à la valeur de leurs intrants. L'élimination de la protection met ces inefficacités en lumière : en Turquie, par exemple, la suppression en 1980 du monopole de commercialisation que détenait jusque-là une entreprise publique géante de transformation des produits animaux a débouché sur une diminution des subventions et sur la fermeture d'abattoirs inefficaces. En général, les opérateurs privés s'adaptent plus rapidement à l'élimination des distorsions commerciales que ne le font les entreprises publiques, à moins que les pouvoirs publics ne suppriment simultanément les aides bancaires et budgétaires apportées aux entreprises publiques.

#### *Recours à des gestionnaires privés*

Dans les branches d'activité pour lesquelles le secteur privé national et étranger dispose de solides compétences techniques et gestionnelles, les pouvoirs publics peuvent recourir à des contrats de gestion ou de location pour accroître l'efficacité de l'exploitation des entreprises publiques, tout en restant propriétaires. Dans plusieurs pays, dont l'Egypte, la Jamaïque, le Soudan et le Zaïre, le transfert au secteur privé de la gestion d'hôtels



### Encadré 8.3 Résultats des sociétés publiques de transport par autobus dans deux villes indiennes

La comparaison des résultats respectifs des sociétés publiques de transport par autobus de deux villes indiennes montre comment la combinaison de plusieurs facteurs — gestion prudente, autonomie financière et concurrence — peut aboutir à la mise en place de systèmes publics efficaces et commercialement viables.

La CSTC (*Calcutta State Transport Corporation*) possède environ 1.100 autobus, mais elle ne peut généralement en utiliser que moins de 700, les autres étant immobilisés le plus souvent par manque de réparations et d'entretien, parfois faute de chauffeurs. Elle emploie beaucoup de personnel (20,7 personnes par autobus en service) et le manque à gagner dû à la fraude (voyageurs sans billet) est estimé à plus de 15 % de ses recettes. Les effets conjugués de sa faible productivité, de l'inadéquation de ses tarifs et de la fraude rendent nécessaire une subvention d'environ 1 million de dollars par mois. Par contre, les opérateurs privés (pour la plupart, de petites sociétés ou des individus regroupés en plusieurs associations selon l'itinéraire desservi) parviennent à survivre financièrement sans subvention et à exploiter leurs 2.200 autobus avec un personnel peu nombreux et un taux de disponibilité élevé. Les chauffeurs et les receveurs des autobus privés reçoivent un certain pourcentage des recettes, ce qui les encourage fortement à lutter contre la fraude. De ce fait, le manque à gagner dû à la fraude est extrêmement faible et les coûts d'exploitation des opérateurs privés, approximativement deux fois moins élevés que ceux de la CSTC, sont plus que couverts par leurs recettes.

La CTC (*Cheran Transit Corporation*) de Coimbatore, ville d'environ 1 million d'habitants, est l'une des 14 sociétés publiques de transport par autobus de l'Etat du Tamil Nadu — lesquelles sont toutes efficaces et financièrement viables. Elle ne bénéficie d'aucun monopole et doit soutenir la concurrence directe de compagnies privées. Son exploitation est très efficace : le taux de disponibilité de ses autobus dépasse régulièrement 95 % et son ratio de personnel (7,3 personnes par autobus en service) est relativement faible pour une société publique. Bien que ses tarifs soient très bas (0,04 dollar pour un trajet de 5 km), elle parvient à réaliser des bénéfices (750.000 dollars pendant l'exercice 84-85) qui lui permettent d'accroître son parc de véhicules pour répondre à la demande. La réussite de la CTC doit être attribuée en grande partie au dynamisme et à la responsabilité dont font preuve ses dirigeants et à ce que les autorités de l'Etat autorisent généralement en temps voulu des relèvements tarifaires adéquats. En outre, la CTC applique une politique commerciale prudente, son système de suivi et de comptabilisation des coûts est très complet et, comme le font généralement ses concurrents du secteur privé, elle motive son personnel par l'octroi d'incitations; celles-ci comprennent notamment le versement de primes calculées en fonction du supplément de recettes (ou des économies) que lui permettent de réaliser un taux de disponibilité plus élevé et un meilleur recouvrement des recettes; les chauffeurs ayant évité tout accident sont aussi récompensés par une prime annuelle.

appartenant à l'Etat s'est révélé une solution acceptable sur le plan politique et une bonne opération sur le plan commercial. Au Sri Lanka, la même formule a transformé les résultats financiers d'usines textiles publiques. En Côte d'Ivoire, une coentreprise associant des intérêts nationaux et étrangers fournit des services d'alimentation en eau et d'assainissement de haute qualité. Si les opérateurs privés ne peuvent assurer la gestion de la totalité d'une entreprise publique, il est souvent possible de ne leur en céder qu'une partie, comme la manutention, le transit, le traitement des conteneurs ou d'autres activités, dans le cas d'un port. En Malaisie, par exemple, l'Agence portuaire de Kelang a commencé par privatiser la gestion de son terminal à conteneurs par la conclusion d'un contrat de location.

Néanmoins, ces contrats de location ou de ges-

tion sont difficiles à mettre au point et peuvent poser les mêmes dilemmes que les entreprises gérées par des cadres du secteur public. Les dirigeants engagés sous contrat ne peuvent être efficaces que s'ils sont libres de leur gestion. En outre, les contrats peuvent prévoir le versement d'honoraires quels que soient les résultats obtenus. Il est donc utile d'encourager les dirigeants à accroître la rentabilité en les intéressant aux résultats. Les pouvoirs publics doivent éviter de dépendre d'un seul contractant lorsque le service concédé n'est pas soumis à la concurrence. Dans le cas de contrats de location, les risques commerciaux sont à la charge du locataire. Bien que les pouvoirs publics puissent ainsi se libérer de leurs charges financières immédiates, ils doivent aussi se protéger et veiller à ce que l'actif loué soit viable lorsqu'ils en reprendront possession à la fin du

contrat. La conclusion de contrats de location constitue souvent une étape intermédiaire avant un transfert de propriété du secteur public au secteur privé.

#### *Cession d'entreprises publiques*

Pour alléger les charges que leur imposait un vaste portefeuille d'entreprises commerciales, plusieurs pays industriels et davantage encore de pays en développement ont commencé à céder tout ou partie de leurs participations dans un certain nombre d'entreprises publiques. Dans les quelques pays industriels, comme la France et le Royaume-Uni, où ces cessions ont pris de vastes proportions, ce désengagement s'est parfois révélé difficile. Comment déterminer la juste valeur d'une entreprise publique, comment surmonter la résistance de leur personnel et des groupes d'intérêt opposés à l'opération, comment éviter le risque de remplacer un monopole public par un monopole privé, autant de problèmes importants qui se sont posés même dans les pays dotés de marchés financiers bien développés et de solides mécanismes réglementaires, et où les mesures envisagées ont fait l'objet de débats publics ouverts

et approfondis. Les contraintes sont bien plus graves encore dans les pays en développement dont les marchés financiers sont limités, où la crainte de la domination économique d'intérêts étrangers ou de minorités ethniques est solidement ancrée, et où la capacité réglementaire des pouvoirs publics est limitée.

Néanmoins, plusieurs pays en développement cherchent activement à se désengager. Lorsque leurs entreprises publiques étaient financièrement saines et pouvaient attirer un grand nombre d'investisseurs nationaux, certains ont choisi la voie d'offres publiques de vente, en partie pour développer leurs marchés financiers (Encadré 8.4). Cependant, la solution d'offres privées — qui comprend notamment la vente pure et simple des actifs d'entreprises publiques — restera probablement le principal instrument utilisé dans la plupart des pays en développement (Encadré 8.5).

En cédant leurs participations, les pouvoirs publics doivent aussi décider s'ils continueront ou non à protéger et à subventionner les entreprises devenues privées. En règle générale, cela n'est pas souhaitable, surtout si la réforme des entreprises publiques fait partie d'un ajustement plus vaste du régime commercial et financier. Certaines

#### **Encadré 8.4 Offre publique de vente d'une entreprise publique sur un marché financier non développé**

En décembre 1986, les pouvoirs publics jamaïcains ont vendu 51 % de leur participation dans la *National Commercial Bank* (NCB), la plus grande banque du pays. Cette opération de privatisation a été de loin plus importante que les précédentes et la première à prendre la forme d'une offre publique de vente en bourse. La NCB, qui avait été une banque privée avant d'être nationalisée en 1977, était modérément rentable et n'imposait aucune charge financière aux pouvoirs publics pour qui l'objectif le plus important d'une vente par la voie d'une offre publique était de développer l'actionnariat et de démontrer les avantages de la privatisation, et non de maximiser les recettes publiques.

Grâce à une vaste campagne médiatique pour expliquer l'opération au public, l'offre a attiré des dizaines de milliers de nouveaux actionnaires jamaïcains, dont aucun n'a été autorisé à acquérir plus de 7,5 % des actions assorties du droit de vote. L'offre ayant été sursouscrite, l'administration, par l'application d'une échelle mobile, a attribué une part proportionnellement plus élevée des actions aux petits souscripteurs. Parmi les actionnaires nouveaux, le groupe le plus nombreux a été celui des propres employés de la NCB

à qui l'on avait offert de participer à un programme d'achat spécial. A l'issue de l'opération, ce groupe détenait près de 13 % des actions assorties d'un droit de vote.

Comme cela avait été le cas aussi dans les pays industriels où les marchés financiers sont beaucoup plus développés, il a été difficile de déterminer le prix de l'offre; conformément à la pratique habituelle, les actions de la NCB ont été offertes à un prix inférieur au cours des actions de son plus proche concurrent, une banque privée cotée en bourse. A l'issue de l'offre, celle-ci ayant été considérablement sursouscrite, les actions de la NCB se sont traitées à un prix bien supérieur. Les pouvoirs publics, qui ont conservé 49 % des actions, seront en mesure de les céder au cours du marché. La privatisation de la NCB montre qu'un pays en développement ayant un revenu par habitant relativement faible peut mobiliser l'épargne de toute une gamme de groupes de population, canaliser cette épargne intérieure par l'intermédiaire d'un marché mobilier restreint et peu développé, et transférer le contrôle d'une grande entreprise publique à des actionnaires privés.

### **Encadré 8.5 Cession d'usines textiles publiques au Togo**

Comme beaucoup d'autres pays africains, le Togo a lancé dans les années 70 un ambitieux programme de développement industriel, dans lequel le secteur public devait jouer un rôle moteur, grâce aux recettes exceptionnelles procurées par des booms temporaires des prix de produits de base et à de substantiels emprunts extérieurs. Le pays s'est ainsi retrouvé, au début des années 80, propriétaire de plusieurs entreprises publiques en difficulté, dont ses deux plus grandes usines textiles. L'une de ces usines devait produire des vêtements tissés et tricotés pour l'exportation. Les pouvoirs publics en avaient achevé la construction en 1980 au prix de 50 millions de dollars; cependant, pour plusieurs raisons — gestion inadéquate, matériel défectueux, manque de compétences techniques et de fonds de roulement, connaissance insuffisante du marché —, l'usine a été fermée peu après sa mise en service. La seconde, créée par un groupe privé qui a fait faillite en 1981, avait été reprise par les pouvoirs publics; bien qu'elle fût relativement en bon état, elle nécessitait de grosses dépenses de réhabilitation.

Plusieurs groupes intéressés ayant présenté des propositions, le gouvernement a décidé de vendre les actifs de ces usines à des investisseurs privés, mais de conserver leurs passifs. Trois cabinets d'audit indépendants en ont estimé le prix de vente à environ 10 millions de dollars et c'est un groupe coréen, disposant de financements en provenance des Etats-Unis, qui a

été choisi.

L'opération a débouché sur la création, au milieu de 1987, d'une entreprise privée qui a engagé 120 cadres et techniciens coréens pour superviser la remise en état des équipements. Les investissements prévus — travaux de réhabilitation et achats de matériel supplémentaire — représenteront globalement 20 millions de dollars. Lorsqu'elles fonctionneront à pleine capacité, les deux usines devraient employer quelque 5.000 ouvriers togolais et produire plus de 24 millions de vêtements pour l'exportation et plus de 10 millions de mètres de tissu imprimé.

Au début de 1988, un groupe d'investisseurs domicilié au Royaume-Uni a acquis une participation majoritaire dans la société d'exploitation pour suppléer à l'insuffisance des financements en provenance des Etats-Unis. Les investisseurs coréens et américains initiaux restent présents en tant qu'actionnaires minoritaires. Les actionnaires prévoient d'exploiter une bonne partie des équipements des deux usines dès la fin de 1988. Ayant débouché sur la création d'une entreprise privée qui permettra d'accroître substantiellement l'emploi et de maximiser l'utilisation d'équipements existants et qui prendra des risques financiers importants sans subvention directe, cette opération de désengagement a ouvert la voie aux nouvelles privatisations que prévoient actuellement les autorités togolaises.

entreprises publiques ne se prêtent pas à une privatisation car elles ne seront plus viables, sur le plan financier, en l'absence d'une protection et de subventions. Dans ces cas, la liquidation peut être la seule solution faisable. Plusieurs pays, dont la Guinée, le Mali, le Mexique et le Venezuela, ont fermé ou liquidé un grand nombre de petites entreprises publiques non viables.

#### **Comment réformer les entreprises publiques**

Certaines entreprises publiques des pays en développement ont pu être exploitées comme des sociétés commerciales viables sans porter préjudice aux finances publiques (Encadré 8.6). Cependant, dans la plupart des pays, beaucoup d'entre elles ont pesé sur les ressources budgétaires, contribué au déficit global du secteur public et affaibli la discipline financière, et leur valeur ajoutée a été négative. Dans ces conditions, bien que les problèmes puissent varier d'un pays ou d'une

entreprise à l'autre, les réformes devront souvent porter sur les mêmes domaines.

Dans les pays en développement, comme dans plusieurs pays industriels, quelques entreprises clés, surtout celles qui opèrent dans le secteur des infrastructures, resteront probablement propriété publique. Pour qu'elles contribuent au développement sans constituer une charge pour les finances publiques, il est indispensable de renforcer leur comptabilité, de faire de l'évaluation de leurs résultats un moyen d'incitation, et de soumettre leurs investissements à une évaluation rigoureuse. Il est également essentiel que les pouvoirs publics définissent et prennent les mesures nécessaires, au plan des prix, de la fiscalité et de la supervision des entreprises, pour qu'il soit possible de recouvrer les coûts, d'assurer une bonne comptabilisation et de parvenir à un juste équilibre entre autonomie et responsabilité.

Les résultats d'une entreprise ne dépendent pas de la part de son capital détenue par les pouvoirs

### **Encadré 8.6 Une entreprise publique financièrement viable : l'Office malaisien de l'électricité**

Parmi les entreprises publiques bien gérées et financièrement viables figure notamment l'Office malaisien de l'électricité (OME). L'application de tarifs appropriés, la planification de ses investissements, la discipline de sa gestion financière et l'autonomie suffisante dont il bénéficie lui ont permis d'éviter les difficultés de service de la dette et la dépendance budgétaire qui caractérisent les entreprises publiques commerciales de bien d'autres pays. Après avoir répercuté sur ses tarifs la totalité des effets des augmentations du prix de ses combustibles à la fin des années 70, l'OME a appliqué ces tarifs élevés jusqu'en 1985; pendant l'exercice 86, il les a ajustés à deux reprises. Le montant de son compte-clients (arriérés) ne pose aucune difficulté particulière.

En recourant dans toute la mesure du possible à ses propres ressources pour financer ses investissements, l'OME a pu préserver la solidité de son capital et autofinancer 50 % de ses investissements. Grâce à une

gestion prudente, bien que 40 % de ses capitaux lui aient été fournis en devises, les risques financiers associés à son endettement actuel sont relativement mineurs. Ayant créé en 1986 une réserve spéciale pour risque de change, l'OME sera en mesure d'ajuster rapidement son programme d'investissement ou la structure de ses financements face à toutes variations des taux de change.

Les pouvoirs publics examinent les ajustements tarifaires de l'Office et ses résultats financiers, mais n'interviennent pas dans ses décisions d'exploitation ou d'investissement. L'utilisation de gaz naturel (fourni par une autre entreprise publique) et l'achat massif d'hydroélectricité (à une autre société publique) étant récemment devenus des options intéressantes pour la production d'électricité, les pouvoirs publics suivent de plus près les opérations de l'OME, mais davantage en tant que conseiller et arbitre que pour imposer une décision.

publics. Cependant, la possession d'un vaste portefeuille d'entreprises publiques peut imposer une lourde charge administrative et financière aux pouvoirs publics. Beaucoup de pays tant industriels qu'en développement qui avaient d'abord cherché à étendre la propriété publique ont maintenant renoncé à cette politique et même entrepris de réduire le portefeuille des participations publiques. Les gouvernements devraient régulièrement évaluer les charges que leur imposent, et les avantages que leur procurent, la propriété et la gestion de chaque entreprise publique, et ils devraient chaque fois que possible envisager une privatisation. Pour de nombreuses activités, dans le secteur surtout des industries manufacturières et des services, il est souvent possible de procéder par étapes en recourant d'abord à des contrats de gestion et de location.

Pareilles réformes imposent de substantiels ajustements tant au secteur public qu'au secteur privé.

En outre, elles se heurtent souvent à de graves contraintes financières, gestionnelles et politiques. Une plus grande transparence est nécessaire si l'on veut pouvoir démontrer le coût d'entreprises non viables ou mal gérées et, ainsi, surmonter les résistances politiques. Le transfert de leur gestion ou de leur propriété à des agents privés devrait s'opérer sur la base de critères explicites et sans protection supplémentaire. L'amélioration des résultats étant l'argument le plus puissant en faveur de la privatisation, les pouvoirs publics devraient faire en sorte que les agents privés puissent opérer dans un environnement macroéconomique propice, à l'abri des distorsions introduites par les prix et par les subventions qui ont rendu les entreprises publiques inefficaces. Ce défi exige un engagement résolu de la puissance publique et des ressources suffisantes pour appuyer l'ajustement.



## *Les éléments d'une réforme*

Il n'est guère de pays où le secteur public ne se soit rapidement développé au cours des dernières décennies. Les chapitres précédents ont montré comment les déficiences de la gestion des finances publiques ont contribué, dans certains pays en développement, à de graves problèmes économiques. Dans beaucoup de pays, le niveau insoutenable des déficits budgétaires a été à l'origine de gros emprunts extérieurs, d'une inflation élevée et de la stagnation de l'investissement privé. Les recettes publiques n'ont pas correspondu aux dépenses; elles ont aussi été coûteuses et inéquitables : l'imposition du commerce extérieur, les accises, les taxes sur le chiffre d'affaires occupant une place excessive par rapport à celle des impôts généraux sur les biens et services et sur les revenus ou des redevances perçues sur les usagers. Les fonds publics sont trop souvent allés à des investissements mal avisés, à des subventions coûteuses et à l'emploi d'un nombre excessif d'agents dans le secteur public, tandis que la part affectée à des investissements à l'appui du développement était insuffisante.

Nous avons donné de nombreux exemples d'une bonne gestion des finances publiques. Certains pays en développement ont réussi à éviter l'apparition de graves problèmes budgétaires; d'autres se sont résolument engagés sur la voie d'une réforme. Des réformes sont manifestement possibles, bien que tout changement d'ordre institutionnel soit difficile et prenne du temps. L'expérience des dernières décennies conduit à proposer cinq grandes recommandations : il ne s'agit pas d'idéaux hors de portée, mais d'objectifs pra-

tiques et certains pays se sont déjà engagés dans cette voie.

- Application de politiques budgétaires prudentes.
- Réduction du coût de la mobilisation des recettes.
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques.
- Renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des entités publiques décentralisées.
- Adoption de politiques de finances publiques compatibles avec les objectifs de lutte contre la pauvreté.

### **Application de politiques budgétaires prudentes**

Un déficit public modique et soutenable, avec certaines variations selon les cycles conjoncturels, est de loin préférable à l'alternance de phases d'expansion rapide et de forte contraction. L'augmentation de l'endettement, la fuite de capitaux, la perte de confiance pendant l'expansion rendent d'autant plus grave la contraction qui lui fera suite. Ce sont alors les pauvres qui en souffrent le plus : ils ne peuvent protéger leur revenu en faisant passer leurs actifs à l'étranger et ils sont souvent les premiers à perdre leur emploi en période de récession. Mais que faut-il entendre par déficits publics «modiques et soutenables»? Il s'agit de déficits dont le niveau est compatible avec une inflation faible et stable, avec un service de la dette extérieure d'un montant acceptable, et avec des taux d'intérêt réels raisonnables. Un taux d'épargne intérieure plus élevé et une utilisation plus pro-

ductive des ressources publiques feront que le déficit pourra être supérieur tout en restant compatible avec une gestion prudente des finances publiques.

La gestion des finances publiques pose des difficultés particulières aux pays tributaires de leurs exportations de produits de base. Pour eux, la stratégie la plus sûre est de considérer les recettes tirées de ces produits comme intrinsèquement instables. Considérer comme permanent un gonflement temporaire de ces recettes est une erreur lourde de conséquences, dans la mesure où il peut falloir des années pour comprimer les dépenses et résorber les dettes contractées pendant le boom. En revanche, si l'on pêche par excès de prudence, c'est-à-dire si l'on considère comme temporaire une augmentation des prix qui se révélera permanente, il est facile d'y remédier ultérieurement. Les recettes procurées par la hausse des prix peuvent alors être affectées à l'acquisition d'actifs extérieurs ou au remboursement de dettes, ce qui permet d'éviter le risque d'inflation et une appréciation du taux de change.

Lorsqu'un déficit devient insoutenable, la priorité doit aller à la stabilisation macroéconomique. Il ne peut y avoir d'ajustement structurel de l'économie en présence de déséquilibres macroéconomiques majeurs. Par ailleurs, une politique de stabilisation peut elle-même se révéler insoutenable, si elle n'est pas accompagnée de mesures structurelles à l'appui de la croissance. L'action ne peut donc être cohérente que si l'on coordonne mesures de stabilisation et mesures d'ajustement structurel. S'il consiste principalement à abaisser les droits de douane et les obstacles aux importations, à unifier les taux de change et à déréglementer les marchés de capitaux, l'ajustement peut être un facteur de déstabilisation, en raison de ses effets sur les finances publiques. Il faut donc simultanément apporter aux finances publiques les réformes nécessaires pour compenser toute perte de recettes. De même, si elle consiste principalement à relever les droits de douane, à restreindre les importations et à comprimer l'investissement public et privé, la stabilisation peut étouffer la croissance et les réformes structurelles. Pour redresser la situation des finances publiques, l'arbitrage à opérer entre accroissement des recettes et réduction des dépenses variera selon l'étendue du secteur public et son degré d'efficacité sur le plan des recettes comme des dépenses. Indépendamment de ce choix, il peut être nécessaire de prévoir des mesures spéciales à court terme pour amortir les effets de la stabilisation sur les pauvres.

### Réduction du coût de la mobilisation des recettes

La mobilisation des recettes publiques est onéreuse : à ses coûts administratifs directs viennent s'ajouter les coûts indirects entraînés par les distorsions introduites dans l'activité économique. Certaines méthodes sont toutefois beaucoup plus coûteuses que d'autres. Aussi, plusieurs principes devraient guider le choix des réformes à apporter aux systèmes de recettes.

Dans toute la mesure du possible, il conviendrait d'établir un lien entre les coûts et les avantages des services publics par la perception de redevances assises sur la consommation (tarifs publics) lorsqu'on peut déterminer l'identité des usagers, ou sur les avantages (comme dans le cas des programmes de mise en valeur d'Amérique latine) lorsque ceux-ci ne profitent qu'aux habitants d'une région particulière. La tarification des usagers peut promouvoir une meilleure efficacité économique en incitant les bénéficiaires à comparer le coût économique d'un bien ou d'un service à l'avantage qu'il leur procure. En outre, les usagers sont plus enclins à superviser leurs fournisseurs lorsqu'ils doivent payer le coût des prestations reçues. Beaucoup de services publics qui pourraient et devraient donner lieu au paiement de redevances sont souvent fournis gratuitement ou à des prix fortement subventionnés à toute la population. Il existe donc de nombreuses possibilités d'accroître les recettes publiques en demandant une contribution plus élevée aux usagers — surtout dans le cas de services comme l'enseignement supérieur, les soins hospitaliers, l'électricité, l'eau et les transports urbains. L'expérience montre que, loin de porter préjudice aux pauvres, le recouvrement du coût des services publics peut leur être favorable en permettant de dégager les ressources financières nécessaires à l'expansion de l'offre de certains services de base. Il n'en reste pas moins possible de subventionner sélectivement les groupes les plus démunis pour lutter contre la pauvreté et pour répondre aux besoins essentiels d'éducation, de santé et d'assainissement.

Même dans les nombreux cas où l'on pourra accroître la contribution des usagers, l'impôt restera nécessaire pour financer les biens publics profitant à l'ensemble de la population. Bien qu'on ait inévitablement à arbitrer entre divers objectifs, il est possible de réformer la fiscalité de telle sorte qu'il en résulte à la fois une augmentation des recettes et une diminution des distorsions écono-

miques et de la charge imposée aux pauvres. La conception du système fiscal doit être simple, les ressources administratives des pays en développement étant gravement limitées. Il est donc essentiel de veiller à ce que toute réforme de la fiscalité soit compatible avec les moyens administratifs disponibles et contribue à une amélioration de l'administration de l'impôt.

S'ils répondent à ces critères, les systèmes fiscaux comprendront généralement une imposition simplifiée du revenu des personnes physiques et des sociétés, une taxe sur la valeur ajoutée (qui, pour des raisons de simplicité, sera souvent prélevée uniquement au niveau de la fabrication) et un petit nombre d'accises sur les biens de luxe ou dont on souhaite décourager la consommation dans l'intérêt de la société. Si l'on juge nécessaire de taxer les importations, ces droits devraient être peu élevés et plus uniformes. Les taux d'imposition marginaux devraient être faibles afin de minimiser les distorsions et d'encourager les contribuables à s'acquitter de leurs obligations. La structure de l'impôt devrait être simple, avec un petit nombre seulement de taux et d'exemptions. Le recours intensif à des incitations fiscales pour atteindre certains objectifs sociaux donne rarement, en fait, les résultats escomptés, car cela tend à créer des distorsions économiques ou à exacerber celles qui existent déjà, et à rendre l'administration de l'impôt beaucoup plus compliquée. En fixant le seuil d'imposition du revenu des personnes physiques à un niveau élevé et en exonérant les produits non transformés du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, on fera déjà beaucoup pour réduire la charge fiscale des pauvres, tout en concentrant les ressources administratives sur les impositions qui contribueront le plus à accroître les recettes.

### **Efficacité des dépenses publiques**

Le principe directeur, en matière d'investissement public, est que celui-ci devrait compléter, et non concurrencer, l'investissement privé. L'intervention des pouvoirs publics est manifestement nécessaire pour assurer la fourniture des biens publics, comme la défense et l'ordre. Elle est également nécessaire lorsque le secteur privé ne fournirait pas une quantité suffisante de certains biens ou services qui profitent à l'ensemble de la société, comme l'enseignement primaire, les soins sanitaires préventifs de base, les infrastructures de transport, et la recherche agricole. Elle peut aussi se justifier pour la fourniture de services d'intérêt public qui monopolisent une seule source d'ap-

visionnement ou qui peuvent donner lieu à de vastes économies d'échelle. Mais les pouvoirs publics n'ont pas à affecter des ressources rares et coûteuses à des activités que le secteur privé — si on lui en laisse la possibilité — peut accomplir plus efficacement. Par exemple, ils n'ont pas à essayer de produire ou de commercialiser la plupart des produits agricoles et industriels, ni à fournir certains services comme les transports urbains par autobus.

Les dépenses doivent aller à des priorités valables et celles-ci ressortent plus clairement lorsque toutes les parties sont conscientes des limites fixées à leurs ressources. La détermination du plafond global des dépenses suppose un arbitrage entre les besoins et le coût de la collecte de recettes. Le meilleur moyen est de mettre en place un processus coordonné de planification à moyen terme des finances publiques, d'élaboration de budgets annuels et de suivi régulier des recettes et des dépenses. Les limites fixées devraient être contraignantes non seulement pour les ministères des finances et de la planification, mais aussi pour les ministères sectoriels, les administrations subnationales et les entreprises publiques.

L'incidence d'une dépense sur le développement sera fonction de son efficacité. Tout projet majeur devrait faire l'objet d'une évaluation rigoureuse non seulement de sa viabilité économique (par une analyse de ses coûts et avantages ou de son efficacité par rapport à son coût), mais aussi de sa faisabilité technique, administrative et financière. Les meilleurs projets risquent d'échouer si l'environnement économique est faussé par des distorsions, et ont besoin pour réussir d'être soutenus par des politiques appropriées au niveau des prix, du commerce et du crédit.

S'agissant des dépenses courantes, il est indispensable d'affecter des crédits suffisants à l'entretien et à l'exploitation pour que le stock de capital existant soit utilisé efficacement. Les pouvoirs publics doivent souvent arbitrer entre entretien et investissement nouveau, mais le plus efficace est généralement de choisir l'entretien. Lorsqu'il faut reconstruire une route, la dépense peut être de trois à cinq fois plus élevée que ce qu'il en aurait coûté de l'entretenir régulièrement. Les traitements de la fonction publique doivent également être suffisants pour attirer et motiver des cadres qualifiés. Si, comme on le fait souvent, on réduit les rémunérations et les écarts de salaire tout en accroissant l'effectif total, la qualité de l'administration en souffre inévitablement. Le secteur public des pays en développement ne peut pas se permettre d'être l'employeur de dernier ressort

pour toute la population active. Enfin, les subventions accordées pour lutter contre la pauvreté devraient être ciblées sur les catégories qui en ont le plus besoin.

### **Renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des entités publiques décentralisées**

La décentralisation des pouvoirs de décision et des responsabilités peut faciliter l'établissement d'un lien entre les coûts et les avantages et, donc, améliorer l'efficacité. Les décideurs locaux peuvent répondre de façon plus souple aux besoins et aux préférences de leurs administrés; de même, les citoyens peuvent mieux suivre l'action d'administrations décentralisées. La mesure dans laquelle il est possible de décentraliser varie d'un secteur à l'autre. Les administrations locales sont les mieux placées pour gérer les infrastructures urbaines — routes, eau et assainissement — dont le financement devrait, dans toute la mesure du possible, être assuré par les usagers. S'agissant des infrastructures rurales, des groupements constitués à l'échelle des villages, comme les syndicats d'irrigants, pourraient aussi jouer un plus grand rôle. Les entités chargées de services sociaux, comme les écoles et les dispensaires, peuvent généralement se voir confier des responsabilités accrues dans la prestation de ces services et le recouvrement de leurs coûts, bien que les autorités centrales doivent conserver un certain degré de contrôle pour veiller au respect des normes et, en cas de besoin, fournir des subventions sélectives. Les entreprises publiques devraient être suffisamment autonomes pour pouvoir fixer leurs prix à un niveau leur permettant de couvrir leurs coûts, et leurs dirigeants être tenus responsables de la qualité des prestations fournies et de la viabilité financière de leur entreprise.

Les entités locales et les entreprises publiques qui fournissent des biens publics ou des subventions ne peuvent être financées par le prélèvement de redevances sur les usagers. Les autorités locales peuvent simplifier leurs systèmes fiscaux et — par une meilleure administration et une évaluation plus exacte des biens en cause — élargir la base des impôts sur la propriété et en améliorer le recouvrement. Le recours à l'emprunt peut être justifié pour financer les dépenses d'investissement des administrations locales ou des entreprises publiques dont les avantages ne se concrétiseront qu'au bout d'un certain nombre d'années, mais tout emprunt majeur, quelle que soit l'entité concernée, devrait être subordonné à l'approba-

tion des autorités centrales, surtout s'il doit bénéficier d'une garantie publique. L'octroi de dons et de subventions de l'administration centrale est souvent justifié, généralement pour des raisons d'équité, mais ces aides devraient être structurées de façon à encourager un recouvrement des coûts efficace. Les autorités locales pourront davantage être tenues responsables de l'utilisation des fonds qu'elles auront empruntés et des dons ou des subventions qu'elles auront reçus si les autorités centrales vérifient leurs comptes de façon régulière et fiable.

Les flux financiers du secteur public sont généralement complexes et souvent confus. Ces opérations deviendront plus transparentes si l'on en comptabilise explicitement chaque élément : subventions, apports de fonds propres, dividendes, impôts, paiement d'achats de biens ou de services, emprunts, ou garanties d'emprunt. Il conviendrait aussi de veiller à ce que toutes les parties concernées s'acquittent de leurs obligations financières réciproques, les impayés d'un débiteur pouvant compromettre la stabilité financière de son créancier et l'amener à accumuler lui-même des arriérés, ce qui ajoute à la confusion et au manque de contrôle.

Comme la plupart des autres réformes préconisées dans le présent rapport, le renforcement des administrations locales nécessitera des améliorations au niveau de l'administration et de la gestion. Les mesures prises au niveau du recrutement, de la formation et des mécanismes incitatifs, pour améliorer la qualité des agents du secteur public, joueront un rôle déterminant dans toute réforme des finances publiques. Dans le cas des entreprises publiques à caractère commercial, le renforcement de la concurrence ou de la participation du secteur privé — par la conclusion d'accords de location ou de gestion, ou par un désengagement pur et simple — permettra bien souvent de réduire les inefficacités et la charge qu'elles peuvent représenter pour le budget.

### **Application de politiques des finances publiques compatibles avec la lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté reste l'objectif ultime de la politique de développement. Les finances publiques peuvent constituer à cet égard un puissant moyen d'action si l'on tient compte des recommandations exposées ci-dessus. Une gestion prudente des finances publiques créera des conditions favorables à la croissance sans laquelle on ne peut espérer vaincre un jour la pauvreté. De plus,



c'est souvent sur les pauvres que retombent directement les plus graves conséquences de politiques imprudentes.

S'agissant des recettes, il est possible d'exonérer les petits revenus et d'alléger les prélèvements opérés sur les pauvres par les taxes sur les ventes en exemptant les produits non transformés (en particulier, les produits alimentaires). On peut aussi, par des subventions sélectives, épargner aux pauvres le paiement des contributions normalement demandées aux usagers. Dans certains cas, le prélèvement de redevances modiques sur les services les plus coûteux peut en fait jouer à l'avantage des plus démunis, car cela permet d'investir davantage dans la fourniture de services publics essentiels, comme l'eau potable, l'enseignement primaire et les soins de santé de base et, donc, d'en élargir l'accès.

La dépense publique est l'instrument le plus

important pour lutter directement contre la pauvreté. L'augmentation des ressources affectées à la mise en place d'équipements urbains et ruraux d'un faible coût peut déboucher sur une amélioration immédiate des conditions de vie, même si ces ressources proviennent de la tarification des usagers. Le renforcement des administrations locales est d'une importance cruciale car ce sont elles, généralement, qui fournissent l'essentiel des services urbains. Il est possible de continuer à verser des subventions ciblées sur les pauvres même en période d'austérité budgétaire. A long terme, les investissements consacrés aux ressources humaines — dans le domaine, par exemple, des soins de santé de base, de la nutrition, de l'enseignement primaire et de la planification familiale — peuvent beaucoup améliorer la situation des pauvres et contribuer à la croissance des pays en développement.



## Annexe statistique

Les tableaux de la présente Annexe statistique contiennent des données sur un échantillon de 90 pays en développement, ainsi que des renseignements sur les pays industriels et les pays à revenu élevé exportateurs de pétrole, lorsqu'il en existe. Ces données concernent la population, la comptabilité nationale, le commerce et la dette extérieure.

Nous recommandons au lecteur de se reporter aux Notes techniques des Indicateurs pour les définitions et les notions utilisées dans les tableaux. Pour les Tableaux A.13, A.14 et A.15, on trouvera au Chapitre 1 de plus amples détails sur l'hypothèse de base et l'hypothèse haute.

**Tableau A.1 Accroissement passé (1965 à 1986) et projeté (jusqu'à l'an 2000) de la population**

Groupe de pays	1986 population (millions)	Taux moyen de croissance annuelle (%)				
		1965-73	1973-80	1980-86	1986-90	1990-2000
Pays en développement	3.528	2,5	2,1	2,0	2,1	1,9
Pays à faible revenu	2.374	2,6	2,0	1,9	2,0	1,8
Pays à revenu intermédiaire	1.154	2,5	2,4	2,3	2,2	2,0
Exportateurs de pétrole	475	2,6	2,6	2,6	2,5	2,3
Exportateurs de produits manufacturés	2.081	2,5	1,8	1,6	1,7	1,5
Pays fortement endettés	570	2,6	2,4	2,4	2,3	2,2
Afrique subsaharienne <sup>a</sup>	399	2,7	2,8	3,1	3,3	3,2
Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole	20	4,8	5,5	4,2	4,0	3,4
Pays industriels	742	1,0	0,7	0,6	0,5	0,4
Monde <sup>a</sup>	4.290	2,2	1,9	1,8	1,8	1,7

a. A l'exclusion des pays industriels à économie planifiée.

**Tableau A.2 Population et PNB par habitant, en 1980, et taux de croissance, 1965 à 1987**

Groupe de pays	PNB en 1980 (milliards de dollars)	Population, 1980 (millions d'habitants)	PNB en 1980 par habitant (dollars)	Taux moyen de croissance annuelle du PNB par habitant (%)					
				1965-73	1973-80	1980-84	1985	1986 <sup>a</sup>	1987 <sup>a</sup>
Pays en développement	2.096	3.130	670	3,9	3,1	0,7	3,3	3,1	1,8
Pays à faible revenu	573	2.124	270	2,9	2,6	5,1	7,2	4,2	3,1
Pays à revenu intermédiaire	1.523	1.006	1.510	4,5	3,1	-1,4	1,1	2,3	1,1
Exportateurs de pétrole	523	407	1.290	4,8	3,1	-2,4	1,3	-1,7	-1,3
Exportateurs de produits manufacturés	949	1.889	500	4,7	3,9	3,4	6,4	5,8	3,5
Pays fortement endettés	876	494	1.770	4,5	2,8	-3,7	1,7	1,9	-0,5
Afrique subsaharienne	198	331	600	3,7	0,7	-4,9	2,9	-0,2	-4,6
Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole	227	16	14.540	4,2	5,6	-7,7	-8,2	-10,1	5,7
Pays industriels	7.701	716	10.760	3,6	2,1	1,3	2,4	2,0	2,2

a. Chiffres préliminaires.

**Tableau A.3 Population et composition du PIB, diverses années, 1965 à 1987**  
(milliards de dollars, sauf indication contraire)

Groupes de pays et indicateur	1965	1973	1980	1983	1984	1985	1986*	1987*
<i>Tous pays en développement</i>								
PIB	339	759	2.135	2.103	2.149	2.158	2.244	2.403
Absorption intérieure <sup>b</sup>	342	764	2.180	2.120	2.135	2.151	2.237	2.379
Exportations nettes <sup>c</sup>	-3	-5	-46	-17	14	6	6	24
Population (millions)	2.211	2.700	3.130	3.328	3.392	3.457	3.528	3.605
<i>Pays à faible revenu</i>								
PIB	148	260	574	603	604	621	634	691
Absorption intérieure <sup>b</sup>	149	259	597	617	618	651	657	706
Exportations nettes <sup>c</sup>	-1	0	-23	-13	-14	-31	-24	-15
Population (millions)	1.509	1.847	2.124	2.249	2.289	2.328	2.374	2.424
<i>Pays à revenu intermédiaire</i>								
PIB	192	499	1.561	1.500	1.545	1.537	1.610	1.712
Absorption intérieure <sup>b</sup>	193	504	1.584	1.504	1.517	1.500	1.580	1.673
Exportations nettes <sup>c</sup>	-1	-5	-23	-4	28	37	30	39
Population (millions)	702	854	1.006	1.078	1.103	1.129	1.154	1.181
<i>Exportateurs de pétrole</i>								
PIB	51	138	539	506	531	546	466	452
Absorption intérieure <sup>b</sup>	50	137	523	495	510	530	468	447
Exportations nettes <sup>c</sup>	0	1	16	11	21	16	-2	4
Population (millions)	277	339	407	440	452	463	475	488
<i>Exportateurs de produits manufacturés</i>								
PIB	166	368	961	963	979	1.014	1.119	1.245
Absorption intérieure <sup>b</sup>	168	373	993	963	968	1.013	1.105	1.219
Exportations nettes <sup>c</sup>	-2	-5	-32	0	11	1	15	26
Population (millions)	1.365	1.660	1.889	1.987	2.017	2.047	2.081	2.118
<i>Pays fortement endettés</i>								
PIB	117	292	898	775	800	803	812	809
Absorption intérieure <sup>b</sup>	115	291	906	755	764	769	793	777
Exportations nettes <sup>c</sup>	2	1	-8	20	36	35	19	32
Population (millions)	341	419	494	531	543	556	569	584
<i>Afrique subsaharienne</i>								
PIB	26	60	203	180	178	177	160	127
Absorption intérieure <sup>b</sup>	26	59	205	187	178	175	165	129
Exportations nettes <sup>c</sup>	0	1	-2	-7	0	2	-5	-3
Population (millions)	221	273	331	364	376	386	399	414
<i>Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole</i>								
PIB	8	28	224	214	198	184	..	..
Absorption intérieure <sup>b</sup>	5	17	148	190	192	..	..	..
Exportations nettes <sup>c</sup>	2	11	76	24	6	..	..	..
Population (millions)	7	11	16	18	19	19	20	21
<i>Pays industriels</i>								
PIB	1.397	3.297	7.661	7.927	8.284	8.680	10.613	12.224
Absorption intérieure <sup>b</sup>	1.390	3.284	7.713	7.920	8.311	8.702	10.590	12.206
Exportations nettes <sup>c</sup>	6	12	-52	7	-27	-23	23	18
Population (millions)	632	681	716	730	734	738	742	745

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer de la somme de leurs éléments.

a. Chiffres préliminaires.

b. Consommation privée plus consommation publique plus investissement intérieur brut.

c. Y compris les biens et les services non facteurs.

**Tableau A.4 PIB, en 1980, et taux de croissance, 1965 à 1987**

Groupe de pays	PIB en 1980 (milliards de dollars)	Taux moyen de croissance annuelle du PIB (%)					
		1965-73	1973-80	1980-84	1985	1986 <sup>a</sup>	1987 <sup>a</sup>
Pays en développement	2.135	6,5	5,4	3,0	5,1	4,7	3,9
Pays à faible revenu	574	5,5	4,6	7,1	9,2	6,4	5,3
Pays à revenu intermédiaire	1.561	7,0	5,7	1,4	3,3	3,9	3,2
Exportateurs de pétrole	539	7,0	5,9	0,5	3,7	0,3	0,8
Exportateurs de produits manufacturés	961	7,4	5,9	5,2	7,9	7,2	5,3
Pays fortement endettés	898	6,9	5,4	-0,7	3,8	3,5	1,7
Afrique subsaharienne	203	6,6	3,3	-1,5	5,8	2,6	-1,4
Pays à revenu élevé							
exportateurs de pétrole	216	8,8	8,0	-2,1	-5,9	-8,1	-2,9
Pays industriels	7.661	4,5	2,8	2,0	3,0	2,7	2,6

a. Chiffres préliminaires.

**Tableau A.5 Structure de la production du PIB, diverses années, 1965 à 1987**  
 (pourcentage du PIB)

Groupe de pays	1965		1973		1980		1984		1985		1986 <sup>a</sup>		1987 <sup>a</sup>	
	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie	Agricul- ture	Indus- trie
Pays en développement	30	29	24	32	19	37	20	35	19	35	19	35	19	35
Pays à faible revenu	41	27	38	32	34	35	34	33	32	33	31	33	32	33
Pays à revenu intermédiaire	22	30	17	32	14	37	14	36	14	36	14	35	13	36
Exportateurs de pétrole	24	28	19	32	15	41	17	38	17	38	18	35	16	37
Exportateurs de produits manufacturés	34	31	27	35	21	39	21	37	20	37	18	37	18	37
Pays fortement endettés	20	32	16	33	13	37	15	36	15	36	14	35	13	36
Afrique subsaharienne	44	19	34	24	29	32	37	25	36	27	37	25	34	27
Pays à revenu élevé														
exportateurs de pétrole	4	62	2	68	1	74	2	58	..	..	..	..	..	..
Pays industriels	5	40	5	38	3	36	3	34	3	34	3	34	3	35

a. Chiffres préliminaires.

**Tableau A.6 Taux de croissance par secteur, 1965 à 1986**  
 (pourcentage moyen de variation annuelle)

Groupe de pays	Agriculture			Industrie			Services		
	1965-73	1973-80	1980-86	1965-73	1973-80	1980-86	1965-73	1973-80	1980-86
Pays en développement	3,3	2,6	3,6	8,6	6,4	3,7	7,0	5,9	3,2
Pays à faible revenu	2,9	2,5	5,5	8,6	7,2	9,9	6,3	4,5	6,9
Pays à revenu intermédiaire	3,6	2,8	1,7	8,7	6,2	1,2	7,1	6,3	2,3
Exportateurs de pétrole	3,9	1,9	1,3	9,9	6,4	0,2	6,1	7,0	1,5
Exportateurs de produits manufacturés	3,2	2,7	5,7	10,0	7,9	6,7	8,6	6,1	5,1
Pays fortement endettés	3,5	2,2	1,5	8,5	5,6	-1,1	7,1	6,1	0,6
Afrique subsaharienne	3,4	0,2	0,2	13,7	4,7	-2,4	5,7	5,0	0,1
Pays à revenu élevé									
exportateurs de pétrole	..	..	..	13,2	3,9	-8,2	..	..	..
Pays industriels	1,7	0,4	2,5	5,0	2,0	2,5	4,7	3,4	2,6

**Tableau A.7 Indicateurs de la consommation, de l'épargne et de l'investissement, diverses années, 1965 à 1987**  
(pourcentage du PIB)

Groupe de pays et indicateur	1965	1973	1980	1983	1984	1985	1986 <sup>a</sup>	1987 <sup>a</sup>
<i>Tous pays en développement</i>								
Consommation	79,7	76,9	75,8	77,8	76,5	76,6	76,7	75,6
Investissement	20,8	23,6	26,6	23,2	22,9	23,6	23,4	23,8
Epargne	19,3	23,0	23,4	20,3	21,4	21,3	21,5	23,6
<i>Pays à faible revenu</i>								
Consommation	81,1	76,0	78,9	77,8	76,6	75,3	75,4	74,0
Investissement	20,4	23,8	26,0	24,8	26,2	29,8	28,8	28,2
Epargne	18,5	23,7	22,1	23,4	24,4	25,4	25,1	26,2
<i>Pays à revenu intermédiaire</i>								
Consommation	78,7	77,4	74,7	77,7	76,5	77,1	77,3	76,3
Investissement	21,1	23,4	26,8	22,5	21,6	21,1	21,3	22,1
Epargne	19,9	22,6	23,9	19,1	20,2	19,6	20,1	22,5
<i>Exportateurs de pétrole</i>								
Consommation	80,2	76,6	70,5	76,0	75,0	77,3	79,8	76,1
Investissement	19,4	22,6	26,4	21,8	21,0	21,2	21,2	23,2
Epargne	17,3	21,6	26,6	19,4	20,3	18,3	15,9	20,0
<i>Exportateurs de produits manufacturés</i>								
Consommation	77,9	75,4	75,6	75,1	73,0	71,9	71,3	71,9
Investissement	22,5	25,9	28,4	25,2	26,2	28,1	27,7	27,3
Epargne	21,6	25,4	24,5	24,2	26,2	27,3	28,1	27,7
<i>Pays fortement endettés</i>								
Consommation	76,2	77,8	75,7	79,2	78,2	78,9	79,2	77,6
Investissement	21,2	21,8	25,2	18,0	17,2	17,7	19,0	19,6
Epargne	22,0	21,3	22,4	16,2	17,2	16,6	17,0	20,7
<i>Afrique subsaharienne</i>								
Consommation	82,3	78,4	80,3	88,8	88,3	86,6	88,5	84,8
Investissement	15,0	18,9	20,4	15,1	11,6	12,2	14,5	17,4
Epargne	15,4	17,5	16,7	8,5	8,5	10,2	7,6	10,9
<i>Pays industriels</i>								
Consommation	76,5	74,6	77,7	80,0	79,0	79,5	78,9	78,8
Investissement	23,2	25,0	23,0	19,9	21,3	20,7	20,9	21,2
Epargne	23,9	25,8	22,7	20,3	21,3	20,7	21,2	22,0

a. Chiffres préliminaires.

**Tableau A.8 Croissance du volume des exportations, 1965 à 1987**

Groupe de pays et produit	Variation annuelle moyenne du volume des exportations (%)					
	1965-73	1973-80	1980-84	1985	1986 <sup>a</sup>	1987 <sup>b</sup>
<i>Par catégories de produits</i>						
Pays en développement	4,9	4,7	4,7	3,3	5,7	5,9
Produits manufacturés	11,6	13,8	9,5	3,3	4,9	9,5
Produits alimentaires	2,9	4,3	1,7	4,3	4,1	4,2
Produits non alimentaires	2,7	1,2	0,1	7,9	5,9	4,2
Métaux et minéraux	4,8	7,0	-0,2	7,8	11,1	1,2
Combustibles	4,0	-0,8	1,8	0,7	6,8	0,0
Monde <sup>c</sup>	8,8	4,4	1,4	3,0	3,7	4,3
Produits manufacturés	10,7	6,1	3,8	4,3	1,8	4,8
Produits alimentaires	5,0	6,6	0,8	0,9	4,4	8,2
Produits non alimentaires	3,1	1,0	0,6	8,1	-0,3	7,6
Métaux et minéraux	6,8	8,7	-0,7	3,9	3,6	10,6
Combustibles	8,6	0,0	-5,0	-2,6	12,3	-2,9
<i>Par groupes de pays</i>						
Pays en développement	4,9	4,7	4,7	3,3	5,7	5,9
Produits manufacturés	11,6	13,8	9,5	3,3	4,9	9,5
Produits primaires	3,7	1,2	1,3	3,3	6,4	2,8
Pays à faible revenu	2,0	4,7	5,4	7,7	10,4	6,2
Produits manufacturés	2,4	8,2	9,6	0,7	15,0	9,3
Produits primaires	1,7	2,8	2,4	13,7	6,9	3,6
Pays à revenu intermédiaire	5,3	4,8	4,6	2,7	5,0	5,8
Produits manufacturés	14,9	14,8	9,4	3,6	3,5	9,5
Produits primaires	3,9	1,1	1,2	1,8	6,3	2,7
Exportateurs de pétrole	4,1	-0,9	0,4	0,0	3,2	-1,0
Produits manufacturés	10,1	3,4	24,5	3,6	3,9	6,7
Produits primaires	4,0	-1,0	-1,0	-0,4	3,1	-1,8
Exportateurs de produits manufacturés	8,4	9,8	9,3	4,1	8,2	12,2
Produits manufacturés	11,6	14,0	10,2	2,8	7,8	12,8
Produits primaires	5,5	3,4	7,4	7,2	9,1	10,9
Pays fortement endettés	3,1	1,1	0,9	0,5	-2,6	-0,4
Produits manufacturés	13,4	10,2	5,6	-2,3	-11,5	3,4
Produits primaires	2,4	-0,4	-0,3	1,3	0,2	0,4
Afrique subsaharienne	15,0	0,1	-7,5	9,9	0,8	-6,8
Produits manufacturés	7,5	5,6	2,9	12,5	2,3	-0,3
Produits primaires	15,3	-0,1	-8,2	9,7	0,7	-7,4
Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole	12,8	-0,6	-16,3	-15,4	24,9	-8,8
Pays industriels	9,4	5,4	2,5	4,2	1,9	4,6

a. Estimations.

b. Projections.

c. A l'exclusion des pays industriels à économie planifiée.

**Tableau A.9 Variation des prix à l'exportation et des termes de l'échange, 1965 à 1987**  
(pourcentage moyen de variation annuelle)

Groupe de pays	1965-73	1973-80	1980-84	1985	1986 <sup>a</sup>	1987 <sup>b</sup>
<i>Prix à l'exportation</i>						
Pays en développement	6,4	14,0	-3,2	-4,0	-6,4	12,2
Produits manufacturés	7,2	8,1	-2,7	-1,1	12,0	10,9
Produits alimentaires	5,3	9,1	-2,3	-9,8	4,9	-4,3
Produits non alimentaires	4,5	10,3	-4,1	-13,8	0,1	23,8
Métaux et minéraux	2,5	4,7	-5,2	-5,5	-4,2	13,2
Combustibles	8,0	27,1	-4,0	-3,5	-47,2	23,9
Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole	7,6	26,9	-4,1	-2,6	-45,3	20,8
<i>Pays industriels</i>						
Total	4,8	10,4	-3,5	-0,6	13,9	8,4
Produits manufacturés	4,6	10,8	-3,4	0,9	19,8	9,4
<i>Termes de l'échange</i>						
Pays en développement	0,7	1,6	-0,9	-2,3	-7,3	0,6
Pays à faible revenu	1,7	-2,5	0,0	-3,6	-2,0	0,5
Pays à revenu intermédiaire	0,6	2,2	-1,0	-2,1	-7,9	0,4
Exportateurs de pétrole	0,0	10,0	-1,8	-3,1	-38,7	9,3
Exportateurs de produits manufacturés	1,8	-2,7	0,3	-0,4	3,9	-2,4
Pays fortement endettés	1,4	3,5	-0,7	-2,3	-14,3	-0,5
Afrique subsaharienne	-8,4	4,8	-1,4	-5,9	-23,5	1,1
Pays à revenu élevé exportateurs de pétrole	0,3	13,4	-2,3	-2,2	-49,1	7,6
Pays industriels	-1,0	-3,0	0,1	1,7	9,5	-0,1

a. Estimations. b. Projections.

**Tableau A.10 Croissance de la dette à long terme des pays en développement, 1970 à 1987**  
(pourcentage moyen de variation annuelle, valeur nominale)

Groupe de pays	1970-73	1973-80	1980-84	1985 <sup>a</sup>	1986 <sup>a,b</sup>	1987 <sup>a,c</sup>
<i>Tous pays en développement</i>						
Montants décaissés et non amortis	18,2	21,6	12,2	9,2	11,8	5,8
Dette officielle	15,8	17,4	9,9	15,1	20,9	8,8
Dette commerciale	20,5	24,8	13,5	6,1	6,8	3,9
<i>Pays à faible revenu</i>						
Montants décaissés et non amortis	13,0	16,4	8,2	18,0	19,2	11,0
Dette officielle	13,1	15,1	8,8	17,7	18,2	10,0
Dette commerciale	12,6	22,7	5,9	19,1	22,7	14,7
<i>Pays à revenu intermédiaire</i>						
Montants décaissés et non amortis	19,7	22,8	12,9	7,8	10,6	4,9
Dette officielle	17,5	18,6	10,4	13,9	22,1	8,3
Dette commerciale	21,1	24,9	13,9	5,6	6,0	3,3
<i>Exportateurs de pétrole</i>						
Montants décaissés et non amortis	22,7	24,9	13,7	5,2	13,4	6,4
Dette officielle	16,9	19,6	7,6	12,0	29,4	13,1
Dette commerciale	27,5	27,8	16,0	3,2	8,1	3,7
<i>Exportateurs de produits manufacturés</i>						
Montants décaissés et non amortis	22,3	19,9	10,5	8,4	8,4	5,6
Dette officielle	15,3	13,5	8,6	10,7	19,0	8,0
Dette commerciale	30,7	24,6	11,2	7,3	3,5	4,4
<i>Pays fortement endettés</i>						
Montants décaissés et non amortis	17,4	22,1	15,4	4,7	11,2	5,2
Dette officielle	13,3	15,3	13,6	17,5	32,6	13,7
Dette commerciale	19,1	24,2	15,7	2,0	6,0	2,6
<i>Afrique subsaharienne</i>						
Montants décaissés et non amortis	20,4	24,5	10,0	13,8	22,6	6,7
Dette officielle	18,1	23,6	12,4	16,4	30,4	7,6
Dette commerciale	24,2	25,9	6,9	10,0	10,6	5,0

a. L'augmentation des montants décaissés et non amortis et l'importance accrue de la dette officielle par rapport à la dette commerciale résultent en partie du rééchelonnement. b. Chiffres préliminaires. c. Estimations.

**Tableau A.11 Epargne, investissement et solde des biens, services et transferts privés sans contrepartie, 1965 à 1986**  
(pourcentage du PNB)

Pays	Investissement intérieur brut			Epargne nationale brute			Solde des biens, services et transferts privés sans contrepartie		
	1965-73	1973-80	1980-86	1965-73	1973-80	1980-86	1965-73	1973-80	1980-86
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>									
* Argentine	19,8	23,8	15,2	19,9	22,7	10,4	-0,1	-0,6	-4,7
* Bolivie	25,4	25,3	7,0	22,4	18,4	-1,7	-3,0	-6,8	-8,7
* Brésil	21,2	23,7	20,6	19,2	19,1	17,2	-2,0	-4,6	-3,3
* Chili	14,3	17,4	17,4	12,5	11,8	6,8	-1,8	-5,5	-10,6
* Colombie	18,9	18,8	19,8	16,5	18,7	14,4	-2,5	-0,1	-5,4
* Costa Rica	21,8	25,5	24,4	13,0	13,4	12,7	-8,8	-12,2	-11,7
* Equateur	19,0	26,7	22,9	14,6	21,0	18,0	-4,4	-5,7	-4,9
Guatemala	13,3	18,7	11,9	11,0	14,3	7,7	-2,2	-4,3	-4,2
* Jamaïque	32,0	20,2	23,1	20,9	12,2	6,9	-11,1	-8,0	-16,2
* Mexique	21,4	25,2	25,3	19,2	21,2	23,4	-2,2	-4,0	-1,9
* Pérou	27,7	28,9	26,7	27,1	24,6	22,3	-0,6	-4,3	-4,4
* Uruguay	12,0	15,7	13,3	11,5	11,3	10,0	-0,5	-4,4	-3,3
* Venezuela	29,5	32,5	20,0	30,3	35,2	24,3	0,8	2,6	4,3
<i>Afrique</i>									
Cameroun	16,8	21,8	26,4	..	17,7	24,3	..	-4,1	-2,0
* Côte d'Ivoire	22,8	29,2	20,5	..	23,2	15,5	..	-6,0	-5,0
Ethiopie	12,8	9,5	11,3	11,8	6,0	2,2	-1,1	-3,5	-9,1
Ghana	12,3	8,7	4,7	11,4	6,9	-0,8	-0,9	-1,8	-5,5
Kenya	22,6	26,2	25,5	17,8	16,4	17,7	-4,9	-9,8	-7,8
Libéria	19,1	28,7	15,0	..	30,6	12,3	..	1,8	-2,7
Malawi	20,0	29,7	19,5	..	10,7	6,1	..	-19,0	-13,4
Niger	9,7	23,8	18,5	..	11,8	6,8	..	-12,0	-11,8
* Nigéria	17,5	22,1	14,5	15,3	24,0	13,2	-2,2	1,9	-1,4
Sénégal	14,7	17,5	15,9	..	4,6	-2,7	..	-13,0	-18,6
Sierra Leone	13,8	14,1	13,6	9,7	-1,6	4,4	-4,2	-15,7	-9,2
Soudan	11,9	16,2	16,7	10,5	7,5	-0,7	-1,4	-8,7	-17,5
Tanzanie	19,9	23,9	18,0	16,9	13,0	8,5	-3,0	-10,9	-9,6
Zaïre	13,7	15,0	14,4	12,1	9,3	6,5	-1,6	-5,6	-7,9
Zambie	31,9	28,5	18,5	38,5	24,7	7,2	6,6	-3,7	-11,3
<i>Asie du Sud</i>									
Inde	18,4	22,5	24,5	16,7	21,2	21,5	-1,7	-1,3	-3,0
Pakistan	16,1	17,5	17,5	..	6,4	4,6	..	-11,1	-13,0
Sri Lanka	15,8	20,6	28,0	12,7	12,5	11,9	-3,1	-8,1	-16,1
<i>Asie de l'Est</i>									
Corée, République de	23,9	31,0	30,6	16,2	25,0	27,6	-7,7	-6,0	-3,0
Indonésie	15,8	24,5	28,1	12,4	24,6	24,9	-3,5	0,1	-3,2
Malaisie	22,3	28,7	34,1	23,4	29,8	27,5	1,0	1,0	-6,6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27,8	22,0	28,4	..	14,1	7,8	..	-7,9	-20,6
* Philippines	20,6	29,1	23,8	19,3	23,5	18,3	-1,3	-5,6	-5,5
Thaïlande	23,8	26,6	24,2	21,5	21,1	19,1	-2,3	-5,4	-5,1
<i>Europe et Afrique du Nord</i>									
Algérie	32,1	44,5	37,0	25,5	37,5	36,1	-6,6	-7,0	-0,9
Egypte	14,0	29,8	28,6	9,0	8,9	3,6	-5,0	-20,9	-25,0
* Maroc	15,0	25,6	23,1	12,5	11,2	6,4	-2,6	-14,4	-16,8
Portugal	26,6	29,7	30,6	..	16,5	14,5	..	-13,2	-16,0
Tunisie	23,3	29,9	30,2	16,9	19,9	17,9	-6,4	-9,9	-12,3
Turquie	18,5	21,8	22,0	16,1	14,9	14,7	-2,4	-6,9	-7,3
* Yougoslavie	29,9	35,6	38,8	25,6	26,9	31,8	-4,2	-8,7	-6,9

Note : L'astérisque indique les pays fortement endettés.



**Tableau A.12 Composition de l'encours de la dette, 1970 à 1986**

(pourcentage du total de la dette à long terme)

Pays	Dette officielle			Dette commerciale			Dette à taux flottant <sup>a</sup>		
	1970-72	1980-82	1986	1970-72	1980-82	1986	1973-75	1980-82	1986
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>									
*Argentine	9,5	6,7	11,4	65,5	68,3	88,6	4,9	21,9	74,4
*Bolivie	43,7	38,6	57,6	31,3	36,4	42,4	5,5	19,8	20,4
*Brésil	23,0	9,4	20,6	52,0	65,6	79,4	17,8	34,1	58,4
*Chili	35,3	8,2	16,4	39,7	66,8	83,6	5,9	17,8	69,7
*Colombie	51,2	34,5	49,4	23,8	40,5	50,6	4,0	25,3	38,1
*Costa Rica	29,8	27,4	43,5	45,2	47,6	56,5	11,1	32,2	53,3
*Equateur	38,8	22,9	28,9	36,2	52,1	71,1	6,0	27,4	71,6
Guatemala	35,6	53,2	63,4	39,4	21,8	36,6	0,0	4,2	29,6
*Jamaïque	5,5	51,3	81,3	69,5	23,7	18,7	3,3	13,0	20,4
*Mexique	14,6	8,1	12,6	60,4	66,9	87,4	22,4	46,5	66,0
*Pérou	11,7	30,1	39,8	63,3	44,9	60,2	11,2	17,2	32,3
*Uruguay	33,1	15,8	17,8	41,9	59,2	82,2	7,5	21,4	68,0
*Venezuela	22,4	1,8	0,4	52,6	73,2	99,6	13,1	45,5	70,0
<i>Afrique</i>									
Cameroun	61,7	42,9	66,8	13,3	32,1	33,2	1,4	8,3	6,6
*Côte d'Ivoire	38,6	17,3	33,3	36,4	57,7	66,7	13,8	27,0	34,2
Ethiopie	65,5	69,5	86,2	9,5	5,5	13,8	1,1	1,6	4,1
Ghana	43,8	68,6	95,1	31,2	6,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Kenya	43,8	42,1	75,6	31,2	32,9	24,4	1,4	7,5	3,4
Libéria	60,8	56,5	81,8	14,2	18,5	18,2	0,0	11,7	12,3
Malawi	63,4	54,6	92,9	11,6	20,4	7,1	1,6	15,8	4,9
Niger	72,8	31,7	65,9	2,2	43,3	34,1	0,0	9,9	12,2
*Nigéria	51,6	15,3	40,1	23,4	59,7	59,9	0,5	36,4	53,4
Sénégal	44,4	52,1	87,9	30,6	22,9	12,1	17,3	6,4	7,2
Sierra Leone	45,5	50,8	64,3	29,5	24,2	35,7	2,4	0,1	0,6
Soudan	64,7	55,8	80,1	10,3	19,2	19,9	1,6	7,6	22,9
Tanzanie	45,7	57,0	89,7	29,3	18,0	10,3	0,3	0,2	4,0
Zaïre	19,1	49,4	86,6	55,9	25,6	13,4	19,3	8,5	12,9
Zambie	16,4	52,8	83,7	58,6	22,2	16,3	14,7	7,5	34,8
<i>Asie du Sud</i>									
Inde	71,4	68,4	77,9	3,6	6,6	22,1	0,0	2,5	10,0
Pakistan	68,0	69,7	93,1	7,0	5,3	6,9	0,0	2,3	5,1
Sri Lanka	61,2	60,5	77,7	13,8	14,5	22,3	0,0	8,9	8,4
<i>Asie de l'Est</i>									
Corée, République de	27,1	26,0	32,3	47,9	49,0	67,7	8,4	22,2	37,5
Indonésie	54,1	38,8	50,9	20,9	36,2	49,1	3,6	11,3	24,2
Malaisie	38,3	16,5	19,5	36,7	58,5	80,5	12,3	27,1	44,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,6	19,2	24,5	70,4	55,8	75,5	0,0	17,7	19,6
*Philippines	17,0	24,3	38,0	58,0	50,7	62,0	5,3	17,5	48,8
Thaïlande	30,1	30,3	48,6	44,9	44,7	51,4	0,3	16,5	25,1
<i>Europe et Afrique du Nord</i>									
Algérie	34,4	14,0	21,2	40,6	61,0	78,8	24,5	18,2	30,0
Egypte	50,4	58,8	71,9	24,6	16,2	28,1	2,3	2,2	3,1
*Maroc	59,4	38,7	67,9	15,6	36,3	32,1	2,0	22,7	33,8
Portugal	29,3	18,9	16,2	45,7	56,1	83,8	0,0	25,7	44,0
Tunisie	53,9	45,8	66,5	21,1	29,2	33,5	0,0	10,0	16,4
Turquie	69,4	47,4	60,8	5,6	27,6	39,2	0,6	17,3	27,2
*Yougoslavie	28,7	17,9	31,4	46,3	57,1	68,6	2,3	7,6	50,7

Note : L'astérisque indique les pays fortement endettés.

a. Pourcentage de la dette publique à long terme.

**Tableau A.13 Apports extérieurs aux pays en développement, par types de financement, 1980 à 1995**  
(milliards de dollars)

Groupe de pays et type de financement	Montants				Moyenne pour la période (valeur moyenne)		
	1980	1987	1995		1981-87	1988-95	
			Hypothèse de base	Hypothèse haute		Hypothèse de base	Hypothèse haute
<i>Tous pays en développement</i>							
Déficit au titre des biens et services et transferts privés	71,2	13,9	62,3	75,3	56,0	37,0	39,4
Aide publique au développement, nette	23,6	27,5	47,6	50,1	24,3	38,3	39,1
Dons	12,1	17,3	21,7	23,2	14,5	17,9	18,5
Prêts concessionnels	11,5	10,1	25,9	26,9	9,7	20,4	20,6
Investissement privé direct	10,0	11,3	19,5	21,2	11,8	15,3	16,1
Prêts non concessionnels à long terme, nets	49,4	20,2	17,9	37,9	36,9	6,7	15,4
Publics	8,8	9,4	9,4	10,0	10,4	6,3	6,6
Privés	40,6	10,8	8,6	27,9	26,5	0,4	8,8
Autres capitaux	-0,3	-5,0	-2,5	-1,2	-10,1	-5,5	-4,8
<i>Pays fortement endettés</i>							
Déficit au titre des biens et services et transferts privés	23,4	8,3	1,0	3,8	20,0	7,9	8,5
Aide publique au développement, nette	1,6	1,4	5,9	5,3	1,9	4,6	4,0
Dons	0,5	1,4	2,3	2,2	1,0	1,7	1,7
Prêts concessionnels	1,1	0,0	3,7	3,0	0,9	2,9	2,3
Investissement privé direct	4,4	2,6	5,9	6,4	4,3	4,5	4,8
Prêts non concessionnels à long terme, nets	27,5	14,4	-11,4	-7,4	19,3	-2,7	-1,0
Publics	3,6	6,9	1,9	2,0	5,0	1,0	1,0
Privés	23,9	7,5	-13,3	-9,4	14,3	-3,8	-2,0
Autres capitaux	0,9	0,9	4,4	5,3	-9,6	2,8	3,3
<i>Afrique subsaharienne</i>							
Déficit au titre des biens et services et transferts privés	5,5	10,9	12,6	11,8	11,0	11,1	10,6
Aide publique au développement, nette	5,2	6,5	15,3	15,1	5,6	12,2	11,9
Dons	2,7	3,6	7,6	7,8	3,1	6,2	6,3
Prêts concessionnels	2,5	2,9	7,7	7,3	2,5	6,0	5,6
Investissement privé direct	0,0	1,0	1,7	1,8	0,9	1,3	1,4
Prêts non concessionnels à long terme, nets	5,5	2,3	-3,3	-4,0	3,3	-1,5	-1,6
Publics	1,2	0,4	-0,5	-0,5	1,0	-0,7	-0,7
Privés	4,3	1,9	-2,9	-3,5	2,2	-0,8	-0,9
Autres capitaux	-1,4	-0,7	-0,1	0,0	-0,8	-0,3	-0,3

Note : Toutes les données reposent sur un échantillon de 90 pays en développement. Le déficit au titre des biens et services et transferts privés non financé par l'APD, l'investissement direct, les prêts à long terme et autres capitaux est couvert par les réserves en devises.

**Tableau A.14 La balance des opérations courantes et son financement dans les pays en développement, 1987 et 1995**  
(milliards de dollars)

	Tous pays en développement			Pays à faible revenu			Pays à revenu intermédiaire		
	1995			1995			1995		
	1987 <sup>a</sup>	Hypothèse de base	Hypothèse haute	1987 <sup>a</sup>	Hypothèse de base	Hypothèse haute	1987 <sup>a</sup>	Hypothèse de base	Hypothèse haute
Exportations nettes de biens et de services non facteurs	27,6	-24,4	-41,0	-14,9	-33,2	-38,0	42,5	8,8	-3,0
Intérêts sur la dette à long terme	55,9	73,3	75,4	4,9	14,5	15,4	51,0	58,8	60,0
Publique	17,0	26,6	26,5	3,0	6,6	6,6	14,0	20,0	19,9
Privée	38,9	46,7	48,9	1,9	7,9	8,8	37,0	38,7	40,1
Transferts publics nets	16,0	21,7	23,2	5,3	7,6	8,1	10,7	14,1	15,1
Solde des opérations courantes	2,1	-40,6	-52,1	-9,6	-27,7	-31,4	11,7	-13,0	-20,7
Prêts à long terme, nets	30,4	43,8	64,8	9,1	35,9	42,9	21,3	8,0	21,9
Publics	19,6	35,3	36,9	7,4	16,7	17,7	12,2	18,6	19,2
Privés	10,8	8,6	27,9	1,7	19,2	25,2	9,1	-10,6	2,7
Encours de la dette	886,0	1.113,8	1.184,7	137,7	320,8	344,5	748,3	793,0	840,2
En pourcentage du PNB	37,7	23,9	22,5	21,9	22,8	22,2	43,4	24,4	22,7
En pourcentage des exportations	145,3	94,5	85,4	180,6	187,0	169,5	140,3	78,7	70,9
Service de la dette en pourcentage des exportations	20,2	15,6	13,7	17,5	18,2	16,3	20,6	15,2	13,2

Note : Toutes les données reposent sur un échantillon de 90 pays en développement. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer de la somme de leurs éléments. La somme des exportations nettes, des intérêts et des transferts publics diffère du solde des opérations courantes du fait que les transferts privés et le revenu des investissements ne sont pas inclus. Le solde des opérations courantes non financé par des prêts est couvert par l'investissement étranger direct, d'autres capitaux (y compris le crédit à court terme et les erreurs et omissions) et les variations des

**Tableau A.15 Evolution du volume des échanges des pays en développement, 1973 à 1995**  
(pourcentage moyen de variation annuelle)

Groupe de pays	Exportations de marchandises				Exportations de produits manufacturés			
	1973-80	1980-87	1987-95		1973-80	1980-87	1987-95	
			Hypothèse de base	Hypothèse haute			Hypothèse de base	Hypothèse haute
Pays en développement	4,7	5,4	4,0	5,6	13,8	8,6	5,8	8,3
Pays à faible revenu	4,7	6,8	5,2	6,7	8,2	8,9	7,4	9,9
Pays à revenu intermédiaire	4,8	5,2	3,9	5,5	14,8	8,6	5,6	8,1
Exportateurs de pétrole	-0,9	1,6	2,2	3,2	3,4	17,3	8,3	11,3
Exportateurs de produits manufacturés	9,8	9,3	5,1	7,1	14,0	9,6	6,0	8,5
Pays fortement endettés	1,1	1,4	3,2	4,3	10,2	2,1	5,9	8,5
Afrique subsaharienne	0,1	-1,6	2,7	3,4	5,6	4,7	4,6	7,0

Note : Toutes les données reposent sur un échantillon de 90 pays en développement.

<i>Exportateurs de pétrole</i>			<i>Exportateurs de produits manufacturés</i>			<i>Pays fortement endettés</i>			<i>Afrique subsaharienne</i>		
1995			1995			1995			1995		
1987 <sup>a</sup>	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>	1987 <sup>a</sup>	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>	1987 <sup>a</sup>	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>	1987 <sup>a</sup>	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>
9,0	25,2	25,8	20,8	-37,2	-51,0	25,3	35,0	30,8	-3,0	-4,3	-3,7
17,2	18,7	17,7	16,3	31,9	35,2	30,1	36,3	35,9	3,7	5,8	5,6
3,6	6,2	6,2	5,3	8,7	8,8	6,7	9,0	8,8	2,1	3,5	3,4
13,7	12,5	11,5	10,9	23,3	26,4	23,4	27,3	27,1	1,5	2,4	2,2
1,4	1,3	1,4	4,5	4,7	5,1	1,1	2,3	2,2	3,7	7,6	7,8
-8,8	0,5	2,9	25,9	-33,8	-47,2	-7,2	1,3	-1,6	-7,2	-5,0	-4,0
11,8	-5,3	-7,6	3,8	39,6	60,9	14,3	-7,7	-4,4	5,2	4,4	3,3
7,0	6,5	6,9	4,2	10,9	12,0	6,9	5,6	5,0	3,3	7,3	6,8
4,9	-11,8	-14,5	-0,4	28,7	48,9	7,5	-13,3	-9,4	1,9	-2,9	-3,5
255,8	247,7	240,6	262,8	451,7	523,4	441,4	447,1	456,9	92,9	129,7	125,7
59,8	32,4	28,4	22,1	17,5	17,7	53,6	28,9	25,9	73,1	58,9	53,0
253,6	143,4	124,5	80,4	65,5	62,9	300,4	172,8	155,3	263,3	215,9	190,6
35,3	30,8	26,9	11,3	10,5	9,5	35,2	37,3	33,0	25,5	24,5	22,5

réserves. L'encours de la dette et le service de la dette ne comprennent que les prêts à long terme. Les ratios ont été calculés sur la base de données en prix courants.  
a. Estimations.

<i>Exportations de produits de base</i>				<i>Importations de marchandises</i>				<i>Groupe de pays</i>
1987-95				1987-95				
1973-80	1980-87	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>	1973-80	1980-87	<i>Hypothèse de base</i>	<i>Hypothèse haute</i>	
1,2	3,1	2,2	2,8	5,9	1,1	4,6	6,3	Pays en développement
2,8	5,3	2,9	3,4	5,6	6,4	5,0	6,6	Pays à faible revenu
1,1	2,8	2,1	2,7	6,0	0,1	4,5	6,3	Pays à revenu intermédiaire
-1,0	0,5	1,3	2,0	10,3	-6,0	1,9	3,1	Exportateurs de pétrole
3,4	8,4	2,8	3,2	5,6	5,8	5,8	7,9	Exportateurs de produits manufacturés
-0,4	1,1	2,4	3,0	5,5	-6,3	3,3	4,9	Pays fortement endettés
-0,1	-2,0	2,5	2,9	7,5	-6,9	2,6	3,0	Afrique subsaharienne



## Notice bibliographique

Le présent Rapport s'appuie sur toute une série de travaux effectués par les services de la Banque mondiale et en dehors de la Banque. Les documents de la Banque mondiale comprennent des études préparées dans le cadre de son programme de recherche et des études consacrées à certains secteurs ou à l'ensemble de l'économie des différents pays et aux projets qui y sont réalisés. Parmi les sources extérieures figurent des publications et des rapports d'autres organisations s'occupant des problèmes relatifs à l'économie et aux finances publiques en général. Les services du FMI ont fourni des observations et des données précieuses en sus des contributions spécifiées dans le présent rapport. Les principales sources utilisées pour chacun des chapitres sont indiquées ci-dessous. Avec les autres sources, elles sont ensuite classées par ordre alphabétique, par auteur ou par organisation, et divisées en deux catégories : la série de documents de référence établis spécialement pour la préparation du rapport, et une bibliographie. Les documents de référence, dont certains seront publiés par la suite dans la série Documents de travail des Services de politiques, planification et recherche, font la synthèse des publications extérieures et des travaux de la Banque pertinents. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque mondiale, ni celles qui sont exposées dans le présent Rapport.

Outre les sources énumérées, un grand nombre de personnes, à la Banque ou à l'extérieur, ont participé à la préparation du Rapport par des notes informelles ou par des commentaires détaillés. On citera notamment les membres de la Division Économie du secteur public de la Banque, ainsi que

Roy Bahl, Bela Balassa, Richard M. Bird, Willem H. Buiter, Ramesh Chander, Raja J. Chelliah, Rudiger Dornbusch, Arnold C. Harberger, David Lindauer, Richard Musgrave, Jacques J. Polak, Sarath Rajapatirana, Vito Tanzi et Herman G. van der Tak.

### *Vue d'ensemble*

L'Encadré 1 s'appuie sur de nombreux rapports de la Banque et sur Cornia et al., 1987. L'Encadré 2 est extrait de Webber et Wildavsky, 1986.

### *Chapitre 1*

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement de publications du FMI, de la BRI et de l'OCDE et des dossiers de la Banque mondiale. L'examen de l'évolution macroéconomique récente des pays industriels se fonde plus particulièrement sur le document de référence de Buiter et s'inspire aussi de Baneth, 1987; Hooper et Mann, 1987; Marris, 1987; Rohatyn, 1987; Thunrow et Tyson, 1987; et Williamson et Miller, 1987. Pour l'analyse du montant total de la dette, on s'est référé à de Carmoy, 1987; Dornbusch, 1987; Fischer (à paraître); Lever et Huhne, 1987; Loxley, 1986; Sachs, 1987b; et, en particulier, aux *World Debt Tables 1987-88*. L'Encadré 1.1 s'appuie sur les *Rapports sur le développement dans le monde* publiés en 1986 et 1987 et sur les travaux de Finger et Olechowski, 1987; pour l'Encadré 1.2, on a utilisé McLure, 1987, et Sinn, 1987. L'Encadré 1.5 a été rédigé par Charles Humphreys. L'Encadré 1.7 est fondé sur des contributions de Sanjivi Rajasing-

ham. Jean Baneth et Richard Snape ont présenté des observations utiles sur les premières versions de ce chapitre.

### Chapitre 2

Le Chapitre 2 repose sur les documents de référence établis par Balassa, Lindauer et Musgrave. Les données sur les finances publiques sont extraites en grande partie de la publication du FMI *Government Finance Statistics*. Celles des Figures 2.1 et 2.3 et du Tableau 2.3 proviennent toutefois de rapports de la Banque mondiale et du FMI sur les pays. On a fait appel, pour la section sur la structure des finances publiques, à Reynolds, 1983 et 1985, et à Saunders et Klau, 1985 et, pour l'examen de l'évolution des opinions sur le secteur public, à Buchanan, 1987; Buchanan et Tollison, 1984; Mills, 1986; Mueller, 1987; Musgrave, 1959 et 1981b; et Stiglitz, 1986. Ramesh Chander a contribué à la préparation de l'Encadré 2.1. L'Encadré 2.2 repose sur Haggard et Kaufman, 1987, et l'Encadré 2.4 sur la Brochure No 14 du Comité du développement de la Banque mondiale et sur le document de référence de Robert Repetto. Les observations présentées par Jonathan Skinner sur les premières versions de ce chapitre ont été particulièrement utiles.

### Chapitre 3

La section sur la politique des finances publiques et la performance macroéconomique est fondée sur les documents de référence de Buitert et Taylor, et sur Buitert, 1985, Tanzi, 1984 et Tanzi et Blejer, 1983. L'examen des emprunts extérieurs et de la gestion des finances publiques repose sur Edwards (à paraître), Feldstein et al., 1987, et Sachs, 1987b et à paraître. La section sur les flux de capitaux privés s'appuie sur Ize et Ortiz, 1987, Khan et ul Haque, 1987, Lessard et Williamson, 1987 et van Wijnbergen, 1985. L'analyse de l'inflation et de la gestion de la dette intérieure repose sur Blejer et Liviatan, 1987, Kiguel et Liviatan, 1988, Knight et McCarthy, 1986, Williamson, 1985, l'étude sur l'Asie de l'Est de Kharas et Kiguel, 1987, et le document de référence d'Easterly. Pour la section sur la croissance et la dette, on s'est référé à Corbo et al., 1987, Dervis et Petri, 1987, et van Wijnbergen, 1988. Le document de référence de Martone sur le Brésil et les notes de Ritu Anand et de Sweder van Wijnbergen sur la Turquie, de Michael Lav sur la Pologne, de F. Desmond McCarthy sur l'Argentine et de Peter Miovic sur la Bolivie ont

fourni des données supplémentaires sur certains pays.

La section sur la politique des finances publiques et les cycles des exportations de produits de base s'inspire du document de référence de Cuddington, ainsi que des travaux de Auty et Gelb, 1986; Bevan et al., 1987; Devarajan et de Melo, 1987; Gelb (à paraître); et Pinto, 1987. Les notes de Patrick Clawson sur la Côte d'Ivoire et le Cameroun, d'Ernesto May sur l'Indonésie et de Joanne Salop sur le Nigéria ont ajouté aux données disponibles sur ces pays. L'analyse de la politique des finances publiques des pays d'Afrique à faible revenu se fonde sur le document de référence de O'Connell, ainsi que sur Gulhati et al., 1986, et Lancaster et Williamson, 1986.

Pour l'Encadré 3.2, on s'est référé au cadre défini dans van Wijnbergen et al., 1988. L'Encadré 3.3 s'appuie sur des contributions de Manuel Hinds. L'Encadré 3.4 fait appel aux notes de présentation d'un pays par Miovic et McCarthy, ainsi qu'au document de référence de Martone. Il s'inspire aussi de Cardoso et Dornbusch, 1987 (Brésil); Edwards, 1987 (Chili); Heymann, 1987 (Argentine); et Sachs, 1987a (Bolivie). L'Encadré 3.5 est fondé sur le document de référence de Pinto.

Les données sur lesquelles repose l'analyse sont puisées dans des rapports établis par la Banque et le Fonds sur différents pays et dans *International Financial Statistics*. Les observations formulées par Mario Blejer, Homi Kharas et Sweder van Wijnbergen sur les premières versions de ce chapitre ont été particulièrement utiles.

### Chapitre 4

Les données comparatives proviennent essentiellement des données consolidées sur l'administration centrale publiées par le FMI dans *Government Finance Statistics* (Tableau A) et de documents du Bureau international de documentation fiscale. L'examen des sections sur les produits de base et l'impôt sur le revenu repose sur Shalizi et Squire, 1987. La section sur l'administration de l'impôt est fondée en très grande partie sur des documents de référence établis par le Département des finances publiques du FMI. L'Encadré 4.1 se fonde sur Anderson, 1987; l'Encadré 4.2 sur une série d'études dans Gillis et al. (à paraître); l'Encadré 4.3 sur Chamley et al., 1985; l'Encadré 4.4 sur les notes de référence établies par Robert Wieland pour le *Rapport sur le développement dans le monde*; l'Encadré 4.5 sur Conrad, 1986 et Gillis 1985; l'Encadré 4.6 sur des notes de référence établies par

Roy Bahl pour le *Rapport sur le développement dans le monde*; et l'Encadré 4.7 sur les notes de référence établies par Richard Bird pour le *Rapport sur le développement dans le monde*. J. Gregory Ballentine, Christophe Chamley, Robert Conrad, Harvey Galper, Hafez Ghanem, Malcom Gillis, Homi Kharas, Jonathan Skinner, Ruben Suarez-Berenguela et P. T. Wanless ont aussi fourni des données de référence. Les premières versions de ce chapitre ont bénéficié des observations formulées par Robert Conrad, Charles E. McLure, Jonathan Skinner et Lyn Squire.

#### Chapitre 5

Les données sur les structures et les tendances des dépenses publiques proviennent des données consolidées sur l'administration centrale publiées par le FMI dans *Government Finance Statistics* et Gertrud Windsperger a contribué à rassembler des données importantes sur l'Afrique. Les données concernant les dépenses militaires, dans l'Encadré 5.1, proviennent de l'*Arms Control and Disarmament Agency* des Etats-Unis, et l'encadré s'appuie sur le document de référence de Bhatia. L'examen des réductions récentes des dépenses est fondé sur des données de Buffie et Krauss, 1987, Dohner, 1987, Dornbusch et de Pablo, 1987 et Hicks, 1988. La section sur les priorités des dépenses publiques s'inspire largement des nombreuses études des investissements publics et des dépenses publiques effectuées par les services de la Banque mondiale au cours des dernières années. Pour les dépenses d'exploitation et d'entretien, on s'est référé aux travaux de Peter Heller sur l'Indonésie, et Asif Faiz a contribué à l'examen des problèmes d'entretien routier; cette question est analysée plus en détail dans Banque mondiale, 1988b. L'analyse des politiques de rémunération et d'emploi de la fonction publique fait appel au document de référence de Lindauer. Les Encadrés 5.5 et 5.6 reposent, respectivement, sur des travaux de Barbara Nunberg et Robert Repetto. Robert Sadove a préparé le document de référence traitant des effets de l'investissement sur les objectifs de développement. La section sur la planification et la budgétisation des dépenses publiques puise largement dans les documents de référence de Lacey et Lister et dans les études de la Banque sur l'investissement public et les dépenses publiques. L'examen des budgets fonctionnels s'inspire des travaux de Dean, 1986. L'Encadré 5.8 repose essentiellement sur le document de référence de Baldwin. L'Encadré 5.10 a été établi par

Martha de Melo et l'Encadré 5.11 par Katherine Marshall. Peter Dean, Martha de Melo, Friedrich Kahnert et Ajit Mazoomdar ont formulé des observations détaillées sur les premières versions de ce chapitre.

#### Chapitre 6

L'examen du financement de l'éducation et de la santé puise abondamment dans Jimenez, 1987, et Banque mondiale, 1986a, 1987b et 1988a. La section sur les services urbains s'appuie sur Bahl et Linn (à paraître), Linn, 1983, Banque mondiale, 1986b et des contributions de Stephen Malpezzi. La section sur les services ruraux repose sur Briscoe et de Ferranti, 1988, Repetto, 1986, Small et al., 1986 et sur un document de référence de Mason. L'Office des statistiques de l'Unesco, sous la direction de Gabriel Carceles, a fourni les données utilisées pour le Tableau 6.1. L'Encadré 6.2 se fonde sur le document de référence de Puffert. L'Encadré 6.3 a été rédigé par Jan Leno et Peter Moock. L'Encadré 6.4 est emprunté au document de référence de Julius, avec des contributions de Gabriel Sanchez-Sierra. L'Encadré 6.5 a été établi par Kyu Sik Lee. L'Encadré 6.6 s'inspire du document de référence de Buckley et Mayo; l'Encadré 6.7 est fondé sur Small et al., 1986, d'autres documents non publiés et des observations de Robert Y. Siy; l'Encadré 6.8 repose sur Wade, 1988. Dennis Anderson, Nancy Birdsall, Dennis de Tray et Fred Golladay ont formulé des observations sur les premières versions de ce chapitre.

#### Chapitre 7

Le Chapitre 7 utilise des données publiées par le FMI dans *Government Finance Statistics* du FMI pour la présentation chiffrée du rôle des administrations subnationales. Pour l'examen de la décentralisation des finances publiques, on s'est notamment référé à *United States Government*, 1985 et aux rapports de la Banque mondiale sur les finances municipales. L'analyse des finances des administrations locales, y compris les quatre critères d'efficacité des recettes locales et le Tableau 7.1, s'inspire de Bahl et Linn, 1983. Carmela Quintos a fourni les données révisées et mises à jour pour le Tableau 7.1. L'Encadré 7.3 se fonde sur Doebele et al., 1979 et sur le document de référence de Pineda. L'examen de l'impôt sur la propriété et l'Encadré 7.4 reposent essentiellement sur le document de référence de Dillinger. Les sections sur les emprunts et les dons interadministrations

sont fondées, respectivement, sur les documents de référence de Davey et de Schroeder. Les Encadrés 7.1, 7.2 et 7.5 s'inspirent, respectivement, des documents de référence de Bahl, de Bird et d'Olowu. Les consultations avec Kenneth Davey et William Dillinger ont été précieuses à tous les stades d'élaboration de ce chapitre.

### Chapitre 8

L'examen des problèmes et réformes des entreprises publiques est principalement fondé sur la vaste expérience opérationnelle de la Banque. Les données sur la contribution de ces entreprises à la production, à l'investissement, aux charges budgétaires nettes, à la dette extérieure et au déficit du secteur public reposent principalement sur les rapports par pays de la Banque mondiale et du FMI. Ces données sont examinées en détail dans le document de référence de Nair et Filippides. L'impact macroéconomique des entreprises publiques est également analysé dans les documents réunis par Floyd et al., 1984. Les références aux entreprises publiques et aux institutions extrabudgétaires du Japon, du Royaume-Uni et des Etats-Unis se fondent sur Bennett et DiLorenzo, 1983. On s'est référé à l'étude de Vuylsteke et al., 1988, pour l'examen de la propriété et de la gestion par le secteur privé et comme source de données sur la privatisation. Cet examen repose aussi sur des études de la Banque par Berg et Shirley, 1987, Hegstad et Newport, 1987 et Vernon, 1987. Les Encadrés 8.1, 8.2 et 8.4 se fondent, respectivement, sur des travaux de Mustapha Rouis, Mary Shirley et Roger Leeds. Elliott Berg, John Nellis, Mary Shirley, Raymond Vernon et Charles Vuylsteke ont formulé des observations utiles sur les premières versions de ce chapitre.

### Documents de référence

On peut se procurer ces documents auprès du Bureau chargé du Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, Washington.

- Bahl, Roy. «Local Government Financing in China.»
- Balassa, Bela. «The Adding Up Problem.»
- . «Public Finance and Economic Development.»
- Baldwin, George B. «Cost-Benefit Analysis and the Allocation of Investment Resources.»
- Baillentine, Gregory J., et Harvey Galper. «The Practical Importance of Tax Distribution.»

- Bhatia, Anita. «Military Expenditure and Economic Growth.»
- Bird, Richard M. «Fiscal Decentralization in Colombia.»
- Buckley, Robert M., et Stephen K. Mayo. «Housing Policy in Developing Economies : Evaluating the Broader Costs.»
- Buiter, Willem H. «Some Thoughts on the Role of Fiscal Policy in Stabilization and Structural Adjustment in Developing Countries.»
- . «The Current Global Economic Situation, Outlook, and Policy Options with Special Emphasis on Fiscal Policy Issues.»
- Conrad, Robert F. «Considerations for the Development of Tax Policy when Capital is Internationally Mobile.»
- Cuddington, John. «Fiscal Policy in Commodity-Exporting LDCs.»
- Davey, Kenneth J. «Municipal Development Funds and Intermediaries.»
- Dillinger, William. «Urban Property Taxation in Developing Countries.»
- Easterly, William. «Fiscal Deficits, Real Interest Rates, and Inflation : A Consistency Approach.»
- Feltenstein, Andrew. «The Role of Fiscal Policy in Centrally Planned Economies : Three Countries in Transition.»
- Fleisig, Heywood W. «The International Consequences of the Macroeconomic Policy Mix in OECD Countries.»
- Fonds monétaire international, Département des finances publiques. «Tax Administration as an Element of Fiscal Policy in LDCs.»
- Gillis, Malcolm. «Lessons from Post-War Experience with Tax Reform in Developing Countries.»
- Julius, DeAnne. «Public Finance and the Energy Sector.»
- Kaminski, Bartłomiej. «Fiscal Policy as a Tool of Public Economic Policy in a Reformed Centrally Planned Economy.»
- Lacey, Robert. «The Management of Public Expenditures : An Evolving Bank Approach.»
- Lindauer, David L. «Government Pay and Employment Policy in Developing Economies.»
- . «The Size and Growth of Government Expenditures.»
- Lister, Stephen. «Improving the Allocation and Management of Public Spending : Some Lessons of African Experience.»
- Martone, Celso L. «Fiscal Policy and Stabilization in Brazil.»
- Mason, Melody K. «Sectoral Perspectives of Public Finance : Rural Infrastructure.»



- Musgrave, Richard A. «The Role of the Public Sector and Public Sector Growth.»
- Nair, Govindan, et Anastasios Filippides. «State-Owned Enterprises, and Public Sector Deficits in Developing Countries : A Comparative Statistical Assessment.»
- O'Connell, Stephen A. «Fiscal Policy in Low-Income Africa.»
- Olowu, Dele. «Nigeria : Federal and State Transfers to Local Governments, 1970-87.»
- Peters, R. Kyle. «Fiscal Policy in the Pacific Islands.»
- Pineda, José Fernando. «The Valorization System in Bogotá : An Assessment of Recent Trends.»
- Pinto, Brian. «Black Market Premia, Exchange Rate Unification, and Inflation in Sub-Saharan Africa.»
- Puffert, Douglas J. «Means and Implications of Social Security Finance in Developing Countries.»
- Schroeder, Larry. «Intergovernmental Grants in Developing Countries.»
- Sinn, Hans-Werner. «U.S. Tax Reform 1981 and 1986 : Impact on International Capital Markets and Capital Flows.»
- Skinner, Jonathan. «Do Taxes Matter? A Review of the Incentive and Output Effects of Taxation.»
- Taylor, Lance. «Fiscal Issues in Macroeconomic Stabilization.»
- Versluysen, Eugene. «Financial Deregulation and the Globalization of Capital Markets : A Stabilizing Force or a Conduit of Volatility and Uncertainty?»
- Wanless, P. T. «Tax Reform in Centrally Planned Economies.»
- Autres sources**
- Acharya, Shankar N., et al. 1985. *Aspects of the Black Economy in India*. New Delhi : Ministère des finances.
- Ahmad, Ehtisham, et Nicholas Stern. 1986. «Tax Reform for Pakistan : Overview and Effective Taxes for 1975-76.» *The Pakistan Development Review* 25, 1 : 43-72.
- . 1987. «Alternative Sources of Government Revenue : Illustrations from India, 1979-80.» Dans David Newbery et Nicholas Stern, éd., *The Theory of Taxation for Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Ames, Barry. 1987. *Political Survival : Politicians and Public Policy in Latin America*. Berkeley : University of California Press.
- Anand, Ritu, et Sweder van Wijnbergen. 1987. «Inflation and the Financing of Government Expenditure in Turkey : An Introductory Analysis.» Washington, D.C. : Banque mondiale. Polycopié.
- Anderson, Dennis. 1987. *The Public Revenue and Economic Policy in African Countries : An Overview of Issues and Policy Options*. Document de synthèse de la Banque mondiale 19. Washington, D.C.
- Andic, Suphan, et Jindrich Veverka. 1964. «The Growth of Government Expenditure in Germany since Unification.» *Finanzarchiv* 23, 2 (janvier) : 169-278.
- André, Christian, et Robert Delorme. 1983. *L'Etat et l'économie*. Paris : Editions du Seuil.
- Argy, Victor, et Joanne Salop. 1983. «Price and Output Effects of Monetary and Fiscal Expansion in a Two-Country World under Flexible Exchange Rates.» *Oxford Economic Papers* 35 (juillet) : 228-46.
- Armstrong-Wright, Alan, et Sebastien Thiriez. 1987. *Bus Services : Reducing Costs, Raising Standards*. Rapport technique de la Banque mondiale 68. Washington, D.C.
- Atkinson, A. B., et Joseph Stiglitz. 1980. *Lectures on Public Economics*. New York : McGraw-Hill.
- Auerbach, Alan J., et Martin Feldstein. 1985. *Handbook of Public Economics*. Vol. I. Amsterdam : North-Holland.
- Auty, Richard, et Alan Gelb. 1986. «Oil Windfalls in a Small Parliamentary Democracy : Their Impact on Trinidad and Tobago.» *World Development* 14, 9 : 1161-75.
- Bahl, Roy W. 1983. *Intergovernmental Grants in Bangladesh*. Interim Report 10. Zilla Roads/Local Finance Project. Metropolitan Studies Program, Université de Syracuse.
- Bahl, Roy W., Daniel Holland, et Johannes F. Linn. 1983. *Urban Growth and Local Taxes in Less Developed Countries*. Papers of the East-West Population Institute 89. Honolulu, Hawaii.
- Bahl, Roy W., et Johannes F. Linn. 1983. «The Assignment of Local Government Revenues in Developing Countries.» Dans Charles E. McLure, Jr., éd., *Tax Assignment in Federal Countries*. Canberra : Australian National University Press.
- . A paraître en anglais. *Urban Public Finance in Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Bahl, Roy W., Jerry Miner, et Larry Schroeder. 1984. «Mobilizing Local Resources in Developing Countries.» *Public Administration and Development* 4 : 215-30.

- Bahl, Roy W., et Matthew N. Murray. 1986. «Income Tax Evasion in Jamaica.» Jamaica Tax Structure Examination Project Staff Paper 31. Syracuse, N.Y. : Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Université de Syracuse. Polycopié.
- Bahl, Roy W., et S. Nath. 1986. «Public Expenditure Decentralization in Developing Countries.» *Environment and Planning C : Government and Policy* 4 : 405-18.
- Balassa, Bela. 1982. «Structural Adjustment Policies in Developing Economies.» *World Development* 10, 1 : 23-38.
- Baneth, Jean. 1987. «The World Economy's Uncertain Future.» *Canadian Business Review* (été) : 25-27.
- Banque d'Angleterre. 1985. «Review of Economic and Financial Developments.» *Quarterly Bulletin* 25, 1 (mars) : 163-211.
- . 1987a. «Developments in International Banking and Capital Markets in 1986.» *Quarterly Bulletin* 27, 2 : 234-46.
- . 1987b. «The Instruments of Monetary Policy.» *Quarterly Bulletin* 27, 3 (août).
- Banque des règlements internationaux. 1982-87. *Rapport annuel*. Bâle.
- . 1986. *Recent Innovations in International Banking*. Bâle.
- Banque mondiale. 1983. *China : Socialist Economic Development*. 3 vols. Washington, D.C.
- . 1984. *Thailand : Managing Public Resources for Structural Adjustment*. Washington, D.C.
- . 1986a. *Le financement de l'éducation dans les pays en développement : Les options*. Washington, D.C.
- . 1986b. *Transports urbains*. Etude de politique générale de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- . 1987a. *Bangladesh : Promoting Higher Growth and Human Development*. Washington, D.C.
- . 1987b. *Financement des services de santé dans les pays en développement : Programme de réforme*. A paraître. Etude de politique générale de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- . 1987c. *Social Indicators of Development 1987*. Washington, D.C.
- . 1987d. *World Debt Tables, 1987-88 : External Debt of Developing Countries*. 2 vols. Washington, D.C.
- . 1988a. *L'éducation en Afrique subsaharienne : Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*. A paraître. Etude de politique générale de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- . 1988b. *La détérioration des routes dans les pays en développement : Causes et remèdes*. A paraître. Etude de politique générale de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- . Editions diverses. *Rapport sur le développement dans le monde*. Washington, D.C.
- Baum, Warren C., et Stokes M. Tolbert. 1987. *Investir dans le développement : Les leçons de l'expérience de la Banque mondiale*. Paris : Economica, publié pour la Banque mondiale.
- Beckerman, Wilfred. 1986. «How Large a Public Sector?» *Oxford Review of Economic Policy* 2, 2 : 7-24.
- Bennett, James T., et Thomas J. DiLorenzo. 1983. *Underground Government : The Off-Budget Public Sector*. Washington, D.C. : Cato Institute.
- Benoît, Emile. 1973. *Defense and Growth in Developing Countries*. Boston : Lexington Books.
- Berg, Alan. 1987. *Malnutrition : What Can Be Done? Lessons from World Bank Experience*. Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press.
- Berg, Elliot, et Mary M. Shirley. 1987. *Divestiture in Developing Countries*. Document de synthèse de la Banque mondiale 11. Washington, D.C.
- Bevan, D. L., P. Collier, et J. W. Gunning. 1987. «Consequences of a Commodity Boom in a Controlled Economy : Accumulation and Redistribution in Kenya 1975-83.» *World Bank Economic Review* 1 (mai) : 489-513.
- Bird, Richard M. 1976. *Charging for Public Services : A New Look at an Old Idea*. Canadian Tax Paper 59. Toronto : Association canadienne d'études fiscales.
- . 1980. *Central-Local Fiscal Relations and the Provision of Urban Public Services*. Research Monograph 30. Canberra : Centre for Research on Federal Financial Relations, Université nationale d'Australie.
- . 1984. *Intergovernmental Finance in Colombia : Final Report of the Mission on Intergovernmental Finance*. International Tax Program. Cambridge : Faculté de droit de l'Université Harvard.
- . 1986. *Federal Finance in Comparative Perspective*. Toronto : Association canadienne d'études fiscales.
- . 1987a. «The Administrative Dimension of Tax Reform in Developing Countries.» Rotterdam : Université Erasmus. Polycopié.
- . 1987b. «A New Look at Indirect Taxation in Developing Countries.» *World Development* 15, 9 : 1151-61.
- Bird, Richard M., et B. D. Miller. A paraître en anglais. «Taxation and the Poor in Developing Countries.» Dans Richard M. Bird et S. Horton,

- éds., *Government Policy and the Poor in Developing Countries*. Toronto : University of Toronto Press.
- Blejer, Mario I., et Adrienne Cheasty. 1986. «Mesures fiscales et stimulation de l'épargne dans les pays en développement.» *Finances & Développement* 23 (juin) : 16-19.
- Blejer, Mario I., et Nissan Liviatan. 1987. «Fighting Hyperinflation : Stabilization Strategies in Argentina and Israel, 1985-86.» *IMF Staff Papers* 34 (septembre) : 409-38
- Blinder, Alan S., et Robert M. Solow. 1974. *The Economics of Public Finance*. Washington, D.C. : Brookings Institution.
- Bradford, David F., et Services de politique fiscale du Trésor des Etats-Unis. 1984. *Blueprints for Basic Tax Reform*. 2e édition. Springfield, Va. : National Technical Information Service.
- Briscoe, John, et David de Ferranti. 1988. *Water for Rural Communities : Helping People Help Themselves*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Bryant, Ralph C. 1988. *External Deficits and the Dollar : The Pit and the Pendulum*. Washington, D.C. : Brookings Institution.
- Buchanan, James. 1987. *Public Finance in Democratic Process : Fiscal Institutions and Individual Choice*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- Buchanan, James, et Robert D. Tollison, éds. 1984. *The Theory of Public Choice-II*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Buffie, Edward F., et Allen Sangines Krauss. A paraître en anglais. «Mexico 1958-1986 : From Stabilizing Development to the Debt Crisis.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Buiter, Willem H. 1983. Dans «Mesure du déficit du secteur public et ses implications pour l'évaluation et l'élaboration de la politique économique.» *IMF Staff Papers* 30, 2 (juin) : 307-49.
- . 1984. «Allocative and Stabilization Aspects of Budgetary and Financial Policy.» Discours d'inauguration prononcé à la London School of Economics and Political Science, novembre 1983. Polycopié.
- . 1985. «A Guide to Public Sector Debt and Deficits.» *Economic Policy* 1 (novembre) : 13-79.
- Bureau international du travail. 1988. *Le coût de la sécurité sociale : Douzième enquête internationale, 1981-83*. Basic Tables. Genève.
- Camdessus, Michel. 1987a. «Allocution prononcée au Conseil économique et social des Nations Unies», à Genève, 26 juin 1987. Washington, D.C. : FMI.
- . 1987b. «Allocution prononcée à la Banker's Association for Foreign Trade», à Boca Raton, Fla., 28 avril 1987. Washington, D.C. : FMI.
- Cardoso, Eliana, et Rudiger Dornbusch. 1987. «Brazil's Tropical Plan.» *AER Papers and Proceedings* 77 (mai) : 288-92.
- Casanegra de Jantscher, Milka. 1986. «Les problèmes liés à l'administration d'une taxe sur la valeur ajoutée dans les pays en développement.» Document de travail du FMI 86/15. Washington, D.C. Polycopié.
- Cassen, Robert M., et al. 1986. *Does Aid Work?* New York : Oxford University Press.
- Chamley, Christophe, Robert Conrad, Zmarak Shalizi, Jonathan Skinner, et Lyn Squire. 1985. «Tax Policy for Malawi.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de l'économie nationale. Polycopié.
- Chandler, William U. 1986. *The Changing Role of the Market in National Economies*. Worldwatch Paper 72. Washington, D.C. : Worldwatch Institute.
- Chelliah, Raja J. 1971. «Les tendances de la fiscalité dans les pays en développement.» *IMF Staff Papers* 18, 2 (juillet) : 254-331.
- Chelliah, Raja J., et Narain Sinha. 1982. *State Finances in India. Vol. 3 : The Measurement of Tax Effort of State Governments, 1973-1976*. Document de travail de la Banque mondiale 523. Washington, D.C.
- Chenery, Hollis B., Montek S. Ahluwalia, Clive Bell, John H. Duloy, et Richard Jolly. 1977. *Redistribution et croissance*. Paris : Presses universitaires de France, publié pour la Banque mondiale et l'Institut du développement de l'Université du Sussex.
- Chhibber, Ajay. 1985. «Taxation and Aggregate Savings : An Econometric Analysis for Three Sub-Saharan African Countries.» Document de synthèse CPD 1985-35. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département des programmes. Polycopié.
- Churchill, Anthony, A. et al. 1987. *Rural Water Supply and Sanitation : Time for a Change*. Document de synthèse de la Banque mondiale 18, Washington, D.C.
- Clarete, Ramon, et John Whalley. 1987. «Comparing the Marginal Welfare Costs of Commodity and Trade Taxes.» *Journal of Public Economics* 33 (octobre) : 357-62.
- Claudon, Michael P., éd. 1986. *World Debt Crisis : International Lending on Trial*. Cambridge, Mass. : Ballinger.
- Cline, William. 1987. *Mobilizing Bank Lending to Debtor Countries*. Policy Analyses in Interna-

- tional Economics 18. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- Cnossen, Sijbren. 1978. «The Case for Selective Taxes on Goods and Services in Developing Countries.» *World Development* 6 : 813-25.
- . 1987. «VAT and RST : A Comparison.» *Revue fiscale canadienne* (mai-juin) : 559-615.
- Cochrane, Glynn. 1983. *Policies for Strengthening Local Government in Developing Countries*. Document de travail de la Banque mondiale 582. Washington, D.C.
- Comité du développement. 1987. *Environment, Growth, and Development*. Brochure 14. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Conrad, Robert F. 1986. «Essays on the Indonesian Tax Reform.» Document de synthèse CPD 86-8. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département des programmes. Polycopié.
- Conyers, Diana. 1983. «Decentralization : The Latest Fashion in Development Economics.» *Public Administration and Development* 3, 2 (avril-juin) : 97-109.
- Corbo, Vittorio, Morris Goldstein, Mohsin Khan, éd. 1987. *Growth-Oriented Adjustment Programs*. Washington, D.C. : FMI/Banque mondiale.
- Cornia, Giovanni, Richard Jolly, et Frances Stewart, éd. 1987. *L'ajustement à visage humain*. Paris : Economica, publié pour l'UNICEF.
- Datta, Abhijit. 1987. «Case Study of Improvements in Property Tax Collection in Delhi.» New Delhi : Indian Institute of Public Administration. Polycopié.
- Davey, Kenneth J. 1983. *Financing Regional Government : International Practices and Their Relevance to the Third World*. Chichester : John Wiley and Sons.
- Dean, Peter N. 1986. «Assessing the Performance Budgeting Experiment in Four Developing Countries.» *Financial Accountability and Management* 2, 1 (printemps) : 1-24.
- de Carmoy, Hervé. 1987. «Debt and Growth in Latin America : A European Banker's Proposal.» Document de travail 9. Madrid : Institut pour les relations entre l'Europe et l'Amérique latine. Polycopié.
- de Ferranti, David. 1985. *Paying for Health Services in Developing Countries : An Overview*. Document de travail de la Banque mondiale 721. Washington, D.C.
- Dervis, Kemal, et Peter Petri. 1987. «The Macroeconomics of Successful Development : What are the Lessons?» Dans *NBER Macroeconomics Annual 1987* : 211-54.
- Devarajan, Shantayanan, et Jaime de Melo. 1987. «Adjustment with a Fixed Exchange Rate : Cameroon, Côte d'Ivoire, and Senegal.» *World Bank Economic Review* 1, 3 (mai) : 447-87.
- Doebele, William A., Orville F. Grimes, Jr., et Johannes F. Linn. 1979. «Participation of Beneficiaries in Financing Urban Services : Valorization Charges in Bogotá, Colombia.» *Land Economics* 55, 1 (février) : 73-92.
- Doern, G. Bruce. 1984. «Canada's Budgetary Dilemmas : Tax and Expenditure Reform.» Dans A. Premchand et Jesse Burkhead, éd. *Comparative International Budgeting and Finance*. New Brunswick, N.J. : Public Financial Publications, Inc.
- Dohner, Robert S., et Ponciano Intal, Jr. A paraître en anglais. «Debt Crisis and Adjustment in the Philippines.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Dornbusch, Rudiger. 1986. *Dollars, Debts, and Deficits*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- . A paraître en anglais. «Debt Problems and the World Macroeconomy.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Dornbusch, Rudiger, et Juan Carlos de Pablo. A paraître en anglais. «Debt and Macroeconomic Instability in Argentina.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Dornbursch, Rudiger, et Stanley Fischer. 1986. «Stopping Hyperinflation Past and Present.» NBER Working Paper Series 1810. Cambridge, Mass. : National Bureau of Economic Research. Polycopié.
- Economist, The*. 1987. «The Limits to Cooperation : A Survey of the World Economy.» Supplément du numéro du 26 septembre.
- Edwards, Sebastian. 1987. *Monetarism and Liberalization : The Chilean Experiment*. Cambridge, Mass. : Ballinger Publishing Company.
- . A paraître en anglais. «Structural Adjustment Policies in Highly Indebted Countries.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Etats-Unis. 1975. *Historical Statistics of the United States : Colonial Times to 1970*. Edition du bicentenaire. Washington, D.C. : Ministère du commerce, Bureau du recensement.
- . 1985. *Federal-State-Local Fiscal Relations*. Rapport au Président et au Congrès. Washington, D.C. : Office of State and Local Finance, Trésor.

- . 1986a. *Social Security Programs throughout the World-1985*. Research Report 60 by the Department of Health and Human Services, the Social Security Administration, the Office of Policy, and the Office of Research, Statistics, and International Policy. Washington, D.C. : Imprimerie officielle.
- . 1986b et 1987. *World Military Spending and Arms Transfers*. Washington, D.C. : Arms Control and Disarmament Agency.
- Faini, R., P. Annez, et L. Taylor. 1984. «Defense Spending, Economic Structure and Growth : Evidence among Countries and over Time.» *Economic Development and Cultural Change* 32, 3.
- Feldstein, Martin, Hervé de Carmoy, Koei Narusawa, et Paul R. Krugman. 1987. *Restoring Growth in the Debt-Laden Third World*. A Task Force Report to the Trilateral Commission; Triangle Papers 33. New York.
- Feltenstein, Andrew, et Ziba Farhadian. 1987. «Fiscal Policy, Monetary Targets, and the Price Level in a Centrally Planned Economy : An Application to the Case of China.» *Journal of Money, Credit and Banking* 19, 2 (mai) : 137-56.
- Finger, J. Michael, et Andrzej Olechowski, éd. 1987. *The Uruguay Round : A Handbook on the Multilateral Trade Negotiations*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Fischer, Stanley. 1987. «Stopping High Inflation : The Israeli Stabilization Program, 1985-86.» *AER Papers and Proceedings* 77 (mai) : 275-78.
- . A paraître en anglais. «Resolving the International Debt Crisis.» Dans Jeffrey D. Sachs., éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Floyd, Robert, Clive Gray, et Peter Short. 1984. *Public Enterprises in Mixed Economies : Some Macroeconomic Aspects*. Washington, D.C. : FMI.
- Fonds monétaire international. 1986. *Statistiques financières internationales*. Supplément on Government Finance. Supplément Series 11. Washington, D.C.
- . 1987a. *Manuel de statistiques de finances publiques*. Washington, D.C.
- . 1987b. *Rapport annuel*. Washington, D.C.
- . Editions diverses. *Government Finance Statistics Yearbook*. Washington, D.C.
- . Editions diverses. *Statistiques financières internationales*. Washington, D.C.
- . Editions diverses. *World Economic Outlook*. Washington, D.C.
- Friedman, Irving S. 1983. *The World Debt Dilemma : Managing Country Risk*. Washington, D.C. : Council for International Banking Studies.
- Gall, Pirie. 1976. *Municipal Development Programs in Latin America*. New York : Praeger.
- Gelb, Alan. 1986. «From Boom to Bust : Oil Exporting Countries over the Cycle 1970-84.» *IDS Bulletin* 17, 4 (octobre) : 22-29.
- . A paraître en anglais. *Oil Windfalls : Blessing or Curse?* New York : Oxford University Press.
- Gillis, Malcolm. 1985. «Micro- and Macroeconomics of Tax Reform : Indonesia.» *Journal of Development Economics* 19 : 221-54.
- Gillis, Malcolm, Carl S. Shoup, et Gerardo P. Sicat. A paraître en anglais. *Value-Added Taxes in Developing Countries*. Symposium de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- Goode, Richard. 1984. *Government and Finance in Developing Countries*. Washington, D.C. : Brookings Institution.
- Gray, Cheryl Williamson. 1982. *Food Consumption Parameters for Brazil and Their Application to Food Policy*. Washington, D.C. : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Griffith-Jones, Stephany. 1987. «Learning to Live with Crisis.» *The Banker* 137, 739 : 23-39.
- Gulhati, Ravi, Swadesh Bose, et Vimal Atukorala. 1986. «Exchange Rate Policies in Africa : How Valid Is the Scepticism?» *Development and Change* 17 (juillet) : 399-423.
- Hafer, R. W., éd. 1986. *The Monetary versus Fiscal Policy Debate : Lessons from Two Decades*. Totowa, N.J. : Rowman et Allanheld.
- Haggard, Stephan, et Robert Kaufman. A paraître en anglais. «The Politics of Stabilization and Structural Adjustment.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Han, Seung Soo. 1987. «The Value Added Tax in Korea.» Document de synthèse DRD 221. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Photocopie.
- Haq, Khadija, éd. 1984. *Crisis of the '80s : World Monetary Financial and Human Resource Development Issues*. Washington, D.C. : Table ronde Nord-Sud.
- Harberger, A. C. 1963. «Principles of Efficiency : The Measurement of Waste.» *American Economic Review* 76 : 58-76.
- Hegstad, Sven Olaf, et Ian Newport. 1987. *Management Contracts : Main Features and Design Issues*. Rapport technique de la Banque mondiale 65. Washington, D.C.
- Heian, Betty C., et Terry Monson. 1987. «The Value Added Tax in the Côte d'Ivoire.» Document de

- synthèse DRD 227. Washington, D.C. : Banque mondiale. Polycopié.
- Heller, Peter S., Richard Hemming, Peter W. Kohner, et al. 1986. *Aging and Social Expenditure in the Major Industrial Countries, 1980-2025*. IMF Occasional Paper 47. Washington, D.C.
- Heller, Peter S., et Alan Tait, 1982. *International Comparisons of Government Expenditure*. IMF Occasional Paper 10. Washington, D.C.
- Heyman, Daniel. 1987. «The Austral Plan.» *AER Papers and Proceedings* 77 (mai) : 284-87.
- Hicks, Norman L. 1988. «Expenditure Reductions in Developing Countries.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Département géographique Asie II. Polycopié.
- Hicks, Ursula K. 1961. *Development from Below : Local Government and Finance in Developing Countries of the Commonwealth*. Oxford : Clarendon Press.
- Hirschman, Albert O. 1982. *Shifting Involvements : Private Interest and Public Action*. Oxford : Martin Robertson.
- Hooper, Peter, et Catherine L. Mann. 1987. «The U.S. External Deficit : Its Causes and Persistence.» International Finance Discussion Paper 316. Washington, D.C. : Conseil des Gouverneurs du Système fédéral de réserve. Polycopié.
- Humes, Samuel, et Eileen Martin. 1969. *The Structure of Local Government : A comparative Survey of 81 Countries*. La Haye : Union internationale des villes et pouvoirs locaux.
- Inde. 1985. *Long Term Fiscal Policy*. New Delhi : Ministère des finances, Département des affaires économiques.
- Institute for International Economics. 1987. «Résoudre la crise économique mondiale : déclaration de trente-trois économistes de treize nationalités différentes.» *Politique étrangère* 4 (hiver 1987) : 883-900.
- Ize, Alain, et Guillermo Ortiz. 1987. «Fiscal Rigidities, Public Debt, and Capital Flight.» *IMF Staff Papers* 34, 2 (juin) : 311-32.
- Jamaïque. 1985. «White Paper on Comprehensive Tax Reform.» Kingston : Revenue Board. Polycopié.
- Jimenez, Emmanuel. 1984. «Tenure Security and Urban Squatting.» *Review of Economics and Statistics* 66, 4 : 556-67.
- . 1986. «The Public Subsidization of Education and Health in Developing Countries : A Review of Efficiency and Equity.» *World Bank Research Observer* 1, 1 : 111-30. Washington, D.C.
- . 1987. *Pricing Policy in the Social Sectors : Cost Recovery for Education and Health in Developing Countries*. Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press.
- Julius, DeAnne, et Adelaida P. Alicibusan. 1986. «Public Sector Pricing Policies : A Review of Bank Policy and Practice.» Document de travail PPR. Washington, D.C. : Banque mondiale, Services de politiques, planification et recherche. Polycopié.
- Kelly, Margaret. 1982. «Ajustement budgétaire et programmes bénéficiant de l'aide de FMI, 1971-80.» *IMF Staff Papers* 29, 4 (décembre) : 561-602.
- Khan, Mohsin S., et Nadeem Ul Haque. 1987. «La fuite des capitaux des pays en développement.» *Finances & Développement* 24, 1 (mars) : 2-5.
- Khan, Mohsin S., Peter Montiel, et Nadeem U. Haque. 1986. «Adjustment with Growth : Relating the Analytical Approaches of the World Bank and the IMF.» Série Problèmes de la politique de développement VPERS8. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- Kharas, Homi, et Miguel Kiguel. 1987. «Monetary Policy and Foreign Debt.» Document présenté à la «Conference on Challenges to Monetary Policies in Pacific Basin Countries», avril. Banque fédérale de réserve de San Francisco. Polycopié.
- Kiguel, Miguel A., et Nissan Liviatan. 1988. «Inflationary Rigidities and Stabilization Policies.» Document de travail PPR 4. Washington, D.C. : Banque mondiale, Services de politiques, planification et recherche. Polycopié.
- Kindleberger, Charles. 1986. *The World in Depression, 1929-1939*. Berkeley/Los Angeles : University of California Press.
- Knight, Peter, F. Desmond McCarthy, et Sweder van Wijnbergen. 1986. «Savoir juguler l'hyperinflation.» *Finances & Développement* 23 (décembre) : 14-17.
- Krugman, Paul. A paraître en anglais. «Private Capital Flows to Problem Debtors.» Dans Jeffrey D. Sachs, éd., *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Lancaster, Carol, et John Williamson, éd. 1986. *African Debt and Financing*. Special Report 5. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- Landau, David. 1986. «Government and Economic Growth in the Less Developed Countries : An Empirical Study for 1960-80.» *Economic Development and Cultural Change* 35 (octobre) : 35-75.
- Leeds, Roger S. 1987. «Privatization of the National Commercial Bank of Jamaica : A Case Study.» Working paper. Cambridge, Mass. : Université

- Harvard, John F. Kennedy School of Government. Polycopié.
- Lessard, Donald R., et John Williamson. 1987. *Capital Flight and Third World Debt*. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- Lever, Harold, et Christopher Huhne. 1987. *Debt and Danger : The World Financial Crisis*. Harmondsworth : Penguin.
- Lindauer, David L., Oey Astra Meesook, et Parita Suebsaeng. 1988. «Government Wage Policy in Africa : Some Findings and Policy Issues.» *World Bank Research Observer* 3, 1 (janvier) : 1-25.
- Linn, Johannes F. 1977. *The Incidence of Urban Property Taxation in Developing Countries : A Theoretical and Empirical Analysis Applied to Colombia*. Document de travail de la Banque mondiale 264. Washington, D.C.
- . 1983. *Cities in the Developing World : Policies for Their Equitable and Efficient Growth*. New York : Oxford University Press.
- Loxley, John. 1986. *Debt and Disorder : External Financing for Development*. Boulder, Col. : Westview Press.
- Mahar, Dennis J., et William R. Dillinger. 1983. *Financing State and Local Government in Brazil : Recent Trends and Issues*. Document de travail de la Banque mondiale 612. Washington, D.C.
- Marris, Stephen. 1987. *Les déficits et le dollar : L'économie mondiale en péril*. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- McLure, Charles E. Jr., éd. 1983. *Tax Assignment in Federal Countries*. Canberra : Australian National University Press.
- . 1987. «U.S. Tax Laws and Capital Flight from Latin America.» Stanford, Calif. : Institut Hoover, Université de Stanford. Polycopié.
- . 1988. «Fiscal Policy and Equity in Developing Countries.» Dans Elliot Berg, éd., *Policy Reform and Equity*. San Francisco, Calif. : ICS Press.
- Meerman, Jacob. 1979. *Public Expenditure in Malaysia : Who Benefits and Why*. New York : Oxford University Press.
- Mehran, Hassanali, éd. 1985. *External Debt Management*. Washington, D.C. : FMI.
- Meier, Gerald M., éd. 1983. *Pricing Policy for Development Management*. Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press.
- Mills, Edwin S. 1986. *The Burden of Government*. Stanford, Calif. : Hoover Institution Press.
- Mitchell, Brian R. 1975. *European Historical Statistics, 1750-1970*. New York : Columbia University Press.
- Morgan Guaranty Trust Company of New York. 1987. *World Financial Markets* (août, septembre-octobre).
- Mountfield, Peter. 1984. «Recent Developments in the Control of Public Expenditures in the United Kingdom.» Dans A. Premchand et Jesse Burkhead, édés. *Comparative International Budgeting and Finance*. New Brunswick, N.J. : Public Financial Publications, Inc.
- Mueller, Dennis. 1987. «L'expansion des administrations publiques vue sous l'angle des choix publics.» *IMF Staff Papers* 34, 1 (mars) : 254-331.
- Munasinghe, Mohan, Joseph Gilling, et Melody K. Mason. 1988. «Review of World Bank Lending for Electric Power.» Document de travail du Département de l'industrie et de l'énergie, Série Document de l'énergie 2. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de l'industrie et de l'énergie. Polycopié.
- Musgrave, Richard. 1959. *The Theory of Public Finance*. New York : McGraw Hill.
- . 1981a. *Fiscal Reform in Bolivia : Final Report of the Bolivian Mission on Tax Reform*. Cambridge, Mass. : Faculté de droit, Université Harvard.
- . 1981b. «Leviathan Cometh — Or Does He?» Dans Helen Ladd et T. Nicholas Tideman, édés., *Tax Expenditure Limitations*. Washington, D.C. : Urban Institute Press.
- Musgrave, Richard, et Alan Peacock. 1959. *Classics in the Theory of Public Finance*. New York : Macmillan.
- Nations Unies. 1986. *Population Growth and Policies in Mega-Cities: Seoul*. Population Policy Paper 4. New York.
- . 1987. *Etude sur l'économie mondiale*. New York.
- Nellis, John R. 1986. *Public Enterprises in Sub-Saharan Africa*. Document de synthèse de la Banque mondiale 1. Washington, D.C.
- Newbery, David M., Gordon A. Hughes, William D. O. Paterson, et Esra Bennathan. 1988. *Road Transport Taxation in Developing Countries : Design of User Charges and Taxes for Tunisia*. Document de synthèse de la Banque mondiale 26. Washington, D.C.
- Newbery, David, et Nicholas Stern, édés. 1987. *The Theory of Taxation for Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Nunberg, Barbara. A paraître en anglais. «Public Sector Pay and Employment Policy Issues in Bank Lending : An Interim Review of Experience.» Document de synthèse PPR. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de l'économie nationale. Polycopié.
- Ohkawa, Kazushi, Miyoei Shinohara, et Mataji

- Umemura. 1965-79. *Estimates of Long-Term Economic Statistics of Japan since 1868*. Vols. 1 et 7. Tokyo : Toyo Keizai Shinposha.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 1987. *Comptes nationaux, 1973-85*. Paris.
- . Editions diverses. *Perspectives économiques de l'OCDE*.
- Paul, Samuel. 1987. «Training for Public Administration and Management in Developing Countries : A Review.» Course on Urban Finance and Management in East Asia. Kuala Lumpur, Malaisie : National Institute of Public Administration, Malaysia (INTAN). Polycopié.
- Peacock, Alan, et Jack Wiseman. 1961. *The Growth of Public Expenditure in the United Kingdom*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Peacock, Alan, et al.. 1980. *Structural Economic Policies in West Germany and the United Kingdom*. Londres : Anglo-German Foundation for the Study of Industrial Society.
- Pellechio, Anthony J., et David G. Dunn. 1987. «Taxation of Investment in Selected Countries in Europe, the Middle East, and Northern Africa.» Provisional Papers in Public Economics 87-8. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- Pellechio, Anthony J., Gerardo P. Sicat, et David G. Dunn. 1987a. «Taxation of Investment in East Asian Countries.» Document de synthèse DRD 261. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- . 1987b. «Effective Tax Rates under Varying Tax Incentives.» Document de synthèse DRD 262. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- Peltzman, Sam. 1980. «The Growth of Government.» *The Journal of Law and Economics* 23, 2 (octobre) : 209-87.
- Penati, Alessandro. 1983. «Politique budgétaire expansionniste et taux de change : Une analyse.» *IMF Staff Papers* 30, 3 (septembre) : 542-69.
- Petrei, A. Humberto. 1987. *El Gasto Público Social y sus Efectos Distributivos : Un Examen Comparativo de Cinco Países de América Latina*. Série Documentos ECIEL 7. Rio de Janeiro : Programa ECIEL.
- Pinto, Brian. 1987. «Nigeria during and after the Oil Boom : A Policy Comparison with Indonesia.» *World Bank Economic Review* 1 (mai) : 419-45.
- Prest, A. R. [1962] 1985. *Public Finance in Developing Countries*. New York : St. Martin's Press.
- Prud'Homme, Remy. 1987. «Financing Urban Public Services.» Dans E. S. Mills, éd. *Handbook of Regional and Urban Economics*. Vol. II. Amsterdam : North Holland.
- Rakodi, Carole. 1988. «The Local State and Urban Local Government in Zambia.» *Public Administration and Development* 8, 1 (janvier-mars) : 27-46.
- Ram, Rati. 1986a. «Causality between Income and Government Expenditure : A Broad International Perspective.» *Public Finance* 41, 3 : 393-413.
- . 1986b. «Government Size and Economic Growth : A New Framework and Some Evidence from Cross-Section and Time-Series Data.» *American Economic Review* 76, 1 (mars) : 191-203.
- . 1987. «Wagner's Hypothesis in Time-Series and Cross-Section Perspectives : Evidence from 'Real' Data for 115 Countries.» *The Review of Economics and Statistics* 69, 2 (mai) : 194-204.
- Reisen, Helmut, et Axel van Trotsenburg. 1988. *La dette des pays en développement : Le problème budgétaire et la question du transfert*. Centre du développement. Paris : OCDE.
- Repetto, Robert. 1985. *Paying the Price : Pesticide Subsidies in Developing Countries*. Washington, D.C. : World Resources Institute.
- . 1986. *Skimming the Water : Rent-Seeking and the Performance of Public Irrigation Systems*. Research Report 4. Washington, D.C. : World Resources Institute.
- Research Triangle Institute. 1986. *Management Support for Town Panchayats Project Pilot Phase : Final Report*. Research Triangle Park, N.C.
- Reynolds, Lloyd G. 1983. «The Spread of Economic Growth to the Third World : 1880-1980.» *Journal of Economic Literature* 21 (septembre) : 941-80.
- . 1985. *Economic Growth in the Third World, 1850-1980*. New Haven, Conn. : Yale University Press.
- Rohatyn, Felix. 1987. «On the Brink.» *New York Review of Books*. (11 juin) : 3-6.
- Rondinelli, Dennis A. 1983. «Implementing Decentralization Programs in Asia : A Comparative Analysis.» *Public Administration and Development* 3, 3 (juillet-septembre) : 181-208.
- Rondinelli, Dennis A., John R. Nellis, et G. Shabbir Cheema. 1984. *Decentralization in Developing*



- Countries : A Review of Recent Experience*. Document de travail de la Banque mondiale 581. Washington, D.C.
- Roth, Gabriel. 1987. *The Private Provision of Public Services in Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Sachs, Jeffrey D. 1985. «External Debt and Macroeconomic Performance in Latin America and East Asia.» *Brookings Papers on Economic Activity* 2 : 523-64.
- . 1987a. «The Bolivian Hyperinflation and Stabilization.» *AER Papers and Proceedings* 77 (mai) : 279-83.
- . 1987b. «Trade and Exchange Rate Policies in Growth-Oriented Adjustment Programs.» Dans Vittorio Corbo, Morris Goldstein, et Mohsin Khan, éd., *Growth-Oriented Adjustment Programs*. Washington, D.C. : FMI/Banque mondiale.
- , éd. A paraître en anglais. *Developing Country Debt and the World Economy*. University of Chicago Press.
- Sachs, Jeffrey D., et Charles Wyplosz. 1984. «Real Exchange Rate Effects of Fiscal Policy.» NBER Working Paper Series 1255. Cambridge, Mass. : National Bureau of Economic Research. Polycopié.
- Saint-Etienne, Christian. 1984. *The Great Depression, 1929-1938 : Lessons for the 1980's*. Stanford, Calif. : Hoover Institution Press.
- Saunders, Peter, et Friedrich Klau. 1985. «Le rôle du secteur public : Causes et conséquences de l'élargissement du secteur public.» Numéro spécial. *Revue économique de l'OCDE* 4.
- Schroeder, Larry. 1984. *A Plan for Increased Resource Mobilization by Local Governments in Bangladesh*. Final report on the Zilla Roads/Local Finance Project. Vol. I : Executive Summary. Vol. II : Policy Recommendations. Syracuse, N.Y. : Metropolitan Studies Program, Université de Syracuse.
- Selowsky, Marcelo. 1979. *Who Benefits from Government Expenditure? : A Case Study of Colombia*. New York : Oxford University Press.
- Senge, Stephen V. 1986. «Local Government User Charges and Cost-Volume-Profit Analysis.» *Public Budgeting and Finance* (automne) : 92-105.
- Shalizi, Zmarak, Vasant Gandhi, et Jaber Ehdiaie. 1985. «Patterns of Taxation in Sub-Saharan Africa : Trends in 'Tax Effort' and Composition during the Period 1966-81.» Document de synthèse CPD 1985-48. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département des programmes. Polycopié.
- Shalizi, Zmarak, et Lyn Squire. 1987. «A Framework for Tax Policy Analysis in Sub-Saharan Africa.» PPR Policy Brief 1. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département des politiques, planification et recherche. Polycopié.
- Shirley, Mary M. 1984. *Gestion des entreprises publiques*. Document de travail de la Banque mondiale 577. Washington, D.C.
- Shoup, Carl S. 1986. «Criteria for Choice among Types of Value-Added Tax.» Document de synthèse DRD 191. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- Sicat, Gerardo P., et Arvind Virmani. 1988. «Personal Income Taxes in Developing Countries.» *World Bank Economic Review* 2, 1 : 123-38.
- Sinn, Hans-Werner. 1987. «Der Dollar, die Weltwirtschaft, und die amerikanische Steuerreform von 1986.» *Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik* 32 : 9-23.
- Sivaramakrishnan, K. C., et Leslie Green. 1986. *Metropolitan Management : The Asian Experience*. New York : Oxford University Press.
- Small, Leslie, Marietta S. Adriano, et Edward D. Martin. 1986. «Regional Study on Irrigation Service Fees : Final Report.» Vol. 2. Report by the International Irrigation Management Institute. Manille : Banque asiatique de développement. Polycopié.
- Smith, Gordon W., et John T. Cuddington, éd. 1985. *International Debt and the Developing Countries*. Symposium de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- Stiglitz, Joseph E. 1986. *The Economics of the Public Sector*. New York : Norton.
- Strasma, John. 1987. «Impact of Land Revenue Systems on Agricultural Land Usage.» Burlington : Associates in Rural Development for USAID. Polycopié.
- Streeten, Paul, Shahid Javid Burki, Mahbub ul Haq, Norman Hicks, et Frances Stewart. 1981. *First Things First : Meeting Basic Human Needs in Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Tanzi, Vito. 1977. «L'inflation, les retards de recouvrement et la valeur réelle des recettes fiscales.» *IMF Staff Papers* 24 : 154-67.
- . 1984. «Is There a Limit to the Size of Fiscal Deficits in Developing Countries?» Dans Bernard P. Herber, éd. *Finances publiques et endettement public*. Detroit, Mich. : Wayne State University Press.
- . 1985. «Fiscal Management and External Debt Problems.» Dans Hassanali Mehran, éd.,

- External Debt Management*. Washington, D.C. : FMI.
- . 1986a. «Fiscal Policy Responses to Exogenous Shocks in Developing Countries.» *AER Papers and Proceedings* 76, 2 (mai) : 88-91.
- . 1986b. «Public Expenditure and Public Debt : An International and Historical Perspective.» Dans John Bristow et Declan McDonogh, éd., *Public Expenditure : The Key Issues*. Dublin : Institute of Public Administration.
- . 1987. «Quantitative Characteristics of the Tax Systems of Developing Countries.» Dans David Newbery et Nicholas Stern, éd., *The Theory of Taxation for Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Tanzi, Vito, et Mario Blejer. 1983. «Fiscal Deficits and Balance of Payments Disequilibrium in IMF Adjustment Programs.» Dans Joaquin Muns, éd., *Adjustment, Conditionality, and International Financing*. Washington, D.C. : FMI.
- Thirsk, Wayne R. 1987. «Some Lessons from Colombian Tax Reform.» *Provisional Papers in Public Economics* 87-14. Washington, D.C. : Banque mondiale, Département de la recherche sur le développement. Polycopié.
- Thurow, Lester, et Laura D'Andrea Tyson. 1987. «The Economic Black Hole.» *Foreign Policy* 67 (été) : 3-21.
- Tobin, James. 1980. *Asset Accumulation and Economic Activity*. University of Chicago Press.
- Trebilcock, M. J., et al.. 1982. *Le choix des instruments d'intervention*. Une étude préparée pour le Conseil économique du Canada. Ottawa : Centre d'édition du Gouvernement canadien.
- van Wijnbergen, Sweder. 1985. «Fiscal Deficits, Exchange Rate Crises, and Inflation.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Département technique EMENA. Polycopié.
- . 1988. «La dette extérieure, l'inflation et le secteur public : Vers une politique budgétaire permettant une croissance soutenue.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Département technique EMENA. Polycopié.
- van Wijnbergen, Sweder, Ritu Anand, et Roberto Rocha. 1988. «Inflation, External Debt, and Financial Sector Reform : A Quantitative Approach to Consistent Fiscal Policy.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Département technique EMENA. Polycopié.
- Veloo, S. 1987. «Human Resources Management in Malaysia vis-à-vis Local Government.» Course on Urban Finance and Management in East Asia. Kuala Lumpur, Malaisie : National Institute of Public Administration, Malaysia (INTAN). Polycopié.
- Vernon, Raymond. 1987. «Economic Aspects of Privatization Programs.» Washington, D.C. : Banque mondiale, Institut de développement économique. Polycopié.
- Versluysen, Eugene L. 1980. *The Political Economy of International Finance*. New York : St. Martin's Press.
- Vogel, Ronald J. 1988. *Cost Recovery in the Health Care Sector : Selected Country Studies in West Africa*. Rapport technique de la Banque mondiale 82. Washington, D.C.
- Vuylsteke, Charles, Helen Nankani, et Rebecca Candoy-Sekse. 1988. *Techniques of Privatization of State-Owned Enterprises*. 2 vols. Rapport technique de la Banque mondiale 88. Washington, D.C.
- Wade, Robert. 1988. *Village Republics : Economic Conditions for Collective Action in South India*. Londres : Cambridge University Press.
- Wallich, Christine. 1982. *State Finances in India*. 3 vols. Document de travail de la Banque mondiale 523. Washington, D.C.
- Wasylenko, Michael. 1987. «Fiscal Decentralization and Economic Development.» *Public Budgeting & Finance* 7, 4 (hiver) : 57-71.
- Webber, Carolyn, et Aaron Wildavsky. 1986. *A History of Taxation and Expenditure in the Western World*. New York : Simon and Schuster.
- Whalley, John. 1984. «Progression et régression : La question épineuse de l'analyse de l'incidence.» *Revue canadienne d'économie* 17 : 654-82.
- Wildasin, David E. 1985. «Urban Public Finance.» Bloomington, Ind. : Université de l'Indiana, Department of Economics. Polycopié.
- Williamson, John, éd. 1985. *Inflation and Indexation : Argentina, Brazil, and Israel*. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- Williamson, John, et Marcus H. Miller. 1987. *Targets and Indicators : A Blueprint for the International Coordination of Economic Policy*. Washington, D.C. : Institute for International Economics.
- Wissenschaftlicher Beirat beim Bundesminister für wirtschaftliche Zusammenarbeit. 1985. *Wirtschaftsordnung und Entwicklungserfolg*. Forschungsberichte des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit 72. Cologne : Weltforum Verlag.



---

## *Indicateurs du développement dans le monde*

# Table des matières

<b>Comment lire les tableaux</b>	<b>249</b>
<b>Introduction</b>	<b>250</b>
<b>Cartes</b>	<b>252</b>
<b>Tableau 1. Indicateurs de base</b>	<b>256</b>
Population <input type="checkbox"/> Superficie <input type="checkbox"/> PNB par habitant <input type="checkbox"/> Inflation <input type="checkbox"/> Espérance de vie	
<b>Tableau 2. Croissance de la production</b>	<b>258</b>
PIB <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Secteur manufacturier <input type="checkbox"/> Services	
<b>Tableau 3. Structure de la production</b>	<b>260</b>
PIB <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Secteur manufacturier <input type="checkbox"/> Services	
<b>Tableau 4. Croissance de la consommation et de l'investissement</b>	<b>262</b>
Consommation des administrations publiques <input type="checkbox"/> Consommation du secteur privé <input type="checkbox"/> Investissement intérieur brut	
<b>Tableau 5. Structure de la demande</b>	<b>264</b>
Consommation des administrations publiques <input type="checkbox"/> Consommation du secteur privé <input type="checkbox"/> Investissement intérieur brut <input type="checkbox"/> Epargne intérieure brute <input type="checkbox"/> Exportations de biens et de services non facteurs <input type="checkbox"/> Solde de ressources	
<b>Tableau 6. Structure de la consommation</b>	<b>266</b>
Alimentation, total <input type="checkbox"/> Céréales et tubercules <input type="checkbox"/> Habillement et chaussure <input type="checkbox"/> Loyers bruts <input type="checkbox"/> Combustibles et électricité <input type="checkbox"/> Soins médicaux <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Transports et communications, total <input type="checkbox"/> Automobiles <input type="checkbox"/> Autres biens de consommation <input type="checkbox"/> Autres biens de consommation durables	
<b>Tableau 7. Agriculture et alimentation</b>	<b>268</b>
Valeur ajoutée <input type="checkbox"/> Importations de céréales <input type="checkbox"/> Aide alimentaire <input type="checkbox"/> Consommation d'engrais <input type="checkbox"/> Production alimentaire par habitant	
<b>Tableau 8. Structure du secteur manufacturier</b>	<b>270</b>
Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier <input type="checkbox"/> Répartition de la valeur ajoutée dans l'alimentation et l'agriculture <input type="checkbox"/> les textiles et l'habillement <input type="checkbox"/> les machines et le matériel de transport <input type="checkbox"/> les produits chimiques <input type="checkbox"/> les autres industries manufacturières	
<b>Tableau 9. Revenus et production du secteur manufacturier</b>	<b>272</b>
Taux de croissance des revenus par employé <input type="checkbox"/> Indice des revenus par employé <input type="checkbox"/> Revenus totaux en pourcentage de la valeur ajoutée <input type="checkbox"/> Production brute par employé	
<b>Tableau 10. Energie commerciale</b>	<b>274</b>
Croissance de la production d'énergie <input type="checkbox"/> Croissance de la consommation d'énergie <input type="checkbox"/> Consommation d'énergie par habitant <input type="checkbox"/> Importations d'énergie en pourcentage des exportations de marchandises	
<b>Tableau 11. Croissance du commerce de marchandises</b>	<b>276</b>
Valeur des exportations <input type="checkbox"/> Valeur des importations <input type="checkbox"/> Croissance des exportations <input type="checkbox"/> Croissance des importations <input type="checkbox"/> Termes de l'échange	

<b>Tableau 12.</b>	<b>Structure des exportations de marchandises</b>	<b>278</b>
	Combustibles, minéraux et métaux <input type="checkbox"/> Autres produits primaires <input type="checkbox"/> Machines et matériel de transport <input type="checkbox"/> Autres biens manufacturés <input type="checkbox"/> Textiles et habillement	
<b>Tableau 13.</b>	<b>Structure des importations de marchandises</b>	<b>280</b>
	Produits alimentaires <input type="checkbox"/> Combustibles <input type="checkbox"/> Autres produits primaires <input type="checkbox"/> Machines et matériel de transport <input type="checkbox"/> Autres biens manufacturés	
<b>Tableau 14.</b>	<b>Origine et destination des exportations de biens manufacturés</b>	<b>282</b>
	Valeur des exportations de biens manufacturés <input type="checkbox"/> Pays industriels à économie de marché <input type="checkbox"/> Pays non membres non déclarants <input type="checkbox"/> Exportateurs de pétrole à revenu élevé <input type="checkbox"/> Pays en développement	
<b>Tableau 15.</b>	<b>Balance des paiements et réserves</b>	<b>284</b>
	Balance des opérations courantes <input type="checkbox"/> Besoins de financement extérieur <input type="checkbox"/> Rapatriement de fonds des travailleurs à l'étranger <input type="checkbox"/> Investissement direct privé net <input type="checkbox"/> Réserves internationales brutes <input type="checkbox"/> en mois d'importations	
<b>Tableau 16.</b>	<b>Dettes extérieures</b>	<b>286</b>
	Dettes publiques à long terme et à garantie publique <input type="checkbox"/> Dettes privées à long terme non garanties <input type="checkbox"/> Recours au crédit FMI <input type="checkbox"/> Dettes à court terme <input type="checkbox"/> Total de la dette extérieure	
<b>Tableau 17.</b>	<b>Flux de capitaux extérieurs aux secteurs public et privé</b>	<b>288</b>
	Emprunts publics et à garantie publique à long terme et emprunts privés à long terme non garantis <input type="checkbox"/> Décassements <input type="checkbox"/> Remboursement du principal <input type="checkbox"/> Flux nets	
<b>Tableau 18.</b>	<b>Dettes extérieures publiques et privées et ratios du service de la dette</b>	<b>290</b>
	Encours de la dette totale à long terme <input type="checkbox"/> en pourcentage du PNB <input type="checkbox"/> Versements totaux d'intérêts au titre de la dette à long terme <input type="checkbox"/> Service total de la dette à long terme en pourcentage du PNB <input type="checkbox"/> en pourcentage des exportations de biens et services	
<b>Tableau 19.</b>	<b>Dettes publiques extérieures et ratios du service de la dette</b>	<b>292</b>
	Encours de la dette publique extérieure <input type="checkbox"/> en pourcentage du PNB <input type="checkbox"/> Versements d'intérêts au titre de la dette publique extérieure <input type="checkbox"/> Service de la dette en pourcentage du PNB <input type="checkbox"/> en pourcentage des exportations de biens et services	
<b>Tableau 20.</b>	<b>Conditions des emprunts publics extérieurs</b>	<b>294</b>
	Engagements <input type="checkbox"/> Taux d'intérêt moyen <input type="checkbox"/> Échéance moyenne <input type="checkbox"/> Différé d'amortissement moyen <input type="checkbox"/> Emprunts publics assortis de taux d'intérêt variables, en pourcentage de la dette publique	
<b>Tableau 21.</b>	<b>Aide publique au développement provenant des pays membres de l'OCDE et de l'OPEP</b>	<b>296</b>
	Montant en dollars <input type="checkbox"/> en pourcentage du PNB du pays donateur <input type="checkbox"/> en monnaies nationales <input type="checkbox"/> Flux bilatéraux nets vers les pays à faible revenu en pourcentage du PNB du pays donateur	
<b>Tableau 22.</b>	<b>Aide publique au développement reçue</b>	<b>298</b>
	Décassements nets <input type="checkbox"/> par habitant <input type="checkbox"/> en pourcentage du PNB	
<b>Tableau 23.</b>	<b>Dépenses de l'administration centrale</b>	<b>300</b>
	Défense <input type="checkbox"/> Éducation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Habitat et équipements collectifs; sécurité sociale et aide sociale <input type="checkbox"/> Services économiques <input type="checkbox"/> Divers	

□ Dépenses totales en pourcentage du PNB □ Excédent/déficit global en pourcentage du PNB

<b>Tableau 24. Recettes ordinaires de l'administration centrale</b>	<b>302</b>
Recettes fiscales □ Recettes non fiscales □ Recettes ordinaires totales en pourcentage du PNB	
<b>Tableau 25. Monnaie et taux d'intérêt</b>	<b>304</b>
Avoirs monétaires au sens large □ Inflation annuelle moyenne □ Taux d'intérêt nominaux des banques	
<b>Tableau 26. Répartition du revenu</b>	<b>306</b>
Pourcentage du revenu des ménages, par tranches de revenu	
<b>Tableau 27. Croissance passée et projetée de la population</b>	<b>308</b>
Croissance de la population □ Population □ Population stationnaire hypothétique □ Année où, par hypothèse, le taux net de reproduction atteindra 1 □ Elan démographique	
<b>Tableau 28. Démographie et fécondité</b>	<b>310</b>
Taux brut de natalité □ Taux brut de mortalité □ Pourcentage de femmes en âge de procréer □ Indice synthétique de fécondité □ Pourcentage de femmes mariées utilisant des moyens de contraception	
<b>Tableau 29. Santé et nutrition</b>	<b>312</b>
Nombre d'habitants par médecin □ par infirmier(ère) □ Apport journalier de calories par habitant □ Nouveau-nés ayant un faible poids à la naissance	
<b>Tableau 30. Éducation</b>	<b>316</b>
Pourcentage du groupe d'âge pertinent inscrit □ dans l'enseignement primaire □ dans l'enseignement secondaire □ dans l'enseignement supérieur	
<b>Tableau 31. Population active</b>	<b>316</b>
Population en âge de travailler □ Population active travaillant dans l'agriculture □ l'industrie □ les services □ Croissance de la population active	
<b>Tableau 32. Urbanisation</b>	<b>318</b>
Population urbaine en pourcentage de la population totale □ Croissance de la population urbaine □ Pourcentage de la population urbaine vivant dans la plus grande ville □ dans des villes de plus de 500.000 habitants □ Nombre de villes de plus de 500.000 habitants	
<b>Tableau 33. Les femmes et le développement</b>	<b>320</b>
Rapports démographiques □ Espérance de vie à la naissance □ Accouchements avec l'aide d'un personnel de santé □ Mortalité maternelle □ Mortalité infantile □ Éducation	

Notes techniques 322

Encadré A Indicateurs de base pour les pays membres des Nations Unies et de la Banque mondiale de moins de 1 million d'habitants 323

Bibliographie 345

# Comment lire les tableaux

Sur les tableaux, les pays sont énumérés, à l'intérieur du groupe auquel ils appartiennent, par ordre croissant de PNB par habitant, à l'exception de ceux pour lesquels on n'a pas pu calculer le PNB. Ces pays sont indiqués par ordre alphabétique, en italique, à la fin de leur groupe. C'est cet ordre que montrent les numéros de référence.

Les chiffres figurant dans les bandes de couleur résument les statistiques relatives à chaque groupe de pays. Il s'agit de moyennes pondérées si l'intitulé de ce groupe de pays est suivi de la lettre *w*, de valeurs médianes s'il est suivi de la lettre *m*, d'un total s'il est suivi de la lettre *t*. Tous les taux de croissance sont exprimés en termes réels.

Les chiffres en italique se rapportent à des années ou à des périodes autres que celles qui sont indiquées.

... = non connu.

0 et 0,0 = nul ou moins de la moitié de l'unité indiquée.

Un blanc signifie sans objet.

<i>Afghanistan</i>	34	Ghana	30	Papouasie-Nouvelle-Guinée	50
Afrique du Sud	76	Grèce	89	Paraguay	62
<i>Albanie</i>	121	Guatemala	60	Pays-Bas	109
Algérie	86	<i>Guinée</i>	36	Pérou	63
Allemagne, République fédérale d'	112	Haïti	27	Philippines	44
<i>Angola</i>	122	Honduras	52	Pologne	80
Arabie saoudite	98	Hong Kong	93	Portugal	81
Argentine	84	Hongrie	79	République arabe syrienne	72
Australie	111	Inde	20	République centrafricaine	19
Autriche	108	Indonésie	42	<i>République démocratique allemande</i>	126
Bangladesh	5	<i>Iran, République islamique d'</i>	95	<i>République démocratique</i>	
Belgique	107	<i>Iraq</i>	96	<i>populaire iao</i>	38
Bénin	17	Irlande	103	République dominicaine	49
Bhoutan	2	Israël	92	Roumanie	97
Birmanie	9	Italie	105	Royaume-Uni	106
Bolivie	46	Jamaïque	58	Rwanda	21
Botswana	57	Japon	115	Sénégal	33
Brésil	74	Jordanie	71	Sierra Leone	25
<i>Bulgarie</i>	123	<i>Kampuchea démocratique</i>	37	Singapour	94
Burkina Faso	3	Kenya	23	Somalie	18
Burundi	13	Koweït	99	Soudan	26
Cameroun	59	Lesotho	29	Sri Lanka	31
Canada	117	<i>Liban</i>	73	Suède	116
Chili	69	Libéria	40	Suisse	120
Chine	22	<i>Libye</i>	101	Tanzanie	14
Colombie	68	Madagascar	11	<i>Tchad</i>	35
Congo, République populaire du	61	Malaisie	75	<i>Tchécoslovaquie</i>	125
Corée, République de	85	Malawi	6	Thaïlande	55
<i>Corée, République populaire démocratique de</i>	127	Mali	8	Togo	15
Costa Rica	70	Maroc	45	Trinité-et-Tobago	91
Côte d'Ivoire	51	Maurice	67	Tunisie	65
<i>Cuba</i>	124	Mauritanie	32	Turquie	64
Danemark	114	Mexique	77	<i>Union des Républiques socialistes</i>	
Egypte, République arabe d'	53	<i>Mongolie</i>	128	<i>soviétiques</i>	129
El Salvador	56	Mozambique	10	Uruguay	78
Emirats arabes unis	100	Népal	4	Venezuela	87
Equateur	66	Nicaragua	54	<i>Viet Nam</i>	39
Espagne	102	Niger	16	Yémen	43
Etats-Unis	119	Nigéria	48	Yémen démocratique	41
Ethiopie	1	Norvège	118	Yougoslavie	82
Finlande	113	Nouvelle-Zélande	104	Zaire	7
France	110	Oman	90	Zambie	24
Gabon	88	<i>Ouganda</i>	12	Zimbabwe	47
		Pakistan	28		
		Panama	83		

Note : Pour les pays membres de l'ONU et de la Banque mondiale qui ont moins de 1 million d'habitants, voir l'Encadré A.



## Introduction

Le recueil des Indicateurs du développement dans le monde renseigne le lecteur sur les principaux aspects du développement économique et social. La plupart des données rassemblées par la Banque mondiale concernent ses pays membres en développement. Des chiffres comparables sur les pays industriels à économie de marché, qu'il est facile d'obtenir, sont aussi inclus dans les indicateurs. Des informations supplémentaires sur certains de ces pays et sur d'autres figurent dans d'autres publications de la Banque mondiale telles que l'*Atlas*, les *Tableaux économiques par pays*, les *Tableaux de la dette internationale* et les *Indicateurs sociaux du développement*. Le présent recueil ne contient pas de statistiques sur les comptes nationaux de pays non membres de la Banque mondiale, ces statistiques n'étant pas couramment disponibles ou pas comparables.

Nous nous sommes efforcés de standardiser les données. Toutefois, comme il n'est pas toujours possible d'obtenir des renseignements tout à fait comparables, il convient d'interpréter les indicateurs avec prudence. Bien que les statistiques proviennent de sources généralement considérées comme hautement autorisées, beaucoup d'entre elles sont entourées d'une marge d'erreur considérable. En outre, les chiffres ne sont pas toujours comparables car les méthodes statistiques varient d'un pays à l'autre. Il ne faut donc voir dans les données présentées que des indications de tendances qui permettent de faire ressortir des différences importantes entre pays, mais pas de les mesurer avec exactitude.

Les indicateurs figurant au Tableau 1 esquissent le profil des différentes économies. Les données rassemblées dans les autres tableaux relèvent des grandes catégories suivantes : comptes nationaux, industrie, agriculture, énergie, commerce extérieur, dette extérieure, flux d'aide, autres transactions extérieures, finances de l'administration cen-

trale, système monétaire, démographie, santé publique, éducation, population active et urbanisation.

Deux nouveaux tableaux ont été ajoutés cette année. Le Tableau 33 fournit des renseignements sur la situation démographique comparative des femmes et leur degré d'accès à certains services de santé et d'éducation. Le Tableau 6 porte sur la structure de la consommation. Le tableau sur l'origine et la destination des exportations de marchandises, qui figurait dans les rapports précédents, a été supprimé (mais on a conservé un tableau similaire, portant sur les échanges de biens manufacturés). Le tableau sur l'espérance de vie et indicateurs divers a également été supprimé, mais la plupart des données qu'il contenait figurent dans d'autres tableaux.

Les données sur la dette extérieure sont établies par la Banque à partir des rapports qu'elle reçoit de ses pays membres dans le cadre du Système de notification de la dette. Les autres données proviennent principalement de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et du Fonds monétaire international (FMI), mais la Banque se sert également des rapports émanant des pays eux-mêmes et des estimations de ses propres services pour les mettre à jour et les harmoniser entre elles. En particulier, les estimations relatives aux comptes nationaux sont recueillies auprès des gouvernements membres au cours de missions économiques et sont, dans certains cas, ajustées par les services de la Banque afin d'être conformes aux définitions et concepts internationaux et de concorder entre elles.

Pour plus de commodité, on a utilisé des ratios et des taux de croissance; les valeurs absolues ne sont utilisées que dans certains cas pour les Indicateurs du développement dans le monde, mais on peut généralement les trouver dans d'autres publications de la Banque mondiale, et notam-



ment dans les *Tableaux économiques par pays*, dont la quatrième édition est parue dernièrement. La plupart des taux de croissance sont calculés pour deux périodes, 1965-80 et 1980-86, et ont été obtenus, sauf indication contraire, par la méthode des moindres carrés. Comme cette méthode tient compte de toutes les observations qui ont pu être faites pendant la période considérée, les taux de croissance obtenus expriment des tendances générales qui ne sont pas indûment influencées par des valeurs exceptionnelles, notamment au niveau des extrêmes. Pour rendre compte des variations annuelles en termes réels — c'est-à-dire pour exclure les effets de l'inflation —, on utilise des indicateurs économiques en prix constants pour calculer les taux de croissance. Cette méthode est expliquée en détail à la page 322. Les chiffres en italique se rapportent à des années ou périodes autres que celles indiquées — jusqu'à deux ans auparavant pour les indicateurs économiques, et trois ans avant ou après pour les indicateurs sociaux qui ont tendance à être rassemblés à intervalles moins réguliers mais qui varient de façon moins spectaculaire sur de courtes périodes. Chaque fois que des montants sont exprimés en dollars, il s'agit de la monnaie des Etats-Unis. Les diverses méthodes utilisées pour la conversion des chiffres en monnaie nationale sont décrites, le cas échéant, dans les notes techniques.

Certains des chiffres présentés s'écartent de ceux de l'année dernière, non seulement parce qu'il s'agit de statistiques plus récentes mais aussi parce que les séries chronologiques ont été révisées, les méthodes modifiées et les procédures d'agrégation corrigées. Par ailleurs, la Banque elle-même révisé ses méthodes pour que ses indicateurs se prêtent mieux à des comparaisons au plan international et constituent des outils d'analyse plus efficaces, comme on l'explique dans les notes techniques.

Comme dans le corps du *Rapport*, les pays compris dans les Indicateurs du développement dans le monde sont regroupés en plusieurs grandes catégories, ce qui permet, aux fins de l'analyse, de faire une distinction entre des pays à des stades différents de développement. De plus, de nombreux pays sont classés en fonction de leurs caractéristiques dominantes. Cette année, les pays ont été groupés comme suit : 39 pays en développement à faible revenu, ayant un PNB par habitant égal ou inférieur à 425 dollars en 1986; 58 pays à revenu intermédiaire, ayant un revenu par habitant égal ou supérieur à 526 dollars; 4 exportateurs de pétrole à revenu élevé; et 19 pays industriels à économie de marché. Il reste un dernier groupe

de 9 pays non membres non déclarants pour lesquels on ne peut estimer le produit national brut (PNB) par habitant et autres variables économiques en raison du manque de données, des différences dans les méthodes de calcul du revenu national et des difficultés de conversion.

Les pays ayant moins de 1 million d'habitants ne sont pas inclus dans les tableaux généraux, mais on trouvera des indicateurs de base pour ceux qui sont membres de la Banque mondiale ou de l'ONU dans un tableau distinct à la page 323. Le Gabon, pays membre de la Banque, figure cette année dans les tableaux généraux car sa population dépasse 1 million d'habitants.

Les chiffres récapitulatifs constituent des estimations globales incluant les pays pour lesquels aucune estimation individuelle n'est indiquée (soit parce qu'ils ne sont pas déclarants, soit parce que leurs antécédents sont insuffisants); on a supposé en effet qu'ils ont suivi la tendance générale des pays déclarants durant la période considérée. Cela permet, en normalisant la couverture des pays pour chaque période, de parvenir à des totaux plus cohérents. Si toutefois les données manquantes représentent une part importante de l'estimation globale, la mention «non connu» figure à la place du chiffre récapitulatif.

Les données sur la Chine contenues dans le recueil des Indicateurs du développement dans le monde font abstraction de Taiwan, Chine. Toutefois, les Tableaux 11 à 15 comportent, en bas de page, des estimations relatives aux transactions internationales de Taiwan, Chine.

La présentation adoptée ici est la même que dans les éditions précédentes. Dans chaque groupe, les pays sont classés par ordre croissant de PNB par habitant; les pays dont on n'a pas pu calculer le PNB par habitant sont énumérés par ordre alphabétique, en italique, à la fin du groupe de revenus auquel on estime qu'ils appartiennent. Ce même ordre est repris dans tous les tableaux à l'exception du Tableau 21, qui ne porte que sur les pays membres de l'OCDE et de l'OPEP. La liste alphabétique qui précède l'introduction (page 249) donne le numéro de référence de chaque pays; là encore, les noms en italique sont ceux des pays pour lesquels on n'a pas d'estimations du PNB par habitant.

Dans les bandes de couleur figurent les *chiffres récapitulatifs* — totaux, moyennes pondérées ou valeurs médianes — qui sont calculés pour les différents groupes de pays lorsqu'on dispose de données suffisantes. Comme le poids de la Chine et de l'Inde influe fortement sur les chiffres globaux

pour les pays à faible revenu, on a donné des chiffres récapitulatifs séparés pour les deux sous-groupes suivants : la *Chine et l'Inde*, d'une part, et les *autres pays à faible revenu*, d'autre part. En outre, aux fins de l'analyse, les chiffres pour l'ensemble des pays en développement sont récapitulés au sein de quatre catégories qui se recoupent partiellement : exportateurs de pétrole, exportateurs de produits manufacturés, pays fortement endettés et Afrique subsaharienne. L'expression «Africaine subsaharienne» désigne tous les pays d'Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Sud et des pays ayant accès à la Méditerranée. On trouvera à la page xi les définitions et listes de pays correspondant aux autres catégories.

La méthode utilisée pour calculer les chiffres récapitulatifs est exposée dans les notes techniques. Pour ces chiffres, *w* veut dire qu'il s'agit de moyennes pondérées; *m*, de valeurs médianes;

et *t*, de totaux. Les indicateurs ne portant pas tous sur les mêmes pays et l'écart par rapport à la tendance centrale pouvant être important, il convient de faire preuve de prudence en comparant les chiffres récapitulatifs de différents indicateurs, groupes, années ou périodes.

Le lecteur est invité à se référer aux notes techniques et aux notes de renvoi des tableaux chaque fois qu'il utilise ces données. Ces notes exposent en effet dans leurs grandes lignes les concepts, définitions, méthodes et sources utilisés pour établir les tableaux. La bibliographie donne des détails sur les sources de ces données, où l'on trouve la définition et la description complètes des notions figurant dans le rapport. Signalons par ailleurs que les notes accompagnant les *Tableaux économiques par pays* donnent des précisions supplémentaires sur les sources utilisées, les cas où les comparaisons sont impossibles et autres exceptions aux

## Groupes de pays

Les couleurs indiquent dans quel groupe un pays a été classé en fonction de son PNB par habitant et, dans certains cas, des caractéristiques particulières de son économie. Par exemple, tous les pays à faible revenu, dont le PNB par habitant était égal ou inférieur à 425 dollars en 1986, sont colorés en jaune. Les mêmes groupes ont été utilisés dans les 33 tableaux qui suivent. On n'y a inclus que les 129 pays de plus de 1 million d'habitants.

- Pays à faible revenu
- Pays à revenu intermédiaire
- Exportateurs de pétrole à revenu élevé
- Pays industriels à économie de marché
- Pays non membres non déclarants
- Non compris dans les Indicateurs



méthodes statistiques normales relevées par les services de la Banque au niveau des comptes nationaux et des transactions internationales.

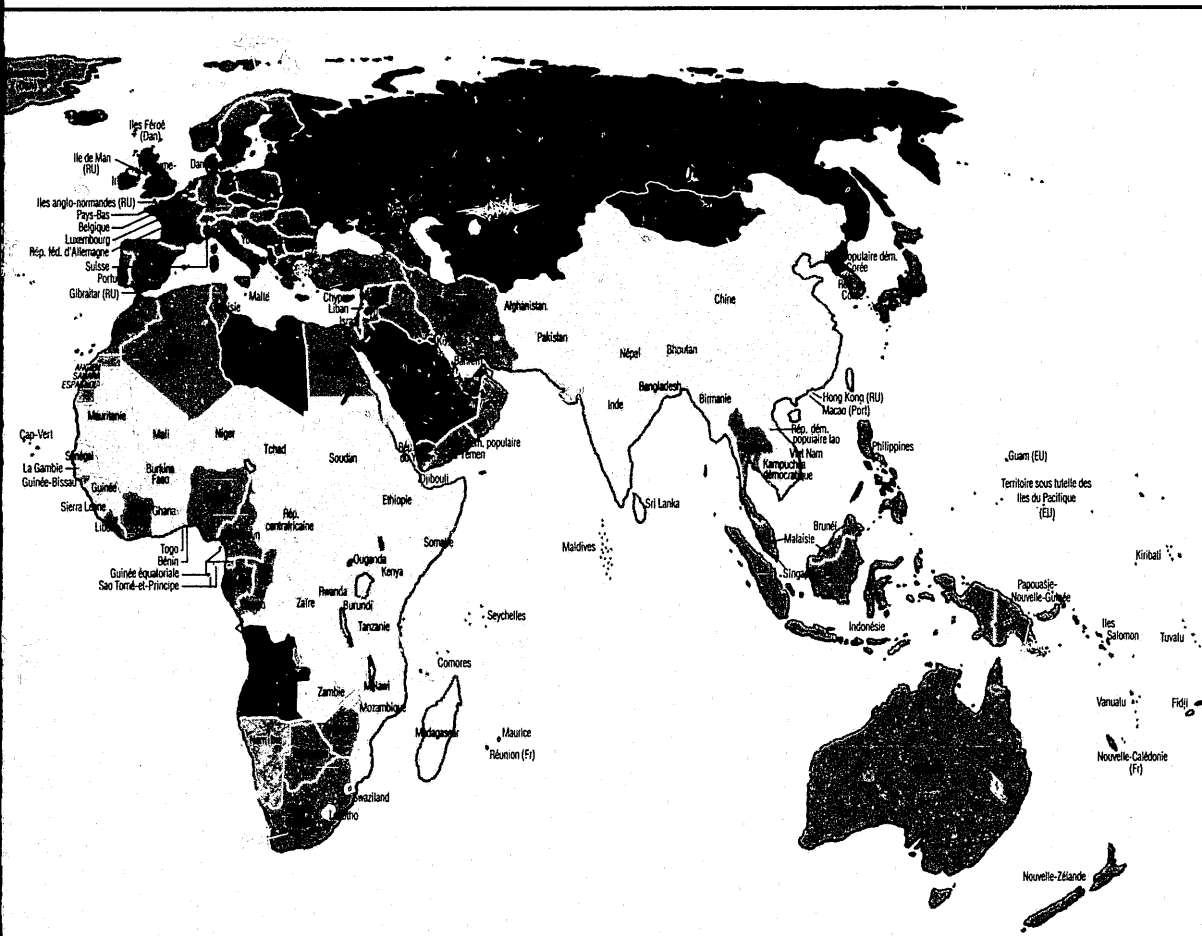
Le recueil des Indicateurs du développement dans le monde comprend trois planisphères et deux graphiques. Le premier planisphère contient les noms des pays et le groupe dans lequel ils ont été placés. Les suivants représentent la population et la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB). Le premier graphique est tiré des indicateurs de fécondité et de mortalité contenus aux Tableaux 28 et 33. Le second porte sur les balances extérieures des pays en développement. Le Tableau 15 contient les mêmes indicateurs, exprimés en dollars nominaux et portant sur deux années (1970 et 1986), mais ils sont exprimés ici sur trois périodes plus longues (1970-79, 1980-83 et 1984-86) et en pourcentage du PNB pour chaque groupe de pays concerné. La différence entre ces

deux indicateurs est constituée par les transferts publics nets sans contrepartie (l'aide étrangère essentiellement), qui ont tendance, dans le cas des pays en développement, à diminuer le déficit courant par rapport au besoin de financement.

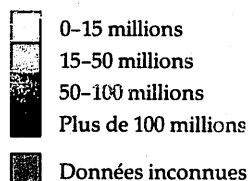
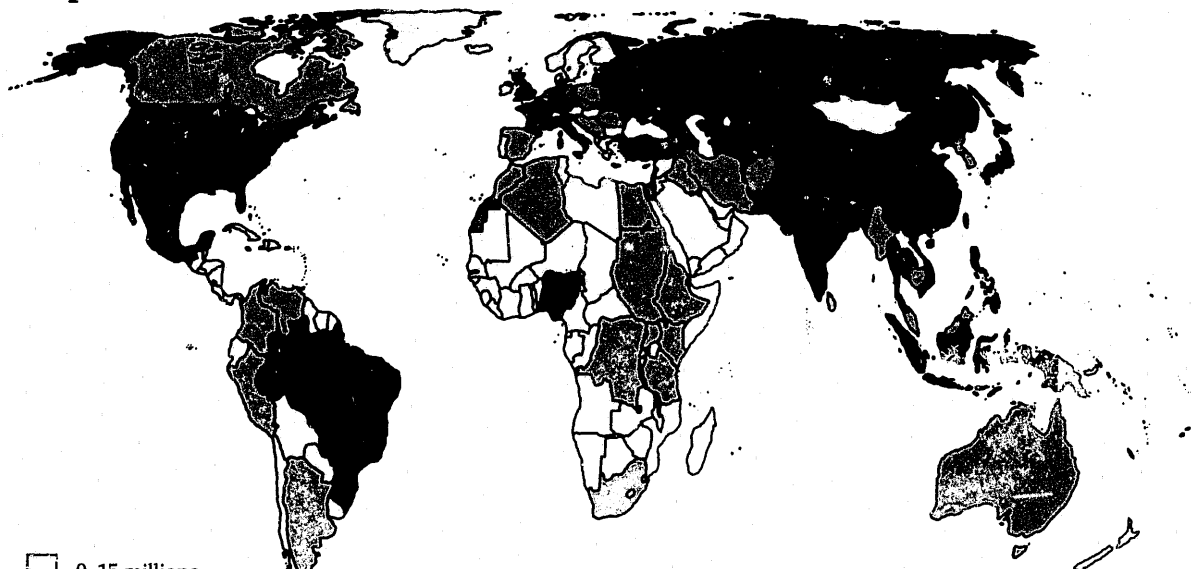
Pour les planisphères, on a utilisé la projection Eckert IV, qui donne une représentation correcte de la superficie de tous les pays, bien qu'elle déforme légèrement les contours, les distances et la direction.

Pour toutes questions ou tous commentaires concernant les Indicateurs du développement dans le monde, le lecteur est invité à écrire à l'adresse suivante :

Socio-Economic Data Division  
International Economics Department  
The World Bank  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433



## Population



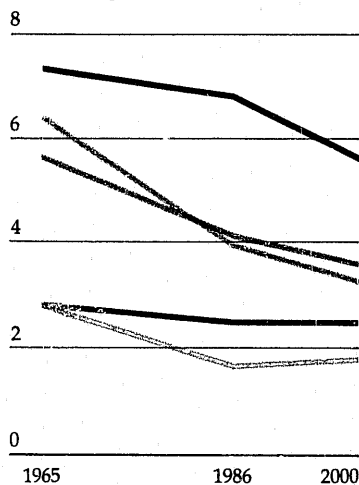
Les couleurs indiquent le nombre approximatif d'habitants. Par exemple, les pays qui ont moins de 15 millions d'habitants sont colorés en jaune. Il est à noter que le Tableau 1 indique le

nombre d'habitants de 129 pays; la note technique accompagnant ce tableau contient des données relatives à 34 autres pays qui ont moins de 1 million d'habitants.

## Fécondité et mortalité

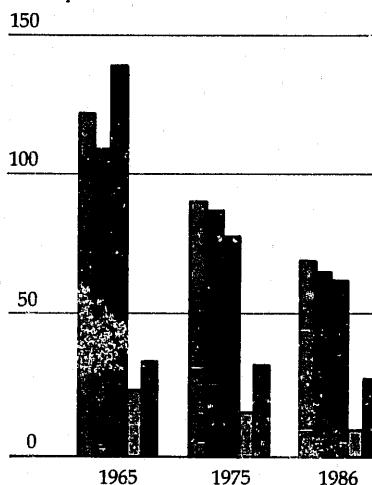
### Indice synthétique de fécondité

Naissances par femme



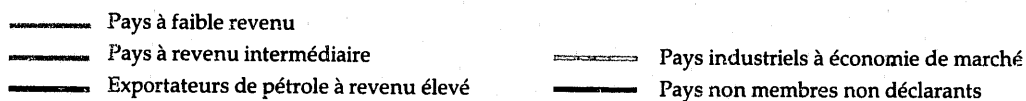
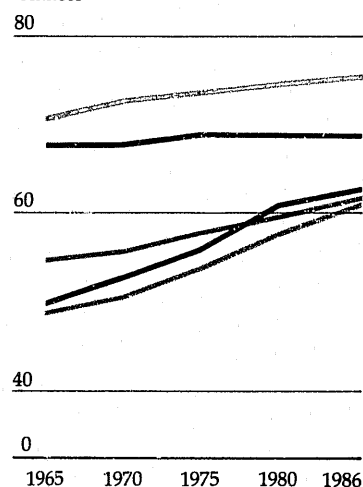
### Mortalité infantile

Décès pour 1.000 naissances vivantes



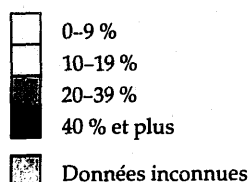
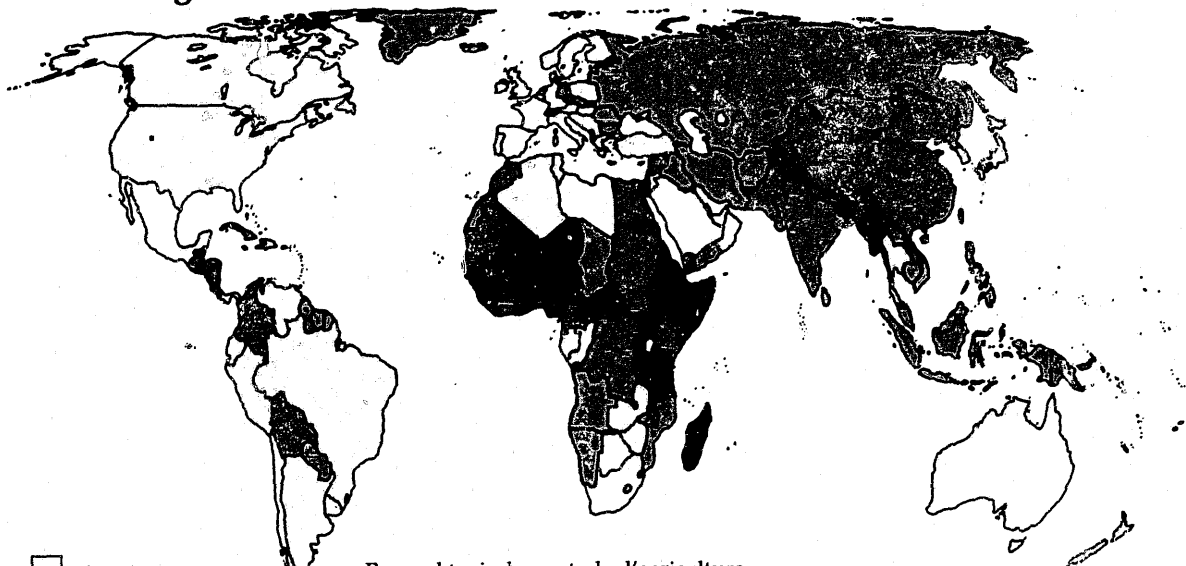
### Espérance de vie à la naissance

Années



Note : Les termes et méthodes utilisés sont expliqués dans les notes techniques relatives aux Tableaux 28 et 33.

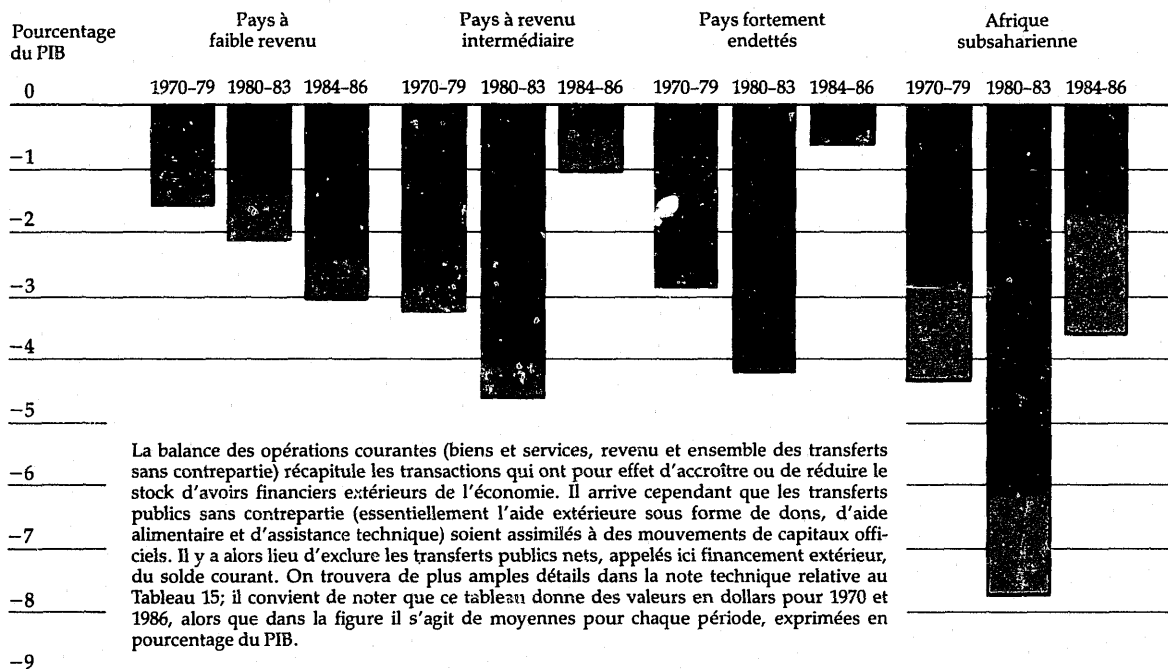
## Part de l'agriculture dans le PIB



Pour obtenir la part de l'agriculture dans le PIB, on divise la valeur ajoutée du secteur agricole par le produit intérieur brut. Les pays ont été classés en fonction de cette part. Par exemple, dans les pays colorés en jaune, la part de l'agriculture dans le PIB va de 0 à 9 %. Ces parts ne donnent aucune

indication sur la valeur absolue de la production. Dans les pays où l'agriculture de subsistance occupe une place importante, on a pu sous-estimer la part de l'agriculture dans le PIB, car il est difficile d'attribuer une valeur exacte à l'agriculture de subsistance.

## Balances extérieures des pays en développement



----- Solde courant                      ——— Financement extérieur                      ■ Transferts publics nets

Note : Les termes et méthodes utilisés sont expliqués dans les notes techniques relatives au Tableau 15.

# Tableau 1. Indicateurs de base

	Population (millions d'habitants) Milieu de 1986	Super- ficie (milliers de km <sup>2</sup> )	PNB par habitant <sup>a</sup>		Taux annuel moyen d'inflation <sup>b</sup> (%)		Espérance de vie à la naissance (années) 1986
			Dollars 1986	Croissance annuelle moyenne (%) 1965-86	1965-80	1980-86	
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>2.493,0 t</b>	<b>33.608 t</b>	<b>270 w</b>	<b>3,1 w</b>	<b>4,6 w</b>	<b>8,1 w</b>	<b>61 w</b>
Chine et Inde	1.835,4 t	12.849 t	300 w	3,7 w	2,9 w	5,3 w	64 w
Autres pays à faible revenu	657,6 t	20.759 t	200 w	0,5 w	11,3 w	19,1 w	52 w
1 Éthiopie	43,5	1.222	120	0,0	3,4	3,4	46
2 Bhoutan	1,3	47	150	..	..	..	45
3 Burkina Faso	8,1	274	150	1,3	6,2	6,3	47
4 Népal	17,0	141	150	1,9	7,7	8,8	47
5 Bangladesh	103,2	144	160	0,4	14,9	11,2	50
6 Malawi	7,4	119	160	1,5	7,0	12,4	45
7 Zaïre	31,7	2.345	160	-2,2	24,5	54,1	52
8 Malï	7,6	1.240	180	1,1	..	7,4	47
9 Birmanie	38,0	677	200	2,3	8,7	2,1	59
10 Mozambique	14,2	802	210	..	..	28,1	48
11 Madagascar	10,6	587	230	-1,7	7,9	17,8	53
12 Ouganda	15,2	236	230	-2,6	21,5	74,9	48
13 Burundi	4,8	28	240	1,8	8,4	6,4	48
14 Tanzanie	23,0	945	250	-0,3	9,9	21,5	53
15 Togo	3,1	57	250	0,2	6,9	6,7	53
16 Niger	6,6	1.267	260	-2,2	7,5	6,6	44
17 Bénin	4,2	113	270	0,2	7,4	8,6	50
18 Somalie	5,5	638	280	-0,3	10,3	45,4	47
19 Rép. centrafricaine	2,7	623	290	-0,6	8,5	11,5	50
20 Inde	781,4	3.288	290	1,8	7,6	7,8	57
21 Rwanda	6,2	26	290	1,5	12,4	5,6	48
22 Chine	1054,0	9.561	300	5,1	0,0	3,8	69
23 Kenya	21,2	583	300	1,9	7,3	9,9	57
24 Zambie	6,9	753	300	-1,7	6,4	23,3	53
25 Sierra Leone	3,8	72	310	0,2	8,0	33,5	41
26 Soudan	22,6	2.506	320	-0,2	11,5	32,6	49
27 Haïti	6,1	28	330	0,6	7,3	7,7	54
28 Pakistan	99,2	804	350	2,4	10,3	7,5	52
29 Lesotho	1,6	30	370	5,6	8,0	13,1	55
30 Ghana	13,2	239	390	-1,7	22,8	50,8	54
31 Sri Lanka	16,1	66	400	2,9	9,6	13,5	70
32 Mauritanie	1,8	1.031	420	-0,3	7,7	9,9	47
33 Sénégal	6,8	196	420	-0,6	6,5	9,5	47
34 Afghanistan	..	648	..	..	4,9	..	..
35 Tchad	5,1	1.284	..	..	6,3	..	45
36 Guinée	6,3	246	..	..	2,9	..	42
37 Kampuchea dém.	..	181	..	..	..	..	..
38 RDP lao	3,7	237	..	..	..	..	50
39 Viet Nam	63,3	330	..	..	..	..	65
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>1.268,4 t</b>	<b>37.278 t</b>	<b>1.270 w</b>	<b>2,6 w</b>	<b>21,0 w</b>	<b>56,8 w</b>	<b>63 w</b>
Tranche inférieure	691,2 t	15.029 t	750 w	2,5 w	22,3 w	22,9 w	59 w
40 Libéria	2,3	111	460	-1,4	6,3	1,1	54
41 Yémen, RDP	2,2	333	470	..	..	4,8	50
42 Indonésie	166,4	1.919	490	4,6	34,3	8,9	57
43 Yémen, Rép. arabe du	8,2	195	550	4,7	..	13,1	46
44 Philippines	57,3	300	560	1,9	11,7	18,2	63
45 Maroc	22,5	447	590	1,9	6,1	7,7	60
46 Bolivie	6,6	1.099	600	-0,4	15,7	683,7	53
47 Zimbabwe	8,7	391	620	1,2	6,3	13,0	58
48 Nigéria	103,1	924	640	1,9	14,4	10,5	51
49 Rép. dominicaine	6,6	49	710	2,5	6,8	15,9	66
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,4	462	720	0,5	8,1	5,1	52
51 Côte d'Ivoire	10,7	323	730	1,2	9,3	8,3	52
52 Honduras	4,5	112	740	0,3	6,3	5,2	64
53 Égypte, Rép. arabe d'	49,7	1.001	760	3,1	7,5	12,4	61
54 Nicaragua	3,4	130	790	-2,2	8,9	56,5	61
55 Thaïlande	52,6	514	810	4,0	6,8	3,0	64
56 El Salvador	4,9	21	820	-0,3	7,0	14,9	61
57 Botswana	1,1	600	840	8,8	8,0	7,6	59
58 Jamaïque	2,2	11	840	-1,4	12,8	19,8	73
59 Cameroun	10,5	475	910	3,9	9,0	11,0	56
60 Guatemala	8,2	109	930	1,4	7,1	11,3	61
61 Congo, Rép. populaire du	2,0	342	990	3,6	7,1	7,5	58
62 Paraguay	3,8	407	1.000	3,6	9,4	19,0	67
63 Pérou	19,8	1.285	1.090	0,1	20,5	100,1	60
64 Turquie	51,5	781	1.110	2,7	20,7	37,3	65
65 Tunisie	7,3	164	1.140	3,8	6,7	8,9	63
66 Equateur	9,6	284	1.160	3,5	10,9	29,5	66
67 Maurice	1,0	2	1.200	3,0	11,4	8,1	66
68 Colombie	29,0	1.139	1.230	2,8	17,4	22,6	65

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Population (millions d'habitants) Milieu de 1986	Super- ficie (milliers de km <sup>2</sup> )	PNB par habitant <sup>a</sup>		Taux annuel moyen d'inflation <sup>a</sup> (%)		Espérance de vie à la naissance (années) 1986
			Dollars 1986	Croissance annuelle moyenne (%) 1965-86	1965-80	1980-86	
69 Chili	12,2	757	1.320	-0,2	129,9	20,2	71
70 Costa Rica	2,6	51	1.480	1,6	11,3	32,3	74
71 Jordanie	3,6	98	1.540	5,5	..	3,2	65
72 Rép. arabe syrienne	10,8	185	1.570	3,7	8,4	6,2	64
73 Liban	..	10	..	..	9,3	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>577,2 t</b>	<b>22.248 t</b>	<b>1.890 w</b>	<b>2,8 w</b>	<b>20,5 w</b>	<b>72,0 w</b>	<b>67 w</b>
74 Brésil	138,4	8.512	1.810	4,3	31,3	157,1	65
75 Malaisie	16,1	330	1.830	4,3	4,9	1,4	69
76 Afrique du Sud	32,3	1.221	1.850	0,4	9,9	13,6	61
77 Mexique	80,2	1.973	1.860	2,6	13,1	63,7	68
78 Uruguay	3,0	176	1.900	1,4	57,8	50,4	71
79 Hongrie	10,6	93	2.020	3,9	2,6	5,4	71
80 Pologne	37,5	313	2.070	..	..	31,2	72
81 Portugal	10,2	92	2.250	3,2	11,5	22,0	73
82 Yougoslavie	23,3	256	2.300	3,9	15,3	51,8	71
83 Panama	2,2	77	2.330	2,4	5,4	3,3	72
84 Argentine	31,0	2.767	2.350	0,2	78,3	326,2	70
85 Corée, Rép. de	41,5	98	2.370	6,7	18,8	5,4	69
86 Algérie	22,4	2.382	2.590	3,5	9,9	6,1	62
87 Venezuela	17,8	912	2.920	0,4	8,7	8,7	70
88 Gabon	1,0	268	3.080	1,9	12,7	4,8	52
89 Grèce	10,0	132	3.680	3,3	10,5	20,3	76
90 Oman	1,3	300	4.980	5,0	20,5	3,6	54
91 Trinité-et-Tobago	1,2	5	5.360	1,6	14,0	8,6	70
92 Israël	4,3	21	6.210	2,6	25,2	182,9	75
93 Hong Kong	5,4	1	6.910	6,2	8,1	6,9	76
94 Singapour	2,6	1	7.410	7,6	4,7	1,9	73
95 Iran, Rép. islamique d'	45,6	1.648	..	..	15,6	..	59
96 Iraq	16,5	435	..	..	..	..	63
97 Roumanie	22,9	238	..	..	..	..	71
<b>Pays en développement</b>	<b>3.761,4 t</b>	<b>70.922 t</b>	<b>610 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>16,7 w</b>	<b>44,3 w</b>	<b>61 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>538,3 t</b>	<b>13.953 t</b>	<b>930 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>15,3 w</b>	<b>26,0 w</b>	<b>59 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>2.123,4 t</b>	<b>22.472 t</b>	<b>540 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>13,0 w</b>	<b>51,0 w</b>	<b>64 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>569,5 t</b>	<b>21.213 t</b>	<b>1.400 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>26,5 w</b>	<b>91,6 w</b>	<b>63 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>424,1 t</b>	<b>20.895 t</b>	<b>370 w</b>	<b>0,9 w</b>	<b>12,5 w</b>	<b>16,1 w</b>	<b>50 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>19,1 t</b>	<b>4.011 t</b>	<b>6.740 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>16,4 w</b>	<b>-1,3 w</b>	<b>64 w</b>
98 Arabie saoudite	12,0	2.150	6.950	4,0	17,2	-1,3	63
99 Koweït	1,8	18	13.890	-0,6	14,1	..	73
100 Emirats arabes unis	1,4	84	14.680	..	..	-1,4	69
101 Libye	3,9	1.760	..	..	..	..	61
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>741,6 t</b>	<b>30.935 t</b>	<b>12.960 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>7,6 w</b>	<b>5,3 w</b>	<b>76 w</b>
102 Espagne	38,7	505	4.860	2,9	11,8	11,3	76
103 Irlande	3,6	70	5.070	1,7	12,2	10,7	74
104 Nouvelle-Zélande	3,3	269	7.460	1,5	9,6	11,0	74
105 Italie	57,2	301	8.550	2,6	11,2	13,2	77
106 Royaume-Uni	56,7	245	8.870	1,7	11,2	6,0	75
107 Belgique	9,9	31	9.230	2,7	6,6	5,7	75
108 Autriche	7,6	84	9.990	3,3	5,8	4,5	74
109 Pays-Bas	14,6	41	10.020	1,9	7,6	3,1	77
110 France	55,4	547	10.720	2,8	8,0	8,8	77
111 Australie	16,0	7.687	11.920	1,7	9,5	8,2	78
112 Allemagne, Rép. féd. d'	60,9	249	12.080	2,5	5,2	3,0	75
113 Finlande	4,9	337	12.160	3,2	10,4	8,1	75
114 Danemark	5,1	43	12.600	1,9	9,2	7,3	75
115 Japon	121,5	372	12.840	4,3	7,8	1,6	78
116 Suède	8,4	450	13.160	1,6	8,3	8,2	77
117 Canada	25,6	9.976	14.120	2,6	7,2	5,5	76
118 Norvège	4,2	324	15.400	3,4	7,7	7,0	77
119 Etats-Unis	241,6	3.363	17.480	1,6	6,4	4,4	75
120 Suisse	6,5	41	17.680	1,4	5,3	4,2	77
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>367,3 t</b>	<b>25.825 t</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>69 w</b>
121 Albanie	3,0	29	..	..	..	..	71
122 Angola	9,0	1.247	..	..	..	..	44
123 Bulgarie	9,0	111	..	..	..	..	72
124 Cuba	10,2	115	..	..	..	..	75
125 Tchécoslovaquie	15,5	128	..	..	..	..	70
126 Allemagne, Rép. dém. d'	16,6	108	..	..	..	..	72
127 Corée, Rép. dém. de	20,9	121	..	..	..	..	68
128 Mongolie	2,0	1.565	..	..	..	..	64
129 URSS	281,1	22.402	..	..	..	..	70

Note : Voir à l'Encadré A.1 les pays membres de l'ONU et de la Banque mondiale qui ont moins de 1 million d'habitants. a. Voir notes techniques.

# Tableau 2. Croissance de la production

Taux annuel moyen de croissance (%)

	PIB		Agriculture		Industrie		(Secteur manufacturier) <sup>a</sup>		Services, etc.	
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>4,8 w</b>	<b>7,5 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>7,5 w</b>	<b>10,6 w</b>	<b>7,6 w</b>	<b>11,2 w</b>	<b>5,1 w</b>	<b>6,6 w</b>
Chine et Inde	5,3 w	8,6 w	2,9 w	5,7 w	8,0 w	11,3 w	7,9 w	11,7 w	5,7 w	7,8 w
Autres pays à faible revenu	3,1 w	2,9 w	1,9 w	2,0 w	4,6 w	4,2 w	4,8 w	4,8 w	3,8 w	3,3 w
1 Ethiopie	2,7	0,8	1,2	-3,9	3,5	3,8	5,1	3,9	5,2	5,1
2 Bhoutan <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	3,5	2,5	..	2,7	..	2,1	..	..	..	2,4
4 Népal	2,4	3,5	1,1	4,8	..	..	..	..	..	..
5 Bangladesh <sup>b</sup>	2,4	3,7	1,5	2,7	3,8	4,6	6,8	2,1	3,4	4,7
6 Malawi	6,1	2,4	..	2,5	..	1,5	..	..	..	2,8
7 Zaïre <sup>b</sup>	1,4	1,0	..	1,7	..	2,7	..	-0,7	..	-0,7
8 Mali <sup>b</sup>	4,1	0,4	2,8	-2,3	4,2	4,0	..	..	7,0	3,8
9 Birmanie <sup>b</sup>	3,9	4,9	3,7	4,7	4,4	6,3	3,9	5,8	4,0	4,8
10 Mozambique	..	-9,0	..	-15,9	..	-13,3	..	..	..	0,2
11 Madagascar <sup>b</sup>	1,6	-0,1	..	2,1	..	-3,6	..	..	..	-0,7
12 Ouganda	0,8	0,7	1,2	-0,1	-4,1	0,9	-3,7	-0,3	1,1	3,3
13 Burundi	3,6	2,3	3,3	1,3	7,8	4,9	5,9	6,9	2,7	3,2
14 Tanzanie	3,7	0,9	1,6	0,8	4,2	-4,5	5,6	-4,6	6,9	2,9
15 Togo <sup>b</sup>	4,5	-1,1	1,9	1,7	6,8	-2,2	..	-2,6	5,4	-2,3
16 Niger <sup>b</sup>	0,3	-2,6	-3,4	2,8	11,4	-4,3	..	..	3,4	-8,0
17 Bénin	2,3	3,6	..	3,0	..	10,2	..	4,6	..	1,8
18 Somalie	2,5	4,9	..	7,9	..	-5,1	..	-3,4	..	3,6
19 Rép. centrafricaine	2,6	1,1	2,1	2,5	5,3	1,7	..	-0,6	2,0	-0,5
20 Inde	3,7	4,9	2,8	1,9	4,0	7,1	4,3	8,2	4,6	6,0
21 Rwanda <sup>b</sup>	5,0	1,8	..	0,9	..	4,8	..	4,1	..	1,1
22 Chine <sup>b</sup>	6,4	10,5	3,0	7,9	10,0	12,5	9,5 <sup>c</sup>	12,6 <sup>c</sup>	7,0	9,4
23 Kenya	6,4	3,4	4,9	2,8	9,8	2,7	10,5	4,1	6,4	4,2
24 Zambie <sup>b</sup>	1,8	-0,1	2,2	2,8	2,1	-0,7	5,3	0,6	1,5	-0,5
25 Sierra Leone	2,6	0,4	2,3	0,5	-1,0	-2,4	4,3	2,0	5,8	1,5
26 Soudan	3,8	0,3	2,9	0,4	3,1	2,1	..	0,0	4,9	-0,3
27 Haïti <sup>b</sup>	2,9	-0,7	1,0	-1,3	7,1	-2,4	6,2	-2,6	2,7	0,5
28 Pakistan	5,1	6,7	3,3	3,3	6,4	9,3	5,7	9,3	5,9	7,2
29 Lesotho	6,6	0,9	..	1,6	..	-3,9	..	16,1	..	2,7
30 Ghana <sup>b</sup>	1,4	0,7	1,6	-0,2	1,4	-2,4	2,5	-1,9	1,1	3,3
31 Sri Lanka	4,0	4,9	2,7	3,9	5,1	4,5	3,2	5,6	4,3	5,7
32 Mauritanie	2,0	1,0	-2,0	1,2	2,2	5,4	..	..	6,5	-2,4
33 Sénégal <sup>b</sup>	2,1	3,2	1,4	2,3	4,8	4,0	3,4	4,1	1,3	3,2
34 Afghanistan	2,9	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad <sup>b</sup>	0,1	..	..	..	..	..	..	..	..	..
36 Guinée <sup>b</sup>	3,8	0,9	..	0,3	..	0,1	..	1,5	..	2,1
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>6,6 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>3,4 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>7,0 w</b>	<b>2,1 w</b>	<b>8,2 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>7,6 w</b>	<b>2,6 w</b>
Tranche inférieure	6,5 w	1,8 w	3,4 w	2,1 w	8,4 w	1,2 w	7,4 w	3,0 w	7,5 w	2,3 w
40 Libéria	3,3	-1,3	5,5	1,2	2,2	-6,0	10,0	-5,0	2,4	-0,8
41 Yémen, RDP <sup>b</sup>	..	1,7	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie <sup>b</sup>	7,9	3,4	4,3	3,0	11,9	1,8	12,0	7,7	7,3	5,6
43 Yémen, Rép. arabe du <sup>b</sup>	..	4,3	..	0,2	..	8,3	..	16,5	..	5,2
44 Philippines <sup>b</sup>	5,9	-1,0	4,6	2,0	8,0	-3,5	7,5	-1,7	5,2	-0,6
45 Maroc <sup>b</sup>	5,4	3,3	2,2	3,9	6,1	1,1	5,9	1,1	6,5	4,4
46 Bolivie <sup>b</sup>	4,5	-3,0	3,8	-1,8	3,7	-7,5	5,4	-9,0	5,6	-0,8
47 Zimbabwe	4,4	2,6	..	3,4	..	0,8	..	1,3	..	3,7
48 Nigéria	8,0	-3,2	1,7	1,4	13,4	-5,1	14,6	1,0	8,8	-4,0
49 Rép. dominicaine <sup>b</sup>	7,3	1,1	4,6	1,0	10,9	1,0	8,9	0,4	6,7	1,3
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	4,1	1,8	..	..	..	..	..	..	..	..
51 Côte d'Ivoire	6,8	-0,3	3,3	0,9	10,4	-1,9	9,1	..	9,4	-0,5
52 Honduras	4,2	0,6	1,6	2,2	5,7	-0,8	6,0	-2,1	5,4	0,3
53 Egypte, Rép. arabe d'	6,7	4,7	2,8	1,9	7,0	6,3	..	..	9,5	4,4
54 Nicaragua <sup>b</sup>	2,6	0,2	3,3	1,4	4,2	0,3	5,2	0,8	1,4	-0,4
55 Thaïlande <sup>b</sup>	7,4	4,8	4,9	2,9	9,5	5,0	10,9	5,2	8,0	5,6
56 El Salvador <sup>b</sup>	4,3	-1,0	3,6	-2,3	5,3	-0,7	4,6	-1,1	4,3	-0,4
57 Botswana <sup>b</sup>	14,3	11,9	9,7	-9,8	24,0	19,1	13,5	6,2	11,5	7,6
58 Jamaïque <sup>b</sup>	1,3	0,0	0,5	1,4	-0,1	-1,3	0,4	1,1	2,7	0,7
59 Cameroun <sup>b</sup>	5,1	8,2	4,2	2,0	8,1	15,9	7,0	..	4,8	7,0
60 Guatemala <sup>b</sup>	5,9	-1,2	5,1	-0,4	7,3	-3,0	6,5	-1,6	5,7	-0,7
61 Congo, Rép. populaire du <sup>b</sup>	5,9	5,1	3,1	-0,6	10,3	8,4	..	2,9	4,7	3,7
62 Paraguay <sup>b</sup>	6,9	1,1	4,9	1,9	9,1	-0,7	7,0	0,5	7,5	1,6
63 Pérou <sup>b</sup>	3,9	-0,4	1,0	2,2	4,4	-1,1	3,8	..	4,3	-0,3
64 Turquie	6,3	4,9	3,2	3,1	7,2	6,4	7,5	8,0	7,6	4,7
65 Tunisie	6,6	3,7	5,5	3,3	7,4	3,3	9,9	6,5	6,5	4,1
66 Equateur <sup>b</sup>	8,7	1,8	3,4	1,0	13,7	3,5	11,5	0,2	7,6	0,6
67 Maurice	5,3	4,4	..	5,3	..	6,1	..	7,8	..	3,4
68 Colombie	5,7	2,4	4,3	2,3	5,5	3,8	6,2	2,5	6,4	1,7

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



Taux annuel moyen de croissance (%)

	PIB		Agriculture		Industrie		(Secteur manufacturier) <sup>a</sup>		Services, etc.	
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86
69 Chili <sup>b</sup>	1,9	0,0	1,6	3,1	0,8	0,7	0,6	-0,2	2,7	-0,9
70 Costa Rica <sup>b</sup>	6,2	1,3	4,2	2,2	8,7	1,1	..	..	6,0	1,1
71 Jordanie	..	5,1	..	1,8	..	5,8	..	4,9	..	5,1
72 Rép. arabe syrienne <sup>b</sup>	8,7	1,5	4,8	-1,4	12,2	0,6	..	..	9,0	2,9
73 Liban <sup>b</sup>	-1,2	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>6,7 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>3,4 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>6,5 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>..</b>	<b>2,4 w</b>	<b>7,7 w</b>	<b>2,7 w</b>
74 Brésil	9,0	2,7	3,8	2,0	9,9	1,6	9,6	1,2	10,0	3,8
75 Malaisie <sup>b</sup>	7,4	4,8	..	3,0	..	6,0	..	5,8	..	4,5
76 Afrique du Sud	4,0	0,8	..	-1,3	..	-0,5	..	-1,7	..	2,4
77 Mexique <sup>b</sup>	6,5	0,4	3,2	2,1	7,6	-0,1	7,4	0,0	6,6	0,4
78 Uruguay	2,4	-2,6	1,0	-0,7	3,1	-5,2	..	..	2,3	-1,6
79 Hongrie <sup>b</sup>	5,6	1,6	2,7	2,8	6,4	1,3	..	..	6,2	1,4
80 Pologne	..	1,5	..	..	..	..	..	..	..	..
81 Portugal	5,5	1,4	..	0,1	..	1,4	..	..	..	1,7
82 Yougoslavie	6,0	1,2	3,1	1,4	7,8	1,1	..	..	5,5	1,4
83 Panama <sup>b</sup>	5,5	2,6	2,4	2,2	5,9	-1,4	4,7	0,2	6,0	3,7
84 Argentine <sup>b</sup>	3,4	-0,8	1,4	2,3	3,3	-1,7	2,7	-0,4	3,9	-0,8
85 Corée, Rép. de <sup>b</sup>	9,5	8,2	3,0	5,6	16,5	10,2	18,7	9,8	9,3	7,2
86 Algérie <sup>b</sup>	7,5	4,4	5,8	3,2	8,1	5,2	9,5	..	7,1	3,6
87 Venezuela <sup>b</sup>	5,2	-0,9	3,9	2,3	3,4	-0,8	5,8	2,0	6,5	-1,2
88 Gabon <sup>b</sup>	9,5	1,5	..	..	..	..	..	..	..	..
89 Grèce	5,6	1,5	2,3	0,3	7,1	0,4	8,4	0,2	6,2	2,5
90 Oman <sup>b</sup>	12,5	5,7	..	..	..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	5,1	-6,3	0,0	4,8	5,0	-9,1	2,6	-12,8	5,8	-3,2
92 Israël <sup>b</sup>	6,8	2,0	..	..	..	..	..	..	..	..
93 Hong Kong	8,5	6,0	..	..	..	..	..	..	..	..
94 Singapour <sup>b</sup>	10,4	5,3	3,1	-3,5	12,2	4,4	13,3	2,2	9,7	6,1
95 Iran, Rép. islamique d'	6,2	..	4,5	..	2,4	..	10,0	..	13,6	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>6,1 w</b>	<b>3,8 w</b>	<b>3,1 w</b>	<b>3,6 w</b>	<b>7,2 w</b>	<b>4,6 w</b>	<b>8,0 w</b>	<b>5,9 w</b>	<b>7,1 w</b>	<b>3,4 w</b>
Exportateurs de pétrole	7,1 w	1,7 w	3,4 w	2,4 w	6,8 w	1,6 w	8,5 w	2,4 w	8,7 w	1,9 w
Exportateurs de produits manufacturés	6,6 w	6,2 w	3,0 w	5,0 w	8,9 w	7,8 w	9,1 w	8,6 w	7,4 w	5,3 w
Pays fortement endettés	6,6 w	0,7 w	3,0 w	1,8 w	7,3 w	-0,2 w	7,3 w	0,4 w	7,2 w	1,0 w
Afrique subsaharienne	5,6 w	0,0 w	1,6 w	1,2 w	9,4 w	-1,6 w	8,5 w	0,3 w	7,5 w	0,1 w
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>7,8 w</b>	<b>-3,3 w</b>	<b>5,7 w</b>	<b>..</b>	<b>6,5 w</b>	<b>..</b>	<b>9,6 w</b>	<b>..</b>	<b>11,1 w</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite <sup>b</sup>	10,9	-3,4	4,1	10,3	11,6	-10,4	8,1	6,1	10,5	4,4
99 Koweït <sup>b</sup>	3,1	-0,9	..	..	..	..	..	..	..	..
100 Emirats arabes unis	..	-3,8	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	4,2	..	10,7	..	1,2	..	13,7	..	15,5	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>3,6 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>0,9 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>3,2 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>3,7 w</b>	<b>..</b>	<b>3,6 w</b>	<b>2,6 w</b>
102 Espagne <sup>b</sup>	5,2	1,8	3,0	2,8	5,8	0,8	6,7	0,3	4,6	2,3
103 Irlande	5,1	0,7	..	-6,2	..	-1,1	..	..	..	3,8
104 Nouvelle-Zélande <sup>b</sup>	3,1	2,6	..	2,1	..	3,8	..	..	..	2,0
105 Italie <sup>b</sup>	3,9	1,3	0,8	0,5	4,2	0,2	5,1	-0,2	4,1	2,1
106 Royaume-Uni	2,2	2,3	1,7	4,1	1,2	2,0	1,1	1,2	2,9	2,6
107 Belgique <sup>b</sup>	3,9	0,9	0,5	3,1	4,4	0,5	4,8	1,6	3,8	1,1
108 Autriche <sup>b</sup>	4,3	1,8	2,2	1,2	4,5	1,6	4,7	2,1	4,4	1,9
109 Pays-Bas <sup>b</sup>	3,7	1,0	4,3	4,5	3,6	0,5	4,3	..	4,0	1,9
110 France <sup>b</sup>	4,4	1,3	0,8	2,8	4,6	0,6	5,3	..	4,6	1,6
111 Australie <sup>b</sup>	4,0	3,1	2,6	6,1	2,9	2,0	1,2	..	5,4	3,5
112 Allemagne, Rép. féd. d' <sup>b</sup>	3,3	1,5	1,4	3,1	2,9	0,7	3,3	0,8	3,7	2,1
113 Finlande	4,1	2,7	0,1	0,2	4,4	2,8	5,0	3,0	4,8	2,4
114 Danemark	2,7	2,8	0,9	4,6	1,9	2,6	3,2	2,9	3,1	2,4
115 Japon <sup>b</sup>	6,3	3,7	0,8	1,0	8,5	5,0	9,4	7,8	5,2	2,9
116 Suède	2,8	2,0	-0,2	2,5	2,2	2,5	2,3	2,3	3,3	0,5
117 Canada	4,4	2,9	0,7	2,8	3,4	2,9	3,8	3,6	5,5	2,9
118 Norvège <sup>b</sup>	4,4	3,5	-0,4	3,0	5,6	3,8	2,6	0,3	4,2	3,4
119 Etats-Unis <sup>b</sup>	2,8	3,1	1,1	3,1	1,9	3,2	2,7	4,0	3,4	3,0
120 Suisse <sup>b</sup>	2,0	1,5	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. L'industrie manufacturière étant généralement la branche la plus dynamique du secteur industriel, son taux de croissance est indiqué séparément. b. Le PIB et ses composantes sont indiqués aux prix d'acquisition. c. Estimation de la Banque mondiale.

# Tableau 3. Structure de la production

	PIB <sup>a</sup>		Répartition du produit intérieur brut (%)									
	(millions de dollars)		Agriculture		Industrie		(Secteur manufacturier) <sup>b</sup>		Services, etc.			
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986		
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>146.330 t</b>	<b>621.260 t</b>	<b>42 w</b>	<b>32 w</b>	<b>28 w</b>	<b>35 w</b>	<b>21 w</b>	<b>24 w</b>	<b>30 w</b>	<b>32 w</b>		
Chine et Inde	111.850 t	475.670 t	42 w	31 w	31 w	39 w	24 w	27 w	27 w	30 w		
Autres pays à faible revenu	34.480 t	145.590 t	43 w	38 w	18 w	20 w	10 w	11 w	41 w	41 w		
1 Ethiopie	1.180	4.960	58	48	14	15	7	10	28	36		
2 Bhoutan <sup>c</sup>	..	210	..	..	..	..	..	..	..	..		
3 Burkina Faso	260	930	53	45	20	22	..	..	27	33		
4 Népal	730	2.200	65	..	11	..	3	..	23	..		
5 Bangladesh <sup>c</sup>	4.380	15.460	53	47	11	14	5	8	36	39		
6 Malawi	220	1.100	50	37	13	18	..	12	37	45		
7 Zaïre <sup>c</sup>	3.140	6.020	21	29	26	36	16	..	53	35		
8 Mali <sup>c</sup>	..	1.650	..	50	..	33	..	7	..	37		
9 Birmanie <sup>c</sup>	1.600	8.180	35	48	13	13	9	10	52	39		
10 Mozambique	..	4.300	..	35	..	12	..	..	..	53		
11 Madagascar <sup>c</sup>	670	2.670	31	43	16	16	11	..	53	41		
12 Ouganda	1.100	3.310	52	76	13	6	8	5	35	18		
13 Burundi	150	1.090	..	58	..	17	..	10	..	25		
14 Tanzanie	790	4.020	46	59	14	10	8	6	40	31		
15 Togo <sup>c</sup>	190	980	45	32	21	20	10	7	34	48		
16 Niger <sup>c</sup>	670	2.080	68	46	3	16	2	4	29	39		
17 Bénin	220	1.320	59	49	8	13	..	4	33	37		
18 Somalie	220	2.320	71	58	6	9	3	6	24	34		
19 Rép. centrafricaine	140	900	46	41	16	12	4	4	38	47		
20 Inde	46.260	203.790	47	32	22	29	15	19	31	39		
21 Rwanda <sup>c</sup>	150	1.850	75	40	7	23	2	16	18	37		
22 Chine	65.590	271.880	39	31	38	46	30 <sup>d</sup>	34 <sup>d</sup>	23	23		
23 Kenya	920	5.960	35	30	18	20	11	12	47	50		
24 Zambie <sup>c</sup>	1.060	1.660	14	11	54	48	6	20	32	41		
25 Sierra Leone	320	1.180	34	45	28	22	6	4	38	33		
26 Soudan	1.330	7.470	54	35	9	15	4	7	37	50		
27 Haïti <sup>c</sup>	350	2.150	..	..	..	..	..	..	..	..		
28 Pakistan	5.450	30.080	40	24	20	28	14	17	40	47		
29 Lesotho	50	230	65	21	5	27	1	13	30	52		
30 Ghana <sup>c</sup>	2.050	5.720	44	45	19	17	10	12	38	39		
31 Sri Lanka	1.770	5.880	28	26	21	27	17	15	51	47		
32 Mauritanie	160	750	32	34	36	24	4	..	32	42		
33 Sénégal <sup>c</sup>	810	3.740	25	22	18	27	14	17	56	51		
34 Afghanistan	600	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
35 Tchad <sup>c</sup>	290	..	42	..	15	..	12	..	43	..		
36 Guinée <sup>c</sup>	520	1.980	..	40	..	22	..	2	..	38		
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>202.630 t</b>	<b>1.740.010 t</b>	<b>22 w</b>	<b>15 w</b>	<b>33 w</b>	<b>36 w</b>	<b>19 w</b>	<b>22 w</b>	<b>45 w</b>	<b>48 w</b>		
Tranche inférieure	65.950 t	504.440 t	30 w	22 w	25 w	30 w	15 w	17 w	43 w	46 w		
40 Libéria	270	990	27	37	40	28	3	5	34	35		
41 Yémen, RDP <sup>c</sup>	..	930	..	..	..	..	..	..	..	..		
42 Indonésie <sup>c</sup>	3.830	75.230	56	26	13	32	8	14	31	42		
43 Yémen, Rép. arabe du <sup>c</sup>	..	4.760	..	34	..	16	..	7	..	50		
44 Philippines <sup>c</sup>	6.010	30.540	26	26	28	32	20	25	46	42		
45 Maroc <sup>c</sup>	2.950	14.760	23	21	28	30	16	17	49	49		
46 Bolivie <sup>c</sup>	710	4.180	23	24	31	23	15	13	46	52		
47 Zimbabwe	960	4.940	18	11	35	46	20	30	47	43		
48 Nigéria	4.190	49.110	53	41	19	29	7	8	29	30		
49 Rép. dominicaine <sup>c</sup>	890	5.280	23	17	22	30	16	16	55	53		
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>c</sup>	340	2.530	42	34	18	26	..	9	41	40		
51 Côte d'Ivoire	760	7.320	47	36	19	24	11	16	33	40		
52 Honduras	460	2.960	40	27	19	25	12	14	41	48		
53 Egypte, Rép. arabe d'	4.550	40.850	29	20	27	29	..	..	45	51		
54 Nicaragua <sup>c</sup>	570	2.900	25	23	24	33	18	27	51	44		
55 Thaïlande <sup>c</sup>	4.050	41.780	35	17	23	30	14	21	42	53		
56 El Salvador <sup>c</sup>	800	3.980	29	20	22	21	18	15	49	59		
57 Botswana <sup>c</sup>	50	1.150	34	4	19	58	12	6	47	38		
58 Jamaïque <sup>c</sup>	970	2.430	10	6	37	40	17	22	53	54		
59 Cameroun <sup>c</sup>	750	11.280	32	22	17	35	10	..	50	43		
60 Guatemala <sup>c</sup>	1.330	7.470	..	..	..	..	..	..	..	..		
61 Congo, Rép. populaire du <sup>c</sup>	200	2.000	19	8	19	54	..	6	62	38		
62 Paraguay <sup>c</sup>	440	3.590	37	27	19	26	16	16	45	47		
63 Pérou <sup>c</sup>	5.020	25.370	18	11	30	38	17	20	53	51		
64 Turquie	7.660	52.620	34	18	25	36	16	25	41	46		
65 Tunisie	880	7.790	22	16	24	33	9	15	54	52		
66 Equateur <sup>c</sup>	1.150	11.510	27	14	22	42	18	19	50	45		
67 Maurice	190	1.160	16	15	23	32	14	23	61	53		
68 Colombie	5.570	29.660	30	20	25	25	18	18	46	56		

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

## Répartition du produit intérieur brut (%)

	PIB <sup>a</sup> (millions de dollars)		Répartition du produit intérieur brut (%)							
	1965	1986	Agriculture		Industrie		(Secteur manufacturier) <sup>b</sup>		Services, etc.	
			1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
69 Chili <sup>c</sup>	5.940	16.820	9	..	40	..	24	..	52	..
70 Costa Rica <sup>c</sup>	590	4.260	24	21	23	29	..	..	53	50
71 Jordanie	..	4.000	..	8	..	28	..	14	..	63
72 Rép. arabe syrienne <sup>c</sup>	1.470	17.400	29	22	22	21	..	..	49	58
73 Liban <sup>c</sup>	1.150	..	12	..	21	..	..	..	67	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>136.680 t</b>	<b>1.235.570 t</b>	<b>18 w</b>	<b>10 w</b>	<b>37 w</b>	<b>40 w</b>	<b>21 w</b>	<b>25 w</b>	<b>46 w</b>	<b>50 w</b>
74 Brésil	19.450	206.750	19	11	33	39	26	28	48	50
75 Malaisie <sup>c</sup>	3.130	27.580	28	..	25	..	9	..	47	..
76 Afrique du Sud	10.540	56.370	10	6	42	46	23	22	48	49
77 Mexique <sup>c</sup>	20.160	127.140	14	9	31	39	21	26	54	52
78 Uruguay	930	5.320	15	12	32	33	..	..	53	56
79 Hongrie <sup>c</sup>	..	23.660	..	17	..	41	..	..	..	43
80 Pologne <sup>c</sup>	..	73.770	..	..	..	..	..	..	..	..
81 Portugal	..	27.480	..	10	..	40	..	..	..	51
82 Yougoslavie	11.190	61.640	23	12	42	42	..	..	35	46
83 Panama <sup>c</sup>	660	5.120	18	9	19	18	12	8	63	73
84 Argentine <sup>c</sup>	16.500	69.820	17	13	42	44	33	31	42	44
85 Corée, Rép. de <sup>c</sup>	3.000	98.150	38	12	25	42	18	30	37	45
86 Algérie <sup>c</sup>	3.170	60.760	15	12	34	44	11	13	51	44
87 Venezuela <sup>c</sup>	8.290	49.980	7	9	41	37	..	23	52	54
88 Gabon <sup>c</sup>	220	3.190	26	10	34	35	..	..	40	55
89 Grèce	5.270	35.210	24	17	26	29	16	18	49	54
90 Oman <sup>c</sup>	60	7.320	61	..	23	..	0	..	16	..
91 Trinité-et-Tobago	690	4.830	8	5	48	35	..	8	44	59
92 Israël <sup>c</sup>	3.590	29.460	..	..	..	..	..	..	..	..
93 Hong Kong	2.150	32.250	2	0	40	29	24	21	58	71
94 Singapour <sup>c</sup>	970	17.350	3	1	24	38	15	27	73	62
95 Iran, Rép. islamique d'	6.170	..	26	..	36	..	12	..	38	..
96 Iraq	2.430	..	18	..	46	..	8	..	36	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>348.960 t</b>	<b>2.361.370 t</b>	<b>30 w</b>	<b>19 w</b>	<b>31 w</b>	<b>36 w</b>	<b>20 w</b>	<b>..</b>	<b>38 w</b>	<b>45 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>58.080 t</b>	<b>642.360 t</b>	<b>24 w</b>	<b>18 w</b>	<b>31 w</b>	<b>33 w</b>	<b>14 w</b>	<b>15 w</b>	<b>46 w</b>	<b>49 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>178.990 t</b>	<b>..</b>	<b>34 w</b>	<b>18 w</b>	<b>33 w</b>	<b>..</b>	<b>24 w</b>	<b>..</b>	<b>31 w</b>	<b>..</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>111.120 t</b>	<b>713.560 t</b>	<b>20 w</b>	<b>15 w</b>	<b>34 w</b>	<b>36 w</b>	<b>22 w</b>	<b>..</b>	<b>46 w</b>	<b>47 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>26.440 t</b>	<b>165.990 t</b>	<b>45 w</b>	<b>36 w</b>	<b>19 w</b>	<b>25 w</b>	<b>9 w</b>	<b>10 w</b>	<b>37 w</b>	<b>36 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>6.820 t</b>	<b>153.270 t</b>	<b>5 w</b>	<b>..</b>	<b>65 w</b>	<b>..</b>	<b>5 w</b>	<b>..</b>	<b>30 w</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite <sup>c</sup>	2.300	78.480	8	4	60	50	9	9	31	46
99 Koweït <sup>c</sup>	2.100	22.310	0	..	73	..	3	..	27	..
100 Emirats arabes unis	..	25.280	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	1.500	..	5	..	63	..	3	..	33	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>1.373.360 t</b>	<b>10.451.880 t</b>	<b>5 w</b>	<b>3 w</b>	<b>40 w</b>	<b>35 w</b>	<b>29 w</b>	<b>..</b>	<b>54 w</b>	<b>61 w</b>
102 Espagne <sup>c</sup>	23.320	229.100	15	6	36	37	..	27	49	56
103 Irlande	2.340	21.910	..	14	..	45	..	..	..	41
104 Nouvelle-Zélande <sup>c</sup>	5.640	26.630	..	11	..	33	..	..	..	56
105 Italie <sup>c</sup>	72.150	599.920	11	5	41	39	23	22	48	56
106 Royaume-Uni	88.520	468.290	3	2	46	43	34	26	51	55
107 Belgique <sup>c</sup>	16.600	112.180	5	2	41	33	31	23	53	64
108 Autriche <sup>c</sup>	9.480	93.830	9	3	46	38	33	28	45	59
109 Pays-Bas <sup>c</sup>	19.890	175.330	..	4	..	34	..	18	..	62
110 France <sup>c</sup>	99.660	724.200	8	4	39	34	28	..	53	63
111 Australie <sup>c</sup>	24.050	184.940	9	5	39	34	26	17	51	62
112 Allemagne, Rép. féd. d' <sup>c</sup>	114.790	891.990	4	2	53	40	40	32	43	58
113 Finlande	7.540	62.370	16	8	37	37	23	25	47	55
114 Danemark	8.940	68.820	8	6	36	28	23	20	55	66
115 Japon <sup>c</sup>	91.110	1.955.650	9	3	43	41	32	30	48	56
116 Suède	19.610	114.470	6	3	40	35	28	24	53	62
117 Canada	45.940	323.790	6	3	40	36	27	..	53	61
118 Norvège <sup>c</sup>	7.080	69.780	8	4	33	41	21	14	59	56
119 Etats-Unis <sup>c</sup>	701.670	4.185.490	3	2	38	31	28	20	59	67
120 Suisse <sup>c</sup>	13.920	135.050	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Voir notes techniques. b. L'industrie manufacturière étant généralement la branche la plus dynamique du secteur industriel, sa part dans le PIB est indiquée séparément. c. Le PIB et ses composantes sont indiqués aux prix d'acquisition. d. Estimation de la Banque mondiale. e. Les services, etc., comprennent la part non imputée du PIB.

# Tableau 4. Croissance de la consommation et de l'investissement

Taux annuel moyen de croissance (%)

	Consommation des administrations publiques		Consommation du secteur privé, etc.		Investissement intérieur brut	
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>5,7 w</b>	<b>5,4 w</b>	<b>3,8 w</b>	<b>5,4 w</b>	<b>7,4 w</b>	<b>13,2 w</b>
Chine et Inde	6,1 w	6,1 w	4,0 w	6,2 w	8,3 w	14,9 w
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>4,1 w</b>	<b>1,7 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>3,7 w</b>	<b>0,4 w</b>
1 Ethiopie	6,4	5,6	3,0	1,6	-0,1	2,0
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	8,7	3,2	3,1	0,9	8,8	-3,2
4 Népal	..	..	..	..	..	..
5 Bangladesh	a	a	2,7	3,5	0,0	3,6
6 Malawi	5,7	3,7	4,3	-0,1	9,0	-7,9
7 Zaïre	0,7	-13,0	-0,2	-0,4	6,7	-0,3
8 Mali	1,9	-0,5	5,6	5,3	1,8	-7,9
9 Birmanie	..	a	3,5	5,7	5,3	-2,8
10 Mozambique	a	-11,0	..	-5,3	..	-22,8
11 Madagascar	2,0	-1,1	0,6	-0,6	1,5	-6,1
12 Ouganda	a	..	1,2	..	-5,7	..
13 Burundi	7,3	2,9	4,0	1,8	9,0	5,0
14 Tanzanie	a	-7,0	4,6	1,0	6,2	1,8
15 Togo	9,5	-0,4	5,0	-1,8	9,0	-2,0
16 Niger	2,9	0,7	-0,6	-0,6	6,3	-20,4
17 Bénin	0,7	3,8	2,6	1,8	10,4	-15,5
18 Somalie	12,7	-9,1	2,0	3,4	0,4	21,5
19 Rép. centrafricaine	-1,1	-3,0	4,2	0,2	-5,4	12,5
20 Inde	6,3	8,2	2,8	5,2	4,9	4,6
21 Rwanda	6,2	6,1	5,1	1,8	9,3	10,1
22 Chine	6,0	5,3	5,3	6,8	10,5	19,3
23 Kenya	10,6	-0,1	5,7	2,8	7,2	-5,1
24 Zambie	5,1	-3,3	0,1	0,5	-3,6	-7,1
25 Sierra Leone	a	a	2,6	-4,6	-1,0	-6,3
26 Soudan	0,2	-3,2	4,3	0,3	6,5	-5,2
27 Haïti	1,9	1,7	2,3	-1,5	14,8	-1,8
28 Pakistan	4,7	8,9	4,7	5,0	2,6	7,5
29 Lesotho	12,3	..	8,6	..	17,3	..
30 Ghana	3,8	0,1	1,4	-0,6	-1,6	-0,5
31 Sri Lanka	1,1	6,7	3,8	7,1	11,5	-4,9
32 Mauritanie	10,0	-9,0	1,8	5,8	19,3	-4,3
33 Sénégal	2,9	2,9	1,8	2,2	3,9	0,3
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	..	..	..	..	..	..
36 Guinée	..	-5,2	..	1,1	..	-7,6
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>7,9 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>6,5 w</b>	<b>2,0 w</b>	<b>8,9 w</b>	<b>-2,3 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>8,7 w</b>	<b>2,2 w</b>	<b>6,0 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>9,2 w</b>	<b>-3,4 w</b>
40 Libéria	3,4	1,3	3,2	0,8	6,4	-16,7
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	11,4	4,2	6,3	5,3	16,1	3,7
43 Yémen, Rép. arabe du	..	9,9	..	1,5	..	-12,9
44 Philippines	7,7	-0,3	5,0	1,7	8,5	-17,6
45 Maroc	11,0	4,1	4,5	2,9	11,1	-2,2
46 Bolivie	8,2	-2,3	4,0	-0,7	4,3	-17,3
47 Zimbabwe	a	8,4	6,3	-2,2	0,9	-4,7
48 Nigéria	13,5	-1,2	6,7	-2,2	14,7	-13,7
49 Rép. dominicaine	0,3	-2,3	7,1	-0,4	13,5	-0,7
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,1	-3,1	3,7	1,5	1,4	-3,0
51 Côte d'Ivoire	12,7	-4,0	7,8	0,9	10,4	-21,6
52 Honduras	7,3	-0,1	4,3	-1,9	6,7	-2,6
53 Egypte, Rép. arabe d'	a	5,3	5,6	2,4	11,5	-2,8
54 Nicaragua	6,6	20,6	2,0	-9,0	..	0,2
55 Thaïlande	9,3	4,0	6,7	4,2	7,5	0,8
56 El Salvador	7,0	2,2	4,1	-0,9	6,6	-0,8
57 Botswana	12,0	12,8	9,2	4,2	21,0	-6,9
58 Jamaïque	9,8	0,7	2,0	-0,1	-3,2	0,8
59 Cameroun	5,0	8,3	4,1	3,8	9,9	10,0
60 Guatemala	6,2	0,3	5,2	-1,4	7,3	-9,8
61 Congo, Rép. populaire du	5,5	4,1	2,8	5,0	4,5	-5,7
62 Paraguay	5,1	2,6	6,4	2,8	13,9	-6,0
63 Pérou	5,6	-1,2	4,7	0,8	1,0	-13,9
64 Turquie	6,1	2,9	5,7	4,9	8,9	5,1
65 Tunisie	7,2	5,2	8,3	4,2	4,6	-1,8
66 Equateur	12,2	-1,9	6,8	1,2	9,5	-5,6
67 Maurice	7,1	2,0	4,5	0,6	8,0	11,7
68 Colombie	6,7	1,1	5,9	2,5	5,8	0,1

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

## Taux annuel moyen de croissance (%)

	Consommation des administrations publiques		Consommation du secteur privé, etc.		Investissement intérieur brut	
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86
69 Chili	4,0	1,4	1,0	-2,0	0,6	-7,4
70 Costa Rica	6,8	-0,5	5,2	1,5	9,4	0,7
71 Jordanie	..	5,0	..	9,3	..	-5,8
72 Rép. arabe syrienne	15,0	4,8	10,1	0,2	14,3	3,1
73 Liban	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>7,6 w</b>	<b>1,6 w</b>	<b>6,9 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>8,7 w</b>	<b>-1,9 w</b>
74 Brésil	7,0	0,8	9,0	2,7	11,2	-2,7
75 Malaisie	8,5	2,7	5,9	1,2	10,4	0,8
76 Afrique du Sud	4,9	3,7	3,3	1,5	4,0	-8,2
77 Mexique	8,5	3,0	5,8	-1,0	8,5	-7,6
78 Uruguay	3,2	1,2	2,4	-3,9	8,0	-16,3
79 Hongrie	a	0,4	3,5	0,1	7,0	-3,2
80 Pologne	..	3,5	..	-1,7	..	-0,8
81 Portugal	8,1	3,0	7,2	-0,2	4,5	-6,2
82 Yougoslavie	3,6	0,0	8,1	-1,8	6,2	1,6
83 Panama	7,4	3,5	4,6	4,3	5,9	-5,2
84 Argentine	3,6	-2,4	2,9	0,6	4,5	-12,6
85 Corée, Rép. de	7,7	4,2	7,8	5,5	15,9	9,6
86 Algérie	8,6	5,3	9,0	4,8	15,9	0,0
87 Venezuela	7,3	-0,4	8,8	-1,2	8,4	-8,4
88 Gabon	..	..	..	..	..	2,4
89 Grèce	6,6	2,9	5,2	3,1	4,5	-2,4
90 Oman	..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	8,9	-3,5	6,7	-8,8	12,1	-15,8
92 Israël	8,8	-1,2	6,0	3,7	5,9	0,2
93 Hong Kong	7,7	5,8	9,0	6,5	8,6	-0,6
94 Singapour	10,1	8,3	7,8	4,5	14,4	3,3
95 Iran, Rép. islamique d'	14,6	..	10,0	..	11,6	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>7,3 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>5,7 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>8,5 w</b>	<b>2,4 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>11,1 w</b>	<b>1,4 w</b>	<b>7,4 w</b>	<b>1,5 w</b>	<b>11,3 w</b>	<b>-3,1 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>6,3 w</b>	<b>3,9 w</b>	<b>5,9 w</b>	<b>4,2 w</b>	<b>8,8 w</b>	<b>8,0 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>7,0 w</b>	<b>0,6 w</b>	<b>6,6 w</b>	<b>0,7 w</b>	<b>8,4 w</b>	<b>-6,3 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>8,1 w</b>	<b>-1,0 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>0,7 w</b>	<b>8,8 w</b>	<b>-9,3 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	..	..	..	..	<b>16,7 w</b>	..
98 Arabie saoudite	a	..	20,0	..	27,5	..
99 Koweït	a	..	8,4	..	11,7	..
100 Emirats arabes unis	..	..	..	..	..	..
101 Libye	19,7	..	19,1	..	7,3	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>2,8 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>2,6 w</b>	<b>3,0 w</b>	<b>2,8 w</b>
102 Espagne	5,0	3,9	5,4	0,7	4,0	-0,2
103 Irlande	6,1	1,2	3,8	-2,4	6,8	-1,6
104 Nouvelle-Zélande	3,3	1,1	2,9	1,9	1,4	3,3
105 Italie	3,3	2,6	4,6	1,9	2,5	-1,1
106 Royaume-Uni	2,3	1,0	2,2	2,7	1,2	4,7
107 Belgique	4,6	0,3	4,3	0,6	2,9	-2,2
108 Autriche	3,7	1,9	4,4	1,9	4,5	1,4
109 Pays-Bas	3,1	0,8	4,3	0,2	1,6	2,4
110 France	3,5	1,8	4,9	2,0	3,8	-0,2
111 Australie	5,1	3,9	4,1	2,9	2,7	0,9
112 Allemagne, Rép. féd. d'	3,5	1,3	4,0	1,1	1,7	-0,1
113 Finlande	5,3	3,7	3,9	3,1	2,7	1,0
114 Danemark	4,8	0,9	2,3	2,5	1,2	7,1
115 Japon	5,1	3,1	6,2	2,9	6,7	3,2
116 Suède	4,0	1,5	2,4	1,1	0,9	1,2
117 Canada	4,8	1,8	5,0	2,6	4,7	1,6
118 Norvège	5,5	3,7	3,8	3,4	4,4	2,9
119 Etats-Unis	1,4	4,5	3,4	3,5	2,1	5,6
120 Suisse	2,7	2,2	2,5	1,3	0,8	2,6
<b>Pays non membres non déclarants</b>	..	..	..	..	..	..
121 Albanie	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..

a. On ne dispose pas de chiffres distincts pour la consommation des administrations publiques, qui est donc incluse dans celle du secteur privé, etc.

# Tableau 5. Structure de la demande

	Répartition du produit intérieur brut (%)											
	Consommation des administrations publiques		Consommation du secteur privé, etc.		Investissement intérieur brut		Épargne intérieure brute		Exportations de biens et de services non facteurs		Solde de ressources	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	12 w	13 w	73 w	62 w	20 w	29 w	17 w	25 w	7 w	10 w	-7 w	-4 w
Chine et Inde	13 w	13 w	66 w	57 w	22 w	32 w	21 w	30 w	4 w	9 w	-1 w	-3 w
Autres pays à faible revenu	10 w	12 w	78 w	78 w	15 w	15 w	12 w	7 w	19 w	14 w	-3 w	-8 w
1 Éthiopie	11	17	77	80	13	9	12	3	12	13	-1	-7
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	9	15	87	91	12	20	4	-7	9	16	-8	-26
4 Népal	a	8	100	84	6	19	0	9	8	13	-6	-10
5 Bangladesh	9	8	83	90	11	12	8	2	10	6	-4	-9
6 Malawi	16	18	84	75	14	10	0	7	19	22	-14	-3
7 Zaïre	9	7	61	81	14	12	30	13	36	33	15	0
8 Mali	..	13	..	83	..	21	..	4	..	15	..	-17
9 Birmanie	a	14	87	74	19	15	13	12	14	..	-6	-3
10 Mozambique	..	15	..	86	..	9	..	-1	..	3	..	-10
11 Madagascar	23	13	74	76	10	14	4	10	16	14	-6	-3
12 Ouganda	10	a	78	89	11	14	12	11	26	12	1	-3
13 Burundi	7	12	89	79	6	17	4	9	10	12	-2	-8
14 Tanzanie	10	8	74	89	15	17	16	2	26	10	1	-15
15 Togo	8	15	76	71	22	28	17	13	20	33	-6	-14
16 Niger	6	11	90	82	8	11	3	7	9	18	-5	-4
17 Bénin	11	9	87	90	11	13	3	0	13	14	-8	-12
18 Somalie	8	12	84	93	11	15	8	-5	17	7	-3	-21
19 Rép. centrafricaine	22	9	67	88	21	16	11	2	27	20	-11	-13
20 Inde	10	12	74	67	18	23	16	21	4	6	-2	-2
21 Rwanda	14	20	81	71	10	19	5	9	12	12	-5	-10
22 Chine	15	14	59	50	25	39	25	36	4	11	1	-3
23 Kenya	15	19	70	55	14	26	15	26	31	27	1	0
24 Zambie	15	25	45	62	25	15	40	13	49	46	15	-2
25 Sierra Leone	8	a	83	92	12	10	9	8	30	13	-3	-1
26 Soudan	12	14	79	83	10	12	9	4	15	9	-1	-8
27 Haïti	8	12	90	83	7	12	2	6	13	14	-5	-6
28 Pakistan	11	12	76	81	21	17	13	7	8	12	-8	-10
29 Lesotho	18	35	109	143	11	33	-26	-78	16	12	-38	-112
30 Ghana	14	10	77	82	18	10	8	8	17	10	-10	-2
31 Sri Lanka	13	9	74	78	12	24	13	13	38	23	1	-11
32 Mauritanie	19	14	54	71	14	25	27	15	42	56	13	-11
33 Sénégal	17	17	75	77	12	14	8	6	24	28	-4	-8
34 Afghanistan	a	..	99	..	11	..	1	..	11	..	-10	..
35 Tchad	20	..	74	..	12	..	6	..	19	..	-6	..
36 Guinée	..	14	..	73	..	9	..	13	..	25	..	4
37 Kampuchea dém.	16	..	71	..	13	..	12	..	12	..	-1	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	11 w	13 w	68 w	63 w	21 w	23 w	21 w	24 w	17 w	22 w	0 w	1 w
Tranche inférieure	11 w	13 w	73 w	69 w	17 w	19 w	16 w	17 w	15 w	21 w	-1 w	-2 w
40 Libéria	12	17	61	65	17	10	27	18	50	43	10	9
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	5	12	87	64	8	26	8	24	5	21	0	-2
43 Yémen, Rép. arabe du	..	22	..	93	..	21	..	-15	..	5	..	-36
44 Philippines	9	8	70	73	21	13	21	19	17	25	0	6
45 Maroc	12	17	76	70	10	20	12	13	18	25	1	-7
46 Bolivie	9	10	74	85	22	8	17	5	21	16	-5	-3
47 Zimbabwe	12	19	65	62	15	18	23	20	..	26	8	2
48 Nigéria	7	12	76	78	19	12	17	10	18	14	-2	-2
49 Rép. dominicaine	19	8	75	80	10	18	6	12	16	30	-4	-6
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	34	22	64	63	22	24	2	15	18	45	-20	-8
51 Côte d'Ivoire	11	15	61	62	22	12	29	22	37	40	7	11
52 Honduras	10	17	75	70	15	17	15	13	27	27	0	-4
53 Égypte, Rép. arabe d'	19	19	67	72	18	19	14	9	18	18	-4	-11
54 Nicaragua	8	45	74	57	21	19	18	-2	29	14	-3	-21
55 Thaïlande	10	13	71	62	20	21	19	25	18	27	-1	4
56 El Salvador	9	14	79	79	15	13	12	7	27	23	-2	-6
57 Botswana	24	28	89	47	6	26	-13	26	32	63	-19	-1
58 Jamaïque	8	15	69	65	27	19	23	19	33	33	-4	0
59 Cameroun	14	9	73	62	13	25	13	28	25	23	-1	4
60 Guatemala	7	7	82	84	13	11	10	9	17	19	-3	-2
61 Congo, Rép. populaire du	14	20	80	50	22	29	5	30	36	47	-17	1
62 Paraguay	7	7	79	87	15	24	14	7	15	15	-1	-17
63 Pérou	10	11	59	71	34	20	31	18	16	13	-3	-1
64 Turquie	12	9	74	69	15	25	13	22	6	18	-1	-3
65 Tunisie	15	17	71	66	28	24	14	17	19	31	-13	-7
66 Équateur	9	12	80	68	14	20	11	20	16	23	-3	-1
67 Maurice	13	11	74	64	17	17	13	25	36	63	-4	7
68 Colombie	8	12	75	68	16	18	17	20	11	20	1	3

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

## Répartition du produit intérieur brut (%)

	Consommation des administrations publiques		Consommation du secteur privé, etc.		Investissement intérieur brut		Épargne intérieure brute		Exportations de biens et de services non facteurs		Solde de ressources	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
69 Chili	11	13	73	69	15	15	16	18	14	31	1	4
70 Costa Rica	13	17	78	59	20	23	9	24	23	33	-10	1
71 Jordanie	..	27	..	81	..	24	..	-9	..	39	..	-33
72 Rép. arabe syrienne	14	25	76	62	10	24	10	14	17	11	0	-11
73 Liban	10	..	81	..	22	..	9	..	36	..	-13	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>11 w</b>	<b>13 w</b>	<b>65 w</b>	<b>61 w</b>	<b>23 w</b>	<b>24 w</b>	<b>23 w</b>	<b>26 w</b>	<b>18 w</b>	<b>22 w</b>	<b>1 w</b>	<b>2 w</b>
74 Brésil	11	a	67	76	20	21	22	24	8	9	2	3
75 Malaisie	15	17	61	51	20	25	24	32	42	57	4	6
76 Afrique du Sud	11	19	62	51	28	19	27	30	26	33	0	10
77 Mexique	7	10	72	64	22	21	21	27	9	16	-1	5
78 Uruguay	15	14	68	73	11	8	18	13	19	24	7	5
79 Hongrie	a	10	75	65	26	26	25	25	..	40	-1	-1
80 Pologne	..	a	..	70	..	29	..	30	..	18	..	2
81 Portugal	12	14	68	66	25	22	20	20	27	34	-5	-2
82 Yougoslavie	18	14	52	46	30	38	30	40	22	24	0	2
83 Panama	11	22	73	57	18	17	16	21	36	34	-2	3
84 Argentine	8	12	69	77	19	9	22	11	8	11	3	2
85 Corée, Rép. de	9	10	83	55	15	29	8	35	9	41	-7	6
86 Algérie	15	a	66	69	22	32	19	31	22	16	-3	-1
87 Venezuela	12	13	54	66	24	20	34	21	31	24	10	1
88 Gabon	11	26	52	55	31	37	37	19	43	37	6	-18
89 Grèce	12	19	73	66	26	23	15	14	9	22	-11	-8
90 Oman	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	12	19	67	62	26	22	21	18	65	33	-5	-4
92 Israël	20	31	65	58	29	17	15	11	19	38	-13	-6
93 Hong Kong	7	8	64	65	36	23	29	27	71	112	-7	4
94 Singapour	10	12	80	48	22	40	10	40	123	..	-12	0
95 Iran, Rép. islamique d'	13	..	63	..	17	..	24	..	20	..	6	..
96 Iraq	20	..	50	..	16	..	31	..	38	..	15	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>11 w</b>	<b>13 w</b>	<b>68 w</b>	<b>63 w</b>	<b>21 w</b>	<b>24 w</b>	<b>20 w</b>	<b>24 w</b>	<b>13 w</b>	<b>19 w</b>	<b>-1 w</b>	<b>0 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>10 w</b>	<b>14 w</b>	<b>69 w</b>	<b>63 w</b>	<b>19 w</b>	<b>23 w</b>	<b>21 w</b>	<b>22 w</b>	<b>18 w</b>	<b>16 w</b>	<b>2 w</b>	<b>0 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>13 w</b>	<b>12 w</b>	<b>65 w</b>	<b>60 w</b>	<b>23 w</b>	<b>29 w</b>	<b>22 w</b>	<b>29 w</b>	<b>8 w</b>	<b>18 w</b>	<b>-1 w</b>	<b>0 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>10 w</b>	<b>11 w</b>	<b>67 w</b>	<b>67 w</b>	<b>21 w</b>	<b>19 w</b>	<b>23 w</b>	<b>22 w</b>	<b>14 w</b>	<b>16 w</b>	<b>1 w</b>	<b>2 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>11 w</b>	<b>13 w</b>	<b>73 w</b>	<b>74 w</b>	<b>15 w</b>	<b>14 w</b>	<b>15 w</b>	<b>11 w</b>	<b>23 w</b>	<b>19 w</b>	<b>1 w</b>	<b>-2 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>15 w</b>	<b>..</b>	<b>30 w</b>	<b>..</b>	<b>20 w</b>	<b>..</b>	<b>54 w</b>	<b>..</b>	<b>63 w</b>	<b>..</b>	<b>35 w</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite	18	40	34	43	14	27	48	18	60	36	34	-9
99 Koweït	13	..	26	..	16	..	60	..	68	..	45	..
100 Emirats arabes unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	14	..	36	..	29	..	50	..	53	..	21	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>15 w</b>	<b>17 w</b>	<b>61 w</b>	<b>62 w</b>	<b>23 w</b>	<b>21 w</b>	<b>23 w</b>	<b>21 w</b>	<b>12 w</b>	<b>17 w</b>	<b>0 w</b>	<b>0 w</b>
102 Espagne	7	14	71	63	25	21	21	23	11	20	-3	2
103 Irlande	14	19	72	58	24	19	15	23	35	57	-9	3
104 Nouvelle-Zélande	12	16	61	60	28	23	26	24	21	29	-2	1
105 Italie	13	16	60	61	24	21	26	23	14	20	2	2
106 Royaume-Uni	17	21	64	62	20	18	19	18	19	26	-1	-1
107 Belgique	13	17	64	64	23	16	23	20	43	69	0	4
108 Autriche	13	19	59	56	28	24	27	25	25	37	-1	1
109 Pays-Bas	15	16	59	59	27	21	26	25	43	54	-1	4
110 France	15	19	57	61	26	19	28	20	13	22	1	1
111 Australie	13	19	61	61	28	22	26	21	15	16	-2	-2
112 Allemagne, Rép. féd. d'	15	20	56	56	28	19	29	24	18	30	0	5
113 Finlande	14	21	60	55	28	23	27	24	20	27	-2	1
114 Danemark	16	24	59	55	26	22	25	22	29	32	-2	0
115 Japon	8	10	59	58	32	28	33	32	11	12	1	4
116 Suède	18	27	56	52	27	18	26	21	22	33	-1	3
117 Canada	14	20	60	58	26	21	26	22	19	27	0	1
118 Norvège	15	20	56	54	30	29	29	26	41	38	-1	-3
119 Etats-Unis	17	19	63	66	20	18	21	15	5	7	1	-3
120 Suisse	11	13	60	60	30	26	30	27	29	37	-1	1
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. On ne dispose pas de chiffres distincts pour la consommation des administrations publiques, qui est donc incluse dans celle du secteur privé, etc.

# Tableau 6. Structure de la consommation

*Pourcentage de la consommation totale des ménages (1980-85)*

	<i>Alimentation</i>		<i>Habillement et chaussure</i>	<i>Loyers bruts, combustibles et électricité</i>				<i>Transports et communications</i>		<i>Autres biens de consommation</i>	
	<i>Total</i>	<i>Céréales et tubercules</i>		<i>Total</i>	<i>Combustibles et électricité</i>	<i>Soins médicaux</i>	<i>Education</i>	<i>Total</i>	<i>Automobiles</i>	<i>Total</i>	<i>Autres biens de consommation durables</i>
<b>Pays à faible revenu</b>											
<b>Chine et Inde</b>											
<b>Autres pays à faible revenu</b>											
1 Ethiopie	32	12	8	17	5	3	2	12	4	27	8
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
4 Népal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
5 Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
6 Malawi	55	28	5	12	2	3	4	7	2	15	3
7 Zaïre	55	15	10	11	3	3	1	6	0	14	3
8 Mali	57	22	5	6	5	1	2	20	2	10	3
9 Birmanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	58	22	6	12	7	1	6	4	1	14	2
12 Ouganda	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
13 Burundi	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
14 Tanzanie	62	30	12	8	3	1	5	2	0	10	3
15 Togo	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
16 Niger	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17 Bénin	37	12	14	11	2	5	4	14	2	15	5
18 Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
19 Rép. centrafricaine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
20 Inde	52	..	10	8	5	3	4	11	..	12	..
21 Rwanda	29	10	11	15	6	4	4	9	4	28	9
22 Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
23 Kenya	42	18	8	13	3	0	2	9	1	26	6
24 Zambie	50	13	7	10	2	5	6	2	0	21	2
25 Sierra Leone	47	18	4	12	4	2	1	10	0	24	1
26 Soudan	58	..	5	13	4	6	4	2	..	12	..
27 Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
28 Pakistan	54	17	9	15	6	3	3	1	0	15	5
29 Lesotho	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	50	..	13	11	..	3	5 <sup>a</sup>	3	..	15	..
31 Sri Lanka	48	21	5	6	2	3	3	11	1	24	6
32 Mauritanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
33 Sénégal	53	16	12	14	6	2	3	6	0	10	3
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
36 Kampouchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>											
<b>Tranche inférieure</b>											
40 Libéria	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	48	21	7	13	7	2	4	4	0	22	5
43 Yémen, Rép. arabe du	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
44 Philippines	47	..	6	11	..	4	8	3	..	21	..
45 Maroc	48	14	10	14	3	3	6	5	0	13	5
46 Bolivie	33	..	9	13	1	5	7	12	..	21	..
47 Zimbabwe	43	9	11	13	5	0	8	6	1	19	..
48 Nigéria	52	18	7	10	2	3	4	4	1	20	6
49 Rép. dominicaine	46	13	3	15	5	8	3	4	0	21	8
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
51 Côte d'Ivoire	38	10	12	9	2	1	5	17	2	18	4
52 Honduras	39	..	9	21	..	8	5	3	..	15	..
53 Egypte, Rép. arabe d'	36	7	4	5	1	14	11	3	1	26	2
54 Nicaragua	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
55 Thaïlande	34	..	11	6	3	6	6	13	..	24	..
56 El Salvador	33	12	9	7	2	8	5	10	1	28	7
57 Botswana	35	13	8	15	5	4	9	8	2	22	7
58 Jamaïque	38	..	4	16	7	3 <sup>a</sup>	..	17	..	22	..
59 Cameroun	26	8	15	11	3	7	4	16	4	22	8
60 Guatemala	36	10	10	14	5	13	4	3	0	20	5
61 Congo, Rép. populaire du	31	12	3	6	2	22	2	16	1	19	3
62 Paraguay	30	6	12	21	4	2	3	10	1	22	3
63 Pérou	35	8	7	15	3	4	6	10	0	24	7
64 Turquie	40	..	15	13	7	4	1	5	..	22	..
65 Tunisie	42	10	9	20	3	3	7	6	1	14	5
66 Equateur	31	..	11	6 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	5	5 <sup>a</sup>	11 <sup>c</sup>	..	31	..
67 Maurice	20	4	8	10	3	13	5	12	1	33	5
68 Colombie	29	..	5	13	2	7	5	13	..	27	..

*Note* : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



Pourcentage de la consommation totale des ménages (1980-85)

	Alimentation		Loyers bruts, combustibles et électricité				Transports et communications		Autres biens de consommation		
	Total	Céréales et tubercules	Habillement et chaussure	Total	Combustibles et électricité	Soins médicaux	Education	Total	Automobiles	Total	Autres biens de consommation durables
69 Chili	29	7	8	13	2	5	6	11	0	29	5
70 Costa Rica	33	8	8	9	1	7	8	2	0	28	9
71 Jordanie	36	..	6	6	..	5	7	6	..	34	..
72 Rép. arabe syrienne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
73 Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>											
74 Brésil	35	9	10	11	2	6	5	8	1	27	8
75 Malaisie	30	..	5	9	..	5	8	16	..	27	..
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	35 <sup>d</sup>	..	10	8	..	5	5	12	..	25	..
78 Uruguay	31	7	7	12	2	6	4	13	0	27	5
79 Hongrie	25	..	9	10	5	5	7	9	2	35	8
80 Pologne	29	..	9	7	2	6	7	8	2	34	9
81 Portugal	34	..	10	8	3	6	5	13	3	24	7
82 Yougoslavie	27	..	10	9	4	6	5	11	2	32	9
83 Panama	38	7	3	11	3	8	9	7	0	24	6
84 Argentine	35	4	6	9	2	4	6	13	0	26	6
85 Corée, Rép. de	35	..	6	11	..	4	8	9	..	27	..
86 Algérie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
87 Venezuela	38	..	4	8	..	8	7	10	..	25	..
88 Gabon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
89 Grèce	30	..	8	12	3	6	5	13	2	26	5
90 Oman	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
92 Israël	26	..	4	20	2	6	9	10	..	25	..
93 Hong Kong	19	3	9	12	2	6	5	8	1	39	19
94 Singapour	19	..	8	11	..	7	12	13	..	30	..
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>											
<b>Exportateurs de pétrole</b>											
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>											
<b>Pays fortement endettés</b>											
<b>Afrique subsaharienne</b>											
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>											
98 Arabie saoudite	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
99 Koweït	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
100 Emirats arabes unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>											
102 Espagne	24	3	7	16	3	7	5	13	3	28	6
103 Irlande	22	4	5	11	5	10	7	11	3	33	5
104 Nouvelle-Zélande	12	..	6	14	2	9	6	19	6	34	9
105 Italie	19	2	8	14	4	10	7	11	3	30	7
106 Royaume-Uni	12	2	6	17	4	8	6	14	4	36	7
107 Belgique	15	2	6	17	7	10	9	11	3	31	7
108 Autriche	16	2	9	17	5	10	8	15	3	26	7
109 Pays-Bas	13	2	6	18	6	11	8	10	3	33	8
110 France	16	2	6	17	5	13	7	13	3	29	7
111 Australie	13	..	5	21	2	10	8	13	4	31	7
112 Allemagne, Rép. féd. d'	12	2	7	18	5	13	6	13	4	31	9
113 Finlande	16	3	4	15	4	9	8	14	4	34	6
114 Danemark	13	2	5	19	5	8	9	13	5	33	7
115 Japon	19	3	6	17	3	10	7	9	1	32	7
116 Suède	13	2	5	19	4	11	8	11	2	32	7
117 Canada	11	2	6	21	4	5	12	14	5	32	8
118 Norvège	15	2	6	14	5	10	8	14	6	32	7
119 Etats-Unis	13	2	6	18	4	14	8	14	5	27	7
120 Suisse	17	..	4	17	6	15	..	9	..	38	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>											
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Les données portent sur les dépenses publiques. b. Non compris les combustibles. c. Y compris les combustibles. d. Y compris les boissons et le tabac.

# Tableau 7. Agriculture et alimentation

	Valeur ajoutée dans l'agriculture (millions de dollars courants)		Importations de céréales (milliers de tonnes)		Aide alimentaire en céréales (milliers de tonnes)		Consommation d'engrais (centaines de grammes nutritifs par hectare de terre arable)		Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100) 1984-86
	1970	1986	1974	1986	1974/75	1985/86	1970*	1985	
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>74.755 t</b>	<b>202.852 t</b>	<b>21.897 t</b>	<b>18.038 t</b>	<b>5.718 t</b>	<b>6.384 t</b>	<b>168 w</b>	<b>674 w</b>	<b>114 w</b>
Chine et Inde	55.045 t	147.927 t	12.724 t	7.457 t	1.582 t	548 t	217 w	939 w	118 w
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>19.710 t</b>	<b>54.900 t</b>	<b>9.173 t</b>	<b>10.581 t</b>	<b>4.136 t</b>	<b>5.836 t</b>	<b>80 w</b>	<b>234 w</b>	<b>101 w</b>
1 Ethiopie	931	2.403	118	1.047	54	793	4	47	87
2 Bhoutan	..	..	3	18	0	3	0	10	107
3 Burkina Faso	126	423	99	82	28	109	3	46	112
4 Népal	579	..	18	3	0	9	30	187	102
5 Bangladesh <sup>b</sup>	3.636	7.254	1.866	1.214	2.076	1.287	142	592	98
6 Malawi	119	404	17	6	0	5	52	143	90
7 Zaïre <sup>b</sup>	585	1.739	343	361	1	101	8	10	100
8 Mali <sup>b</sup>	216	548	281	181	107	83	29	129	101
9 Birmanie <sup>b</sup>	819	3.899	26	0	9	..	34	198	124
10 Mozambique	..	1.505	62	393	34	252	27	12	85
11 Madagascar <sup>b</sup>	266	1.147	114	208	7	65	56	32	98
12 Ouganda	929	2.524	37	17	0	7	13	0	111
13 Burundi	159	636	7	14	6	6	5	18	98
14 Tanzanie	473	2.367	431	244	148	66	30	76	92
15 Togo <sup>b</sup>	85	318	6	66	11	9	3	69	91
16 Niger <sup>b</sup>	420	952	155	43	73	97	1	10	85
17 Bénin	121	653	8	55	9	11	33	66	114
18 Somalie	167	1.335	42	274	111	126	31	36	98
19 Rép. centrafricaine	60	372	7	40	1	11	11	15	94
20 Inde	23.227	64.487	5.261	..	1.582	257	114	504	112
21 Rwanda <sup>b</sup>	135	733	3	24	19	25	3	14	87
22 Chine <sup>b</sup>	31.818	83.440	7.463	7.457	0	290	384	1.692	123
23 Kenya	484	1.770	15	189	2	139	224	460	87
24 Zambie <sup>b</sup>	191	179	93	148	5	82	71	155	96
25 Sierra Leone	108	529	72	130	10	49	13	20	97
26 Soudan	757	2.630	125	636	46	904	31	75	96
27 Haïti	..	..	83	196	25	133	4	35	96
28 Pakistan	3.352	7.357	1.274	1.909	584	384	168	736	104
29 Lesotho	23	49	49	144	14	40	17	117	82
30 Ghana <sup>b</sup>	1.030	2.014	177	154	33	96	9	44	109
31 Sri Lanka	545	1.525	951	927	271	366	496	887	85
32 Mauritanie	58	254	115	209	48	137	6	103	88
33 Sénégal <sup>b</sup>	208	838	341	544	27	117	20	55	102
34 Afghanistan	..	..	5	126	10	170	24	91	99
35 Tchad <sup>b</sup>	142	..	37	83	20	74	7	23	100
36 Guinée <sup>b</sup>	..	791	63	151	49	55	18	2	93
37 Kampuchea dém.	..	..	223	100	226	6	13	16	145
38 RDP lao	..	..	53	34	8	4	4	22	123
39 Viet Nam	..	..	1.854	614	64	17	512	561	114
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>57.710 t</b>	<b>255.490 t</b>	<b>44.011 t</b>	<b>72.109 t</b>	<b>2.263 t</b>	<b>4.149 t</b>	<b>292 w</b>	<b>603 w</b>	<b>103 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>28.320 t</b>	<b>122.130 t</b>	<b>15.701 t</b>	<b>27.525 t</b>	<b>1.880 t</b>	<b>4.115 t</b>	<b>150 w</b>	<b>422 w</b>	<b>105 w</b>
40 Libéria	91	368	42	124	3	76	55	100	99
41 Yémen, RDP	..	..	149	561	0	7	0	138	89
42 Indonésie	4.340	19.431	1.919	1.752	301	50	119	947	117
43 Yémen, Rép. arabe du <sup>b</sup>	118	1.252	158	247	33	57	1	121	109
44 Philippines <sup>b</sup>	1.996	8.029	817	1.094	89	181	214	358	94
45 Maroc <sup>b</sup>	789	3.140	891	1.610	75	142	130	356	109
46 Bolivie <sup>b</sup>	202	1.016	209	529	22	293	13	17	93
47 Zimbabwe	214	562	56	54	0	..	466	622	92
48 Nigéria	3.576	19.964	389	1.596	7	0	3	108	103
49 Rép. dominicaine <sup>b</sup>	282	910	252	545	16	125	354	415	100
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	240	858	71	182	..	1	76	225	99
51 Côte d'Ivoire	462	2.645	172	601	4	0	71	118	105
52 Honduras	212	804	52	122	31	135	160	128	86
53 Egypte, Rép. arabe d'	1.942	8.199	3.877	8.846	610	1.799	1.282	3.473	105
54 Nicaragua <sup>b</sup>	193	649	44	122	3	41	184	494	76
55 Thaïlande <sup>b</sup>	1.851	6.962	97	191	0	89	76	210	109
56 El Salvador <sup>b</sup>	292	807	75	212	4	278	1.048	1.156	90
57 Botswana <sup>b</sup>	28	45	21	141	5	49	14	4	76
58 Jamaïque <sup>b</sup>	93	149	340	364	1	203	886	439	103
59 Cameroun <sup>b</sup>	335	2.509	81	149	4	12	28	81	94
60 Guatemala <sup>b</sup>	..	..	138	242	9	53	224	518	97
61 Congo, Rép. populaire du <sup>b</sup>	49	173	34	104	2	2	112	69	93
62 Paraguay <sup>b</sup>	191	964	71	25	10	4	58	52	106
63 Pérou <sup>b</sup>	1.409	1.824	637	1.767	37	180	297	201	100
64 Turquie	3.383	9.598	1.276	1.065	16	6	166	538	100
65 Tunisie	245	1.220	307	1.312	59	80	82	194	108
66 Equateur <sup>b</sup>	401	1.704	152	288	13	5	123	285	100
67 Maurice	30	178	160	168	22	5	2.081	2.615	100
68 Colombie	1.817	5.846	503	909	28	6	310	640	96

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Valeur ajoutée dans l'agriculture (millions de dollars courants)		Importations de céréales (milliers de tonnes)		Aide alimentaire en céréales (milliers de tonnes)		Consommation d'engrais (centaines de grammes nutritifs par hectare de terre arable)		Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100) 1984-86
	1970	1986	1974	1986	1974/75	1985/86	1970 <sup>a</sup>	1985	
69 Chili <sup>b</sup>	558	..	1.737	264	323	10	317	391	101
70 Costa Rica <sup>b</sup>	222	883	110	152	1	119	1.086	1.332	92
71 Jordanie	44	332	171	728	79	46	20	369	109
72 Rép. arabe syrienne <sup>b</sup>	435	3.500	339	942	47	30	67	407	94
73 Liban <sup>b</sup>	136	..	354	518	26	36	1.279	1.190	113
<b>Tranche supérieure</b>	<b>29.390 t</b>	<b>143.360 t</b>	<b>28.310 t</b>	<b>44.584 t</b>			<b>402 w</b>	<b>739 w</b>	<b>102 w</b>
74 Brésil	4.401	22.940	2.485	5.940	31	6	169	425	106
75 Malaisie <sup>b</sup>	1.198	..	1.017	2.067	1	0	436	1.165	121
76 Afrique du Sud	1.362	3.207	127	734	..	..	425	657	83
77 Mexique <sup>b</sup>	4.330	11.467	2.881	2.710	..	11	246	693	97
78 Uruguay	268	614	70	131	6	0	392	378	101
79 Hongrie <sup>b</sup>	1.010	3.906	408	144	..	..	1.485	2.527	111
80 Pologne	..	..	4.185	2.056	..	5	1.715	2.299	107
81 Portugal	..	1.943	1.860	2.052	0	..	411	873	102
82 Yougoslavie	2.212	7.193	992	561	..	..	766	1.275	100
83 Panama <sup>b</sup>	149	479	63	113	3	0	391	452	98
84 Argentine <sup>b</sup>	2.438	8.867	0	1	..	..	24	43	99
85 Corée, Rép. de <sup>b</sup>	2.311	12.081	2.679	7.408	234	..	2.466	3.764	102
86 Algérie <sup>b</sup>	492	7.401	1.816	4.664	54	4	174	376	101
87 Venezuela <sup>b</sup>	826	4.471	1.270	1.694	..	..	165	1.082	93
88 Gabon <sup>b</sup>	60	323	13	74	..	..	0	62	98
89 Grèce	1.569	5.939	1.341	1.008	..	..	858	1.739	104
90 Oman <sup>b</sup>	40	..	52	273	..	..	0	1.021	..
91 Trinité-et-Tobago	40	262	208	243	..	..	640	601	92
92 Israël <sup>c</sup>	295	878	1.176	1.950	53	8	1.394	2.203	105
93 Hong Kong	62	159	657	859	..	..	0	0	110
94 Singapour <sup>b</sup>	44	119	682	829	..	..	2.667	10.400	97
95 Iran, Rép. islamique d'	2.120	..	2.076	4.141	..	..	76	609	99
96 Iraq	579	..	870	3.338	..	..	35	325	102
97 Roumanie	..	..	1.381	1.597	..	..	559	1.460	112
<b>Pays en développement</b>	<b>132.470 t</b>	<b>458.310 t</b>	<b>65.908 t</b>	<b>90.147 t</b>	<b>7.981 t</b>	<b>10.526 t</b>	<b>232 w</b>	<b>644 w</b>	<b>110 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>21.070 t</b>	<b>112.550 t</b>	<b>15.977 t</b>	<b>30.813 t</b>	<b>1.038 t</b>	<b>1.911 t</b>	<b>131 w</b>	<b>555 w</b>	<b>105 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>72.270 t</b>	<b>216.070 t</b>	<b>29.229 t</b>	<b>30.852 t</b>	<b>1.900 t</b>	<b>567 t</b>	<b>341 w</b>	<b>950 w</b>	<b>116 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>27.500 t</b>	<b>103.870 t</b>	<b>13.655 t</b>	<b>20.208 t</b>	<b>637 t</b>	<b>1.154 t</b>	<b>165 w</b>	<b>374 w</b>	<b>101 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>15.500 t</b>	<b>60.530 t</b>	<b>3.931 t</b>	<b>8.730 t</b>	<b>910 t</b>	<b>3.655 t</b>	<b>32 w</b>	<b>91 w</b>	<b>97 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>340 t</b>	<b>..</b>	<b>1.327 t</b>	<b>7.347 t</b>			<b>58 w</b>	<b>1.218 w</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite <sup>b</sup>	219	3.446	482	4.625	..	..	44	2.926	..
99 Koweït <sup>b</sup>	8	..	101	433	..	..	0	2.333	..
100 Emirats arabes unis	..	..	132	491	..	..	0	2.211	..
101 Libye	93	..	612	1.798	..	..	64	265	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>87.730 t</b>	<b>304.700 t</b>	<b>65.494 t</b>	<b>60.855 t</b>			<b>986 w</b>	<b>1.164 w</b>	<b>103 w</b>
102 Espagne <sup>b</sup>	..	14.260	4.675	2.997	..	..	595	819	104
103 Irlande	559	3.130	631	553	..	..	3.573	7.809	103
104 Nouvelle-Zélande <sup>b</sup>	..	2.960	92	84	..	..	8.875	8.748	107
105 Italie <sup>b</sup>	8.195	25.500	8.100	7.350	..	..	962	1.723	99
106 Royaume-Uni	2.976	10.250	7.541	3.861	..	..	2.521	3.566	111
107 Belgique <sup>b</sup>	920	2.740	4.585 <sup>d</sup>	4.04 <sup>d</sup>	..	..	5.686 <sup>d</sup>	5.223 <sup>d</sup>	98
108 Autriche <sup>b</sup>	992	3.100	165	86	..	..	2.517	2.547	109
109 Pays-Bas <sup>b</sup>	1.850	7.130	7.199	4.435	..	..	7.165	7.812	109
110 France <sup>b</sup>	9.100	27.810	654	1.058	..	..	2.424	3.008	107
111 Australie <sup>b</sup>	2.292	8.360	2	26	..	..	246	235	101
112 Allemagne, Rép. féd. d' <sup>b</sup>	5.951	17.680	7.164	5.170	..	..	4.208	4.273	113
113 Finlande	1.205	5.030	222	96	..	..	1.931	2.104	110
114 Danemark	882	3.980	462	345	..	..	2.254	2.418	123
115 Japon <sup>b</sup>	12.467	61.550	19.557	27.119	..	..	3.849	4.273	108
116 Suède	1.370	3.840	301	140	..	..	1.639	1.406	109
117 Canada	3.224	10.850	1.513	822	..	..	192	497	108
118 Norvège <sup>b</sup>	624	2.580	713	479	..	..	2.471	2.776	108
119 Etats-Unis <sup>b</sup>	27.856	89.490	460	1.246	..	..	800	939	99
120 Suisse <sup>c</sup>	..	..	1.458	926	..	..	3.842	4.362	106
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>15.476 t</b>	<b>32.847 t</b>			<b>561 w</b>	<b>1.210 w</b>	<b>108 w</b>
121 Albanie	..	..	48	3	..	..	745	1.320	97
122 Angola	..	..	149	276	0	53	45	58	90
123 Bulgarie	..	..	649	1.475	..	..	1.446	2.090	101
124 Cuba	..	..	1.622	2.162	..	..	1.539	1.786	109
125 Tchécoslovaquie	..	..	1.296	428	..	..	2.402	3.365	118
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	2.821	2.776	..	..	3.202	3.296	110
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	1.108	200	..	..	1.484	3.575	107
128 Mongolie	..	..	28	55	..	..	18	137	97
129 URSS	..	..	7.755	25.473	..	..	437	1.093	108

a. Moyenne pour 1969-71. b. La valeur ajoutée dans l'agriculture est calculée aux prix d'acquisition. c. La valeur ajoutée dans l'agriculture correspond au produit intérieur net au coût des facteurs. d. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 8. Structure du secteur manufacturier

	Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (millions de dollars courants)		Répartition de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (%; prix courants)									
			Alimentation et agriculture		Textiles et habillement		Machines et matériel de transport		Produits chimiques		Autres <sup>a</sup>	
	1970	1985	1970	1985	1970	1985	1970	1985	1970	1985	1970	1985
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>40.890 t</b>	<b>145.750 t</b>										
Chine et Inde	35.750 t	130.700 t										
Autres pays à faible revenu	5.140 t	15.050 t										
1 Ethiopie	149	492	46	51	31	23	0	0	2	3	21	22
2 Bhoutan <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	..	..	69	62	9	18	2	2	1	1	19	17
4 Népal	32	108	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
5 Bangladesh <sup>b</sup>	387	1.332	30	26	47	36	3	6	11	17	10	15
6 Malawi	..	126	51	49	17	13	3	2	10	11	20	25
7 Zaïre <sup>b</sup>	286	59	38	40	16	16	7	8	10	8	29	29
8 Mali <sup>b</sup>	22	82	36	..	40	..	4	..	5	..	14	..
9 Birmanie <sup>b</sup>	225	680	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
10 Mozambique	..	..	51	..	13	..	5	..	3	..	28	..
11 Madagascar <sup>b</sup>	118	..	36	35	28	47	6	3	7	..	23	15
12 Ouganda	158	130	40	..	20	..	2	..	4	..	34	..
13 Burundi	16	87	57	75	19	11	0	0	7	5	17	9
14 Tanzanie	116	393	36	28	28	26	5	8	4	7	26	31
15 Togo <sup>b</sup>	25	49	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
16 Niger <sup>b</sup>	30	58	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17 Bénin	19	43	..	58	..	16	..	0	..	5	..	21
18 Somalie	26	138	88	46	6	21	0	0	1	2	6	31
19 Rép. centrafricaine	12	55	..	44	..	19	0	0	..	7	..	30
20 Inde	6.960	35.597	13	11	21	16	20	26	14	15	32	32
21 Rwanda <sup>b</sup>	8	260	86	77	0	1	3	0	2	12	8	9
22 Chine <sup>b</sup>	28.794 <sup>c</sup>	95.103 <sup>c</sup>	..	13	..	13	..	26	..	10	..	38
23 Kenya	174	631	31	35	9	12	18	14	7	9	35	29
24 Zambie <sup>b</sup>	181	513	49	44	9	13	5	9	10	9	27	25
25 Sierra Leone	22	71	..	36	..	4	..	0	..	38	..	22
26 Soudan	140	498	39	22	34	25	3	1	5	21	19	31
27 Haïti <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
28 Pakistan	1.462	4.949	24	34	38	21	6	8	9	12	23	25
29 Lesotho	3	26	11	12	26	20	0	0	0	0	63	68
30 Ghana <sup>b</sup>	252	526	34	53	16	6	4	2	4	4	41	35
31 Sri Lanka	321	804	26	..	19	..	10	..	11	..	33	..
32 Mauritanie	10	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
33 Sénégal <sup>b</sup>	141	474	51	48	19	15	2	6	6	7	22	24
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad <sup>b</sup>	51	..	..	45	..	40	..	0	..	0	..	15
36 Guinée <sup>b</sup>	..	41	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>64.310 t</b>	<b>358.300 t</b>										
Tranche inférieure	15.390 t	85.260 t										
40 Libéria	15	49	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie <sup>b</sup>	994	11.447	..	23	..	11	..	10	..	10	..	47
43 Yémen, Rép. arabe du <sup>b</sup>	10	259	20	..	50	..	0	..	1	..	28	..
44 Philippines <sup>b</sup>	1.622	8.048	39	34	8	10	8	11	13	11	32	34
45 Maroc <sup>b</sup>	641	2.009	..	26	..	16	..	10	..	11	..	37
46 Bolivie <sup>b</sup>	135	817	33	37	34	16	0	2	3	4	29	41
47 Zimbabwe	293	1.314	24	28	16	16	9	10	11	9	40	36
48 Nigéria	438	7.373	..	29	..	11	..	17	..	9	..	35
49 Rép. dominicaine <sup>b</sup>	275	698	74	63	5	7	1	1	6	5	14	24
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	35	203	25	52	1	1	37	10	5	3	33	35
51 Côte d'Ivoire	149	889	27	..	16	..	10	..	5	..	42	..
52 Honduras	91	419	58	56	10	10	1	1	4	4	28	29
53 Egypte, Rép. arabe d'	..	..	17	20	35	27	9	13	12	10	27	31
54 Nicaragua <sup>b</sup>	159	787	53	54	14	12	2	2	8	10	23	22
55 Thaïlande <sup>b</sup>	1.048	7.696	43	30	13	17	9	13	6	6	29	34
56 El Salvador <sup>b</sup>	194	598	40	36	30	18	3	4	8	14	18	29
57 Botswana <sup>b</sup>	5	49	..	52	..	12	..	0	..	4	..	32
58 Jamaïque <sup>b</sup>	221	409	46	50	7	6	0	0	10	13	36	31
59 Cameroun <sup>b</sup>	119	952	47	50	16	13	5	7	4	6	28	23
60 Guatemala <sup>b</sup>	..	..	42	40	14	10	4	3	12	17	27	29
61 Congo, Rép. populaire du <sup>b</sup>	..	128	65	47	4	13	1	3	7	9	23	29
62 Paraguay <sup>b</sup>	99	513	56	..	16	..	1	..	5	..	21	..
63 Pérou <sup>b</sup>	1.413	3.426	25	25	14	12	7	12	7	11	47	39
64 Turquie	1.930	12.277	26	20	15	14	8	15	7	8	45	43
65 Tunisie	121	981	29	17	18	19	4	7	13	13	36	44
66 Equateur <sup>b</sup>	305	2.369	43	35	14	13	3	7	8	9	32	37
67 Maurice	26	185	75	37	6	34	5	4	3	5	12	21
68 Colombie	1.154	5.565	31	33	20	14	8	9	11	13	29	32

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (millions de dollars courants)		Répartition de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (%; prix courants)									
			Alimentation et agriculture		Textiles et habillement		Machines et matériel de transport		Produits chimiques		Autres <sup>a</sup>	
			1970	1985	1970	1985	1970	1985	1970	1985	1970	1985
69 Chili <sup>b</sup>	2.092	..	17	28	12	7	11	4	5	9	55	53
70 Costa Rica <sup>b</sup>	..	..	48	47	12	10	6	6	7	10	28	27
71 Jordanie	32	494	21	27	14	6	7	0	6	10	52	57
72 Rép. arabe syrienne <sup>b</sup>	..	..	37	28	40	19	3	10	2	6	19	38
73 Liban <sup>b</sup>	..	..	27	..	19	..	1	..	3	..	49	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>48.920 t</b>	<b>273.040 t</b>										
74 Brésil	10.433	58.089	16	15	13	12	22	24	10	9	39	40
75 Malaisie <sup>b</sup>	500	..	26	21	3	6	8	23	9	10	54	40
76 Afrique du Sud	3.914	11.096	15	16	13	7	17	16	10	12	45	49
77 Mexique <sup>b</sup>	8.416	43.613	28	24	15	12	13	14	11	12	34	39
78 Uruguay	..	..	34	32	21	20	7	6	6	10	32	32
79 Hongrie <sup>b</sup>	..	..	12	8	13	11	28	34	8	12	39	35
80 Pologne	..	..	20	17	19	16	24	30	8	6	28	32
81 Portugal	..	..	18	17	19	22	13	16	10	8	39	38
82 Yougoslavie	..	..	10	12	15	17	23	25	7	7	45	40
83 Panama <sup>b</sup>	127	420	41	49	9	8	1	2	5	7	44	35
84 Argentine <sup>b</sup>	5.761	17.954	24	24	14	10	18	16	9	13	35	37
85 Corée, Rép. de <sup>b</sup>	1.880	24.466	26	16	17	17	11	23	11	9	35	36
86 Algérie <sup>b</sup>	682	6.157	32	26	20	20	9	11	4	1	35	41
87 Venezuela <sup>b</sup>	1.849	10.556	30	22	13	8	9	7	8	10	39	54
88 Gabon <sup>b</sup>	..	..	37	..	7	..	6	..	6	..	44	..
89 Grèce	1.642	5.448	20	20	20	22	13	14	7	7	40	38
90 Oman <sup>b</sup>	0	267	..	29	..	0	..	0	..	0	..	71
91 Trinité-et-Tobago	198	516	..	20	..	4	..	10	..	6	..	60
92 Israël	..	..	15	13	14	9	23	28	8	8	41	42
93 Hong Kong	1.013	6.739	4	5	41	39	16	21	2	2	36	33
94 Singapour <sup>b</sup>	388	4.311	12	6	5	4	28	49	4	8	51	33
95 Iran, Rép. islamique d'	1.501	..	30	13	20	22	18	22	6	7	26	36
96 Iraq	325	..	26	..	14	..	7	..	3	..	50	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>105.200 t</b>	<b>504.050 t</b>										
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>16.010 t</b>	<b>114.150 t</b>										
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>63.780 t</b>	<b>289.200 t</b>										
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>38.730 t</b>	<b>186.920 t</b>										
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3.310 t</b>	<b>19.130 t</b>										
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>600 t</b>	<b>..</b>										
98 Arabie saoudite <sup>b</sup>	372	7.586	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
99 Koweït <sup>b</sup>	120	1.654	5	12	4	8	1	4	4	11	86	65
100 Emirats arabes unis	..	2.715	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	81	1.215	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>598.270 t</b>	<b>2.012.650 t</b>										
102 Espagne <sup>b</sup>	..	44.891	13	17	15	10	16	22	11	9	45	43
103 Irlande	785	696	31	28	19	7	13	20	7	15	30	28
104 Nouvelle-Zélande <sup>b</sup>	1.784	6.040	24	27	13	10	15	17	4	6	43	41
105 Italie <sup>b</sup>	29.205	93.973	10	7	13	13	24	32	13	10	40	38
106 Royaume-Uni	35.954	101.470	13	15	9	6	31	32	10	11	37	37
107 Belgique <sup>b</sup>	8.226	18.570	17	20	12	8	22	23	9	14	40	36
108 Autriche <sup>b</sup>	4.873	18.299	17	18	12	9	19	24	6	6	45	43
109 Pays-Bas <sup>b</sup>	8.652	23.063	17	19	8	4	27	28	13	11	36	38
110 France <sup>b</sup>	40.502	124.436	14	18	10	7	29	33	8	9	39	34
111 Australie <sup>b</sup>	9.495	30.730	16	17	9	7	24	23	7	7	43	46
112 Allemagne, Rép. féd. d' <sup>b</sup>	70.888	201.640	13	12	8	5	32	38	9	10	38	36
113 Finlande	2.588	12.199	13	13	10	7	20	24	6	7	51	50
114 Danemark	2.929	9.729	20	22	8	6	24	24	8	10	40	38
115 Japon <sup>b</sup>	73.339	395.148	8	10	8	6	33	37	11	9	40	38
116 Suède	8.333	20.878	10	10	6	2	30	35	5	8	49	45
117 Canada	16.710	58.862	16	15	8	7	23	25	7	9	46	44
118 Norvège <sup>b</sup>	2.416	7.939	15	20	7	3	23	26	7	7	49	44
119 Etats-Unis <sup>b</sup>	254.115	803.391	12	12	8	5	31	36	10	10	39	38
120 Suisse <sup>b</sup>	..	..	10	..	7	..	31	..	9	..	42	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>												
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	62	..	6	..	11	..	7	..	14
125 Tchécoslovaquie	..	..	9	9	12	11	34	38	6	8	39	35
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Données sans affectation; voir notes techniques. b. La valeur ajoutée dans le secteur manufacturier est calculée aux prix d'acquisition. c. Estimation de la Banque mondiale.

# Tableau 9. Revenus et production du secteur manufacturier

	Revenus par employé					Revenus totaux en pourcentage de la valeur ajoutée				Production brute par employé (1980 = 100)			
	Taux de croissance		Indice (1980 = 100)			1970	1983	1984	1985	1970	1983	1984	1985
	1970-80	1980-85	1983	1984	1985								
<b>Pays à faible revenu</b>													
<b>Chine et Inde</b>													
<b>Autres pays à faible revenu</b>													
1 Ethiopie	-4,7	-3,5	101	94	79	24	20	19	19	61	110	109	113
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	..	1,3	94	105	107	..	18	20	20	..	91	97	106
4 Népal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
5 Bangladesh	-2,9	-3,9	84	85	83	26	31	32	32	116	98	98	98
6 Malawi	..	..	105	..	..	36	38	..	..	121	92	..	..
7 Zaïre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
8 Mali	-8,4	..	..	..	..	46	..	..	..	97	..	..	..
9 Birmanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
10 Mozambique	..	..	..	..	..	29	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	-0,9	-12,9	60	62	..	36	40	36	..	91	50	57	..
12 Ouganda	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
13 Burundi	-6,1	..	133	..	..	..	18	..	..	..	135	..	..
14 Tanzanie	..	-14,5	61	53	45	42	35	34	34	122	77	78	74
15 Togo	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
16 Niger	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17 Bénin	..	..	..	..	..	..	25	25	25	..	..	..	..
18 Somalie	-6,4	-7,9	91	71	69	28	30	30	30	..	91	71	69
19 Rép. centrafricaine	..	0,3	101	105	103	..	56	51	51	..	77	74	74
20 Inde	-0,2	4,6	113	116	122	47	49	48	48	95	125	138	145
21 Rwanda	..	..	..	..	..	22	..	19	..	..	..	..	..
22 Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
23 Kenya	-3,4	-5,6	80	79	76	53	46	46	46	38	90	90	90
24 Zambie	-3,2	-2,1	96	96	95	33	26	26	26	110	98	97	103
25 Sierra Leone	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
26 Soudan	..	..	..	..	..	31	..	..	..	..	..	..	..
27 Haïti	-3,0	-0,4	108	107	102	..	..	..	..	..	..	..	..
28 Pakistan	3,4	7,0	116	130	134	21	20	20	20	51	129	139	151
29 Lesotho	..	..	112	..	..	..	48	48	48	..	110	137	151
30 Ghana	..	..	48	..	..	23	18	..	..	193	76	..	..
31 Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	70	..	..	..
32 Mauritanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
33 Sénégal	-4,8	0,5	105	97	101	..	44	43	44	..	125	96	102
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
36 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampouchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>													
<b>Tranche inférieure</b>													
40 Libéria	..	3,1	102	111	107	..	..	..	..	..	..	..	..
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	4,7	8,1	128	132	153	26	21	18	21	42	129	138	156
43 Yémen, Rép. arabe du	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
44 Philippines	-3,3	..	..	..	..	21	19	19	20	102	123	114	..
45 Maroc	..	-3,7	88	82	85	..	51	51	51	..	89	83	81
46 Bolivie	2,5	4,4	99	122	..	44	35	35	..	68	66	61	..
47 Zimbabwe	1,6	5,4	106	114	142	43	40	44	44	98	98	104	113
48 Nigéria	0,0	-4,8	86	..	..	18	21	..	..	105	131	..	..
49 Rép. dominicaine	-1,0	-3,2	101	101	79	35	23	24	24	63	106	99	91
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,9	-0,4	88	89	96	42	37	36	36	..	..	..	..
51 Côte d'Ivoire	-0,9	..	136	..	..	27	..	..	..	52	..	..	..
52 Honduras	-0,4	..	..	..	..	..	38	38	38	..	..	..	..
53 Egypte, Rép. arabe d'	4,0	2,7	122	117	121	54	57	57	57	91	151	155	172
54 Nicaragua	..	-9,2	76	71	63	16	22	20	22	206	122	107	104
55 Thaïlande	1,1	10,6	135	151	160	25	24	24	24	70	146	159	163
56 El Salvador	2,4	..	90	..	..	28	28	..	..	71	92	..	..
57 Botswana	10,4	-4,2	80	81	85	..	39	40	..	..	70	69	..
58 Jamaïque	-0,2	..	..	..	..	43	..	..	..	..	..	..	..
59 Cameroun	..	..	..	..	..	29	37	37	37	..	..	..	..
60 Guatemala	-3,2	1,0	107	110	106	..	23	24	24	..	..	..	..
61 Congo, Rép. populaire du	..	..	..	..	..	34	..	57	..	..	..	..	..
62 Paraguay	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
63 Pérou	..	-1,9	86	87	..	..	19	19	19	83	69	66	79
64 Turquie	3,7	-3,5	96	84	89	26	25	24	24	108	128	131	125
65 Tunisie	4,2	-5,2	83	83	78	44	47	47	47	95	94	91	87
66 Equateur	2,9	7,1	93	143	140	27	35	44	44	83	115	132	117
67 Maurice	1,7	1,0	96	92	112	34	50	47	48	139	107	90	104
68 Colombie	-0,2	4,4	109	117	122	25	21	20	21	84	102	111	119

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Revenus par employé					Revenus totaux en pourcentage de la valeur ajoutée				Production brute par employé (1980 = 100)			
	Taux de croissance		Indice (1980 = 100)			1970	1983	1984	1985	1970	1983	1984	1985
	1970-80	1980-85	1983	1984	1985								
69 Chili	..	0,0	112	105	111	19	17	15	18	60	123	..	..
70 Costa Rica	..	..	..	..	..	41	..	..	..	..	..	..	..
71 Jordanie	..	0,6	109	101	..	37	30	30	..	..	157	174	..
72 Rép. arabe syrienne	2,2	-1,4	101	96	..	33	31	31	32	72	136	129	169
73 Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>													
74 Brésil	4,0	-2,1	84	91	93	22	20	20	20	71	71	72	74
75 Malaisie	2,0	8,3	119	125	153	29	30	29	30	96	136	..	..
76 Afrique du Sud	2,7	1,3	108	109	106	46	52	50	50	50	93	96	95
77 Mexique	1,2	-5,9	75	73	86	44	24	21	26	77	101	108	107
78 Uruguay	..	-3,7	102	78	96	..	29	21	22	..	114	115	106
79 Hongrie	4,0	1,3	101	106	108	28	32	33	34	..	114	116	111
80 Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
81 Portugal	2,5	-1,7	94	87	98	34	44	38	43	..	114	117	120
82 Yougoslavie	1,3	-2,7	92	87	94	39	33	30	30	59	105	109	100
83 Panama	0,2	5,0	117	..	..	32	32	..	..	67	92	92	92
84 Argentine	1,4	4,1	103	126	104	30	20	23	19	79	105	111	103
85 Corée, Rép. de	10,0	4,4	109	119	119	25	26	26	27	40	126	139	139
86 Algérie	0,2	-3,0	88	88	83	45	53	53	53	101	94	93	94
87 Venezuela	3,8	0,5	119	109	110	31	32	26	26	118	116	111	112
88 Gabon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
89 Grèce	5,0	-1,7	91	92	93	32	39	39	39	57	93	93	95
90 Oman	..	..	..	..	..	..	61	61	61	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	2,7	8,4	136	132	120	..	41	41	41	..	116	111	105
92 Israël	8,8	..	..	..	..	36	68	48	45	..	..	..	..
93 Hong Kong	6,3	3,1	103	106	119	..	47	57	51	..	..	..	..
94 Singapour	3,6	8,9	130	142	152	36	36	36	38	74	106	114	115
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	25	..	..	..	85	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	36	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>													
<b>Exportateurs de pétrole</b>													
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>													
<b>Pays fortement affectés</b>													
<b>Afrique subsaharienne</b>													
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>													
98 Arabie saoudite	..	..	..	..	..	..	38	46	..	96	..	..	..
99 Koweït	..	3,9	113	115	..	12	..	..	..	96	132	..	..
100 Émirats arabes unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	..	..	..	..	..	37	..	..	..	45	..	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>													
102 Espagne	4,5	3,4	101	111	119	52	41	43	43	..	117	122	129
103 Irlande	4,1	7,2	96	120	142	49	36	39	39	..	..	..	..
104 Nouvelle-Zélande	1,2	-2,8	94	92	88	62	62	55	57	..	106	116	..
105 Italie	4,3	0,2	98	104	101	41	45	46	43	57	107	118	114
106 Royaume-Uni	1,7	3,0	106	109	117	52	44	44	45	..	121	128	130
107 Belgique	4,6	-1,2	97	96	95	46	48	47	46	51	114	117	120
108 Autriche	3,4	1,6	104	103	111	47	56	55	56	64	110	115	120
109 Pays-Bas	2,5	3,0	101	111	114	52	54	57	57	69	107	115	116
110 France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	64	105	110	..
111 Australie	2,9	1,3	106	107	106	53	56	51	48	72	101	109	..
112 Allemagne, Rép. féd. d'	3,5	0,5	99	101	102	46	48	48	46	60	108	114	117
113 Finlande	2,6	1,9	105	107	110	47	44	43	44	72	109	113	119
114 Danemark	2,5	-0,4	100	98	97	56	53	52	52	64	112	113	109
115 Japon	3,1	2,2	105	107	113	32	36	35	36	45	110	120	130
116 Suède	0,5	-0,3	96	97	98	52	37	37	37	72	116	121	124
117 Canada	1,8	2,5	101	102	117	53	49	46	49	69	..	..	..
118 Norvège	2,6	1,0	98	101	105	50	58	55	57	75	104	109	118
119 États-Unis	0,1	1,3	102	104	106	47	40	39	40	63	107	114	117
120 Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>													
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

# Tableau 10. Energie commerciale

	Taux annuel moyen de croissance (%)				Consommation d'énergie par habitant (kilogrammes d'équivalent pétrole)		Importations d'énergie en pourcentage des exportations de marchandises	
	Production d'énergie		Consommation d'énergie		1965	1986	1965	1986
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86				
<b>Pays à faible revenu</b>	9,1 w	6,4 w	8,2 w	5,6 w	131 w	314 w	5 w	9 w
<b>Chine et Inde</b>	9,1 w	6,6 w	8,8 w	5,8 w	146 w	394 w	4 w	6 w
<b>Autres pays à faible revenu</b>	9,0 w	2,9 w	2,9 w	3,8 w	71 w	86 w	7 w	17 w
1 Ethiopie	7,5	5,3	4,1	2,1	10	21	8	36
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	..	..	10,5	0,2	7	18	11	7
4 Népal	18,4	14,6	6,2	11,6	6	23	10	25
5 Bangladesh	..	17,3	..	8,8	..	46	..	17
6 Malawi	18,2	5,0	8,0	-0,7	25	43	7	8
7 Zaïre	9,4	2,7	3,6	0,8	74	73	6	2
8 Mali	38,6	9,4	7,0	2,3	14	23	16	27
9 Birmanie	8,4	5,3	4,9	5,8	39	76	4	3
10 Mozambique	19,8	-50,1	2,2	1,8	81	86	13	..
11 Madagascar	3,9	11,0	3,5	1,2	34	40	8	12
12 Ouganda	-0,5	2,7	-0,5	4,4	36	26	1	6
13 Burundi	..	15,7	6,0	10,4	5	21	11	6
14 Tanzanie	7,3	2,5	3,7	2,0	37	35	10	39
15 Togo	2,9	11,4	10,7	-3,2	27	52	4	13
16 Niger	..	17,6	12,5	3,3	8	42	9	9
17 Bénin	..	..	9,9	5,4	21	46	10	45
18 Somalie	..	..	16,7	1,8	14	82	8	8
19 Rép. centrafricaine	6,7	1,0	2,2	4,6	22	30	9	1
20 Inde	5,6	8,9	5,8	6,4	100	208	8	19
21 Rwanda	8,8	8,2	15,2	4,9	8	42	10	25
22 Chine	10,0	6,0	9,8	5,6	178	532	0	2
23 Kenya	13,1	10,4	4,5	-0,8	110	100	13	21
24 Zambie	25,7	1,0	4,0	-0,4	464	381	6	12
25 Sierra Leone	..	..	0,8	-1,8	109	77	11	19
26 Soudan	17,8	0,6	2,0	0,3	67	58	5	..
27 Haïti	..	5,3	8,4	1,6	24	50	6	4
28 Pakistan	6,5	7,4	3,5	6,9	135	205	7	23
29 Lesotho	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	17,7	-10,7	7,8	-4,9	76	131	6	15
31 Sri Lanka	10,4	10,7	2,2	4,1	107	139	6	23
32 Mauritanie	..	..	9,5	-0,2	48	114	2	8
33 Sénégal	..	..	7,4	-2,3	79	116	8	25
34 Afghanistan	15,7	2,2	5,6	14,3	30	71	8	..
35 Tchad	..	..	..	..	..	..	..	..
36 Guinée	16,5	1,8	2,3	0,6	56	59	..	..
37 Kampuchea dém.	..	4,6	7,6	2,1	19	60	7	..
38 RDP lao	..	-0,6	4,2	1,9	22	37	..	..
39 Viet Nam	5,3	-0,4	-2,6	1,1	106	87	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	4,9 w	3,0 w	6,6 w	2,8 w	487 w	883 w	8 w	12 w
<b>Tranche inférieure</b>	10,6 w	2,8 w	7,0 w	4,1 w	179 w	346 w	8 w	12 w
40 Libéria	14,6	-3,2	7,9	-12,4	182	166	6	10
41 Yémen, RDP	..	..	-6,4	2,7	..	714	..	..
42 Indonésie	9,9	0,9	8,4	3,9	91	213	3	14
43 Yémen, Rép. arabe du	..	..	21,0	13,8	7	102	..	..
44 Philippines	9,0	11,6	5,8	-1,9	160	180	12	17
45 Maroc	2,5	-2,5	7,9	2,7	124	246	5	22
46 Bolivie	9,5	-0,6	7,7	-2,0	155	255	1	2
47 Zimbabwe	-0,7	-0,9	5,2	0,4	441	517	7	7
48 Nigéria	17,3	-2,8	12,9	6,5	34	134	7	2
49 Rép. dominicaine	10,9	7,3	11,5	2,6	127	337	8	28
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	13,7	6,7	13,0	2,6	56	244	11	..
51 Côte d'Ivoire	11,1	17,0	8,6	2,7	101	175	5	5
52 Honduras	14,0	1,7	7,6	1,5	111	192	5	10
53 Egypte, Rép. arabe d'	10,7	7,6	6,2	7,3	313	577	11	8
54 Nicaragua	2,6	2,7	6,5	1,7	172	259	6	20
55 Thaïlande	9,0	47,3	10,1	8,2	81	325	11	13
56 El Salvador	9,0	3,6	7,0	1,5	140	216	5	8
57 Botswana	8,8	2,7	9,5	2,2	191	430	..	..
58 Jamaïque	-0,9	4,2	6,1	-4,5	703	844	12	23
59 Cameroun	13,0	20,2	6,3	6,8	67	142	6	4
60 Guatemala	12,5	6,7	6,8	-1,3	150	171	9	10
61 Congo, Rép. populaire du	41,1	10,1	7,8	5,0	90	225	10	5
62 Paraguay	..	15,9	9,7	5,1	84	224	17	32
63 Pérou	6,6	-0,1	5,0	-0,3	395	478	3	1
64 Turquie	4,3	9,3	8,5	7,3	258	750	12	26
65 Tunisie	20,4	-0,5	8,5	6,5	170	499	12	11
66 Equateur	35,0	7,7	11,9	2,6	162	575	11	2
67 Maurice	2,1	6,6	7,2	3,0	160	378	6	6
68 Colombie	1,0	9,4	6,0	2,1	413	728	1	4

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



	Taux annuel moyen de croissance (%)				Consommation d'énergie par habitant (kilogrammes d'équivalent pétrole)		Importations d'énergie en pourcentage des exportations de marchandises	
	Production d'énergie		Consommation d'énergie		1965	1986	1965	1986
	1965-80	1980-86	1965-80	1980-86				
69 Chili	1,8	3,7	3,0	1,2	657	812	5	7
70 Costa Rica	8,2	5,7	8,8	2,3	267	565	8	8
71 Jordanie	..	..	9,3	9,2	226	767	33	19
72 Rép. arabe syrienne	56,3	0,3	12,4	4,8	212	914	13	38
73 Liban	2,0	-7,2	2,0	3,6	713	846	50	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>3,8 w</b>	<b>3,0 w</b>	<b>6,5 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>823 w</b>	<b>1.527 w</b>	<b>9 w</b>	<b>12 w</b>
74 Brésil	8,6	11,7	9,9	4,2	286	830	14	19
75 Malaisie	36,9	19,5	6,7	6,6	312	762	11	4
76 Afrique du Sud	5,1	6,5	4,3	3,9	1.744	2.470	5	0
77 Mexique	9,7	2,6	7,9	0,5	604	1.235	4	1
78 Uruguay	4,7	13,7	1,3	-2,8	765	742	13	13
79 Hongrie	0,8	2,2	3,8	1,3	1.825	2.985	12	21
80 Pologne	4,0	1,7	4,8	0,6	2.027	3.369	..	..
81 Portugal	3,6	7,3	6,5	2,7	506	1.284	13	20
82 Yougoslavie	3,5	3,0	6,0	3,0	898	2.041	7	25
83 Panama	6,9	12,9	5,8	4,9	576	653	..	..
84 Argentine	4,5	2,5	4,3	1,4	975	1.427	8	3
85 Corée, Rép. de	4,1	11,3	12,1	6,2	237	1.408	18	14
86 Algérie	5,3	4,5	11,9	6,8	226	1.034	0	1
87 Venezuela	-3,1	-2,3	4,6	2,4	2.319	2.502	0	0
88 Gabon	13,7	0,2	14,7	3,0	153	1.141	3	1
89 Grèce	10,5	10,9	8,5	3,0	615	1.932	29	28
90 Oman	16,0	11,9	30,5	10,4	14	2.146	..	1
91 Trinité-et-Tobago	3,8	-3,2	6,6	-0,8	2.776	4.778	..	24
92 Israël	-15,2	-19,0	4,4	1,3	1.574	1.944	14	10
93 Hong Kong	..	..	8,4	4,4	424	1.260	4	3
94 Singapour	..	..	10,8	-1,5	670	1.851	17	22
95 Iran, Rép. islamique d'	3,6	5,2	8,9	2,6	537	958	0	..
96 Iraq	6,2	-0,8	7,4	5,2	399	734	0	..
97 Roumanie	4,3	0,7	6,6	0,7	1.536	3.405	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>5,9 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>7,2 w</b>	<b>3,9 w</b>	<b>252 w</b>	<b>516 w</b>	<b>8 w</b>	<b>11 w</b>
Exportateurs de pétrole	5,0 w	1,5 w	7,8 w	2,9 w	296 w	696 w	5 w	5 w
Exportateurs de produits manufacturés	7,1 w	5,7 w	7,8 w	4,3 w	246 w	569 w	8 w	12 w
Pays fortement endettés	3,6 w	1,9 w	6,9 w	2,1 w	420 w	764 w	6 w	10 w
Afrique subsaharienne	15,3 w	-1,0 w	6,4 w	2,3 w	62 w	103 w	7 w	8 w
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>6,4 w</b>	<b>-10,7 w</b>	<b>7,7 w</b>	<b>5,2 w</b>	<b>1.345 w</b>	<b>3.313 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite	11,5	-15,0	7,2	5,7	1.759	3.336	0	1
99 Koweït	-1,6	-1,1	2,1	2,8	..	4.080	0	0
100 Emirats arabes unis	14,7	-3,1	36,6	5,7	108	5.086	..	..
101 Libye	0,6	-6,8	18,2	4,5	223	2.259	2	1
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>2,1 w</b>	<b>1,9 w</b>	<b>3,0 w</b>	<b>0,4 w</b>	<b>3.745 w</b>	<b>4.952 w</b>	<b>11 w</b>	<b>13 w</b>
102 Espagne	3,6	8,9	6,5	1,2	901	1.928	31	25
103 Irlande	0,1	5,6	3,9	0,8	1.504	2.436	14	8
104 Nouvelle-Zélande	4,7	8,6	3,6	4,2	2.622	4.127	7	9
105 Italie	1,3	1,4	3,7	-0,4	1.568	2.539	16	18
106 Royaume-Uni	3,6	3,4	0,9	0,8	3.481	3.802	13	9
107 Belgique	-3,9	12,5	2,9	0,2	3.402	4.809	9 <sup>a</sup>	9 <sup>a</sup>
108 Autriche	0,8	-1,0	4,0	1,3	2.060	3.400	10	10
109 Pays-Bas	15,4	-1,5	5,0	1,1	3.134	5.201	12	11
110 France	-0,9	9,1	3,7	0,6	2.468	3.640	16	14
111 Australie	10,5	6,9	5,0	0,5	3.287	4.710	11	5
112 Allemagne, Rép. féd. d'	-0,1	0,7	3,0	-0,1	3.197	4.464	8	9
113 Finlande	3,8	9,5	5,1	3,6	2.233	5.475	11	14
114 Danemark	2,6	55,8	2,4	1,1	2.911	3.821	13	10
115 Japon	-0,4	5,3	6,1	1,5	1.474	3.186	19	18
116 Suède	4,9	7,7	2,5	2,4	4.162	6.374	12	9
117 Canada	5,7	3,4	4,5	0,9	6.007	8.945	8	4
118 Norvège	12,4	5,3	4,1	2,8	4.650	8.803	11	7
119 Etats-Unis	1,1	0,2	2,3	-0,1	6.535	7.193	8	19
120 Suisse	3,7	2,0	3,1	2,1	2.501	4.052	8	6
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>4,6 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>4,4 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>2.509 w</b>	<b>4.552 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	9,4	-1,3	7,8	0,9	415	1.664	2	..
122 Angola	19,9	12,1	5,3	2,7	114	202	..	..
123 Bulgarie	1,3	2,7	6,1	1,9	1.788	4.590	..	..
124 Cuba	8,1	23,9	5,8	0,8	604	1.086	12	..
125 Tchécoslovaquie	1,0	0,9	3,2	0,8	3.374	4.845	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	0,8	3,2	2,4	1,5	3.762	5.915	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	6,4	2,5	6,7	3,4	1.196	2.174	..	..
128 Mongolie	10,3	6,7	9,6	3,9	471	1.195	..	..
129 URSS	4,9	2,9	4,5	3,2	2.603	4.949	..	..

a. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 11. Croissance du commerce de marchandises

	Commerce de marchandises (millions de dollars)		Taux annuel moyen de croissance* (%)				Termes de l'échange (1980 = 100)	
	Exportations 1986	Importations 1986	Exportations		Importations		1984	1986
			1965-80	1980-86	1965-80	1980-86		
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>61.228 t</b>	<b>88.754 t</b>	<b>2,7 w</b>	<b>6,5 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>7,2 w</b>	<b>97 m</b>	<b>91 m</b>
Chine et Inde	43.161 t	58.845 t	4,8 w	9,5 w	4,5 w	11,9 w	103 m	105 m
Autres pays à faible revenu	17.922 t	29.690 t	0,5 w	0,6 w	1,1 w	-0,1 w	97 m	91 m
1 Ethiopie	453	1.102	-0,5	-2,5	-0,9	10,7	102	127
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	172	325	4,0	1,6	5,8	-0,9	95	69
4 Népal	142	459	-2,3	6,7	2,9	6,5	85	97
5 Bangladesh	880	2.701	..	5,6	..	3,3	109	109
6 Malawi	243	260	4,3	1,1	3,3	-6,5	97	88
7 Zaïre	1.844	1.488	4,6	-4,3	-2,9	-1,2	84	80
8 Mali	383	438	11,0	7,2	6,2	3,4	93	73
9 Birmanie	299	617	-2,1	-0,2	-5,8	-8,8	76	62
10 Mozambique	159	489	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	331	395	0,7	-3,7	-0,4	-5,0	100	108
12 Ouganda	395	344	-3,9	4,4	-5,3	2,2	100	116
13 Burundi	167	207	3,0	11,6	2,0	3,6	101	117
14 Tanzanie	343	1.050	-4,0	-9,8	1,6	-1,3	96	104
15 Togo	275	379	4,5	-6,6	8,6	-10,0	92	86
16 Niger	331	436	12,8	-13,4	6,6	-4,4	100	94
17 Bénin	181	386	-2,3	-3,5	6,7	-1,2	97	74
18 Somalie	89	440	3,8	-7,9	5,8	-1,7	93	80
19 Rép. centrafricaine	130	219	-0,4	2,0	-4,8	-2,7	95	85
20 Inde	11.741 <sup>b</sup>	16.269 <sup>b</sup>	3,7	3,8	1,6	3,6	109	127
21 Rwanda	188	348	5,9	1,3	8,7	6,5	101	133
22 Chine*	31.148	43.172	5,5	11,7	8,0	16,8	97	83
23 Kenya	1.216	1.649	0,3	-0,9	1,7	-5,2	92	100
24 Zambie	689	714	1,7	-2,1	-5,5	-7,3	70	69
25 Sierra Leone	142	155	-3,9	-3,1	-2,7	-16,5	99	93
26 Soudan	497 <sup>b</sup>	1.138 <sup>b</sup>	-0,3	6,9	2,4	-4,0	96	70
27 Haïti	373 <sup>b</sup>	503 <sup>b</sup>	6,8	3,4	8,4	1,5	94	102
28 Pakistan	3.384	5.377	4,3	6,2	0,4	3,8	92	103
29 Lesotho <sup>c</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	863	783	-1,8	-7,1	-1,4	-4,6	98	88
31 Sri Lanka	1.215	1.948	0,5	6,4	-1,2	3,0	118	96
32 Mauritanie	419	363	2,7	13,6	6,6	0,0	98	87
33 Sénégal	615	1.021	2,4	8,7	4,1	1,8	101	87
34 Afghanistan	552	1.404	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	120	203	..	..	..	..	..	..
36 Guinée	448	351	..	..	..	..	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>364.355 t</b>	<b>368.656 t</b>	<b>3,2 w</b>	<b>4,6 w</b>	<b>6,1 w</b>	<b>-0,9 w</b>	<b>96 m</b>	<b>94 m</b>
Tranche inférieure	84.172 t	98.942 t	6,7 w	2,4 w	6,1 w	-2,4 w	96 m	92 m
40 Libéria	404	235	4,5	-2,0	1,5	-8,8	93	97
41 Yémen, RDP	645	1.543	-13,7	3,2	-7,5	3,1	100	78
42 Indonésie	14.824	13.371	9,6	2,0	14,2	-1,0	96	64
43 Yémen, Rép. arabe du	20	1.033	-0,3	1,9	25,2	-7,8	95	99
44 Philippines	4.771	5.394	4,7	-1,7	2,9	-6,0	104	101
45 Maroc	2.454	3.803	3,6	3,8	6,6	0,8	88	98
46 Bolivie	563	716	2,8	0,0	5,0	-3,9	90	46
47 Zimbabwe	1.301	1.132	3,5	-2,7	-1,8	-6,7	96	86
48 Nigéria	6.599	4.498	11,4	-6,0	15,1	-17,2	97	44
49 Rép. dominicaine	718	1.433	3,7	-3,6	5,5	0,4	88	104
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.033	1.130	12,8	3,2	1,2	0,0	103	90
51 Côte d'Ivoire	3.200	2.024	5,6	3,5	8,0	-5,4	99	92
52 Honduras	854	875	3,1	2,6	2,5	0,7	97	103
53 Egypte, Rép. arabe d'	4.617 <sup>b</sup>	9.517 <sup>b</sup>	2,8	7,4	6,0	5,2	98	76
54 Nicaragua	247	770	2,4	-3,2	1,3	-0,6	96	97
55 Thaïlande	8.794	9.178	8,5	9,2	4,1	2,0	82	83
56 El Salvador	757	902	2,4	-6,3	2,7	0,9	99	114
57 Botswana <sup>c</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..
58 Jamaïque	596	964	-0,2	-7,2	-1,9	-1,9	95	109
59 Cameroun	2.059 <sup>b</sup>	1.512 <sup>b</sup>	5,2	13,8	5,6	-0,5	96	60
60 Guatemala	1.043	898	4,9	-2,5	4,6	-7,1	95	107
61 Congo, Rép. populaire du	673	629	12,5	5,4	1,0	2,0	97	57
62 Paraguay	234	577	6,6	1,6	4,6	-5,4	94	82
63 Pérou	2.509	2.829	2,3	0,1	-0,2	-6,7	84	66
64 Turquie	7.985	11.027	5,5	19,9	7,7	9,9	92	102
65 Tunisie	1.759	2.890	8,5	-0,6	10,4	-2,8	91	81
66 Equateur	2.181	1.810	15,2	8,4	6,8	-3,3	96	56
67 Maurice	675	684	3,4	10,4	6,4	2,8	88	99
68 Colombie	5.102	3.862	1,5	4,9	5,3	-3,0	101	98
* Données pour Taiwan, Chine :	39.758	24.165	19,0	12,7	15,1	4,3	104	107

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Commerce de marchandises (millions de dollars)		Taux annuel moyen de croissance <sup>a</sup> (%)				Termes de l'échange (1980 = 100)	
	Exportations 1986	Importations 1986	Exportations		Importations		1984	1986
			1965-80	1980-86	1965-80	1980-86		
69 Chili	4.222	3.436	7,9	3,9	2,6	-9,3	80	75
70 Costa Rica	1.125	1.147	7,1	1,2	5,7	-2,9	96	106
71 Jordanie	733	2.432	13,6	5,7	9,7	0,1	93	97
72 Rép. arabe syrienne	1.325	2.703	11,4	1,5	8,5	-5,0	97	74
73 Liban	500	2.203	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>280.615 t</b>	<b>269.715 t</b>	<b>1,7 w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>6,0 w</b>	<b>-0,1 w</b>	<b>94 m</b>	<b>96 m</b>
74 Brésil	22.396	15.555	9,4	4,3	8,2	-5,1	101	125
75 Malaisie	13.874	10.829	4,4	10,2	2,9	5,2	86	64
76 Afrique du Sud <sup>c</sup>	18.454	12.989	6,1	-0,4	0,1	-9,5	82	72
77 Mexique	16.237	11.997	7,7	7,7	5,7	-9,2	97	66
78 Uruguay	1.088	820	4,6	0,9	1,2	-11,3	90	99
79 Hongrie	9.165	9.599	..	..	..	..	..	..
80 Pologne	12.074	11.535	..	..	..	..	..	..
81 Portugal	7.242	9.650	3,4	11,0	3,7	0,8	84	104
82 Yougoslavie	10.353	11.753	5,6	1,5	6,6	-1,6	93	96
83 Panama	2.412	2.955	..	-2,0	..	-0,8	97	101
84 Argentine	6.852	4.724	4,7	1,5	1,8	-13,8	99	80
85 Corée, Rép. de	34.715	31.584	27,3	13,1	15,2	9,3	106	111
86 Algérie	7.875	10.162	1,5	0,9	13,1	-3,1	96	44
87 Venezuela	10.029	9.565	-9,5	-1,4	8,7	-7,2	94	47
88 Gabon	1.052	951	8,1	-0,6	10,5	3,1	95	56
89 Grèce	5.648	11.350	12,0	4,6	5,2	4,1	93	99
90 Oman	2.527	2.401	..	6,7	..	5,1	86	37
91 Trinité-et-Tobago	1.376	1.355	-5,5	-8,1	-5,8	-11,9	97	71
92 Israël	7.136	10.737	8,9	6,4	6,3	2,0	91	96
93 Hong Kong	35.440	35.366	9,5	10,7	8,3	7,9	100	108
94 Singapour	22.495	25.511	4,7	6,1	7,0	3,6	102	101
95 Iran, Rép. islamique d'	13.435	11.635	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	10.190	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	12.543	11.437	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>425.984 t</b>	<b>457.155 t</b>	<b>3,1 w</b>	<b>4,8 w</b>	<b>5,5 w</b>	<b>-0,5 w</b>	<b>96 m</b>	<b>93 m</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>84.587 t</b>	<b>90.443 t</b>	<b>0,0 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>8,3 w</b>	<b>-5,4 w</b>	<b>96 m</b>	<b>57 m</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>217.171 t</b>	<b>230.994 t</b>	<b>7,7 w</b>	<b>8,4 w</b>	<b>7,2 w</b>	<b>5,4 w</b>	<b>101 m</b>	<b>108 m</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>98.995 t</b>	<b>86.302 t</b>	<b>0,4 w</b>	<b>1,6 w</b>	<b>6,3 w</b>	<b>-7,2 w</b>	<b>96 m</b>	<b>92 m</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>28.285 t</b>	<b>29.229 t</b>	<b>6,6 w</b>	<b>-2,1 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>-7,5 w</b>	<b>97 m</b>	<b>87 m</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>43.374 t</b>	<b>36.844 t</b>	<b>5,6 w</b>	<b>-12,5 w</b>	<b>19,5 w</b>	<b>-7,7 w</b>	<b>97 m</b>	<b>46 m</b>
98 Arabie saoudite	20.085	19.112	8,8	-19,2	25,9	-7,7	97	46
99 Koweït	7.383	5.845	-1,9	-3,8	11,8	-3,1	97	47
100 Emirats arabes unis	9.900	7.447	10,9	-1,0	20,5	-4,0	96	53
101 Libye	6.006	4.511	3,3	-4,9	15,3	-15,2	91	39
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>1.443.629 t</b>	<b>1.510.671 t</b>	<b>7,1 w</b>	<b>3,3 w</b>	<b>6,7 w</b>	<b>4,3 w</b>	<b>101 m</b>	<b>109 m</b>
102 Espagne	27.187	35.055	14,2	6,4	6,3	2,6	100	120
103 Irlande	12.657	11.619	8,3	9,3	7,1	3,4	101	109
104 Nouvelle-Zélande	5.880	6.033	3,6	4,5	3,1	3,7	97	94
105 Italie	97.811	99.452	8,2	4,3	6,3	2,6	93	108
106 Royaume-Uni	106.929	126.330	5,5	4,0	4,4	5,6	99	97
107 Belgique <sup>d</sup>	68.892	68.656	7,9	3,8	7,7	6,9	94	102
108 Autriche	22.622	26.104	8,4	5,3	8,7	3,8	101	108
109 Pays-Bas	79.436	75.292	8,4	3,4	6,5	2,8	102	107
110 France	124.948	129.402	8,8	2,1	8,1	2,1	101	114
111 Australie	22.622	26.104	6,0	5,5	4,8	4,3	96	83
112 Allemagne, Rép. féd. d'	243.327	191.084	7,5	4,3	7,1	3,0	96	115
113 Finlande	16.356	15.339	5,6	2,8	4,8	1,9	102	114
114 Danemark	21.293	22.878	5,5	4,5	4,6	3,9	99	106
115 Japon	210.757	127.553	11,5	6,4	8,7	3,5	108	156
116 Suède	37.263	32.693	5,0	5,7	4,5	4,0	100	110
117 Canada	90.193	85.068	6,2	7,2	7,1	5,2	92	89
118 Norvège	18.230	20.300	7,5	5,1	6,2	5,8	118	87
119 Etats-Unis	217.367	387.081	6,9	-2,7	6,2	9,0	112	119
120 Suisse	37.471	41.039	6,2	3,7	5,6	4,2	113	117
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	1.787	1.080	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	13.348	13.656	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	20.456	21.055	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	27.729	27.414	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	97.336	88.871	..	..	..	..	..	..

a. Voir notes techniques. b. Estimation de la Banque mondiale. c. Ces chiffres concernent l'Union douanière de l'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland. Le commerce entre ces pays n'est pas compris dans les chiffres. d. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 12. Structure des exportations de marchandises

Pourcentage des exportations de marchandises

	Combustibles, minéraux et métaux		Autres produits primaires		Machines et matériel de transport		Autres biens manufacturés		(Textiles et habillement) <sup>a</sup>	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>17 w</b>	<b>15 w</b>	<b>57 w</b>	<b>29 w</b>	<b>1 w</b>	<b>11 w</b>	<b>28 w</b>	<b>44 w</b>	..	..
Chine et Inde	8 w	12 w	45 w	22 w	2 w	14 w	45 w	52 w	..	..
Autres pays à faible revenu	25 w	21 w	69 w	47 w	0 w	2 w	12 w	27 w	5 w	17 w
1 Ethiopie	1	2	98	97	1	0	0	1	0	0
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	1	0	94	87	1	5	4	7	2	..
4 Népal	0	2	78	31	0	2	22	66	..	43
5 Bangladesh	..	1	..	25	..	0	..	73	..	57
6 Malawi	0	0	99	84	0	5	1	11	0	..
7 Zaïre	72	49	20	45	0	1	8	5	0	..
8 Mali	1	0	96	70	1	1	2	29	1	3
9 Birmanie	5	3	94	84	0	9	0	4	0	0
10 Mozambique	14	..	84	..	0	..	2	..	1	..
11 Madagascar	4	7	90	81	1	2	4	10	1	6
12 Ouganda	14	2	86	98	0	0	1	0	0	..
13 Burundi	1	0	94	88	0	0	6	12	1	0
14 Tanzanie	4	4	83	79	0	3	13	14	0	..
15 Togo	33	58	62	22	1	1	4	19	0	0
16 Niger	0	81	95	16	1	1	4	2	1	..
17 Bénin	1	42	94	36	2	6	3	16	0	..
18 Somalie	6	1	80	98	4	0	10	1	..	..
19 Rép. centrafricaine	1	0	45	67	0	0	54	33	0	..
20 Inde	10	15	41	23	1	10	48	52	36	18
21 Rwanda	40	5	60	94	0	0	1	1	..	0
22 Chine*	6	14	48	22	3	16	43	48	..	24
23 Kenya	13	14	81	70	0	2	6	14	0	..
24 Zambie	97	96	3	1	0	1	0	2	0	..
25 Sierra Leone	25	22	14	21	0	0	60	56	0	0
26 Soudan	1	6	98	88	1	3	0	4	0	1
27 Haïti	14	5	61	32	2	10	23	53	..	..
28 Pakistan	2	1	62	31	1	3	35	65	29	51
29 Lesotho <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	13	30	85	68	1	0	2	2	0	..
31 Sri Lanka	2	7	97	52	0	2	1	39	0	30
32 Mauritanie	94	34	5	65	1	0	0	1	0	0
33 Sénégal	9	35	88	36	1	7	2	22	1	..
34 Afghanistan	..	47	87	46	..	0	13	7	13	..
35 Tchad	5	..	92	..	0	..	3	..	0	..
36 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampouchea dém.	0	..	99	..	0	..	0	..	0	..
38 RDP lao	62	..	32	..	0	..	6	..	0	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>31 w</b>	<b>28 w</b>	<b>48 w</b>	<b>20 w</b>	<b>3 w</b>	<b>14 w</b>	<b>15 w</b>	<b>35 w</b>	<b>5 w</b>	<b>11 w</b>
Tranche inférieure	29 w	38 w	63 w	34 w	1 w	3 w	7 w	24 w	2 w	..
40 Libéria	72	63	25	36	1	0	3	1	0	..
41 Yémen, RDP	80	92	14	7	2	0	4	0	2	..
42 Indonésie	43	58	53	21	3	3	1	19	0	4
43 Yémen, Rép. arabe du	9	..	91	..	0	..	0	..	..	..
44 Philippines	11	14	84	26	0	6	6	55	1	7
45 Maroc	40	26	55	27	0	1	5	46	1	18
46 Bolivie	92	90	3	8	0	0	4	2	0	0
47 Zimbabwe	24	23	47	41	6	3	23	34	6	..
48 Nigéria	32	94	65	4	0	0	2	1	0	..
49 Rép. dominicaine	10	15	88	56	0	6	2	23	0	..
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	54	89	40	0	1	10	5	..	..
51 Côte d'Ivoire	2	6	93	85	1	2	4	7	1	1
52 Honduras	7	7	89	82	0	0	4	10	1	..
53 Egypte, Rép. arabe d'	8	74	72	14	0	0	20	13	15	9
54 Nicaragua	4	1	90	88	0	0	6	10	0	..
55 Thaïlande	11	4	84	54	0	9	4	33	0	15
56 El Salvador	2	2	81	75	1	2	16	21	6	7
57 Botswana <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
58 Jamaïque	28	15	41	19	0	4	31	63	4	..
59 Cameroun	17	50	77	44	3	1	2	5	0	..
60 Guatemala	0	2	86	66	1	2	13	30	4	5
61 Congo, Rép. populaire du	5	64	32	17	2	1	61	18	0	..
62 Paraguay	0	0	92	81	0	0	8	19	0	0
63 Pérou	45	60	54	18	0	3	1	20	0	..
64 Turquie	9	11	89	33	0	5	2	51	1	29
65 Tunisie	31	27	51	13	0	5	19	55	2	28
66 Equateur	2	54	96	43	0	1	2	2	1	0
67 Maurice	0	0	100	58	0	2	0	39	0	..
68 Colombie	18	12	75	70	0	1	6	17	2	3
* Données pour Taiwan, Chine :	2	2	57	7	4	29	37	62	5	18

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

Pourcentage des exportations de marchandises

	Combustibles, minéraux et métaux		Autres produits primaires		Machines et matériel de transport		Autres biens manufacturés		(Textiles et habillement) <sup>a</sup>	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
69 Chili	89	66	7	25	1	3	4	6	0	0
70 Costa Rica	0	1	84	63	1	6	15	30	2	..
71 Jordanie	27	21	54	20	11	10	7	49	1	2
72 Rép. arabe syrienne	7	49	83	23	1	3	9	25	7	..
73 Liban	14	3	52	32	14	10	19	55	2	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>39 w</b>	<b>25 w</b>	<b>39 w</b>	<b>16 w</b>	<b>3 w</b>	<b>19 w</b>	<b>19 w</b>	<b>38 w</b>	<b>6 w</b>	<b>12 w</b>
74 Brésil	9	19	83	41	2	15	7	26	1	3
75 Malaisie	35	26	59	38	2	26	4	10	0	..
76 Afrique du Sud <sup>b</sup>	24	40	44	21	3	3	29	36	1	..
77 Mexique	22	49	62	21	1	18	15	12	3	2
78 Uruguay	0	0	95	58	0	2	5	40	2	14
79 Hongrie	5	7	25	23	32	35	37	35	9	6
80 Pologne	..	20	..	12	..	35	..	33	..	5
81 Portugal	4	5	34	16	3	16	58	64	24	31
82 Yougoslavie	11	7	33	12	24	34	33	47	8	9
83 Panama	35	10	63	77	0	0	2	13	1	4
84 Argentine	1	4	93	73	1	6	5	16	0	2
85 Corée, Rép. de	15	3	25	6	3	33	56	58	27	25
86 Algérie	58	97	38	1	2	0	2	2	0	0
87 Venezuela	97	90	1	1	0	3	2	6	0	..
88 Gabon	50	65	39	22	1	3	10	10	0	..
89 Grèce	8	14	78	35	2	3	11	48	3	29
90 Oman	90	92	10	7	0	0	0	1	..	0
91 Trinité-et-Tobago	84	64	9	4	0	9	7	23	0	0
92 Israël	6	2	28	11	2	20	63	67	9	6
93 Hong Kong	2	2	11	6	6	21	81	71	43	35
94 Singapour	21	21	44	12	11	38	24	30	6	5
95 Iran, Rép. islamique d'	88	..	8	..	5	..	4	..	4	..
96 Iraq	95	..	4	..	6	..	1	..	0	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>27 w</b>	<b>26 w</b>	<b>51 w</b>	<b>22 w</b>	<b>2 w</b>	<b>14 w</b>	<b>18 w</b>	<b>37 w</b>	<b>6 w</b>	<b>11 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>58 w</b>	<b>72 w</b>	<b>35 w</b>	<b>12 w</b>	<b>1 w</b>	<b>4 w</b>	<b>6 w</b>	<b>9 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>9 w</b>	<b>8 w</b>	<b>45 w</b>	<b>14 w</b>	<b>6 w</b>	<b>25 w</b>	<b>41 w</b>	<b>54 w</b>	<b>15 w</b>	<b>17 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>38 w</b>	<b>36 w</b>	<b>51 w</b>	<b>32 w</b>	<b>3 w</b>	<b>11 w</b>	<b>8 w</b>	<b>21 w</b>	<b>1 w</b>	<b>..</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>33 w</b>	<b>48 w</b>	<b>59 w</b>	<b>40 w</b>	<b>1 w</b>	<b>1 w</b>	<b>7 w</b>	<b>10 w</b>	<b>0 w</b>	<b>..</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>98 w</b>	<b>88 w</b>	<b>1 w</b>	<b>1 w</b>	<b>1 w</b>	<b>3 w</b>	<b>1 w</b>	<b>8 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite	98	90	1	1	1	4	1	5	0	..
99 Koweït	98	87	1	1	1	4	0	7	0	..
100 Emirats arabes unis	99	78	1	4	0	1	0	18	..	..
101 Libye	99	99	1	1	1	0	0	0	0	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>9 w</b>	<b>8 w</b>	<b>22 w</b>	<b>12 w</b>	<b>32 w</b>	<b>42 w</b>	<b>37 w</b>	<b>37 w</b>	<b>6 w</b>	<b>4 w</b>
102 Espagne	9	9	51	19	10	31	29	42	6	4
103 Irlande	3	2	63	28	5	31	29	39	7	5
104 Nouvelle-Zélande	1	6	94	68	0	6	5	21	0	3
105 Italie	8	4	14	8	30	34	47	54	15	14
106 Royaume-Uni	7	15	10	9	41	36	41	40	7	4
107 Belgique <sup>c</sup>	13	9	11	12	20	26	55	54	12	7
108 Autriche	8	5	16	8	20	32	55	55	12	9
109 Pays-Bas	12	18	32	25	21	19	35	38	9	4
110 France	8	5	21	19	26	35	45	41	10	5
111 Australie	13	40	73	39	5	6	10	16	1	1
112 Allemagne, Rép. féd. d'	7	4	5	6	46	48	42	41	5	5
113 Finlande	3	5	40	14	12	28	45	53	2	5
114 Danemark	2	4	55	36	22	25	21	35	4	5
115 Japon	2	1	7	1	31	64	60	34	17	3
116 Suède	9	6	23	10	35	44	33	40	2	2
117 Canada	28	18	35	18	15	42	22	22	1	1
118 Norvège	21	53	28	10	17	18	34	20	2	1
119 Etats-Unis	8	7	27	17	37	48	28	28	3	2
120 Suisse	3	3	7	4	30	35	60	59	10	6
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	6	..	76	..	1	..	17	..	0	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	4	..	92	..	0	..	4	..	0	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Les textiles et l'habillement sont une sous-catégorie des autres biens manufacturés. b. Ces chiffres concernent l'Union douanière de l'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland. Le commerce entre ces pays n'est pas compris dans les chiffres. c. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 13. Structure des importations de marchandises

*Pourcentage des importations de marchandises*

	<i>Produits alimentaires</i>		<i>Combustibles</i>		<i>Autres produits primaires</i>		<i>Machines et matériel de transport</i>		<i>Autres biens manufacturés</i>	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	..	10 w	..	6 w	..	6 w	..	30 w	..	48 w
Chine et Inde	..	18 w	..	5 w	..	6 w	..	29 w	..	53 w
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>19 w</b>	<b>14 w</b>	<b>6 w</b>	<b>10 w</b>	<b>5 w</b>	<b>4 w</b>	<b>29 w</b>	<b>32 w</b>	<b>44 w</b>	<b>38 w</b>
1 Ethiopie	6	22	6	15	6	3	37	32	44	28
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	23	20	4	2	14	5	19	33	40	41
4 Népal	22	10	5	11	14	6	37	22	22	51
5 Bangladesh	..	27	..	6	..	11	..	19	..	37
6 Malawi	15	7	5	7	3	3	21	34	57	50
7 Zaïre	18	16	7	3	5	4	33	36	37	41
8 Mali	20	13	6	12	5	2	23	46	47	28
9 Birmanie	15	6	4	1	5	2	18	43	58	48
10 Mozambique	17	..	8	..	7	..	24	..	45	..
11 Madagascar	19	13	5	15	2	2	25	29	48	41
12 Ouganda	7	6	1	7	3	2	38	46	51	38
13 Burundi	16	12	6	5	9	4	15	23	55	56
14 Tanzanie	..	4	..	16	..	2	..	30	..	48
15 Togo	15	23	3	8	5	6	31	45	45	17
16 Niger	12	18	6	4	6	11	21	32	55	35
17 Bénin	18	16	6	24	7	2	17	17	53	40
18 Somalie	31	15	5	2	8	5	24	47	33	32
19 Rép. centrafricaine	13	16	7	1	2	3	29	38	49	41
20 Inde	22	10	5	14	14	10	37	22	22	44
21 Rwanda	12	12	7	10	5	8	28	32	49	38
22 Chine*	..	7	..	1	..	5	..	31	..	56
23 Kenya	10	9	11	15	3	3	34	39	42	34
24 Zambie	9	4	10	12	3	1	33	40	45	42
25 Sierra Leone	17	32	9	10	3	4	30	28	41	26
26 Soudan	23	21	5	9	4	3	21	30	47	37
27 Haïti	25	15	6	3	6	2	14	27	48	53
28 Pakistan	20	18	3	14	5	7	38	32	34	29
29 Lesotho <sup>a</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	12	7	4	16	3	3	33	36	48	38
31 Sri Lanka	41	16	8	14	4	2	12	29	34	39
32 Mauritanie	9	25	4	7	1	2	56	39	30	27
33 Sénégal	36	20	6	16	4	2	15	28	38	34
34 Afghanistan	17	10	4	1	1	1	8	24	69	63
35 Tchad	13	17	20	1	3	2	21	32	42	47
36 Guinée	..	12	..	29	..	3	..	25	..	31
37 Kampouchea dém.	6	..	7	..	2	..	26	..	58	..
38 RDP lao	32	..	14	..	1	..	19	..	34	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>15 w</b>	<b>10 w</b>	<b>8 w</b>	<b>11 w</b>	<b>10 w</b>	<b>7 w</b>	<b>28 w</b>	<b>33 w</b>	<b>36 w</b>	<b>43 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>16 w</b>	<b>11 w</b>	<b>7 w</b>	<b>11 w</b>	<b>6 w</b>	<b>5 w</b>	<b>30 w</b>	<b>33 w</b>	<b>40 w</b>	<b>40 w</b>
40 Libéria	16	21	8	17	3	3	34	30	39	30
41 Yémen, RDP	19	11	40	55	5	2	10	17	26	15
42 Indonésie	6	4	3	14	2	4	39	39	50	38
43 Yémen, Rép. arabe du	40	26	6	1	6	2	26	32	21	39
44 Philippines	20	8	10	15	7	5	33	22	30	51
45 Maroc	36	17	5	14	10	14	18	26	31	29
46 Bolivie	19	10	1	1	3	2	35	49	42	39
47 Zimbabwe	13	12	8	6	3	2	31	36	46	43
48 Nigéria	9	11	6	3	3	3	34	35	48	49
49 Rép. dominicaine	23	15	10	14	4	4	24	27	40	40
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	23	20	5	9	3	1	25	34	45	36
51 Côte d'Ivoire	18	15	6	7	3	3	28	34	46	41
52 Honduras	11	10	6	17	1	1	26	21	56	51
53 Egypte, Rép. arabe d'	26	22	7	4	12	6	23	29	31	40
54 Nicaragua	12	14	5	9	2	1	30	21	51	54
55 Thaïlande	6	5	9	12	6	8	31	34	49	40
56 E. Salvador	15	15	5	6	4	4	28	20	48	56
57 Botswana <sup>a</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
58 Jamaïque	20	18	9	14	5	4	23	20	43	44
59 Cameroun	11	11	5	1	4	2	28	37	51	49
60 Guatemala	11	7	7	12	2	3	29	27	50	51
61 Congo, Rép. populaire du	15	19	6	6	1	3	34	27	44	45
62 Paraguay	14	9	14	18	2	7	37	39	33	27
63 Pérou	17	13	3	1	5	3	41	48	34	36
64 Turquie	6	4	11	18	10	8	37	34	37	35
65 Tunisie	16	14	6	7	7	12	31	26	41	42
66 Equateur	10	5	9	2	4	3	32	52	44	38
67 Maurice	34	23	5	6	3	4	16	20	43	47
68 Colombie	8	8	1	6	10	6	45	40	35	41
* Données pour Taiwan, Chine :	13	8	5	12	24	15	29	32	29	33

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

Pourcentage des importations de marchandises

	Produits alimentaires		Combustibles		Autres produits primaires		Machines et matériel de transport		Autres biens manufacturés	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
69 Chili	20	12	6	9	10	3	35	40	30	37
70 Costa Rica	9	7	5	8	2	3	29	29	54	53
71 Jordanie	28	22	6	13	6	4	18	25	42	36
72 Rép. arabe syrienne	22	12	10	23	9	4	16	26	43	36
73 Liban	26	..	8	..	8	..	15	..	43	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>15 w</b>	<b>10 w</b>	<b>8 w</b>	<b>14 w</b>	<b>12 w</b>	<b>8 w</b>	<b>29 w</b>	<b>32 w</b>	<b>36 w</b>	<b>36 w</b>
74 Brésil	20	15	21	27	9	7	22	25	28	26
75 Malaisie	25	10	12	5	10	4	22	51	32	30
76 Afrique du Sud <sup>a</sup>	5	3	5	0	11	4	42	43	37	50
77 Mexique	5	11	2	1	10	8	50	47	33	34
78 Uruguay	7	3	17	21	16	8	24	35	36	32
79 Hongrie	12	8	11	20	22	10	27	28	28	34
80 Pologne	..	10	..	21	..	9	..	32	..	28
81 Portugal	16	13	8	15	19	9	27	29	30	33
82 Yougoslavie	16	7	6	22	19	12	28	28	32	31
83 Panama	11	10	21	17	2	1	21	26	45	46
84 Argentine	6	7	10	9	21	10	25	31	38	41
85 Corée, Rép. de	15	6	7	16	26	15	13	34	38	30
86 Algérie	26	22	0	1	6	5	15	32	52	41
87 Venezuela	12	14	1	0	5	4	44	45	39	36
88 Gabon	16	21	5	1	2	3	38	37	40	38
89 Grèce	15	16	8	17	11	8	35	25	30	34
90 Oman	27	15	19	1	4	3	15	42	34	39
91 Trinité-et-Tobago	11	17	50	3	2	5	16	37	22	38
92 Israël	16	9	6	7	12	5	28	34	38	44
93 Hong Kong	25	9	3	3	13	6	13	23	46	59
94 Singapour	23	9	13	20	19	5	14	37	30	30
95 Iran, Rép. islamique d'	16	..	0	..	6	..	36	..	42	..
96 Iraq	24	..	0	..	7	..	25	..	44	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>17 w</b>	<b>10 w</b>	<b>7 w</b>	<b>10 w</b>	<b>10 w</b>	<b>7 w</b>	<b>29 w</b>	<b>32 w</b>	<b>36 w</b>	<b>41 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>14 w</b>	<b>13 w</b>	<b>6 w</b>	<b>5 w</b>	<b>6 w</b>	<b>5 w</b>	<b>34 w</b>	<b>41 w</b>	<b>40 w</b>	<b>39 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>22 w</b>	<b>9 w</b>	<b>7 w</b>	<b>11 w</b>	<b>17 w</b>	<b>9 w</b>	<b>23 w</b>	<b>30 w</b>	<b>31 w</b>	<b>42 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>14 w</b>	<b>11 w</b>	<b>7 w</b>	<b>11 w</b>	<b>10 w</b>	<b>7 w</b>	<b>34 w</b>	<b>35 w</b>	<b>35 w</b>	<b>35 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>15 w</b>	<b>12 w</b>	<b>6 w</b>	<b>7 w</b>	<b>4 w</b>	<b>3 w</b>	<b>30 w</b>	<b>34 w</b>	<b>45 w</b>	<b>42 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>20 w</b>	<b>15 w</b>	<b>2 w</b>	<b>2 w</b>	<b>5 w</b>	<b>2 w</b>	<b>32 w</b>	<b>35 w</b>	<b>40 w</b>	<b>45 w</b>
98 Arabie saoudite	29	17	1	1	5	2	27	34	38	46
99 Koweït	21	17	1	0	7	3	53	38	39	41
100 Emirats arabes unis	15	11	3	7	7	3	34	37	41	42
101 Libye	13	15	4	1	3	2	36	33	43	49
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>19 w</b>	<b>10 w</b>	<b>11 w</b>	<b>12 w</b>	<b>19 w</b>	<b>7 w</b>	<b>19 w</b>	<b>33 w</b>	<b>31 w</b>	<b>37 w</b>
102 Espagne	19	12	10	19	16	11	27	29	28	29
103 Irlande	18	13	8	8	10	5	25	31	39	43
104 Nouvelle-Zélande	7	6	7	9	10	4	33	39	43	43
105 Italie	24	14	16	17	24	11	15	25	21	32
106 Royaume-Uni	30	12	11	7	25	8	11	33	23	39
107 Belgique <sup>b</sup>	14	11	9	11	21	9	24	28	32	41
108 Autriche	14	6	7	9	13	8	31	34	35	43
109 Pays-Bas	15	14	10	12	13	6	25	28	37	40
110 France	19	11	15	13	18	7	20	29	27	40
111 Australie	5	5	8	5	10	4	37	43	41	44
112 Allemagne, Rép. féd. d'	22	12	8	12	21	9	13	26	35	41
113 Finlande	10	6	10	15	12	7	35	36	34	36
114 Danemark	14	11	11	9	11	6	25	31	39	42
115 Japon	22	17	20	31	38	17	9	11	11	24
116 Suède	12	7	11	11	12	7	30	36	36	39
117 Canada	10	6	7	5	9	5	40	56	34	29
118 Norvège	10	6	7	6	12	6	38	40	32	42
119 Etats-Unis	19	7	10	10	20	5	14	42	36	36
120 Suisse	16	7	6	6	11	6	24	30	43	51
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	18	..	2	..	2	..	24	..	54	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	29	..	10	..	3	..	15	..	43	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Ces chiffres concernent l'Union douanière de l'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland. Le commerce entre ces pays n'est pas compris dans les chiffres. b. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 14. Origine et destination des exportations de biens manufacturés

	Destination des exportations de biens manufacturés (pourcentage du total)									
	Exportations de biens manufacturés (millions de dollars)		Pays industriels à économie de marché		Pays non membres non déclarants		Exportateurs de pétrole à revenu élevé		Pays en développement <sup>a</sup>	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>2.420 w</b>	<b>32.785 w</b>	<b>56 w</b>	<b>45 w</b>	<b>9 w</b>	<b>3 w</b>	<b>2 w</b>	<b>4 w</b>	<b>33 w</b>	<b>48 w</b>
Chine et Inde	1.850 w	27.576 w	55 w	39 w	11 w	5 w	2 w	3 w	32 w	53 w
Autres pays à faible revenu	537 w	4.939 w	58 w	66 w	4 w	4 w	2 w	8 w	37 w	22 w
1 Ethiopie	0	3	67	63	0	21	20	3	13	13
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	1	18	2	34	0	0	0	0	98	66
4 Népal	13	95	..	65	..	7	..	0	..	28
5 Bangladesh	..	636	..	67	..	4	..	1	..	28
6 Malawi	0	39	3	39	0	0	0	0	97	61
7 Zaïre	28	88	93	22	0	0	0	0	7	78
8 Mali	0	57	14	11	8	0	0	0	78	89
9 Birmanie	1	38	73	43	1	0	0	7	26	51
10 Mozambique	3	..	27	2	5	0	0	9	68	89
11 Madagascar	5	41	80	82	0	5	0	0	20	13
12 Ouganda	1	1	7	81	0	0	0	1	93	18
13 Burundi	1	19	0	28	0	0	0	0	99	72
14 Tanzanie	23	58	93	36	0	2	0	1	7	12
15 Togo	1	52	37	11	0	1	0	0	62	89
16 Niger	1	7	43	..	0	..	0	..	57	..
17 Bénin	1	20	15	82	0	0	0	1	85	18
18 Somalie	4	1	21	65	0	0	2	0	77	33
19 Rép. centrafricaine	14	47	60	9	0	0	0	7	40	92
20 Inde	828	7.234	55	59	11	10	2	0	32	24
21 Rwanda	0	1	95	93	0	0	0	0	5	7
22 Chine*	1.021	19.997	..	32	..	3	..	2	..	62
23 Kenya	13	192	23	8	0	0	2	1	75	91
24 Zambie	1	21	14	67	0	0	0	1	86	32
25 Sierra Leone	53	72	99	99	0	0	0	0	1	1
26 Soudan	2	32	78	..	0	..	2	..	20	..
27 Haïti	9	236	..	99	..	0	..	0	..	1
28 Pakistan	190	2.285	40	65	7	4	2	11	52	19
29 Lesotho <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
30 Ghana	7	22	60	40	10	0	0	1	29	60
31 Sri Lanka	5	505	59	89	5	0	0	1	36	10
32 Mauritanie	1	9	61	34	0	0	0	0	39	66
33 Sénégal	4	185	48	..	0	..	0	..	52	..
34 Afghanistan	11	40	98	..	0	..	0	..	2	..
35 Tchad	1	..	6	11	0	0	25	0	69	89
36 Guinée	..	..	..	44	..	0	..	3	..	53
37 Kampuchea dém.	1	..	28	..	1	..	0	..	71	..
38 RDP lao	0	..	13	..	0	..	0	..	87	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>5.475 w</b>	<b>180.631 w</b>	<b>45 w</b>	<b>60 w</b>	<b>22 w</b>	<b>7 w</b>	<b>1 w</b>	<b>3 w</b>	<b>33 w</b>	<b>31 w</b>
Tranche inférieure	714 w	23.336 w	38 w	55 w	10 w	2 w	6 w	6 w	36 w	37 w
40 Libéria	4	6	77	60	0	0	0	1	23	39
41 Yémen, RDP	11	3	32	33	0	4	6	2	62	61
42 Indonésie	27	2.961	25	50	2	0	0	4	73	46
43 Yémen, Rép. arabe du	0	..	..	70	..	0	..	23	..	7
44 Philippines	43	2.808	93	74	0	0	0	1	7	25
45 Maroc	23	1.057	63	53	5	5	0	5	32	36
46 Bolivie	6	11	86	53	0	0	0	0	14	47
47 Zimbabwe	116	365	12	78	2	0	0	0	86	22
48 Nigéria	17	99	85	64	0	0	0	0	15	36
49 Rép. dominicaine	3	208	95	87	0	0	0	0	5	13
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	61	100	85	0	0	0	0	0	15
51 Côte d'Ivoire	15	289	50	32	0	0	0	0	50	68
52 Honduras	6	91	2	28	0	0	0	0	98	72
53 Egypte, Rép. arabe d'	126	588	20	46	44	30	4	4	32	21
54 Nicaragua	8	37	4	38	0	0	0	0	96	62
55 Thaïlande	30	3.944	39	60	0	0	0	8	61	32
56 El Salvador	32	170	1	87	0	0	0	0	99	13
57 Botswana <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
58 Jamaïque	64	394	93	38	0	0	0	0	7	62
59 Cameroun	6	121	46	47	0	0	0	0	54	52
60 Guatemala	26	366	9	7	0	0	0	0	91	93
61 Congo, Rép. populaire du	24	134	88	39	1	0	0	0	11	61
62 Paraguay	5	44	93	68	0	0	0	0	7	32
63 Pérou	5	573	31	72	0	0	0	0	49	27
64 Turquie	11	4.352	83	57	1	2	0	5	15	35
65 Tunisie	23	1.060	19	70	3	3	5	1	73	26
66 Equateur	3	68	25	30	0	0	0	0	75	70
67 Maurice	0	277	16	89	0	0	0	0	84	11
68 Colombie	35	902	43	52	0	1	0	0	57	47
* Données pour Taiwan, Chine:	187	35.943	47	78	0	0	1	3	52	19

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



	Destination des exportations de biens manufacturés (pourcentage du total)									
	Exportations de biens manufacturés (millions de dollars)		Pays industriels à économie de marché		Pays non membres non déclarants		Exportateurs de pétrole à revenu élevé		Pays en développement <sup>a</sup>	
	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986	1965	1986
69 Chili	28	385	38	40	0	..	..	0	62	60
70 Costa Rica	18	404	6	..	0	..	0	..	94	..
71 Jordanie	5	298	49	16	0	0	23	22	28	61
72 Rép. arabe syrienne	16	378	5	5	12	66	25	6	59	23
73 Liban	29	328	19	..	1	..	61	..	19	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>4.878 w</b>	<b>161.213 w</b>	<b>46 w</b>	<b>60 w</b>	<b>23 w</b>	<b>8 w</b>	<b>1 w</b>	<b>3 w</b>	<b>31 w</b>	<b>30 w</b>
74 Brésil	134	9.068	40	56	1	1	0	1	59	42
75 Malaisie	75	4.974	17	69	0	0	2	2	81	29
76 Afrique du Sud <sup>b</sup>	443	7.122	94	..	0	..	0	..	6	..
77 Mexique	165	4.859	71	90	0	1	0	0	29	9
78 Uruguay	10	385	71	51	5	2	0	0	24	47
79 Hongrie	1.053	6.450	11	23	65	53	0	2	24	22
80 Pologne	..	8.188	..	19	..	42	..	2	..	37
81 Portugal	355	5.707	59	91	18	2	0	0	23	7
82 Yougoslavie	617	8.320	24	30	41	44	1	2	35	24
83 Panama	1	49	7	..	0	..	0	..	93	..
84 Argentine	84	1.804	45	37	1	5	0	0	54	58
85 Corée, Rép. de	104	31.931	68	75	0	0	0	5	32	20
86 Algérie	24	147	50	64	2	3	1	0	48	33
87 Venezuela	51	775	59	..	0	..	0	..	41	..
88 Gabon	10	140	72	..	0	..	0	..	28	..
89 Grèce	44	3.048	56	75	6	2	9	5	29	18
90 Oman	0	201	..	30	..	0	..	51	..	19
91 Trinité-et-Tobago	28	340	78	78	0	0	0	0	22	22
92 Israël	281	6.052	67	71	1	0	0	0	31	29
93 Hong Kong	995	32.645	71	60	0	0	1	2	28	38
94 Singapour	338	14.672	9	55	0	1	3	4	88	40
95 Iran, Rép. islamique d'	58	..	61	..	0	..	10	..	28	..
96 Iraq	8	..	24	..	1	..	13	..	63	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>7.984 w</b>	<b>214.337 w</b>	<b>47 w</b>	<b>56 w</b>	<b>19 w</b>	<b>7 w</b>	<b>2 w</b>	<b>3 w</b>	<b>32 w</b>	<b>32 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>610 w</b>	<b>11.240 w</b>	<b>52 w</b>	<b>..</b>	<b>11 w</b>	<b>..</b>	<b>3 w</b>	<b>..</b>	<b>34 w</b>	<b>..</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>6.083 w</b>	<b>177.532 w</b>	<b>42 w</b>	<b>54 w</b>	<b>24 w</b>	<b>8 w</b>	<b>1 w</b>	<b>2 w</b>	<b>34 w</b>	<b>33 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>1.318 w</b>	<b>32.115 w</b>	<b>43 w</b>	<b>..</b>	<b>20 w</b>	<b>..</b>	<b>0 w</b>	<b>..</b>	<b>38 w</b>	<b>..</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>366 w</b>	<b>3.160 w</b>	<b>55 w</b>	<b>34 w</b>	<b>1 w</b>	<b>0 w</b>	<b>0 w</b>	<b>0 w</b>	<b>44 w</b>	<b>57 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>115 w</b>	<b>4.498 w</b>	<b>30 w</b>	<b>..</b>	<b>0 w</b>	<b>..</b>	<b>21 w</b>	<b>..</b>	<b>49 w</b>	<b>..</b>
98 Arabie saoudite	19	1.818	31	..	0	..	17	..	52	..
99 Koweït	17	849	18	..	0	..	33	..	49	..
100 Emirats arabes unis	0	1.831	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	7	0	57	..	0	..	0	..	43	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>86.373 w</b>	<b>1.151.136 w</b>	<b>67 w</b>	<b>74</b>	<b>2 w</b>	<b>2 w</b>	<b>1 w</b>	<b>2 w</b>	<b>30 w</b>	<b>22 w</b>
102 Espagne	382	19.742	57	71	9	3	0	2	34	24
103 Irlande	203	8.773	82	94	0	0	0	1	17	5
104 Nouvelle-Zélande	53	1.595	90	73	0	0	0	0	10	26
105 Italie	5.587	85.724	68	75	3	3	2	3	27	19
106 Royaume-Uni	11.346	80.544	61	72	2	1	1	5	36	22
107 Belgique <sup>c</sup>	4.823	54.342	86	85	1	1	0	1	13	12
108 Autriche	1.204	19.622	67	77	12	6	0	1	21	15
109 Pays-Bas	3.586	46.197	81	85	2	1	1	1	17	12
110 France	7.139	90.495	64	72	2	2	1	2	33	24
111 Australie	432	4.784	57	48	0	0	0	1	43	51
112 Allemagne, Rép. féd. d'	15.764	217.471	76	78	2	3	1	1	22	17
113 Finlande	815	13.188	63	66	23	24	0	1	14	10
114 Danemark	967	12.334	79	80	3	2	0	1	17	17
115 Japon	7.704	203.896	47	62	3	2	2	3	49	33
116 Suède	2.685	31.196	82	85	3	2	0	1	15	12
117 Canada	2.973	53.509	88	94	0	0	0	0	12	6
118 Norvège	734	6.825	78	69	2	1	0	1	20	30
119 Etats-Unis	17.833	162.838	58	63	0	0	1	2	40	35
120 Suisse	2.646	34.997	75	75	2	2	1	2	22	20
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	36	..	3	..	0	..	0	..	97	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	27	..	27	..	68	..	0	..	5	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Données sans affectation. b. Ces chiffres concernent l'Union douanière de l'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland. Le commerce entre ces pays n'est pas compris dans les chiffres. c. Y compris le Luxembourg.

# Tableau 15. Balance des paiements et réserves

	Balance des opérations courantes		Besoins de financement extérieur		Rapatriement de fonds des travailleurs à l'étranger (millions de dollars)		Investissement direct privé net (millions de dollars)		Réserves internationales brutes		
	(millions de dollars)		(millions de dollars)		(millions de dollars)		(millions de dollars)		Millions de dollars		En mois d'importations
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1986
<b>Pays à faible revenu</b>									<b>3.223 t</b>	<b>33.624 t</b>	<b>4,2 w</b>
Chine et Inde									<b>1.023 t</b>	<b>26.898 t</b>	<b>5,5 w</b>
Autres pays à faible revenu									<b>2.200 t</b>	<b>67,27 t</b>	<b>2,2 w</b>
1 Ethiopie	-32	5 <sup>a</sup>	-43	-289 <sup>a</sup>	..	..	4	..	72	332	3,6
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	9	-124 <sup>a</sup>	-21	-297 <sup>a</sup>	18	150 <sup>a</sup>	0	..	36	238	4,4
4 Népal	8 <sup>a</sup>	-112	-16 <sup>a</sup>	-182	..	..	..	..	94	146	3,2
5 Bangladesh	-114 <sup>a</sup>	-538	-234 <sup>a</sup>	-1.084	..	586	..	2	..	430	1,9
6 Malawi	-35	-57 <sup>a</sup>	-46	-84 <sup>a</sup>	..	..	9	..	29	30	1,0
7 Zaïre	-64	-397	-141	-580	2	..	42	5	189	451	2,1
8 Mali	-2	-148	-22	-282	6	45	..	4	1	31	0,7
9 Birmanie	-63	-210 <sup>a</sup>	-81	-310 <sup>a</sup>	..	..	..	..	98	131	2,0
10 Mozambique	..	-363	..	-576	..	50	..	..	..	..	..
11 Madagascar	10	-127 <sup>a</sup>	-42	-127 <sup>a</sup>	..	..	10	..	37	115	2,0
12 Ouganda	20	0 <sup>a</sup>	19	-25 <sup>a</sup>	..	..	4	0 <sup>a</sup>	57	29	0,6
13 Burundi	2 <sup>a</sup>	-38 <sup>a</sup>	-8 <sup>a</sup>	-86 <sup>a</sup>	..	..	0 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	15	76	3,0
14 Tanzanie	-36	-514	-37	-533	..	5	..	..	65	61	0,7
15 Togo	3	-105	-14	-181	..	9	0	13	35	337	7,0
16 Niger	0	-6	-32	-154	..	..	0	..	19	193	4,8
17 Bénin	-1	-125 <sup>a</sup>	-21	-151 <sup>a</sup>	2	35 <sup>a</sup>	7	..	16	8	0,3
18 Somalie	-6	-87	-18	-347	..	..	5	0	21	20	0,5
19 Rép. centrafricaine	-12	-86	-24	-188	..	..	1	-1	1	70	2,3
20 Inde	-386 <sup>a</sup>	-3.604 <sup>a</sup>	-592 <sup>a</sup>	-3.874 <sup>a</sup>	113 <sup>a</sup>	2.000 <sup>a</sup>	..	208 <sup>a</sup>	1.023	10.480	6,0
21 Rwanda	7	-69	-12	-186	1	2	0	18	8	162	4,5
22 Chine	-81 <sup>a</sup>	-7.034	-81 <sup>a</sup>	-7.158	..	208	..	1.425	..	16.417	5,2
23 Kenya	-49	-42 <sup>a</sup>	-86	-42 <sup>a</sup>	..	..	14	..	220	445	2,5
24 Zambie	108	-302	107	-323	..	..	-297	..	515	71	0,8
25 Sierra Leone	-16	-36	-20	-68	..	..	8	..	39	14	0,7
26 Soudan	-42	-430 <sup>a</sup>	-43	-842 <sup>a</sup>	..	..	..	..	22	59	0,4
27 Haïti	2	-70	-5	-173	17	109	3	5	4	23	0,5
28 Pakistan	-667	-788	-705	-1.286	86	2.632	23	159	195	1.465	2,2
29 Lesotho	19 <sup>a</sup>	-9	0 <sup>a</sup>	-64	29 <sup>a</sup>	..	..	4	..	60	1,8
30 Ghana	-68	-43	-76	-166	..	1	68	4	43	624	7,1
31 Sri Lanka	-59	-417	-71	-592	3	324	0	29	43	377	1,8
32 Mauritanie	-5	-185	-13	-300	1	2	1	3	3	52	0,9
33 Sénégal	-16	-284 <sup>a</sup>	-66	-284 <sup>a</sup>	3	..	5	-2 <sup>a</sup>	22	21	0,2
34 Afghanistan	..	-556	..	-748	..	..	..	..	49	636	5,6
35 Tchad	2	-64	-33	-253	..	1	1	31	2	20	0,6
36 Guinée	..	-40	..	-40	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	6	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	243	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>									<b>15.738 t</b>	<b>126.940 t</b>	<b>3,3 w</b>
Tranche inférieure									<b>4.927 t</b>	<b>39.263 t</b>	<b>3,0 w</b>
40 Libéria	-16 <sup>a</sup>	51	-27 <sup>a</sup>	-11	..	..	28 <sup>a</sup>	-6	..	3	0,1
41 Yémen, RDP	-4	-190	-4	-208	60	283	..	..	59	154	3,0
42 Indonésie	-310	-4.004	-376	-4.099	..	71	83	258	160	5.265	3,1
43 Yémen, Rép. arabe du	-34 <sup>a</sup>	-126	-52 <sup>a</sup>	-326	45 <sup>a</sup>	566	..	5	..	432	5,1
44 Philippines	-48	996	-138	790	..	163	-29	127	255	2.611	3,9
45 Maroc	-124	-210	-161	-370	63	1.395	20	1	142	487	1,1
46 Bolivie	4	-400 <sup>a</sup>	2	-482 <sup>a</sup>	..	0	-76	10 <sup>a</sup>	46	492	5,4
47 Zimbabwe	-14 <sup>a</sup>	-42 <sup>a</sup>	-13 <sup>a</sup>	-91 <sup>a</sup>	..	..	..	..	59	316	2,4
48 Nigéria	-368	370	-412	375	..	..	205	195	224	1.350	2,5
49 Rép. dominicaine	-102	-119	-103	-148	25	241	72	50	32	383	2,5
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	-89 <sup>a</sup>	-141	-239 <sup>a</sup>	-353	..	..	..	91	..	450	3,7
51 Côte d'Ivoire	-38	-110 <sup>a</sup>	-73	-110 <sup>a</sup>	..	..	31	29	119	37	0,2
52 Honduras	-64	-155	-68	-271	..	..	8	30	20	118	1,1
53 Egypte, Rép. arabe d'	-148	-6.373 <sup>a</sup>	-452	-6.742 <sup>a</sup>	29	2.600 <sup>a</sup>	..	1.208 <sup>a</sup>	165	1.780	1,2
54 Nicaragua	-40	-742 <sup>a</sup>	-43	-823 <sup>a</sup>	..	..	15	..	49	..	..
55 Thaïlande	-250	249	-296	88	..	..	43	262	911	3.777	3,8
56 El Salvador	9	39 <sup>a</sup>	7	-223 <sup>a</sup>	..	126	4	12	64	353	3,0
57 Botswana	-31	169	-37	68	..	..	6	90	..	1.198	15,0
58 Jamaïque	-153	0 <sup>a</sup>	-149	0 <sup>a</sup>	29	92	161	2 <sup>a</sup>	139	98	0,7
59 Cameroun	-30	59 <sup>a</sup>	-7	59 <sup>a</sup>	..	10	16	50 <sup>a</sup>	81	71	0,3
60 Guatemala	-8	-11	-8	-36	..	..	29	67	79	566	5,3
61 Congo, Rép. populaire du	-45 <sup>a</sup>	-595	-53 <sup>a</sup>	-659	1 <sup>a</sup>	..	30 <sup>a</sup>	22	9	11	0,1
62 Paraguay	-16	-359	-19	-369	..	0	4	32	18	460	4,5
63 Pérou	202	-1.055	146	-1.151	..	..	-70	22	339	2.265	6,0
64 Turquie	-44	-1.528	-57	-1.774	273	1.634	58	125	440	2.966	2,5
65 Tunisie	-53	-657 <sup>a</sup>	-88	-698 <sup>a</sup>	29	320 <sup>a</sup>	16	159 <sup>a</sup>	60	378	1,2
66 Equateur	-113	-613	-122	-658	..	..	89	70	76	806	3,0
67 Maurice	8	99	5	79	..	..	2	7	46	151	2,2
68 Colombie	-293	423	-333	413	6	175	39	673	207	3.481	6,1
* Données pour Taiwan, Chine :	1	16.217	2	16.210	..	..	61	260	627	48.489	19,6

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Balance des opérations courantes (millions de dollars)		Besoins de financement extérieur (millions de dollars)		Rapatriement de fonds des travailleurs à l'étranger (millions de dollars)		Investissement direct privé net (millions de dollars)		Réserves internationales brutes		En mois d'importations 1986
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	Millions de dollars		
									1970	1986	
69 Chili	-91	-1.091	-95	-1.135	..	..	-79	57	392	2.949	5,5
70 Costa Rica	-74	-100	-77	-191	..	..	26	62	16	550	4,0
71 Jordanie	-20	-42	-130	-671	..	1.182	..	21	258	854	2,9
72 Rép. arabe syrienne	-69	-464 <sup>a</sup>	-72	-1.028 <sup>a</sup>	7	293	..	..	57	357	0,9
73 Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	405	4.093	..
<b>Tranche supérieure</b>									<b>10.811 f</b>	<b>87.677 f</b>	<b>3,4 w</b>
74 Brésil	-837	-4.930 <sup>a</sup>	-861	-4.930 <sup>a</sup>	..	2	407	350 <sup>a</sup>	1.190	6.754	2,7
75 Malaisie	8	-295	2	-309	..	..	94	528	667	6.942	5,0
76 Afrique du Sud	-1.215	3.125	-1.253	3.114	..	..	318	-16	1.057	2.254	1,5
77 Mexique	-1.068	-1.270	-1.098	-1.470	..	..	323	905	756	6.674	3,1
78 Uruguay	-45	91	-55	66	..	..	..	-5	186	1.500	11,8
79 Hongrie	-25	-1.287	-25	-1.287	..	..	..	..	..	3.979	3,9
80 Pologne	..	-1.109	..	-1.109	..	..	..	-6	..	882	0,6
81 Portugal	-158 <sup>a</sup>	1.121	-158 <sup>a</sup>	929	523 <sup>a</sup>	2.529	15 <sup>a</sup>	239	1.565	9.336	9,6
82 Yougoslavie	-372	1.097	-378	1.099	441	3.721	..	..	143	2.189	1,4
83 Panama	-64	441	-79	320	..	..	33	-4	16	170	0,4
84 Argentine	-163	-2.864	-160	-2.864	..	..	11	573	682	4.427	4,5
85 Corée, Rép. de	-623	4.617	-706	4.606	..	..	66	325	610	3.444	1,1
86 Algérie	-125	-2.224	-163	-2.240	211	309	45	290	352	3.843	3,9
87 Venezuela	-104	-2.011	-98	-1.990	..	..	-23	16	1.047	10.917	10,0
88 Gabon	-3	-958	-15	-980	..	0	-1	114	15	131	0,8
89 Grèce	-422	-1.676	-424	-3.068	333	942	50	471	318	2.812	2,8
90 Oman	..	-966	..	-966	..	39	..	138	13	1.081	3,6
91 Trinité-et-Tobago	-109	-441	-104	-421	3	0	83	-22	43	495	2,8
92 Israël	-562	1.262	-766	-2.939	..	..	40	-39	452	5.057	3,9
93 Hong Kong	225 <sup>a</sup>	1.552 <sup>a</sup>	225 <sup>a</sup>	1.552 <sup>a</sup>	..	..	..	282 <sup>a</sup>	..	..	..
94 Singapour	-572	478	-585	492	..	..	93	582	1.012	12.939	5,4
95 Iran, Rép. islamique d'	-507	..	-511	..	..	..	25	..	217	..	..
96 Iraq	105	..	104	..	..	..	24	..	472	..	..
97 Roumanie	..	1.489	..	1.489	..	..	..	..	..	1.851	1,9
<b>Pays en développement</b>									<b>18.961 f</b>	<b>160.565 f</b>	<b>3,5 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>									<b>3.685 f</b>	<b>32.780 f</b>	<b>3,5 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>									<b>5.994 f</b>	<b>73.329 f</b>	<b>3,6 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>									<b>5.958 f</b>	<b>47.588 f</b>	<b>3,9 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>									<b>2.020 f</b>	<b>6.787 f</b>	<b>2,1 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>									<b>2.475 f</b>	<b>37.664 f</b>	<b>7,2 w</b>
98 Arabie saoudite	71	-10.360	152	-7.408	..	..	20	964	670	20.120	6,3
99 Koweït	853 <sup>a</sup>	6.160	918 <sup>a</sup>	6.342	..	..	..	-288	209	6.494	8,6
100 Emirats arabes unis	75 <sup>a</sup>	6.486 <sup>a</sup>	68 <sup>a</sup>	2.616 <sup>a</sup>	..	..	4 <sup>a</sup>	..	..	3.689	5,7
101 Libye	645	1.890	758	1.890	..	..	139	-316	1.596	7.360	11,1
<b>Pays industriels à économie de marché</b>									<b>72.868 f</b>	<b>610.996 f</b>	<b>3,5 w</b>
102 Espagne	79	4.102	79	4.500	469	1.180	179	3.057	1.851	20.548	5,7
103 Irlande	-198	-450	-228	-1.859	..	..	32	161	698	3.377	2,4
104 Nouvelle-Zélande	-232	-1.299	-222	-1.239	40	345	137	101	258	3.780	4,9
105 Italie	902	3.961	1.385	6.948	446	1.205	498	-2.917	5.547	46.049	4,5
106 Royaume-Uni	1.913	-1.392	2.316	1.825	..	..	-190	-8.378	2.918	25.853	1,5
107 Belgique	717	3.586	904	4.363	154	479	140	-990	2.947	18.900	2,3
108 Autriche	-75	133	-73	178	13	267	104	-41	1.806	14.427	4,5
109 Pays-Bas	-483	4.686	-511	5.665	..	..	-15	-2.198	3.362	28.368	3,6
110 France	-204	2.922	18	5.768	130	320	248	-2.116	5.199	63.450	4,2
111 Australie	-777	-9.652	-682	-9.503	..	..	778	-114	1.709	10.347	3,2
112 Allemagne, Rép. féd. d'	853	37.357	1.899	45.551	..	..	-290	-8.121	13.879	88.941	4,3
113 Finlande	-239	-887	-232	-660	..	..	-41	-419	455	2.535	1,5
114 Danemark	-544	-4.313	-510	-4.146	..	..	75	..	488	5.601	2,0
115 Japon	1.980	85.831	2.160	87.301	..	..	-260	-14.250	4.876	51.727	3,6
116 Suède	-265	3.795	-160	4.651	..	..	-104	-2.300	775	8.923	2,6
117 Canada	1.056	-6.723	739	-6.854	..	..	566	-1.824	4.733	10.961	1,2
118 Norvège	-242	-4.440	-200	-3.777	..	12	32	-107	813	12.987	4,8
119 Etats-Unis	2.330	-141.460	4.680	-127.450	..	..	-6.130	-3.000	15.237	139.884	3,4
120 Suisse	72	4.525	114	4.427	..	93	..	383	5.317	54.339	9,5
<b>Pays non membres non déclarants</b>									..	..	..
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

a. Estimations de la Banque mondiale.

# Tableau 16. Dette extérieure

	Dette à long terme (millions de dollars)				Recours au crédit FMI (millions de dollars)		Dette à court terme (millions de dollars)		Total de la dette extérieure (millions de dollars)	
	Dette publique et à garantie publique		Dette privée non garantie				1970	1986	1970	1986
	1970	1986	1970	1986	1970	1986				
<b>Pays à faible revenu</b>										
<b>Chine et Inde</b>										
<b>Autres pays à faible revenu</b>										
1 Ethiopie	169	1.989	0	0	0	66	..	83	..	2.139
2 Bhoutan	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
3 Burkina Faso	21	616	0	0	0	0	..	49	..	665
4 Népal	3	711	0	0	0	15	..	21	..	747
5 Bangladesh	0	7.282	0	0	0	461	..	125	..	7.868
6 Malawi	122	910	0	0	0	124	..	80	..	1.114
7 Zaïre	311	5.430	..	..	0	786	..	318	..	..
8 Mali	238	1.566	0	0	9	85	..	65	..	1.716
9 Birmanie	106	3.664	0	0	17	47	..	55	..	3.766
10 Mozambique	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
11 Madagascar	90	2.635	0	0	0	184	..	80	..	2.899
12 Ouganda	138	929	0	0	0	229	..	35	..	1.193
13 Burundi	7	528	0	0	8	0	..	23	..	551
14 Tanzanie	250	3.650	15	0	0	45	..	260	..	3.955
15 Togo	40	882	0	0	0	81	..	87	..	1.050
16 Niger	32	1.026	..	224	0	88	..	121	..	1.460
17 Bénin	41	781	0	0	0	0	..	109	..	890
18 Somalie	77	1.415	0	0	0	145	..	20	..	1.580
19 Rép. centrafricaine	24	393	0	0	0	33	..	27	..	453
20 Inde	8.018	31.913	100	2.598	10	4.274	..	2.303	..	41.088
21 Rwanda	2	412	0	0	3	0	..	27	..	439
22 Chine	..	17.193	0	0	0	731	..	4.800	..	22.724
23 Kenya	319	3.438	88	263	0	431	..	372	..	4.504
24 Zambie	623	3.575	30	0	0	825	..	900	..	5.300
25 Sierra Leone	60	459	0	0	0	72	..	59	..	590
26 Soudan	307	7.057	0	0	31	740	..	475	..	8.272
27 Haïti	40	585	0	0	2	67	..	46	..	698
28 Pakistan	3.064	11.764	5	30	45	1.036	..	790	..	13.620
29 Lesotho	8	182	0	0	0	0	..	4	..	186
30 Ghana	494	1.413	0	0	46	748	..	224	..	2.385
31 Sri Lanka	317	3.448	..	96	79	285	..	289	..	4.119
32 Mauritanie	27	1.637	0	0	0	36	..	88	..	1.761
33 Sénégal	100	2.456	31	15	0	247	..	272	..	2.990
34 Afghanistan	..	..	..	..	15	0	..	..	..	..
35 Tchad	32	172	0	0	3	9	..	7	..	187
36 Guinée	312	1.421	0	0	3	25	..	69	..	1.516
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>										
<b>Tranche inférieure</b>										
40 Libéria	158	1.002	0	0	4	251	..	50	..	1.303
41 Yémen, RDP	1	1.927	0	0	0	7	..	125	..	2.059
42 Indonésie	2.443	31.901	461	3.828	139	51	..	6.309	..	42.090
43 Yémen, Rép. arabe du	4	2.052	0	0	0	8	..	249	..	2.308
44 Philippines	625	19.828	919	1.794	69	1.173	..	5.378	..	28.172
45 Maroc	712	14.610	..	..	28	1.026	..	2.189	..	..
46 Bolivie	482	3.523	11	555	6	145	..	397	..	4.619
47 Zimbabwe	233	1.712	..	46	0	234	..	489	..	2.481
48 Nigéria	452	21.496	115	50	0	0	..	330	..	21.876
49 Rép. dominicaine	212	2.609	141	146	7	304	..	241	..	3.301
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	36	1.147	173	1.095	0	0	..	62	..	2.304
51 Côte d'Ivoire	255	6.500	11	2.955	0	623	..	787	..	10.865
52 Honduras	90	2.342	19	125	0	98	..	298	..	2.863
53 Egypte, Rép. arabe d'	1.713	22.788	0	947	49	31	..	4.790	..	28.556
54 Nicaragua	147	5.343	0	0	8	0	..	1.027	..	6.370
55 Thaïlande	324	11.023	402	3.108	0	988	..	2.840	..	17.959
56 El Salvador	88	1.463	88	83	7	43	..	90	..	1.680
57 Botswana	17	355	0	0	0	0	..	3	..	358
58 Jamaïque	160	2.993	822	64	0	678	..	147	..	3.882
59 Cameroun	131	2.267	9	505	0	0	..	761	..	3.533
60 Guatemala	106	2.187	14	119	0	70	..	225	..	2.601
61 Congo, Rép. populaire du	124	2.861	0	0	0	12	..	662	..	3.534
62 Paraguay	112	1.752	0	86	0	0	..	122	..	1.960
63 Pérou	856	11.049	1.799	1.337	10	728	..	2.189	..	15.303
64 Turquie	1.843	23.309	42	503	74	1.085	..	6.911	..	31.808
65 Tunisie	541	5.001	0	250	13	183	..	553	..	5.987
66 Equateur	193	7.919	49	59	14	486	..	490	..	8.953
67 Maurice	32	427	0	22	0	158	..	38	..	644
68 Colombie	1.299	11.437	283	1.585	55	0	..	1.597	..	14.619

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Dette à long terme (millions de dollars)						Dette à court terme (millions de dollars)		Total de la dette extérieure (millions de dollars)	
	Dette publique et à garantie publique		Dette privée non garantie		Recours au crédit FMI (millions de dollars)		1970	1986	1970	1986
	1970	1986	1970	1986	1970	1986				
69 Chili	2.067	15.109	501	2.821	2	1.331	..	1.480	..	20.741
70 Costa Rica	134	3.582	112	306	0	172	..	392	..	4.453
71 Jordanie	119	3.079	0	0	0	70	..	985	..	4.134
72 Rép. arabe syrienne	232	3.060	0	0	10	0	..	1.290	..	4.350
73 Liban	64	211	0	0	0	0	..	240	..	451
<b>Tranche supérieure</b>										
74 Brésil	3.421	82.523	1.706	14.641	0	4.501	..	9.010	..	110.675
75 Malaisie	390	16.759	50	2.891	0	0	..	..	..	..
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
77 Mexique	3.196	74.962	2.770	16.100	0	4.060	..	6.600	..	101.722
78 Uruguay	269	2.759	29	43	18	395	..	573	..	3.770
79 Hongrie	..	13.567	0	0	0	1.031	..	2.620	..	17.218
80 Pologne	..	35.200	..	0	0	0	..	1.438	..	36.638
81 Portugal	485	13.929	85	641	0	700	..	1.389	..	16.658
82 Yougoslavie	1.199	13.174	854	4.781	0	2.069	..	1.340	..	21.364
83 Panama	194	3.439	0	0	0	353	..	1.010	..	4.802
84 Argentine	1.880	38.453	3.291	4.559	0	2.741	..	3.155	..	48.908
85 Corée, Rép. de	1.840	29.108	175	5.196	0	1.549	..	9.256	..	45.109
86 Algérie	937	14.777	0	0	0	0	..	3.152	..	17.929
87 Venezuela	728	24.485	236	7.934	0	0	..	1.472	..	33.891
88 Gabon	91	1.095	0	0	0	34	..	440	..	1.568
89 Grèce	905	15.015	388	1.659	0	0	..	4.188	..	20.862
90 Oman	0	2.501	0	0	0	0	..	496	..	2.997
91 Trinité-et-Tobago	101	1.154	0	0	0	0	..	273	..	1.427
92 Israël	2.274	15.938	361	4.470	13	0	..	3.367	..	23.775
93 Hong Kong	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
94 Singapour	152	2.120	248	..	0	0	..	268	..	..
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	0	0	..	..	..	..
97 Roumanie	..	5.309	0	0	0	714	..	617	..	6.639
<b>Pays en développement</b>										
<b>Exportateurs de pétrole</b>										
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>										
<b>Pays fortement endettés</b>										
<b>Afrique subsaharienne</b>										
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>										
98 Arabie saoudite										
99 Koweït										
100 Emirats arabes unis										
101 Libye										
<b>Pays industriels à économie de marché</b>										
102 Espagne										
103 Irlande										
104 Nouvelle-Zélande										
105 Italie										
106 Royaume-Uni										
107 Belgique										
108 Autriche										
109 Pays-Bas										
110 France										
111 Australie										
112 Allemagne, Rép. féd. d'										
113 Finlande										
114 Danemark										
115 Japon										
116 Suède										
117 Canada										
118 Norvège										
119 Etats-Unis										
120 Suisse										
<b>Pays non membres non déclarants</b>										
121 Albanie										
122 Angola										
123 Bulgarie										
124 Cuba										
125 Tchécoslovaquie										
126 Allemagne, Rép. dém. d'										
127 Corée, Rép. dém. de										
128 Mongolie										
129 URSS										

# Tableau 17. Flux de capitaux extérieurs aux secteurs public et privé

	Décaissements (millions de dollars)				Remboursement du principal (millions de dollars)				Flux nets <sup>a</sup> (millions de dollars)			
	Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis		Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis		Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis	
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986
<b>Pays à faible revenu</b>												
<b>Chine et Inde</b>												
<b>Autres pays à faible revenu</b>												
1 Ethiopie	28	321	0	0	15	125	0	0	13	195	0	0
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	2	94	0	0	2	23	0	0	0	71	0	0
4 Népal	1	142	0	0	2	18	0	0	-2	124	0	0
5 Bangladesh	0	976	0	0	0	162	0	0	0	814	0	0
6 Malawi	40	119	0	0	3	72	0	0	37	47	0	0
7 Zaïre	32	233	..	..	28	142	..	..	3	92	..	..
8 Mali	23	173	0	0	0	23	0	0	23	150	0	0
9 Birmanie	22	379	0	0	13	159	0	0	9	220	0	0
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	11	191	0	0	5	51	0	0	5	141	0	0
12 Ouganda	27	80	0	0	4	16	0	0	23	63	0	0
13 Burundi	2	103	0	0	0	19	0	0	1	84	0	0
14 Tanzanie	51	185	..	..	10	43	..	..	40	142	..	..
15 Togo	4	88	0	0	2	86	0	0	3	2	0	0
16 Niger	12	142	..	66	2	55	..	29	11	87	..	37
17 Bénin	2	69	0	0	1	36	0	0	1	33	0	0
18 Somalie	4	125	0	0	1	54	0	0	4	71	0	0
19 Rép. centrafricaine	2	76	0	0	3	9	0	0	-1	67	0	0
20 Inde	931	3.642	25	849	355	1.582	25	773	576	2.061	0	76
21 Rwanda	0	74	0	0	0	13	0	0	0	61	0	0
22 Chine	0	6.890	0	0	0	1.367	0	0	0	5.522	0	0
23 Kenya	34	582	..	..	17	256	..	..	17	327	..	..
24 Zambie	351	233	..	..	35	69	..	..	316	164	..	..
25 Sierra Leone	8	25	0	0	10	10	0	0	-3	14	0	0
26 Soudan	52	189	0	0	22	24	0	0	30	165	0	0
27 Haïti	4	43	0	0	4	11	0	0	1	32	0	0
28 Pakistan	489	1.113	3	19	113	708	1	15	377	405	2	4
29 Lesotho	0	22	0	0	0	10	0	0	0	12	0	0
30 Ghana	43	209	0	0	14	60	0	0	29	149	0	0
31 Sri Lanka	66	501	0	8	29	164	0	6	36	337	0	2
32 Mauritanie	5	212	0	0	3	46	0	0	1	166	0	0
33 Sénégal	19	390	1	5	5	111	3	3	14	279	-2	2
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	6	20	0	0	3	2	0	0	3	16	0	0
36 Guinée	90	118	0	0	11	84	0	0	80	34	0	0
37 Kampouchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>												
<b>Tranche inférieure</b>												
40 Libéria	8	43	0	0	12	13	0	0	-4	30	0	0
41 Yémen, R.P	1	557	0	0	0	77	0	0	1	480	0	0
42 Indonésie	441	4.311	195	550	59	2.385	61	532	383	1.926	134	18
43 Yémen, Rép. arabe du	4	213	0	0	0	57	0	0	4	156	0	0
44 Philippines	141	1.208	276	110	74	620	186	125	67	588	90	-15
45 Maroc	168	1.353	..	..	37	699	..	..	131	653	..	..
46 Bolivie	55	299	3	0	17	74	2	0	38	225	1	0
47 Zimbabwe	..	287	..	..	5	222	..	..	-5	66	..	..
48 Nigéria	56	1.253	25	0	38	1.233	30	0	18	20	-5	0
49 Rép. dominicaine	38	190	22	0	7	122	20	4	31	68	2	-4
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	43	99	111	279	0	83	20	204	43	16	91	75
51 Côte d'Ivoire	78	347	..	..	28	253	..	..	49	93	..	..
52 Honduras	29	207	10	18	3	80	3	29	26	127	7	-11
53 Egypte, Rép. arabe d'	397	1.550	..	310	309	1.034	..	146	88	516	..	164
54 Nicaragua	44	531	0	0	16	11	0	0	28	520	0	0
55 Thaïlande	51	1.302	169	587	23	1.192	107	850	28	110	62	-262
56 El Saïvador	8	144	24	0	6	115	16	21	2	30	8	-21
57 Botswana	6	31	0	0	0	17	0	0	6	14	0	0
58 Jamaïque	15	218	165	7	6	216	164	10	9	2	1	-2
59 Cameroun	29	274	11	207	5	179	2	246	24	95	9	-40
60 Guatemala	37	147	6	15	20	134	2	3	17	14	4	12
61 Congo, Rép. populaire du	20	519	0	0	6	232	0	0	15	286	0	0
62 Paraguay	15	225	0	0	7	109	0	18	8	115	0	-18
63 Pérou	148	476	240	35	100	262	233	105	48	214	7	-70
64 Turquie	329	3.563	1	180	129	1.866	3	79	200	1.697	-2	102
65 Tunisie	89	765	0	50	47	507	0	46	42	258	0	4
66 Equateur	41	1.071	7	3	16	206	11	34	26	865	-4	-31
67 Maurice	2	61	0	7	1	36	0	3	1	25	0	4
68 Colombie	254	2.594	0	169	75	924	59	152	179	1.670	-59	17

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Décaissements (millions de dollars)				Remboursement du principal (millions de dollars)				Flux nets <sup>a</sup> (millions de dollars)			
	Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis		Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis		Emprunts publics et à garantie publique		Emprunts privés non garantis	
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986
69 Chili	408	1.000	247	162	165	271	41	163	243	729	206	-1
70 Costa Rica	30	169	30	20	21	182	20	15	9	-13	10	5
71 Jordanie	15	608	0	0	3	360	0	0	12	247	0	0
72 Rép. arabe syrienne	60	471	0	0	31	211	0	0	29	261	0	0
73 Liban	12	38	0	0	2	16	0	0	10	22	0	0
<b>Tranche supérieure</b>												
74 Brésil	892	3.170	900	0	256	2.342	200	722	637	828	700	-722
75 Malaisie	45	1.300	12	901	47	1.055	9	803	-2	244	3	97
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	772	3.762	603	1.700	475	2.517	542	1.990	297	1.245	61	-290
78 Uruguay	37	144	13	0	47	85	4	18	-10	59	9	-18
79 Hongrie	..	3.895	0	0	..	2.832	0	0	..	1.064	0	0
80 Pologne	..	1.118	0	0	..	1.346	0	0	..	-228	0	0
81 Portugal	18	1.885	20	85	63	1.938	22	103	-45	-53	-1	-18
82 Yougoslavie	179	463	465	190	170	934	204	310	9	-471	261	-120
83 Panama	68	213	0	0	24	145	0	0	44	68	0	0
84 Argentine	482	2.303	424	300	344	1.434	428	534	139	869	-4	-234
85 Corée, Rép. de	444	3.235	32	1.666	198	4.664	7	2.699	246	-1.428	25	-1.033
86 Algérie	308	3.430	0	0	34	3.905	0	0	274	-475	0	0
87 Venezuela	226	134	67	0	42	1.332	25	594	184	-1.198	41	-594
88 Gabon	26	252	0	0	9	148	0	0	17	105	0	0
89 Grèce	163	2.512	144	217	61	1.090	37	215	102	1.423	107	2
90 Oman	0	790	0	0	0	223	0	0	0	567	0	0
91 Trinité-et-Tobago	8	109	0	0	10	136	0	0	-2	-27	0	0
92 Israël	411	658	123	550	26	835	36	574	385	-177	87	-24
93 Hong Kong	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
94 Singapour	61	447	..	..	6	247	..	..	55	200	..	..
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	745	0	0	..	1.060	0	0	..	-314	0	0
<b>Pays en développement</b>												
<b>Exportateurs de pétrole</b>												
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>												
<b>Pays fortement endettés</b>												
<b>Afrique subsaharienne</b>												
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>												
98 Arabie saoudite												
99 Koweït												
100 Emirats arabes unis												
101 Libye												
<b>Pays industriels à économie de marché</b>												
102 Espagne												
103 Irlande												
104 Nouvelle-Zélande												
105 Italie												
106 Royaume-Uni												
107 Belgique												
108 Autriche												
109 Pays-Bas												
110 France												
111 Australie												
112 Allemagne, Rép. féd. d'												
113 Finlande												
114 Danemark												
115 Japon												
116 Suède												
117 Canada												
118 Norvège												
119 Etats-Unis												
120 Suisse												
<b>Pays non membres non déclarants</b>												
121 Albanie												
122 Angola												
123 Bulgarie												
124 Cuba												
125 Tchécoslovaquie												
126 Allemagne, Rép. dém. d'												
127 Corée, Rép. dém. de												
128 Mongolie												
129 URSS												

a. Les chiffres ayant été arrondis, les flux nets peuvent ne pas correspondre aux décaissements moins le remboursement du principal.

# Tableau 18. Dette extérieure publique et privée et ratios du service de la dette

	Encours de la dette totale à long terme				Versements totaux d'intérêts au titre de la dette à long terme (millions de dollars)		Service total de la dette à long terme en pourcentage :			
	Millions de dollars		En pourcentage du PNB		1970	1986	du PNB		des exportations de biens et services	
	1970	1986	1970	1986			1970	1986	1970	1986
<b>Pays à faible revenu</b>										
<b>Chine et Inde</b>										
<b>Autres pays à faible revenu</b>										
1 Éthiopie	169	1.989	9,5	35,7	6	52	1,2	3,2	11,3	25,8
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	21	616	6,5	41,8	0	12	0,6	2,3	6,5	14,8
4 Népal	3	711	0,3	27,7	0	13	0,3	1,2	3,1	9,4
5 Bangladesh	0	7.282	0,0	47,5	0	108	0,0	1,8	0,0	25,1
6 Malawi	122	910	43,2	78,6	4	36	2,3	9,4	7,8	40,1
7 Zaïre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
8 Mali	238	1.566	69,6	95,7	0	13	0,1	2,1	1,0	14,2
9 Birmanie	106	3.664	4,9	45,3	3	88	0,7	3,0	12,2	55,4
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	90	2.635	10,4	105,6	2	63	0,8	4,5	3,7	27,7
12 Ouganda	138	929	7,3	26,8	5	13	0,5	0,8	2,9	6,5
13 Burundi	7	528	3,1	44,2	0	12	0,3	2,6	2,3	19,0
14 Tanzanie	265	3.650	20,7	81,6	..	..	..	..	..	..
15 Togo	40	882	16,0	93,7	1	42	0,9	13,6	3,0	32,5
16 Niger	..	1.251	..	62,0	..	49	..	6,6	..	40,3
17 Bénin	41	781	15,1	56,5	0	22	0,6	4,2	2,2	28,8
18 Somalie	77	1.415	24,4	54,4	0	18	0,3	2,0	1,8	62,1
19 Rép. centrafricaine	24	393	13,4	41,6	1	9	1,8	1,9	5,3	9,6
20 Inde	8.118	34.511	15,2	15,1	204	1.359	1,1	1,6	27,3	24,6
21 Rwanda	2	439	0,9	23,9	0	5	0,1	1,0	1,2	7,6
22 Chine	..	17.193	..	6,3	..	1.014	..	0,9	..	7,8
23 Kenya	406	3.300	26,3	55,5	..	..	..	..	..	..
24 Zambie	653	3.575	37,5	240,5	..	..	..	..	..	..
25 Sierra Leone	60	459	14,3	37,0	3	4	3,1	1,2	10,7	8,2
26 Soudan	307	7.057	15,3	95,9	13	32	1,7	0,8	10,7	7,7
27 Haïti	40	585	10,3	27,4	0	7	1,0	0,9	7,5	6,0
28 Pakistan	3.069	11.794	30,6	36,0	77	358	1,9	3,3	23,7	27,2
29 Lesotho	8	182	7,8	33,4	0	4	0,3	2,5	2,7	4,2
30 Ghana	494	1.413	21,9	25,6	12	28	1,2	1,8	5,5	10,8
31 Sri Lanka	317	3.544	16,1	55,4	12	121	2,1	4,6	10,9	18,4
32 Mauritanie	27	1.637	13,9	210,0	0	31	1,8	9,9	3,3	17,4
33 Sénégal	131	2.471	15,5	69,6	2	99	1,1	6,0	4,0	20,2
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	32	172	9,9	..	0	2	0,9	..	4,0	2,2
36 Guinée	312	1.421	47,1	70,4	4	19	2,2	3,6	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>										
<b>Tranche inférieure</b>										
40 Libéria	158	1.002	39,3	99,0	6	15	4,3	2,7	8,1	6,4
41 Yémen, RDP	1	1.927	..	189,7	0	22	..	9,8	0,0	74,6
42 Indonésie	2.904	35.729	29,9	49,7	45	2.363	1,7	7,3	13,9	33,1
43 Yémen, Rép. arabe du	4	2.052	1,6	41,1	0	42	0,0	2,0	0,0	59,6
44 Philippines	1.544	21.622	21,8	72,2	44	1.092	4,3	6,1	23,0	21,3
45 Maroc	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
46 Bolivie	493	4.078	47,2	90,9	7	132	2,5	4,6	12,6	30,4
47 Zimbabwe	..	1.758	..	33,2	..	..	..	..	..	..
48 Nigéria	567	21.876	5,7	45,0	28	391	1,0	3,3	7,1	23,4
49 Rép. dominicaine	353	2.756	26,1	55,5	13	182	2,9	6,2	15,2	21,7
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	209	2.242	33,4	93,1	10	140	4,8	17,7	29,1	35,8
51 Côte d'Ivoire	266	9.455	19,5	106,8	..	..	..	..	..	..
52 Honduras	109	2.467	15,6	72,4	4	117	1,4	6,6	5,0	22,0
53 Égypte, Rép. arabe d'	1.713	23.735	22,5	58,8	56	766	4,8	4,8	38,0	23,8
54 Nicaragua	147	5.343	19,5	198,2	7	21	3,0	1,2	10,5	12,9
55 Thaïlande	726	14.130	11,1	35,2	33	1.031	2,5	7,7	13,9	25,4
56 El Salvador	176	1.547	17,3	40,2	9	75	3,1	5,5	12,1	20,8
57 Botswana	17	355	21,2	36,2	0	27	0,6	4,5	0,9	4,3
58 Jamaïque	982	3.057	73,1	147,5	63	219	17,4	21,4	43,5	32,7
59 Cameroun	141	2.772	13,0	25,4	5	185	1,0	5,6	4,0	22,8
60 Guatemala	120	2.306	6,5	31,7	7	156	1,6	4,0	8,2	24,3
61 Congo, Rép. populaire du	124	2.861	46,5	152,1	3	79	3,4	16,5	11,5	39,8
62 Paraguay	112	1.838	19,2	51,5	3	90	1,8	6,1	11,7	25,2
63 Pérou	2.655	12.386	38,1	50,5	162	332	7,1	2,8	40,0	20,5
64 Turquie	1.885	23.812	15,0	42,3	44	1.564	1,4	6,2	22,7	32,4
65 Tunisie	541	5.251	38,6	61,5	18	304	4,7	10,0	19,7	30,7
66 Equateur	242	7.977	14,8	74,4	10	648	2,2	8,3	14,1	33,9
67 Maurice	32	449	14,3	33,4	2	29	1,4	5,1	3,2	7,7
68 Colombie	1.582	13.022	22,5	41,7	59	970	2,8	6,5	19,0	31,5

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



	Encours de la dette totale à long terme				Versements totaux d'intérêts au titre de la dette à long terme (millions de dollars)		Service total de la dette à long terme en pourcentage :			
	Millions de dollars		En pourcentage du PNB		1970	1986	du PNB		des exportations de biens et services	
	1970	1986	1970	1986			1970	1986	1970	1986
69 Chili	2.568	17.930	32,1	120,1	104	1.515	3,9	13,1	24,4	37,1
70 Costa Rica	246	3.889	25,3	97,8	14	217	5,7	10,4	19,9	28,9
71 Jordanie	119	3.079	22,9	68,9	2	180	0,9	12,1	3,6	28,7
72 Rép. arabe syrienne	232	3.060	10,8	17,7	6	87	1,7	1,7	11,3	15,6
73 Liban	64	211	4,2	..	1	12	0,2	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>										
74 Brésil	5.128	97.164	12,2	37,6	135	7.516	0,9	4,1	12,5	41,8
75 Malaisie	440	19.650	10,8	77,0	25	1.394	2,0	12,7	4,5	20,0
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	5.966	91.062	17,0	76,1	283	7.737	3,7	10,2	44,3	51,5
78 Uruguay	298	2.802	12,5	47,1	17	253	2,9	6,0	23,6	22,3
79 Hongrie	..	13.567	..	59,6	..	1.112	..	17,3	..	35,9
80 Pologne	..	35.200	..	48,5	..	1.264	..	3,6	..	18,5
81 Portugal	570	14.570	9,2	52,2	34	1.241	1,9	11,8	8,8	32,9
82 Yougoslavie	2.053	17.955	15,0	27,8	104	1.492	3,5	4,2	19,7	17,8
83 Panama	194	3.439	19,5	66,5	7	322	3,1	9,0	7,7	7,6
84 Argentine	5.171	43.012	23,2	51,7	338	3.698	5,0	6,8	51,7	64,1
85 Corée, Rép. d'	2.015	34.304	22,5	36,1	76	2.896	3,1	10,8	20,4	24,4
86 Algérie	937	14.777	19,3	24,8	10	1.250	0,9	8,7	3,9	54,8
87 Venezuela	964	32.419	8,7	66,9	53	2.257	1,1	8,6	4,2	37,4
88 Gabon	91	1.095	28,7	37,1	3	61	3,7	7,1	5,6	17,5
89 Grèce	1.293	16.674	12,7	42,5	63	1.213	1,6	6,4	14,7	31,9
90 Oman	0	2.501	0,0	38,3	0	172	0,0	6,0	..	11,3
91 Trinité-et-Tobago	101	1.154	13,3	24,0	6	92	2,1	4,8	4,6	13,2
92 Israël	2.635	20.408	47,9	72,1	34	1.790	1,7	11,3	6,8	27,5
93 Hong Kong	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
94 Singapour	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	5.309	..	..	..	543	..	..	..	11,9
<b>Pays en développement</b>										
<b>Exportateurs de pétrole</b>										
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>										
<b>Pays fortement endettés</b>										
<b>Afrique subsaharienne</b>										
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>										
98 Arabie saoudite	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
99 Koweït	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
100 Emirats arabes unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
101 Libye	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>										
102 Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
103 Irlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
104 Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
105 Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
106 Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
107 Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
108 Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
109 Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
110 France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
111 Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
112 Allemagne, Rép. féd. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
113 Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
114 Danemark	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
115 Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
116 Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
117 Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
118 Norvège	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
119 Etats-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
120 Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>										
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Note : La dette publique et privée comprend la dette contractée et garantie par le secteur public et la dette privée non garantie; les données ne figurent au tableau que lorsqu'elles sont disponibles pour toutes les catégories. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

# Tableau 19. Dette publique extérieure et ratios du service de la dette

	Encours de la dette publique extérieure				Versements d'intérêts au titre de la dette publique extérieure (millions de dollars)		Service de la dette en pourcentage :			
	Millions de dollars		En pourcentage du PNB		1970	1986	du PNB		des exportations de biens et services	
	1970	1986	1970	1986			1970	1986	1970	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	..	<b>121.205 t</b>	..	<b>19,2 w</b>	..	<b>3.846 t</b>	..	<b>1,5 w</b>	..	<b>14,1 w</b>
Chine et Inde	..	<b>49.106 t</b>	..	<b>9,8 w</b>	..	<b>2.129 t</b>	..	<b>1,0 w</b>	..	<b>11,1 w</b>
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>7.373 t</b>	<b>72.100 t</b>	<b>16,6 w</b>	<b>54,4 w</b>	<b>204 t</b>	<b>1.718 t</b>	<b>1,3 w</b>	<b>3,3 w</b>	<b>7,6 w</b>	<b>20,9 w</b>
1 Ethiopie	169	1.989	9,5	35,7	6	52	1,2	3,2	11,3	25,8
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	21	616	6,5	41,8	0	12	0,6	2,3	6,5	14,8
4 Népal	3	711	0,3	27,7	0	13	0,3	1,2	3,1	9,4
5 Bangladesh	0	7.282	0,0	47,5	0	108	0,0	1,8	0,0	25,1
6 Malawi	122	910	43,2	78,6	4	36	2,3	9,4	7,8	40,1
7 Zaïre	311	5.430	9,1	96,8	9	228	1,1	6,6	4,4	18,2
8 Mali	238	1.566	69,6	95,7	0	13	0,1	2,1	1,0	14,2
9 Birmanie	106	3.664	4,9	45,3	3	88	0,7	3,0	12,2	55,4
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	90	2.635	10,4	105,6	2	63	0,8	4,5	3,7	27,7
12 Ouganda	138	929	7,3	26,8	5	13	0,5	0,8	2,9	6,5
13 Burundi	7	528	3,1	44,2	0	12	0,3	2,6	2,3	19,0
14 Tanzanie	250	3.650	19,5	81,6	7	26	1,3	1,5	5,3	15,3
15 Togo	40	882	16,0	93,7	1	42	0,9	13,6	3,0	32,5
16 Niger	32	1.026	5,0	50,9	1	37	0,4	4,6	4,0	27,9
17 Bénin	41	781	15,1	56,5	0	22	0,6	4,2	2,2	28,8
18 Somalie	77	1.415	24,4	54,4	0	18	0,3	2,0	1,8	62,1
19 Rép. centrafricaine	24	393	13,4	41,6	1	9	1,8	1,9	5,3	9,6
20 Inde	8.018	31.913	15,0	14,0	198	1.115	1,0	1,2	25,8	17,9
21 Rwanda	2	412	0,9	22,4	0	5	0,1	1,0	1,2	7,6
22 Chine	..	17.193	..	6,3	..	1.014	..	0,9	..	7,8
23 Kenya	319	3.438	20,6	51,6	13	174	1,9	6,5	5,9	22,5
24 Zambie	623	3.575	35,7	240,5	29	55	3,7	8,3	6,4	16,8
25 Sierra Leone	60	459	14,3	37,0	3	4	3,1	1,2	10,7	8,2
26 Soudan	307	7.057	15,3	95,9	13	32	1,7	0,8	10,7	7,7
27 Haïti	40	585	10,3	27,4	0	7	1,0	0,9	7,5	6,0
28 Pakistan	3.064	11.764	30,6	35,9	77	355	1,9	3,2	23,6	26,8
29 Lesotho	8	182	7,8	33,4	0	4	0,3	2,5	2,7	4,2
30 Ghana	494	1.413	21,9	25,6	12	28	1,2	7,8	5,5	10,8
31 Sri Lanka	317	3.448	16,1	53,9	12	113	2,1	4,3	10,9	17,5
32 Mauritanie	27	1.637	13,9	210,0	0	31	1,8	9,9	3,3	17,4
33 Sénégal	100	2.456	11,9	69,2	2	98	0,8	5,9	2,9	19,9
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	32	172	9,9	21,2	0	2	0,9	0,4	4,0	2,2
36 Guinée	312	1.421	47,1	70,4	4	19	2,2	3,6	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>34.068 w</b>	<b>654.432 w</b>	<b>12,2 w</b>	<b>42,2 w</b>	<b>1.299 w</b>	<b>43.639 w</b>	<b>1,6 w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>9,8 w</b>	<b>20,8 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>16.006 w</b>	<b>247.863 w</b>	<b>15,2 w</b>	<b>51,9 w</b>	<b>491 w</b>	<b>12.931 w</b>	<b>1,7 w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>10,7 w</b>	<b>24,1 w</b>
40 Libéria	158	1.002	39,3	99,0	6	15	4,3	2,7	8,1	6,4
41 Yémen, RDP	1	1.927	..	189,7	0	22	..	9,8	0,0	74,6
42 Indonésie	2.443	31.901	25,2	44,4	24	2.047	0,9	6,2	7,0	27,8
43 Yémen, Rép. arabe du	4	2.052	1,6	41,1	0	42	0,0	2,0	0,0	59,6
44 Philippines	625	19.828	8,8	66,2	26	962	1,4	5,3	7,5	18,3
45 Maroc	712	14.610	18,2	103,9	24	742	1,6	10,2	8,7	40,4
46 Bolivie	482	3.523	46,1	78,5	7	87	2,2	3,6	11,3	23,7
47 Zimbabwe	233	1.712	15,7	32,4	5	117	0,7	6,4	2,3	22,3
48 Nigéria	452	21.496	4,5	44,2	20	391	0,6	3,3	4,3	23,4
49 Rép. dominicaine	212	2.609	15,7	52,5	4	171	0,8	5,9	4,4	20,6
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	36	1.147	5,8	47,6	1	66	0,2	6,2	1,3	12,5
51 Côte d'Ivoire	255	6.500	18,7	73,4	12	532	2,9	8,9	7,1	23,3
52 Honduras	90	2.342	12,9	68,7	3	111	0,8	5,6	2,9	18,5
53 Egypte, Rép. arabe d'	1.713	22.788	22,5	56,4	56	703	4,8	4,3	38,0	21,3
54 Nicaragua	147	5.343	19,5	198,2	7	21	3,0	1,2	10,5	12,9
55 Thaïlande	324	11.023	4,9	27,4	16	751	0,6	4,8	3,3	16,1
56 El Salvador	88	1.463	8,6	38,1	4	67	1,0	4,7	3,7	18,0
57 Botswana	17	355	21,2	36,2	0	27	0,6	4,5	0,9	4,3
58 Jamaïque	160	2.993	11,9	144,4	9	215	1,1	20,8	2,8	31,7
59 Cameroun	131	2.267	12,1	20,8	4	121	0,8	2,7	3,2	11,2
60 Guatemala	106	2.187	5,7	30,1	6	147	1,4	3,9	7,4	23,4
61 Congo, Rép. populaire du	124	2.861	46,5	152,1	3	79	3,4	16,5	11,5	39,8
62 Paraguay	112	1.752	19,2	49,1	3	88	1,8	5,5	11,7	22,9
63 Pérou	856	11.049	12,3	45,0	44	229	2,1	2,0	11,6	14,4
64 Turquie	1.843	23.309	14,7	41,4	42	1.529	1,4	6,0	22,0	31,3
65 Tunisie	541	5.001	38,6	58,6	18	286	4,7	9,3	19,7	28,5
66 Equateur	193	7.919	11,8	73,9	7	640	1,4	7,9	8,7	32,3
67 Maurice	32	427	14,3	31,8	2	28	1,4	4,8	3,2	7,3
68 Colombie	1.299	11.437	18,5	36,6	44	871	1,7	5,7	11,7	27,6

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Encours de la dette publique extérieure				Versements d'intérêts au titre de la dette publique extérieure (millions de dollars)		Service de la dette en pourcentage :			
	Millions de dollars		En pourcentage du PNB		1970	1986	du PNB		des exportations de biens et services	
	1970	1986	1970	1986			1970	1986	1970	1986
69 Chili	2.037	15.109	25,8	101,2	78	1.353	3,0	10,9	19,1	30,8
70 Costa Rica	134	3.582	13,8	90,1	7	196	2,9	9,5	10,0	26,3
71 Jordanie	119	3.079	22,9	68,9	2	180	0,9	12,1	3,6	28,7
72 Rép. arabe syrienne	232	3.060	10,8	17,7	6	87	1,7	1,7	11,3	15,6
73 Liban	64	211	4,2	..	1	12	0,2	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>18.062 w</b>	<b>406.569 w</b>	<b>10,4 w</b>	<b>37,9 w</b>	<b>808 w</b>	<b>30.708 w</b>	<b>1, w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>9,2 w</b>	<b>19,7 w</b>
74 Brésil	3.421	82.523	8,2	31,9	135	6.066	0,9	3,3	12,5	33,2
75 Malaisie	390	16.759	9,5	65,7	22	1.173	1,7	8,7	3,8	13,7
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	3.196	74.962	9,1	62,6	216	6.237	2,0	7,3	23,6	36,8
78 Uruguay	269	2.759	11,3	46,4	16	249	2,7	5,6	21,7	20,9
79 Hongrie	..	13.567	..	59,6	..	1.112	..	17,3	..	35,9
80 Pologne	..	35.200	..	48,5	..	1.264	..	3,6	..	18,5
81 Portugal	485	13.929	7,8	49,9	29	1.205	1,5	11,3	6,8	31,5
82 Yougoslavie	1.199	13.174	8,8	20,4	72	1.052	1,8	3,1	10,0	12,9
83 Panama	194	3.439	19,5	66,5	7	322	3,1	9,0	7,7	7,6
84 Argentine	1.880	38.453	8,4	46,2	121	3.182	2,1	5,5	21,6	52,2
85 Corée, Rép. de	1.840	29.108	20,6	30,6	71	2.332	3,0	7,4	19,5	16,7
86 Algérie	937	14.777	19,3	24,8	10	1.250	0,9	8,7	3,9	54,8
87 Venezuela	728	24.485	6,6	50,5	40	1.764	0,7	6,4	2,9	27,7
88 Gabon	91	1.095	28,7	37,1	3	61	3,7	7,1	5,6	17,5
89 Grèce	905	15.015	8,9	38,2	41	1.082	1,0	5,5	9,3	27,5
90 Oman	0	2.501	0,0	38,3	0	172	0,0	6,0	..	11,3
91 Trinité-et-Tobago	101	1.154	13,3	24,0	6	92	2,1	4,8	4,6	13,2
92 Israël	2.274	15.938	41,3	56,3	13	1.355	0,7	7,7	2,8	18,9
93 Hong Kong	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
94 Singapour	152	2.120	7,9	11,8	6	174	0,6	2,3	0,6	1,4
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	5.309	..	..	..	543	..	..	..	11,9
<b>Pays en développement</b>	<b>49.458 w</b>	<b>775.637 w</b>	<b>13,1 w</b>	<b>35,5 w</b>	<b>1.700 w</b>	<b>47.485 w</b>	<b>1,5 w</b>	<b>4,4 w</b>	<b>10,1 w</b>	<b>20,0 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>10.341 w</b>	<b>211.266 w</b>	<b>12,2 w</b>	<b>47,6 w</b>	<b>396 w</b>	<b>13.642 w</b>	<b>1,7 w</b>	<b>6,2 w</b>	<b>12,0 w</b>	<b>30,5 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>..</b>	<b>260.276 w</b>	<b>..</b>	<b>22,7 w</b>	<b>..</b>	<b>17.254 w</b>	<b>..</b>	<b>3,1 w</b>	<b>..</b>	<b>14,0 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>17.926 w</b>	<b>354.401 w</b>	<b>10,2 w</b>	<b>45,8 w</b>	<b>877 w</b>	<b>24.764 w</b>	<b>1,6 w</b>	<b>5,0 w</b>	<b>12,4 w</b>	<b>29,5 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>5.336 w</b>	<b>82.360 w</b>	<b>13,1 w</b>	<b>57,4 w</b>	<b>166 w</b>	<b>2.404 w</b>	<b>1,1 w</b>	<b>4,3 w</b>	<b>5,3 w</b>	<b>19,3 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>										
98 Arabie saoudite										
99 Koweït										
100 Emirats arabes unis										
101 Libye										
<b>Pays industriels à économie de marché</b>										
102 Espagne										
103 Irlande										
104 Nouvelle-Zélande										
105 Italie										
106 Royaume-Uni										
107 Belgique										
108 Autriche										
109 Pays-Bas										
110 France										
111 Australie										
112 Allemagne, Rép. féd. d'										
113 Finlande										
114 Danemark										
115 Japon										
116 Suède										
117 Canada										
118 Norvège										
119 Etats-Unis										
120 Suisse										
<b>Pays non membres non déclarants</b>										
121 Albanie										
122 Angola										
123 Bulgarie										
124 Cuba										
125 Tchécoslovaquie										
126 Allemagne, Rép. dém. d'										
127 Corée, Rép. dém. de										
128 Mongolie										
129 URSS										

# Tableau 20. Conditions des emprunts publics extérieurs

	Engagements (millions de dollars)		Taux d'intérêt moyen (%)		Échéance moyenne (années)		Différé d'amortissement moyen (années)		Emprunts publics assortis de taux d'intérêt variables, en pourcentage de la dette publique	
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	..	<b>19.695 t</b>	..	<b>5,1 w</b>	..	<b>24 w</b>	..	<b>6 w</b>	..	<b>11,3 w</b>
Chine et Inde	..	<b>11.958 t</b>	..	<b>5,9 w</b>	..	<b>18 w</b>	..	<b>5 w</b>	..	<b>18,6 w</b>
Autres pays à faible revenu	<b>2.680 t</b>	<b>7.737 t</b>	<b>3,2 w</b>	<b>3,7 w</b>	<b>28 w</b>	<b>32 w</b>	<b>9 w</b>	<b>8 w</b>	<b>0,2 w</b>	<b>6,2 w</b>
1 Ethiopie	21	257	4,4	2,0	32	35	7	7	0,0	4,1
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	9	59	2,3	2,4	36	31	8	7	0,0	0,4
4 Népal	17	209	2,8	1,0	27	42	6	9	0,0	1,3
5 Bangladesh	0	783	0,0	1,1	0	41	0	10	0,0	0,1
6 Malawi	14	118	3,8	3,2	29	27	6	8	0,0	4,9
7 Zaïre	258	446	6,5	5,2	12	26	4	6	0,0	12,9
8 Mali	34	143	1,1	1,4	25	36	9	9	0,0	0,3
9 Birmanie	50	193	4,1	2,8	16	33	5	9	0,0	0,3
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	23	239	2,3	2,3	39	37	9	9	0,0	6,6
12 Ouganda	12	0	3,8	0,0	28	0	6	0	0,0	0,3
13 Burundi	1	67	2,9	1,0	5	31	2	8	0,0	1,3
14 Tanzanie	284	196	1,2	1,0	39	48	11	10	1,6	4,1
15 Togo	3	38	4,5	2,8	17	27	4	7	0,0	5,1
16 Niger	19	206	1,2	1,1	40	39	8	9	0,0	14,9
17 Bénin	7	45	1,8	5,2	32	19	7	5	0,0	5,4
18 Somalie	2	97	0,0	1,2	3	44	3	9	0,0	0,0
19 Rép. centrafricaine	7	88	2,0	2,2	36	37	8	8	0,0	0,0
20 Inde	954	5.761	2,5	5,1	34	22	8	5	0,0	10,8
21 Rwanda	9	137	0,8	1,3	50	42	10	9	0,0	0,0
22 Chine	..	6.197	..	6,7	..	14	..	4	..	33,1
23 Kenya	50	327	2,6	6,3	37	20	8	5	0,1	3,6
24 Zambie	557	188	4,2	4,8	27	31	9	7	0,0	16,0
25 Sierra Leone	25	37	2,9	0,5	27	16	6	5	10,6	0,6
26 Soudan	95	271	1,8	1,4	17	34	9	8	0,0	13,4
27 Haïti	5	40	4,8	2,1	10	41	1	10	0,0	1,7
28 Pakistan	951	2.084	-2,8	6,6	31	26	12	6	0,0	5,2
29 Lesotho	0	40	5,5	3,0	28	31	2	7	0,0	0,0
30 Ghana	57	141	2,1	3,1	37	44	10	9	0,0	0,0
31 Sri Lanka	81	543	3,0	4,1	26	33	5	9	0,0	8,7
32 Mauritanie	7	227	6,0	2,3	11	27	3	7	0,0	3,5
33 Sénégal	7	396	3,8	3,2	23	29	7	8	0,0	7,2
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	10	55	5,7	0,9	8	48	1	11	0,0	0,2
36 Guinée	68	67	2,9	0,9	13	46	5	10	0,0	11,9
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>9.274 t</b>	<b>51.796 t</b>	<b>6,1 w</b>	<b>7,6 w</b>	<b>17 w</b>	<b>14 w</b>	<b>5 w</b>	<b>5 w</b>	<b>3,6 w</b>	<b>53,3 w</b>
Tranche inférieure	<b>3.978 t</b>	<b>23.542 t</b>	<b>4,7 w</b>	<b>7,3 w</b>	<b>21 w</b>	<b>16 w</b>	<b>6 w</b>	<b>5 w</b>	<b>1,7 w</b>	<b>35,1 w</b>
40 Libéria	12	19	6,7	0,0	19	29	5	8	0,0	12,3
41 Yémen, RDP	63	92	0,0	1,4	21	19	11	5	0,0	0,0
42 Indonésie	520	3.930	2,6	7,2	34	16	9	6	0,0	24,5
43 Yémen, Rép. arabe du	9	196	4,1	4,4	5	21	3	5	0,0	3,4
44 Philippines	171	1.029	0,0	6,0	0	23	0	6	0,8	51,8
45 Maroc	187	1.132	4,6	6,7	20	20	3	6	0,0	34,8
46 Bolivie	24	266	1,9	3,7	47	22	4	6	0,0	23,6
47 Zimbabwe	..	200	..	5,5	..	18	..	4	0,0	28,6
48 Nigéria	65	1.018	6,0	8,6	14	18	4	5	2,7	54,5
49 Rép. dominicaine	20	86	2,4	5,5	28	17	5	6	0,0	28,4
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	91	160	6,4	6,9	22	15	8	3	0,0	38,2
51 Côte d'Ivoire	70	591	5,8	7,0	19	17	5	5	9,0	47,2
52 Honduras	23	165	4,1	6,6	30	29	7	8	0,0	17,6
53 Egypte, Rép. arabe d'	704	1.389	6,0	8,8	19	23	8	10	0,0	2,1
54 Nicaragua	23	160	7,1	4,0	18	17	4	4	0,0	26,6
55 Thaïlande	106	1.746	6,8	6,2	19	16	4	6	0,0	33,5
56 El Salvador	12	108	4,7	3,1	23	39	6	9	0,0	8,3
57 Botswana	38	43	0,6	6,8	39	20	10	6	0,0	10,4
58 Jamaïque	24	183	6,0	6,6	16	16	3	4	0,0	20,4
59 Cameroun	42	247	4,7	7,9	29	15	8	4	0,0	5,0
60 Guatemala	50	120	3,7	5,4	26	22	6	6	10,3	31,2
61 Congo, Rép. populaire du	32	899	2,8	10,6	17	8	6	2	0,0	31,3
62 Paraguay	14	80	5,7	7,9	25	14	6	4	0,0	15,2
63 Pérou	125	290	7,4	7,4	11	12	3	3	0,0	35,7
64 Turquie	484	4.451	3,6	7,4	19	12	5	4	0,9	28,9
65 Tunisie	144	716	3,5	6,9	27	16	6	5	0,0	17,6
66 Equateur	78	1.090	6,2	7,4	20	13	4	4	0,0	72,1
67 Maurice	14	128	0,0	7,1	24	17	2	5	6,0	17,6
68 Colombie	363	1.540	6,0	8,5	21	14	5	3	0,0	43,8

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Engagements (millions de dollars)		Taux d'intérêt moyen (%)		Echéance moyenne (années)		Différé d'amortissement moyen (années)		Emprunts publics assortis de taux d'intérêt variables, en pourcentage de la dette publique	
	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986	1970	1986
69 Chili	361	754	6,8	8,6	12	19	3	4	0,0	82,6
70 Costa Rica	58	148	5,6	7,8	28	21	6	5	7,5	57,8
71 Jordanie	35	272	3,8	7,3	12	13	5	3	0,0	19,8
72 Rép. arabe syrienne	14	264	4,4	5,3	9	15	2	4	0,0	1,1
73 Liban	7	31	2,9	4,8	22	13	1	3	0,0	11,9
<b>Tranche supérieure</b>	<b>5.296 f</b>	<b>28.254 f</b>	<b>7,1 w</b>	<b>7,8 w</b>	<b>14 w</b>	<b>12 w</b>	<b>4 w</b>	<b>4 w</b>	<b>4,1 w</b>	<b>64,4 w</b>
74 Brésil	1.436	2.650	6,7	8,7	14	13	3	3	11,8	69,4
75 Malaisie	84	2.550	6,1	6,7	19	14	5	4	0,0	52,2
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	858	3.595	7,9	8,4	12	14	3	4	5,7	79,7
78 Uruguay	71	154	7,9	8,5	12	13	3	3	0,7	69,1
79 Hongrie <sup>a</sup>	..	3.584	..	7,8	..	9	..	7	..	69,1
80 Pologne	..	1.333	..	5,3	..	6	..	3	..	61,7
81 Portugal	59	2.035	4,3	7,9	17	9	4	5	0,0	46,4
82 Yougoslavie	199	13	7,1	9,5	17	9	6	4	3,3	66,7
83 Panama	111	142	6,1	8,5	15	15	4	4	0,0	60,2
84 Argentine	494	1.291	7,3	8,9	12	12	3	3	0,0	83,7
85 Corée, Rép. de	691	3.390	5,8	7,5	19	13	6	4	1,1	45,3
86 Algérie	306	2.149	6,4	7,5	10	9	2	2	2,8	29,3
87 Venezuela	198	638	7,8	8,5	8	20	2	6	2,6	92,7
88 Gabon	33	115	5,1	7,7	11	15	2	5	0,0	7,4
89 Grèce	246	2.557	7,2	7,5	9	8	4	5	3,5	63,0
90 Oman	..	612	..	7,8	..	9	..	5	0,0	30,7
91 Trinité-et-Tobago	3	91	7,4	7,5	10	10	1	2	0,0	49,8
92 Israël	438	575	10,0	9,5	13	13	4	3	0,0	0,4
93 Hong Kong	..	60	..	..	..	..	..	..	..	..
94 Singapour	69	264	6,9	9,2	18	12	4	6	0,0	18,9
95 Iran, Rép. islamique d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97 Roumanie	..	456	..	9,3	..	28	..	7	..	36,6
<b>Pays en développement</b>	<b>12.908 f</b>	<b>71.490 f</b>	<b>5,2 w</b>	<b>6,9 w</b>	<b>20 w</b>	<b>16 w</b>	<b>6 w</b>	<b>5 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>46,8 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>2.852 f</b>	<b>16.036 f</b>	<b>6,1 w</b>	<b>8,0 w</b>	<b>18 w</b>	<b>14 w</b>	<b>5 w</b>	<b>5 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>54,4 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	..	<b>26.318 f</b>	..	<b>7,0 w</b>	..	<b>14 w</b>	..	<b>5 w</b>	..	<b>49,3 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>4.781 f</b>	<b>16.332 f</b>	<b>6,6 w</b>	<b>8,0 w</b>	<b>14 w</b>	<b>16 w</b>	<b>3 w</b>	<b>4 w</b>	<b>5,5 w</b>	<b>68,7 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>1.880 f</b>	<b>7.144 f</b>	<b>3,7 w</b>	<b>5,4 w</b>	<b>26 w</b>	<b>25 w</b>	<b>8 w</b>	<b>6 w</b>	<b>1,5 w</b>	<b>24,9 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>										
98 Arabie saoudite										
99 Koweït										
100 Emirats arabes unis										
101 Libye										
<b>Pays industriels à économie de marché</b>										
102 Espagne										
103 Irlande										
104 Nouvelle-Zélande										
105 Italie										
106 Royaume-Uni										
107 Belgique										
108 Autriche										
109 Pays-Bas										
110 France										
111 Australie										
112 Allemagne, Rép. féd. d'										
113 Finlande										
114 Danemark										
115 Japon										
116 Suède										
117 Canada										
118 Norvège										
119 Etats-Unis										
120 Suisse										
<b>Pays non membres non déclarants</b>										
121 Albanie										
122 Angola										
123 Bulgarie										
124 Cuba										
125 Tchécoslovaquie										
126 Allemagne, Rép. dém. d'										
127 Corée, Rép. dém. de										
128 Mongolie										
129 URSS										

a. Les chiffres ne comprennent que la dette en monnaies convertibles.

**Tableau 21. Aide publique au développement provenant des pays membres de l'OCDE et de l'OPEP**

	<i>Montant</i>									
	1965	1970	1975	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987 <sup>a</sup>
<b>OCDE</b>	<i>Millions de dollars</i>									
103 Irlande	0	0	9	32	47	32	33	37	58	51
104 Nouvelle-Zélande	0	4	73	75	68	64	56	57	73	..
105 Italie	60	151	202	683	846	841	1.168	1.126	2.424	..
106 Royaume-Uni	472	491	916	1.745	1.720	1.523	1.346	1.456	1.667	1.887
107 Belgique	102	122	394	583	508	460	436	426	516	692
108 Autriche	10	21	41	180	239	167	188	258	202	196
109 Pays-Bas	70	206	686	1.688	1.501	1.205	1.264	1.150	1.747	2.094
110 France	752	937	2.100	4.082	3.856	3.664	3.421	3.807	4.876	..
111 Australie	119	216	578	704	928	821	854	789	817	618
112 Allemagne, Rép. féd. d'	456	603	1.706	3.543	3.124	3.129	2.646	2.827	3.651	4.454
113 Finlande	2	9	58	118	155	171	207	239	350	..
114 Danemark	13	72	267	555	515	470	540	526	842	855
115 Japon	244	463	1.205	3.529	3.190	3.955	4.439	3.939	5.761	..
116 Suède	38	144	662	1.090	1.089	913	800	861	1.167	1.337
117 Canada	96	362	950	1.042	1.240	1.424	1.663	1.634	1.606	1.880
118 Norvège	11	50	236	593	675	713	641	671	921	..
119 Etats-Unis	4.023	3.125	4.139	7.179	8.246	8.359	8.684	9.294	9.395	..
120 Suisse	12	34	118	263	262	332	293	310	424	532
<b>Total</b>	<b>6.480</b>	<b>7.008</b>	<b>14.339</b>	<b>27.683</b>	<b>28.210</b>	<b>28.143</b>	<b>28.678</b>	<b>29.407</b>	<b>36.497</b>	<b>..</b>
<b>OCDE</b>	<i>En pourcentage du PNB du pays donateur</i>									
103 Irlande	0,00	0,00	0,11	0,19	0,25	0,18	0,19	0,22	0,32	0,28
104 Nouvelle-Zélande	0,00	0,06	0,51	0,35	0,25	0,24	0,21	0,23	0,30	..
105 Italie	0,08	0,13	0,09	0,16	0,19	0,20	0,27	0,26	0,50	..
106 Royaume-Uni	0,48	0,40	0,42	0,39	0,32	0,29	0,28	0,31	0,33	0,28
107 Belgique	0,63	0,47	0,68	0,49	0,49	0,51	0,52	0,52	0,57	0,50
108 Autriche	0,11	0,14	0,11	0,24	0,32	0,24	0,27	0,37	0,27	0,17
109 Pays-Bas	0,36	0,62	0,84	0,99	0,96	0,83	0,91	0,85	1,20	0,98
110 France	0,76	0,62	0,66	0,64	0,60	0,63	0,62	0,71	0,82	..
111 Australie	0,50	0,56	0,60	0,47	0,51	0,43	0,43	0,41	0,43	0,33
112 Allemagne, Rép. féd. d'	0,40	0,35	0,41	0,43	0,41	0,44	0,38	0,42	0,50	0,40
113 Finlande	0,02	0,08	0,23	0,24	0,28	0,32	0,39	0,44	0,58	..
114 Danemark	0,13	0,47	0,76	0,82	0,83	0,81	0,95	0,91	1,30	0,87
115 Japon	0,28	0,23	0,24	0,31	0,26	0,32	0,35	0,29	0,37	..
116 Suède	0,18	0,43	0,98	0,92	0,93	0,78	0,80	0,87	1,06	0,84
117 Canada	0,19	0,44	0,58	0,41	0,42	0,45	0,49	0,46	0,44	0,46
118 Norvège	0,16	0,47	0,89	1,12	1,14	1,22	1,09	1,12	1,43	..
119 Etats-Unis	0,57	0,31	0,26	0,26	0,26	0,24	0,23	0,23	0,22	..
120 Suisse	0,09	0,15	0,23	0,24	0,24	0,31	0,28	0,29	0,37	0,30
<b>OCDE</b>	<i>Monnaies nationales</i>									
103 Irlande (millions de livres)	0	0	4	15	33	26	30	35	43	34
104 Nouvelle-Zélande (millions de dollars)	0	3	53	75	82	88	85	110	143	..
105 Italie (billions de lires)	38	94	132	585	1.144	1.277	2.051	2.150	3.614	..
106 Royaume-Uni (millions de livres)	169	205	414	751	985	1.005	1.007	1.134	1.137	1.151
107 Belgique (millions de francs)	5.100	6.090	14.491	17.057	23.197	23.516	25.200	25.313	23.037	25.835
108 Autriche (millions de schillings)	260	538	711	2.326	4.079	2.998	3.764	5.336	3.084	2.478
109 Pays-Bas (millions de florins)	253	746	1.735	3.356	4.009	3.439	4.056	3.820	4.280	4.242
110 France (millions de francs)	3.713	5.205	9.001	17.250	25.340	27.924	29.903	34.204	33.774	..
111 Australie (millions de dollars)	106	193	423	632	841	877	942	1.028	1.168	882
112 Allemagne, Rép. féd. d' (millions de deutsche mark)	1.824	2.206	4.198	6.440	7.581	7.989	7.530	8.323	7.928	8.009
113 Finlande (millions de markkaa)	6	38	213	438	745	954	1.242	1.483	1.775	..
114 Danemark (millions de couronnes)	90	541	1.533	3.126	4.291	4.301	5.589	5.568	6.813	5.848
115 Japon (billions de yen)	88	167	358	800	795	939	1.054	940	971	..
116 Suède (millions de couronnes)	197	743	2.749	4.609	6.844	6.236	6.617	7.411	8.312	8.477
117 Canada (millions de dollars)	104	379	967	1.219	1.529	1.754	2.154	2.231	2.232	2.493
118 Norvège (millions de couronnes)	79	354	1.232	2.927	4.358	5.201	5.230	5.767	6.807	..
119 Etats-Unis (millions de dollars)	4.023	3.125	4.139	7.179	8.246	8.359	8.684	9.294	9.395	..
120 Suisse (millions de francs)	52	147	305	440	533	697	688	761	763	793
<b>OCDE</b>	<i>Récapitulation</i>									
APD (milliards de dollars, prix nominaux)	6,48	7,01	14,34	27,68	28,21	28,14	28,68	29,41	36,50	..
APD en pourcentage du PNB	0,47	0,34	0,36	0,37	0,35	0,35	0,34	0,34	0,39	..
APD (milliards de dollars, prix constants de 1980)	21,03	18,68	22,68	27,68	28,63	28,39	28,92	29,17	30,42	..
PNB (billions de dollars, prix nominaux)	1,37	2,08	3,93	7,42	8,06	8,11	8,44	8,74	9,42	..
Déflateur PIB <sup>b</sup>	0,31	0,38	0,63	1,00	0,99	0,99	0,99	1,01	1,20	..

	<i>Montant</i>									
	1976	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
<b>OPEP</b>	<i>Millions de dollars</i>									
48 Nigéria	80	27	29	35	143	58	35	51	45	52
86 Algérie	11	39	281	81	55	129	37	52	52	50
87 Venezuela	109	96	110	135	92	125	142	90	32	85
95 Iran, Rép. islamique d'	751	231	-20	-72	-141	-193	10	52	-129	40
96 Iraq	123	123	658	864	207	52	-10	-22	-27	-40
98 Arabie saoudite	2.791	5.250	3.941	5.682	5.514	3.854	3.259	3.194	2.630	3.575
99 Koweït	706	1.001	971	1.140	1.163	1.161	997	1.020	771	715
100 Emirats arabes unis	1.028	889	968	1.118	805	406	351	88	71	72
101 Libye	98	132	145	376	257	44	144	24	149	31
Qatar	180	95	282	277	246	139	20	10	9	3
<b>Total OPAEP</b>	4.937	7.529	7.246	9.538	8.247	5.785	4.798	4.366	3.655	4.406
<b>Total OPEP</b>	5.877	7.883	7.365	9.636	8.341	5.775	4.985	4.559	3.603	4.583
<b>OPEP</b>	<i>En pourcentage du PNB du pays donateur</i>									
48 Nigéria	0,19	0,05	0,05	0,05	0,18	0,07	0,05	0,07	0,06	0,08
86 Algérie	0,07	0,16	0,94	0,22	0,13	0,27	0,07	0,10	0,09	0,09
87 Venezuela	0,35	0,24	0,24	0,26	0,15	0,19	0,22	0,15	0,06	0,16
95 Iran, Rép. islamique d'	1,16	0,32	-0,02	...	...	...	...	...	...	...
96 Iraq	0,76	0,54	1,90	...	...	...	...	...	...	...
98 Arabie saoudite	5,95	7,98	5,09	5,77	3,91	2,41	2,35	2,74	2,64	4,29
99 Koweït	4,82	5,10	3,99	4,03	3,24	3,71	3,50	3,62	3,03	2,90
100 Emirats arabes unis	8,95	6,08	4,91	4,10	2,57	1,34	1,22	0,30	0,26	0,35
101 Libye	0,66	0,68	0,59	1,27	0,87	0,14	0,48	0,09	0,55	...
Qatar	7,35	2,74	6,51	5,02	3,53	2,18	0,40	0,17	0,18	0,07
<b>Total OPAEP</b>	4,23	4,42	3,37	3,33 <sup>c</sup>	2,55 <sup>c</sup>	1,96 <sup>c</sup>	1,88 <sup>c</sup>	1,86 <sup>c</sup>	1,64 <sup>c</sup>	2,06 <sup>c</sup>
<b>Total OPEP</b>	2,32	2,38	1,83	2,12 <sup>d</sup>	1,74 <sup>d</sup>	1,31 <sup>d</sup>	1,22 <sup>d</sup>	1,21 <sup>d</sup>	1,05 <sup>d</sup>	1,43 <sup>d</sup>

	<i>Flux bilatéraux nets vers les pays à faible revenu</i>									
	1965	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
<b>OCDE</b>	<i>En pourcentage du PNB du pays donateur</i>									
103 Irlande	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,04	0,05	0,05	0,06	0,07
104 Nouvelle-Zélande	0,00	0,00	0,07	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105 Italie	0,03	0,03	0,02	0,01	0,02	0,03	0,05	0,08	0,10	0,19
106 Royaume-Uni	0,23	0,16	0,12	0,16	0,15	0,08	0,09	0,09	0,09	0,10
107 Belgique	0,58	0,29	0,32	0,25	0,21	0,18	0,18	0,19	0,23	0,26
108 Autriche	0,06	0,05	0,02	0,03	0,03	0,01	0,02	0,01	0,02	0,02
109 Pays-Bas	0,08	0,08	0,19	0,34	0,34	0,30	0,25	0,28	0,25	0,38
110 France	0,12	0,09	0,12	0,10	0,12	0,10	0,10	0,13	0,14	0,16
111 Australie	0,08	0,04	0,07	0,04	0,06	0,07	0,04	0,05	0,04	0,03
112 Allemagne, Rép. féd. d'	0,14	0,10	0,13	0,10	0,10	0,12	0,13	0,11	0,14	0,15
113 Finlande	0,00	0,00	0,07	0,10	0,10	0,10	0,13	0,15	0,16	0,21
114 Danemark	0,02	0,11	0,20	0,30	0,19	0,25	0,31	0,27	0,31	0,39
115 Japon	0,13	0,05	0,04	0,07	0,06	0,10	0,09	0,08	0,09	0,13
116 Suède	0,07	0,11	0,44	0,39	0,31	0,33	0,32	0,31	0,31	0,45
117 Canada	0,10	0,23	0,24	0,12	0,13	0,15	0,14	0,15	0,14	0,12
118 Norvège	0,04	0,11	0,29	0,36	0,30	0,38	0,38	0,35	0,37	0,50
119 Etats-Unis	0,25	0,12	0,08	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04	0,03
120 Suisse	0,02	0,03	0,09	0,08	0,06	0,09	0,11	0,11	0,11	0,14
<b>Total</b>	0,19	0,11	0,10	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,10

a. Estimations préliminaires. b. Voir notes techniques. c. Non compris l'Iraq. d. Non compris l'Iraq et l'Iran

# Tableau 22. Aide publique au développement reçue

	Décaissements nets d'APD de toutes origines							(Dollars par habitant) 1986	En pourcentage du PNB 1986
	Millions de dollars								
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986		
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>12.042 t</b>	<b>11.590 t</b>	<b>11.652 t</b>	<b>11.366 t</b>	<b>11.573 t</b>	<b>13.023 t</b>	<b>16.059 t</b>	<b>6,4 w</b>	<b>2,4 w</b>
Chine et Inde	2.213 t	2.387 t	2.069 t	2.410 t	2.408 t	2.467 t	3.193 t	1,7 w	0,6 w
Autres pays à faible revenu	9.829 t	9.203 t	9.583 t	8.956 t	9.165 t	10.556 t	12.866 t	19,6 w	9,0 w
1 Ethiopie	212	245	200	339	364	715	642	14,8	11,5
2 Bhoutan	8	10	11	13	18	24	40	30,2	19,3
3 Burkina Faso	212	217	213	184	189	198	284	35,0	19,3
4 Népal	163	181	200	201	198	236	301	17,7	11,7
5 Bangladesh	1.282	1.104	1.346	1.067	1.200	1.151	1.455	14,1	9,5
6 Malawi	143	137	121	117	158	113	203	27,9	17,5
7 Zaïre	428	394	348	315	312	325	448	14,1	8,0
8 Mali	267	230	210	215	320	380	372	49,1	22,7
9 Birmanie	309	283	319	302	275	356	416	10,9	5,1
10 Mozambique	169	144	208	211	259	300	422	-9,7	9,8
11 Madagascar	230	234	242	183	153	188	316	30,0	12,7
12 Ouganda	114	136	133	137	163	183	198	13,1	5,7
13 Burundi	117	121	127	140	141	142	187	38,7	15,7
14 Tanzanie	679	703	684	594	558	487	681	29,5	15,2
15 Togo	91	63	77	112	110	114	174	55,4	18,5
16 Niger	170	194	257	175	161	305	308	46,6	15,2
17 Bénin	91	82	81	86	77	96	138	33,1	10,0
18 Somalie	433	374	462	343	350	353	523	94,3	27,8
19 Rép. centrafricaine	111	102	90	93	114	104	139	52,5	14,8
20 Inde	2.147	1.910	1.545	1.741	1.610	1.527	2.059	2,6	0,9
21 Rwanda	155	153	151	150	165	181	211	33,8	11,5
22 Chine	66	477	524	669	798	940	1.134	1,1	0,4
23 Kenya	397	449	485	400	411	438	458	21,6	6,9
24 Zambie	318	232	317	217	239	328	464	66,8	31,2
25 Sierra Leone	91	60	82	66	61	66	87	23,2	7,0
26 Soudan	583	632	740	962	622	1.128	940	41,7	12,8
27 Haïti	105	107	128	134	135	153	175	29,0	8,2
28 Pakistan	1.130	764	849	668	683	735	952	9,6	2,9
29 Lesotho	94	104	93	108	101	94	88	55,3	16,1
30 Ghana	192	148	141	110	216	204	371	28,2	6,6
31 Sri Lanka	390	377	416	473	466	484	571	35,4	8,9
32 Mauritanie	176	234	187	175	174	201	187	103,1	23,9
33 Sénégal	262	397	285	322	368	294	567	83,8	16,0
34 Afghanistan	32	23	9	14	7	17	2	0,1	..
35 Tchad	35	60	65	95	115	182	165	32,0	..
36 Guinée	89	106	90	68	123	119	175	27,6	..
37 Kampuchea dém.	281	130	44	37	17	13	13	1,7	..
38 RDP lao	41	35	38	30	34	37	48	13,1	..
39 Viet Nam	228	242	136	106	110	114	147	2,3	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>13.589 t</b>	<b>13.519 t</b>	<b>11.846 t</b>	<b>11.712 t</b>	<b>11.916 t</b>	<b>12.653 t</b>	<b>13.395 t</b>	<b>11,5 w</b>	<b>0,9 w</b>
Tranche inférieure	11.589 t	11.265 t	9.596 t	9.466 t	9.537 t	9.536 t	10.039 t	14,5 w	2,0 w
40 Libéria	98	108	109	118	133	90	97	43,0	9,6
41 Yémen, RDP	100	87	143	106	102	112	58	26,2	5,7
42 Indonésie	949	975	906	744	673	603	711	4,3	1,0
43 Yémen, Rép. arabe du	472	411	412	328	325	275	233	28,5	4,7
44 Philippines	300	376	333	429	397	486	956	16,7	3,2
45 Maroc	894	1.033	771	396	352	838	336	15,0	2,4
46 Bolivie	169	169	147	174	172	202	322	49,0	7,2
47 Zimbabwe	164	212	216	208	298	237	225	25,8	4,2
48 Nigéria	36	41	37	48	33	32	60	0,6	0,1
49 Rép. dominicaine	125	105	137	103	198	222	106	16,1	2,1
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	326	336	311	333	322	259	263	77,2	10,9
51 Côte d'Ivoire	210	124	137	156	128	125	186	17,5	2,1
52 Honduras	103	109	158	192	290	276	288	63,7	8,5
53 Egypte, Rép. arabe d'	1.387	1.292	1.416	1.438	1.769	1.766	1.667	33,5	4,1
54 Nicaragua	223	172	121	120	114	102	150	44,3	5,6
55 Thaïlande	418	406	389	431	474	481	496	9,4	1,2
56 El Salvador	96	167	223	295	263	345	355	72,8	9,2
57 Botswana	106	97	101	104	102	96	102	92,3	10,4
58 Jamaïque	136	155	180	181	170	169	177	74,7	8,5
59 Cameroun	265	199	212	129	186	159	225	21,3	2,1
60 Guatemala	73	75	64	76	65	83	135	16,5	1,9
61 Congo, Rép. populaire du	92	81	93	108	98	71	110	56,4	5,9
62 Paraguay	30	54	85	51	50	50	66	17,4	1,9
63 Pérou	203	233	188	297	310	316	272	13,7	1,1
64 Turquie	950	723	642	351	241	175	346	6,7	0,6
65 Tunisie	232	239	210	205	178	163	199	27,3	2,3
66 Equateur	46	59	53	64	136	136	147	15,2	1,4
67 Maurice	33	58	48	41	36	28	56	54,6	4,2
68 Colombie	90	102	97	86	88	62	63	2,2	0,2

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



Décassements nets d'APD de toutes origines

	Millions de dollars						(Dollars par habitant)	En pourcentage du PNB	
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986	
69 Chili	-10	-7	-8	0	2	40	-5	-0,4	0,0
70 Costa Rica	65	55	80	252	218	280	196	76,5	4,9
71 Jordanie	1.275	1.065	798	787	686	541	537	148,4	12,0
72 Rép. arabe syrienne	1.696	1.500	962	990	853	623	842	77,7	4,9
73 Liban	237	455	187	127	77	94	62	23,2	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>2.000 t</b>	<b>2.254 t</b>	<b>1.889 t</b>	<b>2.246 t</b>	<b>2.379 t</b>	<b>3.117 t</b>	<b>3.357 t</b>	<b>7,1 w</b>	<b>0,4 w</b>
74 Brésil	85	235	208	101	161	123	178	1,3	0,1
75 Malaisie	135	143	135	177	327	229	192	12,0	0,8
76 Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	..
77 Mexique	56	99	140	132	83	144	252	3,1	0,2
78 Uruguay	10	7	4	3	4	5	27	9,0	0,4
79 Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
80 Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..
81 Portugal	112	82	49	43	97	101	139	13,7	0,5
82 Yougoslavie	-17	-15	-8	3	3	11	19	0,8	0,0
83 Panama	46	39	41	47	72	69	52	23,3	1,0
84 Argentine	18	44	30	48	49	39	88	2,8	0,1
85 Corée, Rép. de	139	330	34	8	-7	-9	-18	-0,4	0,0
86 Algérie	176	167	136	95	122	173	165	7,4	0,3
87 Venezuela	15	14	13	10	14	11	16	0,9	0,0
88 Gabon	56	44	62	64	76	61	79	77,2	2,7
89 Grèce	40	13	12	13	13	11	19	1,9	0,0
90 Oman	168	231	133	71	67	78	84	64,9	1,3
91 Trinité-et-Tobago	5	-2	6	5	5	7	19	16,0	0,4
92 Israël	892	773	857	1.345	1.256	1.978	1.937	450,0	6,8
93 Hong Kong	11	9	8	9	14	20	18	3,4	0,0
94 Singapour	14	22	20	15	41	24	30	11,5	0,2
95 Iran, Rép. islamique d'	31	9	3	48	13	16	27	0,6	..
96 Iraq	9	9	6	13	4	26	33	2,0	..
97 Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>25.630 t</b>	<b>25.109 t</b>	<b>23.498 t</b>	<b>23.078 t</b>	<b>23.489 t</b>	<b>25.676 t</b>	<b>29.454 t</b>	<b>8,1 w</b>	<b>1,4 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>4.985 t</b>	<b>4.718 t</b>	<b>4.177 t</b>	<b>3.958 t</b>	<b>4.130 t</b>	<b>3.907 t</b>	<b>4.437 t</b>	<b>8,2 w</b>	<b>1,0 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>3.449 t</b>	<b>3.823 t</b>	<b>3.239 t</b>	<b>3.933 t</b>	<b>3.941 t</b>	<b>4.715 t</b>	<b>5.497 t</b>	<b>2,7 w</b>	<b>0,5 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>2.307 t</b>	<b>2.723 t</b>	<b>2.401 t</b>	<b>2.376 t</b>	<b>2.320 t</b>	<b>3.018 t</b>	<b>3.287 t</b>	<b>5,8 w</b>	<b>0,4 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>6.971 t</b>	<b>6.971 t</b>	<b>7.162 t</b>	<b>6.964 t</b>	<b>7.207 t</b>	<b>8.228 t</b>	<b>10.018 t</b>	<b>23,1 w</b>	<b>6,2 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>46 t</b>	<b>50 t</b>	<b>80 t</b>	<b>59 t</b>	<b>48 t</b>	<b>42 t</b>	<b>81 t</b>	<b>4,2 w</b>	<b>0,1 w</b>
98 Arabie saoudite	15	30	57	44	36	29	31	2,6	0,0
99 Koweït	10	10	6	5	4	4	5	2,8	0,0
100 Emirats arabes unis	4	1	5	4	3	3	34	24,2	0,2
101 Libye	17	11	12	6	5	5	11	2,8	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
102 Espagne	23	2	22	0	0	0	0	0,0	0,0
103 Irlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..
104 Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	..	..	..
105 Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
106 Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..
107 Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..
108 Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..
109 Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	..
110 France	..	..	..	..	..	..	..	..	..
111 Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
112 Allemagne, Rép. féd. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..
113 Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..
114 Danemark	..	..	..	..	..	..	..	..	..
115 Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..
116 Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	..
117 Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	..
118 Norvège	..	..	..	..	..	..	..	..	..
119 Etats-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..
120 Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
122 Angola	53	61	60	75	95	92	131	14,6	..
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
124 Cuba	32	14	16	13	12	18	18	1,8	..
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..

# Tableau 23. Dépenses de l'administration centrale

	Pourcentage des dépenses totales														Excédent/ déficit global (% du PNB)	
	Défense		Education		Santé		Habitat et équipements collectifs; sécurité sociale <sup>a</sup>		Services économiques		Divers <sup>a</sup>		Dépenses totales (% du PNB)			
	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986
<b>Pays à faible revenu</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Chine et Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Autres pays à faible revenu</b>	..	<b>17,7 w</b>	..	<b>9,8 w</b>	..	<b>3,6 w</b>	..	<b>6,2 w</b>	..	<b>23,8 w</b>	..	<b>38,9 w</b>	..	<b>20,8 w</b>	..	<b>-5,1 w</b>
1 Ethiopie	14,3	..	14,4	..	5,7	..	4,4	..	22,9	..	38,3	..	13,7	..	-1,4	..
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	11,5	19,2	20,6	17,7	8,2	6,2	6,6	8,3	15,5	13,9	37,6	34,7	11,1	13,2	0,3	1,6
4 Népal	7,2	6,2	7,2	12,1	4,7	5,0	0,7	6,8	57,2	48,5	23,0	21,5	8,5	19,7	-1,2	-8,1
5 Bangladesh <sup>b</sup>	5,1	11,2	14,8	9,9	5,0	5,3	9,8	0,6	39,3	41,6	25,9	31,3	9,4	10,9	-1,9	-0,2
6 Malawi <sup>b</sup>	3,1	6,0	15,8	11,0	5,5	6,9	5,8	1,9	33,1	30,5	36,8	43,7	22,1	31,5	-6,2	-8,4
7 Zaïre	11,1	..	15,2	..	2,3	..	2,0	..	13,3	..	56,1	..	19,8	..	-3,8	..
8 Mali	..	8,1	..	9,0	..	1,7	..	6,2	..	7,7	..	67,3	..	34,0	..	-9,6
9 Birmanie	31,6	18,8	15,0	11,7	6,1	7,7	7,5	8,4	20,1	35,1	19,7	18,2	20,0	16,2	-7,3	-0,8
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	3,6	..	9,1	..	4,2	..	9,9	..	40,5	..	32,7	..	20,8	..	-2,5	..
12 Ouganda	23,1	26,3	15,3	15,0	5,3	2,4	7,3	0,8	12,4	14,8	36,6	40,7	21,8	9,4	-8,1	-2,8
13 Burundi	10,3	..	23,4	..	6,0	..	2,7	..	33,9	..	23,8	..	19,9	..	0,0	..
14 Tanzanie	11,9	13,8	17,3	7,2	7,2	4,9	2,1	1,4	39,0	24,0	22,6	48,6	19,7	23,9	-5,0	..
15 Togo	..	6,9	..	11,7	..	3,6	..	9,2	..	23,5	..	45,2	..	42,3	..	-5,1
16 Niger	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17 Bénin	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
18 Somalie <sup>b</sup>	23,3	..	5,5	..	7,2	..	1,9	..	21,6	..	40,5	..	13,5	..	0,6	..
19 Rép. centrafricaine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
20 Inde	..	18,4	..	2,1	..	2,1	..	5,6	..	23,4	..	48,5	..	16,4	..	-8,1
21 Rwanda	25,6	..	22,2	..	5,7	..	2,6	..	22,0	..	21,9	..	12,5	..	-2,7	..
22 Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
23 Kenya <sup>b</sup>	6,0	8,7	21,9	19,7	7,9	6,4	3,9	0,5	30,1	27,6	30,2	37,0	21,0	27,8	-3,9	-6,7
24 Zembie <sup>b</sup>	0,0	..	19,0	16,0	7,4	7,2	1,3	2,6	26,7	16,1	45,7	58,1	34,0	38,2	-13,8	-16,3
25 Sierra Leone <sup>b</sup>	..	3,4	..	12,8	..	5,8	..	2,0	..	15,4	..	60,4	..	13,6	..	-8,9
26 Soudan <sup>b</sup>	24,1	..	9,3	..	5,4	..	1,4	..	15,8	..	44,1	..	19,2	..	-0,8	..
27 Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
28 Pakistan	39,9	33,9	1,2	3,2	1,1	1,0	3,2	10,5	21,4	25,8	33,2	25,6	16,9	23,1	-6,9	-9,5
29 Lesotho	0,0	9,6	22,4	15,5	7,3	6,9	6,3	1,5	21,4	25,5	42,7	41,0	14,5	24,2	3,5	-2,6
30 Ghana <sup>b</sup>	7,9	6,5	20,1	23,9	6,3	8,3	4,1	7,3	15,1	15,7	46,6	38,3	19,5	14,0	-5,8	0,1
31 Sri Lanka	3,1	8,0	13,0	8,4	6,4	4,0	19,5	11,1	20,2	10,2	37,7	58,3	25,4	30,5	-5,3	-9,2
32 Mauritanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
33 Sénégal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18,8	..	-2,8	..
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	24,6	..	14,8	..	4,4	..	1,7	..	21,8	..	32,7	..	14,9	..	-2,7	..
36 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>13,8 w</b>	<b>11,7 w</b>	<b>13,2 w</b>	<b>11,2 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>4,8 w</b>	<b>19,1 w</b>	<b>15,2 w</b>	<b>26,6 w</b>	<b>20,0 w</b>	<b>22,4 w</b>	<b>37,1 w</b>	<b>21,7 w</b>	<b>27,5 w</b>	<b>-3,3 w</b>	<b>-5,8 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>16,1 w</b>	<b>15,8 w</b>	<b>22,1 w</b>	<b>14,5 w</b>	<b>6,6 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>15,9 w</b>	<b>9,1 w</b>	<b>24,4 w</b>	<b>21,5 w</b>	<b>14,9 w</b>	<b>35,1 w</b>	<b>22,1 w</b>	<b>24,9 w</b>	<b>-5,2 w</b>	<b>-4,5 w</b>
40 Libéria	..	7,7	..	14,2	..	5,7	..	1,8	..	34,5	..	36,2	..	27,1	..	-9,0
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	18,6	9,3	7,4	8,5	1,4	1,9	0,9	1,4	30,5	19,3	41,3	59,6	15,1	26,9	-2,5	-3,9
43 Yémen, Rép. arabe du	..	28,8	..	22,5	..	4,7	..	0,0	..	7,8	..	36,1	..	25,5	..	-10,3
44 Philippines <sup>b</sup>	10,9	11,9	16,3	20,1	3,2	6,0	0,7	1,6	17,6	44,9	51,3	15,6	13,4	10,8	-2,0	-1,9
45 Maroc	12,3	16,4	19,2	16,6	4,8	2,8	8,4	6,6	25,6	25,9	29,7	31,7	22,8	35,3	-3,9	-8,4
46 Bolivie	18,8	5,8	31,3	11,6	6,3	1,4	0,0	6,0	12,5	5,8	31,3	69,4	9,6	32,0	-1,8	-28,3
47 Zimbabwe	..	15,2	..	20,9	..	6,2	..	4,7	..	26,0	..	27,0	..	35,2	..	-7,0
48 Nigéria <sup>b</sup>	40,2	..	4,5	..	3,6	..	0,8	..	19,6	..	31,4	..	10,2	..	-0,9	..
49 Rép. dominicaine	8,5	8,1	14,2	12,8	11,7	9,0	11,8	13,0	35,4	43,5	18,3	13,6	20,0	15,3	-0,2	-2,0
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	..	4,5	..	17,0	..	9,6	..	2,0	..	18,6	..	48,3	..	34,8	..	-2,6
51 Côte d'Ivoire	..	3,9	..	20,5	..	4,0	..	1,8	..	31,5	..	38,3	..	31,2	..	-3,1
52 Honduras	12,4	..	22,3	..	10,2	..	8,7	..	28,3	..	18,1	..	15,4	..	-2,7	..
53 Egypte, Rép. arabe d'	..	17,7	..	10,8	..	2,4	..	14,9	..	9,3	..	44,9	..	40,6	..	-10,9
54 Nicaragua	12,3	..	16,6	..	4,0	..	16,4	..	27,2	..	23,4	..	15,5	..	-3,9	-15,9
55 Thaïlande	20,2	20,2	19,9	19,5	3,7	5,7	7,0	4,6	25,6	22,6	23,5	27,4	17,2	21,7	-4,3	-5,6
56 El Salvador	6,6	28,7	21,4	17,5	10,9	7,5	7,6	4,6	14,4	22,6	39,0	19,2	12,8	12,9	-1,0	-0,8
57 Botswana <sup>b</sup>	0,0	6,4	10,1	17,7	6,1	5,0	21,5	7,3	27,9	29,7	34,3	34,0	33,6	49,4	-23,8	31,8
58 Jamaïque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
59 Cameroun	..	8,8	..	14,4	..	5,1	..	11,4	..	33,8	..	26,6	..	22,4	..	0,8
60 Guatemala	11,0	..	19,4	..	9,5	..	4,7	..	23,8	..	31,5	..	9,9	..	-2,2	..
61 Congo, Rép. populaire du	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
62 Paraguay	13,8	12,1	12,1	12,2	3,5	3,1	18,3	32,3	19,6	10,1	32,7	30,2	13,1	7,9	-1,7	1,5
63 Pérou <sup>b</sup>	14,8	..	22,6	..	6,1	..	2,5	..	30,6	..	23,3	..	16,7	..	-1,0	..
64 Turquie	15,5	13,5	18,1	11,9	3,2	2,2	0,8	2,8	41,8	24,3	20,6	45,3	22,7	21,8	-2,2	-3,3
65 Tunisie	4,9	7,9	30,5	14,3	7,4	6,5	8,8	12,4	23,3	33,1	25,1	25,7	23,1	36,9	-0,9	-4,6
66 Equateur <sup>b</sup>	15,7	11,8	27,5	24,5	4,5	7,3	0,8	0,9	28,9	19,8	22,6	35,8	13,4	15,7	0,2	2,1
67 Maurice	0,8	0,8	13,5	13,4	10,3	7,7	3,1	1,6	13,9	12,4	58,3	64,1	16,3	24,9	-1,2	-3,5
68 Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13,0	..	-2,5	..

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



# Tableau 24. Recettes ordinaires de l'administration centrale

Pourcentage du total des recettes courantes

	Recettes fiscales												Recettes ordinaires totales (% du PNB)	
	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values		Cotisations sécurité sociale		Taxes intérieures sur biens et services		Taxes sur échanges et transactions internationaux		Autres taxes <sup>a</sup>		Recettes non fiscales			
	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986		
<b>Pays à faible revenu</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Chine et Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Autres pays à faible revenu</b>	..	<b>16,8 w</b>	..	..	..	<b>32,2 w</b>	..	<b>28,1 w</b>	..	..	..	<b>19,8 w</b>	..	<b>15,4 w</b>
1 Ethiopie	23,0	..	0,0	..	29,8	..	30,4	..	5,6	..	11,1	..	10,5	..
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	16,8	12,4	0,0	7,6	18,0	13,8	51,8	33,9	3,2	6,1	10,2	26,2	11,4	15,1
4 Népal	4,1	8,0	0,0	0,0	26,5	40,7	36,7	27,7	19,0	6,2	13,7	17,4	5,2	9,2
5 Bangladesh <sup>b</sup>	3,7	9,6	0,0	0,0	22,4	28,1	18,0	22,3	3,8	5,7	52,2	34,3	8,6	9,4
6 Malawi <sup>b</sup>	31,5	34,6	0,0	0,0	24,3	28,5	20,0	21,5	0,4	0,5	23,9	14,9	16,0	22,3
7 Zaïre	22,2	26,8	2,2	0,7	12,7	19,2	57,9	37,3	1,4	1,6	3,7	14,4	14,3	19,9
8 Mali	..	9,2	..	3,6	..	31,2	..	21,7	..	19,6	..	14,7	..	16,3
9 Birmanie	28,7	4,8	0,0	0,0	..	..	13,4	15,9	34,2	40,0	23,8	39,3	12,4	13,7
10 Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11 Madagascar	13,1	..	7,2	..	29,9	..	33,6	..	5,5	..	10,8	..	18,3	..
12 Ouganda	22,1	5,5	0,0	0,0	32,8	19,1	36,3	75,3	0,3	0,0	8,5	0,0	13,7	5,9
13 Burundi	18,1	..	1,2	..	18,3	..	40,3	..	15,6	..	6,5	..	11,5	..
14 Tanzanie	29,9	..	0,0	..	29,1	..	21,7	..	0,5	..	18,8	..	15,8	..
15 Togo	..	30,3	..	6,2	..	7,6	..	32,1	..	1,1	..	22,6	..	32,4
16 Niger	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17 Bénin	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
18 Somalie <sup>b</sup>	10,7	..	0,0	..	24,7	..	45,3	..	5,2	..	14,0	..	13,7	..
19 Rép. centrafricaine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
20 Inoc	..	14,8	..	0,0	..	38,0	..	26,9	..	0,4	..	19,9	..	13,3
21 Rwanda	17,9	..	4,4	..	14,1	..	41,7	..	13,8	..	8,1	..	9,8	..
22 Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
23 Kenya <sup>b</sup>	35,6	30,2	0,0	0,0	19,9	38,9	24,3	18,0	1,4	0,6	18,8	12,3	18,0	21,5
24 Zambie <sup>b</sup>	49,7	28,4	0,0	0,0	20,2	40,2	14,3	22,6	0,1	1,3	15,6	7,5	23,2	23,9
25 Sierra Leone <sup>b</sup>	..	28,0	..	0,0	..	25,0	..	40,4	..	1,0	..	5,6	..	6,5
26 Soudan <sup>b</sup>	11,8	..	0,0	..	30,4	..	40,5	..	1,5	..	15,7	..	18,0	..
27 Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
28 Pakistan	13,6	11,9	0,0	0,0	35,9	33,0	34,2	31,0	0,5	0,3	15,8	23,8	12,5	16,2
29 Lesotho	10,3	11,1	0,0	0,0	2,5	10,3	74,0	67,8	5,4	0,2	7,8	10,5	15,4	21,9
30 Ghana <sup>b</sup>	18,4	19,4	0,0	0,0	29,4	28,4	40,6	40,8	0,2	0,2	11,5	11,2	15,1	13,9
31 Sri Lanka	19,1	13,0	0,0	0,0	34,7	40,1	35,4	29,7	2,1	1,8	8,7	15,5	20,1	20,6
32 Mauritanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
33 Sénégal	20,0	..	..	..	25,9	..	42,7	..	7,5	..	3,8	..	17,0	..
34 Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	16,7	21,0	0,0	0,0	12,3	8,5	45,2	46,2	20,5	12,7	5,3	11,6	10,8	..
36 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampouchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>21,3 w</b>	<b>25,7 w</b>	..	..	<b>23,8 w</b>	<b>25,5 w</b>	<b>14,1 w</b>	<b>8,3 w</b>	..	..	<b>22,5 w</b>	<b>26,3 w</b>	<b>19,1 w</b>	<b>24,0 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>19,7 w</b>	<b>31,7 w</b>	..	..	<b>33,9 w</b>	<b>24,3 w</b>	<b>21,1 w</b>	<b>13,7 w</b>	..	..	<b>15,3 w</b>	..	<b>16,7 w</b>	<b>21,4 w</b>
40 Libéria	..	39,7	..	0,0	..	24,9	..	28,6	..	2,5	..	4,3	..	17,8
41 Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
42 Indonésie	45,5	40,4	0,0	0,0	22,8	23,3	17,6	4,9	3,5	1,8	10,6	29,7	13,4	23,1
43 Yémen, Rép. arabe du	..	12,2	..	0,0	..	11,6	..	43,1	..	11,7	..	21,4	..	19,5
44 Philippines <sup>b</sup>	13,8	26,6	0,0	0,0	24,3	36,4	23,0	23,7	29,7	2,5	9,3	10,8	12,4	11,5
45 Maroc	16,4	18,7	5,9	5,0	45,7	37,8	13,2	16,1	6,1	7,7	12,6	14,8	18,5	26,8
46 Bolivie	15,4	6,5	..	28,6	30,8	14,3	46,2	28,6	7,7	-6,5	8,0	28,6	7,8	3,2
47 Zimbabwe	..	42,8	..	0,0	..	30,6	..	15,6	..	1,1	..	10,0	..	26,8
48 Nigéria <sup>b</sup>	43,0	..	0,0	..	26,3	..	17,5	..	0,2	..	13,0	..	11,6	..
49 Rép. dominicaine	17,9	19,0	3,9	3,5	19,0	33,8	40,3	33,7	1,8	2,2	17,0	7,8	19,4	13,3
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	..	47,9	..	0,0	..	14,3	..	24,1	..	1,9	..	11,8	..	22,4
51 Côte d'Ivoire	..	11,4	..	4,4	..	15,7	..	26,7	..	41,7	..	..	..	28,2
52 Honduras	19,2	..	3,0	..	33,8	..	28,2	..	2,3	..	13,5	..	12,6	..
53 Egypte, Rép. arabe d'	..	16,4	..	13,3	..	10,8	..	14,1	..	7,2	..	38,2	..	34,3
54 Nicaragua	9,5	14,4	14,0	10,5	37,3	48,5	24,4	7,1	9,0	10,6	5,8	8,9	12,6	39,6
55 Thaïlande	12,1	20,7	0,0	0,0	46,3	43,9	28,7	22,2	1,8	2,0	11,2	11,1	12,9	16,3
56 El Salvador	15,2	20,0	0,0	0,0	25,6	31,6	36,1	41,4	17,2	-1,8	6,0	8,9	11,6	14,7
57 Botswana <sup>b</sup>	19,9	29,8	0,0	0,0	2,2	0,9	47,2	13,9	0,7	0,1	29,9	55,2	30,7	82,6
58 Jamaïque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
59 Cameroun	..	57,2	..	5,4	..	10,9	..	15,2	..	3,3	..	8,0	..	24,3
60 Guatemala	12,7	..	..	..	36,1	..	26,2	..	15,6	..	9,4	..	8,9	..
61 Congo, Rép. populaire du	19,4	..	0,0	..	40,3	..	26,5	..	6,3	..	7,5	..	18,4	..
62 Paraguay	8,8	12,2	10,4	12,7	26,1	26,1	24,8	11,4	17,0	22,5	12,9	15,1	11,5	9,6
63 Pérou <sup>b</sup>	17,2	22,0	..	..	32,2	46,6	15,9	22,6	22,1	1,2	12,6	7,6	15,5	12,9
64 Turquie	..	43,5	..	..	..	31,0	..	6,6	..	4,3	..	14,6	17,6	18,5
65 Tunisie	15,9	12,2	7,1	7,9	31,6	19,8	21,8	28,5	7,8	5,5	15,7	26,2	23,6	34,4
66 Equateur <sup>b</sup>	19,6	65,0	0,0	0,0	19,1	13,7	52,4	17,3	5,1	2,0	3,8	2,0	13,6	17,7
67 Maurice	22,7	9,1	0,0	0,0	23,3	19,9	40,2	56,4	5,5	4,4	8,2	10,1	15,6	21,5
68 Colombie	37,2	..	13,9	..	16,0	..	20,3	..	7,2	..	5,5	..	10,6	..

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

Pourcentage du total des recettes courantes

	Recettes fiscales														Recettes ordinaires totales (% du PNB)	
	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values		Cotisations sécurité sociale		Taxes intérieures sur biens et services		Taxes sur échanges et transactions internationaux		Autres taxes <sup>a</sup>		Recettes non fiscales					
	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986	1972	1986		
69 Chili	14,3	11,7	28,6	7,5	28,6	43,6	14,3	8,8	0,0	7,5	14,3	20,8	30,2	31,7		
70 Costa Rica	17,7	10,8	13,4	24,7	38,1	28,2	18,1	21,1	1,6	-0,2	11,0	15,5	15,7	24,5		
71 Jordanie	..	13,2	..	0,0	..	12,9	..	33,1	..	14,8	..	25,9	..	26,7		
72 Rép. arabe syrienne	6,8	..	0,0	..	10,4	..	17,3	..	12,1	..	53,4	..	25,1	..		
73 Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
<b>Tranche supérieure</b>	<b>22,5</b>	<b>23,8</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>21,1</b>	<b>25,8</b>	<b>11,6</b>	<b>6,6</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>24,8</b>	<b>28,3</b>	<b>20,3</b>	<b>25,0</b>		
74 Brésil	20,0	17,7	27,7	20,8	35,4	16,4	7,7	2,4	3,1	3,8	6,2	38,9	18,8	27,2		
75 Malaisie	25,2	43,0	0,1	0,7	24,2	17,6	27,9	16,6	1,4	2,2	21,2	19,8	20,3	29,3		
76 Afrique du Sud	54,8	52,2	1,2	1,2	21,5	32,5	4,6	2,5	5,0	3,1	12,8	8,5	21,2	23,3		
77 Mexique	36,4	24,3	19,4	12,9	32,1	67,0	13,2	4,0	-9,8	-17,0	8,6	8,8	10,4	18,1		
78 Uruguay	4,7	8,2	30,0	27,3	24,5	43,6	6,1	13,7	22,0	2,5	12,6	4,7	22,7	24,3		
79 Hongrie	..	15,9	..	24,0	..	29,0	..	6,2	..	11,5	..	13,5	..	59,4		
80 Pologne	..	25,8	..	24,9	..	29,8	..	7,0	..	6,2	..	6,3	..	42,0		
81 Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
82 Yougoslavie	0,0	0,0	52,3	0,0	24,5	63,1	19,5	35,6	0,0	0,0	3,7	1,3	20,7	6,6		
83 Panama	23,3	23,1	22,4	20,3	13,2	15,2	16,0	10,6	7,7	3,4	17,3	27,3	21,8	28,3		
84 Argentine	0,0	4,9	33,3	27,1	0,0	37,4	33,3	14,7	0,0	6,3	33,3	9,7	14,7	22,8		
85 Corée, Rép. de	29,1	25,2	0,7	1,6	41,8	42,7	10,7	14,9	5,2	3,9	12,5	11,7	13,2	18,8		
86 Algérie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
87 Venezuela	54,2	58,4	6,0	2,9	6,7	5,4	6,1	15,4	1,1	2,2	25,9	15,6	21,9	31,8		
88 Gabon	18,2	44,2	6,0	0,0	9,5	6,5	44,9	16,2	4,2	1,9	17,2	31,2	28,3	42,0		
89 Grèce	12,2	17,9	24,5	34,9	35,5	36,3	6,7	0,5	12,0	0,2	9,2	10,2	25,4	35,8		
90 Oman	71,1	19,8	0,0	0,0	0,0	1,2	3,0	4,4	2,3	0,9	23,6	73,8	47,4	33,5		
91 Trinité-et-Tobago	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
92 Israël	40,0	36,9	0,0	8,8	20,0	29,0	20,0	4,8	10,0	2,8	10,0	17,7	31,3	56,4		
93 Hong Kong	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
94 Singapour	24,4	27,0	0,0	0,0	17,6	13,8	11,1	3,6	15,5	15,1	31,4	40,6	21,6	27,0		
95 Iran, Rép. islamique d'	7,9	..	2,7	..	6,4	..	14,6	..	4,9	..	63,6	..	26,2	..		
96 Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
97 Roumanie	6,3	0,0	7,9	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,3	85,8	71,2	..	..		
<b>Pays en développement</b>	<b>21,1 w</b>	<b>24,6 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>25,7 w</b>	<b>26,8 w</b>	<b>16,1 w</b>	<b>10,5 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>21,4 w</b>	<b>25,5 w</b>	<b>16,2 w</b>	<b>22,7 w</b>		
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>28,0 w</b>	<b>32,5 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>19,2 w</b>	<b>23,6 w</b>	<b>14,5 w</b>	<b>8,4 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>30,6 w</b>	<b>29,0 w</b>	<b>15,9 w</b>	<b>22,6 w</b>		
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>..</b>	<b>18,0 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>25,1 w</b>	<b>..</b>	<b>8,9 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>31,6 w</b>	<b>..</b>	<b>23,0 w</b>		
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>18,3 w</b>	<b>22,0 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>28,1 w</b>	<b>32,1 w</b>	<b>13,9 w</b>	<b>8,3 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>12,4 w</b>	<b>22,9 w</b>	<b>16,4 w</b>	<b>21,3 w</b>		
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>		
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>		
98 Arabie saoudite	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
99 Koweït	68,8	0,6	..	..	19,7	0,4	1,5	1,3	0,2	0,0	9,9	97,7	55,2	66,2		
100 Emirats arabes unis <sup>b</sup>	0,0	..	0,0	..	0,0	..	0,0	..	0,0	..	100,0	..	0,2	..		
101 Libye	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>4,1 w</b>	<b>40,0 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>21,2 w</b>	<b>17,3 w</b>	<b>2,0 w</b>	<b>1,2 w</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>6,2 w</b>	<b>9,0 w</b>	<b>21,6 w</b>	<b>24,1 w</b>		
102 Espagne	15,9	22,9	38,9	45,2	23,4	15,8	10,0	4,1	0,7	2,2	11,1	9,8	20,0	23,7		
103 Irlande	28,3	33,6	9,0	14,4	32,1	32,1	16,7	7,2	3,2	1,2	10,6	11,5	30,3	45,3		
104 Nouvelle-Zélande <sup>b</sup>	61,4	61,8	0,0	0,0	19,9	17,5	4,1	3,5	4,5	1,9	10,0	15,3	28,0	39,5		
105 Italie	16,6	38,5	39,2	28,7	31,7	23,5	0,4	0,0	4,3	9,3	7,7	3,1	23,3	36,7		
106 Royaume-Uni	39,4	38,9	15,6	17,5	27,1	30,4	1,7	0,0	5,4	1,9	10,8	11,4	33,1	37,9		
107 Belgique	31,3	37,9	32,4	34,0	28,9	21,4	1,0	0,0	3,3	2,1	3,1	4,5	35,6	46,5		
108 Autriche	20,7	19,4	30,0	36,7	28,3	26,6	5,4	1,4	10,2	7,3	5,5	8,6	29,7	35,0		
109 Pays-Bas	32,5	24,3	36,7	37,9	22,3	20,6	0,5	0,0	3,4	2,3	4,7	14,8	43,4	51,6		
110 France	16,9	17,5	37,1	43,8	37,9	29,9	0,3	0,1	2,9	4,0	4,9	4,7	33,0	40,9		
111 Australie	58,3	60,0	0,0	0,0	21,9	23,5	5,2	5,2	2,1	0,5	12,5	10,9	20,7	25,8		
112 Allemagne, Rép. féd. d'	19,7	17,5	46,6	53,3	28,1	21,8	0,8	0,0	0,8	0,2	4,0	7,3	25,3	29,4		
113 Finlande	30,0	31,5	7,8	9,6	47,7	45,7	3,1	0,8	5,8	4,4	5,5	7,9	26,5	29,8		
114 Danemark	40,0	37,2	5,1	3,7	42,1	41,7	3,1	0,1	2,8	3,8	6,8	13,5	35,5	43,8		
115 Japon	64,8	67,4	0,0	0,0	22,6	18,9	3,5	1,7	6,8	7,5	2,4	4,6	11,2	12,6		
116 Suède	27,0	16,0	21,6	29,8	34,0	29,6	1,5	0,5	4,7	8,3	11,3	15,8	32,4	41,1		
117 Canada	..	49,3	..	14,5	..	18,5	..	4,7	..	0,0	..	13,0	..	19,7		
118 Norvège	22,6	20,2	20,6	21,8	48,0	39,7	1,6	0,5	1,0	1,0	6,2	16,7	36,8	48,4		
119 Etats-Unis	59,2	50,1	23,8	33,9	7,1	3,9	1,6	1,7	2,5	0,8	5,7	9,5	17,6	19,5		
120 Suisse	13,9	14,8	37,3	52,7	21,5	20,5	16,7	7,8	2,6	-1,3	8,0	5,5	14,5	18,3		
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>		
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..		

a. Voir notes techniques. b. Les chiffres indiqués correspondent aux comptes budgétaires.

# Tableau 25. Monnaie et taux d'intérêt

	Avoirs monétaires au sens large					Inflation annuelle moyenne (déflateur PIB) 1980-86	Taux d'intérêt nominaux des banques (en pourcentage annuel moyen)			
	Taux annuel moyen de croissance nominale (%)		Moyenne en circulation (en pourcentage du PIB)				Taux créditeurs		Taux prêteurs	
	1965-80	1980-86	1965	1980	1986		1980	1986	1980	1986
<b>Pays à faible revenu</b>										
<b>Chine et Inde</b>										
<b>Autres pays à faible revenu</b>										
1 Ethiopie	12,7	12,8	12,5	25,2	27,3	3,4	..	..	..	..
2 Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3 Burkina Faso	17,1	12,6	9,3	18,5	22,1	6,3	6,25	5,25	9,38	8,83
4 Népal	17,9	18,6	8,4	21,9	28,7	8,8	4,00	7,17	14,00	15,67
5 Bangladesh	..	23,8	..	18,6	26,7	11,2	8,25	12,00	11,33	12,00
6 Malawi	15,4	15,9	17,7	20,3	22,0	12,4	7,92	12,75	16,67	19,00
7 Zaïre	28,0	56,4	11,7	8,9	10,8	54,1	..	..	..	..
8 Mali	14,4	16,0	..	17,4	23,0	7,4	6,19	6,08	9,38	8,83
9 Birmanie	11,5	14,3	29,0	23,9	35,8	2,1	..	..	..	..
10 Mozambique	..	..	..	..	..	28,1	..	..	..	..
11 Madagascar	11,9	14,3	19,6	27,6	25,7	17,8	5,63	11,50	9,50	14,50
12 Ouganda	25,2	77,8	..	12,7	7,8	74,9	6,80	35,00	10,80	33,33
13 Burundi	15,7	11,7	10,1	12,7	17,1	6,4	2,50	8,00	12,00	12,00
14 Tanzanie	20,1	..	..	37,2	..	21,5	6,25	8,50	11,50	18,50
15 Togo	20,3	12,6	10,9	29,0	45,3	6,7	6,25	5,25	9,38	8,83
16 Niger	18,3	6,6	3,8	13,3	15,9	6,6	6,25	5,25	9,38	8,83
17 Bénin	17,3	9,8	10,6	21,1	22,8	8,6	6,25	5,25	9,38	8,83
18 Somalie	20,4	29,4	12,7	25,1	10,7	45,4	4,50	14,00	7,50	20,58
19 Rép. centrafricaine	12,7	7,5	13,5	18,9	17,4	11,5	5,50	7,25	10,50	12,00
20 Inde	15,3	17,6	25,7	36,2	43,9	7,8	..	..	16,50	16,50
21 Rwanda	19,0	9,9	15,8	13,6	15,4	5,6	6,25	6,25	13,50	14,00
22 Chine	..	23,9	..	34,9	56,5	3,8	5,40	..	..	..
23 Kenya	18,6	15,2	..	37,7	39,8	9,9	5,75	11,25	10,58	14,00
24 Zambie	12,7	24,4	..	32,6	28,3	23,3	7,00	..	9,50	27,40
25 Sierra Leone	15,9	43,2	11,7	20,6	27,2	33,5	9,17	14,17	11,00	15,00
26 Soudan	21,0	34,5	14,2	28,2	32,3	32,6	..	..	..	..
27 Haïti	20,3	7,4	9,9	26,1	..	7,7	10,00	..	..	..
28 Pakistan	14,7	14,8	40,8	38,7	38,4	7,5	..	..	..	..
29 Lesotho	..	20,2	..	..	48,4	13,1	9,6	10,04	11,00	13,42
30 Ghana	25,9	42,8	20,3	16,2	11,3	50,8	11,50	17,00	19,00	20,00
31 Sri Lanka	15,1	17,7	31,4	32,9	33,6	13,5	14,50	12,21	19,00	9,80
32 Mauritanie	20,7	12,0	5,7	20,5	22,9	9,9	..	7,33	..	10,67
33 Sénégal	15,6	9,8	15,3	27,0	24,5	9,5	6,25	5,25	9,38	8,83
34 Afghanistan	14,0	13,8	14,4	26,8	..	..	9,00	9,00	13,00	13,00
35 Tchad	12,5	19,8	9,3	20,0	25,5	..	5,50	5,50	11,00	11,00
36 Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
37 Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
39 Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>										
<b>Tranche inférieure</b>										
40 Libéria	..	..	..	..	..	1,1	10,30	7,25	18,40	14,45
41 Yémen, RDP	15,2	13,2	..	114,8	175,0	4,8	..	..	..	..
42 Indonésie	54,4	24,1	..	13,2	26,3	8,9	6,00	18,00	9,00	21,49
43 Yémen, Rép. arabe du	..	23,0	..	74,7	78,3	13,1	..	..	..	..
44 Philippines	17,7	16,7	19,9	19,0	20,9	18,2	12,25	11,25	14,00	17,53
45 Maroc	15,8	14,8	29,4	45,4	53,7	7,7	4,88	8,50	7,00	8,75
46 Bolivie	24,3	642,6	10,9	16,2	13,7	683,7	18,00	..	28,00	..
47 Zimbabwe	..	12,4	..	54,6	45,3	13,0	3,52	10,28	17,54	13,00
48 Nigéria	28,5	9,8	13,9	25,1	34,5	10,5	5,27	9,12	8,43	9,43
49 Rép. dominicaine	18,5	21,1	18,0	23,4	27,7	15,9	..	..	..	..
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	9,8	..	32,9	35,5	..	6,90	11,49	11,15	12,33
51 Côte d'Ivoire	20,4	9,4	21,8	26,7	29,4	8,3	6,25	5,25	9,38	8,83
52 Honduras	14,6	10,9	15,4	23,3	29,1	5,2	7,00	10,10	18,50	19,00
53 Egypte, Rép. arabe d'	17,7	23,2	35,3	49,7	74,0	12,4	7,04	8,50	..	..
54 Nicaragua	15,0	..	15,4	21,0	..	56,5	7,50	..	..	..
55 Thaïlande	17,8	19,0	25,6	35,9	63,0	3,0	12,00	9,75	18,00	19,00
56 El Salvador	14,3	18,3	21,6	28,1	32,0	14,9	..	..	..	..
57 Botswana	..	19,7	..	31,1	27,1	7,6	5,00	8,67	8,48	11,00
58 Jamaïque	17,2	26,5	24,3	35,6	51,1	19,8	10,29	19,02	13,00	23,00
59 Cameroun	19,1	18,9	12,5	19,7	19,4	11,0	7,50	7,25	13,00	13,00
60 Guatemala	16,3	13,7	15,2	20,5	22,5	11,3	9,00	..	..	..
61 Congo, Rép. populaire du	14,2	12,3	16,5	14,7	20,1	7,5	6,50	8,00	11,00	11,50
62 Paraguay	21,3	16,8	12,1	19,8	16,7	19,0	..	..	..	..
63 Pérou	25,9	100,8	18,7	16,3	15,6	100,1	..	..	..	..
64 Turquie	27,4	51,0	23,0	16,7	25,4	37,3	10,00	49,20	25,67	..
65 Tunisie	17,4	15,3	30,2	42,1	51,5	8,9	2,50	5,25	7,25	9,17
66 Equateur	22,6	..	15,6	20,2	..	29,5	..	..	..	..
67 Maurice	21,8	15,6	27,3	41,1	45,0	8,1	9,25	9,50	12,19	14,33
68 Colombie	26,5	27,2	19,8	23,7	..	22,6	31,30	29,10	19,00	..

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Avoirs monétaires au sens large					Inflation annuelle moyenne (déflateur PIB)	Taux d'intérêt nominaux des banques (en pourcentage annuel moyen)			
	Taux annuel moyen de croissance nominale (%)		Moyenne en circulation (en pourcentage du PIB)				Taux créditeurs		Taux prêteurs	
	1965-80	1980-86	1965	1980	1986		1980	1986	1980	1986
69 Chili	137,5	..	16,3	17,6	..	20,2	..	..	..	
70 Costa Rica	24,6	29,4	19,3	38,8	35,3	32,3	37,46	..	47,14	
71 Jordanie	19,1	12,9	..	88,8	122,6	3,2	..	16,67	..	
72 Rép. arabe syrienne	21,9	22,2	24,6	40,5	..	6,2	5,00	..	..	
73 Liban	16,2	42,5	83,4	176,1	..	..	..	..	..	
<b>Tranche supérieure</b>										
74 Brésil	43,4	175,8	20,6	18,0	..	157,1	..	..	..	
75 Malaisie	21,5	14,8	26,3	69,8	127,5	1,4	6,23	7,17	7,75	
76 Afrique du Sud	14,0	14,9	56,6	49,5	52,5	13,6	5,54	10,98	9,50	
77 Mexique	21,9	59,6	27,0	28,7	23,7	63,7	26,15	84,68	28,10	
78 Uruguay	65,5	51,2	28,0	30,5	39,1	50,4	50,30	61,70	66,62	
79 Hongrie	..	7,2	..	46,5	48,0	5,4	3,00	4,00	9,00	
80 Pologne	..	23,3	..	58,3	39,0	31,2	3,00	6,00	8,00	
81 Portugal	19,5	..	77,7	97,1	..	22,0	18,20	26,80	18,50	
82 Yougoslavie	25,7	46,3	43,6	59,1	39,5	51,8	5,88	55,67	11,50	
83 Panama	..	..	..	..	..	3,3	..	..	..	
84 Argentine	86,5	302,2	..	22,3	17,6	326,2	87,97	61,23	..	
85 Corée, Rép. de	35,5	18,1	11,1	31,8	41,3	5,4	19,50	10,00	18,00	
86 Algérie	22,1	17,5	32,1	58,5	85,2	6,1	..	..	..	
87 Venezuela	22,3	15,6	20,5	42,5	67,7	8,7	..	8,93	8,49	
88 Gabon	25,2	12,1	16,2	15,2	26,3	4,8	7,50	8,00	12,50	
89 Grèce	21,4	25,7	35,0	61,6	75,8	20,3	14,50	15,50	21,25	
90 Oman	..	17,4	..	13,8	30,6	3,6	..	..	..	
91 Trinité-et-Tobago	22,4	12,4	21,3	30,8	59,4	8,6	6,57	5,97	10,00	
92 Israël	52,4	193,8	13,9	56,8	68,9	182,9	..	18,59	176,93	
93 Hong Kong	..	..	..	69,3	..	6,9	..	..	..	
94 Singapour	17,6	10,7	58,4	74,4	101,6	1,9	9,37	3,91	11,72	
95 Iran, Rép. islamique d'	28,6	..	21,6	52,1	..	..	..	..	..	
96 Iraq	..	..	19,7	..	..	..	..	..	..	
97 Roumanie	..	7,5	..	33,2	..	..	..	..	..	
<b>Pays en développement</b>										
<b>Exportateurs de pétrole</b>										
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>										
<b>Pays fortement endettés</b>										
<b>Afrique subsaharienne</b>										
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>										
98 Arabie saoudite	32,1	11,6	16,4	18,6	53,6	-1,3	..	..	..	
99 Koweït	17,8	6,4	28,1	34,4	..	..	4,50	4,50	6,80	
100 Emirats arabes unis	..	14,5	..	19,0	..	-1,4	9,47	..	..	
101 Libye	29,2	2,2	14,2	34,7	..	..	5,13	5,50	7,00	
<b>Pays industriels à économie de marché</b>										
102 Espagne	19,7	8,7	60,3	75,2	63,7	11,3	13,05	9,05	16,85	
103 Irlande	16,1	6,5	..	58,1	47,6	..	12,00	6,50	15,96	
104 Nouvelle-Zélande	12,8	16,4	54,8	51,1	55,3	11,0	..	16,32	12,63	
105 Italie	17,8	12,2	60,0	76,0	66,5	13,2	12,70	8,97	19,03	
106 Royaume-Uni	13,8	13,3	48,6	46,3	63,5	6,0	14,13	6,89	16,17	
107 Belgique	10,4	6,5	59,2	57,0	56,2	5,7	7,69	5,33	..	
108 Autriche	13,3	7,5	49,0	72,6	80,8	4,5	5,00	3,50	..	
109 Pays-Bas	14,7	5,8	54,5	79,0	87,7	3,1	5,96	3,93	13,50	
110 France	15,0	10,0	53,5	69,7	68,9	8,8	6,25	5,32	18,73	
111 Australie	13,1	12,7	49,3	44,5	47,7	8,2	8,58	13,96	10,58	
112 Allemagne, Rép. féd. d'	10,1	5,7	46,1	60,4	63,7	3,0	7,95	3,71	12,04	
113 Finlande	14,7	14,3	39,1	39,5	48,2	8,1	..	7,33	9,77	
114 Danemark	11,5	16,9	45,8	42,6	57,5	7,3	10,80	6,58	17,20	
115 Japon	17,2	8,6	106,9	134,0	163,5	1,6	5,50	2,32	8,32	
116 Suède	10,8	..	39,3	40,6	..	8,2	11,25	9,58	15,12	
117 Canada	15,3	6,7	40,5	65,0	62,8	5,6	12,86	8,25	18,25	
118 Norvège	12,8	12,9	51,9	52,9	59,9	7,0	5,08	5,35	12,63	
119 Etats-Unis	9,2	10,5	63,8	58,7	68,4	4,4	13,07	6,52	15,27	
120 Suisse	7,1	8,8	101,1	107,4	119,4	4,2	..	3,63	..	
<b>Pays non membres no : déclarants</b>										
121 Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
122 Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
123 Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
124 Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
125 Tchécoslovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
126 Allemagne, Rép. dém. d'	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
128 Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
129 URSS	..	..	..	..	..	..	..	..	..	

# Tableau 26. Répartition du revenu

	Année	Pourcentage du revenu des ménages, par tranches de revenu <sup>a</sup>					Décile le plus riche	
		Quintile le plus pauvre	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus riche		
<b>Pays à faible revenu</b>								
<b>Chine et Inde</b>								
<b>Autres pays à faible revenu</b>								
1	Ethiopie	..	..	..	..	..	..	
2	Bhoutan	..	..	..	..	..	..	
3	Burkina Faso	..	..	..	..	..	..	
4	Népal	..	..	..	..	..	..	
5	Bangladesh	1981-82	6,6	10,7	15,3	22,1	45,3	29,5
6	Malawi	..	..	..	..	..	..	
7	Zaïre	..	..	..	..	..	..	
8	Mali	..	..	..	..	..	..	
9	Birmanie	..	..	..	..	..	..	
10	Mozambique	..	..	..	..	..	..	
11	Madagascar	..	..	..	..	..	..	
12	Ouganda	..	..	..	..	..	..	
13	Burundi	..	..	..	..	..	..	
14	Tanzanie	..	..	..	..	..	..	
15	Togo	..	..	..	..	..	..	
16	Niger	..	..	..	..	..	..	
17	Bénin	..	..	..	..	..	..	
18	Somalie	..	..	..	..	..	..	
19	Rép. centrafricaine	..	..	..	..	..	..	
20	Inde	1975-76	7,0	9,2	13,9	20,5	49,4	33,6
21	Rwanda	..	..	..	..	..	..	
22	Chine	..	..	..	..	..	..	
23	Kenya	1976	2,6	6,3	11,5	19,2	60,4	45,8
24	Zambie	1976	3,4	7,4	11,2	16,9	61,1	46,4
25	Sierra Leone	..	..	..	..	..	..	
26	Soudan	..	..	..	..	..	..	
27	Haïti	..	..	..	..	..	..	
28	Pakistan	..	..	..	..	..	..	
29	Lesotho	..	..	..	..	..	..	
30	Ghana	..	..	..	..	..	..	
31	Sri Lanka	1980-81	5,8	10,1	14,1	20,3	49,8	34,7
32	Mauritanie	..	..	..	..	..	..	
33	Sénégal	..	..	..	..	..	..	
34	Afghanistan	..	..	..	..	..	..	
35	Tchad	..	..	..	..	..	..	
36	Guinée	..	..	..	..	..	..	
37	Kampuchea dém.	..	..	..	..	..	..	
38	RDP lao	..	..	..	..	..	..	
39	Viet Nam	..	..	..	..	..	..	
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>								
<b>Tranche inférieure</b>								
40	Libéria	..	..	..	..	..	..	
41	Yémen, RDP	..	..	..	..	..	..	
42	Indonésie	1976	6,6	7,8	12,6	23,6	49,4	34,0
43	Yémen, Rép. arabe du	..	..	..	..	..	..	
44	Philippines	1985	5,2	8,9	13,2	20,2	52,5	37,0
45	Maroc	..	..	..	..	..	..	
46	Bolivie	..	..	..	..	..	..	
47	Zimbabwe	..	..	..	..	..	..	
48	Nigéria	..	..	..	..	..	..	
49	Rép. dominicaine	..	..	..	..	..	..	
50	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	..	..	..	..	..	
51	Côte d'Ivoire	1985-86	2,4	6,2	10,9	19,1	61,4	43,7
52	Honduras	..	..	..	..	..	..	
53	Egypte, Rép. arabe d'	1974	5,8	10,7	14,7	20,8	48,0	33,2
54	Nicaragua	..	..	..	..	..	..	
55	Thaïlande	1975-76	5,6	9,6	13,9	21,1	49,8	34,1
56	El Salvador	1976-77	5,5	10,0	14,8	22,4	47,3	29,5
57	Botswana	..	..	..	..	..	..	
58	Jamaïque	..	..	..	..	..	..	
59	Cameroun	..	..	..	..	..	..	
60	Guatemala	..	..	..	..	..	..	
61	Congo, Rép. populaire du	..	..	..	..	..	..	
62	Paraguay	..	..	..	..	..	..	
63	Pérou	1972	1,9	5,1	11,0	21,0	61,0	42,9
64	Turquie	1973	3,5	8,0	12,5	19,5	56,5	40,7
65	Tunisie	..	..	..	..	..	..	
66	Equateur	..	..	..	..	..	..	
67	Maurice	1980-81	4,0	7,5	11,0	17,0	60,5	46,7
68	Colombie	..	..	..	..	..	..	



		Pourcentage du revenu des ménages, par tranches de revenu <sup>a</sup>					
	Année	Quintile le plus pauvre	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus riche	Décile le plus riche
69 Chili		..	..	..	..	..	..
70 Costa Rica	1971	3,3	8,7	13,3	19,8	54,8	39,5
71 Jordanie		..	..	..	..	..	..
72 Rép. arabe syrienne		..	..	..	..	..	..
73 Liban		..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>							
74 Brésil	1972	2,0	5,0	9,4	17,0	66,6	50,6
75 Malaisie	1973	3,5	7,7	12,4	20,3	56,1	39,8
76 Afrique du Sud		..	..	..	..	..	..
77 Mexique	1977	2,9	7,0	12,0	20,4	57,7	40,6
78 Uruguay		..	..	..	..	..	..
79 Hongrie	1982	6,9	13,6	19,2	24,5	35,8	20,5
80 Pologne		..	..	..	..	..	..
81 Portugal	1973-74	5,2	10,0	14,4	21,3	49,1	33,4
82 Yougoslavie	1978	6,6	12,1	18,7	23,9	38,7	22,9
83 Panama	1973	2,0	5,2	11,0	20,0	61,8	44,2
84 Argentine	1970	4,4	9,7	14,1	21,5	50,3	35,2
85 Corée, Rép. de	1976	5,7	11,2	15,4	22,4	45,3	27,5
86 Algérie		..	..	..	..	..	..
87 Venezuela	1970	3,0	7,3	12,9	22,8	54,0	35,7
88 Gabon		..	..	..	..	..	..
89 Grèce		..	..	..	..	..	..
90 Oman		..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	1975-76	4,2	9,1	13,9	22,8	50,0	31,8
92 Israël	1979-80	6,0	12,0	17,7	24,4	39,9	22,6
93 Hong Kong	1980	5,4	10,8	15,2	21,6	47,0	31,3
94 Singapour		..	..	..	..	..	..
95 Iran, Rép. islamique d'		..	..	..	..	..	..
96 Iraq		..	..	..	..	..	..
97 Roumanie		..	..	..	..	..	..
<b>Pays en développement</b>							
<b>Exportateurs de pétrole</b>							
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>							
<b>Pays fortement endettés</b>							
<b>Afrique subsaharienne</b>							
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>							
98 Arabie saoudite		..	..	..	..	..	..
99 Koweït		..	..	..	..	..	..
100 Unit Arab Emirates		..	..	..	..	..	..
101 Libye		..	..	..	..	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>							
102 Espagne	1980-81	6,9	12,5	17,3	23,2	40,0	24,0
103 Irlande	1973	7,2	13,1	16,6	23,7	39,4	25,1
104 Nouvelle-Zélande	1981-82	5,1	10,8	16,2	23,2	44,7	28,7
105 Italie	1977	6,2	11,3	15,9	22,7	43,9	28,1
106 Royaume-Uni	1979	7,0	11,5	17,0	24,8	39,7	23,4
107 Belgique	1978-79	7,9	13,7	18,6	23,8	36,0	21,5
108 Autriche		..	..	..	..	..	..
109 Pays-Bas	1981	8,3	14,1	18,2	23,2	36,2	21,5
110 France	1975	5,5	11,5	17,1	23,7	42,2	26,4
111 Australie	1975-76	5,4	10,0	15,0	22,5	47,1	30,5
112 Allemagne, Rép. féd. d'	1978	7,9	12,5	17,0	23,1	39,5	24,0
113 Finlande	1981	6,3	12,1	18,4	25,5	37,6	21,7
114 Danemark	1981	5,4	12,0	18,4	25,6	38,6	22,3
115 Japon	1979	8,7	13,2	17,5	23,1	37,5	22,4
116 Suède	1981	7,4	13,1	16,8	21,0	41,7	28,1
117 Canada	1981	5,3	11,8	18,0	24,9	40,0	23,8
118 Norvège	1982	6,0	12,9	18,3	24,6	38,2	22,8
119 Etats-Unis	1980	5,3	11,9	17,9	25,0	39,9	23,3
120 Suisse	1978	6,6	13,5	18,5	23,4	38,0	23,7
<b>Pays non membres non déclarants</b>							
121 Albanie		..	..	..	..	..	..
122 Angola		..	..	..	..	..	..
123 Bulgarie		..	..	..	..	..	..
124 Cuba		..	..	..	..	..	..
125 Tchécoslovaquie		..	..	..	..	..	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'		..	..	..	..	..	..
127 Corée, Rép. dém. de		..	..	..	..	..	..
128 Mongolie		..	..	..	..	..	..
129 URSS		..	..	..	..	..	..

a. Les estimations données dans ce tableau doivent être interprétées avec prudence. Voir notes techniques.

## Tableau 27. Accroissement passé et projeté de la population

	Taux annuel moyen d'accroissement (%)			Population (millions d'habitants)			Population stationnaire hypothétique (millions d'habitants)	Année où, par hypothèse, le taux net de reproduction atteindra 1	Elan démographique 1985
	1965-80	1980-86	1986-2000	1986	1990 <sup>a</sup>	2000 <sup>a</sup>			
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>2,3 w</b>	<b>1,9 w</b>	<b>1,9 w</b>	<b>2.493 t</b>	<b>2.700 t</b>	<b>3.246 t</b>			
Chine et Inde	2,2 w	1,6 w	1,6 w	1.835 t	1.963 t	2.281 t			
Autres pays à faible revenu	2,7 w	2,8 w	2,8 w	658 t	736 t	966 t			
1 Ethiopie	2,7	2,4	2,9	43	49	65	205	2040	1,9
2 Bhoutan	1,6	2,0	2,2	1	1	2	4	2035	1,7
3 Burkina Faso	2,0	2,5	2,9	8	9	12	42	2040	1,8
4 Népal	2,4	2,6	2,5	17	19	24	63	2035	1,8
5 Bangladesh	2,7	2,6	2,5	103	114	145	342	2030	1,9
6 Malawi	2,9	3,2	3,3	7	8	12	42	2040	1,9
7 Zaïre	2,8	3,1	3,0	32	36	48	142	2035	1,9
8 Mali	2,1	2,3	2,7	8	8	11	39	2040	1,8
9 Birmanie	2,3	2,0	2,3	38	42	52	102	2020	1,7
10 Mozambique	2,5	2,7	3,0	14	16	22	74	2040	1,9
11 Madagascar	2,5	3,3	3,2	11	12	16	52	2035	1,9
12 Ouganda	2,9	3,1	3,2	15	17	23	82	2040	1,9
13 Burundi	1,9	2,7	3,1	5	5	7	24	2035	1,8
14 Tanzanie	3,3	3,5	3,4	23	27	37	123	2035	2,0
15 Togo	3,0	3,4	3,3	3	4	5	16	2035	2,0
16 Niger	2,7	3,0	3,2	7	7	10	36	2040	1,9
17 Bénin	2,7	3,2	3,4	4	5	7	22	2035	2,0
18 Somalie	2,7	2,9	3,1	6	6	8	30	2040	1,9
19 Rép. centrafricaine	1,8	2,5	2,9	3	3	4	12	2035	1,8
20 Inde	2,3	2,2	1,8	781	846	1.002	1.698	2010	1,7
21 Rwanda	3,3	3,3	3,7	6	7	10	40	2040	1,9
22 Chine	2,2	1,2	1,4	1.054	1.117	1.279	1.695	2000	1,6
23 Kenya	3,6	4,1	3,9	21	25	36	121	2030	2,1
24 Zambie	3,1	3,5	3,4	7	8	11	37	2035	2,0
25 Sierra Leone	2,0	2,4	2,6	4	4	5	18	2045	1,8
26 Soudan	3,0	2,8	2,9	23	25	34	101	2035	1,8
27 Haïti	2,0	1,8	2,0	6	7	8	17	2030	1,7
28 Pakistan	3,1	3,1	3,0	99	113	150	423	2035	1,8
29 Lesotho	2,3	2,7	2,7	2	2	2	6	2030	1,8
30 Ghana	2,2	3,5	3,1	13	15	20	58	2030	1,9
31 Sri Lanka	1,8	1,5	1,5	16	17	20	30	2005	1,7
32 Mauritanie	2,3	2,6	2,8	2	2	3	9	2040	1,8
33 Sénégal	2,5	2,9	3,0	7	8	10	30	2035	1,9
34 Afghanistan	2,4	..	..	..	..	..	..	..	..
35 Tchad	2,0	2,3	2,5	5	6	7	22	2040	1,8
36 Guinée	1,9	2,4	2,4	6	7	9	26	2040	1,8
37 Kampuchea dém.	0,3	..	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	1,4	2,0	2,8	4	4	5	15	2035	1,8
39 Viet Nam	..	2,6	2,4	63	70	88	168	2015	1,8
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>2,4 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>2,1 w</b>	<b>1.268 t</b>	<b>1.380 t</b>	<b>1.680 t</b>			
Tranche inférieure	2,5 w	2,6 w	2,3 w	691 t	758 t	941 t			
40 Libéria	3,0	3,3	3,2	2	3	3	11	2035	1,9
41 Yémen, RDP	2,0	3,1	2,8	2	3	3	9	2035	1,9
42 Indonésie	2,3	2,2	1,8	166	178	207	335	2005	1,8
43 Yémen, Rép. arabe du	2,8	2,5	3,0	8	9	12	39	2040	1,9
44 Philippines	2,9	2,5	2,3	57	62	76	137	2015	1,8
45 Maroc	2,5	2,5	2,2	22	25	30	59	2020	1,8
46 Bolivie	2,5	2,7	2,6	7	7	9	24	2030	1,8
47 Zimbabwe	3,1	3,7	3,0	9	10	13	33	2025	2,0
48 Nigéria	2,5	3,3	3,3	103	118	164	529	2035	2,0
49 Rép. dominicaine	2,7	2,4	2,1	7	7	9	13	2015	1,5
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,3	2,1	2,2	3	4	5	10	2025	1,8
51 Côte d'Ivoire	4,2	4,2	3,6	11	12	17	51	2030	2,0
52 Honduras	3,2	3,6	3,0	5	5	7	16	2020	2,0
53 Egypte, Rép. arabe d'	2,4	2,7	2,2	50	55	67	132	2020	1,8
54 Nicaragua	3,1	3,4	3,0	3	4	5	13	2025	2,0
55 Thaïlande	2,7	2,0	1,6	53	56	65	99	2000	1,8
56 El Salvador	2,7	1,2	1,9	5	5	6	13	2015	1,8
57 Botswana	3,5	3,5	3,3	1	1	2	5	2025	2,0
58 Jamaïque	1,5	1,5	1,4	2	3	3	4	2005	1,7
59 Cameroun	2,7	3,2	3,3	11	12	17	51	2030	1,9
60 Guatemala	2,8	2,9	2,7	8	9	12	29	2025	1,8
61 Congo, Rép. populaire du	2,7	3,3	3,5	2	2	3	10	2030	1,9
62 Paraguay	2,8	3,2	2,5	4	4	5	10	2015	1,8
63 Pérou	2,8	2,3	2,1	20	22	27	48	2015	1,8
64 Turquie	2,4	2,5	1,9	51	56	67	112	2010	1,7
65 Tunisie	2,1	2,3	2,2	7	8	10	18	2015	1,8
66 Equateur	3,1	2,9	2,4	10	11	13	26	2015	1,9
67 Maurice	1,6	1,0	1,2	1	1	1	2	2000	1,7
68 Colombie	2,2	1,9	1,8	29	31	37	59	2010	1,7

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Taux annuel moyen d'accroissement (%)			Population (millions d'habitants)			Population stationnaire hypothétique (millions d'habitants)	Année où, par hypothèse, le taux net de reproduction atteindra 1	Elan démographique 1985
	1965-80	1980-86	1986-2000	1986	1990 <sup>a</sup>	2000 <sup>a</sup>			
69 Chili	1,8	1,7	1,2	12	13	14	20	2000	1,6
70 Costa Rica	2,6	2,4	2,1	3	3	3	5	2005	1,8
71 Jordanie	2,6	3,7	3,1	4	4	6	13	2020	1,9
72 Rép. arabe syrienne	3,4	3,5	3,3	11	13	17	42	2020	1,9
73 Liban	1,6	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>2,2 w</b>	<b>1,9 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>577 t</b>	<b>622 t</b>	<b>739 t</b>			
74 Brésil	2,4	2,2	1,9	138	150	180	306	2015	1,8
75 Malaisie	2,5	2,7	1,9	16	18	21	33	2005	1,8
76 Afrique du Sud	2,4	2,2	2,3	32	36	45	90	2020	1,8
77 Mexique	3,1	2,2	2,1	80	87	107	187	2010	1,9
78 Uruguay	0,4	0,4	0,7	3	3	3	4	2000	1,3
79 Hongrie	0,4	-0,1	-0,1	11	11	11	10	2030	1,1
80 Pologne	0,8	0,9	0,6	38	39	41	48	2020	1,3
81 Portugal	0,6	0,5	0,3	10	10	11	11	2030	1,3
82 Yougoslavie	0,9	0,7	0,5	23	24	25	27	2030	1,3
83 Panama	2,6	2,2	1,8	2	2	3	4	2005	1,8
84 Argentine	1,6	1,6	1,1	31	33	36	52	2005	1,5
85 Corée, Rép. de	1,9	1,4	1,2	41	44	49	65	1985	1,6
86 Algérie	3,1	3,1	2,9	22	25	33	81	2025	1,9
87 Venezuela	3,5	2,9	2,2	18	20	24	40	2005	1,8
88 Gabon	3,5	4,4	2,8	1	1	1	4	2035	1,7
89 Grèce	0,7	0,5	0,3	10	10	10	10	2030	1,2
90 Oman	3,6	4,7	3,2	1	2	2	5	2030	1,9
91 Trinité-et-Tobago	1,3	1,5	1,3	1	1	1	2	2010	1,6
92 Israël	2,8	1,7	1,4	4	5	5	7	2005	1,6
93 Hong Kong	2,1	1,2	1,0	5	6	6	7	2030	1,4
94 Singapour	1,6	1,1	0,8	3	3	3	3	2030	1,4
95 Iran, Rép. islamique d'	3,2	2,8	3,0	46	52	69	169	2025	1,9
96 Iraq	3,4	3,6	3,6	16	19	27	75	2025	1,9
97 Roumanie	1,1	0,5	0,5	23	23	24	28	2030	1,3
<b>Pays en développement</b>	<b>2,3 w</b>	<b>2,0 w</b>	<b>2,0 w</b>	<b>3.761 t</b>	<b>4.079 t</b>	<b>4.926 t</b>			
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>2,7 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>538 t</b>	<b>595 t</b>	<b>754 t</b>			
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>2,2 w</b>	<b>1,6 w</b>	<b>1,5 w</b>	<b>2.132 t</b>	<b>2.277 t</b>	<b>2.635 t</b>			
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>2,2 w</b>	<b>570 t</b>	<b>625 t</b>	<b>773 t</b>			
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>2,7 w</b>	<b>3,1 w</b>	<b>3,2 w</b>	<b>424 t</b>	<b>482 t</b>	<b>659 t</b>			
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>5,3 w</b>	<b>4,2 w</b>	<b>3,6 w</b>	<b>19 t</b>	<b>22 t</b>	<b>31 t</b>			
98 Arabie saoudite	4,6	4,1	3,8	12	14	20	54	2025	1,8
99 Koweït	7,0	4,4	2,9	2	2	3	5	2015	1,8
100 Emirats arabes unis	16,1	5,6	2,8	1	2	2	4	2020	1,4
101 Libye	4,6	3,9	3,6	4	5	6	17	2025	1,9
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>0,8 w</b>	<b>0,6 w</b>	<b>0,4 w</b>	<b>742 t</b>	<b>756 t</b>	<b>782 t</b>			
102 Espagne	1,0	0,6	0,4	39	39	41	41	2030	1,3
103 Irlande	1,2	0,8	1,0	4	4	4	6	2020	1,4
104 Nouvelle-Zélande	1,3	0,9	0,6	3	3	4	4	2030	1,3
105 Italie	0,6	0,3	0,1	57	58	58	46	2030	1,1
106 Royaume-Uni	0,2	0,1	0,1	57	57	58	56	2030	1,1
107 Belgique	0,3	0,0	-0,1	10	10	10	8	2030	1,1
108 Autriche	0,3	0,0	-0,1	8	8	7	6	2030	1,1
109 Pays-Bas	0,9	0,5	0,3	15	15	15	13	2030	1,2
110 France	0,7	0,5	0,4	55	56	58	58	2030	1,2
111 Australie	1,8	1,4	1,0	16	17	18	20	2030	1,4
112 Allemagne, Rép. féd. d'	0,3	-0,2	-0,3	61	60	59	40	2030	1,0
113 Finlande	0,3	0,5	0,2	5	5	5	4	2030	1,1
114 Danemark	0,5	0,0	-0,1	5	5	5	4	2030	1,1
115 Japon	1,2	0,7	0,5	121	124	129	119	2030	1,1
116 Suède	0,5	0,1	0,0	8	8	8	7	2030	1,0
117 Canada	1,3	1,1	0,7	26	27	28	28	2030	1,3
118 Norvège	0,6	0,3	0,2	4	4	4	4	2030	1,2
119 Etats-Unis	1,0	1,0	0,6	242	249	263	279	2030	1,3
120 Suisse	0,5	0,3	0,0	7	6	6	5	2030	1,1
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>1,0 w</b>	<b>1,0 w</b>	<b>0,8 w</b>	<b>367 t</b>	<b>381 t</b>	<b>414 t</b>			
121 Albanie	2,5	2,1	1,8	3	3	4	6	2005	1,7
122 Angola	2,8	2,6	2,8	9	10	13	43	2040	1,9
123 Bulgarie	0,5	0,2	0,2	9	9	9	10	2030	1,1
124 Cuba	1,5	0,9	0,8	10	11	11	12	2030	1,5
125 Tchécoslovaquie	0,5	0,3	0,3	16	16	16	19	2030	1,2
126 Allemagne, Rép. dém. d'	-0,2	-0,1	0,0	17	17	17	15	2030	1,1
127 Corée, Rép. dém. de	2,7	2,5	2,1	21	23	28	49	2015	1,8
128 Mongolie	3,0	2,8	2,4	2	2	3	6	2020	1,8
129 URSS	0,9	1,0	0,7	281	291	312	398	2020	1,3

a. Voir dans les notes techniques les hypothèses utilisées pour ces projections.

# Tableau 28. Démographie et fécondité

	Taux brut de natalité pour mille habitants		Taux brut de mortalité pour mille habitants		Pourcentage de femmes en âge de procréer		Indice synthétique de fécondité			Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer et utilisant des moyens de contraception*	
	1965	1986	1965	1986	1965	1985	1965	1986	2000	1970	1985
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>42 w</b>	<b>30 w</b>	<b>16 w</b>	<b>10 w</b>	<b>45 w</b>	<b>50 w</b>	<b>6,4 w</b>	<b>3,9 w</b>	<b>3,5 w</b>		
Chine et Inde	41 w	25 w	14 w	9 w	45 w	51 w	6,3 w	3,2 w	2,9 w		
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>46 w</b>	<b>43 w</b>	<b>21 w</b>	<b>15 w</b>	<b>45 w</b>	<b>46 w</b>	<b>6,6 w</b>	<b>6,0 w</b>	<b>5,1 w</b>		
1 Ethiopie	43	47	20	19	46	46	5,8	6,3	5,8	..	2
2 Bhoutan	43	40	31	20	47	47	6,0	5,7	5,0	..	..
3 Burkina Faso	48	47	26	19	46	46	6,4	6,5	6,3	..	..
4 Népal	46	41	24	17	49	46	6,0	5,9	5,2	..	15
5 Bangladesh	47	41	21	15	44	46	6,8	5,6	4,4	..	25
6 Malawi	56	53	26	21	45	41	7,8	7,6	6,8	..	..
7 Zaïre	47	45	21	15	46	43	6,0	6,1	5,4	..	1
8 Mali	50	48	27	19	45	45	6,5	6,5	6,3	..	2
9 Birmanie	40	33	18	10	48	46	5,8	4,4	3,7	..	5
10 Mozambique	49	45	27	17	48	44	6,8	6,3	6,1	..	..
11 Madagascar	47	46	22	14	46	44	6,6	6,4	5,7	..	..
12 Ouganda	49	50	19	18	45	44	6,9	6,9	6,2	..	1
13 Burundi	47	47	24	18	46	46	6,4	6,5	6,2	..	9
14 Tanzanie	49	50	22	15	46	44	6,6	7,0	6,2	..	..
15 Togo	50	49	22	15	45	45	6,5	6,5	5,7	..	..
16 Niger	48	51	29	21	44	44	6,8	7,0	6,7	..	..
17 Bénin	49	49	24	17	45	45	6,8	6,5	6,2	..	6
18 Somalie	50	49	26	19	44	47	6,7	6,8	6,1	..	0
19 Rép. centrafricaine	34	43	24	16	48	47	4,5	5,7	5,8	..	..
20 Inde	45	32	20	12	47	48	6,2	4,4	3,2	12	35
21 Rwanda	52	52	17	18	45	44	7,5	8,0	7,1	..	1
22 Chine	38	19	10	7	44	54	6,4	2,3	2,2	..	74
23 Kenya	52	52	20	12	42	41	8,0	7,7	6,6	1	17
24 Zambie	49	49	20	14	45	44	6,6	6,8	5,9	..	..
25 Sierra Leone	48	48	31	24	46	47	6,4	6,5	6,3	..	4
26 Soudan	47	45	24	16	46	45	6,7	6,6	5,8	..	..
27 Haïti	43	35	20	13	46	48	6,2	4,8	3,9	..	7
28 Pakistan	48	47	21	15	43	47	7,2	6,8	5,4	6	11
29 Lesotho	42	41	18	13	46	45	5,8	5,8	5,1	..	..
30 Ghana	47	45	18	13	45	43	6,8	6,3	5,4	..	..
31 Sri Lanka	33	24	8	6	47	52	4,8	2,9	2,4	..	62
32 Mauritanie	47	47	26	19	44	45	6,5	6,5	6,3	..	1
33 Sénégal	47	46	23	18	46	45	6,4	6,5	5,7	..	12
34 Afghanistan	54	..	29	..	47	..	8,0	..	..	2	..
35 Tchad	45	44	28	20	47	48	6,0	5,9	5,7	..	..
36 Guinée	46	46	29	23	47	46	5,9	6,0	5,8	..	..
37 Kampouchea dém.	44	..	20	..	45	..	6,2	..	..	..	..
38 RDP lao	45	39	23	15	48	46	6,2	5,9	5,2	..	..
39 Viet Nam	..	34	17	7	..	48	..	4,5	3,3	..	20
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>39 w</b>	<b>31 w</b>	<b>14 w</b>	<b>9 w</b>	<b>46 w</b>	<b>48 w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>4,1 w</b>	<b>3,4 w</b>		
<b>Tranche inférieure</b>	<b>44 w</b>	<b>35 w</b>	<b>17 w</b>	<b>10 w</b>	<b>46 w</b>	<b>48 w</b>	<b>6,3 w</b>	<b>4,7 w</b>	<b>3,9 w</b>		
40 Libéria	46	46	20	13	45	44	6,4	6,6	5,8	..	7
41 Yémen, RDP	50	49	26	16	45	46	7,0	6,6	5,2	..	..
42 Indonésie	43	28	20	11	49	49	5,5	3,6	2,9	0	40
43 Yémen, Rép. arabe du	49	49	27	20	46	46	6,8	6,8	6,1	..	2
44 Philippines	42	35	12	7	44	49	6,8	4,6	3,4	16	44
45 Maroc	49	33	18	10	45	46	7,1	4,5	3,5	1	36
46 Bolivie	46	43	21	14	47	46	6,6	6,1	4,7	..	26
47 Zimbabwe	55	45	17	11	44	41	8,0	6,0	4,4	..	40
48 Nigéria	51	50	23	16	45	44	6,9	6,9	6,1	..	5
49 Rép. dominicaine	47	32	13	7	42	50	6,9	3,8	3,0	..	50
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	43	36	20	13	47	47	6,2	5,2	4,2	..	4
51 Côte d'Ivoire	52	49	22	14	47	44	7,4	7,1	6,0	..	3
52 Honduras	51	41	17	8	44	44	7,4	5,7	4,1	..	35
53 Egypte, Rép. arabe d'	43	34	19	10	47	49	6,8	4,6	3,5	..	32
54 Nicaragua	49	42	16	9	43	45	7,2	5,6	4,2	..	27
55 Thaïlande	41	25	10	7	44	52	6,3	3,0	2,3	15	65
56 El Salvador	46	37	13	9	44	45	6,7	4,9	3,6	..	47
57 Botswana	53	45	19	11	45	44	6,9	6,6	4,9	..	28
58 Jamaïque	38	26	8	6	42	48	5,4	3,0	2,4	..	52
59 Cameroun	40	48	20	13	46	43	5,2	6,9	6,0	..	..
60 Guatemala	46	41	17	9	44	46	6,1	5,8	4,4	..	25
61 Congo, Rép. populaire du	42	46	18	12	47	43	5,7	6,4	6,2	..	..
62 Paraguay	41	35	8	6	43	49	6,6	4,6	3,4	..	49
63 Pérou	45	32	16	10	44	49	6,7	4,1	3,2	..	46
64 Turquie	41	29	15	8	44	49	5,8	3,7	2,9	32	62
65 Tunisie	44	32	16	9	43	48	7,0	4,4	3,3	10	42
66 Equateur	45	34	13	7	43	47	6,8	4,5	3,3	..	44
67 Maurice	36	19	8	7	45	53	4,8	2,2	2,1	..	75
68 Colombie	45	27	14	7	44	52	6,5	3,2	2,6	21	63

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Taux brut de natalité pour mille habitants		Taux brut de mortalité pour mille habitants		Pourcentage de femmes en âge de procréer		Indice synthétique de fécondité			Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer et utilisant des moyens de contraception*	
	1965	1986	1965	1986	1965	1985	1965	1986	2000	1970	1985
69 Chili	32	21	11	6	47	53	4,8	2,5	2,1	..	..
70 Costa Rica	45	29	8	4	42	52	6,3	3,3	2,5	..	68
71 Jordanie	..	39	17	7	45	43	..	6,0	4,2	..	27
72 Rép. arabe syrienne	48	45	16	8	41	42	7,7	6,9	4,7	..	..
73 Liban	40	..	12	..	42	..	6,2	..	..	55	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>34 w</b>	<b>27 w</b>	<b>11 w</b>	<b>8 w</b>	<b>46 w</b>	<b>49 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>3,0 w</b>		
74 Brésil	39	29	11	8	46	50	5,6	3,5	2,9	..	65
75 Malaisie	40	29	12	6	43	52	6,3	3,5	2,6	7	51
76 Afrique du Sud	40	34	16	10	46	47	6,1	4,5	3,5	..	..
77 Mexique	45	29	11	6	43	47	6,7	3,7	2,8	..	48
78 Uruguay	21	19	10	10	49	46	2,8	2,6	2,2	..	..
79 Hongrie	13	12	11	14	48	46	1,8	1,8	1,8	..	73
80 Pologne	17	17	7	10	47	48	2,5	2,3	2,1	60	..
81 Portugal	23	13	10	10	48	49	3,1	1,7	1,7	..	70
82 Yougoslavie	21	15	9	9	50	51	2,7	2,0	2,0	59	..
83 Panama	40	27	9	5	44	50	5,7	3,2	2,5	..	61
84 Argentine	22	23	9	9	50	47	3,1	3,2	2,5	..	..
85 Corée, Rép. de	35	20	11	6	46	54	4,8	2,2	2,1	32	70
86 Algérie	50	40	18	9	44	44	7,4	6,1	4,5	..	..
87 Venezuela	42	30	8	5	42	49	6,1	3,8	2,7	..	..
88 Gabon	31	40	22	16	45	49	4,1	5,3	5,8	..	..
89 Grèce	18	11	8	9	51	47	2,3	1,8	1,8	..	..
90 Oman	50	45	24	13	46	44	7,2	6,9	5,2	..	..
91 Trinité-et-Tobago	33	26	8	7	45	52	4,3	2,9	2,4	44	53
92 Israël	26	22	6	7	46	48	3,8	2,9	2,4	..	..
93 Hong Kong	27	16	6	6	45	54	4,5	1,9	1,9	50	72
94 Singapour	31	16	6	5	45	57	4,7	1,7	1,7	45	74
95 Iran, Rép. islamique d'	50	41	17	10	42	46	7,8	5,6	4,8	..	..
96 Iraq	49	44	18	8	45	44	7,2	6,7	5,6	..	..
97 Roumanie	15	15	9	10	50	47	1,9	2,0	2,1	..	..
<b>Pays en développement</b>	<b>41 w</b>	<b>30 w</b>	<b>15 w</b>	<b>10 w</b>	<b>45 w</b>	<b>49 w</b>	<b>6,1 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>3,5 w</b>		
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>46 w</b>	<b>37 w</b>	<b>18 w</b>	<b>10 w</b>	<b>46 w</b>	<b>47 w</b>	<b>6,4 w</b>	<b>4,9 w</b>	<b>4,0 w</b>		
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>39 w</b>	<b>24 w</b>	<b>13 w</b>	<b>9 w</b>	<b>45 w</b>	<b>51 w</b>	<b>6,0 w</b>	<b>3,1 w</b>	<b>2,8 w</b>		
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>41 w</b>	<b>33 w</b>	<b>14 w</b>	<b>9 w</b>	<b>45 w</b>	<b>48 w</b>	<b>5,9 w</b>	<b>4,3 w</b>	<b>3,6 w</b>		
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>48 w</b>	<b>48 w</b>	<b>22 w</b>	<b>16 w</b>	<b>45 w</b>	<b>44 w</b>	<b>6,6 w</b>	<b>6,7 w</b>	<b>6,0 w</b>		
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>48 w</b>	<b>41 w</b>	<b>18 w</b>	<b>8 w</b>	<b>46 w</b>	<b>44 w</b>	<b>7,3 w</b>	<b>6,8 w</b>	<b>5,6 w</b>		
98 Arabie saoudite	48	42	20	8	46	44	7,3	7,1	5,9	..	..
99 Koweït	48	32	7	3	46	46	7,4	4,8	3,5	..	..
100 Emirats arabes unis	41	28	14	4	..	45	6,8	5,7	4,7	..	..
101 Libye	49	44	17	9	45	44	7,4	6,9	5,8	..	..
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>19 w</b>	<b>13 w</b>	<b>10 w</b>	<b>9 w</b>	<b>47 w</b>	<b>50 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>1,7 w</b>	<b>1,8 w</b>		
102 Espagne	21	13	8	9	49	47	2,9	1,8	1,8	..	59
103 Irlande	22	18	12	9	42	47	4,0	2,5	2,4	60	..
104 Nouvelle-Zélande	23	16	9	8	45	52	3,6	1,9	1,9	..	..
105 Italie	19	10	10	10	49	48	2,7	1,5	1,5	..	..
106 Royaume-Uni	18	13	12	12	45	48	2,9	1,8	1,8	75	83
107 Belgique	17	12	12	11	44	48	2,6	1,5	1,5	..	81
108 Autriche	18	11	13	11	43	48	2,7	1,5	1,5	..	..
109 Pays-Bas	20	13	8	9	47	52	3,0	1,5	1,5	..	78
110 France	18	14	11	10	43	48	2,8	1,8	1,8	64	..
111 Australie	20	15	9	7	47	51	3,0	1,9	2,0	67	..
112 Allemagne, Rép. féd. d'	18	10	12	12	45	49	2,5	1,3	1,3	..	78
113 Finlande	17	12	10	10	48	47	2,4	1,7	1,7	77	..
114 Danemark	18	11	10	11	47	49	2,6	1,4	1,4	67	..
115 Japon	19	12	7	7	56	51	2,0	1,8	1,8	53	64
116 Suède	16	12	10	11	47	47	2,4	1,7	1,7	..	78
117 Canada	21	15	8	7	47	53	3,1	1,7	1,7	..	73
118 Norvège	18	13	10	11	45	48	2,9	1,6	1,7	..	..
119 Etats-Unis	19	16	9	9	45	52	2,9	1,9	1,9	65	68
120 Suisse	19	12	10	9	48	44	2,6	1,5	1,5	..	70
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>20 w</b>	<b>20 w</b>	<b>8 w</b>	<b>10 w</b>	<b>47 w</b>	<b>48 w</b>	<b>2,7 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,3 w</b>		
121 Albanie	35	26	9	6	44	50	5,3	3,3	2,5	..	..
122 Angola	49	48	29	21	46	46	6,4	6,4	6,2	..	..
123 Bulgarie	15	13	8	11	51	47	2,1	2,0	2,0	..	..
124 Cuba	34	16	8	6	48	55	4,4	1,8	1,8	..	60
125 Tchécoslovaquie	16	14	10	12	46	46	2,4	2,1	2,1	66	..
126 Allemagne, Rép. dém. d'	17	13	14	13	40	47	2,5	1,7	1,7	..	..
127 Corée, Rép. dém. de	39	29	12	6	45	50	5,6	3,7	2,9	..	..
128 Mongolie	42	34	12	8	47	48	5,8	4,7	3,6	..	..
129 URSS	18	19	7	10	48	48	2,5	2,4	2,3	..	..

a. Les chiffres comprennent les femmes dont le mari utilise des moyens de contraception. Voir notes techniques.

# Tableau 29. Santé et nutrition

	Nombre d'habitants par :				Apport journalier de calories par habitant		Nouveau-nés ayant un faible poids à la naissance (%) 1984
	Médecin		Infirmier(ère)		1965	1985	
	1965	1981	1965	1981			
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>8.570 w</b>	<b>6.050 w</b>	<b>4.920 w</b>	<b>3.890 w</b>	<b>2.046 w</b>	<b>2.329 w</b>	
Chine et Inde	4.230 w	2.550 w	4.450 w	2.920 w	2.061 w	2.411 w	
Autres pays à faible revenu	26.620 w	17.670 w	7.250 w	7.130 w	1.998 w	2.100 w	
1 Ethiopie	70.190	88.150	5.970	5.000	1.832	1.704	10
2 Bhoutan	..	19.160	..	8.310	2.904	2.477	..
3 Burkina Faso	73.960	55.760	4.150	3.070	2.009	2.003	21
4 Népal	46.180	28.780	..	33.390	1.931	1.997	..
5 Bangladesh	8.400	9.690	..	19.370	1.964	1.804	50
6 Malawi	46.890	52.830	..	2.980	2.132	2.415	20
7 Zaïre	35.130	13.430	..	1.740	2.188	2.151	9
8 Mali	51.510	26.030	3.360	2.280	1.860	1.810	13
9 Birmanie	11.860	4.930	11.370	4.920	1.928	2.508	7
10 Mozambique	18.000	36.970	5.370	5.610	1.982	1.617	16
11 Madagascar	10.620	9.920	3.650	1.730	2.486	2.452	11
12 Ouganda	11.110	21.270	3.130	2.000	2.383	2.483	10
13 Burundi	55.910	..	7.320	..	2.391	2.233	14
14 Tanzanie	21.700	..	2.100	..	1.970	2.316	12
15 Togo	23.240	21.140	4.990	1.640	2.378	2.221	17
16 Niger	65.540	..	6.210	..	1.996	2.276	20
17 Bénin	32.390	17.010	2.540	1.660	2.008	2.248	10
18 Somalie	36.840	17.460	3.950	2.550	2.145	2.074	..
19 Rép. centrafricaine	34.020	22.530	3.000	2.120	2.130	2.059	23
20 Inde	4.880	3.700	6.500	4.670	2.100	2.126	30
21 Rwanda	72.480	32.150	7.450	10.260	1.665	1.935	17
22 Chine	3.790	1.730	3.050	1.670	2.034	2.620	6
23 Kenya	13.280	10.120	1.930	990	2.287	2.214	18
24 Zambie	11.380	7.800	5.820	1.660	2.073	2.126	2
25 Sierra Leone	16.840	19.130	4.470	2.100	1.836	1.784	17
26 Soudan	23.500	9.810	3.360	1.440	1.874	2.168	15
27 Haïti	14.010	9.200	12.900	..	2.007	1.784	17
28 Pakistan	..	2.910	9.910	5.870	1.747	2.180	28
29 Lesotho	20.060	..	4.700	..	2.065	2.299	11
30 Ghana	13.740	6.680	3.730	630	1.949	1.785	15
31 Sri Lanka	5.800	7.460	3.210	1.260	2.155	2.485	25
32 Mauritanie	36.470	..	..	..	2.070	2.071	..
33 Sénégal	21.130	13.070	2.640	1.990	2.474	2.418	10
34 Afghanistan	15.770	..	24.430	..	2.203	2.179	20
35 Tchad	72.480	..	13.610	..	2.393	1.733	11
36 Guinée	54.430	56.170	4.750	6.250	1.899	1.731	18
37 Kampouchea dém.	22.410	..	3.670	..	2.276	2.171	..
38 RDP lao	26.510	..	5.320	..	1.958	2.317	35
39 Viet Nam	..	4.110	..	1.260	2.031	2.281	25
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>9.830 w</b>	<b>4.940 w</b>	<b>3.290 w</b>	<b>1.400 w</b>	<b>2.358 w</b>	<b>2.719 w</b>	
Tranche inférieure	17.340 w	7.880 w	4.780 w	1.760 w	2.117 w	2.511 w	
40 Libéria	12.360	9.340	2.290	2.920	2.155	2.373	..
41 Yémen, RDP	12.870	7.110	1.850	820	1.999	2.255	12
42 Indonésie	31.740	12.330	9.500	2.300	1.792	2.476	14
43 Yémen, Rép. arabe du	58.240	7.120	..	3.450	2.002	2.266	..
44 Philippines	..	6.850	1.130	2.640	1.936	2.260	15
45 Maroc	12.120	18.570	2.290	900	2.182	2.729	9
46 Bolivie	3.300	2.000	3.990	..	1.868	2.171	10
47 Zimbabwe	8.010	7.100	990	1.000	2.089	2.144	15
48 Nigéria	29.530	9.400	6.160	2.690	2.185	2.139	25
49 Rép. dominicaine	1.700	1.400	1.640	1.240	1.870	2.530	15
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	12.640	15.610	620	930	1.908	2.145	25
51 Côte d'Ivoire	20.640	..	2.000	..	2.357	2.308	14
52 Honduras	5.370	3.100	1.530	690	1.963	2.224	9
53 Egypte, Rép. arabe d'	2.300	760	2.030	790	2.435	3.275	0
54 Nicaragua	2.560	2.230	1.390	590	2.398	2.464	15
55 Thaïlande	7.230	6.870	5.020	2.140	2.200	2.399	12
56 El Salvador	..	2.550	1.300	..	1.859	2.155	9
57 Botswana	27.460	7.400	17.720	700	2.015	2.159	12
58 Jamaïque	1.990	2.830	340	550	2.232	2.578	10
59 Cameroun	26.720	13.990	5.830	1.950	2.043	2.080	13
60 Guatemala	3.690	..	8.250	1.360	2.028	2.345	10
61 Congo, Rép. populaire du	14.210	..	950	..	2.255	2.511	15
62 Paraguay	1.850	1.750	1.550	650	2.627	2.873	7
63 Pérou	1.650	1.440	900	1.010	2.324	2.120	9
64 Turquie	2.900	1.530	2.290	1.240	2.636	3.218	8
65 Tunisie	8.000	3.620	1.150	950	2.296	2.796	7
66 Equateur	3.000	..	2.320	..	1.942	2.005	..
67 Maurice	3.930	1.820	2.030	580	2.272	2.717	9
68 Colombie	2.500	..	890	..	2.174	2.588	10

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Nombre d'habitants par :				Apport journalier de calories par habitant		Nouveau-nés ayant un faible poids à la naissance (%) 1984
	Médecin		Infirmier(ère)		1965	1985	
	1965	1981	1965	1981			
69 Chili	2.100	1.930	600	450	2.591	2.544	7
70 Costa Rica	2.010	1.440	630	..	2.366	2.807	10
71 Jordanie	4.710	1.190	1.810	1.160	2.282	2.968	10
72 Rép. arabe syrienne	5.400	2.190	..	1.390	2.144	3.235	9
73 Liban	1.010	510	2.030	..	2.428	3.046	10
<b>Tranche supérieure</b>	<b>2.310 w</b>	<b>1.380 w</b>	<b>1.690 w</b>	<b>900 w</b>	<b>2.621 w</b>	<b>2.967 w</b>	
74 Brésil	2.500	1.300	1.550	1.140	2.405	2.657	9
75 Malaisie	6.220	3.910	1.320	1.390	2.249	2.601	10
76 Afrique du Sud	2.050	..	490	..	2.643	2.926	12
77 Mexique	2.080	1.210	980	..	2.643	3.126	15
78 Uruguay	880	500	590	190	2.811	2.791	8
79 Hongrie	630	390	240	160	3.186	3.544	10
80 Pologne	800	550	410	230	3.238	3.224	8
81 Portugal	1.240	500	1.169	..	2.531	3.122	8
82 Yougoslavie	1.200	700	850	300	3.287	3.499	7
83 Panama	2.130	1.010	680	..	2.255	2.423	8
84 Argentine	600	..	610	..	3.209	3.216	6
85 Corée, Rép. de	2.700	1.390	2.990	350	2.255	2.806	9
86 Algérie	8.590	2.630	11.770	1.010	1.682	2.799	12
87 Venezuela	1.210	1.000	560	..	2.321	2.485	9
88 Gabon	..	2.550	770	..	1.881	2.448	16
89 Grèce	710	390	600	370	3.086	3.637	6
90 Oman	23.790	1.410	6.420	..	..	..	14
91 Trinité-et-Tobago	3.810	1.500	560	390	2.497	2.915	..
92 Israël	400	400	300	130	2.795	3.019	7
93 Hong Kong	2.460	1.290	1.220	790	2.502	2.692	8
94 Singapour	1.900	1.100	600	340	2.214	2.696	8
95 Iran, Rép. islamique d'	3.800	2.900	4.170	1.160	2.140	3.115	4
96 Iraq	5.000	1.810	2.910	2.250	2.138	2.891	15
97 Roumanie	760	700	400	280	2.994	3.413	6
<b>Pays en développement</b>	<b>8.990 w</b>	<b>5.690 w</b>	<b>4.360 w</b>	<b>3.230 w</b>	<b>2.149 w</b>	<b>2.460 w</b>	
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>18.400 w</b>	<b>7.020 w</b>	<b>5.850 w</b>	<b>..</b>	<b>2.115 w</b>	<b>2.664 w</b>	
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>3.870 w</b>	<b>2.340 w</b>	<b>3.980 w</b>	<b>2.660 w</b>	<b>2.155 w</b>	<b>2.483 w</b>	
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>7.930 w</b>	<b>4.580 w</b>	<b>2.070 w</b>	<b>..</b>	<b>2.425 w</b>	<b>2.607 w</b>	
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>33.830 w</b>	<b>25.310 w</b>	<b>4.820 w</b>	<b>2.800 w</b>	<b>2.098 w</b>	<b>2.097 w</b>	
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>7.500 w</b>	<b>1.380 w</b>	<b>4.440 w</b>	<b>580 w</b>	<b>1.969 w</b>	<b>3.213 w</b>	
98 Arabie saoudite	9.400	1.800	6.060	730	1.866	3.057	6
99 Koweït	800	700	270	180	2.963	3.102	7
100 Emirats arabes unis	..	720	..	390	2.672	3.652	7
101 Libye	3.850	620	850	360	1.923	3.585	5
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>870 w</b>	<b>550 w</b>	<b>420 w</b>	<b>180 w</b>	<b>3.137 w</b>	<b>3.357 w</b>	
102 Espagne	800	360	1.220	280	2.844	3.303	1
103 Irlande	950	770	170	140	3.530	3.736	4
104 Nouvelle-Zélande	820	610	570	150	3.311	3.393	5
105 Italie	1.850	750	790	250	3.113	3.493	7
106 Royaume-Uni	870	680	200	120	3.346	3.148	7
107 Belgique	700	370	590	130	..	3.679	5
108 Autriche	720	440	350	170	3.303	3.440	6
109 Pays-Bas	860	480	270	170	3.149	3.348	4
110 France	830	460	380	110	3.303	3.358	5
111 Australie	720	520	150	140	3.174	3.302	6
112 Allemagne, Rép. féd. d'	640	420	500	170	3.143	3.519	6
113 Finlande	1.300	460	180	100	3.119	2.961	4
114 Danemark	740	420	190	140	3.417	3.489	6
115 Japon	970	740	410	210	2.669	2.695	5
116 Suède	910	410	310	100	2.922	3.007	4
117 Canada	770	550	190	120	3.289	3.443	6
118 Norvège	790	460	340	70	3.047	3.171	4
119 Etats-Unis	670	500	310	180	3.292	3.682	7
120 Suisse	710	390	270	130	3.413	3.406	5
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>770 w</b>	<b>300 w</b>	<b>370 w</b>	<b>..</b>	<b>3.155 w</b>	<b>3.304 w</b>	
121 Albanie	2.100	..	550	..	2.398	2.716	7
122 Angola	13.150	..	3.820	..	1.912	1.926	19
123 Bulgarie	600	400	410	190	3.434	3.593	6
124 Cuba	1.150	720	820	370	2.371	3.088	8
125 Tchécoslovaquie	540	350	200	130	3.406	3.473	6
126 Allemagne, Rép. dém. d'	870	490	..	..	3.222	3.769	6
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	2.330	3.113	0
128 Mongolie	710	400	310	240	2.594	2.814	10
129 URSS	480	270	280	..	3.231	3.332	6

# Tableau 30. Education

Pourcentage du groupe d'âge pertinent inscrit dans :

	l'enseignement primaire												l'enseignement secondaire				l'enseignement supérieur	
	Total		Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total					
	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985				
<b>Pays à faible revenu</b>	74 w	95 w	..	110 w	..	88 w	22 w	34 w	..	41 w	..	26 w	2 w	..				
Chine et Inde	83 w	110 w	..	121 w	..	98 w	25 w	37 w	..	45 w	..	29 w	2 w	..				
Autres pays à faible revenu	44 w	67 w	58 w	75 w	31 w	56 w	9 w	22 w	13 w	28 w	4 w	16 w	1 w	5 w				
1 Ethiopie	11	36	16	44	6	28	2	12	3	14	1	9	0	1				
2 Bhoutan	7	25	13	32	1	18	0	4	0	6	..	1	..	0				
3 Burkina Faso	12	32	16	41	8	24	1	5	2	7	1	3	0	1				
4 Népal	20	79	36	104	4	47	5	25	9	35	2	11	1	5				
5 Bangladesh	49	60	67	70	31	50	13	18	23	26	3	10	1	5				
6 Malawi	44	62	55	71	32	53	2	4	3	6	1	2	0	1				
7 Zaïre	70	98	95	112	45	84	5	57	8	81	2	33	0	2				
8 Mali	24	23	32	29	16	17	4	7	5	10	2	4	0	1				
9 Birmanie	71	102	76	..	65	..	15	24	20	..	11	..	1	..				
10 Mozambique	37	84	48	94	26	74	3	7	3	9	2	4	0	0				
11 Madagascar	65	121	70	125	59	118	8	36	10	43	5	30	1	5				
12 Ouganda	67	..	83	..	50	..	4	..	6	..	2	..	0	1				
13 Burundi	26	53	36	61	15	44	1	4	2	5	1	3	0	1				
14 Tanzanie	32	72	40	90	25	85	2	3	3	4	1	2	0	0				
15 Togo	55	95	78	118	32	73	5	21	8	33	2	10	0	2				
16 Niger	11	28	15	36	7	20	1	6	1	9	0	3	..	1				
17 Bénin	34	65	48	87	21	43	3	20	5	29	2	12	0	2				
18 Somalie	10	25	16	32	4	18	2	17	4	23	1	12	0	..				
19 Rép. centrafricaine	56	73	84	..	28	..	2	13	4	..	1	..	..	1				
20 Inde	74	92	89	107	57	76	27	35	41	45	13	24	5	..				
21 Rwanda	53	64	64	66	43	63	2	2	3	3	1	2	0	0				
22 Chine	89	124	..	132	..	114	24	39	..	45	..	32	0	2				
23 Kenya	54	94	69	97	40	91	4	20	6	25	2	16	0	1				
24 Zambie	53	103	59	106	46	96	7	19	11	24	3	14	..	2				
25 Sierra Leone	29	..	37	..	21	..	5	..	8	..	3	..	0	..				
26 Soudan	29	49	37	58	21	41	4	19	6	22	2	17	1	2				
27 Haïti	50	78	56	83	44	72	5	18	6	19	3	17	0	1				
28 Pakistan	40	47	59	61	20	32	12	17	18	24	5	9	2	5				
29 Lesotho	94	115	74	102	114	127	4	22	4	18	4	26	0	2				
30 Ghana	69	66	82	75	57	59	13	39	19	45	7	27	1	2				
31 Sri Lanka	93	103	98	105	86	102	35	63	34	60	35	57	2	5				
32 Mauritanie	13	..	19	..	6	..	1	..	2	..	0	..	..	..				
33 Sénégal	40	55	52	66	29	45	7	13	10	18	3	9	1	2				
34 Afghanistan	16	..	26	..	5	..	2	..	4	..	1	..	0	..				
35 Tchad	34	38	56	55	13	21	1	6	3	11	0	2	..	0				
36 Guinée	31	30	44	42	19	19	5	12	9	18	2	6	0	2				
37 Kampuchea dém.	77	..	98	..	56	..	9	..	14	..	4	..	1	..				
38 RDP lao	40	91	50	101	30	79	2	19	2	23	1	15	0	1				
39 Viet Nam	..	100	..	107	..	94	..	43	..	44	..	41	..	..				
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	85 w	104 w	92 w	109 w	79 w	101 w	22 w	49 w	26 w	57 w	19 w	51 w	5 w	14 w				
Tranche inférieure	75 w	104 w	84 w	111 w	66 w	100 w	16 w	42 w	21 w	50 w	12 w	41 w	4 w	13 w				
40 Libéria	41	..	59	..	23	..	5	..	8	..	3	..	1	..				
41 Yémen, RDP	23	66	35	96	10	35	11	19	17	26	5	11	..	..				
42 Indonésie	72	118	79	121	65	116	12	39	18	45	7	34	1	7				
43 Yémen, Rép. arabe du	9	67	16	112	1	22	0	10	..	17	..	3	..	..				
44 Philippines	113	106	115	105	111	106	41	65	42	63	40	66	19	38				
45 Maroc	57	81	78	98	35	63	11	31	16	38	5	25	1	9				
46 Bolivie	73	91	86	96	60	85	18	37	21	40	15	34	5	20				
47 Zimbabwe	110	131	128	135	92	128	6	43	8	51	5	35	0	3				
48 Nigéria	32	92	39	103	24	81	5	29	7	..	3	..	0	3				
49 Rép. dominicaine	87	124	87	121	87	126	12	50	11	44	12	57	2	..				
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	64	53	..	35	..	4	14	6	..	2	..	..	2				
51 Côte d'Ivoire	60	78	80	92	41	65	6	20	10	27	2	12	0	3				
52 Honduras	80	102	81	103	79	102	10	36	11	31	9	36	1	10				
53 Egypte, Rép. arabe d'	75	85	90	94	60	76	26	62	37	73	15	52	7	23				
54 Nicaragua	69	101	68	96	69	107	14	39	15	23	13	55	2	10				
55 Thaïlande	78	97	82	..	74	..	14	30	16	..	11	..	2	20				
56 El Salvador	82	70	85	69	79	70	17	24	18	23	17	26	2	14				
57 Botswana	65	104	59	98	71	109	3	29	5	27	3	31	..	1				
58 Jamaïque	109	106	112	106	106	107	51	58	53	56	50	60	3	..				
59 Cameroun	94	107	114	116	75	97	5	23	8	29	2	18	0	2				
60 Guatemala	50	76	55	80	45	69	8	17	10	17	7	16	2	8				
61 Congo, Rép. populaire du	114	..	134	..	94	..	10	..	15	..	5	..	1	..				
62 Paraguay	102	101	109	104	96	98	13	31	13	31	13	30	4	10				
63 Pérou	99	122	108	125	90	120	25	65	29	68	21	61	8	24				
64 Turquie	101	116	118	119	83	112	16	42	22	47	9	28	4	9				
65 Tunisie	91	118	116	127	65	108	16	39	23	46	9	33	2	6				
66 Equateur	91	114	94	117	88	117	17	55	19	51	16	53	3	33				
67 Maurice	101	106	105	105	97	106	26	51	34	53	18	49	3	1				
68 Colombie	84	117	83	116	86	119	17	50	18	50	16	51	3	13				

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.



## Pourcentage du groupe d'âge perinert inscrit dans :

	l'enseignement primaire						l'enseignement secondaire						l'enseignement supérieur	
	Total		Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total	
	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985	1965	1985
69 Chili	124	109	125	108	122	106	34	69	31	63	36	69	6	16
70 Costa Rica	106	101	107	101	105	100	24	41	23	39	25	43	6	23
71 Jordanie	95	99	105	98	83	99	38	79	52	80	23	78	2	37
72 Rép. arabe syrienne	78	108	103	116	52	101	28	61	43	72	13	49	8	17
73 Liban	106	..	118	..	93	..	26	..	33	..	20	..	14	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>97 w</b>	<b>105 w</b>	<b>100 w</b>	<b>108 w</b>	<b>93 w</b>	<b>102 w</b>	<b>29 w</b>	<b>57 w</b>	<b>31 w</b>	<b>66 w</b>	<b>26 w</b>	<b>63 w</b>	<b>7 w</b>	<b>16 w</b>
74 Brésil	108	104	109	108	108	99	16	35	16	..	16	..	2	11
75 Malaisie	90	99	96	100	84	99	28	53	34	52	22	53	2	6
76 Afrique du Sud	90	..	91	..	88	..	15	..	16	..	14	..	4	..
77 Mexique	92	115	94	116	90	114	17	55	21	56	13	54	4	16
78 Uruguay	106	110	106	111	106	109	44	70	42	..	46	..	8	32
79 Hongrie	101	98	102	98	100	99	..	72	..	71	..	72	13	15
80 Pologne	104	101	106	102	102	100	58	78	52	75	64	81	18	17
81 Portugal	84	112	84	120	83	119	42	47	49	43	34	51	5	13
82 Yougoslavie	106	96	108	96	103	96	65	82	70	84	59	80	13	20
83 Panama	102	105	104	107	99	102	34	59	32	56	36	63	7	26
84 Argentine	101	108	101	107	102	108	28	70	26	66	31	75	14	36
85 Corée, Rép. de	101	96	103	96	99	96	35	94	44	97	25	91	6	32
86 Algérie	68	94	81	104	53	83	7	51	10	59	5	43	1	6
87 Venezuela	94	108	93	109	94	108	27	45	27	41	28	50	7	26
88 Gabon	134	123	146	124	122	121	11	25	16	30	5	20	..	4
89 Grèce	110	106	111	106	109	106	49	86	57	87	41	84	10	21
90 Oman	..	89	..	97	..	80	..	32	..	43	..	21	..	1
91 Trinité-et-Tobago	93	95	97	93	90	96	36	76	39	74	34	79	2	4
92 Israël	95	99	95	98	95	101	48	76	46	73	51	80	20	34
93 Hong Kong	103	105	106	106	99	104	29	69	32	66	25	72	5	13
94 Singapour	105	115	110	118	100	113	45	71	49	70	41	73	10	12
95 Iran, Rép. islamique d'	63	112	85	122	40	101	18	46	24	54	11	37	2	5
96 Iraq	74	100	102	108	45	92	28	55	42	69	14	39	4	10
97 Roumanie	101	98	102	98	100	97	39	75	44	74	32	76	10	11
<b>Pays en développement</b>	<b>78 w</b>	<b>101 w</b>	<b>84 w</b>	<b>110 w</b>	<b>62 w</b>	<b>92 w</b>	<b>22 w</b>	<b>39 w</b>	<b>28 w</b>	<b>45 w</b>	<b>14 w</b>	<b>33 w</b>	<b>3 w</b>	<b>8 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>69 w</b>	<b>107 w</b>	<b>78 w</b>	<b>113 w</b>	<b>59 w</b>	<b>101 w</b>	<b>14 w</b>	<b>44 w</b>	<b>20 w</b>	<b>53 w</b>	<b>9 w</b>	<b>42 w</b>	<b>2 w</b>	<b>10 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>86 w</b>	<b>109 w</b>	<b>..</b>	<b>119 w</b>	<b>..</b>	<b>98 w</b>	<b>27 w</b>	<b>40 w</b>	<b>..</b>	<b>48 w</b>	<b>..</b>	<b>33 w</b>	<b>3 w</b>	<b>..</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>88 w</b>	<b>104 w</b>	<b>91 w</b>	<b>108 w</b>	<b>84 w</b>	<b>99 w</b>	<b>21 w</b>	<b>47 w</b>	<b>23 w</b>	<b>57 w</b>	<b>20 w</b>	<b>57 w</b>	<b>5 w</b>	<b>16 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>41 w</b>	<b>75 w</b>	<b>52 w</b>	<b>85 w</b>	<b>31 w</b>	<b>67 w</b>	<b>4 w</b>	<b>23 w</b>	<b>6 w</b>	<b>26 w</b>	<b>2 w</b>	<b>14 w</b>	<b>0 w</b>	<b>2 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>43 w</b>	<b>86 w</b>	<b>60 w</b>	<b>82 w</b>	<b>25 w</b>	<b>69 w</b>	<b>10 w</b>	<b>56 w</b>	<b>15 w</b>	<b>55 w</b>	<b>5 w</b>	<b>41 w</b>	<b>1 w</b>	<b>11 w</b>
98 Arabie saoudite	24	69	36	77	11	61	4	42	7	51	1	33	1	11
99 Koweït	116	101	129	102	103	99	52	83	59	85	43	80	..	16
100 Emirats arabes unis	..	99	..	99	..	99	..	58	..	53	..	65	0	8
101 Libye	78	127	111	..	44	..	14	87	24	..	4	..	1	11
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>107 w</b>	<b>102 w</b>	<b>107 w</b>	<b>101 w</b>	<b>106 w</b>	<b>101 w</b>	<b>63 w</b>	<b>93 w</b>	<b>65 w</b>	<b>91 w</b>	<b>61 w</b>	<b>92 w</b>	<b>21 w</b>	<b>39 w</b>
102 Espagne	115	104	117	108	114	107	38	91	46	88	29	91	6	27
103 Irlande	108	100	107	100	108	100	51	96	53	91	50	101	12	22
104 Nouvelle-Zélande	106	106	107	107	104	106	75	85	76	84	74	86	15	35
105 Italie	112	98	113	99	110	99	47	75	53	74	41	73	11	26
106 Royaume-Uni	92	101	92	103	92	103	66	89	67	83	66	87	12	22
107 Belgique	109	95	110	94	108	96	75	96	77	94	72	97	15	31
108 Autriche	106	99	106	100	105	98	52	79	52	77	52	81	9	27
109 Pays-Bas	104	95	104	94	104	96	61	102	64	103	57	100	17	31
110 France	134	114	135	108	133	106	56	96	53	88	59	95	18	30
111 Australie	99	106	99	106	99	105	62	95	63	94	61	97	16	28
112 Allemagne, Rép. féd. d'	..	96	..	96	..	96	..	74	..	73	..	75	9	30
113 Finlande	92	104	95	104	89	103	76	102	72	95	80	110	11	33
114 Danemark	98	98	97	98	99	99	83	103	98	104	67	103	14	29
115 Japon	100	102	100	101	100	102	82	96	82	95	81	97	13	30
116 Suède	95	98	94	97	96	99	62	83	63	79	60	88	13	38
117 Canada	105	105	106	106	104	104	56	103	57	103	55	103	26	55
118 Norvège	97	97	97	97	98	97	64	97	66	95	62	100	11	31
119 Etats-Unis	..	101	..	101	..	101	..	99	..	99	..	98	40	57
120 Suisse	87	..	87	..	87	..	37	..	38	..	35	..	8	22
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>102 w</b>	<b>105 w</b>	<b>103 w</b>	<b>..</b>	<b>102 w</b>	<b>..</b>	<b>66 w</b>	<b>92 w</b>	<b>60 w</b>	<b>..</b>	<b>72 w</b>	<b>..</b>	<b>27 w</b>	<b>21 w</b>
121 Albanie	92	97	97	99	87	95	33	69	40	74	26	64	8	7
122 Angola	39	93	53	..	26	..	5	13	6	..	4	..	0	1
123 Bulgarie	103	102	104	102	102	101	54	100	54	99	55	100	17	18
124 Cuba	121	105	123	108	119	101	23	85	23	82	24	88	3	21
125 Tchécoslovaquie	99	57	100	97	97	98	29	39	23	28	35	50	14	16
126 Allemagne, Rép. dém. d'	109	101	107	102	111	100	60	79	62	80	57	77	19	31
127 Corée, Rép. dém. de	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
128 Mongolie	98	105	98	104	97	106	66	88	65	84	66	92	8	26
129 URSS	103	106	103	..	103	..	72	99	65	..	79	..	..	21

# Tableau 31. Population active

	Pourcentage de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)		Pourcentage de la population active travaillant dans :						Taux annuel moyen d'accroissement de la population active (%)		
	1965	1985	l'agriculture		l'industrie		les services		1965-80	1980-85	1985-2000
			1965	1980	1965	1980	1965	1980			
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>54 w</b>	<b>59 w</b>	<b>77 w</b>	<b>72 w</b>	<b>9 w</b>	<b>13 w</b>	<b>14 w</b>	<b>15 w</b>	<b>2,1 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>1,9 w</b>
Chine et Inde	55 w	61 w	77 w	72 w	9 w	14 w	14 w	14 w	2,1 w	2,3 w	1,6 w
<b>Autres pays à faible revenu</b>	<b>52 w</b>	<b>52 w</b>	<b>79 w</b>	<b>71 w</b>	<b>8 w</b>	<b>10 w</b>	<b>13 w</b>	<b>19 w</b>	<b>2,2 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,6 w</b>
1 Ethiopie	52	51	86	80	5	8	9	12	2,1	1,7	2,2
2 Bhoutan	55	55	95	92	2	3	4	5	1,8	1,9	1,9
3 Burkina Faso	48	44	89	87	3	4	7	9	1,6	1,9	2,2
4 Népal	56	54	94	93	2	1	4	7	1,6	2,3	2,3
5 Bangladesh	51	53	84	75	5	6	11	19	1,9	2,8	3,0
6 Malawi	51	47	92	83	3	7	5	9	2,2	2,6	2,6
7 Zaïre	52	51	82	72	9	13	9	16	1,7	2,3	2,5
8 Mali	53	50	90	86	1	2	8	13	1,7	2,5	2,7
9 Birmanie	57	54	64	53	14	19	23	28	2,2	1,9	1,8
10 Mozambique	55	51	87	85	6	7	7	8	3,2	..	..
11 Madagascar	54	51	85	81	4	6	11	13	2,1	1,9	2,3
12 Ouganda	52	52	91	86	3	4	6	10	3,0	2,7	3,0
13 Burundi	53	52	94	93	2	2	4	5	1,2	2,0	2,4
14 Tanzanie	53	50	92	86	3	5	6	10	2,8	2,8	3,0
15 Togo	52	50	78	73	9	10	13	17	2,7	2,3	2,5
16 Niger	51	51	95	91	1	2	4	7	1,8	2,3	2,6
17 Bénin	52	49	83	70	5	7	12	23	1,9	2,0	2,5
18 Somalie	49	53	81	76	6	8	13	16	3,1	2,0	1,7
19 Rép. centrafricaine	57	55	88	72	3	6	9	21	1,2	1,3	1,8
20 Inde	54	56	73	70	12	13	15	17	1,7	2,0	1,8
21 Rwanda	51	49	94	93	2	3	3	4	2,9	2,8	2,9
22 Chine	55	65	81	74	8	14	11	12	2,4	2,5	1,4
23 Kenya	48	45	86	81	5	7	9	12	3,6	3,5	3,7
24 Zambie	51	48	79	73	8	10	13	17	2,7	3,2	3,5
25 Sierra Leone	54	55	78	70	11	14	11	16	0,9	1,1	1,4
26 Soudan	53	52	82	71	5	8	14	21	2,4	2,8	3,1
27 Haïti	52	51	77	70	7	8	16	22	1,0	2,0	2,2
28 Pakistan	50	53	60	55	18	16	22	30	2,6	3,2	2,8
29 Lesotho	56	52	92	86	3	4	6	10	1,8	2,0	2,1
30 Ghana	52	48	61	56	15	18	24	26	1,9	2,7	2,9
31 Sri Lanka	54	62	56	53	14	14	30	33	2,2	1,6	1,6
32 Mauritanie	52	53	89	69	3	9	8	22	1,8	2,7	3,1
33 Sénégal	53	52	83	81	6	6	11	13	3,1	1,9	2,1
34 Afghanistan	55	..	69	..	11	..	20	..	1,7	..	..
35 Tchad	55	55	92	83	3	5	5	12	1,6	1,8	2,1
36 Guinée	55	52	87	81	6	9	7	10	1,7	1,6	1,8
37 Kampuchea dém.	52	..	80	..	4	..	16	..	1,2	..	..
38 RDP lao	56	53	81	76	5	7	15	17	1,6	1,8	2,2
39 Viet Nam	..	55	79	68	6	12	15	21	1,8	..	..
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>54 w</b>	<b>57 w</b>	<b>56 w</b>	<b>43 w</b>	<b>17 w</b>	<b>23 w</b>	<b>27 w</b>	<b>34 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,4 w</b>
<b>Tranche inférieure</b>	<b>52 w</b>	<b>55 w</b>	<b>65 w</b>	<b>55 w</b>	<b>12 w</b>	<b>16 w</b>	<b>23 w</b>	<b>29 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>2,6 w</b>	<b>2,5 w</b>
40 Libéria	51	52	79	74	10	9	11	16	2,6	2,2	2,7
41 Yémen, RDP	52	51	54	41	12	18	33	41	1,6	2,8	3,1
42 Indonésie	53	56	71	57	9	13	21	30	2,1	2,4	2,2
43 Yémen, Rép. arabe du	54	51	79	69	7	9	14	22	0,7	2,6	3,4
44 Philippines	52	56	58	52	16	16	26	33	2,5	2,5	2,4
45 Maroc	50	52	61	46	15	25	24	29	2,9	3,3	3,1
46 Bolivie	53	53	54	46	20	20	26	34	2,0	2,7	2,7
47 Zimbabwe	51	45	79	73	8	11	13	17	3,0	2,7	3,0
48 Nigéria	51	49	72	68	10	12	18	20	3,0	2,6	2,9
49 Rép. dominicaine	47	53	59	46	14	15	27	39	2,8	3,5	2,9
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	55	54	87	76	6	10	7	14	1,9	2,2	2,0
51 Côte d'Ivoire	54	54	81	65	5	8	15	27	2,7	2,7	2,6
52 Honduras	50	50	68	61	12	16	20	23	2,8	3,9	3,9
53 Egypte, Rép. arabe d'	54	55	55	46	15	20	30	34	2,2	2,6	2,7
54 Nicaragua	48	50	57	47	16	16	28	38	2,9	3,8	3,9
55 Thaïlande	51	59	82	71	5	10	13	19	2,8	2,5	1,7
56 El Salvador	50	60	59	43	16	19	26	37	3,3	2,9	3,3
57 Botswana	50	48	89	70	4	13	8	17	2,4	3,5	3,4
58 Jamaïque	51	56	37	31	20	16	43	52	2,0	2,9	2,4
59 Cameroun	55	50	86	70	4	8	9	22	1,7	1,8	2,2
60 Guatemala	50	53	64	57	15	17	21	26	2,3	2,8	3,3
61 Congo, Rép. populaire du	55	51	66	62	11	12	23	26	2,0	1,8	2,2
62 Paraguay	49	51	55	49	20	21	26	31	3,2	3,1	2,8
63 Pérou	51	56	50	40	19	18	32	42	2,9	2,9	2,8
64 Turquie	53	57	75	58	11	17	14	25	1,7	2,3	2,0
65 Tunisie	50	56	49	35	21	36	29	29	2,8	3,1	2,8
66 Equateur	50	53	55	39	19	20	26	42	2,7	3,1	2,9
67 Maurice	52	63	37	28	25	24	38	48	2,6	3,3	2,1
68 Colombie	49	59	45	34	21	24	34	42	2,6	2,8	2,3

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Pourcentage de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)		Pourcentage de la population active travaillant dans :						Taux annuel moyen d'accroissement de la population active (%)		
	1965	1985	l'agriculture		l'industrie		les services		1965-80	1980-85	1985-2000
			1965	1980	1965	1980	1965	1980			
69 Chili	56	63	27	17	29	25	44	58	2,2	2,6	1,7
70 Costa Rica	49	59	47	31	19	23	34	46	3,8	3,1	2,4
71 Jordanie	27	49	37	10	26	26	37	64	1,7	4,4	4,2
72 Rép. arabe syrienne	46	48	52	32	20	32	28	36	3,3	3,5	4,0
73 Liban	51	..	29	..	24	..	47	..	1,7	..	..
<b>Tranche supérieure</b>	<b>56 w</b>	<b>59 w</b>	<b>45 w</b>	<b>29 w</b>	<b>23 w</b>	<b>31 w</b>	<b>32 w</b>	<b>40 w</b>	<b>2,6 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>2,3 w</b>
74 Brésil	53	59	49	31	20	27	31	42	3,3	2,3	2,1
75 Malaisie	50	59	59	42	13	19	29	39	3,4	2,9	2,6
76 Afrique du Sud	54	55	32	17	30	35	39	49	1,8	2,8	2,8
77 Mexique	49	54	50	37	22	29	29	35	3,9	3,2	3,0
78 Uruguay	63	63	20	16	29	29	51	55	0,4	0,6	0,9
79 Hongrie	66	66	32	18	40	44	29	38	0,1	0,0	0,3
80 Pologne	62	66	44	29	32	39	25	33	1,1	0,7	0,7
81 Yougoslavie	63	68	57	32	26	33	17	34	0,9	1,0	0,7
81 Portugal	62	64	38	26	30	37	32	38	1,2	1,0	0,8
83 Panama	51	58	46	32	16	18	38	50	2,7	3,0	2,6
84 Argentine	63	60	18	13	34	34	48	53	1,1	1,1	1,5
85 Corée, Rép. de	53	64	55	36	15	27	30	37	2,8	2,7	1,9
86 Algérie	50	49	57	31	1,7	27	26	42	2,2	3,6	3,7
87 Venezuela	49	56	30	16	24	28	47	56	4,2	3,5	3,0
88 Gabon	61	58	83	75	8	11	9	14	1,7	2,3	2,5
89 Grèce	65	65	47	31	24	29	29	40	0,5	0,6	0,3
90 Oman	53	50	62	50	15	22	23	28	3,8	5,2	2,7
91 Trinité-et-Tobago	53	61	20	10	35	39	45	51	1,9	2,5	2,1
92 Israël	59	60	12	6	35	32	53	62	3,0	2,2	2,1
93 Hong Kong	56	68	6	2	53	51	41	47	3,9	2,5	1,4
94 Singapour	53	67	6	2	27	38	68	61	4,2	1,9	0,8
95 Iran, Rép. islamique d'	50	53	49	36	26	33	25	31	3,2	3,3	3,2
96 Iraq	51	50	50	30	20	22	30	48	3,6	3,7	4,0
97 Roumanie	65	66	57	31	26	44	18	26	0,2	0,7	0,7
<b>Pays en développement</b>	<b>54 w</b>	<b>58 w</b>	<b>70 w</b>	<b>62 w</b>	<b>12 w</b>	<b>16 w</b>	<b>18 w</b>	<b>22 w</b>	<b>2,3 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>2,1 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>52 w</b>	<b>53 w</b>	<b>61 w</b>	<b>49 w</b>	<b>15 w</b>	<b>19 w</b>	<b>24 w</b>	<b>31 w</b>	<b>2,8 w</b>	<b>2,8 w</b>	<b>2,8 w</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>55 w</b>	<b>61 w</b>	<b>71 w</b>	<b>66 w</b>	<b>11 w</b>	<b>16 w</b>	<b>16 w</b>	<b>17 w</b>	<b>2,2 w</b>	<b>2,2 w</b>	<b>1,6 w</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>53 w</b>	<b>56 w</b>	<b>51 w</b>	<b>40 w</b>	<b>18 w</b>	<b>23 w</b>	<b>31 w</b>	<b>37 w</b>	<b>2,9 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,5 w</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>52 w</b>	<b>50 w</b>	<b>79 w</b>	<b>75 w</b>	<b>8 w</b>	<b>9 w</b>	<b>13 w</b>	<b>16 w</b>	<b>2,5 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>2,7 w</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>53 w</b>	<b>54 w</b>	<b>58 w</b>	<b>35 w</b>	<b>15 w</b>	<b>21 w</b>	<b>28 w</b>	<b>44 w</b>	<b>5,6 w</b>	<b>4,4 w</b>	<b>3,4 w</b>
98 Arabie saoudite	53	54	68	48	11	14	21	37	4,9	4,4	3,5
99 Koweït	60	58	2	2	34	32	64	67	6,9	6,2	3,5
100 Emirats arabes unis	..	67	21	5	32	38	47	57	..	5,2	2,1
101 Libye	53	50	41	18	21	29	38	53	3,6	3,7	3,5
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>63 w</b>	<b>67 w</b>	<b>14 w</b>	<b>7 w</b>	<b>38 w</b>	<b>35 w</b>	<b>48 w</b>	<b>58 w</b>	<b>1,3 w</b>	<b>1,0 w</b>	<b>0,5 w</b>
102 Espagne	64	65	34	17	35	37	32	46	0,6	1,3	0,8
103 Irlande	57	60	31	19	28	34	41	48	0,8	1,6	1,6
104 Nouvelle-Zélande	59	65	13	11	36	33	51	56	1,9	1,8	1,2
105 Italie	66	67	25	12	42	41	34	48	0,3	0,7	0,2
106 Royaume-Uni	65	65	3	3	47	38	50	59	0,3	0,5	0,2
107 Belgique	63	68	6	3	46	36	48	61	0,7	0,7	0,1
108 Autriche	63	67	19	9	45	41	36	50	0,2	0,8	0,1
109 Pays-Bas	62	69	9	6	41	32	51	63	1,4	1,4	0,5
110 France	62	66	18	9	39	35	43	56	0,8	0,9	0,5
111 Australie	62	66	10	7	38	32	52	61	2,4	1,8	1,3
112 Allemagne, Rép. féd. d'	65	70	11	6	48	44	41	50	0,3	0,7	-0,5
113 Finlande	65	67	24	12	35	35	41	53	0,7	0,9	0,3
114 Danemark	65	66	14	7	37	32	49	61	1,2	0,6	0,2
115 Japon	67	68	26	11	32	34	42	55	1,0	0,9	0,5
116 Suède	66	65	11	6	43	33	46	62	1,1	0,3	0,3
117 Canada	59	68	10	5	33	29	57	65	3,2	1,4	0,9
118 Norvège	63	64	16	8	37	29	48	62	1,8	0,8	0,7
119 Etats-Unis	60	66	5	4	35	31	60	66	2,2	1,2	0,8
120 Suisse	65	67	9	6	49	39	41	55	0,8	0,7	-0,1
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>61 w</b>	<b>65 w</b>	<b>34 w</b>	<b>22 w</b>	<b>34 w</b>	<b>39 w</b>	<b>32 w</b>	<b>39 w</b>	<b>1,3 w</b>	<b>1,1 w</b>	<b>0,8 w</b>
121 Albanie	52	59	69	56	19	26	12	18	2,8	2,9	2,4
122 Angola	54	52	79	74	8	10	13	17	2,2	1,7	2,1
123 Bulgarie	67	67	46	18	31	45	23	37	0,2	0,0	0,2
124 Cuba	59	66	33	24	25	29	41	48	2,3	2,3	1,7
125 Tchécoslovaquie	65	64	21	13	47	49	31	37	0,9	0,4	0,7
126 Allemagne, Rép. dém. d'	61	67	15	11	49	50	36	39	0,5	0,9	0,2
127 Corée, Rép. dém. de	52	58	57	43	23	30	20	27	2,7	3,0	2,8
128 Mongolie	54	56	54	40	20	21	26	39	2,7	3,0	2,8
129 URSS	62	66	34	20	33	39	33	41	1,2	0,9	0,5

# Tableau 32. Urbanisation

	Population urbaine				Pourcentage de la population urbaine vivant				Nombre de villes de plus de	
	En pourcentage de la population totale		Taux annuel moyen d'accroissement (%)		Dans la plus grande ville		Dans des villes de plus de 500.000 habitants		de plus de 500.000 habitants	
	1965	1985	1965-80	1980-85	1960	1980	1960	1980	1960	1980
<b>Pays à faible revenu</b>	<b>17 w</b>	<b>22 w</b>	<b>3,6 w</b>	<b>4,0 w</b>	<b>10 w</b>	<b>16 w</b>	<b>31 w</b>	<b>55 w</b>	<b>54 t</b>	<b>148 t</b>
Chine et Inde	18 w	23 w	3,0 w	3,6 w	7 w	6 w	33 w	59 w	49 t	114 t
Autres pays à faible revenu	13 w	20 w	4,9 w	5,4 w	26 w	30 w	19 w	40 w	5 t	34 t
1 Ethiopie	8	15	6,6	3,7	30	37	0	37	0	1
2 Bhoutan	3	4	3,7	5,2	..	..	0	0	0	0
3 Burkina Faso	6	8	3,4	5,3	..	41	0	0	0	0
4 Népal	4	7	5,1	5,6	41	27	0	0	0	0
5 Bangladesh	6	18	8,0	7,9	20	30	20	51	1	3
6 Malawi	5	..	7,8	..	..	19	0	0	0	0
7 Zaïre	19	39	7,2	8,4	14	28	14	38	1	2
8 Mali	13	20	4,9	4,5	32	24	0	0	0	0
9 Birmanie	21	24	2,8	2,8	23	23	23	23	1	2
10 Mozambique	5	19	11,8	5,3	75	83	0	83	0	1
11 Madagascar	12	21	5,7	5,3	44	36	0	36	0	1
12 Ouganda	6	7	4,1	3,0	38	52	0	52	0	1
13 Burundi	2	2	1,8	2,7	..	..	0	0	0	0
14 Tanzanie	6	14	8,7	8,3	34	50	0	50	0	1
15 Togo	11	23	7,2	6,4	..	60	0	0	0	0
16 Niger	7	15	6,9	7,0	..	31	0	0	0	0
17 Bénin	11	35	10,2	4,4	..	63	0	63	0	1
18 Somalie	20	34	6,1	5,4	..	34	0	0	0	0
19 Rép. centrafricaine	27	45	4,8	3,9	40	36	0	0	0	0
20 Inde	19	25	3,6	3,9	7	6	26	39	11	36
21 Rwanda	3	5	6,3	6,7	..	..	0	0	0	0
22 Chine	18	22	2,6	3,3	6	6	42	45	38	78
23 Kenya	9	20	9,0	6,3	40	57	0	57	0	1
24 Zambie	24	48	7,1	5,5	..	35	0	35	0	1
25 Sierra Leone	15	25	4,3	5,1	37	47	0	0	0	0
26 Soudan	13	21	5,1	4,8	30	31	0	31	0	1
27 Haïti	18	27	4,0	4,1	42	56	0	56	0	1
28 Pakistan	24	29	4,3	4,8	20	21	33	51	2	7
29 Lesotho	2	17	14,6	5,3	..	..	0	0	0	0
30 Ghana	26	32	3,4	3,9	25	35	0	48	0	2
31 Sri Lanka	20	21	2,3	8,4	28	16	0	16	0	1
32 Mauritanie	7	31	12,4	3,4	..	39	0	0	0	0
33 Sénégal	27	36	4,1	4,0	53	65	0	65	0	1
34 Afghanistan	9	..	6,0	..	33	17	0	17	0	0
35 Tchad	9	27	9,2	3,9	..	39	0	0	0	1
36 Guinée	12	22	6,6	4,3	37	80	0	80	0	1
37 Kampuchea dém.	11	..	1,9	..	..	..	..	..	..	..
38 RDP lao	8	15	4,8	5,6	69	48	0	0	0	0
39 Viet Nam	..	20	..	3,4	..	21	..	50	..	4
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	<b>37 w</b>	<b>48 w</b>	<b>4,4 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>28 w</b>	<b>27 w</b>	<b>37 w</b>	<b>49 w</b>	<b>59 t</b>	<b>131 t</b>
Tranche inférieure	27 w	36 w	4,5 w	3,7 w	29 w	31 w	31 w	46 w	22 t	55 t
40 Libéria	23	37	6,2	4,3	..	..	0	0	0	0
41 Yémen, RDP	30	37	3,2	4,9	61	49	0	0	0	0
42 Indonésie	16	25	4,7	2,3	20	23	34	50	3	9
43 Yémen, Rép. arabe du	5	19	10,7	7,3	..	25	0	0	0	0
44 Philippines	32	39	4,0	3,2	27	30	27	34	1	2
45 Maroc	32	44	4,2	4,2	16	26	16	50	1	4
46 Bolivie	40	44	2,9	5,6	47	44	0	44	0	1
47 Zimbabwe	14	27	7,5	5,0	40	50	0	50	0	1
48 Nigéria	15	30	4,8	5,2	13	17	22	58	2	9
49 Rép. dominicaine	35	56	5,3	4,2	50	54	0	54	0	1
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	14	8,4	4,9	..	25	0	0	0	0
51 Côte d'Ivoire	23	45	8,7	6,9	27	34	0	34	0	1
52 Honduras	26	39	5,5	5,2	31	33	0	0	0	0
53 Egypte, Rép. arabe d'	41	46	2,9	3,4	38	39	53	53	2	2
54 Nicaragua	43	56	4,6	4,5	41	47	0	47	0	1
55 Thaïlande	13	18	4,6	3,2	65	69	65	69	1	1
56 El Salvador	39	43	3,5	4,0	26	22	0	0	0	0
57 Botswana	4	20	15,4	4,5	..	..	..	..	..	..
58 Jamaïque	38	53	3,4	3,2	77	66	0	66	0	1
59 Cameroun	16	42	8,1	7,0	26	21	0	21	0	1
60 Guatemala	34	41	3,6	4,2	41	36	41	36	1	1
61 Congo, Rép. populaire du	35	40	3,5	3,6	77	56	0	0	0	0
62 Paraguay	36	41	3,2	3,7	44	44	0	44	0	1
63 Pérou	52	68	4,1	3,8	38	39	38	44	1	2
64 Turquie	32	46	4,3	4,4	18	24	32	42	3	4
65 Tunisie	40	56	4,2	3,7	40	30	40	30	1	1
66 Equateur	37	52	5,1	3,7	31	29	0	51	0	2
67 Maurice	37	54	4,0	2,1	..	..	..	..	..	..
68 Colombie	54	67	3,5	2,8	17	26	28	51	3	4

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

	Population urbaine				Pourcentage de la population urbaine vivant				Nombre de villes de plus de 500.000 habitants	
	En pourcentage de la population totale		Taux annuel moyen d'accroissement (%)		Dans la plus grande ville		Dans des villes de plus de 500.000 habitants			
	1965	1985	1965-80	1980-85	1960	1980	1960	1980	1960	1980
69 Chili	72	83	2,6	2,1	38	44	38	44	1	1
70 Costa Rica	38	45	3,7	3,8	67	64	0	64	0	1
71 Jordanie	47	69	5,3	4,0	31	37	0	37	0	1
72 Rép. arabe syrienne	40	49	4,5	5,5	35	33	35	55	1	2
73 Liban	49	..	4,6	..	64	79	64	79	1	1
<b>Tranche supérieure</b>	<b>49 w</b>	<b>65 w</b>	<b>3,8 w</b>	<b>3,2 w</b>	<b>27 w</b>	<b>26 w</b>	<b>39 w</b>	<b>50 w</b>	<b>37 t</b>	<b>76 t</b>
74 Brésil	50	73	4,5	4,0	14	15	35	52	6	14
75 Malaisie	26	38	4,5	4,0	19	27	0	27	0	1
76 Afrique du Sud	47	56	2,6	3,3	16	13	44	53	4	7
77 Mexique	55	69	4,5	3,6	28	32	36	48	3	7
78 Uruguay	81	85	0,7	0,9	56	52	56	52	1	1
79 Hongrie	43	55	1,8	1,3	45	37	45	37	1	1
80 Pologne	50	60	1,8	1,6	17	15	41	47	5	8
81 Portugal	24	31	2,0	3,3	47	44	47	44	1	1
82 Yougoslavie	31	45	3,0	2,5	11	10	11	23	1	3
83 Panama	44	50	3,4	2,6	61	66	0	66	0	1
84 Argentine	76	84	2,2	1,9	46	45	54	60	3	5
85 Corée, Rép. de	32	64	5,7	2,5	35	41	61	77	3	7
86 Algérie	38	43	3,8	3,7	27	12	27	12	1	1
87 Venezuela	72	85	4,5	3,5	26	26	26	44	1	4
88 Gabon	8	12	4,2	4,6	..	..	..	..	..	..
89 Grèce	48	65	2,5	1,9	51	57	51	70	1	2
90 Oman	4	9	8,1	7,3	..	..	..	..	..	..
91 Trinité-et-Tobago	30	64	5,0	3,3	..	..	0	0	0	0
92 Israël	81	90	3,5	2,4	46	35	46	35	1	1
93 Hong Kong	89	93	2,3	1,3	100	100	100	100	1	1
94 Singapour	100	100	1,6	1,2	100	100	100	100	1	1
95 Iran, Rép. islamique d'	37	54	5,5	4,6	26	28	26	47	1	6
96 Iraq	51	70	5,3	6,3	35	55	35	70	1	3
97 Roumanie	34	51	3,4	1,0	22	17	22	17	1	1
<b>Pays en développement</b>	<b>24 w</b>	<b>31 w</b>	<b>3,9 w</b>	<b>3,8 w</b>	<b>19 w</b>	<b>21 w</b>	<b>34 w</b>	<b>46 w</b>	<b>113 t</b>	<b>279 t</b>
<b>Exportateurs de pétrole</b>	<b>29 w</b>	<b>41 w</b>	<b>4,3 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>24 w</b>	<b>24 w</b>	<b>34 w</b>	<b>48 w</b>	<b>17 t</b>	<b>47 t</b>
<b>Exportateurs de produits manufacturés</b>	<b>23 w</b>	<b>29 w</b>	<b>3,2 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>12 w</b>	<b>12 w</b>	<b>37 w</b>	<b>46 w</b>	<b>70 t</b>	<b>154 t</b>
<b>Pays fortement endettés</b>	<b>44 w</b>	<b>57 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>3,5 w</b>	<b>23 w</b>	<b>23 w</b>	<b>35 w</b>	<b>50 w</b>	<b>29 t</b>	<b>67 t</b>
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>13 w</b>	<b>25 w</b>	<b>6,2 w</b>	<b>5,7 w</b>	<b>22 w</b>	<b>32 w</b>	<b>8 w</b>	<b>42 w</b>	<b>2 t</b>	<b>14 t</b>
<b>Exportateurs de pétrole à revenu élevé</b>	<b>40 w</b>	<b>73 w</b>	<b>9,5 w</b>	<b>6,0 w</b>	<b>29 w</b>	<b>28 w</b>	<b>0 w</b>	<b>34 w</b>	<b>0 t</b>	<b>3 t</b>
98 Arabie saoudite	39	72	8,5	6,1	15	18	0	33	0	2
99 Koweït	78	92	8,2	5,1	75	30	0	0	0	0
100 Emirats arabes unis	56	79	18,9	5,5	..	..	..	..	..	..
101 Libye	29	60	9,7	6,7	57	64	0	64	0	1
<b>Pays industriels à économie de marché</b>	<b>70 w</b>	<b>75 w</b>	<b>1,4 w</b>	<b>1,5 w</b>	<b>18 w</b>	<b>18 w</b>	<b>48 w</b>	<b>55 w</b>	<b>104 t</b>	<b>152 t</b>
102 Espagne	61	77	2,4	1,6	13	17	37	44	5	6
103 Irlande	49	57	2,2	2,7	51	48	51	48	1	1
104 Nouvelle-Zélande	79	83	1,5	0,9	25	30	0	30	0	1
105 Italie	62	67	1,0	0,9	13	17	46	52	7	9
106 Royaume-Uni	87	92	0,5	0,3	24	20	61	55	15	17
107 Belgique	93	96	0,5	0,4	17	14	28	24	2	2
108 Autriche	51	56	0,1	0,7	51	39	51	39	1	1
109 Pays-Bas	86	88	1,5	0,9	9	9	27	24	3	3
110 France	67	73	2,7	1,0	25	23	34	34	4	6
111 Australie	83	86	0,2	1,4	26	24	62	68	4	5
112 Allemagne, Rép. féd. d'	79	86	0,8	0,1	20	18	48	45	11	11
113 Finlande	44	60	2,5	2,9	28	27	0	27	0	1
114 Danemark	77	86	1,1	0,3	40	32	40	32	1	1
115 Japon	67	76	2,1	1,8	18	22	35	42	5	9
116 Suède	77	86	1,0	1,2	15	15	15	35	1	3
117 Canada	73	77	1,5	1,7	50	32	50	32	1	1
118 Norvège	37	73	5,0	0,9	14	18	31	62	2	9
119 Etats-Unis	72	74	1,2	2,3	13	12	61	77	40	65
120 Suisse	53	60	1,2	0,9	19	22	19	22	1	1
<b>Pays non membres non déclarants</b>	<b>52 w</b>	<b>65 w</b>	<b>2,4 w</b>	<b>1,8 w</b>	<b>9 w</b>	<b>8 w</b>	<b>23 w</b>	<b>32 w</b>	<b>31 t</b>	<b>59 t</b>
121 Albanie	32	34	3,4	3,3	27	25	0	0	0	0
122 Angola	13	25	6,4	5,8	44	64	0	64	0	1
123 Bulgarie	46	68	2,8	1,7	23	18	23	18	1	1
124 Cuba	58	71	2,7	0,8	32	38	32	38	1	1
125 Tchécoslovaquie	51	66	1,9	1,4	17	12	17	12	1	1
126 Allemagne, Rép. dém. d'	73	76	0,1	0,6	9	9	14	17	2	3
127 Corée, Rép. dém. de	45	63	4,6	3,8	15	12	15	19	1	2
128 Mongolie	42	55	4,5	3,3	53	52	0	0	0	0
129 URSS	52	66	2,2	1,6	6	4	21	33	25	50

# Tableau 33. Les femmes et le développement

	Santé et protection																
	Rapports démographiques				Espérance de vie à la naissance (années)				Accouchements		Mortalité maternelle		Mortalité infantile		Education		
	Nombre de femmes pour 100 hommes								l'aide d'un personnel de santé (%)		(pour 100.000 naissances vivantes)		(pour 1.000 naissances vivantes)		Nombre de femmes pour 100 hommes		
	Total		0-4 ans		Femmes		Hommes		1984		1980		1986		1970		1985
1965	1985	1965	1985	1965	1986	1965	1986										
<b>Pays à faible revenu</b>	96 w	95 w	97 w	95 w	50 w	61 w	47 w	60 w	..	329 w	122 w	69 w	53 w	74 w	39 w	60 w	
<b>Chine et Inde</b>	95 w	94 w	97 w	95 w	51 w	64 w	48 w	63 w	..	237 w	115 w	56 w	..	75 w	..	61 w	
<b>Autres pays à faible revenu</b>	99 w	99 w	98 w	97 w	44 w	54 w	43 w	52 w	52 w	607 w	150 w	106 w	47 w	68 w	37 w	53 w	
1 Ethiopie	104	99	101	99	43	48	42	45	58	2.000 <sup>b</sup>	165	155	38	64	32	64	
2 Bhoutan	98	94	95	94	32	45	30	46	3	..	184	139	..	52	..	47	
3 Burkina Faso	101	104	100	99	40	49	37	45	..	..	193	140	48	58	33	42	
4 Népal	99	98	98	94	40	47	41	48	10	850	184	130	..	41	16	30	
5 Bangladesh	93	95	95	96	44	50	45	51	..	600	153	121	44	67	..	38	
6 Malawi	104	103	100	100	40	47	39	44	59	250	200	153	..	77	39	48	
7 Zaïre	107	103	97	99	45	54	42	50	..	800 <sup>b</sup>	141	100	48	75	26	40	
8 Mali	104	108	102	100	39	48	37	45	..	..	297	144	49	59	29	42	
9 Birmanie	103	100	98	97	49	61	46	58	97	135	122	64	..	..	65	..	
10 Mozambique	104	105	100	99	39	49	36	46	28	479 <sup>b</sup>	168	120	..	78	..	49	
11 Madagascar	105	101	100	99	45	55	42	52	62	300	201	130	83	..	70	74	
12 Ouganda	103	102	100	100	47	49	44	46	..	300	121	105	..	..	31	..	
13 Burundi	105	105	101	99	45	50	42	47	12	..	142	114	42	72	17	43	
14 Tanzanie	103	103	100	99	45	55	41	51	74	370 <sup>b</sup>	138	108	60	99	38	58	
15 Togo	104	108	100	99	44	54	40	51	..	476 <sup>b</sup>	153	96	42	63	26	32	
16 Niger	101	102	101	100	39	46	35	43	47	581 <sup>b</sup>	180	135	46	56	35	39	
17 Bénin	104	108	100	99	43	52	41	48	34	1.680 <sup>b</sup>	166	117	44	50	44	39	
18 Somalie	102	99	100	99	40	48	37	45	2	1.100	165	134	27	52	27	58	
19 Rép. centrafricaine	107	107	103	99	41	51	40	48	..	600	167	134	34	64	20	36	
20 Inde	94	94	98	94	44	56	46	57	33	590	151	86	57	67	40	52	
21 Rwanda	104	104	100	100	51	50	47	47	..	210	139	116	69	96	44	26	
22 Chine	95	94	97	95	56	70	50	68	..	44	90	34	..	81	..	67	
23 Kenya	103	101	100	99	50	59	46	56	..	510 <sup>b</sup>	112	74	57	93	42	62	
24 Zambie	101	103	100	99	46	54	43	51	..	140	121	82	78	89	49	58	
25 Sierra Leone	105	103	100	99	34	42	31	40	25	450	209	154	55	..	40	..	
26 Soudan	98	98	96	99	41	51	39	47	20	607 <sup>b</sup>	160	108	55	68	40	74	
27 Haïti	105	105	98	97	47	56	44	53	20	367	178	119	..	86	..	91	
28 Pakistan	93	91	95	93	44	51	46	52	24	600	149	111	31	47	25	34	
29 Lesotho	102	102	99	99	50	57	47	53	28	..	142	102	157	125	111	150	
30 Ghana	103	101	100	99	49	56	46	52	73	1.400 <sup>c</sup>	119	89	71	78	36	62	
31 Sri Lanka	93	97	97	96	65	72	63	68	87	90	63	29	86	93	101	108	
32 Mauritanie	102	102	101	100	39	49	36	45	23	119	178	127	31	67	13	40	
33 Sénégal	102	101	100	99	42	49	40	46	..	530 <sup>c</sup>	171	130	57	68	39	50	
34 Afghanistan	96	..	93	..	35	..	35	..	..	640	..	..	17	..	16	..	
35 Tchad	104	103	100	99	38	46	35	44	..	..	183	134	..	39	9	18	
36 Guinée	101	105	101	99	36	43	34	41	..	..	196	148	..	46	30	35	
37 Kampouchea	100	..	97	..	46	..	43	..	..	..	134	..	56	..	..	..	
38 RDP lao	97	102	98	98	..	51	..	48	..	..	..	146	59	81	34	73	
39 Viet Nam	..	105	..	97	..	68	..	63	100	110	..	47	..	91	..	90	
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>	101 w	100 w	97 w	97 w	56 w	65 w	53 w	61 w	53 w	381 w	109 w	65 w	77 w	88 w	82 w	92 w	
<b>Tranche inférieure</b>	101 w	100 w	97 w	97 w	50 w	61 w	47 w	57 w	38 w	586 w	133 w	77 w	73 w	86 w	59 w	79 w	
40 Libéria	102	100	99	99	46	56	43	52	89	173	138	87	..	..	30	..	
41 Yémen, RDP	98	103	97	97	39	51	38	49	10	100	..	142	..	36	25	48	
42 Indonésie	103	101	97	97	45	58	43	55	31	800	136	87	..	92	64	73	
43 Yémen, Rép. arabe du	97	110	97	97	38	47	37	44	12	..	200	152	5	24	3	11	
44 Philippines	98	98	97	96	57	65	54	62	..	80	72	46	94	96	..	100	
45 Maroc	100	100	97	97	51	62	48	58	..	327 <sup>b</sup>	145	85	42	62	40	74	
46 Bolivie	102	103	98	98	47	55	42	52	..	480	160	113	68	88	64	86	
47 Zimbabwe	102	100	99	99	50	60	46	56	69	145 <sup>b</sup>	103	74	..	94	63	68	
48 Nigéria	103	102	100	99	43	52	40	49	..	1.500	177	104	63	79	51	..	
49 Rép. dominicaine	97	99	97	97	57	68	54	64	98	56	110	67	..	96	..	122	
50 Papouasie-Nouvelle-Guinée	92	94	95	95	44	54	44	51	34	1.000	140	64	61	..	..	..	
51 Côte d'Ivoire	98	91	100	99	44	54	40	51	..	..	149	96	51	70	27	41	
52 Honduras	99	99	97	96	52	66	48	62	50	82	128	72	..	99	..	..	
53 Egypte, Rép. arabe d'	99	99	96	96	50	63	48	59	24	500	172	88	64	76	45	..	
54 Nicaragua	101	100	98	97	52	63	49	60	..	65	121	65	99	108	..	183	
55 Thaïlande	99	99	96	97	58	66	54	62	33	270	88	41	89	..	69	..	
56 El Salvador	99	99	97	97	56	66	53	57	35	74	120	61	91	99	77	94	
57 Botswana	111	111	100	99	49	62	46	56	..	250	112	69	129	110	..	115	
58 Jamaïque	109	103	100	97	67	76	64	71	89	102	49	19	..	97	111	106	
59 Cameroun	105	103	100	99	47	58	44	54	..	303	143	96	66	84	36	59	
60 Guatemala	97	98	97	97	50	63	48	58	..	105	112	61	80	83	82	..	
61 Congo, Rép. populaire du	104	105	101	99	51	60	48	56	..	..	118	75	71	94	43	71	
62 Paraguay	102	100	97	96	67	69	63	65	22	469	73	43	88	91	91	98	
63 Pérou	100	101	98	96	52	62	49	59	44	314	130	90	82	93	74	88	
64 Turquie	96	97	97	97	55	67	52	62	..	207	152	79	66	89	37	59	
65 Tunisie	96	98	96	97	52	65	51	61	60	1.000 <sup>c</sup>	145	74	52	80	44	69	
66 Equateur	100	100	98	97	57	68	55	64	27	220	112	64	91	97	76	100	
67 Maurice	100	101	97	96	63	70	59	63	84	52	67	35	90	98	66	90	
68 Colombie	102	100	97	96	59	68	54	63	51	126	96	47	102	100	95	100	

Note : Les notes techniques indiquent ce que recouvrent les chiffres et dans quelle mesure ils sont comparables. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.





## Notes techniques

Cette onzième édition des Indicateurs du développement dans le monde fournit des indicateurs économiques et sociaux pour des périodes ou des années données, sous une forme permettant de comparer les pays ou groupes de pays. Elle contient deux nouveaux tableaux : l'un donne une image de la situation démographique des femmes et de leur degré d'accès à certains services de santé et d'éducation, et l'autre fournit des informations sur la structure de la consommation des ménages. En revanche, deux tableaux ont été supprimés cette année : celui sur l'origine et la destination des exportations de marchandises; et celui sur l'espérance de vie et indicateurs divers, dont les données sont contenues pour la plupart dans le tableau sur les femmes. Il y a donc, au total, 33 tableaux généraux contenant des chiffres et statistiques qui ont été choisis de façon à donner une vue aussi large que possible du développement.

Un gros effort de standardisation des données a été fait; néanmoins, les méthodes, les pratiques et les définitions statistiques, ainsi que la couverture des données, varient largement d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les systèmes statistiques de nombreux pays en développement sont encore insuffisants, ce qui réduit la quantité et la fiabilité des données. De plus, les comparaisons entre pays et entre périodes donnent toujours lieu à des problèmes techniques compliqués que l'on ne pourra jamais résoudre complètement ou de façon certaine. Le lecteur est invité à tenir compte de ces réserves lorsqu'il interprétera les indicateurs, surtout lorsqu'il voudra faire des comparaisons entre différents pays.

Pour faciliter les comparaisons au plan international, les séries de données sur les comptes nationaux en prix constants fondées sur des années autres que 1980 sont, pour la première fois, partiellement transformées en valeurs de 1980. Pour ce faire, on change l'année pour laquelle les versions en prix courants et en prix constants des mêmes séries chronologiques ont la même valeur, sans modifier leur tendance respective. Cette transformation entraîne souvent un écart entre le produit intérieur brut (PIB) en prix constants par branche d'activité d'origine et le PIB par catégorie de dépense, lorsque les composantes du PIB sont transformées individuellement et additionnées pour mesurer le PIB. Ce type d'écart est absorbé dans les chiffres de *consommation privée, etc.*, l'hypothèse étant que le PIB exprimé par branche d'activité d'origine constitue une estimation plus fiable que le PIB par catégorie de dépense.

Cette méthode tient compte des effets des variations de prix relatifs d'un secteur à l'autre entre la période d'origine et la nouvelle période de référence. Comme la consommation privée est calculée en tant que valeur résiduelle, les éléments de comptabilité nationale ne sont pas modifiés. La méthode implique toutefois que l'on intègre aux chiffres de consommation privée tous les écarts statistiques résultant, au niveau des *dépenses*, du processus de transformation de la base. La valeur ajoutée du secteur des services comporte également un écart statistique d'après les données émanant des sources d'origine. Dans les éditions précédentes des Indicateurs, on se contentait, pour des raisons de présentation, de transformer le PIB



pour l'année de référence de chaque pays en valeur nominale de 1980. Les éléments de comptabilité nationale habituels s'en trouvaient faussés.

Tous les taux de croissance sont exprimés en termes réels et, sauf indication contraire, ont été calculés par la méthode des moindres carrés. On estime le taux de croissance  $r$  en traçant une droite de régression au moyen des valeurs logarith-

miques prises par la variable à chacune des années de la période considérée; pour cela, on applique la formule :  $\log X_t = a + bt + e_t$ , qui équivaut à la transformation logarithmique de l'équation du taux de croissance composé  $X_t = X_0 (1 + r)^t$ ,  $X$  étant la variable,  $t$  le temps, et  $a = \log X_0$  et  $b = \log (1 + r)$  les paramètres que l'on cherche à estimer;  $e$  est le terme d'erreur. Si  $b^*$  est l'estimation

**Encadré A Indicateurs de base pour les pays membres des Nations Unies et de la Banque mondiale de moins de 1 million d'habitants**

	Population (milliers d'habitants) milieu de 1986	Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	PNB par habitant*		Taux annuel moyen d'inflation*		Espérance de vie à la naissance (années) 1986
			Dollars 1986	Croissance annuelle moyenne (%) 1965-86	1965-80	1980-86	
Guinée-Bissau	905	36	170	-2,0	..	32,9	39
Gambie	773	11	230	0,7	8,3	10,9	43
Maldives	189	0 <sup>b</sup>	310	1,8	..	..	54
Comores	409	2	320	0,6	..	..	56
São Tomé-et-Principe	111	1	340	0,7	..	5,3	65
Cap-Vert	335	4	460	..	..	16,0	65
Guyana	799	215	500	-2,0	8,1	10,2	66
Iles Salomon	283	28	530	..	..	6,9	58
Samoa-Occidental	165	3	680	..	..	12,8	65
Swaziland	689	17	690	2,8	9,1	9,6	55
Tonga	98	1	740	..	..	..	64
Saint-Vincent-et-Grenadines	119	0 <sup>b</sup>	960	1,1	11,1	5,1	69
Belize	170	23	1.170	2,2	7,4	1,6	66
Dominique	85	1	1.210	-0,4	12,9	4,7	75
Grenade	98	0	1.240	..	11,2	5,0	68
Sainte-Lucie	140	1	1.320	2,3	9,4	3,9	72
Saint-Kitts-et-Nevis	43	0 <sup>b</sup>	1.700	3,6	9,3	5,2	70
Fidji	707	18	1.810	2,7	10,4	4,9	68
Antigua-et-Barbuda	81	0 <sup>b</sup>	2.380	0,4	9,1	6,1	73
Suriname	402	163	2.510	3,7	..	0,5	66
Malte	360	0 <sup>b</sup>	3.450	7,7	3,5	1,8	75
Chypre	672	9	4.360	..	..	7,4	74
Barbade	254	0 <sup>b</sup>	5.150	2,4	11,2	7,0	74
Bahamas	236	14	7.190	-0,3	6,4	5,2	70
Bahreïn	431	1	8.510	..	..	-1,8	70
Qatar	317	11	13.200	..	..	..	69
Islande	243	103	13.410	3,1	26,9	46,7	77
Brunéi	232	6	15.400	..	..	-4,4	74
Luxembourg	366	3	15.770	4,1	6,5	6,5	74
Djibouti	361	22	..	..	..	..	49
Guinée équatoriale	381	28	..	..	..	..	45
Kiribati	65	1	..	..	..	5,6	52
Seychelles	66	0 <sup>b</sup>	..	..	12,1	3,8	70
Vanuatu	135	15	..	..	..	4,6	63

Note : Les pays dont le nom est écrit en italique sont ceux pour lesquels on ne peut calculer le PNB par habitant. Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.  
a. Voir note technique du Tableau 1. b. Moins de 500 km<sup>2</sup>.

de  $b$  par la méthode des moindres carrés, alors le taux moyen de croissance annuelle  $r$  s'obtient par la formule [antilog ( $b^*$ )] - 1.

### Tableau 1. Indicateurs de base

Les estimations de la population au milieu de 1986 sont fondées sur des chiffres provenant de la Division de la population des Nations Unies ou de la Banque mondiale. Il s'agit normalement de projections reposant en général sur les données des derniers recensements et enquêtes démographiques, qui ne sont, dans certains cas, ni très récents, ni très exacts. Notons que les réfugiés qui ne se sont pas installés définitivement dans le pays d'accueil sont généralement considérés comme appartenant à la population de leur pays d'origine.

Les données relatives aux superficies sont tirées de l'Annuaire FAO de la production, édition de 1986. L'Encadré A donne les indicateurs de base pour les pays membres des Nations Unies et de la Banque mondiale qui ont moins de 1 million d'habitants.

Le produit national brut (PNB) mesure la production intérieure et extérieure totale attribuable aux résidents sans déduction pour l'amortissement. Le PNB est égal au PIB (défini à la note relative au Tableau 2) majoré du revenu net des facteurs, c'est-à-dire de la rémunération que les résidents reçoivent de l'étranger au titre des services facteurs (travail et capital), diminué de la rémunération versée au même titre à des non-résidents ayant apporté une contribution à l'économie nationale.

Le PNB par habitant est calculé selon la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale. La Banque reconnaît qu'il est impossible d'avoir des estimations du PNB par habitant parfaitement comparables pour tous les pays. Par-delà le problème classique des nombres indices, qui est insurmontable, deux obstacles limitent la comparabilité des données. Le premier a trait aux chiffres du PNB et aux estimations de la population eux-mêmes, car les systèmes de comptabilité nationale et de communication des données démographiques diffèrent d'un pays à l'autre, de même que la portée et la fiabilité des statistiques sur lesquelles ils reposent. L'autre obstacle surgit lorsqu'il faut convertir les chiffres du PNB, exprimés en différentes monnaies nationales, en un numéraire commun, généralement le dollar, pour effectuer des comparaisons entre pays.

Etant donné que ces obstacles nuisent à la comparabilité des estimations du PNB par habitant, la Banque mondiale a apporté un certain nombre d'améliorations à ses méthodes d'estima-

tion. Lorsqu'elle examine les comptes nationaux de ses pays membres, la Banque mondiale évalue de manière systématique les estimations du PNB, en prenant note de la couverture et des concepts utilisés, et elle apporte les changements nécessaires afin d'améliorer la comparabilité. Dans le cadre de cet examen, les services de la Banque peuvent éventuellement procéder à des estimations du PNB (et, parfois, de la population) pour la période la plus récente. En outre, la Banque s'assure systématiquement que les taux de change officiels sont des facteurs de conversion appropriés. Elle utilise un autre facteur de conversion (comme expliqué dans les Tableaux économiques par pays), lorsque le taux de change officiel s'écarte dans des proportions exceptionnelles du taux effectivement utilisé pour les transactions de change. Cette démarche n'est nécessaire que pour un très petit nombre de pays.

Le facteur de conversion employé dans l'Atlas pour une année donnée est la moyenne du taux de change de cette année et des taux de change des deux années précédentes, ceux-ci étant ajustés pour tenir compte des différences d'inflation relative entre le pays concerné et les Etats-Unis. Cette moyenne sur trois ans permet d'atténuer les fluctuations des prix et des taux de change d'un pays à l'autre. On divise ensuite le PNB en dollars ainsi obtenu par le nombre d'habitants du milieu de l'année la plus récente pour trouver le PNB par habitant.

Les chiffres du PNB par habitant pour 1986 reposent sur des facteurs de conversion correspondant à une moyenne pour trois années : 1984 et 1985 (époque où le dollar a atteint son plus haut niveau de ces dernières années) et 1986. Ainsi, la valeur relative du PNB des Etats-Unis et des pays dont les monnaies sont liées au dollar a augmenté, tandis que celle du PNB des pays qui ne sont pas directement liés au dollar — notamment les pays européens et le Japon — a diminué.

Les formules ci-après montrent comment on calcule le facteur de conversion pour l'année  $t$  :

$$e_{i,t} = \frac{1}{3} \left[ e_{i,t-2} \left( \frac{P_t}{P_{t-2}} \frac{P_t^*}{P_{t-2}^*} \right) + e_{i,t-1} \left( \frac{P_t}{P_{t-1}} \frac{P_t^*}{P_{t-1}^*} \right) + e_i \right]$$

et comment on calcule le PNB par habitant en dollars pour l'année  $t$  :

$$(Y_t^*) = Y_t / N_t \div e_{i,t}$$

où :

- $Y_t$  = PNB courant (en monnaie nationale) pour l'année  $t$
- $P_t$  = déflateur du PNB pour l'année  $t$

- $e_t$  = taux de change annuel moyen (monnaie nationale/dollars) pour l'année  $t$   
 $N_t$  = population au milieu de l'année  $t$   
 $P_t^s$  = déflateur du PNB des Etats-Unis pour l'année  $t$ .

On n'a pas présenté de chiffres sur le PNB par habitant des pays non membres non déclarants du fait qu'il est difficile d'obtenir des données comparables et de déterminer les facteurs de conversion.

En recourant aux taux de change officiels pour convertir en dollars les chiffres en monnaie nationale, on ne cherche pas à mesurer le pouvoir d'achat intérieur relatif des monnaies. Pour calculer le produit intérieur brut (PIB) réel sur une échelle qui soit comparable d'un pays à l'autre, le Projet de comparaison international (PCI) de l'ONU utilise les parités du pouvoir d'achat plutôt que les taux de change comme facteurs de conversion. Des informations sur le PCI ont été publiées dans cinq études et dans un certain nombre d'autres rapports.

Le PCI a porté sur plus de 70 pays au cours de cinq phases échelonnées à intervalles de cinq ans. Le rapport de l'année dernière a fait état des résultats de la phase quatre pour 1980, portant sur 60 pays. On dispose à présent des résultats de la phase cinq pour 1985 concernant 25 pays (surtout industriels); ceux concernant un grand nombre des pays restants (en particulier les pays africains) devraient être connus à la fin de l'année. La Banque étudie actuellement les données et méthodes qui ont servi aux dernières estimations et publiera une étude comparative entre les chiffres du PCI et ceux de l'*Atlas* dans une future édition de ce dernier ou de ses autres ouvrages statistiques. Des efforts destinés à améliorer la méthodologie et à étendre à l'ensemble des pays les comparaisons annuelles de pouvoir d'achat sont actuellement entrepris par l'ONU et ses commissions économiques régionales, ainsi que par d'autres institutions internationales telles que les Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale. Cependant, les taux de change restent encore le seul moyen généralement disponible pour convertir en dollars le PIB exprimé en monnaie nationale.

Le *taux moyen d'inflation annuelle* correspond au taux de croissance du déflateur implicite du PIB pour chacune des périodes indiquées. On obtient le déflateur du PIB en divisant, pour chaque année de la période considérée, la valeur du PIB en prix

courants par la valeur du PIB en prix constants, les deux valeurs étant exprimées en monnaie nationale. On utilise ensuite la méthode des moindres carrés pour calculer le taux de croissance du déflateur du PIB pendant la période. Cette méthode, comme toutes les méthodes de mesure de l'inflation, a des défauts. Elle est cependant utile dans certains cas parce qu'elle repose sur le déflateur le plus complet, qui indique les mouvements annuels des prix pour tous les biens et services produits par un pays.

L'*espérance de vie à la naissance* indique le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les tendances de la mortalité observées pour l'ensemble de la population au moment de sa naissance restaient inchangées tout au long de son existence. Fournies par la Division de la population des Nations Unies, ces données sont complétées par des estimations de la Banque mondiale.

Les *chiffres récapitulatifs* relatifs au PNB par habitant et à l'espérance de vie à la naissance qui figurent dans ce tableau sont pondérés par la population. Les chiffres récapitulatifs relatifs au taux moyen d'inflation annuelle sont pondérés par la part de PIB du pays exprimée en dollars courants.

#### Tableaux 2 et 3. Croissance et structure de la production

La plupart des définitions employées sont celles du *Système de comptabilité nationale* (SCN) des Nations Unies, Série F, No 2, Révision 3. Les estimations émanent de sources nationales; elles parviennent parfois à la Banque mondiale par le biais d'autres organismes internationaux, mais sont le plus souvent recueillies lors de missions par les services de la Banque.

Le PIB mesure la production finale totale de biens et de services de l'économie nationale, c'est-à-dire produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la part respective des premiers et des seconds. Il n'est pas tenu compte de l'amortissement. Le SCN considère que le PIB par branche d'activité d'origine est exprimé aux prix départ usine, mais beaucoup de pays continuent de l'exprimer au coût des facteurs, qui diffère des prix départ usine du fait de l'application de certaines taxes sur les marchandises. Dans l'ensemble, le PIB aux prix départ usine est égal au PIB aux prix d'acquisition, diminué des droits d'importation. Dans certains secteurs comme l'agriculture, les valeurs exprimées aux prix à la production diffèrent des valeurs aux prix d'acquisition en raison des impôts indirects diminués des

subventions et du fait que les prix d'acquisition comprennent, au moins théoriquement, les coûts des services et les frais de transport au niveau des détaillants et des grossistes. Il est difficile de comparer les estimations au plan international car, dans la pratique, les pays utilisant l'un ou l'autre système d'évaluation pour exprimer la valeur ajoutée par secteur de production se divisent en deux groupes à peu près égaux. A titre de solution partielle, les estimations du PIB sont exprimées aux prix d'acquisition si les composantes du PIB sont calculées sur cette base, et ces cas sont signalés par une note de renvoi. Toutefois, pour quelques pays, dans les Tableaux 2 et 3, le PIB aux prix d'acquisition a été remplacé par le PIB au coût des facteurs. *Notons* que, dans les éditions du Rapport antérieures à 1986, le PIB aux prix à la production et le PIB aux prix d'acquisition étaient, respectivement, appelés PIB au coût des facteurs et PIB aux prix du marché.

Pour obtenir le PIB en dollars, on convertit le PIB en monnaie nationale en utilisant les taux de change officiels pour l'année en question. Pour les quelques pays dont le taux de change officiel ne correspond pas tout à fait au taux effectivement utilisé pour les transactions de change, on a employé un autre facteur de conversion (comme expliqué dans les *Tableaux économiques par pays*). *Notons* que ce tableau n'utilise pas de moyenne sur trois ans comme celle qui sert à estimer le PNB par habitant dans le Tableau 1.

Le secteur agricole recouvre, outre les activités agricoles proprement dites, la foresterie, la chasse et la pêche. Dans les pays en développement où l'agriculture de subsistance joue un rôle important, une grande partie de la production agricole ne fait pas l'objet d'échanges ou d'échanges monétaires. Cela rend plus difficile une estimation de la part de l'agriculture dans le PIB et réduit la fiabilité et la comparabilité des chiffres en question. Le secteur industriel comprend la valeur ajoutée de l'industrie minière, l'industrie manufacturière (qui constitue également un sous-groupe), les travaux publics et le bâtiment, l'électricité, l'eau et le gaz. La rubrique *services, etc.*, recouvre la valeur ajoutée de toutes les autres branches d'activité économique, y compris les commissions bancaires imputées et les droits d'importation, ainsi que les éventuelles irrégularités statistiques signalées par les organismes nationaux.

Les taux de croissance du Tableau 2 sont calculés au moyen de séries en monnaie nationale partiellement transformées en valeurs de 1980, comme on l'a expliqué plus haut. La part de chaque sec-

teur dans le PIB (Tableau 3) est déterminée au moyen de séries en prix courants.

Pour obtenir les *chiffres récapitulatifs* relatifs à chaque indicateur du Tableau 2, on calcule les valeurs partiellement transformées en dollars constants de 1980 dans chaque pays pour chaque année de la période considérée; les valeurs sont souvent agrégées, année par année, pour l'ensemble des pays concernés; et on calcule les taux de croissance par la méthode des moindres carrés. Les parts moyennes en pourcentage de divers secteurs indiquées au Tableau 3 sont calculées au moyen des totaux par groupe du PIB sectoriel, en dollars courants.

#### **Tableaux 4 et 5. Croissance de la consommation et de l'investissement; structure de la demande**

Le PIB est défini dans la note relative au Tableau 2 mais est exprimé, dans ces deux tableaux, aux prix d'acquisition.

La *consommation des administrations publiques* comprend toutes les dépenses courantes consacrées aux achats de biens et de services des administrations à tous les niveaux. Toutes les dépenses au titre de la défense et de la sécurité nationales, y compris les dépenses d'équipement, sont considérées comme des dépenses de consommation.

La *consommation privée, etc.*, représente la valeur, aux prix du marché, de tous les biens et services achetés ou reçus sous forme de revenus en nature par les ménages et les établissements à but non lucratif. Elle fait abstraction des achats de logements mais inclut le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire (voir le Tableau 6 pour plus de détails). En pratique, cet indicateur tient compte de tous les écarts statistiques correspondant à l'emploi des ressources. En prix constants, cela veut dire qu'il comprend également l'écart résultant de la transformation partielle des valeurs.

L'*investissement intérieur brut* comprend les dépenses consacrées à l'accroissement du capital fixe de l'économie, majorées des variations nettes de la valeur des stocks.

L'*épargne intérieure brute* est le produit intérieur brut moins la consommation totale.

Les *exportations de biens et de services non facteurs* représentent la valeur de tous les biens et services non facteurs fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des services facteurs (tels que le revenu des investissements, les intérêts et le revenu du travail) en est exclue.

Le *solde de ressources* est la différence entre les exportations et les importations de biens et de services non facteurs.

Les indicateurs du Tableau 4 sont calculés à partir de séries en monnaies nationales constantes partiellement transformées en valeurs de 1980 (voir plus haut). Le Tableau 5 fait appel aux séries de comptes nationaux en monnaies nationales courantes. Dans le même ordre d'idée, les taux de croissance du Tableau 4 sont calculés sur la base de séries en prix constants de 1980, et les parts du PIB du Tableau 5 à partir de séries en prix courants.

Les *chiffres récapitulatifs* sont calculés par la méthode décrite dans les notes relatives aux Tableaux 2 et 3.

### Tableau 6. Structure de la consommation

Les chiffres de consommation en pourcentage des dépenses totales de consommation des ménages sont calculés à partir des composantes du PIB définies par le SCN (dépenses aux prix du marché intérieur), et correspondent pour la plupart aux données recueillies dans le cadre des phases quatre et cinq du Projet de comparaison internationale (PCI). Pour les pays non compris dans le PCI, le tableau contient, le cas échéant, des estimations moins détaillées sur les comptes nationaux. Les données portent sur 79 pays et correspondent à des estimations concernant le plus souvent une année située dans la période 1980-85; lorsqu'elles se rapportent à une période antérieure, elles sont indiquées en italique. Dans ce tableau, le terme *consommation* vise la consommation privée, non gouvernementale, telle qu'elle est définie dans le SCN et dans les notes (Tableaux 2, 4 et 5), à cela près que l'éducation et les soins médicaux recouvrent des dépenses aussi bien publiques que privées. Ce concept de consommation selon le PCI favorise les comparaisons au plan international dans la mesure où il est moins sensible aux différences nationales en ce qui concerne le financement des services de santé et d'éducation.

La rubrique *alimentation* comprend une importante composante, les *céréales et tubercules*, qui recouvre le riz, la farine, le pain, toutes les autres céréales et préparations à base de céréales, les pommes de terre, les ignames et autres tubercules. Pour les pays industriels à économie de marché, les tubercules en sont exclus. La rubrique *loyers bruts, combustibles et électricité* comprend les loyers réels et théoriques, les frais de réparation et

d'entretien, ainsi que la composante combustibles et électricité (pour le chauffage, l'éclairage, la cuisine, la climatisation, etc.); il est à noter que cette dernière catégorie ne comprend pas l'énergie servant aux transports (qui représente rarement plus de 1 % du total dans les pays en développement). Comme on l'a vu, *soins médicaux et éducation* comprennent les dépenses de consommation tant publiques que privées. Les *transports et communications* englobent également l'achat d'*automobiles*, qui font l'objet d'une colonne séparée. La rubrique *divers* regroupe les boissons et le tabac, les biens ménagers non durables et les services ménagers, les services de loisir et les services fournis par les hôtels et restaurants. Elle inclut également les *autres biens de consommation durables*, qui font l'objet d'une colonne séparée et qui comprennent les appareils ménagers, le mobilier, les vêtements de sol, le matériel de loisir, les montres et les bijoux.

L'un des points faibles de la comptabilité nationale des pays en développement concerne l'estimation de la structure de la consommation, qui est faite à partir d'enquêtes sur les dépenses des ménages et autres techniques de sondage similaires et est sujette à toutes les distorsions inhérentes à ces méthodes. Certains pays, par exemple, limitent les enquêtes aux seules zones urbaines ou de façon encore plus étroite à la capitale, ce qui tend à sous-estimer la part de l'*alimentation* et à surestimer celle des *transports et communications*, des *loyers bruts* et *autres types de consommation* (y compris les repas pris en dehors du domicile) dans des proportions excessives. Le contrôle des prix alimentaires et la prise en compte insuffisante des activités de subsistance dans la comptabilité nationale contribuent également à réduire le pourcentage attribué à l'alimentation.

### Tableau 7. Agriculture et alimentation

Les données de base relatives à la *valeur ajoutée dans l'agriculture* sont tirées des séries de comptes nationaux en monnaie nationale de la Banque mondiale et exprimées en prix courants (alors que, dans l'édition de l'année dernière, elles étaient en prix constants). On convertit en dollars la valeur ajoutée en prix courants en monnaie nationale selon la méthode de conversion par année décrite dans les notes techniques relatives aux Tableaux 2 et 3.

Les chiffres relatifs au reste du tableau proviennent de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les importations de céréales sont mesurées en équivalents céréales et comprennent par définition toutes les céréales incluses dans les Groupes 041-046 de la *Classification type pour le commerce international* (CTCI), Révision 2. L'aide alimentaire en céréales couvre le froment et la farine, le boulghour, le riz, les céréales secondaires et les aliments composés. Les chiffres ne sont pas directement comparables car, pour les importations de céréales, on se fonde sur l'année civile et les données du pays bénéficiaire alors que, pour l'aide alimentaire en céréales, on se fonde sur des données concernant la campagne agricole et sur des chiffres provenant des pays donateurs et des organisations internationales. De plus, les informations sur l'aide alimentaire émanant des pays donateurs peuvent ne pas correspondre à ce que les bénéficiaires ont effectivement perçu durant une période donnée, et elles ne sont pas toujours communiquées à la FAO ou aux autres organisations internationales concernées. Les premiers chiffres dont on dispose pour l'aide alimentaire sont ceux de 1974.

La consommation d'engrais est rapportée à la superficie des terres arables. Cela comprend non seulement les terres en cultures permanentes, mais aussi les cultures temporaires (les terrains où l'on pratique la double récolte sont comptés une seule fois), les prairies temporaires utilisées comme pâturages ou pour le foin, les terres en cultures maraîchères et potagères, et les terres provisoirement en friche ou en jachère.

L'indice de la production alimentaire par habitant exprime la quantité moyenne de denrées alimentaires produite par habitant et par an pendant la période 1984-86 par rapport à la période 1979-81. Cet indice s'obtient en divisant la production alimentaire par le nombre d'habitants. Par *production alimentaire*, on entend les céréales, les tubercules amylicés, la canne à sucre, la betterave sucrière, les légumineuses, les huiles alimentaires, les noix, les fruits, les légumes, le bétail et les produits de l'élevage. La production alimentaire est exprimée nette des aliments pour le bétail, des semences utilisées dans l'agriculture et des pertes subies en cours de traitement et de distribution.

Les chiffres récapitulatifs concernant la consommation d'engrais sont pondérés par la superficie des terres arables; les chiffres récapitulatifs concernant la production alimentaire sont pondérés par la population.

#### Tableau 8. Structure du secteur manufacturier

Les données de base de la valeur ajoutée du secteur manufacturier sont tirées des séries des comptes

nationaux en monnaie nationale de la Banque mondiale et exprimées en prix courants (alors que, dans l'édition de l'année dernière, elles étaient en prix constants). Les chiffres exprimés sont les valeurs en dollars après conversion des chiffres en monnaie nationale sur la base des taux de change officiels par année. Dans les quelques cas où le taux de change officiel ne correspond pas au taux effectif auquel se font les transactions en devises, on emploie un autre facteur de conversion.

Les données de base sur la répartition de la valeur ajoutée entre les industries manufacturières émanent de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et sont exprimées en monnaie nationale en prix courants.

Les industries manufacturières sont regroupées d'après la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* (CITI) des Nations Unies. Alimentation et agriculture correspond à la Catégorie 31 de la CITI; textiles et habillement, à la Catégorie 32; machines et matériel de transport, aux Classes 382 à 384; et industries chimiques, aux Classes 351 et 352. La rubrique «autres» comprend : industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois (Catégorie 33); fabrication de papier et d'articles en papier (Catégorie 34); raffineries de pétrole (Classes 353-56); fabrication de produits minéraux non métalliques et industrie métallique de base (Catégories 36 et 37); fabrication d'ouvrages en métaux et fabrication de matériel médico-chirurgical (Classes 381 et 385) et autres industries manufacturières (Classe 390). La rubrique «autres» englobe également les textiles, les machines ou les produits chimiques si l'on ne dispose d'aucunes données sur ces branches.

#### Tableau 9. Revenus et production du secteur manufacturier

Ce tableau contient quatre indicateurs : deux relatifs aux revenus réels par employé, un à la part de la main-d'oeuvre dans la valeur ajoutée totale et un autre à la productivité de la main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier. Ces indicateurs reposent sur des données émanant de l'ONUDI, tandis que les déflateurs utilisés ici proviennent d'autres sources, comme on l'explique ci-dessous.

Les revenus par employé, donnés en prix constants, s'obtiennent en corrigeant les revenus nominaux par employé, calculés par l'ONUDI, au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC) du pays considéré, tiré des *Statistiques financières internationales* (SFI) du FMI. Les revenus totaux en pourcentage de la valeur ajoutée s'obtiennent en divisant le montant total des revenus des employés

par la valeur ajoutée en prix courants, ce qui montre la part de la main-d'oeuvre dans la formation de revenu du secteur manufacturier. La *production brute par employé* est en prix constants et sert à mesurer la productivité de la main-d'oeuvre. Pour obtenir cet indicateur, on ajuste les données de l'ONUDI sur la *production brute par employé* en prix courants au moyen de déflateurs implicites, tirés des dossiers de la Banque mondiale sur les comptes nationaux, pour la valeur ajoutée du secteur industriel ou manufacturier.

Pour assurer une meilleure comparabilité entre pays, l'ONUDI a, autant que possible, restreint son champ de données aux établissements de cinq employés et plus.

Les définitions et concepts employés sont conformes aux *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, publiées par les Nations Unies. Les *revenus* (salaires et traitements) englobent toutes les rémunérations versées aux employés par l'employeur en cours d'année, à savoir : a) tous les paiements en espèces des heures normales et supplémentaires, les primes et les indemnités cherté de vie; b) les salaires et traitements correspondant aux congés annuels et aux congés de maladie; c) les impôts et cotisations d'assurance sociale et autres, payables par l'employé et déduits par l'employeur; et d) les paiements en nature.

Les estimations de *production brute* reposent sur les quantités de biens produits ou expédiés. Au niveau des biens produits, ces chiffres recouvrent : a) la valeur de tous les produits de l'établissement; b) la valeur des services industriels rendus à des tiers; c) la valeur des biens expédiés dans le même état où ils avaient été reçus; d) les ventes d'électricité; et e) la variation nette de la valeur des travaux en cours entre le début et la fin de la période considérée. Au niveau des biens expédiés, les chiffres comprennent en outre la variation nette de la valeur des stocks de produits finis entre le début et la fin de la période considérée. La *valeur ajoutée* se définit comme étant la valeur courante de la production brute moins le coût courant a) des matériaux, combustibles et autres fournitures consommés; b) des travaux effectués sous contrat ou en commandite par des tiers; c) des travaux de réparation et d'entretien effectués par des tiers; et d) des biens expédiés dans le même état où ils avaient été reçus.

Dans ce tableau, le terme *employé* recouvre deux catégories définies par l'ONU, à savoir les *employés permanents* et les *personnes employées*. Sont compris dans ces deux groupes les employés permanents, les propriétaires actifs, les associés actifs et les

aides familiales non rémunérées; les personnes travaillant à domicile sont exclues. Les chiffres portent sur le nombre moyen d'employés en cours d'année.

#### Tableau 10. Energie commerciale

Les données relatives à l'énergie proviennent des Nations Unies. Elles portent sur les formes commerciales d'énergie primaire : pétrole et liquides de gaz naturel, gaz naturel, combustibles solides (charbon, lignite, etc.) et électricité primaire (nucléaire, géothermique et hydroélectrique), tous les chiffres étant convertis en équivalents pétrole. Les chiffres sur la consommation de carburants liquides comprennent les dérivés du pétrole qui ont servi à des usages non énergétiques. Pour convertir l'électricité primaire en équivalents pétrole, on suppose un rendement thermique théorique de 34 %. La consommation de bois de feu, d'excréments animaux séchés et autres combustibles traditionnels, bien qu'importante dans certains pays en développement, n'est pas prise en considération, faute de données chiffrées fiables et complètes.

Les *importations d'énergie* désignent la valeur en dollars des importations d'énergie — Section 3 de la CTIC, Révision 1 — en pourcentage des recettes d'exportation de marchandises.

Les données relatives aux importations d'énergie ne permettent pas de distinguer entre les importations de pétrole comme carburant, d'une part, et pour l'industrie pétrochimique, d'autre part. Il peut donc que ces pourcentages surestiment le degré de dépendance des pays à l'égard de l'énergie importée.

Pour calculer les *chiffres récapitulatifs* relatifs à la *production* et à la *consommation d'énergie*, on fait la somme des volumes respectifs pour chacune des années des périodes considérées, puis on calcule les taux de croissance par la méthode des moindres carrés. Les chiffres récapitulatifs relatifs à la *consommation d'énergie par habitant* sont pondérés par la population pour les années considérées.

Les chiffres récapitulatifs relatifs aux *importations d'énergie en pourcentage des exportations de marchandises* sont calculés au moyen des totaux par groupe des importations d'énergie et des exportations de marchandises, en dollars courants.

#### Tableau 11. Croissance du commerce de marchandises

Les statistiques relatives au commerce de marchandises (Tableaux 11 à 14) proviennent princi-

palement du système de données des Nations Unies sur le commerce, qui se conforme à l'*Annuaire statistique du commerce international* de l'ONU pour ses informations, ce qui veut dire que celles-ci reposent sur les statistiques douanières des pays. Cependant, les statistiques plus récentes proviennent souvent de sources secondaires, et notamment du FMI; dans certains cas (signalés par une note), on fait état d'estimations de la Banque mondiale. Les sources d'information secondaires et les estimations de la Banque mondiale se fondent sur les rapports globaux qui sont disponibles avant les rapports détaillés soumis aux Nations Unies. Dans quelques cas, elles permettent d'ajuster les statistiques en y incluant d'importants éléments du commerce extérieur d'un pays qui ne sont pas soumis à des formalités douanières. Ces cas sont signalés dans les notes accompagnant les *Tableaux économiques par pays*. Les valeurs indiquées dans les Tableaux 11 à 14 sont exprimées en dollars courants.

La rubrique *exportations et importations de marchandises* recouvre, à quelques exceptions près, tous les mouvements internationaux de marchandises franchissant des frontières douanières. Les exportations s'entendent f.o.b. (franco à bord) et les importations, c.a.f. (coût, assurance, fret), sauf exceptions précisées dans les sources indiquées ci-dessus. Ces valeurs sont exprimées en dollars courants. Elles ne comprennent pas les échanges de services.

Les *taux de croissance des exportations et des importations de marchandises*, donnés en termes constants, sont calculés au moyen d'indices des volumes des exportations et des importations. Pour les pays en développement et les exportateurs de pétrole à revenu élevé, ces indices découlent de l'indice de la valeur des exportations et des importations, corrigé par l'indice des prix correspondant. Pour calculer ces indices des volumes, la Banque se sert de ses propres indices des prix, qui reposent sur les cours internationaux des produits primaires et les indices de la valeur unitaire des biens manufacturés. Ces indices des prix sont indiqués à la fois par pays et par grands groupes de produits, ce qui permet d'harmoniser les chiffres concernant un groupe de pays et ceux concernant des pays donnés.

Cette harmonisation progressera à mesure que la Banque mondiale continuera d'améliorer ses indices des prix des produits échangés pour un nombre croissant de pays. Pour les pays industriels, ces indices sont ceux communiqués par le FMI et correspondent aux méthodes suivies par chaque pays.

Les *termes de l'échange* (ou termes de l'échange nets) comparent le mouvement relatif des prix à l'exportation et des prix à l'importation. Calculé sous forme de rapport entre prix moyen des exportations et prix moyen des importations, cet indicateur montre l'évolution, par rapport à une année de référence, du niveau des prix à l'exportation en pourcentage du niveau des prix à l'importation. On présente l'indice des termes de l'échange pour 1984 et 1986 (année de référence 1980=100). Les indices de prix proviennent des sources mentionnées ci-dessus à propos des taux de croissance des exportations et des importations.

Pour calculer les *chiffres récapitulatifs* des taux de croissance, on fait la somme des séries de prix en dollars constants de 1980 pour chaque année, puis on applique la méthode des moindres carrés pour obtenir les taux de croissance pendant les périodes indiquées. *Notons*, là encore, qu'ils ne comprennent pas les échanges de services.

#### **Tableaux 12 et 13. Structure du commerce de marchandises**

Les parts des échanges présentées dans ces tableaux ont été estimées à partir des valeurs des échanges (exprimées en dollars courants) provenant du système de données des Nations Unies sur le commerce et de l'*Annuaire statistique du commerce international* des Nations Unies, complétées par d'autres sources d'information secondaires et par les estimations de la Banque mondiale, comme on l'a expliqué dans la note relative au Tableau 11.

Les *exportations et importations de marchandises* sont définies dans les notes techniques relatives au Tableau 11.

Les catégories d'exportations et d'importations sont celles de la CTCI, Série M, No 34, Révision 1. Les estimations provenant de sources secondaires suivent généralement cette même classification.

Dans le Tableau 12, l'expression *combustibles, minéraux et métaux* désigne les produits de la Section 3 de la CTCI (combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes), des Divisions 27 (engrais bruts et minéraux bruts), 28 (minerais métalliques) et 68 (métaux non ferreux). L'expression *autres produits primaires* désigne le contenu des Sections 0, 1, 2 et 4 de la CTCI (produits alimentaires et animaux vivants, boissons et tabac, matières brutes non comestibles, huiles, graisses et cires), à l'exclusion des produits figurant aux Divisions 27 et 28. La colonne *machines et matériel de transport* regroupe les biens figurant à la Section 7 de la CTCI. La rubrique *autres biens manufacturés*



turés représente les Sections 5 à 9 de la CTCI, à l'exclusion de la Section 7 et de la Division 68. La rubrique *textiles et habillement*, correspondant aux Divisions 65 et 84 de la CTCI (textiles, fils et filés, tissus et habillement), représente une sous-catégorie d'*autres biens manufacturés*. Notons que, faute de données détaillées pour de nombreux pays, la définition donnée ci-dessus est un peu plus large que celle appliquée aux exportateurs de biens manufacturés (page xi).

Dans le Tableau 13, les *denrées alimentaires* correspondent aux Sections 0, 1 et 4 et à la Division 22 de la CTCI (produits alimentaires et animaux vivants, boissons, huiles et graisses, et graines oléagineuses et noix), à l'exclusion de la Division 12 (tabac). La rubrique *combustibles* comprend les produits de la Section 3 de la CTCI (combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes). Par *autres produits primaires*, on désigne le contenu de la Section 2 de la CTCI (matières brutes, combustibles non compris), diminué du contenu de la Division 22 (graines oléagineuses et noix) et majoré de celui des Divisions 12 (tabac) et 68 (métaux non ferreux). La colonne *machines et matériel de transport* regroupe les marchandises de la Section 7 de la CTCI. Enfin, la rubrique *autres biens manufacturés* correspond au résidu de la valeur totale des importations manufacturières, c'est-à-dire aux Sections 5 à 9 de la CTCI à l'exclusion de la Section 7 et de la Division 68.

Les chiffres récapitulatifs figurant aux Tableaux 12 et 13 sont pondérés, respectivement, par les exportations et les importations totales de marchandises de chaque pays en dollars courants. (Voir la note relative au Tableau 11.)

#### **Tableau 14. Origine et destination des exportations de biens manufacturés**

Les chiffres sur les *exportations de biens manufacturés* par pays d'origine sont conformes à ceux du Tableau 12, qui indique séparément la part des machines et du matériel de transport. Les chiffres sur la *destination des exportations de biens manufacturés* émanent du fichier très détaillé du Centre international de calcul de l'ONU sur le commerce des produits de base. Ces indicateurs, bien qu'essentiellement semblables, peuvent donner lieu à des différences car les estimations globales par pays d'origine (figurant au Tableau 12) sont généralement plus récentes et plus complètes. Les données sur les exportations de biens manufacturés dont ne dispose pas l'ONU émanent d'autres sources d'information, telles que le FMI ou les dossiers de la Banque mondiale.

Les *biens manufacturés* sont les marchandises figurant aux Sections 5 à 9 de la CTCI, Révision 1 (produits chimiques et apparentés, biens manufacturés de base, articles manufacturés, machines et matériel de transport, et autres articles et biens manufacturés non classés ailleurs), à l'exclusion de la Division 68 (métaux non ferreux). Cette définition est un peu plus large que celle appliquée aux exportateurs de biens manufacturés (page xi), les données détaillées qui servent au classement par pays n'étant en général pas couramment disponibles.

A la rubrique *destination*, le groupe des *pays industriels à économie de marché* inclut Gibraltar, l'Islande et le Luxembourg; celui des *pays exportateurs de pétrole à revenu élevé* comprend Bahreïn, le Brunéi et le Qatar. Les chiffres récapitulatifs sont pondérés par la valeur en dollars courants des exportations de biens manufacturés de chaque pays.

#### **Tableau 15. Balance des paiements et réserves**

Les statistiques de ce tableau émanent en principe du FMI, mais incluent également des estimations établies récemment par les services de la Banque mondiale avec, dans de rares cas, les ajustements auxquels la Banque a procédé dans la couverture ou la classification de ses données pour améliorer leur comparabilité au plan international. Les valeurs de ce tableau sont exprimées en dollars courants.

Le *solde des opérations courantes* est la différence entre, d'une part, les exportations de biens et de services (facteurs et non facteurs) et les rentrées de transferts sans contrepartie (privés et publics) et, d'autre part, les importations de biens et de services et les transferts sans contrepartie vers le reste du monde. Les *besoins de financement extérieur* correspondent au solde des opérations courantes à cela près que les transferts publics nets sans contrepartie en sont exclus, étant assimilés à des mouvements de capitaux officiels. La différence entre les deux indicateurs est constituée essentiellement par l'aide extérieure sous forme de dons, d'assistance technique et d'aide alimentaire, qui, pour la plupart des pays en développement, tend à rendre le déficit courant inférieur aux besoins de financement.

Les *envois de fonds des travailleurs* comprennent les transferts de revenu de migrants employés ou qui pensent être employés pendant plus d'un an dans leur nouveau lieu de résidence. Ces envois sont classés dans la catégorie des transferts privés sans contrepartie, tandis que ceux effectués par des travailleurs séjournant moins d'un an à

l'étranger sont classés parmi les services en tant que revenus du travail. Cette distinction suit les règles admises au plan international, mais beaucoup de pays en développement classent les envois de fonds des travailleurs dans la catégorie du revenu des facteurs (et donc comme une composante du PNB). Puisque la Banque mondiale se conforme aux règles internationales pour sa définition du PNB, cela peut donner lieu à des différences avec les pratiques suivies au plan national.

L'*investissement direct privé net* est le montant net investi ou réinvesti par des non-résidents dans des entreprises dans lesquelles ils (ou d'autres non-résidents) jouissent d'un pouvoir de décision assez étendu, y compris les fonds propres, les bénéfices réinvestis et autres formes de capital. La valeur des investissements directs effectués à l'étranger par des résidents du pays déclarant n'est pas comprise dans les chiffres nets.

Les *réserves internationales brutes* comprennent les avoirs en or monétaire, les droits de tirage spéciaux (DTS), la position de réserve envers le FMI des membres du Fonds et les avoirs en devises contrôlés par les autorités monétaires. Les données relatives aux avoirs de réserves internationales proviennent des dossiers du FMI. L'élément or de ces réserves est évalué, pour tous les pays, au cours du marché de Londres en fin d'année, soit 37,37 dollars l'once en 1970 et 390,90 dollars l'once en 1986. Le volume de réserves indiqué pour 1970 et 1986 s'entend en fin d'année et est exprimé en dollars courants aux taux de change en vigueur. Etant donné que la définition des réserves internationales, la détermination de la valeur de l'or et les méthodes de gestion des réserves varient d'un pays à l'autre, les chiffres sur les réserves publiés dans des sources nationales ne sont pas rigoureusement comparables. Les avoirs de réserves à la fin de 1986 sont également exprimés en nombre de mois d'importation de biens et de services qu'ils permettraient de financer, compte tenu de la valeur moyenne des importations en 1986.

Les *chiffres récapitulatifs* sont calculés à partir de totaux par groupe des réserves brutes internationales et des importations totales de biens et services en dollars courants.

#### **Tableau 16. Dette extérieure**

Les données sur la dette de ce tableau et des tableaux suivants proviennent du Système de notification de la dette à la Banque mondiale et d'estimations de la Banque mondiale. Ce système porte uniquement sur les pays en développement

et ne rassemble pas les chiffres relatifs à la dette extérieure des autres groupes d'emprunteurs, ni des pays qui ne sont pas membres de la Banque mondiale. Les chiffres sur la dette présentés dans les Tableaux 16 à 20 ont été convertis en dollars aux taux de change officiels.

Les données sur la dette comprennent la dette privée non garantie notifiée par 22 pays en développement et des estimations partielles ou complètes (selon la fiabilité des informations) sur 26 autres pays.

La *dette publique* recouvre les obligations extérieures contractées par des débiteurs publics, y compris ses services et des organismes publics autonomes. La *dette à garantie publique* correspond aux obligations extérieures contractées par le secteur privé, dont le remboursement est garanti par un organisme public. Ces deux catégories sont amalgamées dans les tableaux. La *dette privée non garantie* représente les obligations extérieures contractées par des débiteurs privés, dont le remboursement n'est pas garanti par un organisme public.

La rubrique *recours au crédit du FMI* recouvre les obligations de rachats au FMI au titre de toutes les utilisations des ressources du FMI, à l'exclusion des obligations résultant de tirages sur la tranche de réserve, le Fonds fiduciaire ou la facilité d'ajustement structurel du FMI. Les chiffres sont ceux de la fin de l'année spécifiée; ils comprennent l'encours des achats au titre des tranches de crédit, notamment en vertu de la politique d'accès élargi aux ressources du FMI, et au titre de tous les mécanismes spéciaux (financement des stocks régulateurs, financement compensatoire et mécanisme élargi de crédit). Les prêts du Fonds fiduciaire et de la facilité d'ajustement structurel sont indiqués individuellement dans le Système de notification de la dette et figurent donc dans le total de la dette publique à long terme. L'utilisation de l'encours du crédit du FMI en fin d'année (stock) est convertie en dollars au taux de change entre le dollar et le DTS en vigueur à la fin de l'année.

La *dette extérieure à court terme* est la dette à échéance d'un an ou moins. Les données disponibles ne permettent pas de faire la distinction entre la dette à court terme publique et la dette privée non garantie.

Aux fins de ce rapport, on entend par *total de la dette extérieure* la somme de la dette à long terme publique, à garantie publique et privée non garantie, du recours au crédit du FMI, et de la dette à court terme.

### **Tableau 17. Flux de capitaux extérieurs aux secteurs public et privé**

Les chiffres relatifs aux *décaissements* et au *remboursement de principal* (amortissement) portent sur les emprunts publics et à garantie publique et les emprunts privés non garantis à long terme. Les *flux nets* sont égaux aux décaissements, diminués des remboursements de principal.

### **Tableau 18. Dette extérieure publique et privée et ratios du service de la dette**

Les données sur l'*encours de la dette totale à long terme* figurant dans ce tableau recouvrent la dette publique et à garantie publique ainsi que la dette privée non garantie. Le ratio du service de la dette aux exportations de biens et de services est un parmi plusieurs moyens traditionnels utilisés pour apprécier l'aptitude d'un pays à assurer le service de sa dette. Pour les groupes de pays, le ratio moyen du service de la dette au PNB est pondéré par le PNB exprimé en dollars courants. Le ratio moyen du service de la dette aux exportations de biens et de services est pondéré par la valeur en dollars courants des exportations de biens et de services.

### **Tableau 19. Dette publique extérieure et ratios du service de la dette**

L'*encours de la dette publique extérieure* représente le montant des emprunts publics et à garantie publique qui ont été déboursés en fin d'année, net des remboursements de principal et des engagements de prêts annulés en fin d'année. Pour estimer la dette publique extérieure en pourcentage du PNB, on convertit en dollars les chiffres de la dette libellés dans la monnaie de remboursement en utilisant les taux de change officiels en fin d'année. Pour convertir le PNB en dollars, on utilise la méthode de conversion décrite dans la note technique relative aux Tableaux 2 et 3.

Les *versements d'intérêts* sont les intérêts effectivement versés au titre de la partie déboursée de l'encours de la dette publique et à garantie publique en devises, biens ou services, majorés des commissions d'engagement sur la partie non déboursée, dans la mesure où elles sont connues.

Le *service de la dette* est la somme des montants effectivement versés au titre des remboursements de principal (amortissement) et des paiements effectifs d'intérêts en devises, biens et services sur la dette publique et à garantie publique. La

méthode d'estimation de la dette totale à long terme en pourcentage du PNB, des ratios moyens du service de la dette en pourcentage du PNB et des ratios moyens du service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services est la même que celle qui est décrite dans la note relative au Tableau 18.

Les *chiffres récapitulatifs* sont calculés au moyen des agrégats du service de la dette pour les groupes de pays et du PNB en dollars courants.

### **Tableau 20. Conditions des emprunts publics extérieurs**

Les *engagements* se réfèrent aux emprunts publics et à garantie publique pour lesquels des accords ont été signés au cours de l'année en question. Ils sont exprimés dans la monnaie de remboursement et convertis en dollars au taux de change annuel moyen officiel.

Les chiffres cités pour les *taux d'intérêt*, les *échéances* et les *différés d'amortissement* sont des moyennes pondérées par le montant des prêts. L'intérêt, principale charge prélevée sur un prêt, est généralement calculé sur l'encours non remboursé du principal. L'échéance est l'intervalle séparant la date de signature d'un accord de prêt ou d'émission d'obligations et la date finale de remboursement du principal. Le différé d'amortissement est l'intervalle séparant la date de l'accord de la date du premier remboursement du principal.

Les *emprunts publics assortis de taux d'intérêt variables en pourcentage de la dette publique* sont ceux dont les taux d'intérêt flottent en fonction du taux pratiqué sur un marché clé; par exemple, le *taux de l'euromarché interbancaire de Londres* (LIBOR) ou le *taux de base* aux Etats-Unis. Cette rubrique indique la vulnérabilité de l'emprunteur aux changements des taux d'intérêt internationaux.

Les *chiffres récapitulatifs* figurant dans ce tableau sont pondérés par le montant des emprunts.

### **Tableau 21. Aide publique au développement provenant des pays membres de l'OCDE et de l'OPEP**

L'*aide publique au développement* (APD) représente les décaissements nets au titre de dons ou de prêts accordés à des conditions libérales par les organismes publics des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que des pays membres de

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), afin de promouvoir le développement et le bien-être économiques. Cette définition vise à exclure l'aide purement militaire, mais la distinction est parfois difficile à faire, et c'est généralement la définition du pays d'origine qui prévaut. La valeur de la coopération et de l'assistance techniques est également incluse dans l'APD. Tous les chiffres ont été fournis par l'OCDE et toutes les valeurs en dollars sont converties aux taux de change officiels.

Les montants indiqués sont les déboursements nets en faveur des pays en développement et des institutions multilatérales. Les déboursements en faveur des institutions multilatérales sont maintenant notifiés par tous les pays membres du CAD à la date d'émission des bons correspondants (certains membres du Comité effectuaient autrefois cette notification à la date d'encaissement des fonds). Les flux bilatéraux nets en faveur des pays à faible revenu ne comprennent ni les flux bilatéraux non affectés, ni les déboursements en faveur des institutions multilatérales.

Les valeurs nominales de l'APD pour les pays de l'OCDE pris collectivement ont été converties en prix de 1980 au moyen du déflateur du PIB en dollars. Ce déflateur repose sur la hausse des prix, en dollars, enregistrée dans les pays de l'OCDE (à l'exception de la Grèce, du Portugal et de la Turquie). Il tient compte des variations de parité entre le dollar et les diverses monnaies nationales. Ainsi, lorsque le dollar se déprécie, toute variation des prix mesurée en monnaie nationale doit être corrigée à la hausse du montant de la dépréciation de la monnaie américaine pour être exprimée en dollars.

Le tableau présente les montants de l'APD totale non seulement de l'OPEP, mais aussi de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP). Les pays donateurs de l'OPAEP sont l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Iraq, le Koweït, la Libye et le Qatar. Les chiffres concernant l'APD fournie par l'OPEP et l'OPAEP proviennent également de l'OCDE.

#### **Tableau 22. Aide publique au développement reçue**

Les décaissements nets d'APD de toutes origines comprennent les dons et les prêts concessionnels consentis par tous les organismes officiels et sources multilatérales afin de promouvoir le développement économique et le bien-être des populations. La valeur de la coopération et de l'assis-

tance techniques y est incluse. Les chiffres indiqués dans ce tableau ne sont pas strictement comparables à ceux du Tableau 21 puisqu'il s'agit de tous les apports. Le Tableau 21 se réfère aux décaissements des pays membres de l'OCDE et de l'OPEP seulement. Les décaissements nets correspondent aux décaissements bruts, déduction faite des paiements versés aux sources d'aide au titre du remboursement de l'aide antérieure. Les décaissements nets d'APD sont indiqués en montants par habitant et en pourcentage du PNB.

Les chiffres récapitulatifs sur l'APD par habitant sont calculés à partir des totaux par groupe de la population et de l'APD. Les chiffres récapitulatifs sur l'APD en pourcentage du PNB sont calculés au moyen des totaux par groupe de l'APD et du PNB en dollars courants.

#### **Tableau 23. Dépenses de l'administration centrale**

Les données sur les finances de l'administration centrale figurant dans les Tableaux 23 et 24 proviennent du *Government Finance Statistics Yearbook, 1987*, publié par le Fonds monétaire international, et des dossiers du FMI. Pour représenter les comptes de chaque pays, on a utilisé le système de définitions et classifications communes figurant dans le *Manuel de statistiques de finances publiques* du FMI (édition de 1987). La part des dépenses et des recettes totales par catégorie est calculée à partir de séries en monnaie nationale. Comme la couverture des données peut varier, les divers postes de dépenses et de recettes ordinaires de l'administration centrale figurant dans ces tableaux ne sont pas tous rigoureusement comparables d'un pays à l'autre.

En outre, l'utilisation de données portant sur l'administration centrale entraîne nécessairement un manque de statistiques et de données sur les administrations des Etats, provinces et collectivités locales. La représentation statistique de la répartition des ressources entre diverses catégories est donc sujette à certaines distorsions et les chiffres risquent d'être sous-estimés, notamment pour les pays dont les administrations locales jouissent d'une autonomie considérable et sont responsables d'un grand nombre de services sociaux. Par ailleurs, la notion d'administration centrale peut recouvrir deux types de comptabilité nationale : une comptabilité consolidée et une comptabilité budgétaire. Dans la plupart des pays, les données financières de l'administration centrale ont été consolidées dans un compte global;

dans d'autres, seuls les comptes budgétaires de l'administration centrale sont disponibles. Comme ces comptes budgétaires n'englobent pas tous les services de l'administration centrale, ils donnent une idée incomplète des activités de celle-ci. On signale dans des notes de renvoi les pays dont les données portent sur les comptes budgétaires.

Il y a lieu de souligner que les données présentées, surtout celles qui portent sur l'éducation et la santé, ne sont pas comparables d'un pays à l'autre pour diverses raisons, y compris celles mentionnées ci-dessus. Dans de nombreux pays, le secteur privé joue un rôle important dans les domaines de la santé et de l'éducation; dans d'autres, les services publics absorbent la majeure partie des dépenses, mais ils sont parfois financés par des niveaux inférieurs de l'administration. La plus grande circonspection s'impose donc lorsqu'on utilise les données à des fins de comparaison entre pays.

Les dépenses de l'administration centrale recouvrent les dépenses effectuées par tous les ministères, directions, établissements et autres organes qui sont des services ou des moyens d'action du pouvoir central du pays. Elles recouvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement.

La rubrique *défense* englobe toutes les dépenses consacrées par le ministère de la défense ou d'autres ministères aux forces armées, y compris l'achat de matériel et de fournitures militaires, les travaux publics, et les opérations de recrutement et de formation. Entrent également dans cette catégorie les dépenses affectées au renforcement des services publics pour faire face à des états d'urgence en temps de guerre, à la formation du personnel de protection civile, à l'effort de recherche-développement et à l'administration de l'aide et des programmes militaires.

La rubrique *éducation* comprend les dépenses publiques pour la construction, la gestion, l'inspection et le fonctionnement d'écoles maternelles et primaires, d'établissements secondaires, d'universités et d'instituts d'enseignement supérieur ainsi que d'établissements de formation technique, professionnelle et autres. Elle comprend également les dépenses consacrées à l'administration générale et à la réglementation du système éducatif, aux travaux de recherche sur ses objectifs, son organisation, son administration et ses méthodes, et à des services connexes comme le ramassage scolaire, la cantine et les services médicaux et dentaires fournis dans les écoles. *Notons* que le Tableau 6 mesure différemment les dépenses, aussi bien privées que publiques,

consacrées à l'éducation dans la consommation des ménages.

La rubrique *santé* englobe les dépenses publiques concernant les hôpitaux, les centres de soins médicaux et dentaires et les dispensaires dont les fonctions sont essentiellement médicales; les programmes nationaux de santé et d'assurance maladie; et les services de planning familial et de médecine préventive. Elle comprend également les frais d'administration générale et de réglementation des services ministériels intéressés, des hôpitaux et dispensaires, des secteurs de la santé et de l'hygiène, des programmes nationaux de santé et d'assurance maladie et des programmes de recherche-développement. *Notons* que le Tableau 6 donne une image plus complète des dépenses, aussi bien privées que publiques, consacrées aux soins médicaux dans la consommation des ménages.

La rubrique *habitat et équipements collectifs, sécurité sociale et aide sociale* recouvre les dépenses publiques consacrées au logement, par exemple, aux programmes de logements sociaux, aux activités de construction de logements et d'assainissement des bidonvilles, au développement communautaire, et aux services sanitaires. Elle recouvre également les dépenses publiques consacrées au versement d'allocations aux malades et aux personnes temporairement handicapées qui ne peuvent plus gagner leur vie, aux personnes âgées, aux invalides et aux chômeurs, d'allocations familiales, et d'indemnités de maternité et pour enfants à charge. Elle comprend enfin le coût des services d'aide sociale (soins aux personnes âgées, aux invalides et aux enfants) et les frais d'administration, de réglementation et de recherche associés aux services de sécurité et d'aide sociales.

La rubrique *services économiques* représente les dépenses publiques associées à la réglementation, au soutien et au fonctionnement efficace des affaires; au développement économique; au redressement des déséquilibres régionaux; et à la création d'emplois. Elle comprend aussi les dépenses consacrées à la recherche, à la promotion commerciale, aux enquêtes géologiques ainsi qu'à l'inspection et à la réglementation de branches d'activité données. Les cinq grandes catégories de services économiques sont : industrie, agriculture, combustible et énergie, transports et communications, et autres affaires et services économiques.

La rubrique *divers* comprend les dépenses consacrées à l'administration générale qui ne figu-

rent pas ailleurs; pour quelques pays, elle comprend aussi les montants qui n'ont pas pu être imputés à d'autres postes.

L'*excédent/déficit global* désigne la différence entre, d'une part, les recettes de fonctionnement et d'investissement plus les dons reçus et, d'autre part, les dépenses totales moins les prêts, déduction faite des remboursements.

Les *chiffres récapitulatifs* concernant les dépenses de l'administration centrale sont calculés à partir des totaux de groupes pour les postes de dépenses et les dépenses de l'administration centrale en dollars courants. Les chiffres récapitulatifs concernant les dépenses totales en pourcentage du PNB et l'*excédent/déficit global* en pourcentage du PNB sont calculés à partir des totaux de groupes pour les dépenses totales ci-dessus et de l'*excédent/déficit global* en dollars courants et du PNB en dollars courants, respectivement. Comme on ne dispose pas, pour plus de la moitié des pays, de chiffres du PNB pondérés pour 1986, les chiffres récapitulatifs des Tableaux 23 et 24 sont fondés sur les données de 1985.

#### **Tableau 24. Recettes ordinaires de l'administration centrale**

La note relative au Tableau 23 explique d'où sont tirées les statistiques et dans quelle mesure elles sont comparables. Les recettes ordinaires par origine sont exprimées en pourcentage des recettes ordinaires totales, qui représentent la somme des recettes fiscales et des recettes non fiscales, et qui sont calculées en monnaie nationale.

Les *recettes fiscales* sont l'ensemble des recettes de l'Etat provenant de redevances obligatoires sans contrepartie et non remboursables perçues à des fins publiques, y compris l'intérêt sur les arriérés d'impôt et les pénalités perçues pour non-paiement ou paiement tardif des impôts; les recettes fiscales sont nettes des remboursements ou autres opérations correctives. Les *impôts sur le revenu*, les *benefices* et les *plus-values* sont les impôts prélevés sur le revenu net réel ou présumé des particuliers, sur les bénéfices des entreprises et sur les plus-values, qu'elles aient été réalisées sur la vente de biens fonciers, mobiliers ou autres. Les *cotisations de sécurité sociale* comprennent les cotisations des employeurs et des employés à la sécurité sociale, ainsi que celles des travailleurs indépendants et des chômeurs. Les *taxes intérieures sur les biens et services* comprennent les taxes générales sur les ventes, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée et les droits de consommation frappant certains pro-

duits et services, les taxes sur l'utilisation de biens ou propriétés et les bénéfices des monopoles fiscaux. Les *taxes sur les échanges et transactions internationales* comprennent les droits d'entrée et de sortie, les bénéfices des entreprises ayant le monopole des importations et exportations, les gains sur les opérations de change et les taxes de change. Les *autres taxes* englobent les impôts payés par les employeurs sur les salaires ou le personnel, l'impôt sur la fortune et les autres taxes non imputables à d'autres catégories. Elles peuvent également comprendre des valeurs négatives correspondant à des ajustements, comme, par exemple, dans le cas d'impôts qui sont perçus pour le compte d'autorités régionales ou locales, mais qui ne sont pas rattachables à une catégorie fiscale déterminée.

Les *recettes non fiscales* regroupent toutes les recettes de l'Etat qui ne proviennent pas des redevances obligatoires non remboursables perçues à des fins publiques. Elles comprennent les recettes provenant des entreprises publiques et les revenus domaniaux. Elles ne comprennent pas le montant des dons et des emprunts, les fonds provenant du remboursement de prêts accordés par l'Etat, les engagements, ni le produit de la vente d'immobilisations.

Les *chiffres récapitulatifs* concernant les postes de recettes ordinaires sont calculés à partir des totaux des postes de recettes par groupes et des recettes ordinaires totales en dollars courants; les chiffres récapitulatifs concernant les recettes ordinaires en pourcentage du PNB sont calculés à partir des totaux par groupes des recettes ordinaires totales et du PNB en dollars courants. Etant donné qu'on ne dispose pas de données de 1986 pour plus de la moitié des pays, des données de 1985 pondérées sont utilisées pour les chiffres récapitulatifs des Tableaux 23 et 24.

#### **Tableau 25. Monnaie et taux d'intérêt**

Les données relatives aux avoirs monétaires reposent sur des informations émanant des *Statistiques financières internationales (SFI)* du FMI. Les *avoirs monétaires au sens large* englobent les engagements monétaires et quasi monétaires des institutions financières d'un pays à l'égard de résidents autres que l'administration centrale. Pour la plupart des pays, les avoirs monétaires recouvrent la *monnaie* (ligne 34 des SFI), plus la *quasi-monnaie* (ligne 35 des SFI). La *monnaie* englobe les moyens de paiement d'un pays, à savoir la monnaie fiduciaire hors banques et les dépôts à vue. La *quasi-monnaie*

englobe les dépôts à terme et d'épargne, ainsi que les comptes bancaires assimilés que l'émetteur est prêt à échanger contre de la monnaie. Chaque fois que des institutions financières non monétaires sont de gros émetteurs d'engagements quasi monétaires, les chiffres des avoirs monétaires comprennent également ces engagements.

Le taux de croissance des avoirs monétaires est calculé à partir des chiffres de fin d'année, tandis que le ratio des avoirs monétaires au PIB repose sur la moyenne des chiffres de fin d'année pour l'année considérée et l'année précédente.

Les *taux d'intérêt nominaux des banques* sont également tirés des *SFI*. Ils représentent les taux versés par les banques commerciales ou assimilées aux détenteurs de leurs engagements quasi monétaires (taux créditeurs), et ceux perçus par les banques sur les prêts consentis à leurs principaux clients (taux prêteurs). Toutefois, le degré de comparabilité de ces taux entre pays est réduit, en partie parce que les définitions et les champs d'application diffèrent mais aussi parce que, d'un pays à l'autre, les banques n'ont pas la même latitude pour ajuster leurs taux d'intérêt en fonction des conditions du marché.

Les taux d'intérêt (et les taux de croissance des avoirs monétaires) sont exprimés en valeurs nominales, et les écarts entre pays résultent donc, pour une bonne part, de différences au niveau de l'inflation. Pour plus de commodité, on a inclus dans ce tableau l'indicateur sur le taux d'inflation récent figurant au Tableau 1.

#### **Tableau 26. Répartition du revenu**

Les données présentées dans ce tableau se rapportent à la répartition du revenu disponible total des ménages, ceux-ci étant classés par percentiles en fonction de leur revenu total. Ces statistiques couvrent les zones urbaines aussi bien que rurales et se rapportent à différentes années allant de 1970 à 1986.

Les données relatives à la répartition du revenu proviennent de sources diverses, y compris la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *National Account Statistics: Compendium of Income Distribution Statistics (1985)* de l'ONU, la Banque mondiale et des sources nationales.

Le rassemblement des données relatives à la

répartition du revenu n'est pas systématiquement organisé ni intégré au système officiel de statistiques de nombreux pays, et les données sont tirées d'enquêtes menées dans d'autres domaines, le plus souvent d'enquêtes sur les dépenses de consommation, mais qui fournissent également des informations sur le revenu. Ces enquêtes utilisent divers concepts de revenu et divers procédés d'échantillonnage. En outre, dans bien des cas, la couverture de ces enquêtes est trop limitée pour fournir des estimations fiables de la répartition du revenu au niveau national. De ce fait, bien qu'elles soient considérées comme les meilleures possibles, les estimations données ne peuvent éviter tous ces écueils et doivent être interprétées avec une extrême circonspection.

La portée de l'indicateur est tout aussi limitée. La taille des ménages étant variable, les enquêtes dans lesquelles les ménages sont classés d'après le revenu par personne et non d'après leur revenu total sont préférables à bien des égards. Cette distinction est importante, en ce sens que les ménages ayant un faible revenu par personne sont souvent les familles nombreuses, dont le revenu total peut être relativement élevé, alors qu'un grand nombre de ménages au revenu total faible peuvent être des familles peu nombreuses, dont le revenu par personne est relativement élevé. Malheureusement, les informations sur la répartition du revenu des ménages par personne n'existent que pour un petit nombre de pays et ne sont pas souvent mises à jour, ce qui explique que ce tableau n'ait pas changé par rapport à celui de l'année dernière. L'étude lancée par la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie et le projet Dimensions sociales de l'ajustement concernant les pays d'Afrique subsaharienne aident actuellement certains pays à améliorer le rassemblement et l'analyse des données relatives à la répartition du revenu.

#### **Tableau 27. Accroissement passé et projeté de la population**

Le *taux d'accroissement de la population* est la moyenne sur l'ensemble de la période, calculée à partir du chiffre de la population en milieu d'année.

Les estimations de la *population* pour le milieu de 1986 proviennent de données de la Division de la population des Nations Unies et de la Banque mondiale. Dans bien des cas, ces données tiennent compte des résultats des recensements récents. Là encore, les réfugiés qui ne sont pas

installés définitivement dans le pays d'accueil sont comptés parmi la population de leur pays d'origine.

Les *projections de la population* pour 1990, 2000 et pour l'année où la population deviendra finalement stationnaire (voir la définition ci-dessous) ont été établies séparément pour chaque pays. Les paramètres relatifs à la population totale par âge et par sexe, ainsi qu'aux taux de fécondité, de mortalité et de migration internationale en 1985, année de référence, sont projetés par intervalles de cinq ans et sur la base d'hypothèses identiques pour tous les pays, jusqu'au moment où sera atteinte la population stationnaire. Les estimations pour l'année de référence proviennent d'imprimés d'ordinateurs mis à jour de l'étude *Les perspectives de la population mondiale évaluées en 1986* des Nations Unies, des éditions les plus récentes de *Population and Vital Statistics Report* des Nations Unies, des dossiers par pays de la Banque mondiale, et de recensements nationaux.

Le *taux net de reproduction* (TNR) indique le nombre de filles qu'une fille nouveau-née mettrait au monde, au cours de sa vie, dans l'hypothèse de taux fixes de fécondité par âge et de mortalité. Le TNR indique donc dans quelle mesure une cohorte de filles nouveau-nées se reproduira, pour des tables données de fécondité et de mortalité. Un taux net de reproduction de 1 indique que la fécondité se trouve au niveau de remplacement, taux auquel les femmes en âge de procréer donnent naissance, en moyenne, à un nombre de filles juste suffisant pour les remplacer dans la population.

Dans une *population stationnaire*, les taux de mortalité par âge et par sexe sont restés inchangés pendant longtemps, tandis que les taux de fécondité par âge se sont maintenus au taux de remplacement (TNR=1). Le taux de natalité est alors constant et égal au taux de mortalité, la structure par âge est constante et le taux d'accroissement est nul.

L'*élan démographique* est la tendance qu'a l'accroissement démographique à se poursuivre au-delà de la date à laquelle la fécondité a atteint le taux de remplacement, c'est-à-dire même après que le TRN est de 1. L'élan démographique d'une population pour une année donnée est un ratio de la population stationnaire finale par rapport à la population de cette année, dans l'hypothèse où la fécondité demeurerait au niveau de remplacement. En Inde, par exemple, la population en 1985 est estimée à 765 millions d'habitants. Si le TRN était de 1 en 1985, la population stationnaire

atteinte au milieu du XXIIe siècle serait de 1.698 millions d'habitants, l'élan démographique de 1,7.

Une population continue de croître après que la fécondité a atteint le taux de remplacement parce que, du fait des taux d'accroissement élevés enregistrés précédemment, la composition par âge de la population se caractérise par une proportion relativement forte de femmes en âge de procréer ou n'ayant pas encore atteint cet âge. Le taux de natalité reste donc supérieur au taux de mortalité et le taux de croissance reste positif pendant plusieurs décennies. Il faut entre 50 et 75 ans, selon les circonstances initiales, pour que la composition par âge de la population coïncide exactement avec les nouveaux taux de fécondité.

Pour établir les projections, on fait des hypothèses sur les taux futurs de mortalité à partir de l'espérance de vie des femmes à la naissance (c'est-à-dire le nombre d'années qu'une fille nouvelle vivrait si elle était sujette aux risques de mortalité particuliers à une coupe instantanée de la population à l'époque de sa naissance). On sépare d'abord les pays selon que le taux d'inscription des filles dans les écoles primaires y est supérieur ou inférieur à 70 %. Dans chaque groupe, on suppose une série d'augmentations annuelles de l'espérance de vie des femmes, selon l'espérance de vie des femmes en 1980-85. Pour une espérance de vie à la naissance donnée, les augmentations annuelles pendant la période de projection sont plus fortes dans les pays dont le taux d'inscription à l'école primaire est supérieur à 70 % et où l'espérance de vie ne dépasse pas 62 ans et demi. Au-delà, les gains sont les mêmes.

Pour projeter les taux de fécondité, on estime d'abord l'année où ces taux atteindront le niveau de remplacement. Ces estimations relèvent de la spéculation et reposent sur des renseignements relatifs à la tendance des taux bruts de natalité (définis dans la note relative au Tableau 28), des indices synthétiques de fécondité (également définis dans la note relative au Tableau 28), de l'espérance de vie à la naissance des femmes et des résultats des programmes de planning familial. Pour la plupart des pays, on suppose que l'indice synthétique de fécondité baissera entre 1986 et l'année où sera atteint un taux net de reproduction de 1, après quoi il restera au niveau de remplacement. Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et pour quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, on suppose que l'indice synthétique de fécondité restera constant pendant un certain temps, puis baissera jusqu'à ce que soit atteint le niveau de remplacement; pour quelques-



uns, on suppose que cet indice augmentera, pour baisser ensuite.

Dans certains pays, la fécondité est déjà inférieure au niveau de remplacement ou tombera au-dessous de ce niveau au cours des cinq à dix prochaines années. On suppose, pour estimer la population stationnaire de ces pays, que leurs indices de fécondité atteindront à nouveau le niveau de remplacement. L'hypothèse adoptée est que les indices synthétiques de fécondité des pays industriels resteront constants jusqu'en 1995-2000 et atteindront le niveau de remplacement d'ici à l'an 2030.

Les taux de migrations internationales reposent sur les tendances passées et présentes. Les estimations des migrations nettes futures sont de nature spéculative. On suppose que le taux de migration nette sera nul en l'an 2000 pour la plupart des pays, en l'an 2025 pour quelques-uns.

Tenter d'estimer le chiffre hypothétique de la population stationnaire, ainsi que l'année où la fécondité atteindra le taux de remplacement, relève de la spéculation. *Ces estimations ne doivent pas être considérées comme des prévisions.* Elles ne visent qu'à montrer, de façon sommaire et à partir d'hypothèses très simplifiées, ce qu'impliquent à long terme les tendances de la fécondité et de la mortalité récemment observées. La méthode et les hypothèses utilisées pour ces calculs sont décrites en détail dans le document de la Banque mondiale, *World Population Projections* (Projections de la population mondiale), édition 1987-88.

#### Tableau 28. Démographie et fécondité

Les *taux bruts de natalité et de mortalité* indiquent, respectivement, le nombre annuel de naissances vivantes et de décès pour mille habitants. Ces taux proviennent des sources mentionnées dans la note relative au Tableau 27.

Le *pourcentage de femmes en âge de procréer* a été ajouté cette année pour donner une image plus complète des tendances de la fécondité. La comparaison entre les données de 1965 et celles de 1985 éclaire de façon intéressante les tendances générales de la reproduction au cours des 20 dernières années. L'*âge de procréer* se situe généralement entre 15 et 49 ans, bien que d'autres groupes d'âge soient utilisés dans certains pays pour mesurer l'emploi de contraceptifs : 15-44 ans, 18-44 ans et 19-49 ans.

L'*indice synthétique de fécondité* exprime le nombre d'enfants que mettrait au monde une femme qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation

en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité pour cet âge. Les taux indiqués proviennent des sources mentionnées dans la note relative au Tableau 27.

Le *pourcentage de femmes mariées en âge de procréer et utilisant des moyens de contraception* représente les femmes qui pratiquent ou dont le mari pratique une forme quelconque de contraception (voir plus haut comment se définit l'âge de procréer).

Les chiffres proviennent essentiellement des Enquêtes mondiales sur la fécondité, des Enquêtes sur la prévalence de la contraception, des Enquêtes démographiques et sanitaires, des dossiers de la Banque mondiale sur les pays et du document de l'ONU intitulé *Recent Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 1983*. Pour quelques pays sur lesquels on ne dispose pas de résultats d'enquêtes, notamment le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie et plusieurs pays africains, on a utilisé les statistiques des programmes de planning familial. Celles-ci sous-estiment parfois le taux d'emploi de la contraception parce qu'elles ne tiennent pas compte de méthodes telles que le coït interrompu ou la continence périodique ou totale, ni de l'emploi de contraceptifs obtenus en dehors des programmes officiels de planning familial. Les chiffres se rapportent à différentes années, ne s'écartant généralement pas de plus de trois ans de celles qui sont indiquées.

Tous les *chiffres récapitulatifs* sont des données par pays pondérées par la part de chaque pays dans la population totale.

#### Tableau 29. Santé et nutrition

Les estimations du nombre d'*habitants par médecin et infirmier(ère)* sont tirées des données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ont été légèrement révisées pour tenir compte d'estimations démographiques récentes. Pour quelques pays, les chiffres indiqués portent sur une année postérieure à 1981. Le nombre de *médecins* correspond généralement au nombre total de médecins exerçant légalement dans le pays. Par *infirmier(ère)*, on entend les infirmières diplômées, les aides-soignantes, les aides-infirmières et les infirmières auxiliaires; le fait qu'il est tenu compte des infirmières auxiliaires donne une estimation plus réaliste des soins infirmiers disponibles. Mais comme, d'une part, la définition des médecins et du personnel infirmier varie d'un pays à l'autre et que, d'autre part, les données se rapportent parfois à des années qui ne sont pas l'année indiquée, même si elles ne s'en écartent généralement pas

de plus de trois ans, les chiffres présentés pour ces deux indicateurs ne prêtent pas vraiment à une comparaison.

On calcule l'*apport journalier de calories par habitant* en divisant l'équivalent calorie de l'offre de denrées alimentaires disponible dans un pays par sa population totale. Cette offre comprend la production intérieure, les importations diminuées des exportations et les variations de stocks; elle ne recouvre ni l'alimentation du bétail, ni les semences utilisées dans l'agriculture, ni les pertes en cours de traitement et de distribution. Ces estimations proviennent de la FAO.

Une nouvelle rubrique, portant sur le pourcentage de *nouveau-nés ayant un faible poids à la naissance*, concerne les enfants dont le poids à la naissance est inférieur à 2.500 grammes. Ce phénomène, qui est souvent lié à la malnutrition des mères, tend à accroître le risque de mortalité infantile et à entraîner des problèmes de croissance durant la première enfance et l'enfance proprement dite, d'où un nombre accru de cas de retard dans le développement. Les chiffres sont tirés de documents de l'OMS et de l'UNICEF et reposent sur des données nationales. Ils ne prêtent pas vraiment à une comparaison entre pays, étant donné la diversité des enquêtes, dossiers administratifs et autres sources d'information dont ils émanent.

Les *chiffres sommaires* présentés dans ce tableau sont des données par pays pondérées par la part de chaque pays dans la population totale.

### Tableau 30. Education

Les chiffres de ce tableau, qui se rapportent à différentes années, ne s'écartent généralement pas de plus de deux ans de celles qui sont indiquées. Ils ont été fournis en majorité par l'Unesco. Dans certains cas, les chiffres désagrégés pour les hommes et les femmes correspondent à une année antérieure à celle utilisée pour les totaux.

Les données relatives au nombre d'inscrits dans l'*enseignement primaire* représentent une estimation du nombre d'enfants de tous âges inscrits à l'école primaire. Ces chiffres donnent le taux d'élèves inscrits par rapport à la population d'enfants d'âge scolaire. Dans un grand nombre de pays, l'âge primaire est de 6 à 11 ans, mais ce n'est pas le cas partout; les différences concernant l'âge des élèves et la durée de la scolarité d'un pays à l'autre apparaissent dans les taux présentés. Pour les pays où l'enseignement primaire est universel, les taux bruts d'inscription peuvent être supérieurs à

100 %, certains élèves étant d'un âge supérieur ou inférieur à l'âge primaire officiel. Les données relatives au nombre d'inscrits dans l'*enseignement secondaire* sont calculées de la même manière mais, là encore, la notion d'âge secondaire varie d'un pays à l'autre; dans la plupart des cas, cet âge est de 12 à 17 ans. Les taux peuvent être influencés par l'entrée tardive d'élèves plus âgés, ainsi que par les redoublements et les cas d'engorgement des effectifs en fin de cycle.

Le taux d'inscription dans l'*enseignement supérieur* se calcule en divisant le nombre d'étudiants inscrits dans toutes les écoles d'enseignement supérieur et universités par la population âgée de 20 à 24 ans. Il comprend les élèves des écoles professionnelles, des programmes d'éducation des adultes, des collèges d'enseignement en deux ans et des centres d'enseignement à distance (cours par correspondance principalement). La ventilation des étudiants entre ces divers types d'établissements varie selon les pays. La *population jeune*, c'est-à-dire âgée de 20 à 24 ans, est utilisée comme dénominateur car elle représente une cohorte moyenne au niveau de l'enseignement supérieur. Dans les pays à revenu plus élevé, des jeunes de 18 et 19 ans peuvent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (et ils sont compris dans le numérateur), mais dans les pays en développement et dans beaucoup de pays industrialisés, beaucoup de personnes de plus de 25 ans sont également inscrites dans ce type d'établissement. Ces données et définitions émanent de l'Unesco.

Les *chiffres récapitulatifs* présentés dans ce tableau sont des taux d'inscription par pays, pondérés par la part de chaque pays dans la population totale.

### Tableau 31. Population active

La *population en âge de travailler* représente l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans. Ces chiffres proviennent de l'Organisation internationale du travail (OIT) et sont fondés sur des estimations démographiques des Nations Unies.

Les *chiffres récapitulatifs* sont pondérés par la population.

Par *population active*, on entend les personnes âgées de 10 ans ou plus ayant une activité économique, y compris les militaires et les chômeurs, mais à l'exclusion des groupes que l'on dit *économiquement inactifs*. Le concept de *population économiquement active* est restrictif; il ne comprend pas, par exemple, les ménagères et autres pourvoyeurs de soins, ni les étudiants. *L'agriculture, l'industrie*

et les *services* sont définis de la même manière qu'au Tableau 2. Les estimations de la répartition sectorielle de la population active proviennent de l'OIT, *Main-d'oeuvre : Evaluations et projections, 1950-2000* (1986) et, dans quelques cas, de la Banque mondiale. Dans plusieurs pays en développement, les chiffres de la population active semblent refléter une forte sous-estimation du taux de participation des femmes et constituent donc eux-mêmes des sous-estimations.

Les *chiffres récapitulatifs* sont pondérés par la population active.

Le *taux annuel moyen d'accroissement de la population active* ressort de données de l'OIT et repose sur des taux d'activité par âge provenant de la source susmentionnée.

Il n'est pas toujours possible d'appliquer les taux d'activité de l'OIT aux plus récentes des projections de population de la Banque; c'est le cas pour les pays dans lesquels le niveau de chômage et de sous-emploi, les migrations internationales et intérieures, ou les deux, ont beaucoup varié. Il convient donc de traiter avec prudence les projections de la population active pour la période 1985-2000.

Les *chiffres récapitulatifs* sont des taux de croissance par pays pondérés par la part de chaque pays dans la population active totale en 1980.

### Tableau 32. Urbanisation

Les chiffres de la *population urbaine en pourcentage de la population totale* proviennent du document de l'ONU intitulé *The Prospects of World Urbanization, Revised as of 1984-85* (1987), et sont complétés par des données de la Banque mondiale et d'autres tirées de diverses éditions de *l'Annuaire démographique* des Nations Unies.

Les taux d'accroissement de la population urbaine sont calculés à partir d'estimations de la population préparées par la Banque mondiale. La répartition de la population totale vivant en milieu urbain est estimée à partir des sources susmentionnées. Les données relatives au pourcentage de population urbaine vivant dans les grandes villes proviennent également d'un document des Nations Unies, *Modes d'accroissement de la population urbaine et rurale, 1980*.

Dans la mesure où les estimations figurant dans ce tableau correspondent à des définitions différentes de l'adjectif *urbain* tel qu'il est utilisé dans divers pays, la prudence s'impose lorsqu'on procède à des comparaisons entre pays. En outre, les données sur la population urbaine sont tirées de

recensements qui ne sont effectués que tous les cinq ou dix ans. On dispose donc rarement de données nouvelles, ce qui explique que ce tableau reste inchangé par rapport à l'année dernière.

Les *chiffres récapitulatifs* de la population urbaine, exprimés en pourcentage de la population totale, sont calculés à partir de pourcentages par pays, pondérés par la part de chaque pays dans la population totale; les autres *chiffres récapitulatifs* présentés dans ce tableau sont pondérés de la même manière par la population urbaine.

### Tableau 33. Les femmes et le développement

Ce nouveau tableau contient quelques indicateurs de base sur la condition des femmes dans la société. Il reflète leur situation démographique et leur degré d'accès à certains services de santé et d'éducation. Les séries de données qu'il contient ont déjà, pour la plupart, figuré dans les Indicateurs du développement dans le monde, mais elles ont été désagrégées ici pour montrer les différences entre les sexes et leur évolution dans le temps. Les anomalies statistiques deviennent plus évidentes si l'on analyse les indicateurs sociaux par sexe; cela tient, au moins dans certains cas, au fait que les systèmes d'information de base laissent à désirer dans les domaines qui permettraient justement d'évaluer le rôle des femmes dans le développement. Les indicateurs tirés de recensements et d'enquêtes, tels que ceux sur la population, tendent à être à peu près aussi fiables pour les femmes que pour les hommes; ceux tirés essentiellement de dossiers administratifs, tels les chiffres de mortalité maternelle et infantile, le sont moins. Il reste beaucoup à faire pour mettre en place un cadre statistique dans ce domaine, et la fiabilité des données, même dans les séries figurant dans ce tableau, est très variable.

Les quatre premières colonnes indiquent le rapport de féminité pour l'ensemble de la population et parmi les enfants de moins de cinq ans. De façon générale, il naît dans le monde plus de garçons que de filles. Dans un bon milieu nutritionnel et sanitaire, et en temps de paix, les garçons ont un taux de mortalité plus élevé que les filles, celles-ci ayant en outre tendance à vivre plus longtemps. Dans les pays industriels à économie de marché, cela se traduit par des rapports atteignant, dans l'ensemble de la population, environ 103-105 femmes pour 100 hommes. Les chiffres contenus dans ces colonnes révèlent des cas où le nombre de femmes est bien plus bas que ne le voudrait la tendance démographique normale.

Dans certains pays, ce déséquilibre apparent peut résulter des migrations, comme c'est le cas au Koweït et dans les Emirats arabes unis, où des hommes viennent dans le pays travailler sous contrat. Dans d'autres, l'émigration intérieure des hommes ou les effets disproportionnés que les guerres ont sur la population masculine entraînent un déséquilibre inverse, avec un nombre d'hommes plus faible qu'on pourrait le penser, ce qui peut masquer en partie, ou compenser, le taux excessif de mortalité féminine.

Le plus souvent, toutefois, lorsque ces facteurs n'interviennent pas, un rapport de féminité sensiblement inférieur à 100 au niveau de l'ensemble de la population d'un pays traduit les effets de la discrimination à l'égard des femmes, qui affecte essentiellement trois groupes d'âge : les fillettes, qui bénéficient peut-être d'une part plus réduite des ressources alimentaires limitées ou auxquelles on dispensera peut-être moins promptement des soins médicaux coûteux; les femmes au cours de leur grossesse; et, à un degré moindre, les femmes âgées sans ressources. Ce type de discrimination n'est pas uniformément associé au développement. Il existe des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (et, dans un pays, certaines régions) où la composition de la population est tout à fait «normale». Dans beaucoup d'autres pays, en revanche, les chiffres montrent crûment pourquoi il est littéralement vital de mieux associer les femmes au développement.

Les indicateurs de santé et de protection sociale contenus dans les cinq colonnes qui suivent mettent notamment en lumière les conditions liées à la procréation. Dans les pays en développement, la procréation reste l'activité qui comporte le plus grand risque de décès pour les femmes en âge de procréer. Les indicateurs peuvent donner une idée (sans les mesurer) des services de santé auxquels ont accès les femmes et de la situation générale des femmes en matière de protection sociale et de nutrition.

L'espérance de vie à la naissance est définie dans la note technique relative au Tableau 1.

La colonne *accouchements avec l'aide d'un personnel de santé* indique le pourcentage des accouchements enregistrés en présence d'un membre reconnu du personnel médical. Les données émanent de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La rubrique *mortalité maternelle* recouvre en général le nombre de décès de femmes survenus à l'accouchement (pour 100.000 naissances vivantes). Etant donné que certains pays définissent «accouchement» de façon plus large que les

autres — en englobant les complications de la grossesse ou d'un avortement — et que beaucoup de femmes enceintes meurent par manque de soins appropriés, la mortalité maternelle se prête mal à des mesures fiables et cohérentes d'un pays à l'autre. Les données contenues dans ces deux séries d'indicateurs sont rassemblées par l'OMS à partir de sources nationales diverses, bien que beaucoup de systèmes administratifs nationaux laissent à désirer et n'enregistrent pas systématiquement les faits d'état civil. Les chiffres proviennent essentiellement des rapports des autorités locales et des registres hospitaliers; dans certains cas, ils correspondent uniquement aux décès survenus à l'hôpital ou dans un autre établissement médical. Il arrive que les petits hôpitaux privés ou de campagne soient exclus ou, à l'inverse, que des établissements locaux même peu avancés soient inclus. Ces statistiques ne couvrent donc pas toujours un champ maximum et doivent, de ce fait, être traitées avec une extrême prudence.

A l'évidence, beaucoup de décès de mères ne sont pas comptabilisés, surtout dans les pays où les populations rurales sont isolées; cela explique certains des chiffres très bas figurant dans ce tableau, et en particulier ceux de plusieurs pays africains. En outre, il est difficile de dire si une augmentation du nombre de mères à l'hôpital reflète un accroissement des soins médicaux pour les femmes ou un nombre accru de complications en cours de grossesse ou d'accouchement résultant, par exemple, d'une mauvaise nutrition. (Voir au Tableau 29 les données concernant les nouveau-nés ayant un faible poids à la naissance.)

Ces séries chronologiques tentent de réunir des informations qui existent déjà mais qui ne sont pas toujours publiées dans les documents internationaux. L'OMS a mis en garde contre les écarts auxquels elles se prêtent «inévitavelmente» et invité les pays à fournir des données plus complètes. Si on les a reproduites ici, à partir du document de l'OMS *Maternal Mortality Rates* publié en 1986, c'est principalement dans le cadre des efforts entrepris au plan international pour mieux faire connaître les données dans ce domaine. L'année de référence 1980 représente toute année située entre 1977 et 1984.

Le *taux de mortalité infantile* exprime le nombre de décès d'enfants de moins de un an pour mille naissances vivantes enregistrées au cours d'une année donnée. Ces statistiques proviennent de divers documents des Nations Unies — «Mortalité infantile : Estimations et projections mondiales, 1950-2025» (*Bulletin démographique*, 1983), éditions

récentes de l'*Annuaire démographique et Population and Vital Statistics Report* — ainsi que de la Banque mondiale.

Les indicateurs relatifs à l'*éducation* émanent de l'Unesco et montrent les taux d'inscription scolaire des femmes par rapport aux hommes, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Toutes choses étant égales par ailleurs, et à égalité de chances, les rapports de féminité devraient être proches de 100, mais des inégalités peuvent les faire varier dans un sens ou dans l'autre. C'est ainsi que le nombre de filles pour 100 garçons

augmentera dans le secondaire si le taux de fréquentation scolaire des garçons baisse plus vite en fin de cycle parce que de meilleurs débouchés professionnels s'offrent à eux, qu'ils doivent remplir leurs obligations militaires ou qu'ils partent à la recherche d'un emploi. En outre, comme les chiffres de ces colonnes portent surtout sur l'enseignement secondaire général, ils ne comprennent pas les élèves (garçons pour la plupart) qui sont inscrits dans les écoles d'enseignement technique ou professionnel ou qui suivent un apprentissage à temps plein, comme en Europe de l'Est.

# Bibliographie

<b>Comptes nationaux et indicateurs économiques</b>	Fonds monétaire international. 1987. <i>Government Finance Statistics Yearbook</i> . Vol. XI. Washington, D.C. Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales internationales. Editions diverses. <i>Annuaire statistique</i> . New York. Données de la FAO, du FMI, de l'ONUDI et de la Banque mondiale; et sources nationales.
<b>Energie</b>	Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales internationales. Editions diverses. <i>Annuaire des statistiques de l'énergie</i> . Etudes statistiques, Série J. New York. Données de la Banque mondiale.
<b>Commerce</b>	Fonds monétaire international. Editions diverses. <i>Statistiques financières internationales</i> . Washington, D.C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Editions diverses. <i>Manuel de statistiques du commerce international et du développement</i> . Genève. Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales internationales. Editions diverses. <i>Bulletin mensuel de statistiques</i> . New York. — . Editions diverses. <i>Annuaire statistique du commerce international</i> . New York. Données de la FAO, du FMI, de l'ONU et de la Banque mondiale.
<b>Balance des paiements, flux de capitaux, dette et aide</b>	Organisation de coopération et de développement économiques. Editions diverses. <i>Coopération pour le développement</i> . Paris. — . 1986. <i>Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement</i> . Paris. Données du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale; et Système de notification de la dette à la Banque mondiale.
<b>Population active</b>	Bureau international du travail. 1986. <i>Main-d'oeuvre : Evaluations et projections, 1950-2000</i> , 3e éd., Genève. Bandes de l'Organisation internationale du travail.
<b>Population</b>	Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales internationales. Editions diverses. <i>Annuaire démographique</i> , New York. — . Editions diverses. <i>Population and Vital Statistics Report</i> , New York. — . 1980. <i>Modes d'accroissement de la population urbaine et rurale</i> . New York. — . 1982. «Mortalité infantile : Estimations et projections mondiales, 1950-2025». <i>Bulletin démographique des Nations Unies</i> , No 14. New York. — . Imprimés révisés. <i>Les perspectives d'avenir de la population mondiale évaluées en 1982</i> . New York. — . 1983. <i>World Population Trends and Policies : 1983 Monitoring Report</i> . New York. — . 1984. <i>Recent Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 1983</i> . New York. — . 1987 <i>The Prospects of World Urbanization, Revised as of 1984-85</i> . New York. Données de la Banque mondiale.
<b>Indicateurs sociaux</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. 1981. <i>Annuaire des engrais 1982</i> . Rome — . 1983. <i>L'aide alimentaire en chiffres</i> (décembre). Rome Institute for Resource Development/Westinghouse. 1987. <i>Child Survival : Risks and the Road to Health</i> . Columbia, Md. Sivard, Ruth. 1985. <i>Women--A World Survey</i> . Washington, D.C. : World Priorities. Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales internationales. Editions diverses. <i>Annuaire démographique</i> . New York. — . Editions diverses. <i>Annuaire statistique</i> . New York. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Editions diverses. <i>Annuaire statistique</i> . Paris. UNICEF. 1986. <i>La situation des enfants dans le monde 1986</i> . New York : UNICEF. Organisation mondiale de la santé. Editions diverses. <i>Annuaire de statistiques sanitaires mondiales</i> . Genève. — . 1986. <i>Maternal Mortality Rates; A Tabulation of Available Information</i> , 2e édition. Genève. — . Editions diverses. <i>Rapport trimestriel de statistiques sanitaires mondiales</i> . Genève. Données de la FAO et de la Banque mondiale.



Banque mondiale

AU COURS DES DERNIERES DECENNIES, une réorientation fondamentale s'est produite dans la structure de l'économie mondiale sous l'effet de l'expansion rapide du secteur public, tant dans les pays en développement que dans les pays industriels. La fiscalité, les programmes de dépenses, le contrôle des prix et le régime des licences ne sont que quelques-uns des mécanismes auxquels les pouvoirs publics ont eu recours pour infléchir le cours du développement. Pourtant, l'action gouvernementale, longtemps considérée comme une alliée du développement, voire son principal moteur, est devenue depuis le début des années 80, aux yeux d'observateurs de plus en plus nombreux, un obstacle à la croissance.

Ce que les pouvoirs publics peuvent faire, grâce à une politique des finances publiques bien conçue, pour favoriser la stabilisation à court terme et le développement à long terme et pour lutter contre la pauvreté et ses conséquences, constitue le principal thème de ce onzième *Rapport sur le développement dans le monde*. Ce Rapport examine cinq grandes questions, qui revêtent pour la plupart une importance critique aussi bien pour les pays en développement que pour les pays industriels :  La contribution d'une bonne politique des finances publiques à la stabilisation et à l'ajustement  L'amélioration de la mobilisation des ressources  Le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques  L'élargissement de l'autonomie et la responsabilisation des administrations locales et des entreprises publiques  La lutte contre la pauvreté, en tant qu'objectif des programmes de finances publiques.

Comme les précédents, ce Rapport présente une vue d'ensemble de l'évolution récente de l'économie mondiale et, en annexe, des Indicateurs sur le développement dans le monde, accompagnés de données complètes et à jour sur le développement économique et social de 129 pays. Les données figurant dans les 34 tableaux de l'annexe peuvent être obtenues séparément sur disquette pour être utilisées sur ordinateur individuel.